LIBRAIRIE CLASSIQUE ET MILITAIRE
S. MILON FILS
SAUMUR

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU

TOME II

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
CHAUSSÉE-SAINT-PIERRE

J.-F. BODIN

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU

Seconde Édition

TOME SECOND

ANGERS
COSNIER ET LACHÈSE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

M DCCC XLVIII

LIBRARY
DEC 27 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
611
A605B6
t. 2

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ANJOU.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers. — Origine de la mairie. — Noblesse angevine. — Hôtel-de-Ville. — Ses armoiries. — Priviléges accordés aux habitants d'Angers. — Les offices municipaux mis en vente.

Nous venons de parcourir les quinze premiers siècles de l'histoire d'Anjou. Dans cette longue période combien avons-nous trouvé d'années de paix et de bonheur? Parmi tous les princes qui se sont succédé dans le gouvernement de cette province, combien en avons-nous vu s'occuper du soin de rendre heureux leurs sujets? La plume tombe de la main quand on veut faire une telle récapitulation; il faut donc y renoncer; et, pour suppléer à ce douloureux examen, en appeler aux souvenirs du lecteur. Cette seconde partie, qu'on peut considérer comme la revue des temps modernes de l'histoire d'Anjou, nous prouvera avec quelle lenteur, quelle difficulté, le bien peut se faire en administration, même avec le secours de l'im-

primerie, qui aurait dû servir à éclairer plus tôt les gouvernants et les gouvernés sur leurs devoirs réciproques. Mais alors, il faut bien le reconnaître, les premiers ne croyaient avoir que des droits à exercer, et point de devoirs à remplir; les seconds, dépourvus d'organes pour faire entendre leurs plaintes au pouvoir, souffraient d'abord en silence, murmuraient ensuite, et finissaient par se révolter. Ces désordres, souvent renouvelés, donnèrent enfin lieu à une institution qui améliora peu à peu le sort des habitants des grandes villes; cette institution est la création des communes, création qui doit être considérée comme un des plus mémorables événements de notre histoire nationale.

Vers la fin du onzième siècle, le peuple, ne pouvant plus supporter la tyrannie de ses seigneurs, se révolta dans quelques provinces, mais plus particulièrement dans les domaines ecclésiastiques, parce que leurs possesseurs ne pouvant se faire obéir la lance à la main, il était plus facile de se soustraire à leur domination. Aussi trouve-t-on parmi les documents historiques de ce temps-là que les plus anciennes chartes accordées aux communes sont celles de Noyon, de Beauvais, de Laon, d'Amiens, etc., dont les évêques étaient seigneurs temporels.

Quelques années après l'établissement de ces communes, les habitants d'Angers, comme nous l'avons dit, chapitre XIII, obtinrent aussi de leur comte, Foulques V, une charte de commune (1115); malheureusement cet important document n'est pas parvenu jusqu'à nous. Cependant on peut conjecturer que cette charte accordait aux Angevins des droits à

peu près semblables à ceux qu'avaient obtenus les villes que nous venons de nommer. Mais comme il est dans la nature du pouvoir absolu de retirer violemment, ou peu à peu, les concessions que les circonstances dans lesquelles il se trouve quelquefois le forcent d'accorder au peuple, les successeurs de Foulques n'auront pas manqué de suivre cet usage, et il est probable que lorsque Louis XI s'empara de l'Anjou, il ne restait plus dans la mémoire des Angevins aucune trace de leur charte de 1115.

Après avoir expulsé le bon duc René de cette province, le premier acte que fit Louis XI de son autorité fut d'établir la mairie d'Angers, et la charte qu'il octroya à cet effet est sans contredit le monument le plus précieux des archives de cette ville. En lisant cette pièce, on serait tenté de bénir la mémoire de son auteur, si l'on ne savait pas que jamais le bien public ne fut pour rien dans tous ses actes, qui n'avaient d'autre objet que son intérêt personnel. Si quelquefois il élevait les petits, ce n'était ni pour rendre justice à leur mérite, ni pour améliorer le sort du peuple, c'était uniquement pour abaisser le pouvoir des grands qui lui faisaient ombrage. Il est vrai que la nation a profité de ce jeu de bascule, de ces coups d'état portés à la haute noblesse et à la féodalité; mais les motifs qui faisaient agir ce monarque peuvent nous dispenser de la reconnaissance. 1474.

Louis XI, qui connaissait l'amour et la vénération des Angevins pour celui qu'il venait de traiter si indignement, voulut leur faire oublier leur ancien maître et se les attacher, en leur prodiguant des faveurs royales.

La noblesse était alors considérablement affaiblie dans notre province, soit par suite des guerres presque continuelles qu'elle avait eu à soutenir pour établir et maintenir sur leurs trônes les divers souverains sortis des deux maisons d'Anjou, soit par des émigrations volontaires dans d'autres gouvernements, pour aller y chercher fortune. « Sous le règne de Charles VII, dit » un historien, la Touraine et l'Anjou fournirent au » remplacement des premières familles de l'Etat dé- » truites par le fer des Anglais, ou abâtardies par le » luxe, par la mollesse, par le long séjour dans la » même place et dans une même attitude..... Les » femmes ne furent pas sans influence au milieu de » ces renouvellements. Immuables au milieu d'une » nation dégradée, leur goût pour une nation neuve, » qui leur offrait la nature dans toute son énergie, dut » contribuer, par la facilité des alliances, à l'établis- » sement des Normands, des Angevins et des Gascons, » que favorisait la licence, compagne ordinaire des » temps de révolution [1]. »

Ainsi Louis XI trouva donc très peu de noblesse en Anjou, quoique de son temps la noblesse formât encore la principale force de l'Etat; mais il savait, en habile politique, que la source n'en était point épuisée, qu'elle est toujours dans cette classe intermédiaire qui, par ses talents, sa richesse, son industrie, est le plus ferme appui des empires. Ce fut pour en faire sortir de nouveaux nobles, qu'il établit la mairie et l'échevinage d'Angers, par ses lettres-patentes du mois de février 1474, données à Paris en forme de charte.

[1] Grosley, *Mém. hist. sur Troyes*, t. I, p. 221-222.

Cette administration municipale était ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, élective, et elle le fut toujours jusqu'à la Révolution, excepté pendant quelques années du règne de Louis XIV. Elle fut d'abord composée d'un maire, qui réunissait à cette qualité celle de capitaine-général, de dix-huit échevins, de trente-six conseillers, d'un procureur et d'un secrétaire-greffier, en tout cinquante-sept personnes, auxquelles le roi accorda, ainsi qu'à leurs enfants nés et à naître, la noblesse avec tous ses priviléges et même le droit de s'élever jusqu'à l'ordre de la chevalerie. Les membres de cette première municipalité furent nommés à vie, et ceux qui leur succédèrent ne furent élus que pour trois ans. On conçoit qu'avec une semblable institution et l'heureuse fécondité des dames angevines, il ne fallut pas beaucoup de temps pour réparer les pertes de la noblesse d'Anjou.

La mairie avait le droit de s'assembler quand elle le jugeait nécessaire et sans avoir besoin de l'autorisation des officiers royaux; elle faisait des règlements pour l'administration de la ville et des faubourgs, dans lesquels était comprise la ville des Ponts-de-Cé; elle statuait sur tout ce qui concernait la police des arts et métiers et des poids et mesures; elle pouvait établir des droits d'octroi, en régler les tarifs, les faire percevoir par des agents ou les affermer; elle connaissait *de toutes les causes et matières personnelles et possessoires entre les habitants*, excepté les causes qui emportaient peine de mort, et elle avait le droit de nommer et destituer tous les officiers nécessaires à l'exercice de cette juridiction, tels que greffier, procureur, sergents, etc. Le maire, comme juge royal,

pouvait, en cette qualité, siéger au parlement, immédiatement après les baillis et sénéchaux; comme capitaine-général, il avait la garde des portes et des clefs de la ville; il était de plus conservateur des privilèges de l'Université, et il nommait et révoquait aussi à volonté les officiers de cette juridiction; enfin, réunissant le pouvoir judiciaire au pouvoir civil et militaire, il était à la fois homme de robe et d'épée.

La municipalité ne profita pas seule de la munificence royale, plusieurs articles de la charte étaient aussi en faveur des bourgeois et des habitants d'Angers : l'un accordait, à ceux qui possédaient en biens meubles et immeubles la valeur de mille livres tournois, la faculté *d'acquérir fiefs et autres choses nobles, tenir et posséder sans être tenu payer aucunes finances de francs fiefs*; un autre exemptait à perpétuité tous les habitants du ban et de l'arrière-ban, un seul cas excepté, celui où le roi commanderait l'armée en personne, mais à la charge par eux de garder la ville et d'en entretenir les fortifications. Il leur accorda aussi deux foires franches qui duraient huit jours; l'une commençait le 12 février et l'autre le 29 août [1].

L'ancienne noblesse ne voyait qu'avec peine entrer dans ses rangs et en aussi grand nombre des hommes que ses préjugés ne lui permettaient pas d'estimer, et qui cependant allaient se trouver en concurrence avec elle pour posséder les différents emplois qu'on n'accordait alors qu'à la naissance. D'un autre côté, les

[1] Ces foires furent maintenues jusqu'en 1699; à cette époque elles furent remplacées par celles de la Fête-Dieu et de la Saint-Martin.

citoyens des classes inférieures, qui ne pouvaient prétendre aux honneurs municipaux, ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs impôts allaient s'augmenter périodiquement de tous ceux dont on déchargerait les nouveaux nobles. Sous le règne suivant, de nombreuses réclamations furent adressées à ce sujet au gouvernement, et Charles VIII, par ses lettres-patentes du 18 mars, donna une autre organisation à la mairie d'Angers (1485). Alors le maire fut élu tous les ans le 1er mai [1], les échevins-conseillers, réduits à vingt-quatre, furent nommés à vie [2], ainsi que le procureur et le greffier. On donna cinquante livres d'appointements au maire, quinze au procureur, vingt au greffier et autant au receveur; les fonctions des échevins furent déclarées gratuites, mais la noblesse et tous les priviléges accordés par Louis XI furent maintenus.

Jusqu'alors les personnes préposées aux affaires de la ville avaient tenu leurs assemblées dans un ancien corps-de-garde placé au-dessus de la porte Chapelière; mais ce lieu, convenable dans un temps où le peuple n'était compté pour rien dans l'Etat, ne l'était plus pour réunir des hommes revêtus d'une magistrature qui venait de les élever au rang des nobles. Autorisée par le roi, la municipalité fit bâtir en 1489, sur le Tertre Saint-Michel, un hôtel commun, dont l'emplacement fut concédé par le domaine de la couronne,

[1] Cette élection annuelle continua jusqu'en 1604, époque à laquelle les maires furent élus pour deux ans.

[2] En 1584 ils furent réduits à quatre, par arrêt du parlement, et ne furent plus nommés que pour deux ans; chaque année on en élisait deux qui exerçaient avec les deux autres de l'année précédente.

« à la charge de payer chaque année à la recette » d'Anjou, une maille d'or du prix de vingt sols pari- » sis, et le jour de la Fête-Dieu un chapeau de roses » vermeilles à six rangs. » Ce bâtiment de huit croisées de face, est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, flanqué à chaque bout d'une tour ronde. Dans la suite on ajouta une aile à ce premier bâtiment et deux terrasses avec des balustrades en pierres, ce qui forma une cour carrée, dont le portail, décoré de quatre colonnes de marbre rouge, est placé du côté des Halles. Ce portail était orné des armoiries de la ville, qui sont un écu de gueules, la clef d'argent en pal, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or, ce qui prouve, disent nos anciens auteurs, qu'Angers était une des clefs du royaume.

Les grands avantages qui résultaient de l'institution de la noblesse, pour ceux qui faisaient partie de ce corps privilégié, avaient excité une vive émulation parmi les Angevins. Tous ne pouvaient entrer à l'hôtel-de-ville, mais plusieurs d'entr'eux trouvèrent dans la suite plus d'une porte ouverte à leur ambition. De nouvelles charges ennoblissantes furent mises en vente, et bientôt on vit le riche fermier abandonner sa charrue, le notaire et l'avocat renoncer à leur cabinet, et le marchand fermer sa boutique, dès qu'ils eurent assez gagné d'argent pour acheter ce que le peuple ainsi que les anciens nobles nommaient plaisamment *une savonnette à vilain*. Mais pour faire oublier plus promptement leur origine roturière, les nouveaux nobles changèrent de noms, prirent ceux des terres qu'ils possédaient, et, au bout de deux ou trois générations, de nouvelles familles se trouvèrent ainsi entées sur les

anciennes, qui avaient porté autrefois ces mêmes noms de terres. En sorte qu'aujourd'hui il ne serait peut-être pas moins difficile de distinguer, en Anjou, les ennoblis des nobles d'extraction, qu'il ne le fut autrefois de discerner les affranchis des praticiens dans le sénat de Rome.

La seconde organisation de la mairie, beaucoup plus sage que la première, ne pouvait plus guère fournir à la noblesse que trois ou quatre familles par an. Cependant cette municipalité ennoblissante ayant existé depuis 1474 jusqu'à 1789, et un grand nombre d'Angevins ayant acheté des charges d'auditeurs, de secrétaires du roi, et d'autres à peu près semblables, on conçoit facilement que tous les habitants d'Angers, dont les familles sont établies dans cette ville depuis deux ou trois siècles, peuvent, comme les Irlandais et les Biscayens, se croire nobles, ou au moins parents ou alliés de nobles. Si cette prétention existe, ne devrait-elle pas abaisser un peu l'orgueil des uns, relever un peu l'humilité des autres, et préparer enfin tous les esprits à supporter paisiblement le joug de l'égalité constitutionnelle? Au reste, nous dirons, avec l'illustre auteur des Considérations sur la révolution française : « Tout Français peut se dire aujourd'hui » gentilhomme, si tout gentilhomme ne veut pas se » dire citoyen. »

Parmi les offices ou emplois civils qui conféraient la noblesse, aucun, sans doute, n'était plus honorable que celui de maire électif. Lorsque la liberté des suffrages est entière, il est presque certain que le choix fait par des égaux et des concitoyens portera plutôt sur un homme digne, que s'il est laissé au monarque ou

plutôt à l'intrigue. C'est ce que nous apprend Louis XIV dans le préambule de son édit du mois d'août 1692.

« Le soin que nous avons toujours pris, dit-il, de » choisir les sujets les plus capables entre ceux qui » nous ont été présentés pour remplir la charge de » maire dans les principales villes de notre royaume, » n'a pas empêché que la cabale et les brigues n'aient » eu le plus souvent beaucoup de part à l'élection de » ces magistrats. »

Ce fut par cet édit, dont le préambule forme un contraste si choquant avec la fin, que Louis XIV enleva aux villes le droit de nommer leurs maires, et qu'il créa ces charges en titre d'offices héréditaires. Ce fut aussi pour n'être plus trompé sur le mérite des candidats qui lui seraient dorénavant présentés, que le roi vendit ces places, auxquelles il assigna des gages proportionnés à l'importance des villes; ceux du maire d'Angers furent fixés à deux mille livres. François Raimbaut acheta cette charge cinquante-sept mille cinq cents livres, et la revendit ou plutôt la céda à la ville neuf ans après. Sous le règne de Louis XV, les charges de maire, de lieutenants de maire, d'échevins, d'assesseurs, d'avocats, de greffiers de ville, etc., créées par l'édit de 1722, furent toutes tarifées et vendues comme des objets de commerce. Le prix de l'office de maire d'Angers fut porté jusqu'à cent dix mille livres, et l'on en créa deux, qui exerçaient tour à tour, ce qui les fit nommer *maires alternatifs* [1]. Enfin toutes

[1] Il avait aussi deux secrétaires-greffiers, qui avaient acheté chacun leur place 18,460 liv.; celles de tambours, valets archers et hoquetons avaient été vendues chacune 990 liv.; celle de portier 1,900 liv.; celle de héraut 2,970 liv.; celle de garde des ar-

les charges de l'hôtel-de-ville d'Angers furent portées à la somme énorme de sept cent quatre-vingt-seize mille livres, et ces mêmes charges, établies par un édit *perpétuel et irrévocable* [1], qui devaient être héréditaires, qui avaient été vendues si cher, furent supprimées en 1724, et remboursées en rentes perpétuelles au denier cinquante [1]. C'est ainsi que, dans ce temps-là, nos rois, de leur *certaine science et pleine puissance*, faisaient des lois perpétuelles qui ne duraient qu'un instant.

CHAPITRE II.

Abbaye de Saint-Florent fortifiée. — La châsse de Saint-Florent trouvée à Roye en Picardie. — Procès singulier.

Pendant les quinzième et seizième siècles, la France présentait partout l'image de la guerre; chaque ville était une place forte; les bourgs, les villages, les châteaux étaient défendus par des tours et des fossés;

chives 3,960 liv.; celles des deux contrôleurs du greffe de l'hôtel-de-ville 9,240 liv.; celle d'avocat du roi 7,415 liv.; celle de procureur du roi 26,400 liv.; enfin celles des deux lieutenants de maire, échevins et assesseurs alternatifs avaient été vendues ensemble 462,000 liv.

1 Texte de l'édit.

2 *Archives de l'hôtel-de-ville d'Angers*. On était déjà accoutumé à ces sortes de réductions ou banqueroutes; un an avant sa mort, Louis XIV avait réduit les rentes sur l'Etat au tiers. Nous oublions si promptement notre propre histoire, que, lorsqu'une semblable réduction eut lieu en 1796, on la considéra comme une iniquité sans exemple.

l'agriculture était abandonnée; les champs étaient devenus des camps et tous les laboureurs des soldats.

Les moines de Saint-Florent, riches seigneurs d'une grande partie du pays saumurois, ayant tout à craindre des différents partis qui parcouraient les campagnes, et plus encore des Anglais qui ravageaient l'Anjou, firent aussi fortifier leur monastère et même leur église. Les murs furent exhaussés par des machicoulis et des créneaux; on creusa, autour de l'abbaye, de larges fossés, que l'on traversait sur un pont-levis, dont l'entrée était défendue par deux grosses tours garnies de plusieurs pièces d'artillerie. L'abbé Guillaume du Luc avait obtenu de Charles V des lettres-patentes, en date du 24 novembre 1369, portant que les vassaux de l'abbaye seraient obligés d'en former la garnison, et que les habitants de la Levée y seraient plus particulièrement obligés, parce qu'ils étaient les moins éloignés du monastère.

Ce fut Jean du Bellay, évêque de Poitiers et abbé de Saint-Florent, qui ordonna et acheva les fortifications de l'abbaye, sous le règne de Louis XI. Ce prince avait beaucoup d'estime pour ce prélat, et l'une des preuves qu'il lui en donna, suscita, dans la suite, un procès singulier, qui fit beaucoup de bruit dans le temps. Nous allons en rapporter les principales circonstances, parce qu'elles donneront une idée des opinions qui régnaient alors.

(1475) Louis XI, ayant pris par capitulation la ville de Roye en Picardie, alla visiter l'église de Saint-Georges; il y rencontra un des chanoines, et lui demanda quel saint représentait une statue qu'il voyait à l'entrée du chœur. Le chanoine lui répondit que c'était saint Flo-

rent, qui avait passé autrefois le fleuve du Rhône, près Saumur, dans un esquif sans aviron. La méprise du chanoine sur la position de Saumur n'empêcha pas le roi de s'applaudir de son heureuse découverte. Il résolut d'examiner avec soin une affaire qui lui parut de la plus haute importance, et voulut savoir comment un saint, qu'il croyait avec tant de raison être dans l'église de Saint-Florent près Saumur, se trouvait dans celle de Saint-Georges en Picardie. Il fit promptement réunir tous les chanoines; mais ils ne purent satisfaire sa curiosité. Il ordonna des recherches dans les archives du chapitre, et l'on trouva un vieux registre dans lequel on lut ce passage : *Temporibus gloriosissimi Henrici Francorum regis, comes Viromandensis Francorum regis filius Othonis, corpus sancti Florentii, propè Salmurum et juxtà alveum Ligeris, tunc innumeris fulgens miraculis, vi armorum ad ecclesiam sancti Georgii Royensis transtulit, anno Dom.* 1055, *die maii vigesimâ quintâ*; c'est-à-dire : « Sous le règne glorieux de Henri, roi de France, le » comte de Vermandois, fils d'Othon, roi de France, » transféra par la force des armes, de Saumur sur » Loire en l'église de Saint-Georges de Roye, le corps » de saint Florent, faisant d'innombrables miracles. » Le 25 mai 1055. »

Cette légende parut suspecte à quelques personnes éclairées, à cause de ces mots : *filius Othonis;* mais cette difficulté n'arrêta pas le roi, qui, dans le transport d'une sainte joie, s'écria qu'il était aussi puissant pour faire reporter à Saumur le corps du saint, qu'un comte de Vermandois l'avait été pour le transférer à Roye. Il se mit à genoux, et, suivant l'usage du temps,

fit vœu d'édifier à Senlis une église en l'honneur de Notre Dame de la Victoire, semblable à celle de l'abbaye de Saint-Florent, si le saint voulait bien retourner dans son ancienne habitation sur les bords de la Loire.

Pour connaître la volonté du saint, ce prince, superstitieux et cruel, s'avisa d'un stratagême digne de ces épithètes. La ville de Roye s'était rendue par capitulation, et l'on avait promis aux habitants qu'il ne leur serait fait aucun tort. Louis ordonna d'y mettre le feu, en disant que, si l'église de Saint-Georges était préservée des flammes, il laisserait le corps de saint Florent aux chanoines de Roye; et que, dans le cas contraire, il le ferait transporter à Saumur. Cet ordre barbare fut exécuté : on mit le feu dans tous les quartiers, et bientôt un embrâsement général réduisit en cendres cette malheureuse ville, qui ensevelit sous ses ruines plusieurs habitants, restés avec confiance dans leurs maisons sur la foi de la capitulation.

L'incendie n'épargna point l'église de Saint-Georges; le roi en apprit la nouvelle dans l'église de Notre-Dame d'Amiens, où il était en prières à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Il crut alors connaître la volonté de saint Florent, et résolut de suite de mettre son projet à exécution. Il envoya Philippe de Best et Georges Robinel, ses chapelains, avec une forte escorte, pour enlever la châsse et les reliques qu'elle renfermait. Arrivés à Roye, les chapelains et leur escorte furent vivement repoussés par le peuple, à qui le désespoir et la crainte de perdre le saint donnaient des forces et du courage. Ils furent obligés de se replier, et de retourner vers le roi, qui fit marcher des

troupes pour se faire obéir. De retour à Roye, les envoyés de Louis XI apprirent que les reliques avaient été enlevées pendant la nuit par deux prêtres; il fallut donc employer de nouveaux moyens pour les découvrir. On prit en ôtage les principaux habitants de la ville et de la campagne, et l'on menaça de mettre tout le pays à feu et à sang, à deux lieues à la ronde, si le corps du saint n'était pas livré de suite; mais deux bourgeois, sachant où il avait été déposé, vinrent en instruire secrètement les chapelains. Ces deux citoyens, dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, se dévouèrent ainsi généreusement, pour sauver leur pays d'une entière destruction; car le peuple mutiné les eût mis en pièces, s'il eût connu leur démarche, que dans sa fureur il n'eût pas manqué de considérer comme une insigne trahison.

Le saint, étant ainsi recouvré, fut porté dans l'église de Mortemer, ensuite à Cressoncé, diocèse de Beauvais, et de là à Noyon, où le roi fit ouvrir la châsse en sa présence. On trouva dedans une inscription assez insignifiante, portant seulement que saint Florent avait été ordonné prêtre par saint Martin.

Louis XI écrivit aux chanoines de Saint-Martin de Tours, pour leur enjoindre de recevoir honorablement le saint, qu'il faisait conduire à Saumur par Philippe de Best, l'un de ses chapelains. Il donna en même temps aux moines de Saint-Florent l'ordre d'aller à Tours, pour être présents à son arrivée, et l'accompagner processionnellement jusque chez eux.

A cette époque, Jean du Bellay n'était plus abbé; il avait résigné en faveur de Louis du Bellay, son neveu, mais il faisait encore sa résidence à l'abbaye. Il alla

au-devant du saint jusqu'à Tours, avec les commissaires députés pour le recevoir. Le lendemain de son arrivée, les moines le placèrent sur un brancard richement orné, et l'apportèrent jusqu'à Saumur, où ils le déposèrent dans l'église de Nantilly. Quelques jours après, on le transporta, en grande pompe, de Nantilly à Saint-Florent. Les moines, tout le clergé de Saumur et la noblesse des environs formaient le cortège. Le peuple, accouru en foule de toutes parts, suivait en silence, tout ébahi de voir arriver de si loin un saint qu'il avait toujours cru si près de lui.

On mit la châsse sur le grand autel, où elle resta jusqu'à ce que celle dont le roi avait ordonné l'exécution fût achevée. Cet ouvrage, qui dura cinq ans, avait été confié à Gervais Pelier, d'Angers, l'un des plus fameux orfèvres de son temps. Cette châsse avait six pieds de longueur, trois de largeur et quatre et demi de hauteur. L'artiste avait représenté sur le pourtour, en figures de ronde-bosse et en plusieurs bas-reliefs, toute l'histoire de saint Florent, depuis le moment où il fut arrêté avec son frère Florian, jusqu'à celui de sa mort. Ce grand morceau d'orfévrerie, exécuté en vermeil, pesait trois cents marcs, et fut regardé dans son temps comme un chef-d'œuvre de l'art.

1480. Cette nouvelle châsse étant finie, elle fut apportée à Saint-Florent, et l'on fixa au 25 juin le jour de la translation des deux corps, qui étaient, l'un dans la châsse de Roye, et l'autre dans celle que l'on avait toujours vue à l'abbaye. Beaucoup de grands personnages vinrent de fort loin, pour assister à cette singulière cérémonie. La plupart des habitants de Saumur y furent présents, dans l'espérance de voir un miracle

qui ferait connaître lequel des deux corps était celui du saint; mais leur attente fut trompée. On ouvrit les deux châsses : dans celle qui venait de Roye, on trouva les reliques enveloppées dans une peau de cerf, comme on dit qu'Absalon les avait mises en les enlevant de Tournus; dans l'autre, on les trouva sous un voile de soie rouge, avec une inscription attestant que c'était le corps de saint Florent. On ôta ces reliques des deux anciennes châsses, et on les mit dans la nouvelle, qui fut ensuite exposée seule à la vénération des fidèles. On plaça les deux autres châsses dans le trésor.

Louis XI continua, pendant le reste de sa vie, à faire de magnifiques présents aux moines, en l'honneur de saint Florent. Mais après sa mort, les chanoines de Roye et plusieurs seigneurs de Picardie réclamèrent leur saint, son ancienne châsse, et la nouvelle, qu'ils prétendaient avoir été donnée au saint et non au monastère. Les réclamants obtinrent des lettres-patentes qui ordonnaient aux moines de restituer les reliques et les châsses aux chanoines de Roye; ces lettres furent signifiées à l'abbaye le 14 septembre 1486. Alors commença ce fameux procès, qui coûta des sommes immenses, et occupa pendant dix ans les Saumurois et les Picards.

Plusieurs arrêts furent rendus par le parlement de Paris, mais l'on ne put parvenir à en faire mettre un seul à exécution. Jean de Vugnacourt, conseiller, fut nommé commissaire pour l'exécution des arrêts. Il vint à Saumur avec une longue suite d'huissiers; mais, malgré tous les efforts de ces suppôts de la justice, il ne put jamais pénétrer dans l'abbaye. Il fut obligé de s'en retourner, après avoir fait inutilement beaucoup

de sommations et de procès-verbaux de refus. Telle était alors la puissance des moines et la faiblesse des lois.

Enfin, presque ruinés par ces interminables discussions, ne pouvant plus supporter les frais d'une si longue procédure, les chanoines proposèrent un arrangement à l'amiable. Les moines ne manquaient pas d'argent; mais, fatigués d'une guerre dont on ne pouvait prévoir la fin, et qui troublait le doux repos auquel ils étaient accoutumés, ils acceptèrent cette proposition. On nomma, de part et d'autre, des arbitres, lesquels décidèrent que les reliques seraient partagées par moitié; que la châsse donnée par Louis XI resterait à l'abbaye, et celle apportée de Roye serait rendue aux chanoines. Cette décision, qui parut fort sage à tout le monde, fut homologuée par le parlement le 22 mars 1495 [1].

CHAPITRE III.

Oratoire de Louis XI à Nantilly.

1481. On sait que Louis XI avait une grande dévotion à la Vierge, et qu'il fréquentait plus particulièrement les églises sous son invocation. Dans la seule province d'Anjou, il en affectionnait trois : Notre-Dame de Béhuard dans une île de la Loire près Chalonnes, Notre-Dame du Puy et Notre-Dame de Nantilly; cette dernière avait, sous son règne, la réputation de faire

[1] *Hist. inéd. de l'Abb. de Saint-Florent.*

beaucoup de miracles. Il avait vu, pendant son séjour à Saumur, lorsqu'il n'était encore que dauphin, ce grand concours de peuple qui y venait en pèlerinage pendant toute l'année, mais plus particulièrement à la fête de l'Assomption. Le récit des cures merveilleuses qui s'opéraient tous les jours par l'intercession de Notre-Dame de Nantilly, le détermina à se mettre sous sa protection, et pour se la rendre favorable, il lui fit présent de plusieurs statues d'or et d'argent, qui furent suspendues autour de la niche où elle était placée. Louis XI ne borna pas là ses dons envers Notre-Dame de Nantilly; il voulut y fonder un chapitre en son honneur. Trouvant l'église convenable pour y établir une collégiale, il fit ajouter, du côté du midi, une aîle destinée à la desserte de la paroisse, voulant que les chanoines eussent à leur disposition toute la nef et le chœur.

En construisant cette aîle couverte par cinq belles voûtes à arêtes, le roi ménagea dans l'épaisseur du mur, au bas de l'église, un petit oratoire, dont l'extérieur est décoré de plusieurs moulures et d'une petite niche, où il fit placer une copie de l'image de Notre-Dame de Nantilly; il laissa l'original, qui est en bois, au-dessus de l'autel où on le voit encore aujourd'hui. Les chapelains et le prieur de Nantilly, qui était un moine de l'abbaye de Saint-Florent, ayant suscité dans la suite plusieurs difficultés pour empêcher la fondation du chapitre, le roi fut obligé d'y renoncer, et d'exécuter cette pieuse entreprise au Puy-Notre-Dame [1].

[1] *Archives de l'abbaye de Saint-Florent.*

CHAPITRE IV.

Le château de Dampierre. — Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, y finit ses jours.

Le petit château de Dampierre, placé sur la rive gauche de la Loire, à une lieue au-dessus de Saumur, a été le dernier asile d'une des plus belles, des plus malheureuses et des plus courageuses princesses qu'ait vu naître la France. C'est là, c'est au milieu des misérables chaumières qui formaient alors le petit village de Dampierre, que la fille d'un roi de Naples, la veuve d'un roi d'Angleterre, la proche parente d'un roi de France, vint, dénuée de tout secours, chercher un refuge, et demander le pain amer de l'aumône chez un vieux domestique de son père. C'est dans ce village que l'héritière de plusieurs royaumes, le dernier rejeton de l'illustre maison d'Anjou, la fille du bon roi René, vint terminer une vie dont les vicissitudes furent si nombreuses, paraissent si incroyables, que l'on serait tenté de les regarder comme romanesques si elles n'étaient pas attestées par tous les historiens contemporains.

Marguerite était née le 25 mars 1429, et avait épousé en 1444, à Nancy, Henri VI, roi d'Angleterre. Ce mariage, si bien assorti en apparence, ne fut qu'un enchaînement de calamités pour les illustres époux et les peuples soumis à leur domination. D'un côté, la faiblesse du roi, et de l'autre, l'ambition de la jeune

reine, amenèrent insensiblement cette guerre si connue sous le nom de la Rose Blanche et de la Rose Rouge. On sait que cette guerre forme une des époques les plus sanglantes de l'histoire d'Angleterre, si féconde d'ailleurs en événements tragiques pour les rois et désastreux pour la nation. A peine montée sur le trône, la reine conçoit le projet de rendre au roi l'exercice du pouvoir, qui semblait être passé tout entier dans les mains du duc de Glocester, son oncle. Ayant réussi dans cette entreprise, elle prit ouvertement les rênes du gouvernement, et partagea les soins de l'administration avec le comte de Suffolk. Celui-ci, accusé par la chambre des communes, crut trouver son salut dans la fuite, et s'embarqua pour la France; mais il fut assassiné en passant de Douvres à Calais. Privée de son ministre, Marguerite lui donna pour successeur le duc de Sommerset, qui périt bientôt après à la bataille d'Albany.

Le duc d'York, comme descendant de Lionel, duc de Clarence, chef de la branche aînée de la maison royale d'Angleterre détrônée par Henri IV, de la branche de Lancastre, aïeul de Henri VI, avait des droits réels à la couronne. En les faisant valoir, il arbora pour signe de ralliement la rose blanche; Henri VI avait pris la rose rouge.

Nous n'entrerons point dans le détail des guerres que Marguerite entreprit et soutint pendant plus de trente ans avec un courage vraiment héroïque. Il suffira de dire qu'après de nombreuses alternatives de victoires et de défaites, le parti de la maison de Lancastre succomba, et que la reine, ayant vu périr, pendant toutes ces guerres civiles, son époux, son fils

unique, les ducs de Sommerset père et fils, et les principaux seigneurs attachés à son parti, n'obtint la liberté de repasser en France, à la sollicitation de Louis XI, qu'après avoir renoncé à son douaire, à ses joyaux, à tout ce à quoi elle aurait pu prétendre en qualité de reine douairière d'Angleterre. René, son père, pour engager Louis XI à demander sa liberté, lui avait, de son côté, cédé tous ses droits sur la Provence, l'Anjou, et sur les duchés de Lorraine et de Bar. Ainsi Marguerite se trouva dépouillée, dans le même instant, non seulement de tout ce que le droit établi lui accordait en Angleterre, mais encore de tous les avantages qu'elle pouvait tirer de sa naissance pour la succession de la maison d'Anjou, dont elle était l'unique héritière. Elle se rendit à Aix, auprès de son père, et, jusqu'à la mort de ce prince, elle y vécut dans l'éloignement absolu de toutes sortes d'affaires. Après la mort de René, elle se retira au château de Dampierre, près Saumur, appartenant à un vieux gentilhomme, nommé La Vignolle, qui avait resté plus de quarante ans au service du roi de Sicile. « Ce fut là » qu'elle passa les deux dernières années de sa vie à » gémir sur ses malheurs et ceux de sa famille. Son » sang, corrompu par tant de noires agitations, devint » comme un poison qui infecta toutes les parties qu'il » devait nourrir; sa peau sécha jusqu'à s'en aller en » poussière; son estomac se rétrécit, et ses yeux, aussi » creux que s'ils eussent été enfoncés avec violence, » perdirent tout le feu qui avait si longtemps servi » d'interprète aux grands sentiments de son âme [1]. »

[1] Voyez l'*Hist. de Marguerite d'Anjou*, par l'abbé Prévost.

Enfin, son corps étant presque en dissolution, elle expira dans ce château, si l'on peut ainsi appeler une maison que rien ne distingue de la demeure du plus simple particulier. 1482.

Des monuments qui retracent d'aussi grands souvenirs devraient porter des inscriptions, afin de rappeler les événements dont ils ont été les témoins, ou l'histoire des illustres malheureux qui les ont habités. On pourrait graver au-dessus de la porte de celui-ci :

L'an 1480, Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, fille de René, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, forcée d'abandonner son royaume, après y avoir courageusement soutenu, dans un grand nombre de combats et douze batailles rangées, les droits de sa famille, dépouillée de tous ses biens, sans appui, sans secours, trouva un asile dans cette maison, chez François de la Vignolle, ancien et fidèle serviteur de son père. Elle y mourut le 25 août 1482, âgée de 55 ans.

La dépouille mortelle de Marguerite fut transportée au magnifique tombeau que le bon roi René avait fait construire pour lui-même dans le chœur de Saint-Maurice d'Angers.

CHAPITRE V.

Origine du théâtre d'Angers. — Jean Michel, médecin et poète. — Entrée de Charles VIII à Angers. — Présents de la ville.

On croit, presque généralement, que les premiers théâtres en France furent érigés d'abord à Lyon en 1538, et ensuite à Paris en 1548 [1]; mais nous réclamons aujourd'hui l'honneur de cette priorité pour la ville d'Angers.

Ce fut sous le règne de René le Bon que les Angevins virent pour la seconde fois jouer une pièce de théâtre dans leur capitale [2]; quoique nous ne sachions point en quelle année, la durée du règne de ce prince peut faire présumer que ce fut vers le milieu du quinzième siècle. « Cette pièce était le Mystère de la Résurrec-
» tion, en trois journées, par Jean Michel, Angevin,
» poète très excellent et scientifique docteur, dit La
» Croix du Maine. Il a aussi écrit en vers français le
1486. » Mystère de la Passion de Notre Seigneur. Ce Mystère
» fut joué en la ville d'Angers, avec beaucoup de
» triomphe et de magnificence, sur la fin du mois d'août
» l'an 1486, auquel temps florissait l'auteur [3]. »

La représentation du Mystère de la Passion commença le dimanche 20 août, et dura quatre jours; on y fit voir toute la vie de Jésus-Christ depuis le bap-

1 *Mém. de la Société royale des Antiq. de France*, t. III, p. 88.
2 La première fut jouée vers 1420.
3 *Histoire du Théâtre français*, t. I, p. 66.

tême de saint Jean. On avait fait construire au bas de la place des Halles quatre échafauds à trois étages et un cinquième qui n'en avait que deux; c'était dans le plus élevé qu'était le Paradis. Tout ce grand bâtiment en charpente était couvert en ardoises. Le Paradis était en forme de trône orné de réseaux d'or, au milieu duquel Dieu était assis. On voyait à sa droite la Paix et au-dessous d'elle la Miséricorde; à sa gauche était la Justice, et au-dessous la Vérité. De chaque côté de ce vaste théâtre étaient des gradins, sur lesquels les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils avaient joué leur scène; ils ne disparaissaient point aux yeux des spectateurs qu'ils n'eussent achevé leurs rôles. L'Enfer était placé sur le devant du théâtre, à l'endroit où l'on met aujourd'hui le souffleur, mais on n'en voyait que l'entrée, qui avait la forme d'une grande gueule de dragon, laquelle s'ouvrait et se fermait pour le passage des diables. Au fond du théâtre, on voyait une chambre dont la porte était fermée avec des rideaux; c'était dans cette chambre qu'étaient supposées se passer certaines scènes que la décence ne permettait pas d'offrir aux spectateurs. Le chapitre de Saint-Laud prêta une pièce de drap d'or qu'on lui avait donnée pour faire des chappes, et l'Université contribua de son argent aux frais de ce spectacle.

Le premier jour, avant de commencer la pièce, on célébra une grand'messe au milieu du parterre. Le chapitre de la cathédrale avança le matin et retarda le soir ses offices pendant les quatre jours, afin que les chanoines pussent assister au spectacle. Pierre Turpin, doyen de Montaigu et chanoine de Saint-Martin, joua le personnage de Dieu; Laurent, chapelain de Saint-

Maurice, joua celui de la Vierge; le chanoine Thibaut Binel, celui de Judas; Nicolas Piétaut fit la Madeleine; un enfant de chœur de Saint-Laud le personnage de la fille de la Chananéenne, et l'auteur, Jean Michel, joua le rôle du Lazare [1]. Enfin, dans cette pièce, quatre-vingt-sept acteurs parurent sur la scène dans la première journée, cent dans la seconde, quatre-vingt-sept dans la troisième, et cent cinq dans la quatrième, et cela sans compter les figurants, juifs, diables, soldats et autres personnages muets.

Le Mystère de la Passion, précédé de celui de la Conception de la Vierge et suivi de la Résurrection de Jésus-Christ, fut imprimé à Paris en 1507; c'est un in-folio de sept cents pages à deux colonnes, avec figures gravées sur bois. On lit au titre de la première journée : « Cy commence le Mystère de la Passion de » Nostre Saulveur Jésus-Christ, avec les additions et » corrections faites par très éloquent et scientifique » docteur, maître Jehan Michel; lequel Mystère fut » joué à Angers, moult triomphalement, et dernière- » ment à Paris l'an de grâce 1507. »

Jean Michel était né à Angers, et y professait la médecine avec beaucoup de succès, lorsque Charles VIII vint dans cette ville pour diriger les opérations
1487. de l'armée qui devait le précéder en Bretagne. Le monarque, ayant entendu parler très avantageusement du mérite de notre auteur, lui donna la place de son premier médecin. Michel suivit le roi en Italie, et, de retour en France, ce prince, pour lui témoigner sa satisfaction de ses services, l'honora d'une charge de conseiller au parlement de Paris.

1 *Regist. de la cathéd.*, et *Manuse.* de D. Housseau.

L'entrée que fit Charles VIII à Angers, en allant en Bretagne, eut lieu le 26 avril 1487. Le roi, accompagné de plusieurs grands seigneurs de sa cour, fut reçu, avec les cérémonies accoutumées, par le maire et les échevins, qui lui offrirent en présent un beau vase de jaspe. Charles avait promis à la Trémouille de lui donner le présent qu'il recevrait; mais il le trouva si beau qu'il le garda pour lui, en donnant à ce seigneur douze cents écus par forme d'indemnité [1].

CHAPITRE VI.

Le logis Barrault. — Louis XII et la reine Anne de Bretagne à Angers. — César Borgia. — Son faste.

Autrefois les maisons des particuliers, quelque riches qu'ils fussent, ne portaient que le nom modeste de *logis*. C'est ainsi qu'on appelait, au quinzième siècle, ce grand et magnifique hôtel, bâti dans la rue Courte, à Angers, par Olivier Barrault, trésorier de Bretagne, qui eut l'honneur d'être élu trois fois maire d'Angers. Dans la suite, cet hôtel appartint à Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, qui l'occupa pendant son séjour dans cette ville. Les religieuses carmélites y furent d'abord placées par cette princesse, lorsqu'elle en sortit, et elles l'habitèrent pendant trois ans; depuis, on y établit le grand séminaire, auquel succéda l'École centrale de Maine et Loire; enfin il est aujourd'hui oc-

[1] *Manuscrits* de D. Housseau, à la Bibliothèque du roi.

cupé par le musée, la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle de la ville.

Les édifices ont, comme les hommes, leurs jours d'éclat et de prospérité; le logis Barrault a eu aussi
1498. les siens; c'est sous les voûtes hardies de ses belles salles que de savants professeurs ont fait entendre leur voix, et formé, par de doctes leçons, ce clergé angevin qui a donné tant de sujets distingués à l'Eglise. Mais ce n'est pas sous ce point de vue que nous porterons nos regards sur ce monument, c'est parce qu'il a servi pendant quelque temps de dépôt à des richesses immenses, et d'habitation à un homme non moins fameux par sa naissance que par ses forfaits et ceux de sa famille, à César Borgia, duc de Valentinois.

Tout le monde sait que Borgia était le second fils naturel de l'indigne Alexandre VI, et qu'après avoir été fait cardinal par son père, il déposa la pourpre pour ceindre l'épée. Ce fut lui qui vint en France apporter à Louis XII les bulles de divorce et de dispense de mariage que ce prince avait demandées à la cour de Rome. Le roi le reçut à Chinon, et l'amena avec lui à Angers. Le monarque venait dans cette ville en pèlerinage au tombeau de saint René, afin d'obtenir, par son intercession, la fécondité de la reine, qui l'accompagnait dans ce pieux voyage. Les maire et échevins reçurent le roi avec les cérémonies accoutumées, et lui offrirent en présent deux cents barriques de vin et une belle aiguière avec son bassin en vermeil : un semblable présent fut aussi offert à la reine [1].

Le cortége simple qui accompagnait le roi formait

[1] D. Housseau, *Man. de la Bibliothèque du roi.*

un contraste bien frappant avec celui du duc de Valentinois; on n'avait encore rien vu en France qui approchât de ce faste oriental, faste d'autant plus scandaleux que la misère publique était extrême à cette époque. Brantôme nous apprend qu'il a trouvé dans les archives de sa maison les détails que nous allons rapporter sur le cortége et l'ordre de la marche de ce prince.

« Devant lui marchaient vingt-quatre mulets fort » beaux, chargés de coffres, dont les couvertures » étaient ornées des armes du duc; après venaient » vingt-quatre autres mulets avec des couvertures » rouges et jaunes, qui étaient la livrée du roi; sui- » vaient encore douze mulets avec des couvertures de » satin jaune; puis venaient dix mulets, ayant des cou- » vertures de drap d'or, ce qui faisait en tout soixante- » dix mulets. Après les mulets on voyait seize beaux » grands coursiers couverts de drap rouge et jaune. » Suivaient dix-huit pages bien montés; seize étaient » vêtus de velours cramoisi, et les deux autres, qu'on » disait être les favoris du prince, l'étaient de drap » d'or frisé. De plus, six belles mules, richement en- » harnachées de selles, brides et harnois, étaient con- » duites par six laquais vêtus de velours cramoisi. » Venaient ensuite deux mulets portant des coffres » couverts de drap d'or, dans lesquels étaient la vais- » selle d'or et les pierreries. Suivaient trente gentils- » hommes, vêtus de drap d'or et d'argent. Des musi- » ciens, des trompettes, richement habillés, précé- » daient le duc, qui avait autour de lui vingt-quatre » laquais, tous vêtus mi-partie de velours cramoisi et » de satin jaune.

» Quant au prince, il était monté sur un grand cour-
» sier harnaché fort richement; sa robe était mi-partie
» de drap d'or et de satin rouge et brodée de perles et
» de pierreries. A son bonnet était un double rang de
» cinq à six rubis, gros comme une grosse fève, qui
» jetaient un grand éclat. Sur le retroussis de sa bar-
» rette, il y avait une grande quantité de diamants;
» ses bottes étaient entourées de cordons bordés de
» perles, et le collier qu'il portait valait bien trente
» mille ducats.

» Le cheval qu'il montait était tout couvert de la-
» mes d'or, ornées de perles et de pierreries. De plus
» il avait une belle petite mule, pour se promener par
» la ville, qui avait son harnois, comme la selle, la
» bride et le poitrail, tout couverts de roses de fin or
» épais d'un doigt.

» Enfin, pour fermer la marche, il y avait encore
» vingt-quatre mulets avec des couvertures rouges, or-
» nées des armes du duc; sans compter nombre de
» chariots chargés de tous les bagages, tels que lits de
» campagne, vaisselle, etc. [1] » Ce n'est pas tout; suivant d'autres auteurs, la plupart des mules de ce cortége avaient des fers d'or qui ne tenaient à leurs pieds que par un seul clou, afin, disent-ils, qu'elles eussent plus souvent occasion de les perdre.

C'est notre annaliste Bourdigné qui nous apprend que César Borgia fut logé à Angers chez Olivier Barrault, et que les principaux habitants de cette ville furent admis à voir le buffet du prince, qui était d'une richesse inestimable, tant en vaisselle d'or et d'argent,

[1] Brantôme, *Vies des grands Cap. étr.*, t. II, p. 209.

qu'en bagues, joyaux et pierreries. On remarquait, entr'autres richesses, une perle faite en façon de navire, laquelle était plus grosse qu'un œuf de poule [1].

C'était avec ce luxe insultant, alimenté par la vente des indulgences, que se montrait avec orgueil, dans les états du roi très chrétien, l'un des bâtards du pape, le plus odieux des hommes de son temps après son père.

CHAPITRE VII.

Le château du Verger. — L'hôtel d'Anjou. — La chapelle de la Bourgonière. — Louis XII malade à Blois. — Précaution que prend la reine. — Disgrâce du maréchal de Gié. — Tombeau du chien du Verger.

On a vu, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, les deux plus magnifiques châteaux de l'Anjou et du Poitou, et peut-être de la France entière, tomber sous les coups des Vandales [2]. Le temps, l'avarice et l'ignorance sont les causes ordinaires de la perte des plus beaux monuments; mais pour ceux-ci, ouvrages de deux premiers ministres, l'orgueil eut beaucoup plus de part à leur destruction que tout autre motif. Quand on compte dix quartiers de noblesse, on ne peut se résoudre à reposer dans la même crypte que celui qui n'en a que quatre; non moins jaloux de sa dignité, le noble à deux quartiers ne veut pas pour voisin un ennobli, et

1 *Chroniques d'Anjou*, F° 183.
2 Les châteaux du Verger et de Richelieu.

celui-ci, dans la crainte que ses cendres ne soient souillées par le contact de celles d'un vilain, se déterminera peut-être aussi à faire démolir sa chapelle et son château. Quel sera donc l'éternel supplice de tous ces orgueilleux, si, dans l'autre monde, les hommes sont placés, comme le disent les livres saints, selon leurs œuvres et non selon leur naissance et leurs dignités?

Le château du Verger était situé dans la paroisse de Seiches, sur la rive gauche du Loir; il fut fortifié en 1441 par Pierre Chabot, qui le vendit en 1481 à Pierre de Rohan, maréchal de France, connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Gié. Celui-ci le fit démolir et en fit construire un autre en 1499 sur le même emplacement; on ignore quel en fut l'architecte. Ce superbe château consistait en deux grandes cours carrées, formées par six corps de bâtiments, flanqués par des tours rondes placées aux angles saillants; il était construit en belles pierres blanches et décoré d'une architecture élégante demi-gothique; c'était une sorte de transition de l'architecture arabe à l'architecture grecque et romaine, qui reparut en France quelques années après. Sous ce rapport, ce monument était extrêmement précieux pour l'histoire de l'art; l'exécution en était parfaite; les ornements qu'on y avait prodigués étaient exécutés avec une délicatesse admirable, à laquelle se prêtait parfaitement la regeasse dont il était bâti, sorte de pierre beaucoup plus blanche, presque aussi dure et d'un grain aussi fin que l'albâtre. Pour se former une idée du genre de l'architecture de ce château, il faut voir la Chambre des Comptes qui forme un des angles de la rue du Figuier, à Angers, et qu'on

nomme actuellement l'*hôtel d'Anjou*; elle est à peu près du même temps, ainsi que la chapelle du château de la Bourgonière, commune de Bouzillé. Ces deux monuments, inconnus au public, méritent de fixer l'attention des amateurs des beaux-arts; on y remarque des frises et des ornements arabesques d'un très bon goût et d'une belle exécution. Les historiens de cette province ont négligé de nous faire connaître les artistes qui les ont élevés, mais je crois qu'on peut les attribuer à Jean de Lépine, élève de Philibert de Lorme; en les comparant avec le frontispice de Saint-Maurice, on trouvera plusieurs traits caractéristiques qui donnent quelque vraisemblance à cette conjecture.

Le château du Verger était entouré d'un fossé large et profond, revêtu en briques, que l'on passait sur un pont, en face de la porte placée entre deux tours, sur lesquelles était une belle terrasse; de chaque côté de la porte et à la suite des tours, était un mur crénelé qui fermait la première cour. La décoration intérieure de ce vaste édifice était d'une magnificence royale; la sculpture, la peinture, la dorure, y brillaient de tout leur éclat. Un couvent et une église furent élevés en même temps près du château, pour y placer des moines de l'ordre de Sainte-Croix, qu'on nommait crucifers.

Sous le règne de Louis XI, le maréchal de Gié jouissait d'une très grande faveur; il fut un des quatre seigneurs qui gouvernèrent la France pendant la maladie de ce prince à Chinon : il se distingua par ses talents militaires sous celui de Charles VIII, et commandait l'avant-garde de l'armée, en Italie, à la bataille de Fornoue; mais Commines et Brantôme le blâment de

n'avoir pas agi, dans ce commandement, comme il aurait dû le faire pour sa gloire. Lorsque Louis XII fut parvenu au trône, ce monarque le nomma chef de son conseil, lieutenant-général en Bretagne et général de ses armées en Italie. Mais la fortune, qui jusqu'alors lui avait été si favorable, l'abandonna tout-à-coup. En 1505, le roi tomba malade à Blois, et bientôt on craignit pour ses jours. Bourdigné nous apprend que l'on fit à Angers des processions pour obtenir du ciel la guérison du roi; que les rues par où elles passaient étaient tendues comme pour celles de la Fête-Dieu; que tous les habitants y assistaient une torche à la main, et que plusieurs d'entr'eux y marchaient nu-pieds [1]. François de Rohan, archevêque de Lyon, fils du maréchal de Gié, venait d'ajouter à cette dignité celle d'évêque d'Angers; il vint prendre possession de cet évêché, et joignit sans doute ses prières à celles de ses nouveaux diocésains.

Cependant la reine, Anne de Bretagne, craignant beaucoup pour les jours du roi, et bien résolue de ne pas rester en France s'il venait à mourir, pensa dès-lors aux difficultés qu'elle pouvait éprouver, étant veuve, à emporter en Bretagne ses richesses personnelles. Pour les prévenir, elle fit charger ses meubles, sa vaisselle d'or et d'argent, ses joyaux, tout ce qu'elle avait de plus précieux, sur quatre bateaux, et donna l'ordre à un de ses officiers de les conduire à Nantes. Cet enlèvement d'effets, à l'insu du roi, était illégal; le maréchal de Gié, en ayant été averti, eut la hardiesse de faire arrêter et saisir les ba-

[1] *Chroniques d'Anjou*, F° 187.

teaux au-dessous de Saumur. La reine, vivement courroucée de ce procédé, ne tarda pas à s'en venger d'une manière éclatante et qui porte toute l'empreinte de la haine d'une femme offensée. A peine le roi fut-il convalescent, qu'elle fit bannir de la cour le maréchal, obtint un ordre pour que l'on fît des recherches scrupuleuses sur sa conduite partout où il avait commandé, et bientôt, suivant l'usage de ceux qui ont en main tout pouvoir et qui veulent perdre un ennemi, on trouva qu'il avait en effet commis des extorsions et des concussions sans nombre. La faveur dont il avait joui sous plusieurs règnes et son immense fortune avaient armé l'envie contre lui; les dépenses excessives qu'il avait faites à son château du Verger vinrent encore à l'appui et comme preuves de tant de dilapidations vraies ou supposées; enfin il fut mis en jugement. Le parlement de Toulouse fut chargé de lui faire son procès, et il fut convaincu de tous les crimes dont on l'accusait. « Mais la reine ne voulant sa mort, dit » Brantôme, d'autant que la mort est le vrai remède » de tous maux et douleurs, et qu'étant mort il se- » roit trop heureux, elle voulut qu'il vécût bas et ra- » valé, ainsi qu'il avoit été auparavant grand, afin que, » par sa fortune changée, de grande et haute où il s'é- » toit vu, en un misérable état bas, il vécût en dou- » leurs et tristesses, qui lui feroient plus de mal cent » fois que la mort : car la mort ne lui dureroit qu'un » jour, voire qu'une heure, et ses langueurs qu'il au- » roit le feroient mourir tous les jours. » Voilà la vengeance de cette *brave* reine, ajoute Brantôme, qui trouve toujours bien ce que font les grands.

Le maréchal de Gié fut suspendu pendant cinq ans

de sa charge et exilé dans son château du Verger. A cette occasion, on joua, dans un collége de Paris, une pièce, dans laquelle un des acteurs disait qu'un *maréchal* avait voulu ferrer *une âne*, mais qu'*elle* lui avait donné un si grand coup de pied qu'*elle* l'avait jeté *hors de la cour* par-dessus les murs jusque dans le *Verger* [1]. C'est ainsi que, dans tous les temps, on traite les hommes disgrâciés, et c'est bien là en effet le coup de pied de l'âne.

Le château du Verger vit naître le prince de Guémené, que Ménage place au nombre des quatre Angevins de son temps cités à la cour pour leurs bons mots; les trois autres étaient Bautru, le comte du Lude et le marquis de Jarzé.

Le cardinal de Rohan, si malheureusement célèbre par le procès du Collier, fut le dernier de cette famille qui posséda le Verger. Il le vendit en 1778 à un simple gentilhomme. Celui-ci, étant venu en prendre possession, et visitant la chapelle sépulcrale, accompagné d'un des moines qui la desservaient, eut l'indiscrétion de dire qu'un jour ses cendres reposeraient près de celles des Rohan. Le cardinal, instruit de ce propos, en fut vivement offensé; il fit le retrait, comme il en avait le droit, et revendit une seconde fois ce château, mais à la condition qu'il serait démoli de fond en comble, ce qui fut exécuté en 1780 et années suivantes.

Le cardinal n'étendit pas ses ordres pour la destruction au-delà de l'enceinte du château, puisqu'on voit encore près du parc, sur l'ancienne grande route de

1 D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 1159.

Paris à Angers, les restes d'un obélisque élevé par le maréchal de Gié, et que les habitants du pays nomment la Belle-Croix. Le maréchal avait fait autrefois un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, et il y avait mené un chien qu'il aimait beaucoup; mais il le perdit en revenant. Déjà plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le retour du seigneur du Verger, lorsqu'un jour, se promenant sur la route dont nous venons de parler, il aperçut son chien accourant vers lui. Le fidèle barbet saute au cou de son maître, lui lèche les mains, et tombe aussitôt à ses pieds, où il expire de fatigue et de joie. Le maréchal fut très sensible à la mort de ce bon animal, et ce fut pour en perpétuer le souvenir qu'il fit construire l'obélisque dont on voit encore les ruines, à l'endroit même où il avait reçu ses derniers témoignages d'attachement et de fidélité.

En voyant le tombeau du chien du Verger, on se rappelle que les anciens élevaient aussi quelquefois des monuments aux animaux, et que les plus graves auteurs n'ont pas dédaigné d'en faire mention dans leurs ouvrages. Pline parle d'un corbeau qui, tous les matins, allait se poser sur la colonne rostrale, d'où il saluait, en prononçant leurs noms, Tibère, Germanicus et Drusus; mais ayant été tué par un cordonnier, celui-ci fut sur-le-champ mis en pièces par le peuple, et l'on rendit à l'oiseau les honneurs funèbres. Il fut solennellement brûlé sur la voie appienne, et l'on recueillit précieusement ses cendres dans une urne [1]. Le même auteur nous apprend aussi que plusieurs chiens jouirent de semblables honneurs chez les Romains [2].

[1] *Hist. Nat.*, liv. X, chap. 43.
[2] *Idem*, liv. XXIV, chap. 4.

Mais si les croyances religieuses des anciens leur permettaient de consacrer des sépulcres à la mémoire des animaux, les nôtres s'y opposent, et c'est avec raison que Delille a dit :

> Loin ces vils monuments d'un chien ou d'un oiseau ;
> C'est profaner le deuil, insulter au tombeau.

Ce beau château du Verger qui faisait autrefois les délices des puissants princes de Rohan, fut visité par plusieurs de nos rois ; François Ier, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, y firent quelque séjour, et les seigneurs du Verger leur donnèrent, à grands frais, des tournois, le plaisir de la chasse et des fêtes magnifiques. Alors ces chemins, maintenant déserts, étaient remplis de courtisans et de curieux. Le son du cor, des trompettes et des clairons retentissait au loin et portait à plusieurs lieues à la ronde l'effroi parmi les malheureux paysans, dont les récoltes allaient être ravagées par les chasseurs. Ces champs, à présent si bien cultivés, étaient des cours d'honneur, des bosquets, l'emplacement d'un superbe château où brillaient de toutes parts l'or, l'azur et les marbres les plus précieux. Que nous reste-t-il de toutes ces marques de la grandeur et de la richesse?.... Le tombeau d'un chien !

CHAPITRE VIII.

Le donjon du château d'Angers. — Reculée. — Louise de Savoie, duchesse d'Anjou. — Entrée solennelle de François Ier à Angers. — Peste.

Au-dessus de la porte du château d'Angers et des deux tours qui la défendent s'élevait anciennement un corps de bâtiment, d'une structure élégante, qu'on nommait *le donjon*; une jolie chapelle occupait le milieu, des cabinets étaient pratiqués dans les tourelles, des vitraux taillés en ogive, ornés de brillantes couleurs, formaient une partie de la décoration de cet appartement d'été [1]. De là on découvrait toute la ville et ses deux ponts, les faubourgs et le village de Reculée, où était la maison de plaisance du roi René, décorée de belles peintures de sa main, représentant divers traits de l'histoire des comtes d'Anjou; le fond de ce panorama naturel offrait un riche paysage de plusieurs lieues de rayon, arrosé par trois rivières navigables, le Loir, la Sarthe et la Mayenne; enfin des bateaux avec leurs voiles, les habitants qui circulaient sur les quais, dans les places publiques, animaient ce magnifique tableau, bien fait pour occuper agréablement l'esprit et la vue. 1518.

C'était dans ce donjon, qui a été détruit pendant les guerres de la Ligue, que Louise de Savoie, mère de François Ier, passait une partie des jours de la belle

[1] *Manuscrits* de Louvet.

saison, lorsqu'elle faisait sa résidence au château d'Angers. On sait que le premier acte d'autorité du jeune roi, en montant sur le trône, fut de donner à sa mère, comme un témoignage d'amour et de reconnaissance, le duché d'Anjou, le comté du Maine et le comté d'Angoulême, qu'il érigea pour elle en duché. On sait aussi que bientôt après il la nomma régente du royaume, lorsqu'il partit pour l'Italie.

Cette princesse, une des plus belles et des plus spirituelles entre les femmes de son temps, aimait les lettres et les beaux-arts, et protégeait, comme le faisait son fils, ceux qui les cultivaient. Ce fut pendant son séjour dans cette province que Jean Bourdigné entreprit les *Annales et Chroniques d'Anjou,* dont elle accepta la dédicace. Elle établit à Angers, sous le nom de *Grands-jours,* une sorte de tribunal, d'où ressortissaient par appel les tribunaux inférieurs de la province; elle en choisit elle-même les officiers parmi les hommes les plus intègres et les plus lettrés qu'elle put trouver. Elle fit aussi pour l'administration plusieurs sages règlements, qui lui méritèrent la reconnaissance de ses sujets.

Louise de Savoie avait souvent témoigné à François Ier le désir de le voir visiter son duché et de le recevoir dans sa ville d'Angers. Cédant enfin aux instances de sa mère, et voulant lui donner par cette démarche une nouvelle preuve de son respect et de son attachement, le monarque se mit en route avec la reine, la duchesse d'Alençon, sa sœur, et une partie de sa cour. Nos annales ne disent point si ces illustres voyageurs passèrent par Saumur, mais on pourrait presque l'assurer, puisque l'on sait qu'ils firent leur

entrée dans la ville d'Angers par la porte Saint-Aubin, laquelle ouvre sur la route de Saumur. Autrement ils n'auraient qu'imparfaitement rempli l'un des objets de leur voyage, si, en visitant cette province, ils eussent négligé d'en traverser la plus belle partie.

Aussitôt que la duchesse fut informée du départ de son fils, elle en fit promptement avertir les magistrats et les principaux habitants d'Angers, qui se concertèrent entr'eux pour recevoir dignement leur souverain.

Bourdigné, témoin oculaire, nous a conservé, dans ses *Annales d'Anjou,* tous les détails des préparatifs imaginés par les Angevins pour cette entrée solennelle; écoutons-le parler lui-même; son récit nous donnera en même temps une idée de la langue au commencement du seizième siècle.

« Si veux raconter ce que je vis à la joyeuse et très » désirée entrée d'iceluy prince.

» Le dimanche d'après la fête du corps de Notre » Seigneur, au mois de juin 1518, le très noble roi de » France, avec très illustre princesse la reine, son » épouse, Mme la duchesse d'Anjou, sa mère, et la du- » chesse d'Alençon, sa sœur, arrivèrent à souper au » lieu d'Espeluchart, près Angers, et soupèrent de haut » jour. Et après le souper se disposèrent, le roi et les » dames, d'entrer en la ville, et monta le roi à cheval » et les dames en litière, et ainsi qu'ils approchèrent, » vinrent au-devant du roi, en très bel ordre, sur leurs » mules, les juges royaux, maire de la ville et échevins » d'icelle, le lieutenant du sénéchal, le juge de la pré- » vôté et procureur et avocat du roi et autres officiers » royaux d'icelle ville, vêtus de robes d'écarlate, les » archers de la ville avec leurs hallebardes et les ser-

» gens portant leurs masses, lesquels en bon ordre
» marchoient devant eux. Et en cet état allèrent iceux
» seigneurs de la ville offrir, en toute humilité et ré-
» vérence, les clefs d'icelle. Et furent du roi, de la
» reine et de madame très joyeusement reçus. Les ha-
» bitans d'Angers, pour montrer comment ils avoient
» agréable la venue du roi, avoient, à l'entrée de leur
» ville par laquelle le roi devoit passer, fait dresser
» plusieurs tables rondes, chargées de vin et de vian-
» des, à l'entour desquelles étoient députés hommes
» de façon et recueil, très bien en ordre et de joyeuse
» chère, lesquels invitoient tous les passans à boire et
» à manger, leur présentant à boire dans hanaps (cou-
» pes) d'argent fin si très excellent qu'il n'en falloit
» point chercher de meilleur. Puis au-devant dudit
» seigneur, jusques hors la ville, vinrent procession-
» nellement les quatre mendians, qui étoient bien trois
» cents en nombre. Puis près le portail étoient les re-
» ligieux de monseigneur saint Aubin, revêtus de ri-
» ches ornemens, qui pareillement lui vinrent faire la
» révérence.

» A la première porte, appelée *la Herse*, étoient les
» vénérables recteur scholastique, docteurs, procu-
» reurs, bourgeois et autres officiers de l'Université,
» leurs bedeaux devant eux, qui étoient dix ou douze
» en nombre, avec grosses masses d'argent doré, aux
» armes des nations et facultés de ladite université. Et
» pour accompagner les recteur et docteurs étoient
» plusieurs gens lettrés, escoliers, bacheliers et licen-
» ciés, qu'il faisoit très bon voir. Le roi, au lieu où ils
» étoient, lui fut fait par iceulx recteur, docteurs et
» scholastiques très humble révérence. Et le roi de très

» bon cœur et joyeuse chère leur salut leur rendit, se
» arrêtant là par quelqu'espace de temps à écouter une
» harangue que le très docte François Lasnier, Ange-
» vin, lui fit, de laquelle le roi fut très content et bien
» édifié, et promit de l'Université garder les droits et
» privilèges tels que ses prédécesseurs rois de France
» avoient octroyés. Le roi passant outre, à la seconde
» porte lui fut démontré un spectacle couvert de ri-
» deaux de soie, lesquels furent ouverts à sa venue et
» fut vue la représentation d'un roi, très richement
» accoutré, couché sur un lit couvert d'un très riche
» drap d'or frisé, et un autre personnage représentant
» le prophète Daniel, et la figure de l'histoire de l'ex-
» position du songe du roi Nabuchodonosor que Daniel
» lui exposa, et y avoit un grand arbre, duquel yssoient
» (sortoient) plusieurs fleurs de lys, entr'autres un du-
» quel sailloit un enfant signifiant monsieur le Dauphin.
» Et au pied dudit arbre étoient plusieurs bêtes nou-
» velles, faisant semblance et contenance de vouloir
» assaillir l'arbre du lys. Mais de la racine d'iceluy
» sailloient une salamandre et une hermine qui le dé-
» fendoient et les autres bêtes déchassoient, et avoient,
» toutes icelles bêtes moulées, si bons et très agiles
» mouvemens, qu'il n'étoit celui qui ne pensât qu'elles
» fussent naturelles; et au bas du chaffaut étoient plu-
» sieurs personnages tenant escrits et autorités de la
» sainte écriture en leurs mains, qui tous étoient ap-
» propriés à l'honneur du très noble sang royal.

» Et quant le roi fut à la troisième porte de la ville,
» il rencontra quatre honorables hommes tenant un
» poêle ou courtine de fin velours azuré semé de fleurs
» de lys d'or de broderie, lequel en grande révérence

» lui posèrent sur la tête, et sur lui, par la ville, ainsi
» qu'il est de coutume, le portèrent.

» Le roi étant sous ce poêle, lui vinrent au-devant
» les colléges de monseigneur saint Martin et saint
» Laud, en très belle procession. Et là y eut quelques
» débats pour les prééminences entre les doyens et
» chanoines d'icelles églises de Saint-Laud et de Saint-
» Martin et les religieux de l'abbaye de Saint-Aubin
» d'Angers, dont depuis sourdit procès de longue
» durée.

» Le roi en tel état, accompagné des ducs d'Alen-
» çon, d'Urbin et de Vendôme et des comtes de Saint-
» Paul, de Laval et de Beaufort et plusieurs autres
» princes, ducs, comtes et barons, chevaucha par la
» ville d'Angers, qui étoit très bien tendue et riche-
» ment tapissée, et s'en vint aval la rue Saint-Aubin
» jusqu'au carrefour Sainte-Croix, auquel lui fut mon-
» tré un très joyeux spectacle, qui étoit un très beau,
» grand et spacieux cep de vigne couvert de feuilles
» naturelles et tout chargé de grappes de raisins blancs
» et noirs, par artifice si très magistralement faites,
» qu'il n'y avoit celui qui les vît qui ne les pensât na-
» turelles. Et au haut dudit cep le dieu Bacchus ayant
» deux cornes et tout en la forme que le figurent les
» poètes, tenant deux grappes de raisin en ses deux
» mains, comme s'il les eût étreintes, et de l'une yssoit
» vin blanc en grande quantité, comme d'un ruisseau
» de fontaine, et de l'autre du vin clairet, en pareille
» façon, qui étoient vins très excellents et de grande
» puissance. Et au-dessous d'iceluy Bacchus, étoient
» escrits ces quatre vers :

» Le dieu Bacchus grand ami de nature,

» A tous payons (buveurs) vrais zélateurs de vins
» Fait assavoir qu'aux coteaux angevins
» Il a trouvé la source de boisture.

» Et au pied d'iceluy cep étoit le patriarche Noé » endormi; le désordre de ses vêtements faisoit assez » voir que c'étoit pour avoir trop lampé le divin jus » de la treille.

» Et pour recevoir le vin qui choyoit des mains de » Bacchus étoient deux bassins d'argent doré, de mer- » veilleuse grandeur, et à l'entour plusieurs faunes, » satyres et autres demi-dieux et centaures, qui ad- » ministroient à boire à tous passants, et print le roi » grand plaisir à regarder cela.

» Au haut du carrefour de la place Neuve étoit un » échaffaut sur lequel on voyoit la représentation du » noble et preux Eudes d'Anjou, qui fut roi de France, » et de sa très illustre postérité.

» Au bas d'iceluy carrefour de la place Neuve étoit » un grand échaffaut sur lequel étoit par personnages » l'une des figures de l'Apocalypse, savoir est du dra- » gon qui persécutoit la femme qui avait enfanté un » fils, et étoit ce dragon à sept têtes, c'est à savoir une » tête de léopard, une tête d'aigle, une tête d'ours, et » ainsi des autres, car chacune tête représentoit quel- » que ville ou communité des ennemis de la France, » lequel dragon, à gueules ouvertes, jetoit de grandes » ondes d'eau contre la femme, et si apertement se » mouvoit, que tous ceux qui le voyoient le cuidoient » vif. Et la femme tenoit son fils entre ses bras, qui » étoit un très beau jeune enfant nommé *l'honneur de* » *France*. Et lors, par un subtil et invisible contre- » poids, descendoit un saint Michel portant au col

» l'ordre des très chrétiens rois de France, lequel de
» son épée abattoit la principale tête du dragon, qui
» étoit la tête d'un ours. Et lors étoit ouïe grande mé-
» lodie de musiciens chantant à l'honneur de la France
» et de son fils plusieurs motets. Et tôt s'ouvrit une
» nue et apparut dedans un trône fort riche et triom-
» phant. Et lors saint Michel print l'enfant que tenoit
» la France entre ses bras, et, par un contrepoids,
» furent tous deux ravis jusqu'audit trône, et fut l'en-
» fant assis sur un fort magnifique siége. Et au bas du-
» dit échaffaut étoient dix ou douze prophètes moulés,
» tenant rollets de la Sainte-Ecriture en leurs mains,
» qui tous étoient appropriés à l'honneur du roi, de
» madame la duchesse d'Anjou et de leur noble sang.
» Lesquels prophètes, par secrets et subtils mouve-
» ments, quant le roi passa par devant eux, s'inclinè-
» rent et défulèrent (saluèrent) devant lui, si apertement
» que ceux qui les voyoient les juroient être vifs, car
» ils mettoient la main au chapeau, puis haussoient le
» bras pour montrer les rollets qu'ils tenoient et fai-
» soient plusieurs signes propres et convenables au cas.
» Le roi marchant outre alla à l'église cathédrale, où
» il fut, des vénérables doyens et chanoines, reçu à
» grande solennité, prêtant ès mains d'iceux le serment
» accoutumé, puis alla se mettre à genoux devant le
» grand autel et y fut assez long espace. Et quant le
» roi eut fait sa dévotion, en la compagnie de plu-
» sieurs princes et seigneurs et prélats, il alla loger au
» château, où tout étoit prêt et appareillé pour le re-
» cevoir [1]. »

Quelques jours après son arrivée à Angers, le roi

[1] *Chroniq. d'Anjou*, F° 191.

y laissa la reine et la duchesse d'Alençon, sa sœur, et alla, suivi des principaux seigneurs de sa cour, visiter plusieurs villes et châteaux de cette province, où il fut partout magnifiquement reçu. Au Plessis-Macé, à Durtal, au Plessis-Bourré, à Mollières, on lui donna des festins et le plaisir de la chasse; au château du Verger, il y eut des joûtes et des tournois; l'élite de la noblesse angevine y parut avec beaucoup d'éclat, et fit voir, par son agilité et sa dextérité dans ces combats simulés, à pied et à cheval, qu'elle était toujours digne de la haute réputation de ses ancêtres. D'ailleurs, le valeureux François Ier avait déjà pu la juger dans une occasion importante; plusieurs Angevins l'avaient suivi en Piémont trois ans auparavant, et s'étaient distingués sous ses yeux au siége de Villefranche, tels que Jacques Turpin, seigneur de Vihiers; Jean de Dureil, seigneur de la Barbée; Nicolas de Piédouault, seigneur de la Harderie, et Jacques de Charnacé.

Le roi prenait beaucoup de plaisir à toutes ces fêtes, et il le témoignait avec bonté aux seigneurs qui les lui donnaient. L'Anjou lui paraissait un pays très agréable par ses sites variés et l'abondance de ses productions; il se proposait même d'y prolonger son séjour, lorsqu'il se trouva forcé d'en sortir pour fuir la peste. Ce terrible fléau commença ses ravages dans cette province vers le milieu du mois d'août; il fut précédé par des orages et des vents extrêmement violents, qui causèrent beaucoup de dégâts dans les campagnes [1].

[1] *Chroniq. d'Anjou*, Fo 195 196.

CHAPITRE IX.

La ville et le château de Durtal. — Magnificence du maréchal de la Vieuville. — Le pont de Durtal. — Le ban et l'arrière-ban d'Anjou.

Foulques Nerra bâtit, en 1040, le château de Durtal, entre Angers et la Flèche, sur la rive droite du Loir, et il le donna, en 1055, à Hubert de la Suze de Champagne. Cette terre, qui depuis fut décorée du titre de comté, changea souvent de propriétaire. Dans le seizième siècle, elle appartenait à François de Scépeaux, connu sous le nom de maréchal de la Vieuville, qui, si l'on croit l'auteur de ses Mémoires, eut l'honneur d'y recevoir le roi Henri II. D'après son récit, les détails de cette réception donneraient une idée bien singulière de ce qu'on qualifiait alors de somptuosité dans le service de la table de nos rois aux jours de gala. Aujourd'hui, plus d'un bourgeois de Durtal est en état de traiter aussi bien et mieux ses amis, que le maréchal ne traitait alors le roi et toute sa cour.

« Environ l'an 1550, dit l'auteur des Mémoires, » M. de Saint-Thierry, évêque de Dol, et son frère le » maréchal de la Vieuville, étant en leur château de » Durtal, le roi, allant à Angers, passa à Durtal, au- » quel lieu il séjourna quatre jours. De vous dire le » traitement que fit M. de la Vieuville à toute la cour, » seroit peine perdue... La table des princes et grands » seigneurs étoit de dix plats, et celle des autres moyens

» seigneurs, chevaliers, gentilshommes de la chambre,
» capitaines et lieutenants de gendarmerie et autres
» gentilshommes, de six... Sa Majesté fut avertie que
» les ambassadeurs d'Angleterre étoient arrivés à Or-
» léans, qui fut cause qu'elle partit de Durtal, au très
» grand regret d'un chacun, pour accélérer son entrée
» à Angers, où elle fut très magnifiquement reçue et se-
» lon que la ville est riche et somptueuse, car c'est la
» septième de France, en toutes sortes de moyens et
» d'illustration que l'on peut requérir en une grosse
» et ancienne cité, et s'en contenta le roi merveilleu-
» sement. »

Henri II s'était éloigné de sa capitale à dessein; il voulait que les ambassadeurs anglais vissent, pour venir le trouver, le plus beau pays de la France; c'est du moins ce que nous apprend l'historien du maréchal de la Vieuville. « Or, n'ayant jamais le roi descendu
» en Anjou, dit-il, ni en Bretagne, il lui print fantai-
» sie de faire ses entrées à Angers et à Nantes, s'éloi-
» gnant exprès aussi le plus qu'il pouvoit, afin que les
» Anglais, que leur roi envoyoit devers Sa Majesté pour
» jurer la paix faite par leurs députés en la reddition
» de Bouloigne, eussent le plaisir de voir la plus belle
» traverse et la plus agréable de tout son royaume,
» car, partant de Calais, et passant à Paris, qui était
» leur chemin, pour venir à Orléans, et prendre la
» Levée le long de la Loire jusqu'à Nantes, il y a une
» merveilleuse longueur de pays et si décorée de gran-
» des et riches villes et villettes, que l'on diroit pro-
» prement que de Paris à Nantes ce n'est qu'un fau-
» bourg. Et montrant cette grandeur aux Anglais, Sa
» Majesté savoit bien qu'ils confesseroient avec admi-

» ration qu'il n'y avoit, en toute l'Angleterre ni Hiber-
» nie, rien de semblable. »

Le duc de Suffolk était le chef de cette ambassade; le roi chargea le maréchal de la Vieuville d'aller le recevoir aux Rosiers et de le conduire avec sa suite dans les plus beaux châteaux de l'Anjou. Il l'amena d'abord à Durtal, d'où ils allèrent au Verger, à Jarzé, au Plessis-Macé, à Serrant, etc.

1551. Satisfait du voyage qu'il avait fait en Anjou, et connaissant par lui-même l'importance de la ville d'Angers, Henri II y établit un siége présidial. Quelques années après, il érigea en comté la baronnie de Chemillé en faveur de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. C'est à cette époque que le ban et l'arrière-ban d'Anjou furent appelés et réunis à Angers sous les ordres, non du sénéchal de la province, comme c'était l'usage, mais sous ceux de René de la Jaille,
1555. seigneur de la Roche-Talbot. Il s'y trouva douze cents chevaux et quatre cents hommes de pied. Cette troupe se rendit en Picardie, et, en y arrivant, elle fut enlevée par le chevalier d'Aussimont, gouverneur de Bapaume.

En 1570, Charles IX vint une seconde fois visiter l'Anjou; il passa un mois à Durtal, où il se plaisait beaucoup, tant à cause de sa bienveillance pour le maréchal de la Vieuville, que du plaisir qu'il prenait à la chasse dans la forêt de Chambiers. On lit, dans le journal de Louvet, que plusieurs courtisans, jaloux de la confiance dont le roi honorait le maréchal, empoisonnèrent celui-ci dans sa propre maison, ce qui obligea le monarque de quitter Durtal plutôt qu'il ne l'aurait fait sans ce malheureux événement.

Marguerite de Scépeaux, fille aînée du maréchal de la Vieuville, porta le comté de Durtal en dot à Jean, marquis d'Epinay, d'où il passa dans la maison de Schomberg, puis en celle de la Rochefoucault. A l'époque de la Révolution, il appartenait au duc de Liancourt, qui depuis a vendu le château par portions à diverses personnes qui l'occupent aujourd'hui.

Il ne reste plus rien du château bâti par Foulques Nerra; celui qui existe, commencé dans le seizième siècle sur un plan irrégulier, mais très vaste, n'a point été achevé. Deux grosses tours, couronnées de créneaux et de machicoulis, sont placées aux deux extrémités de la façade qui est du côté de la ville. Le principal corps de bâtiment, qui est du côté du pont, paraît avoir été construit vers le milieu du dix-septième siècle. Quatre colonnes, dont deux ioniques et deux corinthiennes, que l'on voit dans une partie du bâtiment commencé, annoncent l'intention de décorer de ces ordres la façade qui devait régner sur les jardins.

Ce château est placé sur un coteau élevé au pied duquel coule le Loir, traversé par un beau pont de cinq arches en pierres, construit à la fin du dix-huitième siècle. Durtal, qui n'offre rien de plus remarquable que l'agrément de sa situation, compte environ trois mille habitants. Il y avait avant la Révolution deux paroisses dans cette ville, qui, en 1730, n'était composée que de deux cent quatre-vingt-deux feux; on voit combien sa population s'est accrue depuis cette époque. La juridiction de Durtal s'étendait sur dix-huit paroisses; le comté du Lude en relevait; le maréchal de Schomberg fit la remise de la

mouvance de ce comté à Timoléon de Daillon qui le possédait alors.

CHAPITRE X.

Le château du Bellay. — Notice sur les hommes célèbres qui y sont nés ou qui ont porté son nom. — Tombeau de Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent.

Le château du Bellay, situé dans la commune d'Allonnes, à deux lieues nord-est de Saumur, se nommait anciennement les Brosses d'Allonnes. Quelques généalogistes ont écrit qu'une branche de la maison de Berlay, ou Bellay de Montreuil, s'était établie en cet endroit, et lui avait donné son nom; d'autres, au contraire, ont prétendu que c'était des Brosses d'Allonnes qu'était sorti Girault Berlay, qui s'établit, dans la suite, à Montreuil-Bellay [1]. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, toujours est-il certain que ces deux terres ont appartenu autrefois à la même maison, et que cette maison était l'une des plus illustres de l'Anjou et des plus anciennes de la monarchie.

Le château du Bellay, dont l'aspect imposant rappelait des souvenirs si honorables pour le pays saumurois, vient d'être presque entièrement démoli; il n'en reste plus qu'une partie, dont le rez-de-chaussée forme une serre à l'usage d'une maison qu'on a bâtie auprès. Cependant le peu qui en reste suffit encore

[1] MÉNAGE, *Hist. de Sablé*, p. 53.

pour rappeler que ce petit coin de terre a été possédé, pendant huit siècles, par une famille qui a fourni à l'Etat un grand nombre d'hommes distingués dans l'Eglise, dans les armes et dans les lettres.

Les limites étroites que nous devons observer ne nous permettant pas de faire connaître tous les membres de cette famille dont l'histoire a conservé les noms, nous ne parlerons que des plus célèbres, en commençant par Renault du Bellay, fils de Berlay II, dont il a été question dans la première partie de cet ouvrage.

I. Renault du Bellay, dès ses plus jeunes ans, témoigna un grand désir de s'instruire dans les lettres; Grécia, sa mère, veuve de Berlay II, fit cultiver de bonne heure ces heureuses dispositions, et chargea de sa première éducation les hommes les plus instruits qu'elle put trouver. Elle l'envoya ensuite achever ses études à l'Université de Paris, où son ardeur et son assiduité furent telles qu'il surpassa bientôt tous ses condisciples. N'ayant pas de vocation pour les armes, il entra dans l'Eglise, et sa première dignité fut celle de trésorier du chapitre de Saint-Martin de Tours. Dans la suite, Hugues, légat de Grégoire VII, ayant déposé Manassès, archevêque de Rheims, Renault du Bellay fut élu à sa place, en un concile tenu à Lyon l'an 1080.

Le cardinal Baronius remarque à ce sujet, dans ses *Annales*, qu'en la même année, il fut tenu deux autres conciles généraux, celui d'Avignon, où fut élu à l'évêché de Grenoble Hugues, qui fonda l'ordre des Chartreux avec saint Bruno, et le concile de Meaux, où fut élu saint Arnault à l'évêché de Soissons. Ces

trois prélats, également recommandables par leurs vertus et leur savoir, élevés à l'épiscopat, dans la même année, par trois conciles généraux, furent intimes amis, et toujours d'une même opinion dans tous les conciles et synodes où ils se trouvèrent ensemble, pour la réformation de la vie et des mœurs du clergé.

Renault du Bellay aimait et protégeait tous ceux qui cultivaient les lettres; son palais devint une espèce d'académie, où se rendaient de toutes parts les beaux-esprits et les savants, pour conférer avec lui; il se faisait un plaisir de les aider de ses biens, de ses conseils et de sa faveur. C'est ainsi qu'il contribua à l'avancement de plusieurs personnages célèbres de son temps, tels que Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault, Vital, premier abbé et fondateur de l'abbaye de Sauvigny, et Bernard, aussi premier abbé et fondateur de l'abbaye de Tyron.

Au concile de Clermont, présidé par Urbain II, Renault du Bellay, s'étant déclaré contre Philippe Ier et Bertrade de Montfort, encourut la disgrâce du roi; ce qui le détermina à se démettre volontairement de son archevêché. Il se retira ensuite à Arras, où il mourut l'année suivante, le 21 janvier 1096.

II. Pendant le quinzième siècle, l'abbaye de Saint-Florent devint, pour ainsi dire, un domaine de la maison du Bellay. Jean du Bellay Ier en fut élu abbé en 1404. Quelques années après son élection, il fit bâtir le grand corps de logis que l'on voyait encore, il y a quelques années, entre l'église abbatiale et celle de Saint-Barthélemy. En 1431, il donna la démission de son abbaye, entre les mains du pape Eugène IV, en faveur de Jean II, son neveu, fils aîné de Hugues du

Bellay, VIIe du nom, et d'Ysabeau de Montigny, de l'illustre maison de Vendôme.

III. Jean II, abbé de Saint-Florent, fut d'abord évêque de Fréjus, ensuite de Poitiers. A l'exemple de son oncle, il fit de grandes augmentations à son abbaye. Le chœur, les voûtes de l'église, et plusieurs belles chapelles, autour des bas-côtés et du chœur, furent construites à ses frais. En 1474, il se démit aussi de son abbaye, en faveur de Louis du Bellay, l'un de ses neveux, pour se livrer tout entier au gouvernement de son diocèse.

IV. Le frère aîné de ce prélat, aussi nommé Jean, chevalier de l'ordre du Croissant, chambellan de Louis XI, et qui, en 1461, commanda l'arrière-ban d'Anjou, fut marié à Jeanne de Cogé, dont il eut onze enfants, six garçons et cinq filles. Eustache, leur fils aîné, fut conseiller et chambellan de René, roi de Sicile et duc d'Anjou; Louis, leur second fils, eut l'abbaye de Saint-Florent, comme nous venons de le dire; Jean, leur troisième fils, fut capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, et commença la branche de la Flotte, qui est tombée dans la maison de Hautefort; enfin Louis, leur quatrième fils, fut seigneur de Langey ou Langeais, et père de quatre fils, qui occupent un rang distingué parmi les hommes célèbres de leur siècle.

Jean du Bellay, évêque de Poitiers, vécut encore plusieurs années après avoir donné la démission de son abbaye, et mourut le 2 septembre 1479.

V. Quelques années après, Louis, son successeur, lui érigea un magnifique tombeau dans le chœur de l'église de Saint-Florent, où il avait été enterré. Ce

monument, le plus grand et le plus beau morceau de sculpture de l'Anjou, avait vingt-deux pieds de largeur, six d'épaisseur et trente de hauteur. Il représentait le paradis et l'enfer. Son architecture était du genre gothique arabe ou mauresque; sa forme était celle d'une arcade en ogive, ouverte entre le chœur et le bas-côté de l'église. Le paradis était du côté du chœur, et l'enfer du côté opposé. Une multitude de figures de ronde-bosse, représentant des saints, des anges, des diables, quelques élus et beaucoup de damnés, remplissait des niches de toutes les formes, décorées de faisceaux, de pilastres et de colonnes, d'arcs en ogive sans nombre, le tout exécuté avec une légèreté, une délicatesse qui donnaient à l'ensemble de l'ouvrage l'air d'une dentelle artistement travaillée. La plupart des figures du paradis et de l'enfer étaient nues. Parmi celles de l'enfer, il y en avait beaucoup dont on retrouve les formes et les attitudes grotesques dans la belle gravure de Callot, qui représente les tentations de saint Antoine; cette ressemblance nous fait présumer que ce célèbre artiste avait vu le tombeau de Jean du Bellay. La statue de ce prélat était placée sous l'arcade, sur un tombeau orné d'une inscription et des armoiries de la maison du Bellay, lesquelles étaient d'argent, à la bande fuselée de gueules, à six fleurs de lys d'azur posées en orle.

Quelques parties lisses dans l'ordonnance de ce monument, des arabesques en bas-reliefs, distribués avec beaucoup de goût, formaient les divisions nécessaires pour permettre à l'œil de voir tout sans confusion. Ce bel ouvrage était en pierre d'argeasse, extraite des environs de Saumur, très blanche et d'un grain

très fin ; il a été détruit en 1806, avec l'église qui le renfermait.

L'abbé Louis du Bellay, qui fit élever ce magnifique monument, eut beaucoup de neveux d'un grand mérite. Nous nous bornerons à parler des quatre fils de Louis, le plus jeune de ses frères, qui épousa Marguerite de la Tour-Landry, dont il eut pour premier fils :

VI. Guillaume du Bellay, plus connu sous le nom de Langey, qui était celui d'une petite ville sur la rive droite de la Loire, à dix lieues au-dessus de Saumur, qu'on nomme actuellement Langeais, et dont il était seigneur. Langey entra jeune encore dans la carrière militaire, et s'y fit remarquer par sa bonne conduite et sa valeur.

François Ier l'ayant envoyé en Piémont avec le rang de lieutenant-général, il y reprit plusieurs places sur les Impériaux, et sut, par son esprit et l'aménité de son caractère, faire aimer et respecter l'autorité française dans le pays qu'il avait conquis. Les malheureux habitants des bourgs de Cabrières et de Mérindol, que l'on nommait Vaudois, durent à sa prudence, à ses principes de tolérance et de modération, la suspension de l'arrêt du parlement de Provence, qui condamnait leur pays à être détruit par le fer et par le feu. Le roi avait chargé Langey de l'instruire exactement des mœurs et des usages de ces sectaires. « Les Vaudois, dit-» il au monarque dans son rapport, sont des paysans » laborieux et sobres, qui, depuis trois cents ans, ont » pris des terres en friche, à la charge d'en payer la rente » à leurs maîtres ; à la vérité, ils fréquentent peu les » églises, ne se mettent point à genoux devant les ima-» ges, ne font point dire de messes pour eux ni pour les

» morts, n'ôtent point leurs bonnets en passant devant » les croix qui sont dans les carrefours; mais, par un » travail assidu, ils ont rendu leurs terres fertiles, paient » bien exactement la taille au roi et les redevances à » leurs seigneurs, quoiqu'ils ne reconnaissent ni le » pape ni les évêques. »

Brantôme met le seigneur de Langey au rang des plus grands capitaines de son temps. « Certes, dit-il, » il a été un grand personnage et capitaine, de qui je » ne particularise tous les faits, non plus que je fais » d'autres ses pareils en ce livre, car il m'en faudroit » faire de par trop longues légendes; je me contente » d'en toucher quelques petits traits. » Il remarque ailleurs qu'il savait se ménager, à force d'argent, des intelligences secrètes chez les généraux, chez les ministres étrangers et jusque dans les cabinets des rois. Il n'épargnait rien pour parvenir à ses fins et servir utilement son maître. De Turin, il instruisait le roi, qui était à Paris, de tout ce qui se faisait ou de ce qui se devait faire dans les armées de Charles-Quint, soit en Flandre, soit en Picardie. Billon, auteur contemporain, dit qu'il ne commençait jamais une entreprise militaire qu'après avoir employé sa plume à découvrir l'état des choses, ce qui fit dire à Charles-Quint : « La » plume de Langey m'a plus fait la guerre que toute » lance bardée de la France. »

Les grandes fatigues que Langey avait éprouvées à l'armée l'avaient rendu perclus de tous ses membres; il ne pouvait plus ni marcher, ni monter à cheval. Ayant quelque chose d'important à communiquer à François Ier, qui désirait vivement l'entretenir, il entreprit le voyage de Turin à Paris en litière; mais entre Lyon

et Roanne, il se trouva si mal qu'il fut obligé de s'arrêter au bourg de Saint-Saphorin, où il mourut le 9 janvier 1545. Son corps fut porté au Mans, dont René du Bellay, son frère, était alors évêque; Jean et Martin, ses autres frères, se réunirent au prélat, pour lui élever, dans la cathédrale où il fut inhumé, un superbe tombeau. Joachim du Bellay, son cousin, composa son épitaphe :

Hic situs est Langeus; ultrà nil quære, viator:
Nil meliùs dici, nil potuit breviùs.

« Passant, cy git Langey, n'en demande pas davantage : ce nom » en dit assez. »

Un autre fit celle-ci, qui est plus connue :

Cy git Langey, qui, de plume et d'épée,
A surmonté Cicéron et Pompée.

Langey était très instruit, et il savait trouver, même dans les camps, des moments de loisir, qu'il employait à cultiver les lettres. Il nous a laissé des Mémoires et un *Epitome* de l'*Antiquité des Gaules et de la France*, imprimé en 1556. Les manuscrits, qu'il portait dans ses coffres, furent dérobés, après sa mort, dans le bourg de Saint-Saphorin; mais Martin du Bellay, son frère, qui lui succéda, en qualité de lieutenant du roi, à Turin, parvint à en recouvrer la plus grande partie.

VII. Jean du Bellay, second fils de Louis, naquit en 1492. Il s'adonna, dès son jeune âge, à l'étude des belles-lettres, et parvint à une profonde connaissance de la langue latine, dans laquelle il écrivit très élégamment, soit en prose, soit en vers. Sa naissance et son mérite lui procurèrent un accès facile à la cour de

François Ier, qui protégeait les lettres et ceux qui les cultivaient. Il profita de sa faveur pour hâter leurs progrès, et se joignit au savant Budée pour engager le monarque à fonder le collége royal qui fut établi en 1529.

Jean du Bellay était alors évêque de Bayonne, et il le fut successivement de Paris, de Limoges, puis archevêque de Bordeaux et évêque du Mans. Le roi, dont il gagna toute la confiance, lui confia beaucoup d'emplois et d'ambassades. Lorsque Clément VII vint à Marseille pour conclure le mariage du duc d'Orléans, qui depuis fut Henri II, avec Catherine de Médicis, sa nièce, notre prélat donna une grande preuve de sa facilité et de ses talents oratoires. Poyet, président au parlement de Paris, et depuis chancelier de France, devait complimenter Sa Sainteté; mais, ayant reçu ordre de faire plusieurs changements à sa harangue le jour même qu'il devait la prononcer, il se trouva si déconcerté qu'il supplia le roi de choisir un autre orateur. On s'adressa à Jean du Bellay, et celui-ci improvisa un discours, qui obtint tous les suffrages de l'illustre assemblée devant laquelle il fut prononcé avec autant d'aisance que de noblesse.

Pendant leur séjour à Marseille, François Ier et le pape s'occupèrent des affaires de Henri VIII, roi d'Angleterre; on résolut d'y envoyer du Bellay. Il partit sur-le-champ, se rendit à Londres, et parvint à obtenir de Henri tout ce qu'on pouvait raisonnablement désirer, pourvu qu'on lui donnât le temps de pouvoir se défendre par un fondé de pouvoir. Le prélat revint promptement en France, et alla de suite à Rome, trouver le pape, qui lui accorda le délai que demandait

le roi d'Angleterre. Mais le courrier, expédié pour lui porter cette nouvelle et en rapporter la procuration qu'il avait promise à du Bellay, n'ayant pu être de retour à Rome au jour qu'on lui avait fixé, les agents de Charles-Quint parvinrent, à force d'intrigues, à faire prononcer l'excommunication contre Henri VIII et l'interdit sur son royaume. Le courrier arriva deux jours après cette mesure impolitique, avec les procurations que le roi d'Angleterre envoyait à du Bellay; mais elles furent inutiles. Toutes les protestations que fit l'évêque de Paris, en vertu des pouvoirs qu'il venait de recevoir, ne purent empêcher un schisme, qui enleva un royaume à l'église catholique, et au saint-siège une partie de ses revenus.

Après ce grand événement, qui a eu tant d'influence sur les destinées de la cour de Rome, l'évêque de Paris continua d'être chargé des affaires de France, sous le pontificat de Paul III, successeur de Clément VII, et ce fut ce même Paul qui lui donna le chapeau de cardinal le 21 mai 1535. L'année suivante, il se trouva au consistoire où Charles-Quint, dans un discours qu'il y prononça, s'emporta avec fureur contre François Ier, en présence de ses ambassadeurs, qui n'eurent pas le courage de prendre sa défense « Mais ils firent bien » pis, dit Brantôme, car ils déguisèrent la chose au » roi comme elle étoit passée, et lui cachèrent la vé» rité, pensant bien faire, pour n'entendre le point » d'honneur; car sur ce défiment que l'empereur fai» soit au roi sur le combat, Vély devoit répartir et » répondre bravement, selon qu'un bon chevalier duel» liste eût bravement répondu. Encore sans M. le car» dinal du Bellay qui étoit prompt et soudain et haut

» à la main, autant qu'homme de guerre, aussi le
» sentoit-il, car il étoit partout, et un des grands per-
» sonnages en tout et de lettres et d'armes, tout n'al-
» loit-il pas bien, et le roi demeuroit fort déshonoré. »

Le cardinal dissimula le chagrin que lui causa ce discours de l'empereur; il le retint mot pour mot, et comme il importait beaucoup au roi de savoir tout ce qu'avait dit Charles, du Bellay partit en toute hâte, et vint l'en instruire. Ce fut alors que l'empereur donna l'ordre au comte de Nassau d'envahir la Picardie. Le roi, pour s'opposer aux projets de son ennemi, sortit de Paris, où il laissa le cardinal du Bellay avec le titre de lieutenant-général, le chargeant de rétablir l'ordre dans la capitale, et de la mettre en état de défense. Du Bellay montra, dans cette occasion, qu'il était aussi bon général que grand politique. Il fortifia Paris, en faisant construire un rempart, et les boulevards que l'on voit encore aujourd'hui. Il pourvut aussi avec célérité à la défense des autres places qui lui avaient été confiées.

François Ier, satisfait des services du cardinal, le nomma conseiller de son conseil secret; mais, après la mort de ce prince, du Bellay, privé de son rang et de son crédit par des intrigues de cour, se retira à Rome, où, par le privilége de son âge, il devint évêque d'Ostie et doyen du sacré collége.

Le cardinal du Bellay aimait les lettres, et fut le protecteur et le bienfaiteur de Rabelais. Chargé des plus grands emplois, il trouvait encore du temps pour se livrer à l'étude. Il a laissé des poésies latines qui rendraient illustre un homme qui n'aurait paru dans le monde qu'en qualité de poète. Mais il a fait de si gran-

des choses, comme politique, que la gloire de l'homme de lettres est, pour ainsi dire, voilée par celle de l'homme d'état. Il mourut à Rome, le 16 février 1560, âgé de 68 ans.

VIII. Martin du Bellay, capitaine de cinquante hommes d'armes, prince d'Yvetot par son mariage avec Isabelle Chenu, et troisième fils de Louis du Bellay, eut, comme ses frères, le bonheur d'être en faveur près de François Ier, et de s'acquitter, à la satisfaction de son souverain, des pouvoirs importants qu'il lui confia dans la guerre, dans les ambassades et dans beaucoup d'autres affaires. Pour le récompenser de ses services, le roi le nomma son lieutenant-général en Normandie, et le fit chevalier de son ordre.

Comme ses frères, et comme presque tous les hommes de son illustre maison, il joignit au mérite de protéger les lettres celui de les cultiver lui-même. Les mémoires historiques qu'il nous a laissés contiennent ce qui s'est passé de plus important sous le règne de François Ier, depuis 1513 jusqu'au règne de Henri II. L'un des plus fidèles et des plus zélés serviteurs du premier de ces princes, il tint à beaucoup d'honneur d'être son historien. Quelques critiques lui reprochent d'avoir donné trop d'étendue aux descriptions des siéges et des batailles où il s'est trouvé. Malgré ce défaut, ses Mémoires sont très estimés, et, comme ceux de Langey, son frère, ils ont été traduits en latin, et imprimés à Francfort, l'an 1574.

Martin du Bellay mourut à Glatigny, dans le Perche, le 9 mars 1559; il ne laissa que des filles. La principauté d'Yvetot passa aux aînés de la maison du Bellay, par le mariage célébré, avec dispense du pape, de René

du Bellay, fils aîné de Jacques de ce nom, comte de Tonnerre, avec Marie du Bellay, sa cousine germaine, fille aînée de Martin du Bellay, dont nous venons de parler.

IX. René, quatrième fils de Louis du Bellay, obtint, par le crédit de ses frères, l'évêché du Mans. Il se fixa dans son diocèse, et mit tous ses soins à s'acquitter des devoirs d'un bon prélat. Il passait ordinairement la belle saison à la campagne, où il s'occupait à étudier la physique, et à rassembler dans son jardin les arbres, les fleurs et les plantes les plus rares; il fut en quelque sorte le créateur de la botanique en France.

En 1546, la famine désola son diocèse, et la misère devint si grande que le peuple fut obligé de se nourrir de glands. Député vers le roi par la ville du Mans, pour solliciter des secours, du Bellay accepta cette mission d'humanité qu'il remplit avec succès; mais, peu de temps après s'en être acquitté, il mourut à Paris, au mois d'août de la même année [1].

CHAPITRE XI.

Le château de Gonnord. — Suite de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Langage.

Gonnord, gros bourg à huit lieues de Saumur, sur un ruisseau qui tombe dans le Layon, était anciennement un prieuré de bénédictins, qui dépendait de

1 Bayle. Brantôme. *Hist. généalog. de la maison du Bellay.*

l'abbaye de Saint-Florent. Vers le milieu du onzième siècle, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, s'étant emparé, comme on l'a dit dans la première partie de cette histoire, d'une portion considérable de biens ecclésiastiques de ses états, les avait distribués à plusieurs de ses vassaux, en récompense de leurs services militaires. Ceux-ci en disposèrent ensuite comme de leur propre bien. On voit, dans les Antiquités d'Anjou, qu'Agnès, épouse de Foulques Adubat, eut en dot, avec l'église et le cimetière, la dîme de la paroisse du Toureil. Dans la suite, Eusèbe, évêque d'Angers, scandalisé de voir ainsi les domaines de l'Eglise entre les mains des laïques, entreprit de les leur ôter, et y parvint facilement. Il opéra ce retrait sans bourse délier, et le commença par les églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Gonnord, et leurs dépendances, qu'il restitua à l'abbaye de Saint-Florent. Une riche veuve de Vihiers, qui possédait, par héritage, le quart de ces biens, en avait déjà fait volontairement l'abandon, du consentement de ses enfants, aussitôt qu'elle avait été instruite des intentions du prélat. Soit par crainte, soit par persuasion, ceux qui possédaient le surplus suivirent ce pieux exemple, et bientôt les moines se trouvèrent paisibles possesseurs des biens et des églises de Gonnord. Philippe Ier, roi de France, et Foulques Rechin, comte d'Anjou, approuvèrent ces dons, déclarèrent les terres de ces églises libres de toutes exactions, et permirent aux *hommes des moines* d'y bâtir des maisons pour former un bourg, dont les habitants seraient sous la juridiction des officiers de l'abbaye. Voilà ce que les manuscrits de Saint-Florent nous apprennent touchant les églises et le bourg de Gonnord ;

mais ils ne nous disent rien de relatif au château (qui vient d'être démoli); on sait seulement que, dans le quinzième siècle, il appartenait à la maison du Bellay, et qu'il tomba en partage à Joachim du Bellay, l'un de nos premiers poètes français, et l'un des hommes les plus célèbres qu'ait produits l'Anjou.

X. Joachim du Bellay, seigneur de Gonnord, fils de Jean du Bellay et de Renée Chabot, naquit vers l'an 1524, à Liré, bourg sur la rive gauche de la Loire, à quinze lieues au-dessous d'Angers. Orphelin presque dès l'enfance, il eut pour tuteur son frère, qui négligea tout à la fois son éducation et l'administration de ses biens. A peine sorti de tutelle, il se trouva, par la mort de ce même frère, chargé de l'un de ses neveux. Des procès, qu'il fallut poursuivre pour les intérêts de son pupille et les siens, lui causèrent des inquiétudes et des chagrins qui altérèrent sa santé. Une maladie dangereuse le retint deux ans au lit; il appela les muses à son secours, pour calmer ses douleurs et charmer ses ennuis. Les poètes grecs et latins, qu'il lut avec avidité, échauffèrent son génie, et développèrent les germes de son talent pour la poésie française. Il composa d'abord plusieurs pièces, qui furent goûtées à la cour de François Ier, et lui procurèrent un accès facile auprès de ce prince, qui aimait et protégeait tous les hommes d'un mérite éminent.

A cette époque, notre langue était encore dans l'enfance; ce n'était, pour ainsi dire, qu'un jargon grossier, abandonné au vulgaire, et qui osait à peine se faire entendre parmi les hommes instruits. Destiné à l'enrichir et à le polir par ses ouvrages, du Bellay en fit un, dont l'objet était de prouver qu'il était ridicule

de négliger l'idiôme national, et de lui préférer les langues mortes ou étrangères. Il le dédia à son illustre parent, le cardinal du Bellay. « Je ne puis assez blâ-
» mer la sotte arrogance et témérité d'aucuns de notre
» nation, dit-il au commencement de cet ouvrage,
» qui, n'étant rien moins que grecs ou latins, dépri-
» sent et rejettent, d'un sourcil plus que stoïque, tou-
» tes choses escrites en françois : et ne me puis assez
» esmerveiller de l'étrange opinion d'aucuns savants,
» qui pensent que notre vulgaire soit incapable de tou-
» tes bonnes lettres et érudition, comme si une inven-
» tion pour le langage seulement devoit être jugée
» bonne ou mauvaise. A ceux-là je n'ai entrepris de
» satisfaire. A ceux-ci je veux bien, s'il m'est possible,
» faire changer d'opinion, par quelques raisons que
» briefvement j'espère déduire : non que je me sente
» plus cler-voyant en cela ou autres choses qu'ils ne
» sont, mais pour ce que l'affection qu'ils portent aux
» langues étrangères ne permet qu'ils vueillent faire
» sain et entier jugement de leur vulgaire. » Il termine son livre par un chapitre qui a pour titre : *Exhortation aux François d'escrire en leur langue.* « Là
» doncques, François, dit-il, marchez courageusement
» vers cette superbe cité romaine; et des serves dé-
» pouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois),
» ornez vos temples et vos autels. Ne craignez plus ces
» oyes criardes, ce fier Manlie et ce traître Camille,
» qui, soubs ombre de bonne-foy, vous surprennent
» tout nuds, comptant la rançon du Capitole. Donnez
» en cette Grèce menteresse, et y semez encore un
» coup la fameuse nation des Gallo-grecs. Pillez-moi,
» sans conscience, les sacrés trésors de ce temple del-

» phique, ainsi que vous avez fait autrefois : et ne
» craignez plus cet Apollon, ses faux oracles, ny ses
» flèches rebouchées. Vous souvienne de votre ancienne
» Marseille, seconde Athènes, et de votre Hercule gal-
» lique, tirant les peuples après lui, par leurs oreilles,
» avec une chaîne attachée à sa langue. »

Joachim du Bellay prit d'abord le parti des armes; mais le tumulte des camps effarouchant sa muse, il quitta l'épée pour la soutane, et alla trouver, à Rome, son parent le cardinal du Bellay, qui s'y était retiré en 1547. Pendant le temps qu'il resta avec lui dans cette ancienne capitale du monde, il se livra tout entier à la société des savants qui s'y trouvaient, et aux charmes de l'étude. Il y composa deux poëmes latins, l'un à la louange d'une dame italienne nommée Vénoride, et l'autre sur l'enlèvement d'une jeune fille; mais ils eurent moins de succès que ses poésies françaises. Entre ces dernières, il faut distinguer ses *Antiquités de Rome, contenant une générale description de sa grandeur, et comme une déploration de sa ruine,* ouvrage composé de trente-deux sonnets. Voici le dernier :

« Espérez-vous que la postérité
» Doive, mes vers, pour tout jamais vous lire ?
» Espérez-vous que l'œuvre d'une lyre
» Puisse acquérir telle immortalité ?

» Si sous le ciel fut quelque éternité,
» Les monuments que je vous ai fait dire,
» Non en papier, mais en marbre et porphyre,
» Eussent gardé leur vive antiquité.

» Ne laisse pas toutefois de sonner,
» Luth qu'Apollon m'a bien daigné donner :
» Car si le temps la gloire ne dérobe,

» Vanter te peux, quelque bas que tu sois,
» D'avoir chanté, le premier des François,
» L'antique honneur du peuple à longue robe. »

Environné des débris de la grandeur romaine, assis sur les bords du Tibre, notre poète tournait souvent ses regards vers l'Anjou, et chantait les rives pittoresques de la Loire, la fertilité de leurs coteaux, de leurs vallons, l'abondance et la diversité de leurs productions. L'amour de la patrie, ce sentiment qu'on n'éprouve jamais plus vivement que lorsqu'on est éloigné d'elle, montait sa lyre, et lui inspira cette ode, dans laquelle il exprime, avec tant de feu, son attachement pour sa province. Elle a pour titre : *les Louanges d'Anjou au fleuve de Loyre.* En voici la fin :

« Qui voudra doncq, loue et chante
» Tout ce dont l'Inde se vante,
» Sicile la fabuleuse,
» Ou bien l'Arabie heureuse.
» Quant à moi tant que ma lyre
» Voudra les chansons élire
» Que je lui commanderai,
» Mon Anjou je chanterai.

» O mon fleuve paternel!
» Quand le dormir éternel
» Fera tomber à l'envers
» Celui qui chante ces vers,
» Et que par les bras amis
» Mon corps bien près sera mis
» De quelque fontaine vive,
» Non guères loing de ta rive,
» Au moins sur ma froide cendre
» Fais quelques larmes descendre.....

Le même sentiment dut inspirer à notre poète ces beaux vers si connus, chef-d'œuvre de grâce et d'harmonie :

Heureux qui, comme Ulysse, a faict un beau voyage,
Ou comme celuy là qui conquit la Toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son aage!

Quand revoiray-je, hélas, de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Revoiray-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province, et beaucoup davantage?

Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeulx,
Que des palais romains le front audacieux:
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine,
Plus mon Loyre gaulois, que le Tibre latin,
Plus mon petit Lyré, que le mont Palatin
Et plus que l'air marin, la douceur angevine.

Du Bellay, après avoir passé trois ans en Italie, revint en France pour les affaires du cardinal son parent; mais il fut mal récompensé des peines qu'il prit pour soutenir et défendre ses intérêts. Des ennemis, jaloux de son talent, prétendirent trouver dans ses ouvrages des preuves d'irréligion. Le cardinal, sans rien examiner, eut la faiblesse de se laisser prévenir, oublia les services que notre poète lui avait rendus et l'abandonna. Mais, heureusement pour lui, un autre parent, Eustache du Bellay, évêque de Paris, plus juste appréciateur de son mérite, l'accueillit avec beaucoup de témoignages d'amitié, et lui fit oublier sa disgrâce, en lui donnant un canonicat et la dignité d'archi-diacre de son église. Quelques années après, il fut promu à l'archevêché de Bordeaux, dont il ne put prendre possession, ayant été frappé de mort subite à l'âge de 35 ans, peu de temps après sa nomination. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Paris, où aucun monument n'indique le lieu de sa sépulture.

Considéré à la cour de François Ier, à celle de Henri II, par son esprit et ses talents, Joachim du Bellay sut en-

core se faire aimer de tous les hommes de lettres de son temps, et particulièrement de Ronsard, auquel on le comparait quelquefois. Moins riche que Ronsard dans l'invention, mais plus doux, plus facile dans l'expression, il eût peut-être surpassé son émule, si la mort ne l'eût enlevé à la fleur de l'âge. Le genre de ses poésies, la grâce et la douceur de ses vers, le firent nommer le Catulle français. Cette pièce, tirée de ses *Vœux Rustiques,* prouvera qu'il était digne de ce glorieux surnom :

A VENUS.

Ayant, après long desir,
Pris de ma doulce ennemie
Quelques arrhes du plaisir
Que sa rigueur me dénie,

Je t'offre ces beaux œillets,
Venus, je t'offre ces roses
Dont les boutons vermeillets
Imitent les lèvres closes

Que j'ai baisées par trois fois,
Marchant tout beau dessoubs l'ombre
De ce buisson que tu vois,
Et n'ay sceu passer ce nombre,

Pour ce que la mère estoit
Auprès de là, ce me semble,
Laquelle nous aguettoit;
De peur encores j'en tremble.

Or je te donne des fleurs :
Mais si tu fais la rebelle,
Autant piteuse à mes pleurs
Comme à mes yeux elle est belle,

Un myrthe je dédieray
Dessus les rives de Loire,
Et sur l'escorce escriray
Ces quatre vers à ta gloire :

Thénot, sur ce bord icy,
A Vénus sacre et ordonne

Ce myrthe, et luy donne aussy
Ses troppeaux et sa personne.

Peu de temps avant de mourir, Joachim du Bellay fit son épitaphe en vers latins; mais on la chercherait en vain sur le marbre ou sur le bronze; ses amis semblent n'avoir point entendu les vœux qu'il forme dans son ode sur *les louanges d'Anjou*. Cependant, en parcourant dans cette contrée les bords charmants que baigne la Loire, on aimerait à rencontrer, à l'ombre d'un laurier ou de quelque peuplier,

« Non guères loing de la rive,
» Près quelque fontaine vive,

une tombe du genre le plus simple, sur lequel serait gravée son épitaphe, que voici :

Clarâ progenie et domo vetustâ
(*Quod nomen tibi sat meum indicârit*)
Natus, contegor hâc, viator, urnâ.
Sum Bellaius et poeta : jam me
Sat nosti; puta, non bonus poeta;
Hoc versus tibi sat mei indicârint.
Hoc solum tibi sed queam, viator,
De me dicere, me pium fuisse,
Nec læsisse pios : pius si ipse es,
Manes lædere tu meos caveto.

Un de ses amis l'a rendue ainsi en français :

« De noble race et maison ancienne
» (Ce que mon nom assez te monstrera)
» Issu je suis. Or ceste tombe mienne
» M'enclost, passant, tant qu'au Seigneur plaira.
» Du Bellay suis, celui qui fut poète :
» Assez par là tous me discerneront.
» Bon ou mauvais, si savoir tu souhaitte,
» Mes vers bien leus mieux te le monstreront.
» Ceci de moi seulement te puis dire
» Que je fus bon et n'ai par mes escrits
» Blessé les bons. Toy donc ne veuille nuire,
» Si tu es bon, à nos muets esprits. »

CHAPITRE XII.

Fin de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Tombeaux de René et de Martin du Bellay, à Gizeux.

XI. En se retirant à Rome, le cardinal du Bellay se démit de l'évêché de Paris, avec l'agrément du roi, en faveur de son neveu, Eustache, déjà pourvu de riches bénéfices et président du parlement de Paris. Sous l'épiscopat de ce dernier, les jésuites obtinrent, de Henri II, des lettres-patentes qui leur permettaient de s'établir en France, mais à Paris seulement. Avant d'enregistrer ces lettres, le parlement ordonna que les bulles des papes, relatives à cette société, seraient communiquées à l'évêque de Paris et à l'Université, pour avoir leur avis. Celui que donna le prélat ne fut pas favorable aux jésuites, et semble indiquer qu'il pressentait le but secret de leur institution : *gouverner l'univers*, non par la force, mais *par la religion*. Il trouvait d'abord mauvais qu'ils eussent pris le nom de *Société de Jésus*, titre qui n'appartenait, disait-il, qu'à l'Eglise catholique, dont Jésus est le chef; qu'ils s'exemptassent de chanter la messe et les vêpres, même les fêtes et dimanches; qu'ils entreprissent sur les droits des curés, en voulant prêcher et administrer les sacrements sans leur permission, et qu'ils fissent d'autres entreprises semblables contre la hiérarchie. Il ajoutait enfin que leur institution étant d'aller prêcher le christianisme chez les Turcs et autres nations infidèles, ils devaient établir leur maison, non à Paris,

mais dans les lieux maritimes, comme avaient fait autrefois les chevaliers de Rhodes.

La faculté de théologie ne fut pas plus favorable aux jésuites que ne l'avait été l'évêque de Paris. Elle déclara formellement que « cette société paraissait dan-
» gereuse en matière de foi, ennemie de la paix de
» l'Eglise, fatale à la religion monastique, et plus faite
» pour la ruine que pour l'édification des fidèles. »

Appuyé de ce décret, le prélat interdit aussitôt les jésuites de toutes fonctions ecclésiastiques dans son diocèse, en sorte qu'ils furent obligés d'aller à l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, qui était alors exempte de la juridiction de l'évêque, pour y dire la messe et s'administrer les sacrements les uns aux autres [1]. Telle fut la conduite de notre illustre compatriote envers cette société fameuse, que Clément XIV détruisit en 1773, pour des raisons qui, sans doute, n'existent plus, puisque Pie VII vient de la rétablir en rentrant dans ses états.

Pendant son épiscopat, Eustache du Bellay fit plusieurs statuts qui ont été adoptés par ses successeurs. Après la mort de Henri II, dont il célébra les obsèques, il alla au concile de Trente, où il se distingua par son savoir et son éloquence. Le concile terminé, du Bellay revint à Paris, et se démit volontairement de son évêché, pour venir achever paisiblement sa carrière dans son pays natal, au château du Bellay, où il vécut encore deux ans. Après sa mort, son corps fut porté dans l'église de Gizeux, où plusieurs de ses ancêtres avaient été inhumés.

1 Piganiol, *Description de Paris*, t. V, p. 410 et 411.

On voit, dans cette église, deux magnifiques tombeaux, exécutés par Guillain de Cambray, un des sculpteurs les plus distingués de son temps. Le premier est élevé à la mémoire de René du Bellay et de Marie du Bellay, princesse d'Yvetot, sa cousine et son épouse. Ils sont, l'un et l'autre, représentés de grandeur naturelle, à genoux, les mains jointes, chacun devant un prie-dieu orné de leurs armoiries. Ces statues, de marbre blanc, sont placées sur un massif ou tombeau de marbre noir, de trois pieds trois pouces de largeur, sur huit pieds et demi de longueur et cinq de hauteur. René est en habit militaire, tête nue, barbe longue et cheveux courts; il a un poignard à sa ceinture, et près de lui un heaume et des gantelets. Derrière lui, on voit sa femme, vêtue d'une robe courte attachée à son corset; elle est coiffée d'un bonnet, qui se termine en pointe sur le front, et ne laisse apercevoir de cheveux que sur les tempes; un petit *capot,* qui tient au corset, cache le derrière du cou; deux chapelets font toute la parure de cette princesse; l'un est attaché à sa ceinture, et l'autre lui sert de collier.

Le tombeau est orné d'étendards, de boucliers, d'arcs et de flèches, en marbre blanc. L'épitaphe, qui réunissait ces riches ornements, a été effacée en 1794.

Le second tombeau, semblable au premier pour la matière et la pose des figures, est celui de Martin du Bellay et de Louise de Savennières, son épouse. Ils portent l'un et l'autre l'habit de cour; Martin est à genoux sur un coussin à glands, son costume rappelle celui du temps de Henri IV, barbe et moustaches, cheveux courts, bouclés et relevés par devant en forme de

petit toupet, fraise très ample, manteau enrichi de broderies et ouvert des deux côtés. La statue de Louise, placée derrière celle de son époux, est vêtue d'une grande robe, recouverte en partie d'un manteau, fraise cannelée, tête nue, cheveux frisés, bouclés par devant, et relevés en tresses par derrière. Ce monument, orné, comme le premier, de trophées de guerre et d'armoiries, est très bien conservé, et porte une inscription, gravée sur une table de marbre noir.

Le dernier rejeton de la maison du Bellay est mort évêque de Fréjus, quelques années avant la Révolution. Les hommes d'un mérite distingué, sortis de cette famille, suffiraient seuls pour illustrer la province qui les vit naître, et ils sont ignorés dans la ville qui devrait les placer, avec orgueil, à la tête des hommes célèbres nés sur son territoire! Pour réparer cet oubli, et transmettre à nos neveux le nom de Bellay, on devrait le donner à la rue projetée pour réunir la rue Royale au faubourg de la Croix-Verte; ce nom lui conviendrait d'autant mieux qu'elle conduira directement de Saumur au chemin de l'antique château du Bellay.

CHAPITRE XIII.

Assemblée des États d'Anjou. — Journée des Mouchoirs. — Profanation des églises. — Première organisation de la milice bourgeoise. — Contagion. — Aliénation des biens du clergé.

1560. On sait que la vente publique des indulgences fut la cause qui détermina plusieurs princes à réformer la religion catholique dans leurs états.

La cour de Rome avait eu recours à cette mesure pour faire bâtir la basilique de Saint-Pierre. Des bureaux furent établis dans toutes les villes, et des tarifs fixèrent le prix des indulgences. Un évêque pouvait être absous d'un assassinat pour trois cents livres; un diacre, pour le même crime, n'était taxé qu'à soixante livres. On pouvait non seulement acheter le pardon des péchés commis, mais de ceux qu'on avait dessein de commettre.

Une grande partie de la noblesse d'Anjou, les principaux habitants d'Angers, les hommes les plus éclairés, ceux même qui occupaient les premières places de la magistrature, s'ils ne se prononçaient pas ouvertement pour la réforme de cet abus monstrueux, du moins ils favorisaient par leur silence la manifestation de l'opinion publique à ce sujet; d'autres, moins circonspects, avouaient hautement qu'ils avaient abandonné une Eglise qui établissait un usage aussi impie que dangereux, qu'ils professaient la nouvelle religion, c'est-à-dire la religion réformée, et qu'ils étaient décidés à la soutenir et à la propager de tout leur pouvoir.

Telle était la disposition des esprits, lorsque l'assemblée des Etats de la province fut convoquée, pour se réunir à Angers, dans la grande salle du palais, le 15 octobre. Son objet était de nommer des députés aux Etats-généraux, qui devaient se réunir à Orléans le 10 décembre suivant. Cette assemblée, présidée par Guillaume Lesrat, mit promptement à découvert les sentiments de ceux qui s'y rendirent, et dès lors il s'établit deux partis en Anjou. Dans la séance du matin, Charles du Lys dit, au nom de la noblesse, « que » la plus grande partie de ceux qui la composoient

» vouloient vivre et mourir pour le roi et lui obéir; » qu'ils protestoient vouloir vivre selon les comman- » dements de Dieu, et non selon la tradition des hom- » mes. » Ce discours, conforme aux opinions des novateurs, fit une grande sensation dans l'assemblée, qui se sépara aussitôt en tumulte. La séance du soir fut extrêmement orageuse; tous les gentilshommes y vinrent armés, les uns de pistolets, de poignards, et les autres d'arquebuses. Un bachelier ès-lois, nommé Louis Marquis, prétendit qu'il était autorisé par cinq cents gentilshommes à désavouer ce qu'avait dit Charles du Lys dans la séance du matin. A ces mots, les nobles, partisans de la réforme, et ceux des autres classes qui s'étaient déjà prononcés pour cette cause, au nombre d'environ trois cents, attachèrent, pour se reconnaître, leurs mouchoirs autour de leurs chapeaux, et tirèrent plusieurs coups de pistolet pour épouvanter les catholiques. Marquis fut sur le point d'être mis en pièces; pour le sauver, le prévôt Questier le conduisit en prison. Jean de la Barre, pénitencier de la cathédrale, reçut un coup de poignard dans le dos, et un grand nombre de personnes de l'assemblée furent blessées ou grièvement maltraitées. Cette première scène des troubles, qui devaient être si funestes aux habitants d'Angers, fut nommée la Journée des Mouchoirs.

Huit jours après cette assemblée tumultueuse, un gentilhomme, nommé Pruniers, eut la tête tranchée pour avoir paru à toutes les séances avec des armes; plusieurs personnes du tiers-état furent pendues le même jour pour avoir assisté aux sermons des *huguenots,* nom sous lequel le peuple désignait les partisans

de la réforme. Pour rétablir l'ordre et punir les habitants qui s'en étaient écartés, le gouvernement fit entrer à Angers une garnison de neuf cents hommes; mais, peu de temps après, la ville parvint à s'en débarrasser moyennant dix mille livres.

L'année suivante, le calvinisme fit des progrès considérables; le 4 avril, Claude Pineau, chanoine de la cathédrale, introduisit secrètement dans sa maison un grand nombre de huguenots, qui s'y étaient rendus de Saumur, de Baugé, de Beaufort, de Châteaugontier, de Craon et autres endroits, et, à un signal convenu, ils se trouvèrent réunis à ceux d'Angers. Aussitôt ils s'emparèrent du palais épiscopal, des maisons des chanoines, se rendirent maîtres des portes de la cité, et, le lendemain, ils se montrèrent publiquement dans la ville, ayant à leur tête de Soucelles, de la Barbée, de Varennes, Mebretin, des Marais, Malabry et autres gentilshommes angevins. Les jours suivants, ils commencèrent le pillage des églises par celui de la cathédrale, ils en brisèrent les statues, et jetèrent une partie de leurs débris dans la rivière. Le fameux Théodore de Bèze, qui arriva à Angers pendant ces profanations si contraires aux intérêts de la réforme, fit un sermon à ce sujet dans l'église des Augustins, et il le termina en priant les chefs calvinistes de s'opposer désormais à toutes ces violations.

(1562) Les calvinistes étaient les maîtres de la ville, mais les catholiques l'étaient du château; cependant ceux-ci commençaient à y manquer de vivres, et ils n'auraient pas tardé à se rendre, sans le dévouement de François Rigault, zélé catholique, qui trouva les moyens de leur faire passer secrètement des munitions par la

porte des Champs. Ensuite il alla trouver le duc de Montpensier à Chinon, afin de l'informer de l'état des choses, et de lui demander des secours pour aider les catholiques à reprendre l'autorité dans la ville. Le duc chargea Puygaillard du commandement des troupes dont il pouvait disposer pour cette opération, et Rigault prit si bien ses mesures en les conduisant à Angers, qu'ils entrèrent de nuit au château, à l'insu des calvinistes; profitant de la sécurité qui régnait dans la ville, et tout étant préparé pour un coup de main, la garnison fit une sortie le 5 mai, et s'empara de tous les postes, sans éprouver, pour ainsi dire, de résistance. Il n'y eut que quelques calvinistes tués, d'autres furent faits prisonniers, et d'autres enfin jetés dans la rivière.

Le roi, informé de la conduite de Rigault en cette occasion, lui en fit témoigner publiquement sa satisfaction par les magistrats assemblés à l'Hôtel-de-ville, qui lui demandèrent ce qu'il désirait pour récompense. « Je l'ai déjà reçue, répondit-il, puisque j'ai eu le bon» heur de servir, à la fois, Dieu, l'Eglise et le roi. » Cependant, on lui donna la permission de porter dans son écusson les armoiries de la ville, dont la principale pièce est une clef en pal; ce qui donna lieu au quatrain suivant :

Rigault, pour avoir été chef
Et seul auteur de ma reprise,
Je te donne, pour ta devise,
Le juste présent de ma clef.

Le maire et les échevins, de concert avec le duc de Montpensier, commandant de la province, voulant maintenir l'ordre que l'on venait de rétablir, formè-

rent une milice bourgeoise, spécialement chargée de veiller nuit et jour à la sûreté des portes de la place; elle fut composée de cinq compagnies de chacune cent arquebusiers, commandés par un capitaine, un lieutenant, deux sergents et quatre caporaux. Cette organisation étant la plus ancienne connue, nous allons rapporter les noms de ces premiers officiers bourgeois : François Chalopin, lieutenant-particulier civil, fut nommé capitaine de la porte Saint-Michel, Jean Goussault, avocat, lieutenant; Jean Gohin de la Belottière, conseiller au présidial, capitaine de la porte Saint-Nicolas, Jean Cotte-Blanche, apothicaire, lieutenant; Clément Louet, lieutenant-général civil, capitaine de la porte Toussaint, N...., lieutenant; Jean Bonvoisin, juge de la prévôté, capitaine de la porte Saint-Aubin, Maurice Bautru des Matras, lieutenant; enfin la Joulaye, capitaine de la porte Lionnaise, N...., lieutenant. Peu de temps après avoir passé la revue du gouverneur avec leurs compagnies, le capitaine Bonvoisin et le lieutenant Bautru furent destitués, comme suspects d'attachement au parti calviniste; ils furent remplacés, le premier, par Damiette, contrôleur, le second, par Devin, conseiller à l'élection.

Les destitutions, les mesures arbitraires, n'empêchaient pas la réforme de faire de rapides progrès; ce fut pour les arrêter, ou du moins pour les ralentir, qu'on éleva des potences permanentes sur les places de la Trinité, de la porte Chapelière, de Sainte-Croix, du Pilori et sur la place Neuve; on y faisait souvent des exécutions, et les catholiques, ainsi que les calvinistes, tour à tour vainqueurs et vaincus, avaient, suivant les chances de la fortune, la barbare jouissance

d'y faire monter ceux de leurs parents ou de leurs amis qui avaient cessé de penser comme eux. Deux cent quarante-quatre citoyens, dont Louvet nous a conservé les noms dans son journal, s'expatrièrent, pour échapper au supplice auquel ils avaient été condamnés par contumace, pour avoir profané les églises. Ceux qui furent pris eurent la tête tranchée, s'ils étaient nobles; les roturiers furent pendus.

L'agitation des esprits, les troubles qui commençaient à se manifester dans les campagnes, déterminèrent les autorités de la ville à faire réparer et augmenter les fortifications nécessaires à sa défense. Le célèbre architecte Philibert de Lorme, abbé de Saint-Serge, à qui l'on doit les châteaux d'Anet, de Meudon et des Tuileries, voulut bien donner les plans des nouveaux ouvrages, qui furent conduits, sous sa direction, par Jean Delépine, son élève. Tous les habitants se firent un devoir de mettre la main à l'œuvre; Gohin de la Belottière, maire, et Le Masson, procureur du roi, furent les premiers à prendre la hotte pour porter de la terre sur les plates-formes qu'on voulait élever. C'était ainsi que ces zélés magistrats encourageaient leurs concitoyens; dans une telle occurrence, un bon exemple vaut mieux que des proclamations.

Cependant les haines, les vengeances étaient toujours dans une funeste activité; les hommes des deux partis s'insultaient, s'assassinaient réciproquement dans les lieux publics et même jusque dans les maisons par-
1563. ticulières. L'épouse de Puygaillard, lieutenant de roi, fut tuée d'un coup de pistolet dans le logis de La Menautière. Mais enfin l'édit de pacification parut et les esprits semblèrent se calmer un peu. Plusieurs des

expatriés, parmi lesquels on compte Bautru des Matras, François Grimaudet et Gilles Hérard, avocat, rentrèrent dans la ville à la faveur de cette amnistie. Il fut ordonné qu'une procession générale aurait lieu tous les ans, le 6 mai, pour perpétuer le souvenir de cette heureuse réconciliation; elle continua jusqu'en 1593, époque à laquelle Miron, évêque d'Angers, la fit abolir.

Tandis que tous les cœurs se livraient à la joie et à l'espérance d'un plus heureux avenir, on eut la douleur de remarquer les symptômes d'une maladie contagieuse, et vers le milieu du mois de juin elle se développa avec une si effrayante activité, que les tribunaux furent obligés d'abandonner la ville et d'aller siéger, avec permission de l'évêque, dans son château de Villevêque [1]; les marchés furent établis, l'un dans le pré d'Allemagne, l'autre dans les champs de Saint-Nicolas, parce que les habitants de la campagne refusaient d'entrer dans la ville pour y vendre leurs denrées. Ce fut à cette époque que l'on permit l'aliénation des biens ecclésiastiques pour subvenir aux besoins de l'Eglise et de l'Etat, et il est digne de remarque qu'ils furent adjugés, dans la maison de plaisance de l'évêque, par le lieutenant-général civil, et Grimaudet, avocat du roi [2].

[1] Ils ne rentrèrent à Angers que le 3 janvier 1564.

[2] *Mémoires inédits pour servir à l'Hist. eccl. d'Anjou.*

CHAPITRE XIV.

Introduction du calvinisme à Saumur. — Pillage de l'abbaye de Saint-Florent et des églises de Saumur. — Itinéraire de Charles IX et de Catherine de Médicis en Anjou. — Entrée de Charles IX à Angers.

Les habitants de Saumur gémissaient, depuis cinq cents ans, sous un double joug féodal. Ils ne pouvaient faire un pas sans être froissés, soit par la crosse de l'abbé de Saint-Florent, soit par celle de l'abbesse de Fontevrault. Cette gêne continuelle, les vexations des agents des deux abbayes, dont les fiefs se croisaient dans la ville, les procès ruineux qui étaient la suite inévitable d'une foule de droits seigneuriaux, souvent inconnus, avaient disposé les esprits à saisir la première occasion qui se présenterait, de se soustraire à l'autorité monacale, peut-être encore plus humiliante qu'onéreuse. Cette occasion se présenta vers le milieu du seizième siècle, ou du moins on le crut. La doctrine de Calvin, qui foudroyait les moines et les couvents, commençait à se propager sur divers points de la France; plusieurs des principaux habitants de Saumur l'adoptèrent, et une grande partie du peuple suivit leur exemple. « Tous les Salmuriens, amateurs de » nouveautés, dit Jean Huynes dans son *Histoire de* » *l'abbaye de Saint-Florent*, couroient à la foule en- » tendre les prédicants huguenots, et allèrent piller la » chapelle de Notre-Dame des Ardilliers; on vit ve- » nir d'icelle Philippe Grouart, René Guespin, Pierre

» Santerre, René de la Barre, René Poulceau, lesquels » avoient des torches et images, se mocquant de l'image » de Notre-Dame des Ardilliers. Ils brisèrent les ima- » ges de Saint-Nicolas des Bilanges; tirèrent devant » Saint-Pierre, à coups d'arquebuse, contre les ima- » ges qui étaient sur le portail. Le juge prévostaire de » Saumur, entrant en l'église, fit abattre les autels et » rompre les images. Toutes les églises de Nantilly, » Saint-Florent et Saint-Doucelin du Château, des Cor- » deliers et les autres circonvoisines, furent également » pillées. »

Quelque temps après, Bourneau, lieutenant particulier, Jacob Delaveau, Guillaume Delaveau, son fils, Diogène Guiolles et François Jonnault, fermiers du temporel de l'abbaye de Saint-Florent, Robert le Maçon, avocat du roi, Jean Lebœuf, juge de la prévôté, Jean Charbonnier, receveur des traites, Guy Lebœuf, lieutenant de la prévôté, et plusieurs autres qui s'étaient déclarés partisans de la religion réformée, coururent à l'abbaye de Saint-Florent, en enlevèrent les reliquaires d'or et d'argent, et tous les différents métaux qu'ils trouvèrent dans l'église et dans le monastère. Ils renversèrent ensuite les autels, brisèrent les statues, et se rendirent à Saumur richement chargés des dépouilles de l'église et des saints.

Les profanations de ces nouveaux iconoclastes armèrent contr'eux tous ceux qui voulaient rester fidèles à la religion de leurs pères et s'opposer aux progrès du calvinisme. Les esprits s'aigrissaient; la haine divisait les familles et les citoyens; chaque parti prétendait avoir le droit de maîtriser l'autre, et fatiguait sans cesse la cour de ses réclamations, sous prétexte de

demander justice, tandis que son véritable but était d'obtenir le pouvoir d'être intolérant.

Le gouvernement, trop faible pour être juste, était souvent obligé de fermer les yeux sur les crimes dont se souillaient tour à tour les catholiques et les protestants. Contre ses propres principes, il crut devoir accorder aux nouveaux sectaires des lieux pour tenir leurs assemblées religieuses. On désigna, pour ceux de la province d'Anjou, le temple qu'ils avaient bâti dans l'un des faubourgs de Baugé. La secte faisait tous les jours de nouveaux prosélytes; bientôt son temple se trouva trop petit, et, en attendant qu'il lui fût permis d'en élever d'autres, ses membres se réunirent pour le prêche dans les maisons et les châteaux des seigneurs du parti. Les catholiques se crurent autorisés à porter leurs plaintes sur cette infraction des édits qui défendaient aux calvinistes de se réunir ailleurs, en Anjou, que dans leur temple à Baugé.

Catherine de Médicis, alors régente du royaume, non moins importunée des plaintes des catholiques que de celles des protestants, résolut de conduire le jeune roi dans les provinces les plus agitées par les discordes civiles. Ce voyage avait plusieurs motifs : elle voulait, en faisant voir son fils, réveiller dans les cœurs de ses sujets l'amour et la confiance, qui s'affaiblissaient de jour en jour au milieu des dissensions et des calamités publiques; donner au peuple l'espérance de voir la réforme des abus et la diminution des impôts; mais elle voulait surtout connaître par elle-même l'état des provinces, les forces et les ressources des deux partis, et les affections du peuple pour l'une ou l'autre religion, afin de se déclarer suivant les circonstances.

Après avoir parcouru l'Orléanais et la Touraine, 1565.
Catherine et Charles IX, son fils, qui venait d'être déclaré majeur, arrivèrent à l'abbaye de Fontevrault le 2 octobre. Saumur était alors occupé par des troupes du prince de Condé, chef du parti protestant. La cour ne put y entrer en visitant l'Anjou; elle fut obligée d'aller de Fontevrault à Brézé, où le roi et la reine couchèrent. Le 4 octobre, ils se rendirent à Doué; cette ville appartenait alors à la maison de Brissac. Ils y furent reçus par René de Cossé, y dinèrent, et allèrent coucher au château de Martigné-Briand. Ils en partirent le lendemain 6, après le dîner, et passèrent le reste du jour et la nuit suivante au château de Gonnord. Ils dînèrent le 7 à Chemillé, couchèrent le même jour à Jallais, et arrivèrent le 8 à Beaupreau. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, y était alors mourant. Il possédait la terre de Beaupreau par son mariage avec Philippe de Montespedon, veuve du maréchal de Montjean, première dame d'honneur de Catherine de Médicis. Elle avait été l'un des plus riches partis de la France; aussi fut-elle recherchée par les plus grands seigneurs, auxquels elle préféra Louis de Bourbon, le premier d'entre eux par sa naissance. Ce prince mourut trois jours après le départ du roi. De Beaupreau, le monarque se rendit à la Regripière, prieuré de l'ordre de Fontevrault; il fut accueilli par les religieuses, et de là il vint à Nantes, où il arriva le 12 octobre.

Le roi était attendu à Angers dans les derniers jours d'octobre; il y fut précédé par le duc d'Anjou, son frère, depuis Henri III, et le chancelier de l'Hôpital. Ce prince y fit son entrée solennelle, et fut reçu avec

tous les honneurs dus à sa naissance et à son titre d'apanagiste de l'Anjou. Le roi, ayant prolongé son séjour en Bretagne, n'arriva que le 5 novembre à Candé, et coucha le même jour au Louroux-Béconnais, dîna le lendemain, sous une tente, dans la lande de la Touche-aux-Anes, d'où il se rendit aux portes d'Angers.

Charles entra dans l'abbaye de Saint-Nicolas, s'y arrêta quelque temps, passa ensuite la rivière à la Basse-Chaîne, se rendit *incognito* au château par la porte de secours, y soupa avec la reine sa mère et le duc d'Anjou, et y passa la nuit. Le lendemain 7 novembre, il retourna à l'abbaye de Saint-Nicolas, où l'évêque d'Angers, Gabriel Bouveri, qui en était abbé, le traita avec somptuosité. Le repas fini, le roi, qui se disposait à faire son entrée solennelle dans la ville, se rendit, accompagné des seigneurs de la cour, à la porte Saint-Nicolas, où il était attendu.

Sur la place qui est au-devant de cette porte, du côté du faubourg, on avait élevé un amphithéâtre richement décoré. Le roi s'y plaça, environné des princes et seigneurs qui l'avaient suivi. C'est de là qu'il vit défiler devant lui six compagnies de la garde bourgeoise, formée des principaux habitants de la ville. Après eux, parurent cent jeunes avocats, deux cents officiers de la Monnaie et cent sergents, tous à cheval et proprement vêtus. L'Université vint ensuite, ayant à sa tête Commeau, recteur et professeur en droit, qui harangua le monarque. Le présidial, la prévôté, le maire et les échevins, se présentèrent à leur tour, et complimentèrent le roi par l'organe de leurs chefs. Charles IX, descendu de l'amphithéâtre, entra dans la ville par cette même porte, qu'on avait ornée de co-

lonnes, de trophées, de tableaux et de festons. Il trouva de semblables décorations au petit carrefour devant l'abbaye du Ronceray, sur les ponts et à la porte Chapelière. Au carrefour du Ronceray, étaient réunis les praticiens, qui attendaient le roi. Au milieu d'eux était un char sur lequel on voyait un enfant âgé de deux ans, fils de Christophe de Pincé; quatre autres jeunes enfants étaient placés autour de lui, et figuraient, dit Louvet, les *quatre vertus cardinales*. Ils jouaient des instruments, et formaient, s'il faut l'en croire, un concert assez agréable. Ce premier enfant, remarquable par sa beauté et par les dispositions prématurées de son esprit, adressa un petit compliment au jeune roi, qui parut l'entendre avec plaisir. De là ce prince fut conduit à la cathédrale, par la rue Baudrière, et y fut reçu à son entrée par l'évêque à la tête de son clergé.

Le lendemain 8 novembre, le roi quitta la ville, et alla coucher au château du Verger, chez le prince de Rohan-Guémené. Le chancelier, qui avait quelques affaires à terminer à Angers, n'en sortit que le onze pour s'arrêter à la Trésorerie, paroisse de Saint-Sylvain, où Nicolas Bouveri, trésorier, frère de l'évêque, l'attendait. Le roi partit du Verger, et vint se reposer au château de Durtal, qui appartenait au maréchal de la Vieilleville. Il passa deux jours chez ce seigneur, que la reine-mère et lui affectionnaient beaucoup, comme étant un de leurs plus zélés serviteurs et l'un des plus habiles capitaines de son siècle. Le roi quitta Durtal le 12, dîna à Jarzé, et se rendit le même jour à Baugé, où il fut reçu avec toutes les cérémonies et tout l'appareil que put déployer cette ville. Le lendemain, il dîna à Mouliherne, soupa et coucha chez

M. de Broc, dans son château de la Ville-au-Fourrier, paroisse de Vernoil, et passa la journée suivante dans l'abbaye de Bourgueil, où il demeura cinq jours. Il se rendit ensuite le 19 au petit village d'Ingrandes, et de là en Touraine, où il trouva le connétable Anne de Montmorency qui l'était venu chercher [1].

CHAPITRE XV.

Priviléges de l'Église d'Angers. — Mœurs du clergé. — Colonne monumentale. — Premiers juges-consuls d'Angers. — Palais des marchands.

1562. Toutes les corporations demandent et obtiennent des priviléges, les priviléges engendrent des abus, et, tôt ou tard, les abus détruisent les corporations. Que dirait-on aujourd'hui d'un chapitre qui réclamerait l'avantage d'être soustrait à la surveillance de son évêque et à celle des magistrats? Cependant le chapitre de l'église d'Angers avait, à différentes époques, obtenu des papes et des rois de semblables exemptions. Craignant que le concile de Trente, qui était alors assemblé, et où venait de se rendre l'évêque Gabriel Bouveri, n'y portât quelque atteinte, les chanoines y envoyèrent deux députés avec une procuration très étendue; cette pièce nous fait connaître quelles étaient les prérogatives du chapitre; en voici l'extrait :

L'église cathédrale d'Angers étant de fondation royale, les souverains pontifes et les rois très chrétiens l'avaient

[1] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

décorée et illustrée de plusieurs grands priviléges, entr'autres de ceux-ci : Que les doyens chanoines, sous-chantres, corbelliers ou maires-chapelains, prêtres habitués, officiers et serviteurs de ladite église, étaient exempts de la juridiction de l'évêque d'Angers, de ses vicaires généraux et de son official; qu'ils étaient en possession de cette exemption de temps immémorial, sans aucune contradiction ni empêchement; que cette exemption avait été confirmée au concile de Constance par un jugement contradictoire entre l'évêque et les chanoines, et autorisé par plusieurs arrêts du parlement; que leur juridiction s'étendait sur les châtellenies de Saint-Denis d'Anjou, de Chemiré-sur-Sarthe, du Plessis-Grammoire et de Bourg-l'Evêque, dont ils étaient seigneurs, à raison des fondations ou augmentations faites à ces églises par leur chapitre; qu'ils avaient juridiction spirituelle et temporelle, et, en conséquence, pouvoir, selon leur volonté, de créer, d'instituer et de commettre des officiaux, promoteurs et autres officiers nécessaires pour exercer cette juridiction; qu'à cet effet, eux et leurs officiers, prêtres habitués et tous les bénéficiers de leur église, ont un juge particulier conservateur de leurs priviléges; que leur official connaît de toutes les causes qui appartiennent aux juges ecclésiastiques; qu'il exerce publiquement sa juridiction dans la galerie de la cathédrale [1]; qu'ils sont en droit de faire la visite des paroisses dont ils sont seigneurs, et qu'ils ont, sur les curés et les habitants de ces paroisses, la loi diocésaine, c'est-à-dire juridiction et faculté d'exercer ou de faire exercer toutes les fonctions

[1] Cette belle galerie servait de péristyle à l'église; elle a été démolie dans les premières années de ce siècle.

épiscopales, suivant la décision du concile de Constance. Cette procuration fut donnée par le chapitre assemblé le 14 mai; mais on ne sait point s'il fut maintenu dans ses priviléges par le concile de Trente; les actes de ce concile n'en font pas mention.

1564. Quelques mois après son retour du concile de Trente, Gabriel Bouveri tint un synode dont l'objet était encore la réformation des mœurs du clergé angevin. Il ordonne aux curés de résider dans leurs paroisses, aux bénéficiers, et surtout aux chanoines de sa cathédrale, qui avaient l'âge requis, de recevoir les ordres; il leur défend de quitter leurs habits ecclésiastiques après l'office et d'aller dans les rues avec des manteaux, casaques et chapeaux, comme les laïques. Il veut qu'ils ne paraissent en public qu'avec des bonnets ronds, la couronne sur la tête et la robe longue descendant jusqu'aux pieds.

« Et parce que, dit-il, les mœurs de notre siècle sont » venues à un tel point de corruption, que plusieurs » prêtres quittent leurs habits ecclésiastiques, et des » religieux et religieuses leurs habits monastiques, » sortent même de leurs monastères et vivent dans le » monde comme des personnes laïques, errants, vagabonds, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, au » grand scandale de la religion; nous leur ordonnons, » sous peine d'excommunication, de reprendre leurs » habits et de vivre conformément à leur vocation; » faute de quoi nous procéderons contre eux par les » voies de droit, suivant toute la rigueur des canons » et des édits du roi [1]. »

Mais les conciles et les synodes étaient impuissants

[1] VIIIe synode, tenu à la Pentecôte de l'an 1564.

pour réprimer les mœurs du clergé : la racine du mal était dans l'excès de ses richesses; des enfants de famille, à peine tonsurés, étaient pourvus des plus riches bénéfices, même de ceux qu'on appelait *à charge d'âme*. Charles Miron fut nommé évêque d'Angers à dix-huit ans, et les cures les plus importantes de l'Anjou étaient possédées par des ecclésiastiques trop jeunes encore pour être ordonnés prêtres [1].

Vers cette époque, un riche bénéficier, chanoine de Saint-Laud, nommé Pierre Fréteau, entretenait publiquement, comme sa maîtresse, une des plus jolies femmes d'Angers, qu'on appelait, à cause de sa rare beauté, la belle Agnès. Cette dame avait le malheur d'être très jalouse, et son amant était quelquefois infidèle. Ne pouvant fixer à son gré cet inconstant, elle résolut de se venger de ses perfidies. Un jour, ou plutôt une nuit, que le bon chanoine oubliait matines en dormant près d'Agnès, la belle, avec le rasoir de Fulbert, mit fin à ses infidélités; mais cette violente correction coûta la vie au bénéficier. La dame fut arrêtée, mise en jugement et condamnée à être brûlée vive; ce qui fut exécuté sur la place qui est au-devant de l'Académie d'équitation et qu'on nommait alors la place des Lices. Tout ce quartier, qui lui appartenait, fut confisqué, et, pour perpétuer le souvenir du crime et de la punition, on éleva, sur le lieu même où était le bûcher, une colonne de dix-huit à vingt pieds de hauteur, sur laquelle fut placée la statue d'Agnès. « Elle était repré-» sentée ayant une bride de cheval à la main droite,

[1] Georges d'Amboise étant dans sa quatorzième année fut nommé évêque de Montauban, et Benoît IX fut élu pape, en 1033, à l'âge de douze ans.

» un rouleau de papier dans la gauche, et une boule
» sous le pied gauche. La bride, qu'on lui avait mise
» en la main droite, marquait qu'il faut refréner ses
» passions brutales. Le rouleau de papier donnait à
» entendre que l'avenir nous est caché, et la boule fai-
» sait penser à l'instabilité des affaires de ce monde [1]. »

Dans la suite, la colonne et la statue furent transportées au coin de la même place, à l'angle formé par le clos des Récollets et la rue du faubourg Saint-Laud. Mais le peuple, ayant oublié peu à peu l'origine de ce monument, lui rendait, en passant, les mêmes honneurs qu'aux images des saints; ce qui obligea d'enlever la statue et de la remplacer, sur la colonne, par une croix, que l'on y voyait encore en 1790.

Cependant les désordres du clergé, les révoltes de la noblesse et du peuple n'arrêtaient point les progrès de l'industrie qui se manifestaient de toutes parts. Les marchands d'Angers commençaient à voir prospérer leur commerce, et, pour accélérer sa marche autant que pour se soustraire aux lenteurs ruineuses des procès, ils obtinrent de Charles IX un édit portant créa-
1565. tion d'une juridiction consulaire, à l'instar de celle de Paris. Cette juridiction fut établie d'abord dans la grande salle du couvent des Carmes, où, dans la première assemblée, on nomma pour juge François Cornilleau, marchand, et pour consuls Pierre le Peltier et François Tard, aussi marchands. Quelque temps après ils achetèrent l'hôtel de Puicharic, gouverneur d'Angers, situé rue Baudrière; c'est sur son emplace-

[1] *Manuscrits* de Bruneau de Tartifume. *Anciens tombeaux de la ville d'Angers.*

ment qu'on a bâti l'édifice nommé le Palais des marchands, dans lequel on entre par une belle cour séparée de la rue par une grille de fer. La principale face de cet édifice était ornée d'une statue de Louis XIV, qui a été détruite en 1793.

Louis XV ordonna, en 1741, que la juridiction consulaire d'Angers serait à l'avenir composée d'un juge et de quatre consuls, et que le juge serait pris dans le collége des anciens consuls parmi les notables marchands ou bourgeois au fait du commerce. L'élection des juge et consuls se faisait tous les ans au mois de janvier. Le juge exerçait pendant un an et les consuls pendant deux années consécutives. Les nouveaux élus prêtaient serment devant les juge et consuls sortant d'exercice. Ils étaient appelés juges de la bourse ou juges-consuls des marchands, et décidaient souverainement jusqu'à la somme fixée par les édits du roi.

CHAPITRE XVI.

Combat sur la Levée. — Passage de la Loire par les réformés. — La paix boiteuse. — Saumur retiré des mains du duc de Guise. — Le maréchal de Cossé restreint les assemblées des calvinistes.

Henri, duc d'Anjou, frère du roi Charles IX, ayant été 1568.
nommé lieutenant général du royaume, vint peu de temps après à Angers. Il y resta quelques jours logé près de l'église de Sainte-Croix, chez Richard de Boistravers, ancien maire. Ce prince était suivi de quatre cents chevaux et de deux cents fantassins. Deux compagnies, sous les ordres des capitaines Plant et Dardillon, arri-

vèrent quelques jours après. Puygaillard, qui avait précédé l'arrivée du duc, fit, en exécution de ses ordres, rassembler la noblesse de la province. Ceux qui se rendirent à cette assemblée furent obligés de déclarer le parti qu'ils voudraient suivre, si le roi leur mandait de venir le servir dans ses armées. Cette mesure produisit peu d'effet : La Trémouille, du Bellay le jeune, Montereau, de Villeneuve, du Plessis-Baudouin et quelques autres qui se trouvèrent à cette assemblée, furent indignés d'y être présidés et commandés par Puygaillard, dont la naissance, quoiqu'honorable, était cependant inférieure à celle de plusieurs d'entre eux. Néanmoins sa valeur, ses longs services et sa constante fidélité au roi, le rendaient plus digne que tout autre du rang qui le plaçait à leur tête.

De leur côté, les calvinistes réunirent leurs forces pour résister à l'armée royale, commandée par le duc d'Anjou. D'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, et le cardinal de Châtillon son frère, passés en Normandie, y avaient réuni sous leurs drapeaux les protestants de cette province, et ramassé dans leur marche ceux du Maine, de la Bretagne et de l'Anjou. Beaufort en Vallée avait été désigné pour le point de ralliement des calvinistes de la rive droite de la Loire; d'Andelot y arriva le 14 septembre avec tout ce qu'il avait pu rassembler. Le même jour il fut joint par le vidame de Chartres, Chaumont et Barbezieux, suivis de plusieurs gentilshommes et de beaucoup de soldats, dont ceux-ci étaient accompagnés; tous ensemble formaient un corps de 2,000 hommes d'infanterie et de 800 de cavalerie

Il fallait, pour conduire cette troupe en Poitou, rendez-vous général des réformés, trouver un passage

sur la Loire, dont tous les ponts étaient gardés par les troupes royales. Cette petite armée avait ses différents corps cantonnés dans la Vallée, depuis Beaufort jusqu'à Longué. Des détachements placés sur la Levée en assuraient la communication. L'un d'eux, commandé par d'Andelot, était à Saint-Mathurin; l'autre, commandé par Lanoue, était aux Rosiers avec l'avant-garde. Le vidame de Chartres était resté à Beaufort, pour y recevoir ceux qui y arrivaient tous les jours, de différents endroits; Montgommery et Bressault, avec quelques troupes, gardaient l'entrée de la Levée au bourg de la Daguenière.

Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, gouverneur de Bretagne, averti de la marche de ces différents corps à travers l'Anjou, et pressé par le duc de Montpensier, alors à Saumur, qu'il avait enlevé aux calvinistes, se hâta de partir avec tout ce qu'il put rassembler de troupes. Mais les Nantais, qui craignaient pour leur ville, le retinrent plusieurs jours, et lui firent perdre un temps précieux. Cependant les détachements calvinistes occupaient encore les postes dont on vient de parler, lorsque Martigues arriva à Angers, où il fut reçu par Puygaillard. Tous deux, de concert, firent savoir au duc de Montpensier leur départ de cette ville, afin qu'il pût sortir de Saumur avec une partie de la garnison, et tomber sur Lanoue de son côté, pendant qu'ils attaqueraient l'ennemi de l'autre. Ils partirent au moment convenu, passèrent l'Authion à gué, au-dessus du pont de Sorges, et disposèrent ainsi leurs troupes : vingt soldats, qui formaient l'avant-garde, étaient suivis de deux cents arquebusiers, de la cornette de Martigues et des arquebusiers de son régi-

ment; après eux venait le reste de l'infanterie, ayant derrière elle Puygaillard, qui la couvrait de ses compagnies.

Ces troupes entrèrent à la Daguenière sans éprouver de résistance; elles s'avancèrent jusqu'à la Bohalle, où le corps ennemi s'était retranché. L'attaque fut vive; les calvinistes, chassés de leurs retranchements, se replièrent sur Saint-Mathurin. On les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'aux Rosiers, où ils se maintinrent quelque temps. Mais attaqués de nouveau, ces troupes, peu aguerries, furent obligées de se retirer dans la Vallée, où elles rencontrèrent les garnisons de Longué et de Beaufort, qui venaient à leur secours. Martigues et Puygaillard, se trouvant maîtres du passage, précipitèrent leur marche vers Saumur. Ils trouvèrent, à une lieue de cette ville, le régiment que commandait Richelieu, et, dans le faubourg de la Croix-Verte, la cavalerie, à la tête de laquelle était le duc de Montpensier. Martigues se plaignit avec raison de la lenteur que ces troupes avaient mise dans leur départ, et dit au duc que s'il eût exécuté de son côté le plan qu'ils avaient concerté, l'ennemi n'aurait eu aucun moyen de retraite et aurait été entièrement défait.

Cependant les calvinistes, loin d'être abattus par cet échec, surent le mettre à profit. Ils se trouvaient réunis sur un seul point, entre les Rosiers et Saint-Mathurin; ils cherchèrent un gué : Montgommery le trouva, et d'Andelot y fit promptement passer quarante soldats, pour aller à la découverte sur la rive gauche de la Loire, dans la crainte de quelques embuscades. Par les signaux qu'ils firent lorsqu'ils furent passés, on connut qu'il n'y avait point d'ennemis; les arquebusiers

entrèrent dans la rivière, et furent bientôt suivis du reste des troupes [1]. La plus grande partie des forces des protestants se trouvait ainsi rassemblée de l'autre côté de la Loire, et formait une armée de vingt-cinq à trente mille hommes, commandée par Louis de Bourbon, prince de Condé, Gaspard de Coligny, amiral de France, d'Andelot, son frère, la Rochefoucault et Montgommery. Cette armée se porta le 4 décembre sur Montreuil-Bellay, où elle resta sept semaines, pendant lesquelles le froid et la faim firent périr un grand nombre de soldats.

Les catholiques, apprenant que les calvinistes avaient passé la Loire, formèrent d'abord le dessein de les poursuivre en Poitou, mais les chefs voulurent être autorisés par le roi. Puygaillard lui fut envoyé pour prendre ses ordres. Charles IX trouva plus convenable de disperser les troupes qu'on avait, en les plaçant par détachement sur divers points des rives de la Loire, afin d'empêcher toute communication entre les protestants des deux rives. Puygaillard, de retour, fut envoyé aux Ponts-de-Cé avec deux pièces de grosse artillerie et des fauconneaux. Le duc de Montpensier resta à Saumur avec ses soldats, et l'on plaça différents petits corps dans les endroits qui pouvaient se trouver exposés aux courses de l'ennemi. Ces mesures étaient d'autant plus sages, que des pelotons de troupes calvinistes s'étendaient sur toutes les terres voisines du Poitou, et y portaient le pillage et l'incendie. Ils vinrent jusqu'à Chalonnes, pillèrent l'église de Saint-Maurille, y mirent le feu, et emmenèrent une partie des habi-

[1] D'Aubigné, t. Ier, liv. V, p. 265 et 268.

tants, qu'ils ne relâchèrent qu'après les avoir rançonnés.

Les mœurs publiques prenaient, au milieu de ces brigandages, un caractère d'atrocité qui se montrait de jour en jour plus terrible et plus alarmant. Les haines, les vengeances, éclataient par des assassinats commis avec une audace qui bravait toutes les lois et tous les supplices. Ce n'était pas seulement à des hommes grossiers et sans éducation qu'on avait à reprocher de pareils crimes; la noblesse, exaltée par le fanatisme religieux, corrompue par les exemples d'une cour sans mœurs, abandonnée aux excès qui accompagnent la licence, se livrait sans frein à tout l'emportement des passions et des vices. Un cadet de la maison de Daillon, l'une des premières de la province, chevalier de Malte, et connu de son temps sous le nom de chevalier de la Boulaye, trouve sur la place des Halles d'Angers un gentilhomme du nom de Panantais, court sur lui, lui passe son épée au travers du corps, et le renverse mort à ses pieds. Ce lâche assassin ne fut point arrêté par le peuple, témoin de cette action; il savait que le rang et la naissance du coupable lui assuraient l'impunité de son crime.

1569. Malgré la vigilance de l'armée royale, les calvinistes recevaient des renforts de toutes parts, et les troubles allaient croissant de jour en jour. L'abbaye de Saint-Florent avait une garnison composée d'une partie de ses vassaux, commandée par le capitaine Laplaigne; mais elle se trouva trop faible pour résister aux protestants, qui se présentèrent en grand nombre et l'attaquèrent le 5 janvier. Elle fut faite prisonnière de guerre : l'ennemi acheva de piller le monastère, et les moines allèrent chercher un asile à Angers.

Quoique les protestants et les royalistes eussent depuis plusieurs mois des forces considérables du côté de Loudun, cependant les deux armées n'engageaient point d'action générale; ce n'était tous les jours qu'escarmouches, dans lesquelles les deux partis s'épuisaient sans changer la face de leurs affaires. Mais enfin le 3 octobre, le duc d'Anjou, voulant mettre à profit la bonne volonté que témoignaient ses troupes, livra la fameuse bataille de Montcontour, et défit entièrement l'armée calviniste, commandée par l'amiral de Coligny. Parmi les officiers qui se distinguèrent dans cette mémorable journée, nous devons citer un de nos compatriotes, Louis-Paul Thomasseau, seigneur de Landry, officier d'artillerie. Les décharges dont il écrasa l'ennemi lui méritèrent les louanges que lui donna le duc d'Anjou, dans une lettre écrite le lendemain de l'action [1].

(1570) Le Poitou avait été jusqu'alors le principal théâtre de la guerre. Le roi, pour s'en approcher et tâcher de faire la paix, se rendit une seconde fois en Anjou, accompagné de la reine, sa mère, de son frère le duc d'Anjou, et d'un grand nombre de seigneurs de sa cour. Il fit son entrée à Angers le 7 janvier; il y trouva les cardinaux de Lorraine et de Guise, le marquis depuis duc de Mayenne, et le maréchal de Cossé, qui l'avaient précédé de quelques jours. Le duc d'Anjou donna à dîner au roi et à Catherine de Médicis, à l'Hôtel-de-Ville, le 22 janvier; le même jour, Téligny, gendre de l'amiral, et Beauvais, furent présentés au roi et à la reine, sa mère. Ils venaient traiter des con-

[1] *Anecdotes sur les citoyens vertueux de la ville d'Angers*, page 13.

ditions de la paix au nom du parti calviniste. Médicis et le conseil du roi la désiraient vivement; ils affectèrent néanmoins d'opposer des difficultés aux propositions des députés, et l'affaire traîna tellement en longueur que cette paix ne fut conclue que dans le mois d'août, à Saint-Germain-en-Laye.

Cette paix fut appelée depuis *la paix boiteuse* et *mal assise*, peut-être moins à cause des députés calvinistes qui la signèrent, dont l'un, Biron, était boiteux, et l'autre, seigneur de la terre de *Mal-Assise* dont il portait le nom, qu'à cause des événements déplorables qui la suivirent [1]. La même année de cette paix, Charles IX retira Saumur des mains de François de Lorraine, duc de Guise, moyennant 64,991 livres; cette ville avait été engagée au duc, pour cette somme, par Henri II, en 1549.

La résolution prise à la cour de prévenir par tous les sacrifices possibles les défiances et les plaintes des calvinistes, et de leur inspirer une sécurité favorable aux desseins perfides qu'elle avait conçus, fit donner des ordres absolus de fermer les yeux sur la liberté qu'ils prenaient de s'assembler dans les lieux même que les édits précédents semblaient leur interdire. Gourreau de la Proutière, originaire de Beaupreau, maître des requêtes, et depuis intendant de justice et de police, instruit des intentions de Médicis, leur avait permis d'ouvrir des prêches en différents endroits de la province. Le maréchal de Cossé, que des affaires appelaient en Anjou, y trouva les catholiques indignés de la conduite de Gourreau, contre lequel les prédica-

[1] D'Aubigné, t. I, liv. IV, p. 260.

teurs s'étaient ouvertement déclarés dans leurs sermons. Il prit sur lui de révoquer la permission accordée aux réformés, et de leur enjoindre de borner leurs asssemblées aux lieux fixés par les édits [1].

CHAPITRE XVII.

Cruautés des catholiques. — Cruautés des protestants. — Les roturières prennent le chaperon de velours. — On permet aux roturiers de manger du pain blanc. — Députés aux Etats-Généraux. — Monnaie de parchemin.

J'écris sur les guerres civiles du seizième siècle, et j'ai vu celles de nos jours ; si l'on me demandait quel était, dans chacune de ces guerres, le plus humain des deux partis extrêmes, je répondrais par ce vers de la *Henriade* :

J'ai vu des deux côtés la fourbe et la fureur.

En effet, c'est là tout ce qu'il faut attendre des guerres civiles et religieuses ; dès que le frein salutaire des lois est rompu, l'homme, livré à lui-même, devient le plus furieux, le plus sanguinaire des animaux. Si, dans les égarements de sa rage, il reconnaît, parmi ceux qu'il croit ses ennemis, des parents, des bienfaiteurs, des amis, c'est sur eux qu'il se jette de préférence pour assouvir les vengeances de son parti. Combien je pourrais rapporter ici d'exemples de ce cruel délire, si je ne craignais de trop rembrunir ce

[1] *Mém. inédits* de M. l'abbé Rangeard.

triste tableau déjà chargé de tant de crimes! Je n'en mettrai que deux ou trois sous les yeux du lecteur.

René Leroux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, vivait avec sa mère, veuve depuis peu de temps, dans le château de la Roche; mais ils étaient divisés par les opinions religieuses et par des affaires d'intérêt. Voulant être maître absolu chez lui, le fils chassa indignement sa mère de la maison, sous le prétexte qu'elle était calviniste, et par conséquent ennemie du roi et de l'Etat. Il fit fortifier son château, y mit une garnison, et devint bientôt, par ses excès, le tyran de son canton. Les passants, les gens du voisinage, personne n'était en sûreté ni de ses biens, ni de sa vie; il dévalisait les hommes, enlevait les filles, les violait et les livrait ensuite à l'estrapade qu'il avait fait dresser devant sa porte. L'estrapade consistait en une haute potence au bras de laquelle une poulie servait à élever avec une corde le patient qui était attaché par les mains liées derrière le dos. Quelquefois on allumait du feu dessous, et, lorsque la fumée était dissipée, on descendait le malheureux près du brasier: on le remontait ensuite pour le redescendre encore, tant que ses cris, ses contorsions pouvaient plaire à ceux qui ordonnaient ces sortes de spectacles, mis à la mode par François Ier, qui en *régala* souvent ses maîtresses et sa cour [1].

La dame des Aubiers s'était réfugiée à Angers; son fils y vint quelque temps après. Elle le sut; l'esprit de parti faisant taire les plus doux sentiments de la na-

[1] Le 3 janvier 1590, on planta au Pilori, à Angers, une estrapade pour ceux qui parleraient mal du roi. *Journal de Louvet.*

ture, elle le dénonça; il fut pris et condamné à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté le 10 mai sur la place du Pilori. Ce monstre n'avait encore que vingt-trois ans; la sentence obligea ses héritiers à faire bâtir et doter une chapelle sur la terre de la Roche-des-Aubiers pour le repos des âmes des personnes qu'il avait fait mourir.

Dans la paroisse de Vernoil et ses environs, Jean de Broc, seigneur de la Ville-au-Fourier, exerçait de pareils brigandages en l'honneur de la religion catholique, et son père fut compté parmi ses victimes. Dans les guerres civiles on ne manque jamais de prétexte pour justifier tous les crimes qu'elles font commettre; en supposant que le père eût failli, était-ce au fils à devenir son juge et son bourreau?

« Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
» Il détourne les yeux, le plaint et le révère. »

(1571) Charles IX, informé de ce parricide, donna ordre à Saint-Ceval, commandant du château d'Angers, d'arrêter Jean de Broc; il fut pris, après une vive résistance, et conduit, grièvement blessé, dans les prisons d'Angers, où il mourut en arrivant. On nomma un curateur au cadavre; Pierre Ayrault, lieutenant criminel, lui fit son procès et le condamna à avoir la tête tranchée; ce qui obligea de l'exhumer et de le traîner sur une claie depuis le cimetière de Saint-Michel du Tertre jusqu'à l'échafaud. La sentence portait qu'il paierait vingt mille livres d'amende au roi et que sa maison serait rasée.

Un autre gentilhomme angevin, René de la Rouvraye, seigneur de Bressault, calviniste, fut encore plus

renommé pour ses crimes que les deux précédents. L'Anjou fut pendant dix ans le théâtre de ses cruautés. C'était plus particulièrement sur les prêtres et les moines qu'il les exerçait; tous ceux qu'il pouvait saisir étaient mutilés, torturés, massacrés. Il se faisait des bandoulières de la peau qu'il leur enlevait et paraissait publiquement décoré de ces trophées de son odieuse barbarie. Il volait sur les grands chemins, s'emparait des vases sacrés des églises, pillait, sans distinction, les chaumières et les châteaux. Enfin, après avoir été pris une fois et s'être échappé, il fut repris par le prévôt des maréchaux, et condamné à mort (1572). Décapité à Angers le 10 novembre, sa tête, exposée au bout d'une pique, fut placée sur les murs de la ville de Châteaugontier, aux environs de laquelle il avait commis ses plus grands excès.

Si j'ai pris ces exemples parmi les nobles seulement, ce n'est pas sans intention; les roturiers auraient pu m'en fournir de non moins atroces, mais en parlant des forfaits il aurait aussi fallu parler des châtiments, et un absurde préjugé en fait rejaillir le déshonneur sur les parents, quoiqu'un de nos poètes ait dit :

> Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Malheureusement ce n'est pas le crime seul qui fait la honte, c'est le genre du supplice; le glaive qui tranche la tête d'un noble ne blesse point sa famille, mais la corde qui étrangle un roturier est un lien d'infamie qui enlace à jamais sa postérité.

Cependant cette grande et sanglante révolution, qui changeait si violemment la religion et les mœurs d'une partie des Angevins, ne tarda pas à s'étendre jusque sur

leurs vêtements, car les temps de troubles sont les plus favorables à toutes sortes d'innovations. La barrière que le temps et l'usage avaient élevée entre la noblesse et la roture commençait à s'abaisser peu à peu. Les habits de soie avaient été jusqu'alors exclusivement réservés aux personnes nobles des deux sexes, et ce ne fut pas sans causer une grande surprise dans la ville, que de simples bourgeoises osèrent s'y montrer avec des chaperons de velours comme les dames et demoiselles en portaient. En franchissant ce premier pas, ces roturières contribuèrent peut-être plus que ne firent leurs maris, dans la magistrature et la milice bourgeoise, à accélérer la marche de la grande révolution que nous avons vu s'accomplir. Louvet, en nous transmettant leurs noms, nous a procuré le moyen de faire connaître ces héroïnes de la vanité, car il fallait avoir un grand courage pour oser braver les premières les brocards du peuple et les regards de l'orgueil irrité; voici l'extrait de son journal :

« Noms des bourgeoises qui ont laissé le chaperon » de drap pour prendre celui de velours, par imitation » des femmes et demoiselles nobles :

» La femme de François Boylesve, lieutenant de la » prévôté, qui était fille de Jean Prioullau, sieur de la » Bourdinière, et qui prit le chaperon sur ses vieux » jours.

» La femme de Cochelin, procureur du roi, fille de » feu Claude Haran, sieur de la Garde, apothicaire: la » femme de Pierre la Marqueraie, avocat, fille de Har» douin-Collin, sieur Deschamps, avocat; la femme de » Jean Vignois, médecin; la femme de René Avril, con» seiller au présidial; la femme de Gabriel Charlot,

» receveur du taillon, fille d'André Delhommeau; la » femme de Jean Becquet de la Tesserie, avocat, fille » de Jean Gohin, conseiller et maire; elle n'osa le pren- » dre cette année, elle le porta depuis. »

Les chaperons, dont l'usage remonte à la première race, étaient encore très en vogue à Angers parmi les femmes du peuple en 1789, et l'on voit encore en porter celles qui habitent sur les bords de la rivière. Cette coiffure d'étoffe, assez ordinairement rouge, qui descend jusque sur les épaules, n'a éprouvé aucun changement dans sa forme depuis huit cents ans, comme le prouvent nos anciennes tapisseries.

Les bourgeoises ne bornèrent pas leurs empiétements sur la noblesse au seul chaperon de velours. Elles prirent, peu de temps après, les robes de soie, et le peuple, ne pouvant plus les distinguer d'avec les *dames,* s'accoutuma à leur donner ce titre; mais elles le refusèrent par modestie. Elles se contentèrent de celui de *demoiselle,* titre qu'on ne donnait alors qu'aux filles nobles, et qui, depuis la fin du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, leur fut commun avec les bourgeoises mariées.

Les innovations s'introduisaient partout; la vente du pain blanc, qui jusqu'alors avait été à peine tolérée, car l'usage en était réservé au clergé et à la noblesse, devint publique. Dans leurs meubles, dans leurs vêtements et sur leurs tables, les plus riches bourgeois commencèrent à rivaliser de luxe avec les nobles. Ces premiers pas vers l'égalité m'ont paru mériter d'être cités; mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que la plupart des descendants de ces mêmes bourgeois, devenus nobles, sont aujourd'hui les plus

ardents ennemis de cette égalité, dont les premiers germes ont été jetés dans la société par leurs ancêtres.

CHAPITRE XVIII.

Le château de Montsoreau. — La Saint-Barthélemy en Anjou.

Le château de Montsoreau, placé presqu'au confluent de la Vienne et de la Loire, à trois lieues au-dessus de Saumur, offre aux voyageurs qui passent sur la levée un point de vue très pittoresque. Sa longue façade perçée d'une multitude de portes et de croisées, ses hautes tours crénelées, ses toits pyramidaux produisent un bel effet, surtout pendant les grandes crues de la Loire, lorsqu'on le voit se réfléchir dans les eaux de ce fleuve, dont il semble sortir pour les braver et même les commander. Mais pour jouir de ce que cet antique manoir conserve encore de noble, de grand, il faut le voir de loin. Approchez-en, vous ne voyez plus qu'une masse irrégulière, laquelle ne semble exister que pour rappeler le nom d'un grand seigneur, devenu fameux par des forfaits, celui du comte de Montsoreau, qui dirigea dans cette province l'assassinat des protestants ordonné par Charles IX.

Tout le monde a lu avec horreur, et voudrait arracher de notre histoire les pages sanglantes qui transmettent à la postérité le souvenir des massacres de la Saint-Barthélemy. Ils eurent lieu en même temps presque dans toute la France. Quelques villes, comme celle de Dijon, où, par la vigilance du commandant de la province, il n'y eut qu'un seul calviniste de tué; celle

de Bayonne, dont le gouverneur répondit au roi qu'il n'y avait dans sa garnison que de braves soldats et pas un seul bourreau; ces villes, dis-je, doivent une reconnaissance éternelle aux d'Orthes, aux Chabot, qui refusèrent, au péril de leur vie, d'exécuter les ordres barbares de la cour.

Les villes d'Angers et de Saumur furent moins heureuses que celles de Dijon et de Bayonne; mais celle d'Angers doit néanmoins un juste tribut d'éloges à la mémoire de l'un de ses citoyens, Louis Thomasseau de Cursay, qui rejeta avec indignation la proposition que lui fit le duc de Guise, de diriger cette sanglante tragédie. La réponse de ce généreux officier, que ses blessures avaient obligé de quitter le servtce, mérite de figurer à côté de celle du gouverneur de Bayonne à Charles IX. La voici :

« Monseigneur,

» Je porte d'honorables marques de mon zèle et de » ma fidélité pour le service de mon roi. Je chéris plus » ces blessures que les marques d'honneur dont Votre » Altesse me veut décorer, parce que je les ai acquises » par des actions nobles. Vous me dénigreriez dans » votre cœur, Monseigneur, si je les acceptais en vous » obéissant dans un office qui ne convient qu'aux en- » nemis du roi et de son état. Il n'y a pas ici un seul » homme dans les citoyens ni dans la raffetaille, qui » ne soit prêt à sacrifier son bien et sa vie pour le ser- » vice du roi; mais il n'y en a pas un seul, dans ces » différents états, qui voulût exercer un office aussi » odieux et aussi contraire à l'humanité. Je suis, etc.

» Thomasseau de Cursay, 15 août 1572. »

Le comte de Montsoreau, gouverneur de Saumur, se conduisit d'une manière bien différente, et se montra digne de l'opinion que la cour avait de lui, en ajoutant la perfidie à la barbarie la plus atroce. On trouve, dans les registres de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, la lettre qui lui fut adressée à ce sujet, de la part du roi, par Puygaillard; elle est ainsi conçue :

« Monsieur mon compagnon (ils étaient l'un et » l'autre chevaliers de l'ordre du roi), je n'ai voulu » faillir vous faire entendre comme dimanche matin » le roi a fait une bien grande exécution à l'encontre » des huguenots. La volonté de Sa Majesté est que l'on » en fasse de même partout où l'on en trouvera, et » pour ce, si vous désirez jamais faire service qui soit » agréable à Sa Majesté et à MONSIEUR (Henri, duc » d'Anjou), il faut que vous en alliez à Saumur avec » le plus de vos amis, et tout ce que vous y trouverez » desdits huguenots, des principaux, les faire mourir. » J'ai écrit à M. des Moulins pour vous aller trouver. » Ayant fait cette exécution audit Saumur, je vous prie » de vous en aller à Angers pour vous aider avec le » capitaine du château, pour en faire de même; et ne » faut pas avoir d'autre commandement du roi et de » monseigneur (le duc d'Anjou), d'autant qu'ils se re- » posent sur ce que je vous en écris. Il faut user, en » cette affaire, de diligence, et perdre le moins de » temps possible. Je suis bien marri que je ne puis pas » être par-delà pour vous aider à exécuter cela. De » Paris, 26 août 1572. Je vous envoie ma lettre de » créance que vous verrez. Votre bien affectionné » compagnon,

» PUYGAILLARD. »

On ignore le lieu où était le comte de Montsoreau lorsqu'il reçut cet ordre, mais on sait que son arrivée à Saumur fut signalée par l'assassinat du lieutenant-général, qu'il poignarda de sa main. Les catholiques, qui croyaient avoir à venger Dieu et plusieurs objets de leur culte si souvent profanés par les calvinistes, animés par les discours et l'exemple du gouverneur, se précipitèrent en foule dans les maisons des protestants, et les égorgèrent sans pitié. Les voisins, les amis, les parents assassinaient avec fureur ceux à qui ils avaient tendu la main un instant avant, en signe de paix ou d'amitié. Des flots de sang inondaient déjà la ville, lorsque Montsoreau en partit pour aller commencer la même scène sur un plus grand théâtre.

Arrivé à Angers, il en fit fermer sur-le-champ les portes, dans la crainte qu'il n'échappât quelque victime, et courut à l'hôtel du Chapeau-Rouge, près le château, où il savait que demeurait un des La Barbée, guidon de la compagnie de feu le prince de Condé. Furieux d'apprendre que ce gentilhomme, averti de ses desseins, s'était heureusement dérobé à ses coups, il passa dans une chambre où le frère de celui-ci, connu sous le nom de Dutertre, était au lit retenu par la fièvre, et l'y égorgea. De là il se rend à la maison du ministre La Rivière, trouve en entrant son épouse, qu'il aborde, et, mêlant à la cruauté d'un lâche assassin la galanterie d'un courtisan, la salue et l'embrasse respectueusement, en s'informant si son mari était à la maison. Cette dame, trompée par cette perfide courtoisie, le conduit elle-même dans son jardin, et lui montre La Rivière qui s'y promenait. Montsoreau l'approche, et l'embrasse aussi, en lui disant : « Savez-vous,

» mon ami, ce qui m'amène ici? — Non. — J'ai ordre » de vous tuer sur-le-champ. » Il tire alors un poignard, après lui avoir montré cet ordre, lui accorde un instant qu'il demande pour implorer le ciel, et le renverse mort à ses pieds [1]. Ce ministre, célèbre dans le parti calviniste, avait travaillé à l'établissement de l'église réformée de Paris. Le gouverneur de Saumur passa de cette maison à celles de deux autres ministres, l'un nommé de Coulaine, l'autre Delaunay, et les tua l'un et l'autre; il entre de là chez Gilles Doisseau, apothicaire, veut le contraindre d'abjurer le calvinisme, et sur son refus le fait jeter dans la rivière; un autre, de la même profession, fut massacré près la porte Chapelière; plusieurs autres individus de divers états furent aussi mis à mort.

Le peuple, excité à faire main-basse sur tous les protestants, se disposait à les exterminer, lorsque plusieurs magistrats, accourus au bruit et aux cris des victimes et des assassins, proposèrent, pour arrêter le carnage, d'en excepter du moins ceux qu'on pourrait rappeler à la religion de leurs pères. Le comte, furieux de cette courageuse résistance, ne put cependant se refuser aux instances et aux prières des magistrats, et dès le lendemain on fit une recherche exacte des calvinistes et de leurs partisans. Il leur fut enjoint, sous peine de la vie, de se présenter l'après-midi, à deux heures, dans la grande salle du palais, pour y recevoir les ordres du roi et du duc d'Anjou. On publia une ordonnance qui défendait de piller ou de rançonner les protestants. On voit, par une lettre de Puygaillard à Mont-

[1] D'Aubigné, t. II, liv. I, p. 25.

soreau, en date du 5 septembre suivant, le motif de cette défense, c'est que le duc d'Anjou avait ordonné la confiscation de tous leurs biens à son profit; Montsoreau était chargé de faire dresser les inventaires.

La plupart des calvinistes, touchés des exhortations ou des menaces qu'on leur fit, promirent d'abjurer leur doctrine, les uns de bonne foi, les autres en plus grand nombre pour sauver leurs jours; d'autres enfin, plus obstinés ou plus fermes dans leur croyance, furent conduits prisonniers au château. Puygaillard, arrivé quelques jours après avec de nouveaux ordres, les pressa de satisfaire à l'abjuration qu'on leur demandait, et, sur le refus constant qu'en firent plusieurs, il les fit jeter dans la Maine du haut de l'esplanade. De ce nombre fut la veuve du ministre La Rivière, tué par Montsoreau, dont rien ne put ébranler la courageuse fermeté. Parmi ceux qui échappèrent à cette déplorable proscription, il ne faut pas oublier de comprendre Jean Grimaudet, frère du célèbre jurisconsulte François Grimaudet, avocat du roi à Angers. Jean était trésorier du roi de Navarre, et faisait profession ouverte du calvinisme. Il fut excepté, par la lettre de Puygaillard au capitaine du château d'Angers, du nombre de ceux qu'on avait signalés. Jean fut redevable de cette exception aux services qu'il avait rendus au duc d'Anjou, et à l'estime dont ce prince honorait les talents de François son frère. Celui-ci eût été perdu lui-même, si la fureur aveugle du peuple n'eût été arrêtée par les sages représentations des magistrats. La harangue qu'il avait prononcée aux Etats de la province, assemblés pour les Etats-généraux d'Orléans, était remplie de reproches et de déclamations violentes

contre les vices du clergé ; le style de ce discours était dans le genre de celui des novateurs de ce temps-là, ce qui l'avait rendu suspect d'attachement à leur parti, quoiqu'il professât publiquement la religion catholique [1].

CHAPITRE XIX.

Jacques du Bellay, gouverneur d'Anjou. — Henri, roi de Navarre, fait abjuration de la religion catholique à Saumur. — Bussy d'Amboise remplace du Bellay dans le gouvernement d'Anjou. — Saumur lui ferme ses portes. — Vexations de ce gouverneur. — Députés aux Etats de Blois. — Monnaie de parchemin.

L'Anjou, exposé aux courses des troupes ennemies répandues dans le Poitou et sur les confins de la Bretagne, avait besoin d'un gouverneur dont la bravoure, la vigilance et la fidélité fussent connues ; le roi donna cette place importante à Jacques du Bellay, baron de Thouarcé. Les mouvements des restes du parti calviniste, dont le désespoir avait augmenté les forces, alarmaient la cour ; elle donna ordre au nouveau gouverneur de prendre les mesures les plus promptes pour la défense de la ville et du château d'Angers.

François, duc d'Alençon, choqué du refus que Catherine de Médicis lui avait fait de la lieutenance-générale du royaume et du duché d'Anjou, qu'il demanda, lorsque Henri III, son frère, monta sur le trône, était sorti de Paris, et s'était joint aux calvinistes et aux mécontents unis avec eux. Ce prince était

[1] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

à Beaufort dans les premiers jours de février, lorsque Henri, roi de Navarre, heureusement échappé de la proscription générale du parti protestant, vint l'y trouver, suivi de quelques soldats. Ces deux princes avaient un grand nombre de partisans dans cette province, comme le prouve la facilité qu'ils avaient d'en parcourir les différents cantons. Le roi de Navarre quitta Beaufort, passa à Bourgueil et de là à Saumur, dont les portes lui furent aisément ouvertes, et ce fut dans cette ville qu'il fit la déclaration publique de son retour au calvinisme. Son dessein était d'assurer à son parti un passage sur la Loire. Un corps de protestants, commandé par Clermont, s'approcha des Ponts-de-Cé, dont il manqua de surprendre le château. Les habitants d'Angers y coururent en armes, et furent suivis peu après de Puygaillard, que le roi y envoyait. Les forces qui se rassemblaient de toutes parts auprès du roi de Navarre donnèrent à ce prince l'idée d'essayer une tentative sur Angers. Les divers mouvements qu'il fit faire à ses troupes laissèrent pénétrer ses intentions, et rendirent les habitants attentifs à se garantir de toute surprise. Ils se formèrent en compagnie, firent bonne garde, et travaillèrent avec ardeur à réparer et augmenter les fortifications de la ville et du château.

Ces précautions étaient d'autant plus sages, que le parti calviniste, soutenu des mécontents à la tête desquels étaient le frère du roi, le maréchal de Montmorency, Danville et plusieurs autres grands seigneurs catholiques, se rendait de jour en jour plus redoutable. Médicis et Henri III, son fils, résolurent d'arrêter enfin le cours de toutes ces calamités par une paix solide, quelques sacrifices qu'elle dût coûter. Le roi et

sa mère se rendirent en conséquence à Champigny-sur-Veude, maison de plaisance du duc de Montpensier, sur les confins de la Touraine et du Poitou, où les chefs des réformés se trouvèrent. Une trève de six mois fut le premier bienfait de leurs conférences. Elle assurait aux calvinistes, joints aux mécontents, six places de sûreté, avec pouvoir de les fortifier et d'y établir des garnisons. Saumur était une de ces places.

Cette trève, mal gardée par le duc d'Alençon, qui alla se réunir aux Allemands entrés en France, fut suivie d'un traité de paix que l'empire des circonstances et l'envie de rappeler l'héritier présomptif de la couronne au parti de la cour, arrachèrent au roi et à sa mère. Les calvinistes n'avaient point encore obtenu de conditions aussi favorables. Comme ce traité influa beaucoup sur les nouveaux troubles qui agitèrent l'Anjou, il est nécessaire d'en faire connaître les principales dispositions.

L'exercice public de la religion réformée était accordé sans restriction dans le royaume, excepté à Paris et dans un rayon de deux lieues de l'endroit où se trouvait la cour. On établissait des tribunaux mi-partie de juges catholiques et protestants; la mémoire de Coligny et de tous ceux qu'on avait massacrés, par ordre de la cour, à Paris et dans les provinces, était rétablie. On leur donnait enfin huit places de sûreté, dans le nombre desquelles Saumur ne fut pas cette fois compris. Mais l'article le plus important de ce traité, relativement à l'Anjou, est celui qui augmenta l'apanage du duc d'Alençon des duchés de Touraine, de Berry, du Maine et de celui d'Anjou, dont il prit le nom. Tels furent les effets de la révolte de ce prince

inconsidéré, qui, quoique méprisé par les chefs du parti dont il épousa si imprudemment les intérêts, s'accorda néanmoins avec eux pour ébranler un trône sur lequel il pouvait espérer de monter lui-même un jour.

Le nouveau duc d'Anjou ôta le gouvernement de la province à du Bellay, et le donna à Bussy d'Amboise, qui jouissait alors de toute la faveur de ce prince; Tilly fut nommé son lieutenant; Saint-Ceval eut le commandement du château d'Angers, et Puygaillard, que le roi avait chargé de la garde des Ponts-de-Cé, en sortit, et fut remplacé par Vaumenil. Tous ces changements ne furent rien moins qu'agréables aux Angevins, qui n'eurent que trop souvent à regretter les officiers qu'on venait de remplacer.

Bussy d'Amboise vint prendre possession de son gouvernement, accompagné d'un corps de volontaires, dont la ville d'Angers fut obligée de prévenir les brigandages par une contribution de quatre mille livres. La guerre, déclarée aux calvinistes, donna lieu à des enrôlements. Des officiers vinrent à Angers lever des recrues, et furent un nouveau fléau pour la ville et pour la province. Bussy d'Amboise, qui avait passé un mois à Angers, y revint quelque temps après, suivi de cinq à six mille soldats indisciplinés, qu'il cantonna dans les campagnes voisines. Mais lorsqu'il les vit totalement épuisées par ces brigands, il annonça au maire qu'il allait les faire entrer dans la ville. On fut contraint de transiger avec lui pour une somme de quinze mille livres, dont il voulut bien par grâce, dit-il, se contenter, et il s'éloigna avec ses troupes.

Deux mois après son départ, Bussy d'Amboise revint

encore, escorté des mêmes soldats qu'il fit approcher des murs d'Angers. Cette fois, les habitants, indignés de la conduite tyrannique de leur gouverneur, prirent le parti rigoureux de s'armer, et de s'opposer, de toutes leurs forces, à son entrée dans la ville. Cependant on lui envoya au château des députés, pour prévenir les malheurs inséparables d'un assaut; ils furent chargés surtout de faire en sorte de pénétrer ses intentions. Il leur avoua que les Saumurois, plus hardis, s'étaient mis en défense à son approche, qu'ils lui avaient obstinément refusé l'entrée de leur ville, et que, par cette raison, il s'était vu réduit à la nécessité de revenir si promptement à Angers. Il cantonna encore ses troupes dans les paroisses voisines et même dans les faubourgs. Toutes les violences, tous les genres de brigandage auxquels elles se livraient, obligèrent les malheureux habitants à quitter leurs maisons, et à venir implorer les secours de la ville, qui, pour les délivrer et se délivrer elle-même de cette nouvelle calamité, consentit à donner à son impitoyable gouverneur la somme de trente mille livres, avec laquelle il se retira [1].

C'est cette conduite atroce de Bussy d'Amboise, qui a fait dire à Froumanteau, auteur contemporain : « Aussi lui (Bussy) et les régiments qu'il avoit avec lui » ne faisoient compte des pauvres Angevins, sujets du » roi, non plus que d'esclaves. Il pensoit, il disoit » qu'on pouvoit les *battre, deschirer, chappeler, te-* » *nailler, tuer à plaisir comme bêtes* ; et de fait tout » le temps que ces troupes ont séjourné en Anjou, ont

[1] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

» battu, déchiré, chappelé, tenaillé, tué, violé, ran-
» çonné [1]. »

Voulant enfin tâcher de rétablir l'ordre et la paix dans son royaume, Henri III convoqua les Etats-généraux à Blois. Ceux de la province d'Anjou se réunirent à Angers, le 22 octobre, pour nommer leurs députés; Guillaume de Ruzé, évêque, fut élu par le clergé; Des Rues, par la noblesse, et Hilaire Juheau, avocat, et Jean Cotteblanche, marchand, furent élus par le tiers-état; tous ces députés étaient catholiques; les protestants, quoique convoqués, avaient refusé de se trouver à l'assemblée.

La première séance des Etats eut lieu le 31 novembre; le roi y assista, et l'évêque d'Angers, Guillaume de Ruzé, l'ouvrit dignement par un sermon, qui avait pour objet de prouver que tous les malheurs qui accablaient le royaume venaient de ce que les Français avaient cessé de craindre Dieu, d'honorer le roi et de s'aimer comme frères.

Nous venons de parler des vexations inouïes et des contributions énormes que Bussy d'Amboise levait arbitrairement sur tous les habitants de l'Anjou, de quelque parti qu'ils fussent. Pour se soustraire à ce pillage perpétuel, les plus riches citoyens abandonnèrent cette province, et se réfugièrent à Nantes avec tout ce qu'ils purent sauver de leurs effets les plus précieux. Cette émigration acheva de mettre le comble à la misère du peuple; on ne vit plus d'argent en circulation. Pour y suppléer, les marchands, les cabaretiers, les artisans les plus connus, firent une monnaie

[1] Froumanteau, *Secret des Finances.*

de parchemin, sur laquelle ils frappèrent le poinçon qui leur servait à marquer leur vaisselle d'étain. Ces pièces avaient cours entr'eux, les unes pour un sou, les autres pour six liards. Mais la misère n'était pas le 1576.
seul joug sous lequel gémissaient les Angevins; ils avaient aussi à supporter celui de la terreur, et telle était alors la situation de la ville et des campagnes, que les processions des Rogations n'eurent point lieu cette année en Anjou à cause de la frayeur qu'inspiraient, par leurs violences, les troupes du roi sous les ordres du cruel Bussy d'Amboise.

CHAPITRE XX.

François de Valois prend possession du duché d'Anjou. — Insolence de ses courtisans. — Son entrée solennelle dans la ville d'Angers. — Naumachie sur la Maine.

François de Valois, duc d'Alençon, ayant enfin ob- 1578.
tenu le duché d'Anjou par le traité de paix que la cour avait fait avec les réformés, vint, quelque temps après, en prendre possession. Il était accompagné de plusieurs jeunes seigneurs, dont la conduite n'était guère propre à lui concilier l'affection des Angevins. Quelques jours après son arrivée, il accepta un dîner que lui avait offert l'évêque Gabriel Bouveri, son ancien précepteur. Lorsque ce repas splendide fut servi dans la grande salle du Capitole, les seigneurs de sa suite, et plusieurs autres gentilshommes invités, feignirent une querelle entr'eux, et, sous ce prétexte, après s'être

injuriés réciproquement, ils se jetèrent les uns aux autres les serviettes, puis les couverts et les assiettes; ensuite les plats d'argent et les mets qu'ils contenaient furent lancés par les fenêtres, tant du côté de la cour de l'évêché que du côté de la place Neuve; enfin ils terminèrent cette scène, digne d'une orgie de corps-de-garde, en renversant les tables et les siéges. « Cette » insolence, dit Louvet, causa un grand scandale parmi » le peuple, comme étant faite chez un évêque, mais » qu'il méritoit selon l'aveu des courtisans, qui disoient » qu'il n'appartenoit pas à un évêque d'Angers d'avoir » la hardiesse de donner à dîner à un duc d'Anjou, » frère de son souverain. » Mais sur qui devait retomber plus particulièrement la honte de cette action? Ne serait-ce pas sur le prince, qui avait eu la faiblesse de la souffrir en sa présence? Louvet ne le dit pas.

Nous avons rapporté les détails curieux que Bourdigné nous a conservés sur la fête qui fut donnée à pareille occasion à François Ier, soixante ans auparavant. Ceux qui sont relatifs à l'entrée de François de Valois, et que nous trouvons dans les mémoires manuscrits de Louvet, ne sont pas moins intéressants; ils nous instruisent de la générosité de plusieurs de nos concitoyens, qui firent honorablement les frais de cette réception.

Le dimanche 15 avril, jour fixé pour la cérémonie, le duc d'Anjou se rendit à l'abbaye de Saint-Nicolas, accompagné des grands officiers de sa maison et de beaucoup de seigneurs et de gentilshommes de la province. De l'abbaye où il était placé, il vit passer les compagnies de la milice bourgeoise, les capitaines et les autres officiers à leur tête, marchant, les drapeaux

déployés. Il reçut là les compliments ordinaires dans ces solennités, et entra dans la ville par la porte Saint-Nicolas, suivi de tout son cortége. Le duc était placé sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lys et orné de crépines d'or, porté par quatre échevins : Maurille Deslandes, conseiller au présidial ; François Bithault, avocat ; Jean Lambert, marchand, et Joseph Charlot, receveur du taillon. Aux côtés du prince, un peu après lui, étaient Bussy d'Amboise et Cimiers, ses favoris.

Au-dessus de la porte Saint-Nicolas, aux carrefours et sur les ponts, on avait construit des théâtres, sur lesquels on avait placé, dans le fond, des tableaux et, sur le devant, des statues, qui représentaient les uns et les autres des allégories. Les statues qui étaient sur la porte Saint-Nicolas consistaient en une figure de femme, représentant la ville d'Angers (elle tenait une clef, un livre et un verre) et quatre autres figures qui l'entouraient, indiquant, sous la forme de naïades, les quatre principales rivières de l'Anjou. Au-dessus on lisait ces quatre vers :

Fœmina quam spectas urbs est ducis inclyta magni ;
Hanc cingunt Ligeris, Sartha, et Meduana Ligellus ;
Quid sit clave refert, libro schola docta refertur,
Vino terra ferax, insignis colle frequenti.

C'est-à-dire : « Cette femme vous représente la ville » capitale de notre auguste duc. Elle est entourée de » la Loire et de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir. » La clef qu'elle tient est son attribut ; son livre est » l'emblême de sa célèbre université ; le vin désigne » la fertilité de ses vignobles et de ses nombreux co- » teaux. »

On avait donné pour couronnement à ces figures les armes de France et celles du duc d'Anjou, dont les écussons étaient supportés par un groupe de génies qui se tenaient tous par la main. Au-dessus on lisait des vers latins, dont voici le sens :

« Ne trouble point, ô femme! la paix qui unit les » deux augustes frères. Ces armes, que des enfants por- » tent en joignant les mains, s'y opposent; que la con- » corde continue entre ces deux princes, et que la ville » fidèle au trône le soit également à son Duc. »

Sur un amphithéâtre, élevé dans un des carrefours où le duc passait pour se rendre à la cathédrale, était placé un grand tableau représentant deux anges, lesquels portaient chacun un lys fleuri, avec une inscription signifiant :

« Ces symboles sont portés par la main des anges, » parce que Dieu tient depuis longtemps cette ville » sous sa protection particulière, à cause des objets » sacrés de son culte qu'elle a honorés et honorera » toujours sous ses heureux auspices. Elle ne vous est » pas moins chère, ô Duc! puisqu'elle est à vous par » le don de Dieu. »

Au carrefour de la Trinité, des musiciens, placés sur un théâtre, formaient un concert de voix et d'instruments; sur les ponts on avait élevé un arc de triomphe d'une belle architecture; il était orné des statues de cinq rois, aïeux du duc d'Anjou, au-dessus desquelles on lisait ces vers :

Dux multis atavis edite regibus,
Externis aliis regibus impera,
Ut virtute tuâ magnanimi patres
Vinci sub tumuli marmore gaudeant.

« Vous qui comptez des rois pour ancêtres, com-
» mandez aux autres rois, afin que vos magnifiques
» aïeux se réjouissent sous les marbres de leurs tom-
» beaux d'avoir été surpassés par vous. »

A la porte Chapelière on avait placé un grand tableau reproduisant plusieurs actions glorieuses de François Ier. On y voyait ce prince passant les Alpes, en regardant les muses et les beaux-arts qui le suivaient en France. Au bas du tableau on avait tracé ce quatrain :

« Le grand François premier vit premier les neuf sœurs
» Foulant d'un pied léger l'herbe, aux sons d'Apollon;
» Mais toi, qui as de lui beaucoup plus que le nom,
» Enchaîne du dieu Mars les tragiques fureurs. »

Vers le haut de la rue Baudrière on voyait un autre tableau représentant la ville d'Angers, avec des vers qu'on peut traduire ainsi :

« Prince, vivez, ainsi que le roi votre frère, un grand
» nombre d'années, et terrassez tous les ennemis étran-
» gers de ce royaume. Chassez de la cour et du barreau
» l'amour honteux d'un gain sordide; bannissez du sé-
» jour des dieux et frappez le crime avec un fer ven-
» geur; protégez l'innocence; que l'empire français se
» soutienne et s'accroisse par la force de votre union. »

Cette magnifique réception, que les Angevins firent au duc d'Anjou, peint assez fidèlement le fond de bonté et de générosité, qui, dans tous les temps, paraît avoir formé le caractère distinctif des habitants de cette province. A la vue de leur duc, ils semblaient oublier les insultes, les vexations, les brigandages sans nombre de son favori, leur gouverneur; tandis que celui-ci, bravant avec insolence l'indignation publique, marchait tranquillement auprès de son maître.

Après avoir fait son entrée à la cathédrale, le prince fut conduit au château, où la ville lui donna un repas splendide. En sortant de table, il passa dans une salle dont les fenêtres ouvraient du côté de la rivière, sur laquelle on avait tout préparé pour lui donner le spectacle d'une naumachie et de l'attaque d'un château élevé au milieu des eaux sur deux grands bateaux joints ensemble. Ce château, en forme de donjon, était défendu par soixante hommes armés. Cinq galiotes, chargées de combattants, devaient l'attaquer et le prendre; elles étaient commandées par les principaux marchands de la ville.

La première avait pour capitaine Pierre Legouz et pour enseigne Jean Chopin; ils étaient vêtus, ainsi que tout leur équipage, en habits turcs. La seconde avait pour commandant René Dufay; le costume de l'officier et de ses soldats était celui des sauvages. L'équipage de la troisième, commandée par Joyau, était en habits moscovites. Celui de la quatrième, dont le capitaine se nommait Bourgeois Delhommeau, avait ses soldats vêtus comme ceux de la seconde; enfin la cinquième était montée par une troupe de jeunes gens, vêtus de diverses manières, qui formaient comme un corps d'enfants perdus.

Toutes ces galiotes, armées de fauconneaux et de couleuvrines, étaient conduites par des matelots qui manœuvraient avec autant de force que d'adresse. Elles descendirent la Maine jusqu'à moitié chemin de la Baumette et furent ramenées à quelque distance du fort, qu'elles saluèrent, en l'approchant, d'une décharge de leurs arquebuses. Le fort rendit le salut, et le combat commença. Le château fut attaqué successi-

vement par chacune des galiotes, d'abord par les fauconneaux, puis avec les arquebuses, ensuite de plus près, les armes à la main. Pour mieux figurer un combat réel, les combattants faisaient sauter en l'air et retomber sur l'eau, qui en fut bientôt couverte, des têtes, des bras et des jambes de carton peint, des piques, des flèches, des carquois et différentes autres espèces d'armes brisées.

Ce combat durait depuis plus d'une heure, lorsque la cinquième galiote parut ne plus se soutenir que difficilement sur l'eau, et finit par couler bas, après avoir éprouvé de nouvelles décharges de l'artillerie du fort. Ceux qui la montaient avaient été choisis parmi les meilleurs nageurs; on les vit bientôt gagner le bord de la rivière. Les quatre autres galiotes s'approchèrent aussitôt du château, l'assaillirent de toutes parts, et s'en emparèrent après une longue et vive résistance. Ceux qui se défendaient encore montèrent dans la tour qui était au milieu du fort et s'y soutinrent quelque temps; mais il fallut enfin se rendre. Alors une jeune personne en habits de nymphe, remarquable par son extrême beauté, sortit de la forteteresse et la céda aux vainqueurs. Elle fut conduite et présentée au duc d'Anjou, à qui elle fit un compliment relatif à la foi et hommage que la ville lui rendait par sa bouche.

Toute la dépense de ce spectacle, qui rassembla plus de soixante mille personnes dans la ville d'Angers, fut supportée par les capitaines des cinq galiotes, et monta à plus de vingt-cinq mille francs de notre monnaie. Dans cette fête tout fut dirigé avec tant d'ordre et d'adresse que, par un bonheur rare en pareille circons-

tance, il n'arriva pas le moindre accident à tous ceux qui jouèrent un rôle dans cette mémorable journée [1].

CHAPITRE XXI.

Le château de la Coutancière. — Le gouverneur d'Anjou assassiné par le gouverneur de Saumur.

1579. Le château de la Coutancière, que l'on voit dans la commune de Brain, près Saumur, était autrefois environné d'un large fossé rempli d'eau, que l'on traversait sur un pont-levis; une grande galerie en aile réunissait le principal corps de logis à la chapelle. Aujourd'hui les fossés sont en partie comblés, la galerie et la chapelle démolies; cependant, tel qu'il est, il annonce encore l'ancienne habitation d'un puissant seigneur. Il fut le théâtre des derniers exploits de Bussy d'Amboise, gouverneur ou plutôt tyran de l'Anjou.

La province, écrasée sous le poids des vexations de ce favori sanguinaire, était tellement opprimée et affaiblie qu'elle n'avait plus la force de se plaindre. Cependant un gentilhomme angevin, dont on doit regretter que l'histoire ne nous ait pas transmis le nom, eut le noble courage de lui adresser quelques remontrances, dans l'espoir d'adoucir cette âme féroce, qui faisait souvent le mal pour le seul plaisir de le faire. « Si vous » ne m'étiez ami, répondit Bussy, je vous ferois cons» truire votre remontrance avec le poignard. Conten-

[1] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

» tez-vous que je sais comme le villain (le peuple) doit » être traité. »

Bussy d'Amboise était un des hommes les plus débauchés de son siècle; il se vantait publiquement des faveurs qu'il prétendait avoir reçues des premières dames de la cour. L'une de celles qu'il mettait au rang de ses conquêtes était la comtesse de Montsoreau, dont les grâces et la beauté attiraient à sa suite ce qu'il y avait de plus grand et de plus distingué parmi les courtisans. Elle était alors au château de la Coutancière, où il allait la voir souvent. Il en fit imprudemment la confidence au duc d'Anjou dans une de ses lettres, et par une odieuse indiscrétion, il s'y permit les détails les plus humiliants pour cette dame, sur toutes les faiblesses qu'elle avait eues pour lui. Le duc, plus imprudent et plus méchant encore, en fit part au roi son frère, qu'il savait mécontent de Bussy. « Le gouver- » neur de Saumur, dit un jour le roi, est un mauvais » chasseur (Montsoreau était grand veneur du prince); » il a laissé prendre sa bête dans les rets de Bussy. » Cette cruelle plaisanterie prononcée assez haut par le roi pour être entendue de tous ceux qui l'approchaient, ne fut que trop fidèlement rapportée au comte de Montsoreau. Celui-ci, furieux, part aussitôt, et se rend à sa terre de la Coutancière. Il entre brusquement dans l'appartement de la comtesse, l'accable des plus violents reproches, la menace de sa vengeance, la contraint, en lui mettant le pistolet à la gorge, d'écrire sur-le-champ à Bussy, et de lui donner un rendez-vous dans l'un de ses appartements pour une nuit qu'il lui indique. Bussy, persuadé de l'absence du comte de Montsoreau, se rend à l'heure indiquée, ac-

compagné du seul Colasseau, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Saumur, son ami et l'intermédiaire de ses liaisons avec la comtesse. Il est introduit dans l'appartement désigné, où, loin d'y trouver celle qu'il souhaitait, il voit paraître le comte et dix à douze de ses domestiques armés, qui tous se jettent à la fois sur lui et l'assaillent de toutes parts. Bussy tire son épée, blesse grièvement quatre de ses adversaires, et se défend avec fureur jusqu'au moment où son épée s'étant rompue, il ne lui en reste plus que le tronçon dans la main. Les bancs, les tables, les escabeaux qu'il put saisir lui servirent encore quelques moments de défense, et tout blessé qu'il était, il épiait le moment de se lancer, par une des croisées ouvertes, dans les fossés du château, lorsqu'un nouveau coup, porté par derrière, le fit tomber mort aux pieds de son ennemi.

Assassiné par le comte de Montsoreau, qui en avait assassiné tant d'autres à Saumur, à Angers, n'était-ce pas mourir par la main du bourreau? Ainsi la justice divine punit quelquefois sur la terre les grands coupables, lorsque le rang ou la faveur les élèvent au-dessus des lois.

Colasseau, retenu dans une autre chambre, n'eut pas une fin moins tragique. Les gens du comte l'étouffèrent en lui enfonçant violemment la langue dans la gorge. Son corps et celui de Bussy, jetés dans les fossés, en furent retirés et apportés à Saumur, où on les inhuma le 19 août.

Telle fut, à l'âge de trente ans, la fin de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou; on peut ajouter à cette dignité celle d'abbé commendataire; car, non content de tous les trésors que ses exactions lui procuraient, il

convoita encore les biens de l'Eglise, et eut le crédit de se faire donner la riche abbaye de Bourgueil, près Saumur [1].

Du courage, des talents militaires ont mérité à Bussy l'honneur d'être placé au rang des plus grands capitaines de son temps, et Brantôme en a fait l'éloge. Mais, quels qu'aient été sa valeur et son mérite, l'Anjou ne peut voir en lui qu'un tyran détestable. Sa hauteur lui avait déjà fait perdre une partie des bonnes grâces de son maître, le duc d'Anjou, et l'on croit que ce prince saisit avec plaisir l'occasion de s'en défaire, par la manière dont il favorisa Montsoreau dans sa vengeance [2].

CHAPITRE XXII.

Dernier concile tenu en Anjou. — Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours.

Pour satisfaire aux dispositions du concile de Trente, 1583.
Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours, avait assemblé, au mois de mai, un concile provincial dans sa métropole; mais la peste s'étant manifestée en Touraine, le concile fut transféré à Angers au mois de septembre de la même année. Le chapitre de l'Eglise d'Angers prit toutes les mesures sanitaires que lui suggéra sa prudence. Il ordonna que les maisons des cha-

[1] *Mém. pour servir à l'Histoire de France*, t. 1, p. 110 et 111.
[2] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

noines seraient purifiées en dedans et en dehors; que les pauvres seraient exclus de la cathédrale pendant tout le temps que durerait le concile. Cependant le docte prieur de Chemillé fut atteint de la contagion, dont il mourut, au commencement de la session.

Des onze évêques suffragants de Tours, huit seulement assistèrent à ce concile, auquel se trouvèrent plusieurs députés du second ordre du clergé, d'un mérite très distingué; on cite, entr'autres, deux Angevins, Pierre Marquis, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Nicolas, et Pierre Breslay, prieur de Chemillé, chanoine de l'Eglise d'Angers, et un des promoteurs du concile.

Le 1er septembre, à sept heures du matin, les évêques, revêtus du camail et du rochet, les députés des chapitres et des diocèses, en surplis, s'assemblèrent dans le palais épiscopal, où était descendu Simon de Maillé; ils en sortirent ensuite processionnellement avec l'archevêque, et se rendirent dans l'église cathédrale pour assister à la messe du Saint-Esprit. Après la messe et le sermon, l'archevêque s'étant revêtu d'un amict, d'une aube, d'une tunique et d'une étole, et les autres évêques ayant pris des chapes et leurs mitres, ils entrèrent dans le chœur avec les autres députés aussi en chapes.

Chacun d'eux ayant pris place, suivant sa dignité, sur des siéges disposés en demi-cercle, l'archevêque s'assit au centre dans un fauteuil, en face des évêques; puis s'étant levé, après avoir fait à genoux une courte prière, il prononça à haute voix cette formule, qu'il répéta trois fois : « Vous plaît-il, mes chers frères, » que notre concile provincial, qui a été transféré dans

» cette ville et dans cette église, soit continué et » achevé? » Tous les pères ayant répondu affirmativement, il ajouta : « Puisque vous l'avez agréable, de» main, à huit heures du matin, nous continuerons » cette session dans la chapelle de Sainte-Anne de » l'église d'Angers, au nom du Père, du Fils et du » Saint-Esprit. »

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les cérémonies ecclésiastiques qui eurent lieu à l'occasion de ce concile, nous rapporterons seulement et très succinctement ce qu'on y décida.

Les pères du concile firent d'abord leur profession de foi et des prières pour la santé du roi, Henri III, et pour la prospérité de son royaume. Ils ordonnèrent ensuite qu'on supplierait le pape de donner aux évêques de la province de Touraine, à leurs grands vicaires et officiaux, la faculté d'absoudre de l'hérésie et de recevoir les hérétiques dans l'église après leur abjuration; de défendre aux évêques de donner des attestations de vie et mœurs, pour obtenir des bénéfices, à d'autres clercs que ceux de leurs diocèses, et non à des étrangers : qu'on prierait Sa Sainteté de prescrire, dans les provisions qu'elle donnerait des bénéfices, l'obligation, pour ceux qui en seront pourvus, de faire serment qu'ils n'ont point commis de simonie et de confidence pour les obtenir, et que l'examen en sera renvoyé aux évêques : que l'on demanderait au roi de restituer au clergé la faculté d'élire les évêques et les abbés; que, si le monarque ne juge pas à propos de rendre ce droit, on le suppliera de ne donner aux églises que d'excellents sujets, et, surtout, de ne point admettre les appels comme d'abus, de ce qui aura été décidé

dans le concile, ou que, s'il les admet, au moins, par provision, les décrets en seront observés, c'est-à-dire que les appels seront dévolutifs et non suspensifs, sans quoi il serait inutile de tenir désormais aucun concile.

Plusieurs questions importantes sur les sacrements furent débattues, expliquées et résolues. Le concile s'occupa aussi des devins, magiciens et autres personnages qui étaient supposés user d'enchantements, de prestiges, de sortiléges, de charmes, d'anneaux, de philactères, de maléfices, pour guérir les maladies, et il exhorta les prédicateurs à persuader le peuple du danger de toutes ces superstitions.

Le concile étant terminé, Simon de Maillé en envoya les décrets au pape Grégoire XIII, en le priant de les faire examiner et de les approuver ensuite, afin qu'il pût les faire exécuter dans sa juridiction. Il les adressa aussi au roi, pour en obtenir le pouvoir de contraindre légalement ceux qui refuseraient de s'y soumettre [1].

Simon de Maillé-Brézé s'est placé, par ses talents et ses vertus, au rang des ecclésiastiques les plus distingués qu'ait produits l'Anjou. Il assista aux états-généraux du royaume tenus à Paris en 1557; le roi Charles IX l'appela au fameux colloque de Poissy en 1561. Il accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente en 1562, et y prononça plusieurs discours qui lui méritèrent l'estime des plus savants hommes de l'Europe, qui faisaient partie de cette célèbre assemblée. Son zèle pour la religion catholique le fit soupçonner d'être dans les intérêts de la Ligue; ce soupçon et les embûches que lui tendirent ses ennemis l'obli-

[1] *Registres de la cathédrale d'Angers.*

gèrent de quitter son diocèse en 1588; il revint en Anjou à sa maison de l'Ambroise, à deux lieues d'Angers. Dans cette retraite, il se livra à l'inclination qu'il avait toujours eue pour l'étude, et ce fut là aussi qu'il manqua d'être victime d'un accident épouvantable. Il reposait en sa chambre à coucher, quand le bâtiment dont elle dépendait, et qu'il avait fait construire, vint à crouler tout à coup; enseveli sous les ruines avec une partie de sa famille et de ses gens, le prélat seul fut retrouvé sain et sauf.

CHAPITRE XXIII.

Charles de Cossé, comte de Brissac, gouverneur d'Anjou. — Tentatives des calvinistes pour s'emparer de Saumur. — Surprise du château d'Angers. — Supplice du capitaine du Hallot. Peste. — Angevins à la bataille de Coutras. — Dévouement des magistrats. — Bannis. — Visites domiciliaires.

L'un des principaux seigneurs de cette province, Charles de Cossé, comte de Brissac, entièrement dévoué à la Ligue, esprit singulier, rempli des idées de l'ancienne chevalerie, et qui aurait voulu rétablir l'empire romain sur les débris de la monarchie française, obtint, de Henri III, le gouvernement de l'Anjou, vacant par la mort tragique de Bussy. Le comte, attaché depuis longtemps à la maison de Guise, avait toujours dissimulé ses sentiments dans les occasions qu'il avait eues de se montrer; mais il n'en perdait aucune d'assurer à son parti l'attachement des villes et des provinces où il commandait. La comtesse, son

1584. épouse, venait d'accoucher d'une fille; Brissac voulut qu'elle fût tenue sur les fonds de baptême par le maire d'Angers. Cette première charge municipale était alors occupée par Morin de la Gendrie, qui fut flatté de la demande du gouverneur. L'enfant eut pour marraines l'épouse de Boylesve, lieutenant-général, et celle de Louet, lieutenant particulier au siége présidial. Après la cérémonie, à laquelle assistèrent un grand nombre des principaux habitants de la ville et de la province, le comte donna une fête magnifique à cette brillante assemblée.

1585. Le duc d'Elbœuf, l'un des chefs de la Ligue, survint à Angers le lendemain de cette fête, et se concerta avec Brissac sur les moyens de s'emparer de Saumur, à l'exemple de plusieurs gouverneurs de province, qui, sous le prétexte de mettre les villes en défense contre les calvinistes, s'en rendaient maîtres, et y plaçaient des garnisons composées d'hommes qui leur étaient entièrement dévoués. Mais plusieurs gentilshommes et bourgeois de Saumur, ayant eu connaissance des desseins du gouverneur d'Anjou, firent échouer ses projets, et la ville resta fidèle au roi. Les mouvements des troupes que Brissac tenait aux portes d'Angers, jointes à deux cents hommes tirés de la garnison des Ponts-de-Cé, qui devaient seconder l'entreprise sur Saumur, alarmèrent les habitants d'Angers, que le comte n'avait pas encore séduits. Ils prirent les armes, menacèrent d'en venir aux mains, et les esprits ne se calmèrent que sur les protestations réitérées du gouverneur, qui déclara ne vouloir rien entreprendre contre le vœu des citoyens.

Les chefs de la Ligue, résolus d'ôter au roi de Na-

varre les moyens de succéder à Henri III, faisaient tous leurs efforts pour déterminer celui-ci, malgré sa répugnance bien connue, à guerroyer de nouveau contre ses sujets calvinistes et leur chef, le roi de Navarre, son beau-frère. La paix, ménagée par le duc d'Anjou, avait suspendu les hostilités, et les protestants jouissaient du libre exercice de leur religion. Le comte de Brissac entreprit de les y troubler dans son gouvernement, avec l'espérance que ceux-ci, mécontents, se poseraient en état de résistance, et forceraient le roi à se déclarer contr'eux. Sous prétexte de mettre des bornes à leurs prétentions, et contre la teneur des édits, il fit arrêter un nombre considérable de calvinistes de la province, les renferma dans le château d'Angers, et ne les en laissa sortir qu'après avoir estimé à prix d'argent la liberté qu'il leur rendait.

Une pareille conduite, jointe à la tentative faite sur Saumur, annonçait au roi ce qu'il devait attendre des sentiments et des liaisons du gouverneur qu'il avait donné à l'Anjou. Mais ce prince, engourdi dans la mollesse, semblait, par son apathie, favoriser l'audace de ses ennemis. Il laissait échapper de ses mains l'autorité nécessaire pour réprimer et punir leurs attentats. Il venait de signer à Nemours, d'après les conseils timides ou intéressés de sa mère, un traité ménagé par elle, qui désarmait à la vérité les ligueurs, mais qui le mettait dans leur dépendance, et le jetait, malgré lui, dans la nécessité de reprendre les armes contre les protestants.

Le comte de Brissac, soupçonnant la fidélité du capitaine du Hallot qui commandait la ville et le château d'Angers, le destitua, et il le remplaça par un

officier normand, nommé Boucaulles. Celui-ci, ayant été obligé de s'absenter, confia le commandement de la place à un capitaine grec : cet étranger faisait son service assez négligemment; le capitaine du Hallot, qui le savait et qui avait conservé des intelligences parmi la garnison, rassemble promptement quelques officiers et soldats, charge un capitaine nommé Dufresne, homme fort entreprenant, de s'introduire dans le corps-de-garde du château; il y trouve le Grec, qui jouait au tric-trac, le tue, ainsi que deux soldats, et, dans un instant, il se rend maître de la forteresse.

Pendant ce coup de main, du Hallot se promenait sur l'esplanade qui est devant le pont-levis du côté de la Cité. Quelques coups d'arquebuse avaient éveillé l'attention des habitants voisins; Cochelin, procureur du roi au présidial, et d'autres officiers de justice, accoururent au premier bruit, et trouvèrent du Hallot, qui leur apprit que cette surprise du château s'était faite par ordre du roi, qu'il était gouverneur de la place, et qu'il agissait pour délivrer la ville des vexations des troupes du comte de Brissac. Cochelin lui demanda la communication des ordres qu'il disait avoir reçus de la cour, et la permission d'entrer avec le lieutenant-général civil dans le château pour y dresser un inventaire de ce qui s'y trouvait. Du Hallot s'avance aussitôt avec eux et un assez grand nombre d'habitants vers la porte; il appelle le capitaine Dufresne, qui parut derrière le guichet, et leur dit qu'en effet, il avait pris le château d'après l'ordre qu'il en avait reçu de du Hallot, qui lui avait communiqué une lettre du roi à ce sujet; qu'il ignorait si cette lettre était vraie ou supposée, mais qu'il ne laisserait entrer que du

Hallot, son commandant. Cochelin insiste, et somme du Hallot de le faire entrer lui et ceux qui l'accompagnent; alors les soldats paraissent sur les murs, et déclarent qu'ils n'ouvriront la porte que pour leur capitaine. Aussitôt le procureur du roi arrête du Hallot, et les habitants qui étaient présents le conduisent dans les prisons.

Cet événement excita une grande fermentation dans les esprits; le maire, les échevins, les tribunaux s'assemblèrent pour veiller à la sûreté de la ville; ils arrêtèrent que le pont du château, du côté de la campagne, serait démoli sur-le-champ, afin d'empêcher les secours d'y entrer, et, dans la crainte que la garnison ne tirât sur les travailleurs, on fit sortir du Hallot de sa prison, et on le plaça devant les pionniers. Ensuite on dépêcha un courrier au roi, qui envoya un de ses officiers sommer en son nom la garnison de rendre le château aux habitants; mais les soldats déclarèrent qu'ils ne rendraient la place qu'après être assurés de leur pardon. Cette réponse fut transmise à la cour, et, en attendant de nouveaux ordres, on fit de larges et profondes tranchées pour couper tous les chemins qui avoisinaient les Lices, et on établit en divers endroits des corps-de-garde occupés par cinq cents habitants, qui y faisaient le service nuit et jour, sous les ordres des gentilshommes de la province. Le prince de Condé, qui, après avoir passé la Loire, s'était cantonné à Beaufort, vint, avec quatre mille hommes, attaquer le faubourg Bressigny, et tenter de donner du secours à la garnison du château; mais il fut vivement repoussé, et avec beaucoup de perte, par les soldats et les habitants chargés de la défense de ce faubourg.

Huillé, sergent royal, qui commandait un détachement campé à la Croix-Montaillé, y fut tué, après s'être distingué par des prodiges de valeur.

La ville était dans cet état depuis vingt-six jours, lorsque Dubouchage, nouveau gouverneur d'Anjou, y arriva avec des lettres d'absolution et de pardon pour ceux qui avaient pris le château. Du Hallot fut seul excepté de cette amnistie, et ce malheureux officier, désavoué par le roi, qui, dans la crainte d'aigrir encore les ligueurs, n'osa reconnaître l'ordre qu'il lui avait donné, subit l'affreux tourment de la torture, et fut ensuite rompu vif sur la place du Pilori : grand et cruel exemple pour ceux qui, dans les guerres civiles, se trouvent dans la nécessité de servir sous un prince faible, sans vertu et sans foi !

Dubouchage, ayant pris possession du château, y mit une nouvelle garnison, sous les ordres du capitaine Donadieu de Puicharic, et fit dresser un inventaire de tout ce qui s'y trouvait; mais, pendant qu'on y procédait, des soldats de l'ancienne garnison qui savaient où le comte de Brissac avait fait cacher sa vaisselle d'or, d'argent et autres richesses, s'emparèrent de ces effets précieux, valant plus de deux cent mille livres, et les descendirent par les fossés du côté des Lices; en sorte que le comte perdit en même temps son trésor et son gouvernement.

L'artillerie et les boulets, trouvés dans le château, furent transportés, une partie à Chinon, et l'autre à Paris; il fut décidé, par ordre du roi, que cette forteresse serait démolie depuis la porte Toussaint jusqu'au port Ligny. Le marché en fut passé à raison de cent écus pour la démolition de chaque tour, qui étaient

alors toutes de la hauteur de celle qu'on nomme la tour du Moulin, et couvertes en ardoises. Les travaux furent commencés, puis abandonnés, lorsque les tours furent abaissées au point où nous les voyons aujourd'hui.

Depuis vingt-cinq ans la malheureuse ville d'Angers était la proie d'une anarchie presque continuelle, et, dans ce laps de temps, comme si tous les fléaux eussent dû se réunir pour l'accabler, elle éprouva trois fois les horreurs et les ravages de la peste, en 1563, 1568 et 1583. Nous avons parlé plus haut de la première; les deux autres furent encore plus désastreuses. Celle de 1583 commença au mois de juillet, et dura jusqu'au mois de décembre 1584; elle enleva le tiers des habitants d'Angers et de la province. La mauvaise nourriture du peuple, qui, dans les années de disette, ne vivait que d'herbes, de racines et quelquefois de chair humaine, la malpropreté dans laquelle il était plongé par son extrême misère, étaient les causes ordinaires de ces fréquentes épidémies.

La guerre recommença en Anjou par l'entreprise que firent les calvinistes pour surprendre Saumur (1586), dont ils désiraient se faire un passage sur la Loire; mais leur attaque n'eut pas le succès qu'ils s'en étaient promis. Furieux d'avoir manqué leur coup, ils se portèrent sur Chemillé, se rendirent sans peine maîtres de cette petite ville, et s'y livrèrent à tous les genres d'excès et de violences. Cependant le duc de Joyeuse, après avoir repris en Poitou plusieurs places dont le roi de Navarre s'était emparé, s'approcha de Saumur. Dubouchage, frère de Joyeuse, était alors à Angers; il se hâta aussi de marcher au secours de cette ville, qu'il

croyait menacée, avec un détachement qu'il y fit entrer avec lui.

Voyant Saumur à l'abri des projets des protestants, le duc de Joyeuse retourna en Poitou avec son armée. Son rang, son crédit et la confiance dont l'honorait Henri III, réunirent auprès de lui une partie considérable de ce que la noblesse avait de plus brave à la cour et dans les provinces voisines. Le duc de Mercœur, beau-frère du roi, gouverneur de Bretagne, lui amena huit cents chevaux, qui passèrent par Saumur. Le roi de Navarre était alors à Montsoreau. Duplessis-Mornay, gentilhomme calviniste, de qui nous aurons souvent occasion de parler dans la suite, apprit que les bagages du duc étaient aux Rosiers, et assez mal gardés; il en informa ce prince, qui, en dérobant sa marche précipitée, trouva moyen de s'emparer, sans beaucoup d'obstacles, de cette proie estimée plus de deux cent mille écus [1].

(1587) Les deux partis, impatients de se mesurer, se joignirent à Coutras le 20 du mois d'octobre. Joyeuse paya de sa gloire et de sa vie l'imprudence qu'on lui reprocha de n'avoir pas attendu le maréchal de Matignon, qui, par sa jonction avec lui, eût ôté au roi de Navarre l'envie et les moyens de tenter le sort d'une bataille. Il périt dans celle-ci un grand nombre de gentilshommes de l'Anjou, parmi lesquels on compte Maillé-Brézé, qui, quoique Tourangeau d'origine, appartenait, par sa naissance et ses biens, à la première de ces provinces; il portait la cornette blanche de l'armée. Les seigneurs de Sautré, de Vaux, de Chaumont,

[1] *Mémoires de la troisième guerre civile*, liv. II, p. 195.

et le comte de Montsoreau, qui ne méritait pas une fin aussi glorieuse, y périrent également. Jean de Lancreau, de la Fautrière, de Lonchamp, de Chouppes, du Plessis de Gesté, de la Bruneltière, et Florent Guyot de Lesrat, qui depuis fut gouverneur de Saumur, y furent faits prisonniers [1]. Louis-Paul Thomasseau de Landry, célèbre ingénieur, né à Angers, dont nous avons déjà parlé, se fit encore remarquer dans cette bataille par ses talents et son courage; Henri III, pour lui en témoigner sa satisfaction, lui donna une épée, et lui fit l'honneur insigne de la lui ceindre lui-même [2].

(1589) L'heureuse réunion du roi de France au roi de Navarre laissait entrevoir la fin de tant de calamités. Pour accélérer ce moment si ardemment désiré, Henri III envoya à Angers le maréchal d'Aumont, qui fit son entrée dans la ville avec ses troupes le 1er avril. Mais sa conduite démentit le but apparent de sa mission. Les plus riches et les plus opiniâtres des ligueurs furent emprisonnés et quelques-unes de leurs maisons pillées par les soldats; une contribution de guerre de vingt-six mille écus leur fut imposée; les officiers des tribunaux, qui étaient presque tous de ce parti, furent destitués et taxés à de très grosses amendes. Les espérances de la paix et d'une sincère réconciliation furent bientôt détruites par ces préliminaires; la consternation était à son comble parmi les fonctionnaires publics et les principaux citoyens. Le maire, les échevins, les membres du présidial, de la prévôté et les officiers de la milice bourgeoise se réunirent à l'hôtel commun

[1] *Mém. inédits* de M. l'abbé Rangeard.

[2] *Anecdotes sur les citoyens vertueux de la ville d'Angers*, p. 13.

le 9 avril, sous la présidence de La Rochepot, gouverneur du château, afin de se concerter sur les moyens de délivrer la ville de la nombreuse garnison dont elle était accablée, et de solliciter le pardon du roi en faveur des habitants qui avaient pris les armes, lorsque les troupes s'étaient présentées pour entrer dans la ville. Tous ceux qui avaient été convoqués étaient réunis, chacun occupait sa place dans un morne silence que personne n'osait rompre, lorsqu'un vénérable magistrat, Ayrault, lieutenant criminel, se lève au milieu de l'assemblée, et donne à ses concitoyens un exemple digne des temps antiques : « Loin d'excuser la » conduite que j'ai tenue dans ces circonstances, dit-il, » j'avoue que je suis coupable; j'ai assisté à des ser- » mons où l'on attaquait l'autorité du roi; j'aurais dû » m'y opposer, et je ne l'ai pas fait, mais je suis prêt » à tout sacrifier pour réparer ma faute. » Bitault, avocat du roi, entraîné par ce noble dévouement, fait un aveu semblable, puis il ajoute : « S'il faut, » pour assurer la paix et faire rentrer nos concitoyens » dans les bonnes grâces du roi, que des otages soient » remis entre les mains du maréchal d'Aumont, je » m'offre le premier. » Cette généreuse proposition est aussitôt accueillie par tous les magistrats, par tous les officiers de la milice bourgeoise, qui jurent, entre les mains du gouverneur, que dès lors leurs personnes, leurs charges, toutes leurs fortunes, sont les garants de la fidélité de la ville d'Angers.

Soit que le maréchal d'Aumont n'eût pas une entière confiance dans ces promesses, soit qu'il eût des ordres secrets de traiter la ville avec rigueur, il ne tint aucun compte des dispositions que venaient de manifester les

autorités, et, dès le 15 du même mois, il rendit une ordonnance qui enjoignait aux principaux Ligueurs de sortir de la ville dans vingt-quatre heures, sous peine de mort; il en désigna vingt-neuf nominativement, quatre bourgeois, cinq avocats et vingt autres de la classe des marchands et artisans.

Par une autre ordonnance du même jour, il enjoint de tenir prison dans leurs maisons, et de n'en pas sortir sous peine d'être déclarés criminels de lèse-Majesté, aux personnes dont voici les noms : Le Chat, président; Delhommeau, bourgeois; Cochelin Coutardière, capitaine; Papin le Roi, avocat; le Deux-Platreaux; Gohin, enquêteur; Château, avocat; Aveline; Lagarde-Daudouet et Roustille-Bonestière. L'ordonnance est terminée par ces mots : « Défense à quelque » personne que ce soit de les aller voir et visiter, jus- » qu'à ce que le roi en ait autrement ordonné, sous » peine de punition exemplaire. »

Plusieurs autres citoyens furent rigoureusement renfermés dans les prisons, tels que René Juste de la Boisardière, conseiller; Baron, élu; Vieilleville, contrôleur des traites; Dutertre-Menard, conseiller; Michel Théard de Baraize, avocat du roi; Leblanc, élu; Lamontagne, lieutenant de la prévôté, etc. On fit des visites domiciliaires pour la recherche des armes, des munitions de guerre et de bouche. On ordonna aux habitants de s'approvisionner de blé et de vin pour trois mois, et de faire des moulins à bras. Il fut défendu, sous des peines très rigoureuses, de rester dans les assemblées particulières après neuf heures du soir, et de s'arrêter pendant le jour, dans les rues ou près des murs de ville, au nombre de plus de deux person-

nes. Quelques jours après, on demanda à la ville une nouvelle contribution de guerre, montant à cent mille écus, et soixante-quatorze mille écus qui restaient encore à payer sur la précédente contribution (1589). Ces mesures rigoureuses étaient loin de ramener la paix entre les habitants divisés en catholiques et calvinistes, ruinés les uns et les autres par les taxes arbitraires imposées par des partis qui triomphaient alternativement depuis si longtemps.

Le roi, voyant que presque toutes les villes et les seigneuries de son royaume étaient contraires à ses intérêts, tâchait de s'assurer des principales places, en les mettant sous le commandement d'hommes qu'il croyait inviolablement dévoués à son service. Ce fut dans cette vue qu'il donna le gouvernement de la ville d'Angers à Loignac, un des assassins du duc de Guise; mais les Angevins, par une louable délicatesse de sentiments, ayant également horreur de son crime et de sa personne, envoyèrent des députés à Blois pour supplier le monarque de leur donner un autre gouverneur. La nomination fut révoquée, et le gouvernement d'Angers fut confié à La Rochepot, qui mérita bientôt, par la fermeté et la sagesse de son commandement, l'affection des habitants de cette ville.

CHAPITRE XXIV.

Le roi de Navarre exclu, comme hérétique, de la succession à la couronne. — Un ecclésiastique angevin ose démontrer que les droits de ce prince sont indépendants de son hétérodoxie.

Les ligueurs n'épargnaient rien pour écarter du trône le roi de Navarre, et pour en frayer le chemin à un prince de la maison de Lorraine. Les militaires les plus distingués, les hommes les plus instruits, consacraient, les uns, leur épée, les autres, leur plume, à cette maison puissante, qui récompensait libéralement tous ceux qui favorisaient ses ambitieux projets. Le roi de Navarre, presque toujours sans argent, et dont les troupes étaient le plus souvent sans solde, était trop pauvre pour payer des écrivains qui fissent valoir ses droits. Aussi la plupart de ceux qui voulaient les défendre, soit par les armes, soit par leurs écrits, le faisaient-ils avec un noble désintéressement. Un de nos compatriotes en donna un exemple éclatant; ce trait de dévouement, si honorable pour notre province, doit trouver ici sa place.

Sixte V avait anathématisé Henri, et l'avait exclu, comme hérétique, de la succession à la couronne de France; le clergé, les grands et le peuple avaient presque tous souscrit à cette décision du pape. Un respectable ecclésiastique, René Benoist, né à Chalonnes, ancien professeur de théologie au collége de Navarre, curé de Saint-Eustache à Paris, osa, dans cette cir-

constance, publier un ouvrage, intitulé : *Apologie catholique*, dont le but était de prouver que les droits du roi de Navarre au trône étaient indépendants de sa foi religieuse. Tout, dans cet ouvrage hardi, annonce le bon citoyen, le théologien éclairé et le savant jurisconsulte. L'auteur l'a divisé en quatre parties. Dans la première, il cherche la source des divisions qui agitaient la France depuis vingt-cinq ans, et la trouve dans les vues ambitieuses de la maison de Lorraine. Il prouve, en comparant la généalogie de cette maison à celle des Bourbons, le défaut de droits de la première, et la légitimité des prétentions de la seconde à la succession éventuelle de Henri III. Avant d'entrer dans cette discussion, il fait remarquer l'impudence d'une semblable question, qui, « semblant conspirer la mort » du roi régnant, est aussi offensante pour les bonnes » mœurs, pour la piété chrétienne, qu'opposée à la » bienveillance que des sujets doivent à leur souverain, » auquel ils sont tenus de bien prier, bien désirer, » bien présager, et non mettre en doute, en dispute, » en difficulté, sa succession : procédé littéralement » proscrit par les Ve et VIe conciles de Tolède. »

Dans la seconde partie, il prouve que le roi de Navarre, quoique ne professant pas la religion romaine, n'a rien perdu de ses droits au trône; que l'hérésie n'est qu'un prétexte dont on se sert pour armer les peuples contre lui; que l'Eglise est dans la République, et non la République dans l'Eglise [1]; que sa po-

[1] Dans la séance de la chambre des députés, du 14 mai 1822, M. Benoist, député de Maine et Loire, a déclaré, en qualité de commissaire du roi, que *la religion n'est pas dans l'Etat, mais que l'Etat est dans la religion.*

lice a toujours fait une partie essentielle et intégrante des droits de la couronne; que, par la loi qui règle la succession au trône, le roi ne meurt point; que le successeur entre en possession de son chef, et non à titre successif [1]; que l'Eglise, ainsi que la Synagogue, n'a jamais interrompu la succession des souverains, même pour cause d'hérésie, et que la loi, qui établit la succession au trône, est la première loi fondamentale de l'Etat. Les souverains peuvent être excommuniés, dit-il, plusieurs l'ont été, mais sans atteinte à la fidélité des sujets. Un prince, excommunié avec cette atteinte, est autorisé, par les lois, à se pourvoir contre le pape, par appel et par la voie des armes. Cette partie est terminée par des considérations générales sur les mauvaises intentions des chefs de la Ligue, sur les motifs que le roi de Navarre trouvera dans son cœur pour revenir au giron de l'Eglise, et l'auteur finit, en s'adressant à la reine-mère Catherine de Médicis : « Vous, lui dit-il par un pressentiment » que l'événement a justifié, vous que nos Espagnols-» Français invoquent à leur secours, prenez garde » d'être trompée en la belle apparence de ces conju-» rateurs; quelques caresses et douceur de langue qu'ils » aient, soyez persuadée qu'ils ne seront assouvis » qu'avec la vie et le sceptre de votre fils et de vous... » Après que, par leur sapience, ils auront fait mourir » le roi et le roi de Navarre (qui sont les deux épines » qu'ils ont encore aux pieds), ils feront chanter pour » l'un un vénérable *De Profundis*, et pour l'autre

[1] C'est d'après ce principe que Louis XVIII date de la XXe année de son règne, quoique Sa Majesté ne gouverne que depuis quelques mois. (Le 3e vol. de la 1re édit. a été imprimé en 1814.)

» un joyeux *Te Deum*, moyennant lesquels, et une » absolution scellée de plomb en cour de Rome, ils » seront plus blancs que le cygne. »

La troisième partie a pour objet la discussion d'un point important dont se prévalaient les ligueurs. Le roi de Navarre était alors en armes, et la prise d'armes avait été, par plusieurs édits, déclarée crime de lèse-majesté; dans cet état, appeler le roi de Navarre au trône, c'était vouloir y placer un criminel atteint et convaincu. Mais l'auteur ne voit, dans la prise d'armes de la part de ce prince, que la nécessité d'une défense légitime, pour mettre ses droits et sa personne à l'abri des embûches et des attaques des ennemis de la maison royale et du peuple français.

La quatrième et dernière partie est un *factum* tout en autorités et en exemples pour les droits du neveu contre l'oncle, c'est-à-dire pour établir les droits du roi de Navarre contre ceux que la Ligue arrogeait, à son exclusion, au vieux cardinal de Bourbon. Cette partie est l'ouvrage d'un jurisconsulte aussi versé dans la jurisprudence romaine et dans le droit français, que profond dans la connaissance des monuments historiques, qui sont le flambeau de l'une et de l'autre.

L'*Apologie catholique* eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre. Elle ouvrit les yeux des gens sensés sur les vues ambitieuses des chefs de la Ligue, mais elle attira à l'auteur la haine des fanatiques dont il avait découvert les dangereux projets; et, pour se soustraire à leurs persécutions, il fut obligé d'aller chercher un asile dans le camp même du roi de Navarre. Ce prince reçut René Benoist avec une extrême bonté, le combla de témoignages d'affection, et bien-

tôt il l'honora de toute sa confiance. Ce fut sous sa direction que dans la suite Henri fit le premier pas qui le ramena décidément au giron de l'Eglise. Quelque temps après, ce prince, voulant récompenser le zèle et le dévouement de notre estimable compatriote, le nomma à l'évêché de Troyes; mais la cour de Rome avait trop à se plaindre de ses écrits pour approuver cette nomination, et, ni les instances du roi, ni les sollicitations réitérées du célèbre cardinal d'Ossat, ne purent jamais obtenir l'expédition des bulles. Après onze ans écoulés dans une inutile attente, René Benoist fut enfin obligé de résigner son évêché [1].

CHAPITRE XXV.

La ville de Saumur reste fidèle au roi. — Henri, roi de Navarre, demande un passage sur la Loire. — Il obtient la ville de Saumur. — Duplessis-Mornay en est nommé gouverneur. — Entrée de Henri IV à Saumur.

Depuis la mort des Guise et l'emprisonnement de quelques-uns des principaux ligueurs, le roi avait quitté Blois, dans la crainte d'y être enveloppé par ses ennemis, et s'était retiré à Tours. Il voyait alors presque toute la France ouvertement déclarée contre lui. Cinq villes seulement lui étaient restées fidèles : Blois, Beaugency, Amboise, Tours et Saumur [2]. Le parti calviniste, qu'il avait inutilement tenté d'abattre, trou-

[1] *Mémoires historiques sur Troyes*, t. II, p. 438 — 459.
[2] *Mémoires de Sully*, liv. III.

vait toujours, dans le génie du roi de Navarre et dans la valeur des officiers et soldats de sa religion, d'inépuisables ressources au milieu même de ses pertes. Dans cet abandon presque général, Henri III n'avait d'autre ressource que de se réunir à ce prince, qui depuis longtemps lui tendait les bras. Mais, en s'y déterminant, il paraissait manquer à tous ses principes, et justifiait les accusations, tant de fois répétées par les ligueurs, de correspondance avec les calvinistes et d'attachement à leur secte. Ce qu'il ne devait pas moins craindre en faisant cette démarche, c'est qu'elle pouvait lui aliéner sans retour le cœur des catholiques qui lui étaient jusqu'alors restés fidèles. Les temps néanmoins étaient changés, et l'empire des circonstances lui commandait cette union, qui seule pouvait le tirer de l'abîme où il était tombé. La duchesse d'Angoulême lui en avait préparé les voies, et le roi de Navarre, qui la désirait, l'avait toujours considérée comme seule capable de lui assurer la couronne. Duplessis-Mornay, serviteur zélé de ce prince, guerrier brave, négociateur habile et grand homme d'État, eut la gloire de conclure ce traité, qui conserva à l'héritier légitime du trône les droits que sa naissance et ses éminentes qualités lui avaient acquis.

La négociation traîna un peu en longueur; le roi de Navarre voulut avoir un passage assuré sur la Loire, comme un gage de la confiance du roi et comme un lieu de sûreté pour lui et ses troupes, qui formaient alors une petite armée composée de cinq cents gentilshommes, de cinq mille fantassins et de cinq cents arquebusiers à cheval. Henri III offrit les Ponts-de-Cé, passage d'autant plus sûr que la ville d'Angers était

assurée aux deux rois par le gouverneur de l'Anjou et le commandant du château, sur la fidélité desquels l'un et l'autre pouvaient compter. La place fut acceptée; mais dans ces temps d'anarchie il était plus facile au roi de l'offrir que d'en disposer. Cosseins, qui commandait aux Ponts-de-Cé, refusa de sortir de cette ville, et de la remettre aux troupes du roi de Navarre, qui s'y présentèrent en vertu du traité. Henri III n'ayant pas le pouvoir de se faire obéir, proposa Meung, Beaugency et Blois, en échange des Ponts-de-Cé; mais Duplessis-Mornay ne voulut pas admettre cet échange, qu'il trouvait préjudiciable aux intérêts de son maître. Il observa qu'étant à Blois, toutes les communications seraient rompues avec la Guyenne et le Poitou, par les rivières du Cher et de l'Indre. Or, il était de la plus grande importance pour le roi de Navarre, de communiquer facilement avec ces provinces, qui soutenaient toutes les espérances des calvinistes. Pour aplanir cette difficulté, le roi offrit d'ajouter les villes de Montrichard et de Châtillon, pour passer le Cher et l'Indre. Mornay fit part de cette proposition au roi de Navarre, qui lui répondit par cette lettre écrite de sa main; « Si le roi va en Bretagne, il est ruiné; les rai-
» sons : ses ennemis feront courir le bruit qu'il fuit
» devant M. de Mayenne, lesquels ont imprimé déjà au
» cœur de plusieurs qu'il appréhende sa venue, et que
» rien ne lui a fait quitter Blois que cela; un chacun
» n'ayant témoignage du contraire, pour ne pouvoir
» lire au cœur de Sa Majesté, et s'arrêtant aux appa-
» rences, perdra cœur; et ses ennemis se redoubleront
» et augmenteront le nombre des partisans; outre le
» tort que telle réputation fera au service de Sa Ma-

» jesté, tant par toute la France qu'aux pays étrangers.
» Voilà pour l'honneur. Pour le dommage : il est in-
» dubitable que Meung, sur cette simple nouvelle de
» l'éloignement du roi, quittera; Beaugency n'atten-
» dra la vue du duc de Mayenne; Blois ira crier misé-
» ricorde au-devant de lui; Tours se révoltera, et ré-
» duira la garnison dans le château, dont l'armée li-
» gueuse aura bon marché; Saumur portera les clefs
» au-devant : si durant ce temps Sa Majesté a le loisir
» de se sauver par les Ponts-de-Cé, c'est tout ce qu'elle
» pourra faire.

» Que l'on ne regarde point à ce qui est dit ci-des-
» sus : quels moyens ont les serviteurs du roi, de
» Bretagne, de le remettre dans les places d'où ils ont
» été chassés, et dont depuis trois mois ils ne se sont
» pu assurer? Quel équipage d'artillerie, quelles forces
» a ce roi pour les réduire à obéir de crainte? Bref,
» c'est un voyage honteux, dont le dommage est cer-
» tain et le profit impossible. J'omettais que Poitiers
» est en tel état, qu'à l'éloignement du roi et de mes
» troupes, sans doute il se déclarera pour la Ligue. Je
» ne puis ni ne dois accepter Meung, Beaugency, ni
» Blois. Je ne puis; parce qu'entrer dans de mauvaises
» places à la barbe des ennemis, sans munitions, se-
» roit perdre et les hommes et la réputation que j'ai
» trop chèrement acquise, en me faisant déclarer ap-
» prentif; je priverois le maître de l'utilité qu'il espère
» de mon service, et ruinerois ses affaires et les mien-
» nes; ce que je ne veux faire. Morlans vous dira
» quelque chose là-dessus que je n'ai voulu écrire;
» vous souvienne que l'on vous assura qu'ayant passé
» envoyant vers S. M., il se déclareroit. Faites que

» cela soit; pour Dieu que l'on ne m'ôte pas le moyen
» de servir. Les irrésolutions ne sont pas de saison.
» J'ai proposé un moyen à Morlans de conserver la ri-
» vière de Loire, je le ferai à ces conditions. Bonsoir,
» M. Duplessis; je m'en vais coucher, tout fâché de
» ces longueurs. Votre très affectionné maître et meil-
» leur ami, HENRI. »

Duplessis ne put faire admettre les conditions proposées par Morlans; mais, en habile politique, il prit congé du roi sans rompre la négociation; et, pour mieux développer ses vues et ses espérances, il se rendit auprès du roi de Navarre, qui était alors à Gonnord, chez M. de Méru, depuis amiral de France et duc d'Anville.

Peu de jours après, Mornay, retournant à Tours, traversa Saumur. Lessart, qui en était gouverneur, le rencontra et l'accompagna jusqu'au faubourg de la Croix-Verte, en lui parlant de Cosseins, commandant des Ponts-de-Cé, qui, selon lui, avait commis une faute grave en refusant de remettre la place au roi de Navarre. Ce retard dans l'exécution du traité pouvait être, disait-il, très préjudiciable aux intérêts des deux rois. Il fit entendre ensuite qu'en pareille circonstance il serait plus traitable, et qu'il obéirait aux ordres du roi, si l'on voulait reconnaître un pareil service. Duplessis l'entendit, fit des offres qui furent acceptées, et se rendit sur-le-champ à Tours, auprès du roi, afin d'obtenir son agrément pour avoir Saumur en échange des Ponts-de-Cé. Henri III donna son consentement à deux conditions : la première, que Mornay serait gouverneur de Saumur, le roi étant persuadé qu'il traiterait les catholiques comme les protestants; la seconde,

que pendant les quatre premiers mois, le culte des calvinistes ne serait point public et ne serait permis que dans la maison du gouverneur. Pour dédommager Lessart de la perte du gouvernement de Saumur, Henri III lui donna celui de Châtillon-sur-Indre et dix mille écus ; le roi de Navarre lui en donna quatre mille, et autant au mestre-de-camp Lestelle.

Le roi de Navarre, satisfait du résultat de la négociation, quitta Gonnord le 17 avril et s'avança jusqu'à Doué, d'où il envoya Duplessis-Mornay avec un secrétaire d'État, prendre possession de Saumur. Ce prince, souvent trompé, était devenu défiant par prudence; craignant quelques piéges de la part de ses ennemis, il fit marcher un corps de mille hommes jusqu'au Pont Fouchard, pour favoriser la retraite de Mornay, s'il en était besoin. Heureusement cette précaution devint inutile; toutes les conditions du traité furent exécutées de part et d'autre avec loyauté. Duplessis reçut les clefs de la ville à la principale porte, celle de la Tonnelle, et prêta serment entre les mains du secrétaire d'État qui l'avait accompagné. Par ce serment, le nouveau gouverneur s'engageait à garder fidèlement la place pour le service des deux rois. Il plaça ensuite vingt hommes au château, autant sur la porte de la Tonnelle, et renferma le surplus de sa troupe dans un jeu de paume du faubourg Saint-Nicolas des Bilanges. Châtillon, qui commandait les mille arquebusiers qui étaient au Pont Fouchard, averti par Duplessis-Mornay, entra dans la ville avec sa troupe. Ainsi se termina cette première convention, dont le roi de Navarre n'osa, jusqu'au moment de l'exécution, se promettre le succès, soit qu'il craignît l'impuissance du monarque,

soit peut-être aussi les irrésolutions et les regrets qu'avait manifestés Lessart depuis la convention de livrer la place [1]. L'événement dissipa ses défiances. Maître de la ville et du château, Duplessis donna le commandement de la ville à Préaux, gentilhomme calviniste, et confia la garde du château à Bernardpré, vieux et brave militaire, de la même religion, âgé de plus de soixante-dix ans. Henri voulut que Duplessis prît la qualité de gouverneur et lieutenant-général de la ville, château et sénéchaussée de Saumur; qu'il eût des gardes, et tînt le même état de maison que les gouverneurs de province.

Le 19 avril, toutes les dispositions étant prises, et les troupes ayant établi leurs quartiers dans la ville, le roi de Navarre y fit son entrée solennelle. Les habitants de Saumur, de toutes les conditions, une foule de paysans accourus des campagnes voisines, se placèrent sur son passage. Tous voulaient voir ce grand prince, qui maintenant est le seul de nos anciens rois dont le peuple ait conservé la mémoire, et dont le nom exprimera toujours la valeur, la justice et la bonté.

Henri fut vivement ému en entrant dans la ville, dit l'auteur de l'histoire de Duplessis-Mornay : « Il ne put » cacher sa joie de se voir logé sur cette rivière tant » de fois désirée, tant de fois si peu heureusement » tentée. »

Le roi de Navarre, en prenant possession de Saumur, mit le pied sur la première marche du trône de France : ce fut un grand succès obtenu sur la Ligue, et cette ville devint le gage de l'union des deux rois, qui

1 *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

s'empressèrent de faire publier partout la trêve et l'alliance qu'ils venaient de conclure.

CHAPITRE XXVI.

Mort d'Henri III. — Angers se déclare de nouveau pour la Ligue. — Les tribunaux vont s'établir à Châteaugontier. — Reddition de plusieurs petites places d'Anjou. — Prédicateurs fanatiques bannis. — Siége de Brissac. — Prise de Chemillé.

La nouvelle de la mort d'Henri III, assassiné par un moine à Saint-Cloud, parvint à Angers le 5 août. Les habitants prirent aussitôt les armes, et se cantonnèrent dans les carrefours et les places publiques de la Trinité, de la porte Chapelière, du Pilori, à l'hôtel-de-ville, aux prisons, au boulevard Saint-Serge et à la porte Boisnet. Le palais fut fermé et l'exercice de tous les tribunaux cessa. Le parti de la Ligue devint plus formidable que jamais, et quoique la ville d'Angers eût été soumise à l'autorité du Roi, on renouvela le serment de l'union dans une assemblée où se trouvèrent les maire, échevins, capitaines de milice bourgeoise et chefs des corps ecclésiastiques, qui tous jurèrent de se maintenir dans la religion catholique, sans y rien innover, et d'oublier tout ce qui s'était passé.

Quelques jours après, le nouveau gouverneur de la ville, La Rochepot, en sortit avec une partie de la garnison et alla assiéger le Lion-d'Angers qui tenait pour Henri IV; l'attaque fut poussée avec vigueur; bientôt il fut maître de la moitié du bourg; les assiégés se réfugièrent dans l'église et s'y défendirent pendant plu-

sieurs jours. La faim allait les obliger à capituler, lorsqu'ils reçurent un secours que La Roussière leur amena de Châteaugontier; La Rochepot fut obligé de faire une prompte retraite, avec perte de soixante hommes tués et d'une partie de ses armes et de son bagage.

Ne voulant pas reconnaître Henri IV pour roi, tous les tribunaux s'étaient retirés à Châteaugontier, où ils se réunirent en conseil le 2 septembre et arrêtèrent, à l'unanimité, que, « suivant l'édit et déclaration du » duc de Mayenne, pair et lieutenant-général de l'État » et couronne de France, et de MM. du conseil-géné- » ral de l'Union Catholique, et jusqu'à ce qu'il eût plu » à Dieu réduire la ville d'Angers au parti de l'Union » des Catholiques, les juridictions royales, tant de la » sénéchaussée que du siége présidial, conservation » des priviléges de l'université, prévôté, maréchaussée » et autres, tant civiles que criminelles, qui avoient » coutume d'être exercées à Angers, seroient exercées » en la ville de Châteaugontier, fors la juridiction de » l'élection d'Angers, qui sera exercée en la ville de » Craon, le tout par les officiers catholiques de l'Union, » déjà pourvus, qui se voudront retirer ès dites villes, » ou par autres personnes capables et de ladite qualité » requise, qui seroient commises en leur absence; et » les interpellations qui seront interjetées des juge- » ments donnés par lesdites juridictions seroient rele- » vées ès cours souveraines de Paris respectivement, » ainsi qu'il se faisoit auparavant l'occupation de la- » dite ville d'Angers par les ennemis de l'église catho- » lique. Et sont faites inhibitions et défenses à tous » autres juges de s'entremettre à l'exercice desdi- » tes juridictions, ni de prendre aucune connoissance

» d'aucunes causes ni matières dépendantes d'icelles, » à peine de nullité, etc. » Cette ordonnance nous prouve que les ligueurs ne reconnaissaient plus d'autorité légitime en France que celle du duc de Mayenne, et qu'à cette époque tout le royaume était dans une effroyable anarchie.

Huit jours après la publication de cette ordonnance, Ernault, frère d'Ernault de la Daumerie, conseiller au présidial d'Angers, étant prisonnier dans le château de Craon, avec plusieurs autres habitants arrêtés comme lui par les ligueurs, tua le commandant du château et se rendit maître du fort, aidé par ses compagnons d'infortune. Il en donna sur-le-champ avis à La Rochepot, en le priant de faire diligence pour venir à son secours. Mais quelques soldats de la garnison du château, qu'on n'avait pu saisir ni séduire, donnèrent à la ville connaissance de cet attentat par de grands cris qui furent entendus des habitants; ceux-ci prirent aussitôt les armes, entrèrent de vive force dans le château, massacrèrent Ernault et brûlèrent vifs tous ceux qu'ils croyaient être les auteurs ou complices de cette trahison. Ils dépêchèrent aussitôt des courriers à Châteaugontier et autres places où il y avait des garnisons, pour demander des secours qui leur furent envoyés.

La Rochepot n'ayant pas assez de troupes pour se porter sur Craon, dont la garnison venait d'être renforcée par les habitants de Châteaugontier, se dirigea sur Doussé, village près de Morannes. Après quelques coups de canon, les ligueurs, qui tenaient le château, demandèrent à capituler, et se retirèrent avec armes et bagages. La Rochepot mit une garnison dans cette petite place, et se porta ensuite sur Brissac, où il ar-

riva le jour de la Toussaint, avec environ quatre cents hommes et quelques pièces de canon ; mais les ligueurs étant beaucoup plus forts, il s'aboucha avec leur commandant, et fit un traité de neutralité, par lequel il fut convenu que la garnison serait composée d'un égal nombre de soldats des deux partis, sous le commandement du seigneur de Saint-Jean des Mauvrets. Cet arrangement, qui paraît bien extraordinaire, était néanmoins fort sage; il conservait un château appartenant au comte de Brissac, qui avait un grand crédit dans la Ligue, et il le disposait à prêter l'oreille aux propositions qu'on pourrait lui faire; il épargnait beaucoup de sang, qui aurait été versé de part et d'autre, pour une place de peu d'importance; enfin l'événement l'a justifié : cinq ans après, le comte, étant gouverneur de Paris, favorisa l'entrée d'Henri IV dans la capitale de son royaume.

Les troupes royales allèrent ensuite surprendre le bourg de Morànnes, dans lequel il y avait un château bien fortifié; mais, ne se trouvant pas en nombre pour le réduire, elles se contentèrent de piller les habitants et ceux des campagnes voisines; le mal fut très grand et le butin très petit; le pays était déjà tellement ruiné, que les soldats s'en retournèrent plus chargés de malédictions que d'argent.

Cependant le roi venait de soumettre la ville du Mans, et Bois-Dauphin, qui y commandait pour la Ligue, s'était retiré en toute hâte à Sablé, qui lui appartenait, croyant pouvoir s'y maintenir. Henri s'avança pour l'assiéger, mais sa seule présence fit tomber les armes des mains aux habitants, qui se rendirent à discrétion, en demandant un pardon qui leur

fut généreusement accordé. Les villes de Laval et de Châteaugontier imitèrent cet exemple. Le roi permit aux habitants d'Angers, qui avaient été bannis ou qui s'étaient réfugiés dans ces villes, de retourner dans leurs foyers. Les garnisons qui tenaient, pour la Ligue, les forts de Segré, de Morannes, de Cheffes et autres petites places, en sortirent volontairement et se rangèrent sous les drapeaux du roi. Les habitans de ces lieux fortifiés s'empressèrent de les raser, afin d'empêcher qu'ils ne servissent, dans la suite, à d'autres garnisons.

1590. Le gouverneur d'Angers, La Rochepot, ayant rassemblé environ deux mille cinq cents hommes, tant d'infanterie que de cavalerie et quelques canons, se mit à leur tête et partit, pour aller à Beaupreau, le 17 juillet, dans l'intention de soumettre les places des Mauges et de protéger les travaux de la moisson. Il attaqua d'abord le château de Chalonnes, qui capitula; arrivé à Beaupreau, il investit la ville, battit les murailles, et aussitôt que la brèche fut ouverte, la garnison se rendit et sortit de la place avec les honneurs de la guerre. Il s'en revint à Angers par Brissac, toujours guerroyant contre les châteaux, bourgs et villages occupés par les ligueurs, qui, chassés d'un poste, se retiraient dans un autre.

Tandis que La Rochepot et ses troupes tâchaient de soumettre l'Anjou au roi, un chanoine dignitaire de la cathédrale, nommé Girault, prêchait ouvertement la révolte par des sermons remplis des plus violentes imprécations contre le monarque, disant que les catholiques ne pouvaient le considérer comme leur légitime souverain, puisque le saint-siége l'avait excommunié.

Le parlement, séant à Tours, fit arrêter ce prédicateur fanatique, qui fut condamné à faire amende honorable, nu en chemise, la torche à la main, devant l'église cathédrale d'Angers, à payer une amende pécuniaire, et à être banni de l'Anjou, du Maine et de la Touraine pendant neuf ans; ce qui fut exécuté le 8 août. Girault, plein des idées que lui inspirait un zèle exalté, souffrit cette humiliante condamnation avec le courage d'un martyr. Il se retira à Nantes, sous la protection du duc de Mercœur, où il fit imprimer son apologie, dans laquelle il rapporte que, parmi les dix-huit habitants d'Angers emprisonnés avec lui et pour la même cause, Jean Bernard, âgé de plus de soixante ans, fut fouetté dans les carrefours, et remis en prison jusqu'à ce qu'il eût payé une amende de cent francs. Louettière, curé de Saint-Denis, et Rossignol, curé de la Trinité, prévinrent leur jugement en s'échappant des prisons. Ils furent condamnés à être pendus; ce qui ne fut exécuté que par effigie. Ces mesures sévères imposèrent silence aux plus hardis, et continrent le parti des ligueurs, encore très fort dans cette province.

La Rochepot, continuant ses excursions dans les environs d'Angers, se rendit maître de l'église de Rochefort après avoir tué le capitaine qui y commandait, et il livra ensuite le bourg et ses habitants à la discrétion de ses soldats. Les églises, ainsi changées en forteresses, devenaient souvent la proie des flammes, lorsqu'elles opposaient aux assiégeants une résistance trop opiniâtre, et c'était au nom d'un Dieu de paix que le sang des chrétiens, versé par leurs frères, ruisselait tous les jours dans ses temples et sur ses autels!

De là, La Rochepot passa dans les îles Lambardières et dans celle de Béhuard; il s'empara des fortifications que les ligueurs y avaient fait construire, et y plaça des garnisons de ses troupes.

L'officier qui commandait à Brissac n'observant pas le traité de neutralité qu'il avait fait avec La Rochepot, celui-ci alla le 30 août mettre le siége devant cette place avec quinze cents hommes. Dans la nuit, l'officier fit une sortie si vigoureuse et si bien concertée, qu'il fut sur le point d'enlever l'artillerie des assiégeants après les avoir forcés dans leurs retranchements. Il y eut un grand nombre de morts de part et d'autre. Le lendemain, La Rochepot fit battre les murs avec son artillerie; la brèche fut ouverte, mais elle fut réparée avant qu'il pût y monter. Voyant, par la vigoureuse défense des assiégés, que ce siége serait long, il écrivit au maire d'Angers de lui envoyer plusieurs compagnies d'habitants. Elles se mirent en marche, mais la plupart de ceux qui les composaient s'arrêtèrent aux Ponts-de-Cé, qu'ils considéraient comme un des faubourgs d'Angers, et ils refusèrent de passer outre, prétendant qu'ils n'étaient pas obligés de faire la guerre hors de leurs murs, et qu'on ne pouvait les y contraindre : ils avaient raison, c'était un des priviléges qui leur avaient été octroyés par la charte de Louis XI. La Rochepot se trouva obligé de lever le siége le 1er septembre, et, pour dissimuler le mauvais succès de cette entreprise, il se porta sur Beaufort, et de là sur Sablé, pour reprendre cette ville, et délivrer
1591. le château qui tenait pour le roi, et qui était assiégé par les ligueurs.

L'année suivante se passa en escarmouches, en af-

faires de postes pris et repris alternativement par les royalistes et les ligueurs. La plus remarquable de ces affaires fut la prise de Chemillé par le prince de Conti, qui s'en rendit maître après plusieurs assauts très meurtriers et vigoureusement soutenus. Les ligueurs sortirent de la place, les officiers avec leurs chevaux, les soldats avec la verge blanche, abandonnant ainsi les habitants à la discrétion du prince, qui ne fut point assez maître de ses troupes pour empêcher que la ville ne fût pillée, les filles et les femmes violées, on pourrait dire suivant l'usage, car cette cruelle guerre durait depuis trente ans.

CHAPITRE XXVII.

Siége de Craon. — L'armée royale défaite par les ligueurs. — Peste. — Famine. — Gentilshommes angevins ennemis d'Henri IV. — Prétextes et causes des guerres civiles.

Quelque parti qu'on prenne dans les guerres civiles, 1592.
on n'est certain que d'une seule chose, c'est qu'il faut souffrir : le vainqueur prouve toujours que sa cause est la meilleure; la raison, la justice, ne sont jamais d'aucun poids dans les affaires que l'on décide par le sort des armes; ce qui était vertu et courage la veille, devient souvent crime et lâcheté le lendemain.

La petite ville de Craon, par l'influence de la noblesse de ce canton, s'était déclarée pour la Ligue; il y avait déjà trois ans qu'Henri IV était sur le trône, et elle s'obstinait encore à ne pas vouloir le reconnaître pour son souverain. Cette place, dont les faubourgs

venaient d'être rasés par ordre d'Urbain de Laval, était assez bien fortifiée, mais elle n'avait pour garnison que quatre cents soldats et deux cents habitants, sous les ordres de Pierre Cornu, seigneur du Plessis de Côme, gentilhomme angevin, dont les ancêtres portaient le nom de *Diable*, qu'ils quittèrent en 1550 pour prendre celui de *Cornu*. Le prince de Conti et le duc de Montpensier, commandant l'armée royale [1], crurent qu'il était temps de soumettre enfin cette ville au roi; c'est pourquoi ils se déterminèrent à venir l'assiéger au mois d'avril, avec six mille sept cents hommes d'infanterie, huit cents de cavalerie et treize pièces de canon.

Le duc de Mercœur, chef des ligueurs des provinces de l'Ouest, ayant été informé du projet des princes, s'était, dès le mois de mars, dirigé vers Craon, avec un corps de six mille hommes, dont trois mille Espagnols. Il comptait dans son armée plusieurs gentilshommes angevins, entr'autres Gabriel de Goulaines, Philibert du Pied-du-Fou, René de Champagné, René d'Andigné, François Doruault, René du Chesne, Pierre Pierres de la Perraudière, Jean de Gennes et Antoine le Gay de Vaugirault. Le duc se tint d'abord à quelque distance de l'armée royale, puis il s'en approcha peu à peu, à quatre, trois et deux lieues; puis enfin, jugeant qu'il était en mesure de frapper un grand coup pour faire lever le siége, il se mit en marche dans la

[1] Trois semaines avant la bataille de Craon, des soldats de l'armée du prince de Conti entrèrent dans l'église de Villevêque au moment où l'on disait la messe; après avoir cruellement maltraité le prêtre, ils violèrent toutes les femmes et les filles qui s'y trouvaient pour faire leurs pâques.

nuit du 20 mai, et arriva le 21, au matin, à la petite rivière de Bouche-d'Usure, dont le passage lui fut disputé pendant le reste de la journée. L'armée royale, voyant qu'elle allait être attaquée, se concentra pendant la nuit, et se trouva rangée en bataille le 22, à la pointe du jour. Par cette manœuvre, un des côtés de la ville se trouva découvert, ce qui fit pressentir à la garnison qu'il lui arrivait des secours. Le brave Le Cornu, qui, par sa belle défense, avait déjà fait beaucoup de mal aux assiégeants, dispose tout pour une vigoureuse sortie; il se met à la tête de plusieurs compagnies d'élite, s'empare des masures des faubourgs, même avant qu'elles soient entièrement évacuées, et tient par ce moyen, pendant cinq heures, en échec, l'arrière-garde de l'infanterie royale.

A onze heures, les armées se trouvèrent en présence; le duc de Mercœur donna le premier le signal du combat, en faisant tirer sur les haies derrière lesquelles les royalistes s'étaient retranchés. Ses arquebusiers eurent dès le commencement de l'action un avantage marqué; mais l'arrivée d'un renfort d'Anglais et de lansquenets [1], soutenus d'une compagnie de cavalerie, rétablit l'équilibre; ce combat dura cinq heures, sans que l'artillerie pût y prendre part, à cause de la difficulté de la manœuvre dans les chemins étroits et profonds. Vers les trois heures de l'après-midi, les ligueurs s'aperçurent que les munitions, et surtout les balles, manquaient à leurs ennemis, puisqu'ils les remplaçaient par des boutons. Cette pénurie de munitions obligea les royalistes à penser à la re-

[1] Fantassins allemands.

traite, mais elle fut mal ordonnée; le duc de Montpensier, général sans expérience, ne voulut pas profiter des avis qui lui furent donnés à ce sujet; il aurait fallu, pour la protéger, s'emparer d'un coteau qui était à droite du champ de bataille, et au pied duquel était le seul chemin par où l'on pouvait passer. Les ligueurs virent la faute, et en profitèrent, en plaçant sur ce même coteau des Espagnols, sous le feu desquels l'armée royale fut contrainte de défiler.

Il était trois heures et demie, lorsque le drapeau blanc commença de quitter le champ de bataille, et avec lui le prince de Conti, d'Anville et La Rochepot. Les maréchaux de camp laissèrent le commandement de la retraite au duc de Montpensier, qui fut aussitôt assailli en queue par la cavalerie; le commandant des chevau-légers, qui l'entouraient, fut tué à la première charge; les régiments, qui n'avaient pu être entièrement ralliés, suivaient en désordre; les Français, qui connaissaient le pays, se sauvaient à l'écart, en sautant les haies et les fossés pour éviter le dangereux défilé. Bientôt il ne resta plus auprès du duc de Montpensier que les Anglais, les lansquenets, le régiment de l'Etang et quelques gardes. Dans cette détresse, le duc envoie prier le prince de Conti de faire halte; à ce mot, d'Anville et La Rochepot tournent bride, arrivent sur le champ de bataille, suivis de la cornette blanche du prince, et trouvent Montpensier entouré de soldats qui n'ont plus de quoi tirer. Ils voient le duc de Mercœur qui s'avance à la tête de deux cents chevaux, bien serrés, ayant à sa droite six cents Espagnols, et à sa gauche quatre cents Français. On fit sur-le-champ, et de part et d'autre, une charge terrible;

mais le désordre de la retraite avait mis le découragement dans l'armée royale, le drapeau blanc fut renversé; Racan, qui le portait, fut pris, le régiment de l'Etang taillé en pièces; enfin ce carnage finit par faire crier de toutes parts, parmi les royalistes, ces mots, signal ordinaire de la déroute : *Sauve qui peut!* Le prince de Conti se retira à Châteaugontier, et le duc de Montpensier à Laval, après avoir rallié quelques Anglais et lansquenets. Ils avaient perdu environ neuf cents des uns et des autres, deux cents Français et treize pièces de canon.

Les Espagnols, qui avaient le plus contribué à faire tourner le résultat de cette journée à l'avantage du duc de Mercœur, eurent la cruauté de mettre à mort plusieurs des Français qui avaient été faits prisonniers par les ligueurs, et ceux-ci, non moins barbares, laissèrent très longtemps sans sépulture les cadavres dont les chemins et les champs étaient encombrés; et lorsqu'enfin ils les enterrèrent, ils les mirent dans des fosses si peu profondes et si peu recouvertes, que le canton en fut bientôt empesté; ce qui causa une contagion qui fit périr une partie de ceux que la guerre avait épargnés [1].

Par suite de ces désastres, la culture fut abandonnée, et un autre fléau, non moins terrible que la guerre et la peste, la famine, ne tarda pas à mettre le comble à la misère de ce malheureux pays. Le peuple de Craon, de Pouancé et des environs, fut obligé, pour prolonger sa pénible existence, d'aller dans les champs arracher des racines de fougère, de les faire

1 D'Aubigné, t. III, p. 270.

sécher au four, et de les réduire en farine pour en faire du pain [1].

S'il était nécessaire de prouver combien les hommes d'un même pays se doivent réciproquement d'indulgence après les guerres civiles, ne suffirait-il pas de jeter les yeux sur les listes qui nous font connaître ceux qui les ont suscitées, et qui, suivant les circonstances, ont passé sans scrupule d'un parti dans l'autre? Les seigneurs angevins, que nous avons nommés au commencement de ce chapitre, et beaucoup d'autres, tels que les du Bellay, les La Tour-Landry, les Daillon, les de Chambes, les Montalais, les Beauvau, les Rougé, les Saint-Offange, se montrèrent, pendant la Ligue, les ennemis les plus opiniâtres de la maison de Bourbon; ils se seraient déclarés de même en sa faveur, si leur intérêt l'avait exigé. Si vous en doutez, consultez l'histoire, et bientôt vous serez convaincus, en lisant les traités de paix qui terminent tous ces sanglants débats, que la religion, l'intérêt public, la légitimité, sont souvent des prétextes dont on se sert pour satisfaire des ambitions particulières. Les peuples ne demandent aux rois que la justice; les courtisans leur demandent des biens, du pouvoir, des honneurs, des priviléges; si, pour les obtenir, il faut troubler la paix publique, le tocsin sonne et la guerre civile s'allume.

[1] Hiret, *Antiquités d'Anjou*, p. 529.

CHAPITRE XXVIII.

Sénéchaussée d'Anjou. — Présidial. — Palais de Justice. — Supplices des Angevins. — Cause célèbre. — La belle Angevine.

Les comtes d'Anjou, comme ceux des autres provinces, s'étant emparés de l'administration de la justice dans leurs états, et ne pouvant pas toujours la rendre en personne, à cause de la multiplicité de leurs affaires, et surtout des absences fréquentes que nécessitait l'état de guerre dans lequel ils étaient presque continuellement, nommèrent, pour la rendre en leur nom, un de leurs officiers, auquel ils donnèrent le titre de sénéchal. Le plus ancien *sénéchal* d'Anjou, dont nous ayons connaissance, est Lisois d'Amboise, qui fut revêtu de cette dignité par Foulques Nerra, l'an 1016. Les sénéchaux, obligés de suivre leurs maîtres à la guerre, se donnèrent, à leur tour, des substituts, qu'on nomma baillis, puis juges ordinaires; cette charge fut dans la suite érigée en titre d'office, sous le nom de *lieutenant-général civil* : Hervé Ricordelle fut le premier bailli d'Anjou, en 1100; en 1362, Simon Auveré prit le titre de juge-général d'Anjou; Pierre Poyet des Granges, frère du chancelier de ce nom, fut le premier lieutenant-général civil, en 1539.

Nous avons eu en Anjou soixante-cinq sénéchaux; nous ne nous arrêterons qu'à Jeanne Desroches, qui posséda cette place après la mort d'Amaury de Craon, son mari, sénéchal du Maine, de la Touraine et de

l'Anjou. C'est la seule femme qui ait été revêtue de cette charge dans cette dernière province; ne pouvant en exercer elle-même les fonctions, elle se fit remplacer d'abord par Richard Le Clerc, qui prit la qualité de bailli de Jeanne, dame de Craon, sénéchalle d'Anjou, et ensuite par Guillaume de Fougères. On trouve, dans les archives de la couronne, un acte, donné à Paris au mois de janvier 1226, qui prouverait, s'il en était besoin, combien l'autorité du roi était alors restreinte par les grands; il porte que Jeanne de Craon promet au roi saint Louis de se soumettre au jugement de plusieurs seigneurs, si elle avait quelques différends avec lui, pour les sénéchaussées d'Anjou, de Touraine et du Maine [1].

Le bâtiment dans lequel le bailli, puis le juge d'Anjou, avaient successivement rendu la justice au nom du sénéchal, était situé entre la rue Saint-Michel et la place des Halles; il tombait en ruines au commencement du seizième siècle; Pierre Poyet, premier lieutenant-général civil, le fit rebâtir en 1553, tel qu'il existe encore aujourd'hui [2]. C'est un vaste bâtiment qu'on nomme le Palais. Il est entouré de maisons particulières qui ne laissent apercevoir que les deux portes extérieures, l'une du côté de la rue Saint-Michel, à laquelle on monte par un escalier en fer à cheval, l'autre du côté de la place des Halles. La salle des Pas-Perdus est décorée de deux statues, emblêmes de la force et de la justice; l'une tient une épée, l'autre une balance. Les autres pièces de ce Palais, qui servait à

[1] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 213.
[2] En 1820.

toutes les juridictions, n'ont rien qui mérite une mention particulière.

Par son édit du mois de janvier 1551, Henri II établit les présidiaux; celui d'Angers fut installé le 20 juin 1552; il était composé d'un président [1], d'un lieutenant-général civil, d'un lieutenant-général criminel, d'un lieutenant-particulier criminel et assesseurs, et de trente-six conseillers, d'un avocat du roi et d'un procureur du roi. Cette compagnie, dont le nombre des conseillers fut réduit dans la suite, obtint en 1684, en considération de la fidélité de la ville d'Angers au roi, la permission de porter la robe rouge aux rentrées et dans les cérémonies publiques.

L'année de l'installation du présidial fut aussi celle d'une grande mortalité, dit laconiquement Louvet dans son journal, sans nous en apprendre la cause, et, continuant son registre mortuaire, il ajoute que, la même année, on brûla vif, pour crime d'hérésie, Jean de la Vignole; qu'en 1554 on fit bouillir vif aussi, et pour le même crime, Jean-Denis Soreau, après lui avoir coupé la langue. Deux ans après on brûla en effigie trente-trois personnes des deux sexes, entr'autres Léonard le Voyer, seigneur de Jaulnay, et sa femme, Denis Boismord, Mathieu du Cormier, Jean Yvon, Gilles Boisseau et François Chassebœuf; tous accusés et convaincus, non d'avoir tué, violé ou incendié, mais de crimes bien plus affreux et surtout beaucoup plus préjudiciables à la morale, à la religion, à la sûreté de l'Etat et à la vie des citoyens, enfin de forfaits inouïs et qu'aujourd'hui on a peine à concevoir, tant nos

[1] En 1633 on créa un second président.

mœurs sont dégénérées de la pureté et de l'innocence de celles de nos pères; ces malheureux étaient coupables d'avoir passé devant des statues, devant des croix, sans les saluer, d'avoir fait gras les jours maigres, et d'avoir prié Dieu en français; voilà ce qu'on appelait le *crime d'hérésie,* crime que tant de malheureux Angevins ont expié, les uns dans des brasiers ardents et les autres dans des chaudières bouillantes. D'après le journal de Louvet, qui, comme ligueur et zélé catholique, recueille avec complaisance tous ces détails, en les accompagnant d'imprécations contre les hérétiques, il paraît qu'anciennement ce dernier supplice était le plus en usage en Anjou; on en voit la représentation dans une tapisserie de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Le seizième siècle, qui vit établir le présidial et s'élever le Palais de justice, vit aussi commencer devant ce tribunal un procès célèbre qui doit trouver ici sa place.

A cette époque naquirent deux femmes d'une beauté parfaite, l'une à Toulouse, l'autre à Angers, phénomène qui ne paraît presque jamais dans la même région et dans le même temps. Les charmes de la belle Languedocienne firent son bonheur et sa gloire, ceux de la belle Angevine firent sa honte et ses malheurs. A Toulouse, les troubadours célébraient la belle Paule; leurs chansons, leurs sonnets, ont toujours conservé sa mémoire en Languedoc; en Anjou, celle de la belle Renée est depuis longtemps oubliée; ce n'est que dans la poussière du greffe d'Angers que l'on retrouve des traces de son existence. Il est vrai que le greffe de Toulouse conserve aussi le nom de la belle Paule, et c'est encore là une singularité digne de remarque; les

tribunaux de Toulouse et d'Angers virent, chacun dans sa juridiction, ces rivales comparaître à leur parquet, mais par des motifs bien différents. Lorsque la belle Paule paraissait dans les rues, dans les églises, la foule se pressait tellement sur son passage, que, pour éviter les accidents que des rassemblements si tumultueux pouvaient occasionner, le parlement de Toulouse crut devoir la condamner à paraître sur son balcon une fois par semaine, afin de satisfaire par ce moyen la curiosité ou plutôt l'admiration publique.

La belle Angevine, Renée Corbeau, fille d'un simple bourgeois, ne produisait pas moins de sensation dans la ville d'Angers; les églises, les promenades publiques où l'on savait qu'elle devait aller, étaient celles où la ville entière se rendait pour la voir. Son esprit, son caractère, le doux son de sa voix, n'étaient pas moins séduisants que son visage et les grâces de sa personne. Son amour-propre était sans doute agréablement flatté de tant d'empressement, mais son cœur, que rien n'avait encore pu toucher, restait indifférent au milieu d'une foule d'adorateurs qui lui offraient en vain leur fortune en demandant sa main.

L'université d'Angers était alors très florissante; un jeune gentilhomme de Seez y arriva en 1594. La présence de cet étudiant produisit parmi les dames le même effet que celle de Renée faisait parmi les hommes; il devint le sujet de toutes les conversations, tout le monde voulait voir le beau Normand, et pendant quelque temps il partagea avec la belle Angevine l'attention de la ville. Cependant le public, toujours insatiable de sensations nouvelles, désirait les contempler ensemble, pour décider à qui des deux donner le prix

de la beauté. Ils ne le désiraient pas moins vivement eux-mêmes, mais cette curiosité fut fatale à l'un et à l'autre. Chacun d'eux n'avait encore rien vu d'aussi beau que soi-même, mais, dès qu'ils s'aperçurent, ils sentirent au même instant, elle qu'il était le mieux fait des hommes, lui qu'elle était la plus accomplie des femmes.

Jusqu'alors la conduite de Renée avait été irréprochable; mais l'amour vient de blesser son cœur : elle se plaît à entendre louer celui que chacun vante et nomme déjà son amant, celui que toutes les femmes admirent, d'autant plus qu'il est insensible aux avances de la coquetterie; elle croit sentir au fond de son cœur la cause de son indifférence; elle lui tient compte de ce qu'elle croit un sacrifice fait à ses charmes; enfin tout, jusqu'aux vœux du public qui se prononce hautement pour l'union d'un si beau couple, tout concourt à la séduire, à l'enivrer d'amour.

Quand deux amants bien épris ont résolu de se voir en secret, et que ce désir est en quelque sorte favorisé par une approbation générale, il est presque certain qu'ils mettront en défaut la surveillance des parents les plus vigilants; c'est ce qui arriva bientôt en effet : les deux amants se virent sans témoins. Aux plus tendres aveux succédèrent les serments d'amour les plus tendres et de fidélité éternelle; on les répéta mille et mille fois; dans une autre entrevue on les répéta encore, puis on finit par les écrire. Le beau Normand fit une promesse de mariage, et, sans attendre la célébration, il réclama, au nom de l'amour, des droits que la belle et trop sensible Renée n'eut pas le courage de refuser.

Les suites de cette union clandestine ne tardèrent pas à paraître. Le père et la mère, instruits de l'état de leur fille chérie, surprirent dans son appartement le jeune homme qui s'y rendait secrètement toutes les nuits. Il ne fallut employer ni les menaces ni la contrainte pour l'obliger à réparer l'honneur de sa maîtresse; il dit qu'il la regardait déjà comme sa femme, et qu'il était prêt à l'épouser; on dressa de suite le contrat de mariage, qu'il signa avec un vif empressement.

Cette formalité remplie, le jeune homme partit pour son pays, afin d'obtenir le consentement de ses parents; mais ils le lui refusèrent. Soit inconstance de sa part, soit complaisance pour sa famille, qui considérait ce mariage comme une mésalliance, le jeune gentilhomme, pour y mettre un obstacle insurmontable, se décida à entrer dans l'état ecclésiastique, et reçut bientôt après les ordres sacrés.

Le père de la pauvre Renée, instruit de cette perfidie, se pourvoit en accusation de rapt devant le lieutenant-criminel d'Angers, fait informer et décréter contre le séducteur de sa fille. Celui-ci en appelle au parlement de Paris; la procédure criminelle y est confirmée, on achève l'instruction de son procès, et enfin par arrêt il est *condamné à être pendu, si mieux n'aime épouser la fille.*

En rendant cet arrêt, le parlement n'ignorait pas qu'un obstacle absolu s'opposait à ce que le coupable pût choisir l'une des deux peines que le jugement lui infligeait; son intention était de le faire mourir pour le punir d'avoir indignement violé un engagement aussi sacré, et d'avoir, pour y parvenir, abusé d'un

sacrement pour éluder l'autre, trahissant ainsi tout à la fois Dieu et les hommes.

Le coupable jeune homme, loin de chercher à pallier son crime, reconnaît lui-même qu'il mérite la mort, et il l'attend avec résignation. On le conduit à la chapelle, où il trouve un confesseur; l'instrument de son supplice est élevé sur la place publique, et déjà il est remis entre les mains du bourreau. La belle Angevine, dont l'amour exalte toutes les facultés, se fraye un passage au travers des archers, des huissiers, et pénètre jusqu'à la chambre où la cour était assemblée; elle se jette aux pieds des juges, en fondant en larmes, les conjure, dans les termes les plus touchants, d'avoir pitié de deux malheureux; elle excuse son amant, en rejetant sur elle-même et sur sa propre faiblesse le crime de séduction. « Si vous voulez punir une faute » à laquelle entraîne un sentiment trop vif, s'écrie-t-» elle, mais qui est aussi celle d'un âge où la raison » se fait à peine entendre, c'est sur moi que la ven-» geance des lois doit tomber; si vous ne pardonnez » pas à mon amant, que je subisse la même peine, je » suis la plus coupable. Mais si vos cœurs peuvent s'ou-» vrir à la pitié, ils trouveront le moyen de satisfaire à » la justice et d'apaiser mes parents offensés. Dieu, » dans sa miséricorde, ne semble-t-il pas avoir envoyé » exprès le légat pour concilier ce qui paraît si op-» posé? Il doit arriver dans peu de jours avec tous les » pouvoirs de Sa Sainteté, et il pourra, par des dis-» penses, mettre le malheureux condamné en état d'op-» ter, suivant votre arrêt, et réparer mon honneur. »

Jusqu'alors Renée Corbeau avait paru la plus belle des femmes, mais ses larmes, ses sanglots, son noble

maintien, ses traits animés par tous les sentiments qui dans ce moment solennel agitent si vivement son âme, semblent l'élever au-dessus de la beauté humaine. Les juges, les auditeurs, tous sont profondément émus et frappés d'admiration par cette scène aussi attendrissante qu'inattendue. Accoutumés à rester froids et impassibles sur leur tribunal, les magistrats étonnés se regardent les uns les autres; tous cèdent spontanément à l'empire de la beauté dans la douleur, et ils ordonnent aussitôt qu'il sera sursis à l'exécution, afin que le condamné puisse se pourvoir devant l'autorité ecclésiastique.

Le légat, qui depuis fut le pape Léon XI, étant arrivé à Paris, prit connaissance de cette affaire, et, après en avoir conféré avec les prélats et les docteurs de sa suite, il trouva la perfidie si noire, qu'il jugea que le condamné ne méritait aucune grâce, et il lui refusa les dispenses, quoiqu'elles fussent sollicitées par les plus grands seigneurs du royaume.

Il restait encore une planche de salut aux malheureux amants, c'était de s'adresser au roi, et ce roi était le bon Henri. Ce prince connaissait par expérience toutes les fautes que peut faire commettre l'amour, et, contre l'ordinaire des autres hommes, surtout de ceux qui peuvent tout impunément, cette connaissance du cœur humain le disposait à l'indulgence. Aussi voulut-il bien recevoir avec une bonté paternelle la requête des deux infortunés, et solliciter lui-même le légat, qui, ne pouvant résister aux vives et pressantes instances du monarque, accorda enfin les dispenses demandées. Le mariage des deux amants ne tarda pas à être célébré, et la belle Angevine suivit

son époux en Normandie, où ils vécurent dans une union digne de servir d'exemple [1].

CHAPITRE XXIX.

Le château de Saumur fortifié à la moderne. — Henri IV à Saumur. — Temple des protestants. — Siége du château de Tigné. — Conspiration contre Duplessis-Mornay. — Synode national à Saumur.

Tandis qu'une partie de la noblesse s'obstinait à ne pas reconnaître son légitime souverain, le fidèle compagnon d'Henri, Duplessis-Mornay, s'employait avec un zèle infatigable au rétablissement de l'ordre et de la paix dans son gouvernement. Il n'épargnait ni peines, ni démarches, pour rallier tous les esprits au digne maître qu'il aimait plus que toute chose au monde. Il s'occupa d'abord des moyens d'augmenter les fortifications de la ville et du château de Saumur. Il fit élever, par l'ingénieur Bartholomeo, de forts bastions de terre revêtus de gazon, pour la défense du faubourg Saint-Nicolas des Bilanges, qui se trouvait alors à quelque distance du corps de la place. Le château fut renfermé par une nouvelle enceinte de fortifications régulières, avec des courtines et des bastions revêtus d'un mur solidement construit en pierres de taille. On répara le fort de la Bastille, dont les ponts-levis étaient en ruines. Pour subvenir à ces dépenses, on imposa

[1] *Arrêts célèbr. Coutume d'Anjou*, t. II, p. 1144.

un octroi d'un demi-écu pour l'entrée en ville de chaque pipe de vin.

Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, demeurait alors à Saumur; son attachement à la religion réformée ne pouvait manquer de lui en rendre le séjour agréable. Duplessis-Mornay venait d'y faire construire à ses frais un temple près la porte du Bourg [1]; la profession libre et publique qu'on y faisait de la nouvelle religion, avait déterminé cette princesse à choisir cette ville de préférence à toute autre.

Le roi, que l'état présent de ses affaires avait retenu dans l'Ile-de-France et dans les provinces voisines, vint à Tours, pendant que les États du royaume, ou plutôt les députés des villes dévouées à la Ligue, assemblés à Paris, prétendaient s'y donner un roi catholique. Mornay, prévenu de son voyage, était allé l'attendre à Amboise; il l'accompagna jusqu'à Tours, et puis à Saumur, où ce prince arriva la nuit du 27 au 28 février, dans l'intention de proposer à sa sœur d'épouser le prince de Montpensier; mais la princesse, qui aimait le comte de Soissons, donna pour prétexte de son refus la différence de religion.

Henri IV resta quelque temps à Saumur; il visita le temple que Duplessis avait fait bâtir, en loua la structure, y fréquenta le prêche, et vit les ministres protestants, entr'autres Jean Despina, l'un des plus distingués par son savoir; il reçut leurs visites, et les accueillit avec cette bonté aimable et touchante qui a gravé à jamais le nom de ce prince dans le cœur de tous les Français.

1 Les restes de ce temple ont été détruits en 1825.

Le roi partit de Saumur le 8 mars, avec Duplessis-Mornay qui le suivit jusqu'à Tours [1].

Le gouverneur de Saumur était parvenu à rétablir la paix dans son gouvernement; mais elle ne dura pas longtemps. Un officier de la Ligue, nommé Fouquet des Estèves, s'étant emparé, par surprise, du château de Tigné, bâti et fortifié peu de temps auparavant par Bertrand de Beauvau, il fallut derechef courir aux armes. Aussitôt que Duplessis fut instruit de cet événement, il en informa le maréchal de Bois-Dauphin, qui était à Beaufort, et en reçut un secours de mille arquebusiers, sous la conduite de La Perraudière. Cette troupe, qui depuis peu avait abandonné les drapeaux de la Ligue, comptait encore dans ses rangs des officiers et des soldats attachés à ce parti. Un de ses principaux chefs, Pont-Derue, s'était engagé avec le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, à lui livrer Duplessis-Mornay avec La Rochepot, pour la somme de trente mille écus. Heureusement cette trahison fut découverte, et Pont-Derue échappa au supplice qu'il méritait, en se sauvant à Nantes auprès du duc.

En faisant les préparatifs du siége de Tigné, Duplessis négociait avec la garnison, par l'entremise de Malvoisine, afin d'épargner le sang de ses soldats et le ravage du pays. On convint même d'une capitulation, portant que la place serait livrée moyennant une certaine somme d'argent. Elle était déjà signée, lorsque le commandant, ayant reçu avis que le duc de Mercœur lui envoyait des secours, ne voulut plus tenir les conditions qu'il avait acceptées. On poursuivit les tra-

[1] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

vaux du siége; on mit cinq pièces de grosse artillerie en batterie, sous le commandement de Cugy, officier calviniste de la garnison de Saumur. Deux cents gentilshommes de l'Anjou vinrent se réunir aux assiégeants. Le duc d'Elbœuf, gouverneur du Poitou, Souvray, qui l'était de la Touraine, y envoyèrent des troupes; le comte de Montsoreau et Puicharic, gouverneur d'Angers, s'y rendirent aussi. Briacé y remplissait les fonctions de maréchal-de-camp, sous le commandement de Duplessis-Mornay. Cette petite place, vivement attaquée, fut défendue avec courage par la garnison, qui attendait les secours promis par le duc de Mercœur; mais ne les voyant point arriver, elle se rendit par une capitulation honorable et avantageuse, le douzième jour du siége.

Pendant que Duplessis était à Tigné, Bernardpré, son lieutenant commandant au château de Saumur, y mourut, âgé de quatre-vingts ans. Quelques soldats de la garnison, séduits par les offres qu'on leur fit, voulurent profiter de l'absence du gouverneur pour livrer la forteresse. Mais la vigilance de madame Duplessis 1596.
déjoua ce complot. Peu de temps après, Mornay en découvrit un autre : plusieurs gentilshommes du voisinage, jaloux de son autorité, formèrent le projet de se rendre maîtres de sa personne, et de le forcer, le pistolet sur la gorge, à leur remettre la place. Ces deux entreprises décidèrent le gouverneur à quitter l'hôtel qu'il occupait dans la Grand'Rue, pour aller demeurer au château avec toute sa famille.

A cette époque, un synode national se tint à Saumur et fut présidé par le ministre Latouche, célèbre par son éloquence. Cette assemblée, composée des ec-

clésiastiques les plus distingués du parti protestant, donna d'abord quelques inquiétudes au roi. Mais Duplessis l'assura qu'on n'y traiterait d'autres affaires que celles relatives à la discipline; et, en effet, on y rendit même un décret qui dut beaucoup plaire à la cour, puisqu'il ordonnait aux ministres de se renfermer strictement dans les fonctions du ministère, sans se mêler en aucune manière du gouvernement. Mais, tandis que, conformément à ces assurances, il s'occupait uniquement des différents points de doctrine et de discipline, celui qui était en même temps assemblé à Loudun traitait tumultueusement des affaires politiques. Nos malheureuses provinces de l'Ouest, qui soupiraient depuis longtemps après la paix, conservaient cependant encore l'espérance de voir le duc de Mercœur se soumettre à l'autorité légitime. La veuve de Henri III, sœur du duc, en correspondance avec lui, en avait reçu des lettres qui annonçaient des intentions pacifiques; elle en fit part au roi, qui chargea Schomberg et de Thou de le voir à Chenonceaux, accompagnés de La Rochepot et de Mornay. Un avocat de Nantes, confident du duc, chargé de ses intérêts, s'y trouva, et les premières conférences donnèrent lieu de croire que ce prince voulait traiter de bonne foi. Mais la prise d'Amiens par les Espagnols réveilla ses idées ambitieuses; il crut déjà voir le royaume ouvert aux entreprises de l'ennemi, et le roi, engagé dans une nouvelle guerre avec les calvinistes, fut contraint, par la situation de ses affaires, à lui laisser la souveraineté de la Bretagne. Un événement imprévu découvrit ses dispositions secrètes, et confirma tous les soupçons que sa conduite avait donnés.

Duplessis-Mornay, ayant appris que la duchesse 1597.
d'Elbœuf, passant à Saumur, était au faubourg de la Croix-Verte, alla lui rendre ses hommages dans l'auberge de la Poste, où elle était descendue. Comme il y entrait, il voit arriver un courrier, qui le salue et demande aussitôt à l'hôte des chevaux avec beaucoup d'empressement. Duplessis l'interroge sur l'objet de son voyage; il répond qu'il va porter à Angers des lettres de M. le chancelier à M. de La Rochepot. Cette réponse et l'air embarrassé du courrier font soupçonner à Mornay du mystère; il ordonne qu'on l'arrête, et monte dans l'appartement de la duchesse. Tandis qu'il s'entretenait avec elle, on vint lui dire qu'on avait vu le courrier cacher des papiers dans la litière des chevaux; il les fit chercher, et l'on trouva en effet des lettres et des mémoires du cardinal d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne. Les uns étaient adressés au duc de Mercœur, les autres à Mendoce, agent du roi d'Espagne près de lui. Ces papiers indiquaient une correspondance secrète de cet agent avec plusieurs personnes considérables de Paris, Rouen, Orléans, Rheims, et de nouvelles intelligences avec quelques grands du royaume. Ils prouvaient surtout la mauvaise foi du duc, et son intention de recueillir à lui seul, avec les secours de l'Espagne, les dépouilles des autres princes de la Ligue qui s'étaient soumis à Henri IV.

Ces nouvelles intrigues du duc de Mercœur indignèrent tous les fidèles serviteurs du roi, et particulièrement Duplessis, Schomberg et de Thou, qui, sur les fausses assurances qu'il avait données de se prêter à de nouveaux moyens de conciliation, s'étaient rendus,

par ordre du roi, à Saumur, pour traiter de la paix avec son agent. Tous trois résolurent de publier un manifeste contre le duc, afin de faire connaître aux provinces de l'Ouest, et surtout aux Bretons, ses liaisons avec les ennemis de la France, et les engagements qu'il prenait avec eux pour continuer la guerre et ravager leur propre pays. Duplessis, chargé de l'écrire, l'envoya à Henri, mais en le priant de n'en faire usage que lorsque ses affaires lui permettraient de diriger ses forces vers la Bretagne [1].

CHAPITRE XXX.

Duplessis-Mornay assassiné à Angers par Saint-Phal, seigneur de Beaupreau.

Chavigny, gouverneur du château de Chinon, ayant été obligé de s'absenter pour quelques mois, en laissa le commandement à de Vernay, son lieutenant. Celui-ci, qui avait à se plaindre des procédés de madame de Chavigny, profita de cette circonstance pour la mettre hors du château, dont il s'était rendu maître. Il ne tarda pas à se repentir d'avoir commis une action aussi hardie, et, pour se soustraire aux justes reproches qu'on aurait pu lui faire, il fut sur le point de quitter Chinon pour aller se joindre au duc de Mercœur. Le roi en fut instruit, et craignant de perdre un bon officier, il chargea le gouverneur de Saumur de

[1] *Vie de Duplessis-Mornay; Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

le voir, et de lui assurer la conservation de sa place, à condition qu'il la tiendrait en son nom et sous ses ordres.

Cependant madame de Chavigny, affligée de la perte que son mari venait d'éprouver, intriguait, par l'entremise de Saint-Phal de Beaupreau, son neveu, pour le faire réintégrer dans son gouvernement. Un de leurs agents, Montcenis, fut arrêté avec des lettres, auprès de Mirebeau, par quelques soldats de la garnison de Montreuil-Bellay. Ces lettres furent remises au sénéchal de cette dernière ville, qui les envoya à Duplessis-Mornay. Celui-ci ayant reconnu, à l'ouverture de la première qu'on lui présenta, la signature de Saint-Phal, les renvoya toutes à Montcenis sans décacheter les autres et en ordonnant de lui rendre la liberté. L'honnêteté de ce procédé ne put calmer le ressentiment du jeune Saint-Phal, qui, animé par celui de sa tante, accusait le gouverneur de Saumur d'être la cause de la disgrâce de Chavigny.

Peu de temps après, Duplessis, sur l'invitation du maréchal de Brissac, se rendit à Angers, pour conférer avec lui sur les moyens de combiner les forces du Poitou et de l'Anjou contre le duc de Mercœur. Il descendit chez Schomberg, qui était logé à l'abbaye de Saint-Aubin, et le lendemain il dîna avec lui et le maréchal de Brissac chez le comte de La Rochepot, gouverneur de la province. Sortant de dîner, sur les deux heures après-midi, il rencontre, dans la rue Saint-Aubin, Saint-Phal qui l'attendait accompagné de dix à douze spadassins. Celui-ci l'aborde en lui demandant raison de l'injure qu'il lui avait faite en ouvrant ses lettres. Duplessis répond en rapportant, avec beaucoup de douceur et de

politesse, comment l'affaire s'était passée; mais cette explication modérée ne satisfait point la fureur de Saint-Phal; il recule d'un pas en arrière, tire un gros bâton caché sous son pourpoint, et en frappe un si rude coup sur la tempe gauche de Mornay, qu'il le renverse par terre au moment où celui-ci voulait tirer son épée pour se mettre en défense. Saint-Phal court aussitôt à son cheval que lui tenaient ses gens à quelque distance de là, et les charge d'achever Mornay. Mais on ne leur en donna pas le temps; plusieurs habitants accoururent, mirent les assassins en fuite, et portèrent Duplessis chez Schomberg.

Le nom du gouverneur de Saumur, son âge, ses services, la confiance et même l'amitié dont le roi l'honorait, la considération dont il jouissait dans le parti calviniste, jointe à l'estime que les catholiques même s'accordaient à lui témoigner, tout se réunit pour lui assurer la satisfaction d'un outrage qui excitait une indignation générale. Le maréchal de Brissac, beau-frère de Saint-Phal, et d'Avaugour son oncle, coururent à l'hôtel où l'on avait transporté Duplesssis-Mornay, et lui offrirent de lui amener Saint-Phal, pour en ordonner ce qu'il était en droit d'exiger, mais il leur répondit que *le fait étoit trop crud pour sitôt y penser* [1]. Le lendemain, Mornay se rendit à Saumur, et écrivit au roi cette lettre, qui lui fut portée par La Bastide, gouverneur des Ponts-de-Cé :

« Sire, un cœur blessé ne se pourroit pas étendre en » discours, sans dire quelque chose moins à propos; » c'est pourquoi je le remets à M. de La Bastide. Ma

[1] *Vie de Duplessis-Mornay*, liv. II, p. 241.

» consolation est, Sire, que V. M. me fera justice de
» cet outrage, puisqu'on m'a voulu réduire à la néces-
» sité de la voie ordinaire par la saisie de la personne;
» on me fera grâce de la vengeance, quand il plaira
» à Dieu me la faire rencontrer. »

Le roi n'eut pas plutôt lu cette lettre et entendu le rapport de La Bastide, qu'il fit au gouverneur de Saumur cette réponse, écrite de sa propre main :

« Monsieur Duplessis, j'ai un extrême déplaisir de
» l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et
» comme roi et comme votre ami. Comme le premier,
» je vous en ferai justice et me la ferai aussi. Si je ne
» portois que le second titre, vous n'en avez nul de
» qui l'épée fût plus prête à dégaîner que la mienne,
» ni qui vous portât sa vie plus gaiement que moi. Te-
» nez cela pour constant, qu'en cet effet je vous ren-
» drai office de roi, de maître et d'ami. »

Quel est l'outrage dont le ressentiment n'eût été effacé par ces expressions touchantes de l'affection d'un tel ami et d'un tel roi? Henri ne se borna pas à ces honorables marques d'estime pour Duplessis; il ordonna, de la manière la plus absolue, au maréchal de Brissac, qui tenait son neveu enfermé dans son château pour le soustraire à la vengeance des lois, de le remettre entre les mains de Dauphin, exempt des Gardes, chargé de le conduire dans les prisons du château d'Angers.

Le gouverneur de Saumur, pour remercier le roi des sentiments de bienveillance et d'amitié qu'il daignait lui exprimer dans cette circonstance avec tant de bonté, lui adressa cette seconde lettre :

« Sire, j'ai su du sieur Maurier ce qu'il a plu à V. M.

» lui dire, et depuis reçu, par M. de La Bastide, lettres
» de V. M., lesquelles me font tarir et la voix et la
» plume : capable, Sire, d'endormir ma douleur, n'é-
» toit que la plaie est au cœur qui ne sommeille point.
» Cependant ce m'est une grande consolation que V. M.
» la daigne sentir et faire sienne ; le remède n'en pou-
» vant être que bien proportionné au mal, puisqu'il
» plaît à V. M. le penser comme sien. Je prends donc,
» Sire, cette patience, autant qu'un cœur très ulcéré le
» peut ; mais néanmoins toujours très sain en tout ce
» qui est pour votre service, vers lequel je ne pense
» plus me pouvoir acquitter, même par plusieurs vies. »

Si l'âme noble et fière de Duplessis se pénétra aussi vivement de toute l'indignité de l'affront que lui avait fait le lâche Saint-Phal, elle dut être aussi bien flattée des nombreux témoignages d'estime et d'intérêt de tout ce que la France et les états voisins avaient de plus grand et de plus distingué. Presque tous les princes, les grands officiers de la couronne, tels que le connétable, le chancelier, les Bouillon, les La Trémouille, les Rohan, les Châtillon, des villes même, lui montrèrent, par leurs écrits, par leurs députés, la part qu'ils prenaient à son juste ressentiment. La ville de La Rochelle en vint jusqu'à lui offrir le service de tous ses habitants, qui marcheraient au premier ordre avec toute leur artillerie. Les calvinistes, assemblés à Châtellerault, voulurent envoyer une députation au roi pour lui demander justice ; mais Duplessis, à qui le roi l'avait promise, s'y opposa sagement. Les princes de Nassau et la célèbre Elisabeth, reine d'Angleterre, lui donnèrent, dans cette circonstance, des preuves de leur sensibilité à l'indigne traitement qu'il avait éprouvé.

Les parents de Duplessis, personnellement intéressés à lui procurer une satisfaction éclatante, s'assemblèrent. De ce nombre était Buhy son frère aîné, lieutenant de roi en l'Ile-de-France, l'archevêque de Rheims, son oncle, l'évêque de Saint-Malo, le comte de Saint-Aignan, Rohan, le comte de Tonnerre, le vidame de Chartres et le maréchal de Bois-Dauphin. Tous résolurent, de concert, de demander justice au roi; mais le monarque, prévenu par Sully, arrêta cette démarche, en assurant que la qualité de la personne, ses services et la grandeur de l'injure, la lui feraient rendre telle que chacun serait satisfait.

Henri avait d'abord chargé le parlement de Paris de poursuivre l'affaire de Saint Phal, et l'avait qualifiée de *guet-apens*. Le lieutenant-général de Tours avait été depuis chargé de l'information; mais les égards de Duplessis pour la famille de Saint-Phal lui firent suspendre la procédure commencée, parce qu'il vit que l'issue de ce procès conduirait le coupable à l'échafaud. Les parents de ce dernier, assurés des intentions généreuses de l'offensé, remirent quelque temps après l'offenseur entre les mains d'un exempt des Gardes, qui le conduisit à la Bastille.

Le roi invita Duplessis à se rendre à Paris; tous ses parents, ceux de Saint-Phal et les amis de l'un et de l'autre qui s'y trouvèrent, ayant pris lecture d'une formule de déclaration que le coupable devait faire à Duplessis en présence du roi et de la cour, la remirent à Saint-Phal, après que le roi, le connétable, les maréchaux de France en eurent approuvé les expressions. Quelqu'un ayant élevé la question de savoir si l'épée serait rendue à l'accusé, le roi dit qu'après sa compa-

rution, sans armes, pour faire voir qu'avant d'être absous il était indigne d'en porter, son épée lui serait rendue, étant plus honorable pour Duplessis d'être satisfait par un homme armé que désarmé.

Le lendemain Saint-Phal se présenta devant le roi, qui était entouré des princes et des grands de l'Etat; il mit un genou en terre, lui demanda pardon de la faute qu'il avait commise, s'excusa envers Duplessis qui était présent, sur ce qu'il avait cru que celui-ci avait fait quelque rapport au roi qui pouvait lui rendre sa fidélité suspecte, lui demanda également pardon de l'avoir indignement frappé, se soumettant à recevoir de sa main un coup semblable à celui qu'il avait osé lui porter, le supplia d'intercéder pour lui auprès du roi, pour qu'il arrêtât le cours de la justice et le sauvât du supplice qu'il avouait avoir mérité; protestant que si pareille injure lui avait été faite, il se trouverait content d'une pareille réparation, et qu'il resterait toute sa vie l'ami et le serviteur de Duplessis. Celui-ci, dont le sang bouillonnait dans les veines, répondit, comme il l'avait dit plus d'une fois, qu'il eût souhaité tirer raison de son injure par une autre voie; mais le roi, l'interrompant, lui déclara qu'elle n'était pas de nature à être vengée par les armes, et qu'il estimait que les supplications de Saint-Phal devaient le contenter. Duplessis se rendit aux ordres du roi, à l'avis du connétable et des maréchaux de France, et pardonna.

Le roi saisit cette occasion pour témoigner publiquement au gouverneur de Saumur son estime et sa satisfaction pour tous les services qu'il lui avait rendus, soit dans la guerre, soit dans les divers emplois

qu'il lui avait confiés ; il finit en adressant une sévère remontrance à Saint-Phal. Ce jeune homme, humilié, accablé sous le poids de la honte et des remords, se retira de la cour, et mourut de chagrin peu de temps après dans une de ses terres [1].

CHAPITRE XXXI.

Jean Bodin. — Il est élu député aux États-Généraux. — Ses ouvrages. — Jugements que divers auteurs en ont portés.

Les trois derniers siècles présentent trois périodes fameuses dans l'histoire de l'esprit humain ; l'Anjou s'honore de trouver à chacune de ces glorieuses époques un de ses enfants ; Bodin dans le seizième siècle, Ménage dans le dix-septième et Volney dans le dix-huitième. Jean Bodin, le premier des Angevins qui ait acquis par les lettres une réputation européenne, naquit à Angers, vers l'an 1550, d'une famille pauvre, mais très ancienne en Anjou. Le savant D. Housseau, qui a compulsé toutes les chartes de cette province, en a copié plusieurs qui prouvent qu'elle était connue dès le onzième siècle [2]. Bodin fit ses premières études en droit à Angers, et alla ensuite les achever à Toulouse, où il professa pendant quelque temps. De là il se rendit à Paris dans l'espérance d'y suivre le barreau ; mais n'ayant que des talents inférieurs à ceux des célèbres avocats de ce temps-là, les Pasquier,

1 *Vie* et *Mémoires de Duplessis-Mornay*. *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

2 *Manuscrits* de la Bibliothèque du roi, matériaux de l'histoire d'Anjou, carton III.

les Brisson, les Pithou, etc., il échoua dans cette tentative. Ce revers de fortune lui fit connaître sa vocation, il prit la plume, et il écrivit. Doué d'une mémoire prodigieuse, et familiarisé avec les langues anciennes, il s'empressa de fouiller dans l'antiquité, ramassa avec soin tous les débris de la science du gouvernement, étudia les philosophes, les histoires de tous les peuples connus, et ses longues et laborieuses méditations sur les mœurs et les lois, donnèrent, dans la suite, le jour à son grand ouvrage de la *République*. La vaste érudition qu'il avait acquise par sa constante application à l'étude, et dont il savait user à propos pour l'agrément de ceux avec lesquels il conversait, le fit rechercher des hommes les plus distingués de son temps. Henri III, qui aimait les gens de lettres et les savants, l'admit dans ses conversations familières, et le protégea hautement contre ses ennemis. Bodin suivit, en qualité de conseiller, le duc d'Alençon, frère du roi, lors des voyages qu'il fit dans les Pays-Bas, dont les insurgés voulaient l'élire roi; on dit même que ce fut lui qui conseilla à ce prince de surprendre Anvers, tentative dans laquelle il échoua. Le duc d'Alençon, qui prétendait à la main de la célèbre Elisabeth, reine d'Angleterre, passa ensuite dans la Grande-Bretagne avec son conseiller, qu'il décora des titres de secrétaire de ses commandements, de maître des requêtes de son hôtel et de grand-maître de ses eaux et forêts. La réputation de Bodin l'avait devancé en Angleterre. Son livre de la *République* y avait déjà été traduit en latin; mais comme, en parlant de la loi salique, il donne tout l'avantage aux maris, et n'accorde presqu'aucun privilége aux fem-

mes, dont il parle d'une manière qui est loin de leur être favorable, ce passage avait fort déplu à la reine. Voulant venger son sexe outragé, en faisant éprouver une mortification à l'auteur, Elisabeth lui dit d'un air froid, à la première audience qu'elle lui donna : « Bodin, apprenez en me voyant que vous n'êtes qu'un badin [1]. »

La mort prématurée du duc d'Alençon détruisit toutes les espérances de fortune que Bodin avait fondées sur la protection dont ce prince l'honorait. Il retourna chez lui, à Laon, où il s'était marié en 1576, et avait été pourvu, dans la même année, de la charge de procureur du roi.

Bodin eut l'honneur d'être nommé député aux Etats-généraux de 1576, sans avoir fait aucune démarche pour obtenir ce témoignage de confiance de la part de ses concitoyens; il fut élu par le tiers-état de Vermandois. La force, la sagesse de ses discours, et son zèle éclairé pour les intérêts de la nation, lui acquirent une grande considération dans cette assemblée. Ami de la paix et de son pays, il s'opposa avec courage à ceux qui voulaient, en faisant révoquer les édits de pacification, replonger la France dans tous les malheurs qu'entraînent les guerres civiles. Si ses efforts furent vains dans cette occasion, ils furent couronnés d'un plein succès dans une autre presque aussi importante. Il empêcha que les Etats-généraux ne déléguassent leurs pouvoirs, pour l'examen des cahiers, à une commission dont la cour aurait choisi les membres parmi les députés des trois ordres. Le clergé et la

[1] Banier, *Mél. d'hist. et de litt.*, t. II, p. 101.

noblesse avaient déjà adopté cette mesure; le tiers-état résista, à l'instigation de Bodin, qui prouva que les deux autres ordres ne pouvaient rien décider à son préjudice. On revint sur la délibération, et le clergé ainsi que la noblesse abandonnèrent leur prétention. Ce fut à ce sujet que le roi dit, en présence de Ruzé, évêque d'Angers, que Bodin avait conduit les états à sa guise.

Quoique fonctionnaire public amovible, et presque sans fortune, Bodin ne balança jamais à faire le sacrifice de ses intérêts personnels aux intérêts généraux. On lui avait promis une place de maître des requêtes, mais elle lui fut refusée, parce qu'il s'opposa avec énergie au projet qu'avait le roi d'aliéner une partie du domaine de la couronne. « Il remontra aux Etats-» généraux, avec une liberté gauloise, que le fonds » du domaine royal appartient aux provinces, et que » le roi n'en étoit que le simple usager; les plus con-» sidérables députés, corrompus par des promesses, » chanceloient déjà, mais il sut les ramener à son » opinion, et la proposition fut rejetée [1]. »

Les partisans du duc de Guise se réunissaient souvent en conventicule pour éloigner toute proposition de paix. Bodin, qui, par l'influence que lui donnaient ses talents, se voyait alors à la tête du tiers-état, s'opposait toujours avec courage à toutes ces intrigues. Mais quand on lui dit que la chose avait été ainsi résolue dans les Etats, et que l'assemblée n'avait plus d'autorité : « Vous êtes donc des rebelles, leur répon-» dit-il hardiment, puisque vous reconnaissez que vo-

[1] Ménage, *Rem. sur la vie de P. Ayrault.*

» tre députation est finie, et que vous ne laissez pas » de vous assembler. Je suis d'un autre avis; nous » pouvons encore présenter au roi une requête : les » assemblées, où l'on traitoit de la paix à Rome, pou- » voient être moins solennelles que celles où il s'agis- » soit de commencer une guerre [1]. »

Cette fermeté de caractère, qui fit perdre à Bodin les bonnes grâces du roi et tout espoir d'avancement, n'était pas moins rare de son temps qu'elle l'est du nôtre. Le généreux dévouement de ce magistrat est, sans contredit, son plus beau titre à la célébrité qu'il s'est acquise. C'est à lui que nous devons la *Relation journalière de tout ce qui s'est négocié en l'assemblée générale des Etats de Blois,* imprimée à Paris en 1578 et 1614. On voit par ce journal que le tiers-état était toujours présidé par un député de Paris; mais, lorsqu'il ne s'en trouvait pas de présent à l'assemblée, ce qui arriva souvent dans cette session, c'était Bodin qui présidait, sans autre droit reconnu que celui de ses talents. Ce fut lui qui, dans la séance du 5 janvier 1577, fit décider que les notaires dateraient leurs actes, sinon par heure, au moins avec ces mots : *avant* ou *après midi.*

Bodin, après avoir été longtemps neutre entre les deux partis qui divisaient la France, se détermina enfin à prendre celui de la Ligue, et la ville de Laon, où il jouissait d'une grande considération, suivit son exemple. On voit par ses lettres au président Brisson, qu'il fut porté à prendre cette détermination, parce qu'il avait éprouvé les inconvénients qu'il y a de vou-

[1] *Thuan.* lib. LXIII, p. 187-188.

loïr rester neutre au milieu d'un mouvement général; un ligueur et un royaliste avaient demandé en même temps sa charge et la confiscation de ses biens : quand on n'est l'ami de personne, on est regardé comme l'ennemi de tout le monde. Aussi Solon décerna-t-il des peines contre les citoyens qui, dans un temps de troubles, ne se déclareraient pas ouvertement pour l'un des partis. Son objet, dans ce règlement admirable, était de mettre les gens de bien au milieu des factieux, afin de sauver la chose publique par le courage et l'ascendant de la vertu. Bodin, à la sollicitation de l'évêque de Laon, fit aux habitants de ce diocèse une harangue, dont l'objet était de leur prouver que le soulèvement simultané de tant de villes ne devait point être considéré comme une révolte, mais bien comme une révolution nécessaire et juste contre un roi perfide et hypocrite.

Quelque temps après l'avénement de Henri IV, il employa de même son influence sur ses concitoyens pour leur persuader de reconnaître ce prince comme légitime souverain, et il eut la satisfaetion d'y réussir. Quoique ligueur, il fut toujours soupçonné d'approuver en secret les opinions religieuses des protestants, parce qu'il ne partageait pas à leur égard les fureurs de son parti, et qu'il parlait et écrivait sans cesse en
1569. faveur de la tolérance. Cependant à sa mort, causée par la peste à Laon en 1596, il donna tous les témoignages de catholicité qu'on pouvait désirer; il fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament; il était âgé de soixante-six ans.

Comme la plupart des grands hommes de son siècle,

Bodin mourut pauvre; Cujas, qui s'était toujours montré au rang de ses ennemis, avait fait ainsi l'anagramme de son nom (*Joannes Bodinus*) : *Andius sine bono*, Angevin sans bien. Quelques auteurs ont prétendu que, par cette anagramme épigrammatique, Cujas avait seulement voulu dire que Bodin était dénué de toutes les qualités de l'âme, ce qui était faux; mais comme il l'était réellement des avantages de la fortune, ce reproche pouvait bien mieux s'entendre dans ce dernier sens. Au surplus, cette pauvreté lui fait honneur, puisqu'on sait qu'il aurait pu, comme tant d'autres personnages de son temps, s'enrichir en sacrifiant au pouvoir la cause du peuple qu'il s'était chargé de défendre. Le docte d'Argonne, en passant en revue les hommes célèbres peu favorisés des biens de la fortune, n'a point oublié d'y comprendre l'auteur de la *République* [1].

Le premier ouvrage par lequel Bodin se fit connaître, est une traduction en vers latins des livres d'Oppien qui traitent de la pêche, et, en prose latine, de ceux qui traitent de la chasse; cette traduction est accompagnée d'un commentaire du traducteur. Dans la suite, il traduisit ces deux ouvrages en français, et les dédia à son compatriote Gabriel Bouvery, évêque d'Angers. Le second, écrit en latin, est sa Méthode pour étudier l'histoire, ouvrage plein de vues élevées et de recherches savantes; l'abbé Lenglet-Dufresnoy en a donné un excellent précis dans ses Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, et le sage d'Aguesseau, dans ses Instructions à son fils, le lui indique

[1] D. Bonav. d'Argonne, *Mél. de Litt.*, t. I, p. 235.

comme le meilleur écrit sur cette matière. Le troisième, très estimé, est un traité sur les monnaies, rempli d'idées utiles sur l'administration et l'économie politique. Mais le plus considérable de ses ouvrages et celui qui lui fait le plus d'honneur, est intitulé : *Les six Livres de la République,* titre qui a pu faire croire à ceux qui n'ont point lu ce livre qu'il a pour objet le gouvernement républicain, tandis qu'aucun ouvrage n'est peut-être écrit dans un sens plus véritablement monarchique. En effet, l'auteur s'élève énergiquement contre les partisans du pouvoir absolu. Il fut le premier qui osa combattre l'opinion de ceux qui veulent que la puissance des rois soit illimitée. Il soutient qu'on ne peut imposer de tributs au peuple sans son consentement, et que les monarques sont encore plus obligés que leurs sujets à observer fidèlement les lois de Dieu et celles de la nature.

Bodin est le premier Français qui ait écrit sur la politique un ouvrage aussi étendu que ses *Six Livres de la République.* Ce traité, antérieur au livre de Grotius, et que La Harpe appelle le germe de l'Esprit des lois, attira sur l'auteur les regards de l'Europe savante, c'est-à-dire des éloges et des critiques. Cujas, Scaliger, furent au nombre de ses principaux détracteurs. Les Anglais le louèrent assez généralement. Les Allemands, les Italiens, comme on le voit dans les recueils de Magirus, dans ceux de Pope Blount et dans les œuvres de Fabio Albergati, le critiquèrent vivement; cependant plusieurs écrivains de ces nations attribuent à l'auteur un jugement élevé et une grande érudition. Naudé, un de ses admirateurs, s'exprime ainsi sur son compte : « L'auteur de la République

» été le plus fameux et renommé de son siècle, et il a » le premier, entre les modernes, traité de ce sujet; » la matière en est grandement nécessaire et recher- » chée au temps où nous sommes; le livre est com- » mun, traduit en plusieurs langues, et imprimé pres- » que tous les cinq ou six ans [1]. » L'abbé Lenglet ne porte pas un jugement moins favorable sur la *République* de Bodin. « Cet ouvrage, dit-il, est plein des » plus grands et des plus sages principes de la politi- » que et du droit public. L'auteur appuie toujours ce » qu'il dit ou sur les lois, ou sur les auteurs anciens, » ou sur des traits d'histoire les plus marqués et les » plus recherchés. » Enfin on a été jusqu'à dire que l'*Esprit des Lois* de Montesquieu se trouve tout entier dans Bodin. Il faut reconnaître qu'en cela on a été trop loin. Sans doute, on peut avancer, avec raison, que la *République* de Bodin a fourni beaucoup d'observations, d'arguments, de faits importants et de divisions au célèbre Montesquieu, qui aurait pu du moins le citer, surtout lorsqu'il emprunte en entier son système des climats. Mais il faut reconnaître aussi que le philosophe de la Brède a su agrandir le même sujet en le fécondant par son génie, et qu'il a mis en lumière ce qu'on était loin de croire avoir été dit par Bodin, auteur dont le langage a vieilli et auquel on peut reprocher aussi d'avoir souvent mal digéré ses idées, et d'avoir eu quelques-uns des préjugés de son siècle, ou de n'avoir pas osé dire tout ce qu'il pensait. Quoi qu'il en soit, Bodin, comme publiciste, comme

[1] *Apologie des grands hommes*, chap. VIII, p. 127. La dernière édition des *Six Livres de la République* est de 1793, Paris, Cailleau.

philosophe et comme érudit, mérite la grande réputation dont il a joui dans toute l'Europe.

La *Démonomanie*, autre ouvrage de Bodin, avait pour objet de combattre les opinions de Jean de Wier sur le même sujet, et comme il s'y étend beaucoup sur les sortiléges, on l'accusa de croire à la magie. Son *Théâtre de la Nature universelle* le fit soupçonner de ne croire qu'à la religion naturelle. Ces deux écrits, ainsi que la *République*, furent mis par l'inquisition de Rome au rang des ouvrages défendus, et parce que l'auteur n'avait pas foi dans l'infaillibilité du pape, et qu'il réclamait la tolérance religieuse, les prédicateurs l'attaquèrent avec violence dans leurs sermons.

Les ouvrages de Bodin sont trop nombreux pour qu'on puisse en faire ici l'énumération; plusieurs n'ont jamais été imprimés. Parmi ces derniers, le plus remarquable, connu sous le titre d'*Heptaplomeres*, est un dialogue entre sept interlocuteurs de diverses religions; chacun d'eux veut prouver que la sienne est la meilleure, et, dans les combats que se livrent ces différents sectaires, l'avantage reste toujours aux Juifs et à ce qu'on appelait alors les *naturalistes*, et qu'on nomme aujourd'hui les déïstes, ce qui a fait dire que l'auteur judaïsait. Ce livre manuscrit, dans lequel on peut reconnaître facilement l'idée première et le plan du livre des *Ruines* de Volney, était anciennement dans la bibliothèque du procureur-général du Harlay, il passa ensuite dans celle de Grotius; on ne sait ce qu'il est devenu depuis.

Un des plus illustres critiques du dernier siècle, Bayle, porte ainsi son jugement sur le mérite de notre

compatriote : « Si nous voulons disputer à Jean Bodin » la qualité d'écrivain exact et judicieux, laissons-lui, » sans controverse, un grand génie, un vaste savoir, » une mémoire et une lecture prodigieuses. Les ou- » vrages d'où il a tiré sa gloire n'ont pas eu besoin » d'un commentaire sur Varron. Ils n'étaient pas d'une » espèce à tirer de là quelqu'éclat, et il y a lieu de » croire que Scaliger et Cujas n'eussent pas été capa- » bles de produire ce qu'il fit avec tant de force aux » États de Blois. » Montaigne, contemporain de Bodin, le considère comme un des meilleurs auteurs de son temps. L'opinion du sage d'Aguesseau ne lui est pas moins avantageuse que celle de Bayle et de Montaigne. « Il fut, dit-il, un digne magistrat, un savant auteur, « un très bon citoyen. »

Au commencement de la Révolution, l'administration municipale d'Angers, pour honorer la mémoire de Bodin, donna son nom à la rue du Petit-Prêtre. Peut-être eût-il mieux valu le donner à une de celles qu'on ouvrait alors; mais puisque cette nouvelle dénomination avait reçu depuis un quart de siècle la sanction de l'habitude, pourquoi vient-on de rendre à cette rue son ancien nom? Si l'on a cru, par cette mesure, faire oublier celui de Jean Bodin, on s'est trompé; car, tandis qu'on l'effaçait au coin d'une petite rue d'Angers, on le réimprimait dans une multitude de livres qui perpétueront sa mémoire dans toute l'Europe.

CHAPITRE XXXII.

La ville de Saint-Symphorien. — Châteaux de Rochefort et de Dieuzie. — Châteaux de la Possonnière et de la Roche-Serrant. — Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue. — Les capucins. — Prédicateur célèbre.

Les villes, de même que les hommes, ont donc aussi leur destinée? Celle de la ville de Saint-Symphorien de Rochefort a été de se trouver en révolte continuelle contre l'autorité établie. L'époque de sa fondation est inconnue. Je n'ai point trouvé de traces de son existence avant le onzième siècle. Foulques Rechin la donna à Abbon de Briollay, qui avait épousé Agnès, fille d'Albéric de Montjean, et qui en eut deux fils, Pierre et Ingelger. Le fils de Pierre, nommé Payen, sénéchal d'Anjou pour Richard Cœur-de-Lion, et ensuite pour Jean Sans-Terre, prit le surnom de *Rochefort*, nom qu'il rendit fameux par ses brigandages à plusieurs lieues à la ronde. Ce fut pour les réprimer que Guillaume Desroches fit bâtir, comme nous l'avons déjà dit, le château de la Roche-au-Moine, nommé depuis la Roche-Serrant.

A trois lieues au-dessous d'Angers, près d'un bourg qu'on nomme actuellement Rochefort-sur-Loire, et qu'on appelait anciennement Sainte-Croix, s'élèvent à une assez grande hauteur trois roches contiguës, dont les plateaux sont plus ou moins vastes. La roche située à l'est des deux autres, autrefois occupée par une forteresse proprement nommée Rochefort, était unie par

un pont à une seconde roche plus considérable, sur laquelle existait une ville défendue par des murailles, des tours et un château; on la nommait Saint-Symphorien. Un château fort, détruit dans le quinzième siècle, couronnait la troisième roche, située vis-à-vis Saint-Symphorien, à une portée d'arquebuse; on l'appela successivement la roche Gauzie, Gueuzie, Diexaie et enfin Dieuzie, nom qui lui est demeuré.

L'histoire de Saint-Symphorien de Rochefort pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles ne nous offre rien qui soit digne d'être cité, mais le rôle que joua cette ville pendant les guerres du calvinisme mérite d'être connu. Le journal de Louvet nous met dans le cas de rapporter plusieurs faits intéressants omis par nos historiens.

Hercule Saint-Aignan Desmarais, gentilhomme angevin, chef de calvinistes, prit le château et la ville, en 1562, avec le seul secours des restes d'une compagnie qui venait d'être battue aux Ponts-de-Cé par les habitants de plusieurs paroisses réunies; ce qui donne lieu de penser qu'il avait des intelligences dans Saint-Symphorien, ou qu'il y entra par surprise.

Il fut plus difficile de l'en déloger. Le duc de Montpensier l'assiégea dans les formes et le réduisit à capituler, après toutefois qu'il eut fait beaucoup de mal aux catholiques par des sorties vigoureuses. La capitulation portait que le duc de Montpensier ferait retirer ses troupes le jour même, et que Desmarais rendrait les prisonniers et la place au bout de quatre jours, passé lequel terme il sortirait, lui huitième, avec l'épée, le poignard et l'arquebuse sur l'épaule, le morion ou casque en tête et la cuirasse sur le dos. Pour garant

de sa promesse, il donna en ôtage un de ses fils. Le jeune homme fut à peine sorti du château, que son père, employant les quatre jours dont il pouvait disposer, s'approvisionna d'armes et de munitions, mit la ville en état de défense et attendit qu'on vînt l'assiéger.

Le duc de Montpensier envoya contre lui Puygaillard, qui fit transporter plusieurs pièces de canon de gros calibre sur les ruines du vieux château de Dieuzie, d'où il commença à tirer sur la place le 2 juillet 1562. Mais on s'aperçut bientôt que cette batterie, trop éloignée, produisait peu d'effet; on la transporta dans la ville de Saint-Symphorien, que Desmarais avait abandonnée, à cause de la faiblesse de sa garnison qui ne lui permettait pas de la défendre. Puygaillard battit en brèche le mur de la porte du château qui était du côté de la Possonnière; il avait eu soin de placer des troupes dans le bourg de Sainte-Croix et dans les postes voisins, pour empêcher l'ennemi d'introduire des secours dans la place.

Le même jour, au soir, Puygaillard, les capitaines Lavarenne, Beauregard et autres, montèrent à l'assaut par la brèche que le canon avait formée. L'attaque fut vigoureuse et soutenue par Desmarais; Beauregard et grand nombre de soldats y furent tués, les assiégeants furent repoussés et obligés de se retirer. On continua le lendemain de battre la place avec toute l'artillerie, et, sur la fin de la journée, la brèche se trouvant praticable pour recommencer l'assaut, les assiégeants s'y précipitèrent et l'on s'y battit avec fureur. Pendant ce carnage, Desmarais ayant aperçu, au pied des murs, Villeneuve, parrain du plus jeune de ses fils, encore

au berceau, il le lui descendit dans un panier avec une corde, et celui-ci le reçut en promettant de lui servir de père. Enfin, après une longue résistance de la part des assiégés, Puygaillard entra dans le château l'épée à la main; Desmarais, Jean Panvert et la Guette furent faits prisonniers et conduits à Angers. Desmarais y fut jugé et condamné à être rompu vif, ce qui fut exécuté; il demeura douze heures sur la roue avant que d'expirer. Ensuite il fut apporté à Saint-Symphorien, et placé sur l'instrument de son supplice en face du château.

Depuis la mort de Desmarais, cette ville ne tomba plus en la puissance des huguenots; mais, en 1590, elle devint une des principales places des ligueurs en Anjou. Un officier, plein de courage mais très enclin à la rapine, Hurtaud de Saint-Offange, gentilhomme angevin, en avait le commandement; il balançait encore entre le roi et la Ligue, lorsqu'un hasard favorable à sa cupidité fixa cette irrésolution. Un riche partisan, nommé Scipion Sardini, qui jouissait de deux cent mille livres de rentes, se trouvant sur son passage dans une des excursions qu'il avait coutume de faire à la tête de ses gens, il le fit prisonnier dans l'espoir d'en tirer une forte rançon, et, pour donner à cet enlèvement un air de légitimité, il se déclara ligueur. Cette prise lui valut deux mille écus et la liberté de deux de ses frères détenus au château d'Angers. On fut fort étonné de ce qu'il n'exigeait qu'une somme aussi modique d'un personnage si opulent, et qui acheta, peu de temps après, la magnifique terre de Serrant.

Le parti que Saint-Offange venait d'embrasser lui

promettait bien d'autres avantages. Il avait mis le château et la ville en état de défense; il y établit un présidial dont il nomma les officiers, un receveur des tailles et un receveur des droits de péage ou de navigation. Sa nombreuse garnison pouvait se répandre dans le pays sans compromettre la sûreté de la place, et, pour surcroît de forces, le duc de Mercœur lui envoya de Bretagne quelques barques canonnières, au moyen desquelles il se trouvait maître absolu du passage de la Loire, vis-à-vis Saint-Symphorien.

Ce fut en vain que le gouverneur d'Anjou essaya de réprimer ses vols et ses brigandages; ses efforts n'eurent d'autre succès que la prise du bourg et de l'église de Sainte-Croix, où ses troupes se livrèrent à tous les genres d'excès. Les profanations furent telles, qu'on se crut obligé de part et d'autre de réconcilier l'église avant d'y célébrer la messe. On publia une trève, durant laquelle un évêque *in partibus* vint en grande cérémonie purger le lieu saint des abominations dont on l'avait souillé. Saint-Offange donna deux ôtages pour la sûreté du prélat et de son clergé.

Ce mouvement de piété pensa lui coûter cher. Un de ses ôtages s'était vendu pour trois mille livres et fut sur le point de livrer la place; mais les précautions et la bravoure de Saint-Offange le tirèrent d'affaire.

Sorti de ce mauvais pas, il se montra plus redoutable que jamais, et donna de si vives inquiétudes à la ville d'Angers, que les habitants obligèrent le prince de Conti à décider le siége de Saint-Symphorien. Il s'y hasarda au mois de septembre de l'année 1592, sous les ordres du maréchal d'Aumont, qui ne tarda pas à

venir commander en personne. On employa dans cette expédition plus de quatre mille soldats, tant infanterie que cavalerie, douze pièces de canon de différents calibres, et un grand nombre de paysans pour travailler aux tranchées.

On attaqua successivement le château et la ville. Les batteries furent souvent changées de place. On les hissa sur les restes du château de Dieuzie, séparé de celui de Rochefort par un petit bras de rivière, et d'où elles tiraient presque à bout portant. Néanmoins plus de deux mois s'écoulèrent avant qu'on pût tenter l'escalade. La garnison réparait les brèches à mesure qu'elles étaient faites, et de fréquentes sorties ruinaient les travaux des assiégeants, en même temps qu'on leur tuait ou enlevait beaucoup de monde.

Pendant les lenteurs du siége, les Saint-Offange (car les deux frères du commandant de la place s'étaient joints à lui) trouvèrent moyen de députer vers le duc de Mercœur pour lui demander du secours. Ce fut un gentilhomme angevin, Delaunay-Gringuenière, qui se chargea de la commission. Assez heureux pour traverser l'armée ennemie sans accident, il eut le même bonheur à son retour. Ce brave revint par la prairie, sans autre précaution que de s'y précipiter et de la traverser au grand galop, lui troisième. Chemin faisant, il déchargea un de ses pistolets sur un capitaine royaliste, nommé Montmartin, et entra dans le château, sans qu'il fût possible de lui fermer le passage. Sa présence, et l'espoir d'être bientôt secourus par le duc de Mercœur, redoublèrent le courage de Saint-Offange et de tous les siens.

Pour soutenir ce siége, on levait à Angers des taxes

arbitraires sur tous ceux que l'on croyait en état de les payer; personne n'était exempt. Les poursuites, contre ceux qui refusaient de s'acquitter ou qui ne le pouvaient, étaient très rigoureuses; on les entassait dans les prisons, et une partie des habitants servait à l'autre de gardes et de geôliers.

Cependant le maréchal d'Aumont cherchait à se rendre maître d'un fort situé à l'extrémité ouest de la ville, sur un rocher qui n'en était séparé que d'une portée de pistolet. Les assiégés, n'étant pas fâchés de le voir employer du temps et des forces à cette attaque qu'ils jugeaient ne devoir pas lui procurer de grands avantages, ne lui opposèrent qu'autant de résistance qu'il en fallait pour ne pas le dégoûter de l'entreprise. De son côté, le maréchal mettait beaucoup de prix à la possession du fort, parce qu'en même temps qu'il l'assiégeait, il faisait construire, sur des piliers de la hauteur des murs de la ville, un pont de bois au moyen duquel il espérait rendre à ses troupes l'assaut plus facile. Les assiégés le troublèrent peu dans la confection de cet ouvrage jusqu'au moment où ils le virent près d'être achevé. Alors leur canon le détruisit en peu de temps.

Cet échec et plusieurs assauts infructueux, qui lui avaient fait éprouver de grandes pertes, déterminèrent le maréchal à lever le siége dans la nuit du 1er au 2 décembre; il ne lui restait plus guère que la moitié de son armée, et il savait que le duc de Mercœur envoyait au secours de la place quatre mille Espagnols et deux cents Français.

Le siége étant levé lorsque les troupes du duc de Mercœur arrivèrent, elles se portèrent sur la rive

droite de la Loire, et attaquèrent le château de la Possonnière, qui capitula le 27 septembre 1592. Le surlendemain de cette capitulation, ces mêmes troupes firent le siége du donjon de la Roche-Serrant, restes du château de ce nom qui déjà avait été pris et en partie démoli par le duc de Mercœur, et dont la garnison fut obligée de se rendre aux Espagnols.

L'entreprise contre Saint-Symphorien coûta beaucoup d'argent aux Angevins, à la sollicitation desquels on l'avait tentée. Personne ne songea depuis à la renouveler; on se contenta de se mettre sur la défensive. Une redoute fut établie sur la rive droite de la Loire, vers le port Thibault, à distance à peu près égale de Saint-Symphorien et d'Angers, et une autre, sur la même rive, à Saint-Mathurin. Mais cela n'arrêta point les expéditions des Saint-Offange; ils continuèrent d'être un objet d'épouvante pour la ville d'Angers, jusqu'au moment où le duc de Mercœur, convaincu de sa faiblesse, dissimula moins le désir qu'il avait de conclure sa paix avec le roi. Alors il y eut des alternatives de trèves et de reprises d'hostilités qui n'offrent rien de remarquable qu'une procession générale que firent les habitants de Saint-Symphorien de Rochefort jusqu'à l'église des Carmes d'Angers : nouveau trait caractéristique des mœurs de cette époque, où l'on conciliait les idées religieuses avec la barbarie des discordes civiles.

Enfin le duc de Mercœur vint à Saint-Symphorien le 1598.
27 février, pour y conférer avec les Saint-Offange sur les conditions du traité de paix, et les engager à le précéder vers Henri IV, qui devait bientôt se rendre en Anjou. Le président de Thou dit qu'ils allèrent le trouver à Chenonceaux avec un nommé Jean Delaunay

Le Masson, qui était l'âme de leur conseil. Ce fut là qu'on arrêta les bases du traité.

La place de Saint-Symphorien de Rochefort fut rendue au roi vers la fin de juin; les Saint-Offange en sortirent moyennant une somme de deux mille écus, et Henri ordonna que cette ville, si longtemps rebelle, serait détruite de fond en comble. On en commença la démolition le 5 juillet, sous l'inspection des magistrats d'Angers, et on la continua pendant dix mois. Il ne reste plus de la ville que les bases de quelques tours, et du château qu'un pan de mur. L'autel et l'image de saint Symphorien, patron et protecteur de la ville, furent transférés au milieu de la vallée, dans une petite chapelle construite exprès, et qui existe encore. Le duc de la Trémouille, à qui appartenait le château, reçut une assez forte somme en dédommagement. Le bourg de Sainte-Croix, qui prit le nom de Rochefort, servit de refuge à une partie des malheureux habitants, la plupart ruinés et estropiés; les autres allèrent plus loin chercher un asile chez des parents ou des amis [1]. On ne saurait trop le répéter, la guerre civile est la plus grande des calamités pour le peuple, parce qu'elle pèse toujours plus particulièrement sur les laboureurs et les artisans. Ne possédant que des propriétés mobilières, presque toujours détruites par le pillage ou l'incendie, ils restent sans aucune ressource, tandis que les propriétaires fonciers retrouvent toujours leurs biens après la guerre.

[1] *Journal de Louvet; Mémoires inédits pour servir à l'Hist. d'Anjou.*

CHAPITRE XXXIII.

Arrivée d'Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue en Anjou. — Édit de Nantes. — Sully et Gabrielle d'Estrées à Angers. — Contrat de mariage du duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV.

La plupart des commandants des places de Bretagne ayant fait des traités particuliers avec Henri IV, le duc de Mercœur, abandonné des Bretons et des Espagnols, allait se trouver seul en butte au ressentiment et à l'indignation du roi. Ce monarque, qui s'était ouvert plus d'une fois devant Sully sur la conduite qu'il se proposait de tenir pour soumettre ce ligueur opiniâtre, avait enfin pris une détermination, et chargé ce ministre de rassembler les troupes et les munitions nécessaires à son entreprise, et de les diriger vers la Bretagne.

Le roi partit de Paris le premier jour de mars 1598, et arriva dans un bateau aux Ponts-de-Cé le 7 du même mois, avec Duplessis-Mornay, qui avait été au-devant de lui jusqu'à Amboise. Onze compagnies d'habitants d'Angers l'attendaient sous les armes, et lui servirent de cortége jusqu'à la porte Saint-Aubin, par laquelle il entra dans la ville. René Bault de Beaumont, maire, lui en présenta les clefs après lui avoir rendu ses hommages et ceux des habitants. Goureau de la Proustière, à la tête des compagnies de justice, lui rendit les mêmes hommages, et ce fut Marin Liberge, professeur en droit, qui eut l'honneur de haranguer le roi

au nom de l'Université. Le monarque fut si charmé du discours et des belles manières de l'orateur qu'il l'embrassa, le loua publiquement, répondit à tous les points de sa harangue, et donna à l'Université le droit *d'apetissement des pintes* pour servir à ce qu'on appelait alors les gages des professeurs. Le roi fut ensuite conduit à l'hôtel de Lancreau, alors l'un des plus beaux et des plus considérables de la ville. Il y fut à peine descendu qu'il en sortit pour aller au jeu de paume de la Butte du Pélican, et il y fit une partie avec les ducs d'Epernon et de Lavardin : c'était par ces exercices violents que les hommes de son temps s'accoutumaient aux fatigues de la guerre.

Le lendemain il assista, à la cathédrale, à la messe qui fut célébrée par l'évêque Charles Miron. Le mardi, 10, il alla à la chasse au Plessis-Macé, revint le même jour et y retourna le vendredi 13.

Le dimanche, 15 mars, jour de Pâques-Fleuries, le roi assista, dans l'église cathédrale, à la bénédiction des rameaux, et suivit la procession, une palme à la main, accompagné des princes et seigneurs de sa cour, qu'il fit marcher à la tête ; lui seul se tint après le clergé et suivit jusqu'à la station qui était à Saint-Michel-du-Tertre. Il entra au presbytère, se tint à une croisée qui donnait sur le cimetière, en face de la chaire qu'on y avait élevée, et dans laquelle un cordelier prêcha au milieu du peuple assemblé. Après le sermon, le roi descendit dans le cimetière, se tint à genoux devant la croix couverte de rameaux, en prit un, et entra dans l'église où il assista à la messe. L'après-dîner de ce même jour, il alla visiter le couvent de la Baumette, fondé par le roi René. Touché de la

simplicité et de l'humilité du gardien de ce petit monastère, Henri lui demanda ce qu'il souhaitait de lui : *Pauvreté et réforme,* répondit le père. « Ventre-saint-» gris, je vous l'accorde, répartit gaiement le roi, car » vous êtes le premier homme de mon royaume qui » me les ayez demandées. »

Le lendemain Henri retourna encore à la chasse au Plessis-Macé. Le Jeudi-Saint, il se rendit au palais épiscopal, où il lava les pieds à treize pauvres ; il fit cette cérémonie la tête nue et accompagné de plusieurs seigneurs de sa suite. Le jour de Pâques, il assista à la grand'messe de la cathédrale, et toucha, en sortant de l'église, les malades des écrouelles qui l'attendaient devant le portail. En se conformant à cet antique usage et à toutes les pratiques extérieures du catholicisme, ce prince voulait prouver à son peuple qu'il professait dans toute la sincérité de son cœur la foi de ses pères.

Le samedi, 4 avril, le roi sortit de la ville pour se rendre au village de Reculée, où il entendit la messe dans une chapelle bâtie par le roi René, qui y plaça le premier ermite. Les capucins venaient de succéder aux ermites, les habitants d'Angèrs leur faisaient bâtir un couvent et une église; ils prièrent le roi de vouloir bien poser lui-même la première pierre de l'autel, et le monarque se rendit de bonne grâce à cette invitation. Chotard et Avril, bourgeois d'Angers, chargés de la direction des travaux, firent les honneurs de cette cérémonie. Le roi, après avoir pris un tablier, une truelle et un marteau, posa la pierre sur laquelle était gravée cette inscription : « Henri très chrétien, par la » grâce de Dieu roi de France et de Navarre, IVe du » nom, m'a assise ici le 4 avril 1598. »

Cependant le prudent et vigilant ministre d'Henri, le sage Sully, avait assemblé en Anjou dix mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et douze pièces de canon. Le duc de Mercœur, instruit de la marche du roi et de son arrivée à Angers, ainsi que de l'état des forces qui le suivaient, ouvrit enfin les yeux sur les effets de sa fausse politique et sur le danger qui le menaçait. Il connaissait le pouvoir de la célèbre Gabrielle d'Estrées sur le cœur du roi; il chargea la duchesse, son épouse, et madame de Martigues, sa belle-mère, de se rendre auprès d'elle, afin d'obtenir, par son crédit, le pardon généreux dont il avait besoin pour se tirer de sa dangereuse position.

Le roi, vivement offensé de la persévérance du duc à ne pas le reconnaître, pendant si longtemps, pour son souverain, s'était bien proposé de l'en faire repentir; mais le cœur d'Henri, incapable d'une vengeance réfléchie, démentait souvent ce que sa bouche avait prononcé. Sa conduite avec tous les factieux, dont il avait acheté la soumission, laissait espérer au duc de Mercœur qu'il trouverait des ressources dans la clémence et la générosité de ce prince. Mais en suivant cette heureuse disposition de son âme, Henri se devait à lui-même de ne pas oublier les intérêts de l'État, lors même qu'il consultait ceux de ce qu'il avait de plus cher. La duchesse de Mercœur pénétra facilement ses intentions, et ne songea point à lui demander pour son époux ce qu'elle ne se flattait point d'obtenir. Renoncer au gouvernement de la Bretagne et se livrer sans réserve à la merci du roi, c'était un moyen sûr d'obtenir un traitement plus doux et de s'assurer des grâces pour l'avenir.

César de Vendôme, l'aîné des enfants de Henri et de Gabrielle d'Estrées, était le principal objet des vues ambitieuses de sa mère ; on s'assurait donc son crédit et sa reconnaissance, en lui offrant les moyens d'appuyer solidement la grandeur et la fortune de son fils. Le duc n'avait qu'une fille de son mariage avec la duchesse ; elle et César étaient encore dans l'enfance. Sa qualité d'héritière de la maison de Penthièvre et les autres biens considérables qu'elle devait réunir sur sa tête en faisaient un des plus riches partis de l'Europe. L'impossibilité de conserver au duc de Mercœur le gouvernement d'une province qu'il avait tenue si longtemps en état de révolte, et sur la souveraineté de laquelle il avait eu des prétentions, ne parut pas contrarier les vues de la duchesse. Elle proposa d'elle-même le mariage de sa fille avec le fils naturel de Henri IV, satisfaite, ajouta-t-elle, si ce gouvernement restait en quelque sorte à sa maison par le don qu'en ferait le roi à celui qu'elle adoptait déjà comme son fils. La marquise de Monceaux, flattée d'une proposition si conforme à ses vues, s'empressa d'en informer Henri, et réussit sans peine à désarmer son courroux.

La nouvelle de cette convention acceptée par le roi et de la soumission du duc de Mercœur, répandue sur-le-champ dans les villes d'Angers et de Saumur, et annoncée par le roi lui-même, y porta la joie dans tous les cœurs ; elle fut suivie de feux de joie, de fêtes et de toutes les marques de l'allégresse publique.

Ainsi finirent les troubles qui agitaient la France ; ainsi finit, par les travaux et les exploits de Henri le Grand, cette guerre civile trop mémorable, qui depuis quarante-quatre ans n'avait cessé, que dans de courts

intervalles, de ravager nos villes et nos campagnes. Notre malheureuse province, en proie à tous les genres de calamités, avait, par une fatalité singulière, vu naître le premier engagement qui paraît avoir servi de modèle à celui qui fut connu depuis sous le nom de *Ligue Catholique* et de *Sainte Union*. Elle fut aussi, par une fatalité non moins singulière, celle qui eut le plus longtemps à gémir des maux innombrables que cette funeste association répandit en France. Elle y fut solennellement et pour toujours abolie par les conventions arrêtées entre le roi, le duc de Mercœur et ses partisans. Enfin l'Edit de Nantes, cette loi si fameuse dans notre histoire, mit le sceau à la paix, en accordant aux réformés tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement exiger pour l'exercice de leur culte.

Sully, le fidèle et austère, Sully n'avait point été présent à cette convention de mariage ni au traité qui l'avait terminé. Chargé du soin de la subsistance des troupes qui devaient marcher contre la Bretagne, il n'avait pu accompagner Henri dans son voyage; mais il arriva à Angers au moment où cette affaire importante venait d'être signée. Pour avoir une idée de la bonté du maître et de la noble franchise du ministre, écoutons ce dernier raconter lui-même son entrevue avec le roi.

« Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers » que j'allai saluer le roi. Ce prince, qui, dès ma pre- » mière parole et à l'air seul de mon visage, comprit » tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroite- » ment, et me pressant de ses deux bras la tête contre » sa poitrine : — Mon ami, me dit-il, soyez le bien venu. » Je suis très aise de vous voir ici, car j'y ai bien af-

» faire de vous. — Et moi, Sire, lui répondis-je, inca-
» pable de ces lâches ménagements que la flatterie ins-
» pire, et moi, je suis très fâché de vous y trouver en-
» core. — Il y a si longtemps que nous nous connaissons,
» reprit ce prince en m'interrompant, que nous nous
» entendons à demi-mot l'un l'autre ; je me doute déjà
» de ce que vous m'allez dire; mais si vous saviez ce
» qui se passe et combien j'ai déjà avancé les choses,
» vous changeriez d'opinion. Je répliquai que quels
» que fussent les avantages dont il me parloit, il les
» auroit tous obtenus, si, au lieu de s'arrêter à An-
» gers, il se fût présenté devant Nantes à la tête de
» son armée. Le roi chercha à se disculper sur le man-
» que d'instruments propres à faire le siége de cette
» ville. Je répartis qu'il n'en auroit pas été besoin,
» parce que Nantes l'auroit prévenu par une reddition
» volontaire, et peut-être auroit livré le duc de Mer-
» cœuer entre ses mains. Il y avoit plus que de l'appa-
» rence, surtout à l'égard du premier, que la chose
» seroit arrivée comme je le disois; et le roi en con-
» vint. — Je ne reconnois point ici, ajoutai-je, après cet
» aveu, mon brave roi; mais je me tais, parce que je
» vois bien ce qui vous a retenu. Je ne craignois point
» avec ce prince les effets d'une trop grande sincérité.
» Il m'avoua tout avec un peu de confusion, et s'en
» prenant à sa pitié naturelle pour ceux qui s'humi-
» lioient et à la crainte de désobliger sa maîtresse [1]. »

Henri n'avait point honoré de sa présence les fêtes qui furent données pour célébrer la paix; il était parti d'Angers pour voir le prince de Rohan-Guémené, dans

[1] *Mémoires de Sully*, liv. IX.

son magnifique château du Verger, ouvrage du maréchal de Gié, et l'un des plus beaux monuments d'architecture de l'Anjou. Le duc de Mercœur, sachant que le roi devait y passer quelques jours, se rendit à Angers le 28 mars; mais avant de partir de Nantes il voulut pressentir ses dispositions sur l'accueil qu'il pouvait en attendre. Le monarque, informé du cortége nombreux qui accompagnait le duc, refusa de le voir avec cette suite. Celui-ci, impatient de recevoir de sa bouche l'assurance de l'oubli du passé, se mit presque seul en chemin, et l'alla trouver à Briollay, terre dépendante alors du château du Verger, où Rohan l'avait conduit à la chasse. C'est là que le duc alla se jeter à ses pieds, et que Henri, touché de ses protestations et des regrets qu'il fit paraître, lui tendit la main et l'accueillit avec la bonté d'un ami plutôt qu'avec la froideur d'un monarque offensé. Le duc, en habile courtisan, passa ensuite dans l'appartement de la marquise de Monceaux, qui était du voyage avec César son fils, et en fut également bien reçu.

Le 5 avril suivant, les conventions du mariage projeté furent arrêtées et signées dans le château d'Angers. L'acte en fut passé le même jour par Guillot, notaire. Le voici : « Henri IV du nom, roi de France » et de Navarre, et Gabrielle d'Estrées, marquise de » Monceaux, d'une part; Philippe-Emmanuel de Lor- » raine, duc de Mercœur, prince du Saint-Empire, et » Marie de Luxembourg, dame de Penthièvre, de Mar- » tigues, etc., son épouse, d'autre part; conviennent » entr'eux du mariage de César, Monsieur, fils naturel » du roi et de ladite marquise de Monceaux, prince » légitimé de France, avec Françoise de Lorraine, fille

» unique et héritière du duc et de la duchesse de Mer-
» cœur, et s'engagent à le faire célébrer dès qu'ils au-
» ront atteint l'âge convenable. Le roi, en considéra-
» tion de ce mariage, donne à César, son fils, outre le
» duché de Vendôme dont il est déjà pourvu, le gou-
» vernement de la Bretagne, sur la démission du duc
» de Mercœur, et la somme de cent soixante-six mille
» six cent soixante-six livres. La marquise de Monceaux
» lui assure le duché de Beaufort en Champagne, érigé
» par lettres-patentes du mois de juillet 1597, avec la
» baronie de Jaucourt, en duché-pairie. Le duc et la
» duchesse de Mercœur assignent à Françoise de Lor-
» raine, leur fille, une pension de cinquante mille li-
» vres sur leurs biens, jusqu'à l'ouverture de leur suc-
» cession. » Ce mariage fut célébré à Paris en 1609.

Pendant le séjour d'Henri IV à Angers, un Suisse de sa garde se donna en spectacle d'une manière étonnante. Les vents et les orages avaient fait pencher la croix qui termine l'une des belles flèches du frontispice de la cathédrale, celle du côté de l'évêché. Il y monta sans corde et sans échelle, l'épée au côté, chargé d'un levier et d'un marteau avec lesquels il redressa la croix ; l'ouvrage fini, il monta debout sur la traverse, et descendit ensuite sans accident et avec la même hardiesse qu'il y était monté.

Ce fut aussi pendant son séjour à Angers que le roi réconcilia le duc d'Epernon et Duplessis-Mornay. Ils étaient brouillés depuis huit ans, parce que ce dernier avait refusé de laisser entrer à Saumur les troupes que d'Epernon conduisait à l'armée, dans la crainte qu'il ne se rendît maître de la place, comme il l'avait fait en passant à Bourg sur la Gironde. Henri,

après les avoir invités à se trouver avec lui dans le jardin de l'hôtel de Lancreau, les entendit, et leur commanda ensuite d'oublier le passé et d'être amis, ce qu'ils promirent, en s'embrassant et en remerciant le roi de cette réconciliation qu'ils désiraient l'un et l'autre depuis longtemps.

Le dimanche 12 avril, le roi s'embarqua sur la Maine, et descendit en bateau jusqu'à Ancenis [1].

CHAPITRE XXXIV.

Académie de Saumur. — Notice sur la vie de Duplessis-Mornay son fondateur. — Couvents des capucins et des récollets.

Saumur prit un nouvel accroissement sous le gouvernement paternel de Duplessis-Mornay; un grand nombre de familles protestantes vint s'y établir, pour jouir en paix de l'exercice public de la religion réformée. On peut juger, par aperçu, quelle devait être alors la population de cette ville. En examinant tous nos anciens bâtiments, on voit, par leur distribution, que chaque étage était le logement d'un ménage, comme c'est l'ordinaire dans les grandes villes : on trouve des cheminées de cuisine et des fourneaux jusque dans les greniers. Ces maisons, où logeaient trois ou quatre familles, sont occupées aujourd'hui par une seule, qui s'y trouve même à l'étroit à cause des progrès que le luxe a faits depuis un siècle dans les loge

[1] *Journal manuscrit* de Louvet.

ments et les ameublements. On peut donc, sans craindre d'être taxé d'exagération, dire que Saumur dut être peuplé d'environ 20 à 25,000 habitants depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Au-dehors de la ville, du côté du faubourg de la Croix-Verte, on rencontre encore souvent, en cultivant les champs et les jardins, un grand nombre de murs, ce qui annonce que ce faubourg était bien plus étendu dans la vallée qu'il ne l'est à présent.

Mais ce qui contribua le plus à l'accroissement et à la prospérité de la ville, c'est la fondation de l'Académie, établissement pour lequel Duplessis n'épargna ni ses soins ni sa fortune. Aussitôt que l'on fut instruit de ses intentions dans les universités protestantes de la France et des états voisins, les plus habiles professeurs briguèrent l'honneur d'obtenir une chaire dans celle de Saumur, dont le fondateur s'était déjà rendu célèbre par un grand nombre d'ouvrages relatifs à la nouvelle religion et par son zèle à la propager.

Mornay paraissait une espèce de prodige dans un siècle où les hommes de son rang se faisaient encore honneur de ne savoir autre chose que manier les armes. En le considérant ici comme le fondateur et le chef du plus bel établissement qu'ait jamais eu cette ville, je crois qu'il est nécessaire de donner une notice sur sa naissance et son éducation, afin de rappeler à nos concitoyens la mémoire et le nom de ce grand homme, qu'ils semblent avoir entièrement oublié.

Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, naquit, le 5 novembre 1549, à Buhy, dans le Vexin français, de Jacques de Mornay et de Françoise de Bec-

Crespin, fille de Charles, vice-amiral de France. Il fut élevé par son père dans la religion catholique et destiné à l'état ecclésiastique. Son oncle maternel, depuis archevêque de Rheims, voyait en lui son successeur : son oncle paternel, doyen de Beauvais, qui possédait un grand nombre de bénéfices, se disposait à les lui résigner lorsque la mort l'enleva ; mais sa mère, qui avait embrassé la religion de Calvin, était loin de seconder les vues du père et des oncles du jeune Duplessis ; elle lui inculquait secrètement, et à leur insu, les principes de la nouvelle religion.

Duplessis fut conduit à Paris dans la huitième année de son âge, et mis au collége de Lisieux, d'où la mort de son père le rappela pour assister à ses funérailles. Il y retourna deux ans après, mais déjà favorablement prévenu, par les leçons de sa mère, pour la religion réformée. Il allait quitter ses études pour suivre le parti des armes, lorsqu'une chute de cheval, lui ayant fracassé la cuisse, l'obligea de retourner dans sa famille, où il resta quelques mois. A peine rétabli, il quitte la France et se rend à Genève, d'où la peste le fait sortir peu de temps après. Il passe en Suisse, de là dans le Palatinat, y apprend la langue allemande, et se perfectionne dans la connaissance des différentes parties de la philosophie et des mathématiques, dont il avait étudié les éléments à Paris sous les plus grands maîtres. Il voyagea ensuite en Autriche, en Hongrie, en Bohême, passa à Venise, où il se livra à l'étude de la jurisprudence et de la botanique, et continua celle des langues savantes, telles que le grec et l'hébreu, dans lesquelles il fit de rapides progrès. De là il se rendit à Rome, avec le dessein de visiter les monu-

ments des arts; mais il n'y resta pas longtemps : quelques mots dirigés imprudemment contre la religion qu'il avait abandonnée le rendirent suspect d'hérésie, et, pour se soustraire aux recherches de l'Inquisition, il fut obligé d'en sortir et même bientôt de l'Italie.

Duplessis avait parcouru, en observateur attentif et éclairé, la plupart des villes de cette belle partie de l'Europe, et vu tout ce qu'elle offre de plus précieux dans les monuments de son ancienne splendeur. Il rentra en Allemagne, d'où quelque temps après il passa dans les Pays-Bas, et s'y fit connaître du prince d'Orange, Guillaume de Nassau. La révolte des Flamands tenait alors armés tous les peuples de ce riche pays contre le barbare Philippe II. Duplessis, qui dès lors écrivait en faveur de la religion qu'il avait embrassée, et répandait ses ouvrages dans les pays qu'il traversait, lorsqu'il croyait pouvoir y faire des prosélytes, saisit cette occasion pour publier deux remontrances adressées aux peuples de ces provinces, dans lesquelles il prétendait prouver la légitimité de leur insurrection.

La gloire qui environnait alors le trône de la célèbre Elisabeth, reine d'Angleterre, appelait Mornay dans ce royaume. La réputation dont il commençait à jouir lui-même lui ouvrit un accès facile à la cour, et lui procura dans la suite des témoignages honorables de la bienveillance de cette souveraine.

De retour à Paris en 1572, il se lia d'estime et d'intérêt avec l'amiral de Coligny, qui se fût dérobé au massacre auquel son aveugle confiance le livra, s'il eût suivi les conseils de Duplessis; ce dernier n'échappa lui-même au fer des assassins qu'avec beau-

coup de peine et à la faveur de plusieurs déguisements. La crainte et l'indignation firent sortir de France une foule considérable de familles échappées à cette horrible boucherie. Duplessis fut de cette émigration. L'Angleterre lui offrit un asile; il s'y réfugia, et se laissa rappeler quelque temps après par le brave Lanoue. De retour en France, il ne la quitta plus que dans quelques occasions importantes.

Les intérêts des enfants du duc de Bouillon l'ayant appelé auprès du duc de Clèves, il eut occasion de connaître Charlotte Arbaleste, veuve depuis cinq ans de Jean de Paz-Feuquierre. Elle était au nombre de ceux qui, pour se soustraire à la Saint-Barthélemi, s'étaient retirés en Allemagne. Ils furent fiancés l'un et l'autre en 1575. Duplessis, blessé et pris dans une action, paya sa rançon des deniers qu'elle lui fit passer. Il l'épousa quelque temps après, et s'attacha à la maison de François, duc d'Alençon, dont il devint un des chambellans. Mais il quitta son service dès qu'il le vit abandonner le parti calviniste, et se rendit auprès du jeune Henri, roi de Navarre. Il l'alla trouver à Agen, où ce prince lui fit un accueil distingué, et lui donna une place dans son conseil.

Duplessis, honoré de la confiance de son maître, la mérita par ses lumières et son inviolable attachement à ses intérêts et à sa gloire. Il fut un de ses compagnons d'armes, et partagea presque tous les dangers que courut ce brave et généreux prince. Ses études lui avaient donné des connaissances très étendues. Il leur consacrait tout le temps qu'il pouvait dérober aux travaux militaires et au soin des affaires publiques. Avare de ses moments, il ne les perdit jamais dans les

vains amusements des sociétés, ni dans les intrigues des cours. Toujours la plume ou l'épée à la main, il combattait pour son roi, ou écrivait pour propager et défendre le calvinisme.

Avec cette vive affection pour sa religion et son parti, on peut juger de l'attention qu'il apporta dans le choix des professeurs de son académie. La juste célébrité qu'elle acquit en peu de temps attira une foule de jeunes gens des familles les plus riches et les plus distinguées de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Écosse et d'Allemagne. Cette jeunesse trouvait à Saumur tous les établissements nécessaires à son éducation. Outre cette académie, où l'on enseignait la théologie, la philosophie, les belles-lettres, les langues anciennes et modernes, et même les langues orientales, il y avait encore deux colléges pour les humanités, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants, et une académie d'équitation, où d'habiles maîtres formaient les jeunes gens à tous les exercices du corps.

Parmi les professeurs qui illustrèrent, dès son origine et dans la suite, notre université, l'histoire nous a conservé les noms des Greig, des Trochorège, des Duncan, Écossais, des Caméron, des Daillé, des Cappel, des Laplace, des Amyraut, et celui de Tanneguy Lefèvre, père de la célèbre Mme Dacier. Tous ces savants publièrent, à différentes époques, un grand nombre d'ouvrages de théologie, de philosophie et de littérature, qui firent considérer Saumur comme un brillant foyer de lumière qui éclairait toute l'Europe protestante.

Duplessis-Mornay était comme l'âme de cette illustre école, dont il échauffait le zèle par son exemple, ses

discours et les plus honorables récompenses, celles de son estime et de son amitié pour les savants qui le secondaient le mieux par leurs travaux. Il publia lui-même divers ouvrages, dont plusieurs firent beaucoup de bruit dans le temps. Parmi ces derniers, on peut citer son *Traité de l'Eucharistie*, qui fut le sujet de cette fameuse conférence ouverte, par ordre du roi, à Fontainebleau, entre l'auteur et Jacques Davy, évêque d'Evreux.

C'est vers l'époque de cette discussion que les catholiques, alarmés des progrès toujours croissants du calvinisme, appellèrent, pour le combattre par la prédication, les deux nouveaux ordres de Franciscains qui venaient d'être institués en Italie. L'Anjou fut bientôt inondé de ces moines mendiants, connus, les uns sous le nom de Capucins, les autres sous celui de Récollets. Saumur, comme l'un des principaux centres de l'hérésie, vit s'élever, dans la même année (1609), le couvent des Capucins dans le faubourg des Ponts, et celui des Récollets dans celui de Nantilly. Les églises de ces monastères n'offraient rien qui fût digne de remarque; elles ont été démolies depuis la Révolution, et les bâtiments des religieux forment actuellement des logements particuliers.

CHAPITRE XXXV.

La ville et le collège de La Flèche.

J'aurais pu me dispenser de parler de La Flèche, puisqu'on a publié, il y a peu d'années, une histoire

de cette ville [1], actuellement chef-lieu d'une sous-préfecture du département de la Sarthe; mais comme elle était autrefois un des plus beaux ornements de l'Anjou, j'ai cru devoir lui consacrer un chapitre, moins pour ajouter à sa célébrité, que pour ne pas perdre l'occasion de parler encore une fois du bon roi Henri.

Dans une plaine agréable et fertile, arrosée par le Loir, entre Angers et le Mans, s'élevait autrefois, au milieu de cette rivière, un château très fort, dont on voit encore quelques ruines; on croit qu'il fut bâti dans le dixième ou au commencement du onzième siècle. C'est à ce château, nommé *Fissa, Flissia* et *Flechiæ Castrum* dans les chartes et les chroniques, que la jolie ville de La Flèche doit son origine et son nom. Le plus ancien des seigneurs de La Flèche dont on ait connaissance, est Jean de La Flèche, qui vivait dans le onzième siècle. Elie, son fils, devint comte du Maine par ses conquêtes et par les arrangements qu'il fit avec les héritiers de ce comté.

Jean Sans-Terre donna La Flèche en douaire à Isabeau d'Angoulême, sa femme. Elle passa dans la suite, ainsi que le vicomté de Beaumont dont elle dépendait, dans la maison de Bourbon, par le mariage de Françoise d'Alençon avec Charles de Bourbon, comte de Vendôme, aïeul de Henri IV. A l'avénement de Henri, le vicomté de Beaumont et la ville de La Flèche, faisant partie du domaine patrimonial de ce prince, furent réunis à la couronne. C'est de cette époque que

[1] *Essais historiques sur la ville de La Flèche*, par M. Marchand de Burbure, 1 vol. in 8°, à Angers, chez Pavie, 1803.

datent l'accroissement et la prospérité de La Flèche; Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, sa femme, y faisaient leur résidence en 1555, et c'est dans cette ville que Henri fut conçu. Jeanne partit de La Flèche le 15 mai 1555 pour aller à Pau, en Béarn, où elle accoucha le 5 décembre de la même année; ainsi Henri IV est presque Angevin.

La Flèche, qui compte actuellement près de six mille habitants, n'était alors qu'un très petit bourg décoré du nom de ville; mais Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, qui y était né en 1560, prit soin de l'accroître et de l'embellir. Il était en grande faveur à la cour de Henri IV; ayant eu le bonheur, à la bataille de Fontaine-Française, de parer un coup de sabre qu'un Espagnol allait porter au roi, cette action augmenta encore son crédit, et il le fit servir quelquefois à l'avantage de sa ville natale. Ce fut lui qui s'employa avec le plus de zèle et de succès pour obtenir du roi le rappel des jésuites en France, et qui
1604. contribua le plus à leur établissement à La Flèche. Ce fut aussi à sa sollicitation que le roi leur accorda le château neuf de cette ville pour faire partie de la fondation du collége, qu'il leur donna des biens pour lui former des revenus, et de l'argent pour le bâtir.

1610. C'est dans la magnifique chapelle de ce collége que fut apporté le cœur de Henri IV, ainsi que ce prince l'avait promis aux jésuites dans l'acte de fondation. Ce précieux dépôt était placé dans une niche au-dessus de l'autel, entre deux belles statues exécutées par Sarrasin, l'une représentant la Force, l'autre la Justice.

On sait que les jésuites furent accusés d'être les auteurs de l'assassinat de Henri IV, et que le parlement

avait ordonné, par l'arrêt qui condamnait le régicide Jean Châtel, qu'il serait élevé, sur l'emplacement de la maison de son père, une pyramide portant une inscription destinée à rappeler le souvenir de cet horrible attentat; ce qui fut exécuté. Les jésuites étaient compromis par cette inscription. Fouquet de la Varenne, leur zélé partisan, eut encore assez de crédit, après la mort de son bienfaiteur, pour obtenir la démolition de ce monument expiatoire. Mais les jugements de la postérité, sur cette savante et ambitieuse société, sont indépendants d'une périssable inscription. Les *Provinciales* de Pascal et le livre de d'Alembert subsisteront pour la caractériser à jamais.

CHAPITRE XXXVI.

Mort d'Henri IV. — Assemblée générale des réformés à Saumur. — Ouvrages satiriques publiés pendant la tenue de cette assemblée.

Depuis que le fanatique Jean Châtel avait attenté aux jours du roi, depuis que la cour de Rome avait osé censurer l'arrêt du parlement qui condamnait ce jeune régicide, Mornay croyait toujours voir suspendu sur la tête de son maître le poignard qui devait l'enlever à la France. Pendant le long séjour qu'il fit à Paris et à Fontainebleau, par ordre d'Henri IV qui l'avait appelé auprès de lui pour le consulter sur des affaires de la plus haute importance, il ne put s'empêcher de communiquer à la reine ses craintes et ses

pressentiments, et même de les lui rappeler, lorsqu'il prit congé d'elle pour revenir à Saumur.

Quelques années après, la duchesse de la Trémouille, allant de Thouars à la cour, vint voir Duplessis-Mornay. Il lui remit un mémoire pour la reine, et la pria de lui dire, de sa part, qu'elle daignât se souvenir de ce qu'il lui avait répété plusieurs fois; que, dans la situation où étaient les affaires, il pouvait survenir tout à coup un grand changement dans le royaume; que le malheur arrivant, elle ne pouvait être servie avec plus de zèle et de fidélité que par les réformés; que l'opinion qu'ils avaient du pape ne regardait en rien le second mariage du roi, comme leurs ennemis avaient voulu le lui faire croire, et qu'au contraire ils avaient toujours reconnu cette dernière alliance comme très utile au bien de l'Etat.

La duchesse de la Trémouille rapporta fidèlement à la reine ce que lui avait dit Mornay. Les avis et les conseils, contenus dans son mémoire, furent même très bien reçus; mais ils n'empêchèrent ni ne retardèrent le coup fatal qui, quelques semaines après, priva la France de l'un des plus grands et des meilleurs princes qui aient jamais régné sur elle.

L'assassinat fut commis le vendredi 14 mai, à quatre heures après midi; et le lendemain, à neuf heures du soir, Duplessis-Mornay en fut instruit par un gentilhomme dépêché par son gendre, Jaucourt de Villarnoult, qui résidait à la cour comme député général des églises réformées de France. En entrant dans l'appartement, où il y avait plusieurs personnes, le courrier s'avance avec précipitation vers le gouverneur, et lui dit à l'oreille : *Le roi est mort.* Sans répondre un

seul mot, mais sans pouvoir cacher la vive émotion que cette nouvelle lui fait éprouver, Duplessis entre de suite dans son cabinet avec ce gentilhomme, qui lui apprend tous les détails de ce funeste événement. Aussitôt il se fait apporter un papier ayant pour titre : *Ordre au besoin*; c'était un état écrit de sa main depuis plusieurs années, contenant tout ce qu'il s'était prescrit de faire dans une pareille circonstance. Au moyen de cette sage prévoyance, ses ordres pour la sûreté de toutes les églises protestantes, à quarante lieues à la ronde, étaient expédiés et tous les courriers en route avant onze heures du soir.

Le lendemain, cette triste nouvelle étant connue de toute la ville, les magistrats, les ministres et les principaux habitants, dans la plus profonde douleur, et alarmés sur leur situation, montèrent au château, et trouvèrent Mornay non moins affligé qu'eux. Il leur dit, en peu de mots : « Qu'il avoit perdu son maître » et tous leur roi, et tel roi que plusieurs siècles au- » paravant n'en avoient point vu de pareil; mais que » les rois de France ne mouroient point; que chacun » se retirât en sa maison, assuré, autant qu'en cet » esclandre il se pouvoit, qu'il étoit trop vieux pour » empirer [1]. »

Toutes les églises réformées de France envoyèrent des députés à la reine régente, pour protester de leur fidélité, de leur attachement à sa personne et à celle du nouveau monarque. Les députés profitèrent de cette circonstance pour solliciter une permission qui leur fut accordée, celle de se réunir l'année suivante en assemblée générale à Châtellerault.

[1] *Vie de Duplessis-Mornay*, p. 341.

L'objet principal de cette assemblée était de renouveler les députés généraux qui résidaient auprès du roi pour veiller au maintien et à l'exécution des édits rendus en faveur des protestants. Lorsque la reine régente donna celui qui leur permettait de se réunir à Châtellerault, le duc de Sully possédait encore toutes ses charges; mais peu de temps après il en avait été dépouillé, et s'était retiré très mécontent dans son gouvernement de Poitou. Connaissant l'influence que son rang, sa religion, lui donnaient dans cette province, et craignant l'usage qu'il en pourrait faire si les députés se réunissaient dans une ville de son gouvernement, la cour fit savoir aux protestants qu'elle voulait qu'ils tinssent leur assemblée générale, non à Châtellerault, mais à Saumur, en donnant, pour prétexte de ce changement, que cette seconde ville leur offrirait plus de commodités et d'agréments que la première.

Les assemblées provinciales furent convoquées et tenues au mois d'avril, d'après les instructions de Duplessis-Mornay, et les députés qu'elles nommèrent se rendirent de toutes parts à Saumur, au mois de mai
1611. suivant. Il s'en trouva soixante-dix, dont trente du corps de la noblesse, parmi lesquels on distinguait les ducs de Bouillon, de Sully, de Rohan et de Soubise, les comtes de Panjas, de Laforce, de Châtillon et le marquis de Servières [1].

Dès le premier jour la discorde se glissa dans l'assemblée générale, et ni le temps ni la prudence des principaux membres ne purent l'en chasser. Le maréchal de Bouillon, quelque temps avant son arrivée,

[1] *Histoire de l'Edit de Nantes*, t II, p. 22 et suiv.

avait dit à plusieurs personnes, qui l'avaient rapporté à Duplessis de sa part, que, pour éviter la jalousie, il ne fallait nommer à la présidence aucun des seigneurs de la première qualité. Ce conseil paraissait dicté par des intentions très louables, puisque, par son rang, le maréchal avait plus que personne le droit de prétendre à la place à laquelle il semblait renoncer volontairement. Il ne parut changer de sentiment que lorsque sa proposition fut approuvée de tous les députés, et non-seulement il ne voulut plus que les grands fussent exclus de la présidence, mais il la demanda même ouvertement pour lui, comme une chose due à sa naissance, et qu'on ne pouvait lui refuser sans l'offenser.

On tâcha, mais inutilement, de pénétrer les raisons qui l'avaient porté à se dédire aussi promptement; on conjectura seulement qu'il cédait à quelque suggestion de la cour, et qu'il avait promis à la reine régente des services qu'il serait plus en état de lui rendre s'il était président, que s'il n'avait voix que comme simple membre de l'assemblée. Duplessis employa tous les moyens que l'amour du bien public lui inspira pour donner satisfaction au maréchal; il fit même différer l'élection jusqu'au soir, dans l'espérance de pouvoir ramener les esprits, mais il ne put y parvenir. Il se forma deux partis; celui de la majorité choisit Mornay, et celui de la minorité élut le duc de Bouillon.

Ce dernier, sans aucune considération pour les droits de l'assemblée, témoigna si hautement et si vivement son mécontentement, que Duplessis s'excusa d'accepter l'honneur qu'on lui faisait, et voulut même sortir de la salle, afin qu'on procédât plus librement à une

nouvelle élection. Mais, d'une voix unanime, Mornay est prié de prendre la place que la grande majorité lui défère, et, après plusieurs instances, il cède enfin au vœu de presque tous les députés. Chamier, ministre de Montélimart, est nommé vice-président, et Desbordes-Mercier, fils de Mercier si célèbre par ses connaissances dans la langue hébraïque, est nommé secrétaire.

Le maréchal de Bouillon, irrité d'avoir vu échouer ses projets, menaça de quitter Saumur dès le lendemain; mais Duplessis, avec sa douceur ordinaire, le calma peu à peu, lui protesta qu'il n'avait recherché, ni par lui-même ni par d'autres, l'honneur qu'on lui décernait, lui fit sentir qu'il était indispensable de laisser aux députés la liberté d'agir dans de semblables actions; enfin, à force de politesses et de déférence, il parvint à adoucir l'injure dont le duc se plaignait si amèrement.

La cour envoya deux commissaires à l'assemblée, Boissise et Bullion. Aussitôt que le président fut instruit de leur arrivée, six députés furent désignés pour aller les complimenter. Deux jours après, ces commissaires se rendirent dans la salle des séances, présentèrent les lettres du roi et de la reine régente, et donnèrent l'assurance que Leurs Majestés étaient dans l'intention d'observer tout ce qui avait été promis antérieurement, et même d'expliquer, en faveur des réformés, tout ce qui paraîtrait douteux ou équivoque. Ensuite ils invitèrent l'assemblée à nommer les six candidats parmi lesquels le roi devait choisir les deux députés généraux.

Le président répondit avec beaucoup de dignité, au nom de l'assemblée, remercia les commissaires des

sentiments de bienveillance qu'ils venaient de manifester, et promit une obéissance perpétuelle aux ordres du roi et de la reine régente. On passa ensuite aux délibérations, et, pendant douze à quinze jours, l'assemblée eut des conférences fréquentes avec les commissaires, qui se rendaient quelquefois au lieu de ses séances, et quelquefois recevaient chez eux les députés pour entendre leurs propositions.

Pendant le cours de cette assemblée, il sortit, des presses de Saumur, un grand nombre d'écrits satiriques dirigés contr'elle ; il semblait que les catholiques voulussent se venger du *Catholicon* et de la *Satire ménippée*, qui avaient si plaisamment et si finement démasqué les projets de la Ligue. Partout on ne voyait qu'ouvrages faits à leur imitation ; des estampes, des tableaux, des tapisseries, qui représentaient les principaux traits de ces nouvelles satires. Parmi tous ces libelles, on distingua une lettre publiée sous le nom d'un réformé. L'auteur divisait les protestants en trois ordres, qu'il nommait *Malicieux*, *Zélés* et *Judicieux*. Selon lui, les *Malicieux* étaient ou ambitieux ou intéressés, et ne respiraient que la guerre, comme le moyen le plus prompt de s'avancer ou de s'enrichir.

Les *Zélés* étaient naturellement soupçonneux, et avaient pour maxime ce vieux proverbe qui dit que la défiance est mère de la sûreté ; cette disposition de leur esprit en faisait des instruments dont se servaient avec adresse les *Malicieux* pour satisfaire leur ambition et leur avarice.

Les *Judicieux*, suivant cet auteur, étaient ceux qui croyaient la guerre civile le plus grand de tous les maux, et qui, pour l'éviter, n'épargnaient aucun

sacrifice, et mettaient au rang de leurs premiers devoirs l'obéissance au gouvernement.

On remarqua aussi un *Avertissement donné par un surveillant de Charenton à l'assemblée de Saumur*; c'était une satire violente contre le duc de Sully. L'auteur de ce libelle, sous prétexte de répondre à plusieurs questions que ce seigneur avait soumises à l'assemblée, et qui étaient relatives aux grands emplois dont la cour venait de le priver, avait entrepris de le couvrir de ridicule, en attribuant toutes ses réclamations à des motifs d'intérêt personnel, motifs indignes du noble caractère de ce grand ministre. Mais l'assemblée fit justice de cet écrit, en déclarant que l'affaire de Sully était celle de tous les protestants, parce qu'après des services aussi importants, aussi généralement connus que les siens, on ne pouvait donner d'autres raisons de sa disgrâce que celle de la religion qu'il professait.

Mais de tous les livres mis au jour pendant la tenue de l'assemblée générale, celui qui causa le plus de bruit, non-seulement en France, mais en Europe, fut celui que publia son président, sous ce titre : *Le Mystère d'iniquité, c'est-à-dire l'histoire de la Papauté, par quels progrès elle est montée à ce comble, et quelles oppositions les gens de bien lui ont faite de temps en temps; où sont aussi défendus les droits des empereurs, rois et princes chrétiens, contre les assertions des cardinaux Bellarmin et Baronius. Par Philippe de Mornay, chevalier, seigneur du Plessis-Marly, etc., conseiller du roi très chrétien en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de la*

ville et sénéchaussée de Saumur, et surintendant de ses maison et couronne de Navarre [1].

Ce fut peut-être moins l'importance du sujet et la célébrité de l'auteur qui firent la réputation du livre, que deux planches gravées et placées en frontispice, par lesquelles Mornay crut se venger de l'affront qu'il avait reçu, dix ans auparavant, à la conférence de Fontainebleau. La première représente la tour de Babel, d'une superbe architecture, construite en grandes pierres de taille; mais elle n'a pour base que des piliers de bois qui la supportent en l'air; d'un côté, on voit un jésuite qui contemple ce monument, pendant que, de l'autre, un homme, tenant une torche à la main, met le feu à ses faibles supports; déjà plusieurs piliers sont enflammés, et font pressentir que cet édifice colossal va bientôt s'écrouler; au-dessous on lit ces deux vers :

Falleris, æternam qui suspicis ebrius Arcem ;
Subruta succensis mox corruet ima tigillis.

« Vous êtes dans l'erreur, si, dans l'ivresse de votre » esprit, vous croyez que cette tour durera éternelle- » ment; quand la charpente qui la soutient sera brû- » lée, elle ne tardera pas à s'écrouler de fond en » comble. »

Sur la seconde planche on voit le portrait du pape Paul V, avec cette inscription : PAULO V, VICE DEO, *christianæ reipublicæ monarchæ invictissimo, et pontificiæ omnipotentiæ conservatori acerrimo.*

« A Paul V, Vice-Dieu, monarque très invincible de

[1] *In-folio* de 607 pages. Cet ouvrage, aujourd'hui très rare, est dans la bibliothèque publique de Saumur.

» la république chrétienne, et conservateur très vail-
» lant de la toute-puissance pontificale. »

Ce portrait, entouré de sceptres, de couronnes impériales, royales et ducales, est placé au milieu des quatre parties du monde personnifiées. On lit au haut de cette gravure : « Tel se fait peindre Paul V, en la » première page de plusieurs livres à lui dédiés, im- » primés à Rome et à Boulogne. »

Indigné de voir le pontife prendre ou au moins se laisser donner le titre de VICE-DIEU, Mornay plaça au bas de l'estampe cette singulière interprétation, par laquelle il prétendait prouver que Paul V était l'Ante-Christ :

« Considère le lecteur comme vient à propos ce ti- » tre orgueilleux de ce qui est dit en l'Apocalypse, » chap. XIII, verset XVIII : *Ici est la sapience. Qui » a entendement calcule le nombre de la beste, car » c'est un nombre d'homme, et son nombre est six » cent soixante-six.*

PAVLO V. VICE DEO.	5
5. 50. 5. 5. 1. 100. 500.	50
	5
	5
	1
	100
	500
» Prenez les lettres numérales vous trouverez. .	666 »

L'auteur donna deux éditions de cet ouvrage à la fois, l'une en français, l'autre en latin ; il dédia la première au roi de France, et la seconde au roi d'Angleterre.

Les vices de plusieurs papes, les crimes de leur ambition, leurs préjugés, leurs erreurs dans l'administra-

tion temporelle, qui furent souvent celles de leur siècle, sont présentés, dans cet ouvrage, sous des traits odieux, et souvent avec des expressions qui prouvent que l'auteur avait résolu de franchir toutes les bornes de la modération. Cette satire virulente contre le chef de l'Eglise catholique eut, comme il est facile de le croire, le plus grand succès parmi les protestants; bientôt elle fut traduite en allemand, en anglais, en italien; et à peine sortie des presses de Saumur, elle s'imprimait, presqu'en même temps, à Sedan, à Genève, à Hanau et à Francfort.

Mais tout en payant un juste tribut d'éloges aux vertus publiques et privées de notre illustre gouverneur, ainsi qu'à son profond savoir, nous ne pouvons nous empêcher d'observer qu'il a souvent mis, dans ce livre, la passion d'un ennemi irrité à la place de la raison d'un écrivain sage et modéré. En lisant son épître dédicatoire au roi d'Angleterre, on croit voir qu'il avait eu, en la composant, l'intention d'engager ce monarque et d'autres souverains à déclarer la guerre au pape, et de mettre l'Europe en feu en armant les protestants contre les catholiques. André Rivet, ministre de Thouars, entreprit en vain la défense de cette épître dans un ouvrage qu'il fit imprimer à Saumur l'année suivante; les hommes tolérants et paisibles des deux partis n'en blâmèrent pas moins l'auteur et son apologiste, qui prouva, par cette défense vague et illusoire, qu'il avait embrassé une mauvaise cause [1].

Cependant, si quelque chose pouvait atténuer les fautes que l'on reproche à Mornay dans cet ouvrage,

[1] Bayle.

ce serait sans doute la persécution qu'éprouvaient alors les protestants. On sait qu'il prenait en toute occasion leur défense avec beaucoup de chaleur ; qu'il cherchait continuellement à propager leur secte par ses discours, par ses écrits, et que cet ardent amour de la propagande le fit même surnommer, par les catholiques, *le pape des huguenots*.

Pour se former une idée du zèle et de l'activité de ce grand homme, toujours enthousiaste de sa religion, mais jamais fanatique, il suffit de se le représenter pendant la tenue de l'assemblée générale de Saumur, faisant imprimer le livre dont nous venons de parler, dictant la traduction latine en corrigeant les épreuves de l'édition française, présidant une assemblée tumultueuse, dirigeant en même temps les affaires de son gouvernement, celles de Navarre, celles de toutes les églises réformées de France, enfin suffisant à tout, et paraissant toujours calme au milieu des troubles et des embarras multipliés de son administration religieuse, civile et militaire.

Beaucoup d'affaires de la plus haute importance, pour le temps, furent discutées dans l'assemblée de Saumur, au sein de laquelle le gouvernement entretenait, par des agents secrets, un foyer de division, qui lui facilitait les moyens de la diriger à son gré. Ce ne fut que trois mois après son ouverture qu'elle parvint à nommer ces six candidats dont elle présenta la liste à la cour : de Monbrun, de Rouvrai et de Berteville, pour la noblesse ; de Manialt, de Boisseuil et la Miltière, pour le tiers-état. La reine régente, par le conseil du duc de Bouillon, choisit, pour résider auprès d'elle, Rouvrai et la Miltière.

Ainsi une assemblée composée de tout ce qu'il y avait de plus éminent entre les Réformés, soit pour le rang, soit pour le mérite, ne sut pas profiter de la circonstance favorable où elle se trouvait pour affermir ses églises, et se sépara, après quatre mois de séances, sans avoir fait autre chose que nommer ses députés généraux ! Au commencement de cette session, Duplessis s'était promis d'en tirer de grands avantages pour le bien public; vers le milieu, d'éviter les dommages qu'elle pourrait y causer; et sur la fin il vit qu'il serait trop heureux s'il pouvait diminuer le mal qu'elle avait fait. Tout le monde rendit justice à sa constance inflexible, aux soins infinis qu'il prit pour tâcher de calmer et de réunir les esprits que les intrigues des commissaires de la cour avaient aigris et divisés. Une grande partie des députés se retira, persuadée que le duc de Bouillon avait été gagné par la reine régente, et qu'il en était l'agent secret; le duc de Rohan se montra toujours attaché aux opinions de la majorité, et le duc de Sully se fit remarquer par la fluctuation des siennes. Aussi, loin d'être utile aux protestants, cette assemblée leur devint très funeste, en laissant voir au gouvernement que des intérêts personnels les divisaient, et que bientôt il pourrait, sans danger pour la tranquillité publique, leur retirer les priviléges que la crainte, peut-être plus que sa justice, leur avait fait accorder [1].

[1] *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, liv. II.

CHAPITRE XXXVII.

Louis XIII et Marie de Médicis visitent le château de Saumur et jettent un coup-d'œil sur la belle vallée d'Anjou.

Quelques années après la tenue de l'assemblée gé-
1614. nérale dont nous venons de parler, Marie de Médicis, étant à Poitiers avec Louis XIII, son fils, voulut aller à Nantes, pour y apaiser des troubles qui commençaient à se manifester en Bretagne. On lui proposa de diriger sa route avec le roi par Brissac, et de passer la Loire aux Ponts-de-Cé; mais elle s'y refusa, en disant que son intention était de la passer à Saumur, afin de procurer à Duplessis-Mornay le plaisir de les recevoir dans son gouvernement.

Cette nouvelle étant parvenue à Mornay peu d'heures avant l'arrivée de Leurs Majestés, il n'eut que le temps de réunir cent gentilshommes, qui l'accompagnèrent pour aller au-devant d'elles. Cependant on trouva qu'il fit si bien les honneurs de cette réception imprévue, que la reine lui en témoigna sa satisfaction avec beaucoup de bonté. Le roi et sa mère restèrent plusieurs jours à Saumur. Duplessis leur présenta les chefs de l'église réformée et les principaux membres de l'Académie. Bouchereau, pasteur de cette ville, l'un des plus grands orateurs de son temps, fut chargé de porter la parole. Il s'en acquitta, comme on l'avait prévu, avec beaucoup d'esprit et un ton plein de noblesse et de dignité; ce qui parut beaucoup plaire à la reine.

Avant de quitter Saumur, Médicis et son fils, à la prière du gouverneur, montèrent au château. La garnison était sous les armes, rangée en bataille sur la contrescarpe; Duplessis la présenta au roi, en lui disant : « Ce sont, Sire, les gens de guerre qu'il plaît à » Votre Majesté entretenir dans cette place; partie » vieux soldats, qui ont servi le feu roi en ses guer- » res, partie jeunes gens, qui n'empireront point les » vieux en votre service. »

Ensuite le roi et sa mère visitèrent la forteresse, en admirant les beaux points de vue qui se présentent à l'ouest, au nord et à l'est. Ce vaste paysage, qu'on nomme la Vallée d'Anjou, est bien moins remarquable par son étendue que par la beauté et les richesses de ses fertiles campagnes, où serpentent, au milieu des saules, la Loire et l'Authion. Ce magnifique tableau est sans cesse animé par le mouvement des habitants et des ouvriers qui circulent sur les ponts et les quais de la ville, et surtout par la navigation continuelle de la Loire. Mais pour le voir dans toute sa splendeur, il faut choisir une belle soirée d'automne, une demi-heure avant le coucher du soleil, lorsque les vents sont au nord-ouest. Alors on a sous les yeux un spectacle enchanteur; le fleuve est couvert de bateaux qui le remontent à pleines voiles; les collines, les riches coteaux d'une partie de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, bornent au loin l'horizon, et de grandes masses d'ombre détachent les sites les uns des autres; des villes, des bourgs, des villages, des maisons de plaisance, un grand nombre de fermes, annoncent, de tous côtés, la population de cette belle contrée; une multitude d'arbres, de différentes espèces, se distinguent par

la variété de leurs feuillages, les uns encore verts, les autres déjà jaunis par la saison, et d'autres qui se revêtent de ces nuances rouges et pourprées qui donnent la vie et la chaleur au paysage. Les peupliers, les saules, les frênes, agités par le vent, se balancent, leurs feuilles se détachent et tombent en voltigeant sur les prairies. Ces arbres, qui se dépouillent de leur parure, en annonçant que ce superbe tableau va bientôt perdre son brillant coloris, semblent ajouter encore à l'intérêt qu'il inspire. On ne le quitte plus qu'à regret; on ne peut en détourner les yeux, car on croit le voir pour la dernière fois.

CHAPITRE XXXVIII.

Combat et prise de la ville des Ponis-de-Cé par l'armée royale. — Entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis à Brissac.

Pendant les troubles qui agitèrent la France après la régence de Marie de Médicis, cette princesse indolente, toujours inquiète et indécise, victime des mauvais conseils du maréchal d'Ancre, et entraînée par les suggestions du duc d'Epernon, fuyait de ville en ville, suivie d'un grand nombre de partisans. Elle venait de quitter La Flèche pour se retirer à Angers, capitale de son gouvernement, espérant qu'à l'abri des remparts de cette place on pourrait traiter plus avantageusement pour sa cause et celle de ceux qui s'étaient jetés dans son parti. L'armée royale, commandée par le roi en personne, suivait de près celle des rebelles,

et faisait rentrer dans le devoir les villes qui se trouvaient sur son passage et qui s'étaient d'abord déclarées pour eux. Louis XIII était à peine arrivé au Mans, qu'il reçut des députés, chargés par la reine, sa mère, de lui témoigner le désir qu'elle avait de faire la paix; mais elle demandait qu'on lui accordât du temps, afin de pouvoir y résoudre ceux qui s'étaient déclarés en sa faveur.

« Faites mes recommandations à la reine, ma mère, » répondit le roi aux envoyés; assurez-la que j'aurai » toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, » et que je ne me lasserai point de la prier de venir » auprès de moi, ni de la faire honorer dans ma cour » et par tout mon royaume. Quant aux brouillons qui » oppriment mes sujets et veulent partager mon auto- » rité par leurs factions, il n'y a sorte de périls où je » ne m'expose pour les chasser de la France ou les » réduire à mon obéissance. Dieu m'assistera. Priez-le » pour moi [1]. »

Quelques jours après, Louis XIII et son armée arrivèrent à La Flèche. Les mêmes députés, accompagnés du duc de Bellegarde, vinrent faire de nouvelles propositions de la part de la reine-mère, mais elles ne furent pas mieux accueillies que les premières. Aussitôt l'armée eut ordre de se mettre en marche et d'aller prendre position aux environs d'Angers.

Le 5 août, le roi tint un conseil avec ses seuls ministres; on y traita de la situation de la ville d'Angers, de sa force et des difficultés que l'on rencontrerait si on en faisait le siége. On y représenta que l'attaquer

[1] Propres paroles du roi. *Trésor de l'histoire de notre temps*, page 308.

sans pouvoir la réduire, ce serait porter une atteinte funeste à la réputation que le roi s'était acquise par la prise de Caën et des autres villes qui s'étaient rendues. On rapporta ce qui était arrivé au duc d'Anjou pour avoir levé le siége de Saint-Jean d'Angély, au prince de Condé pour avoir quitté celui de Poitiers, et plusieurs cas semblables, qui tous tendaient à prouver qu'il serait dangereux de compromettre la gloire du roi devant une place qu'on n'était pas assuré de pouvoir prendre.

« Je ne vous demande pas de résoudre présente-
» ment si je dois attaquer ou laisser Angers, inter-
» rompit Louis XIII, il faut d'abord que je sache si
» la reine, ma mère, y restera ou si elle s'en ira. Si
» elle quitte Angers, et qu'elle se retire en Poitou, *il*
» *faut jeter le fourreau de nos épées deçà la Loire*;
» si elle demeure, nous aurons bientôt la paix. Dans
» cette incertitude, je suis d'avis de m'avancer le plus
» près que je pourrai des Ponts-de-Cé. La place est de
» si grande importance à la conservation d'Angers,
» que sans doute tout ce qu'il y aura de plus brave et
» de meilleur dans son armée s'y jettera pour la con-
» server. Il ne m'est pas séant d'avoir des ennemis en
» campagne et si proche, sans leur faire quitter les
» armes ou leurs retranchements. Prenons cette réso-
» lution présentement, et après avoir vu ce que Dieu
» nous donnera aux Ponts-de-Cé, nous aviserons au
» reste. Cependant il faut dépêcher à Saumur pour
» avoir quatre canons de M. Duplessis, et à Orléans
» pour faire accompagner les canons et les munitions
» qu'on embarquera sur la Loire [1]. »

[1] *Trésor de l'histoire de notre temps*, p. 313.

Ce discours, et la réponse aux députés de la reine-mère, annoncent, dans le caractère de Louis, beaucoup plus de fermeté que la plupart des historiens ne lui en accordent.

Tout ce que le roi venait de proposer fut arrêté par le conseil, et le lendemain, 6 août, il partit de La Flèche, dîna à Durtal, y passa la petite rivière du Loir, et alla coucher le soir au château du Verger, où il fut magnifiquement reçu par M. de Schomberg, depuis maréchal de France [1].

La résolution étant prise d'attaquer les Ponts-de-Cé, Louis XIII sortit du Verger le 7 août, s'arrêta dans un champ, à une lieue d'Angers, où il dîna sous un arbre, environné de plusieurs seigneurs de sa cour. Il tint le soir un conseil de guerre au même endroit; on y décida que Créqui, maréchal de camp, prendrait avec lui dix compagnies des Gardes, les régiments de Champagne et de Picardie, et qu'il irait, avec Bassompierre et Nérestan, s'établir dans la plaine de Trélazé et sur les ardoisières qui sont auprès. Il devait ensuite faire reconnaître les Ponts-de-Cé, et loger quelques troupes dans les bourgs de Sorges et de Saint-Aubin; ce qui fut ponctuellement exécuté.

Le monarque et le reste de son armée s'approchèrent jusque sur les ardoisières, afin de soutenir les assiégeants s'il en était besoin. On savait que la ville et le château des Ponts-de-Cé étaient défendus par huit mille hommes d'infanterie, douze cents chevaux et plusieurs pièces d'artillerie.

Le 8 août, Créqui, ayant mis en bataille douze mille

[1] *Mémoires* de Bassompierre t. I, p. 495.

hommes d'infanterie, entreprit de forcer le retranchement que l'ennemi avait élevé en avant de la place du côté du bourg de Sorges. Il donna le commandement de la droite à Zamet, colonel du régiment de Picardie, celui du centre au comte de Montravel, et garda celui de la gauche pour lui. Aussitôt que cette colonne fut en mouvement, le canon de l'ennemi tira dessus, et plusieurs escadrons sortirent des retranchements, dans l'espérance d'achever de rompre les bataillons que l'artillerie pourrait entamer. Mais rien ne peut les ébranler; ils marchent toujours en bon ordre, en présentant leurs piques à la cavalerie, qui, n'osant charger sur ce mur hérissé de fer, est obligée de rentrer dans le retranchement. Créqui la suit de près, monte des premiers sur le rempart, et bientôt tout fuit en désordre devant sa redoutable colonne; en vain les rebelles font avancer deux mille hommes d'infanterie pour protéger la retraite, rien ne peut arrêter l'armée royale, qui, ne trouvant plus de résistance, entre pêle-mêle dans la ville avec les fuyards et les vaincus.

Créqui, Bassompierre, Montravel et Zamet furent regardés comme les héros de cette mémorable journée; Nérestan y fut blessé à mort [1]. On fit quantité de prisonniers de distinction, parmi lesquels on comptait le marquis de la Josselière, le comte de Saint-Aignan,

[1] Il mourut quelques jours après et fut enterré dans l'église de la Baumette, où l'on voyait cette épitaphe gravée sur sa tombe :

Ayant maintes fois dans les armes
Vaincu les plus grands gendarmes,
Chargé de coups et de lauriers,
Je meurs, laissant les bords de Loire
Témoins de mes actes guerriers;
Car je meurs après la victoire.

les seigneurs de Milly, de Brézé et Le Tier, cornette des chevau-légers de la reine-mère, dont la compagnie fut entièrement détruite.

Le lendemain le château des Ponts-de-Cé, abandonné par le duc de Retz, qui y commandait, se rendit, et par là toute espérance de secours fut ôté à la ville d'Angers. Alors le roi envoya le duc de Bellegarde et l'archevêque de Sens vers la reine-mère, chargés de lui dire qu'il la respectait trop pour assiéger la ville où elle résidait; mais qu'il la conjurait, au nom de Dieu et de toute la France, de se réunir à lui, afin de faire cesser des troubles qui, s'ils duraient plus longtemps, entraîneraient infailliblement la ruine de l'Etat et celle de ses sujets.

Après plusieurs conférences, la paix fut enfin conclue et signée (1620); le roi accorda une amnistie à tous ceux qui mettraient bas les armes dans huit jours, continua dans leurs charges ceux qui en avaient, sans cependant vouloir rendre celles dont il avait disposé pendant la guerre. On convint ensuite que l'entrevue de réconciliation aurait lieu à Brissac, où ce monarque se rendit le 12 août [1].

Le lendemain matin, le roi ordonna au duc de Luxembourg et à plusieurs autres seigneurs d'aller au-devant de la reine-mère jusqu'aux Ponts-de-Cé, avec cinq cents chevaux, pour lui former une garde d'honneur. Peu de temps après, il monta lui-même à cheval, et, suivi d'une partie de sa cour, il alla se placer sur la route d'Angers, à cinq cents pas en avant de Brissac.

[1] *Histoire du duc d'Epernon*, t. II, liv. VIII.

Louis XIII, après avoir attendu longtemps en cet endroit, aperçoit enfin la litière de sa mère. Il met promptement pied à terre; la reine, qui en est avertie, descend, et voit son fils qui, oubliant la dignité royale, accourt en écartant la foule, et vient se précipiter dans ses bras. Cette entrevue fut extrêmement touchante et causa une vive émotion parmi les spectateurs. Entraînés par cet exemple, tous les courtisans, qui la veille étaient armés les uns contre les autres, s'embrassent aussi, et se promettent de ne prendre désormais les armes que contre les ennemis de la France.

Le roi et la reine-mère, suivis d'une partie de leur cour, entrèrent ensuite dans le château de Brissac, où ils furent magnifiquement reçus par Charles de Cossé, maréchal de France, gouverneur de Paris. Il y célébra, par des fêtes brillantes, cette heureuse réconciliation; événement mémorable, qui a fourni au célèbre Rubens le sujet de l'un des tableaux qui décorent encore aujourd'hui la galerie du Palais du Luxembourg, bâti par Marie de Médicis.

Cette princesse passa environ six semaines à Brissac. Le roi en partit le 17 août, vint coucher à Montreuil-Bellay, et le lendemain se rendit à Loudun.

CHAPITRE XXXIX.

Louis XIII ôte à Duplessis-Mornay le gouvernement de Saumur.

Les dignités, les grades, les décorations, les titres, n'honorent que ceux qui les ont mérités : c'est en vain

que la faveur et l'intrigue les distribuent à leurs protégés; il manque toujours, aux brevets de ces derniers, la sanction de la reine du monde, de l'opinion publique; elle seule peut mettre le sceau aux grâces, aux récompenses des souverains.

Voulant préparer la ruine du parti protestant (1621), Louis XIII, ou plutôt son premier ministre, le cardinal de Richelieu, fit offrir à Duplessis-Mornay le bâton de maréchal de France et cent mille écus, s'il voulait se démettre de son gouvernement. Offensé de cette proposition, le sage et fidèle compagnon d'Henri répondit : « Qu'il avoit dédaigné de prendre des millions, » et que, pour les emplois militaires, il ne les recher- » choit jamais que par de belles actions. »

N'ayant pu obtenir sa démission, on résolut de lui enlever sa place par la ruse et la force; dans cette vue, Louis XIII prétexta, peu après, son expédition du Béarn pour venir passer la Loire à Saumur. Il envoya, quelques jours d'avance, ses maréchaux des logis pour remplir leur office. La maison de Chappes fut désignée pour le roi, et l'on en choisit d'autres, en différents quartiers, pour les personnes de sa suite.

La veille de l'arrivée du monarque, Lestang, maréchal en chef de la cour, alla dire au gouverneur qu'il n'y avait point en ville de logement commode pour le roi, et qu'il venait voir s'il ne pourrait pas trouver quelque chose de plus convenable au château. Duplessis lui répondit : « Que tout étoit à Sa Majesté, mais » que le feu roi, son père, avoit souvent logé chez » Chappes, quelquefois au greffe, jamais au château; » le roi à présent et la reine sa mère, de même. » Lestang, sans avoir égard à ces observations, marqua tous

les appartements, et le fit même avec tant d'exactitude qu'il ne laissa pas le moindre réduit pour le gouverneur, qui avait alors chez lui ses filles, ses gendres et leurs enfants.

Quelques heures après, Hallier, capitaine des gardes, vint s'emparer des postes de la part du roi. Mornay vit alors qu'il avait perdu les bonnes grâces de son maître. Il dissimula sa douleur, dans la crainte d'affliger sa famille et la plus grande partie des habitants qui l'aimaient comme leur père. Il alla cependant recevoir le roi qui venait d'arriver en bateau jusqu'à Notre-Dame-des-Ardilliers. Louis l'accueillit avec un air contraint, et le pria, en entrant dans l'église de Notre-Dame, d'aller l'attendre au château, où il arriva lui-même peu de temps après. Le roi, après avoir visité la forteresse et les appartements avec le gouverneur, lui dit : « J'ai pris votre logis, M. Duplessis, mais j'ai » commandé que l'on vous donnât celui qui étoit mar- » qué pour moi; je ne pensois pas loger ici que de- » main. » Mornay, accablé, s'inclina profondément et ne répondit rien; toutes les personnes qui étaient présentes parurent surprises de la manière avec laquelle on violait tous les traités et les assurances tant de fois données à Duplessis qu'on n'entreprendrait rien contre les franchises et la sûreté des réformés.

Louis XIII passa cinq à six jours au château, et la veille de son départ il donna le gouvernement de Saumur au comte de Sceaux, fils du maréchal de Lesdiguières. On lui laissa, pour garnison, cinq hommes détachés par compagnie du régiment des gardes, et l'on envoya deux compagnies suisses loger à la Bastille et à la Croix-Verte.

Duplessis-Mornay, cruellement affligé des atteintes que l'on venait de porter aux droits des protestants, se retira à son château de la Forêt-sur-Sèvre, où il mourut deux ans après, oublié de la cour, mais regretté de tous ses amis. Il avait toujours conservé, mais en vain, quelque espérance de rentrer dans son gouvernement. Il fit à ce sujet plusieurs requêtes au roi : voici l'une des dernières, mais on croit qu'elle ne fut point présentée.

« SIRE,

» Puisqu'il est résolu, pour le bien prétendu du ser-
» vice de Votre Majesté, que mon obéissance et ma fi-
» délité me tournent à crime et à supplice, et la louange
» que j'en eusse dû attendre à ignominie, je supplie
» très humblement Votre Majesté de me vouloir au
» moins octroyer qu'avec sa bonne grâce et son sauf-
» conduit je me puisse retirer hors du royaume avec
» ma famille; de l'accorder pareille aussi à M. de Vil-
» larnoult, mon gendre, enveloppé en même cause.
» Pareillement de pouvoir transporter, hors de Sau-
» mur, les os des miens pour n'être exposés à la rage
» d'un si ingrat peuple. Là, Sire, soustrait aux objets
» qui trop justement affligent mon âme, je prierai Dieu
» qu'il lui plaise prospérer de plus en plus la personne
» et la couronne de Votre Majesté; pardonner aux au-
» teurs de ces conseils, plus nuisibles à ses affaires
» qu'à moi-même; et pour adoucir mes amertumes,
» me faire oublier que je suis né François; et peut-
» être, Sire, se trouvera-t-il là quelqu'un qui grave sur
» ma tombe cette misérable épitaphe : *Ci gît, qui,*
» *âgé de soixante et treize ans, après en avoir em-*

» ployé, sans reproche, les quarante-six au service
» de deux rois, fut contraint, pour avoir fait son
» devoir, de chercher son sépulcre hors de sa patrie.
» Juge, lecteur, et déplore, soit son malheur, soit
» la malice du siècle.

» PHILIPPE DE MORNAY. »

Les Saumurois, non moins ingrats que Louis XIII et son premier ministre, ont aussi oublié celui qui éleva leur ville à un si haut degré de gloire et de prospérité, les gouverna pendant trente-deux ans, avec autant de sagesse que d'équité, leur donna tant de marques d'attachement, et qui, par son testament, leur légua sa magnifique bibliothèque, l'une des plus riches et des plus nombreuses de ce temps-là. Aucun monument, pas même le nom d'une rue, ne rappelle, dans la ville qu'il rendit si célèbre, le nom de l'ami d'Henri IV, de Mornay enfin,

« Mornay, son confident, mais jamais son flatteur,
» Trop vertueux soutien du parti de l'erreur;
» Qui, signalant toujours son zèle et sa prudence,
» Servit également son église et la France;
» Censeur des courtisans, mais à la cour aimé;
» Fier ennemi de Rome, et de Rome estimé. »

Espérons que la génération actuelle réparera la faute de celles qui l'ont précédée, et que la plus belle rue de Saumur, que l'on vient d'ouvrir entre la place des Bilanges et le pont Fouchard, pour conduire à la route du Poitou, portera désormais le glorieux nom de MORNAY.

CHAPITRE XL.

La ville et le château de Vihiers. — Le château de Vezins. — Le mauvais père. — Le fils du baron de Vezins réduit à l'état de cordonnier. — Les fortifications du château de Vezins détruites. — Trait de générosité.

Pendant les premières années de la Révolution, la petite ville de Vihiers, située sur la route de Saumur à Cholet, fut élevée au rang de chef-lieu de district; mais la guerre de la Vendée lui a fait perdre tous les avantages qui auraient pu résulter pour elle de ce nouvel ordre de choses. Ce district a été supprimé et son territoire partagé entre les arrondissements voisins. Vihiers était une des plus anciennes baronnies de l'Anjou. Vers l'an 978, elle fut donnée à Albéric, fils de Bouchard, baron de Montmorency, par Geoffroy Grisegonnelle, son parent, qui l'avait attiré en Anjou auprès de lui. Marguerite de Vihiers porta cette terre en dot à Guillaume, vicomte de Thouars; elle passa depuis dans la maison de Rochefort, ensuite dans celle de Turpin-Crissé, puis enfin dans celle de Cossé-Brissac, qui la possède encore aujourd'hui.

La ville de Vihiers a toujours considérablement souffert dans toutes nos guerres civiles; elle fut brûlée au commencement du quatorzième siècle; elle le fut aussi en 1593 par le seigneur de la Roche des Aubiers; à cette dernière époque, elle était ceinte d'un fossé et d'un mur flanqué de tours dont il reste encore quel-

ques vestiges; enfin elle a encore été incendiée en 1793, et une grande partie de ses habitants a péri dans cette cruelle guerre de la Vendée. On a découvert, il y a deux ans, en enlevant des terres dans un verger joignant le château, les ruines de plusieurs chambres pavées de petits carreaux de terre cuite, recouverts d'émail et ornés de fleurs de lys. On a aussi trouvé des trous ou excavations, pratiqués dans le roc, qui servaient à garder le blé; plusieurs contenaient encore du froment et du seigle très bien conservés : ces trous, pour la conservation des grains, sont fort communs dans cette ville, particulièrement dans le faubourg Saint-Jean.

Il ne reste plus du château de Vihiers que les caves, les murs et quelques tourelles qui tombent en ruines; les désastres de la ville, qui compte environ mille habitants, sont presqu'entièrement réparés. Près de Vihiers on voit un beau champ de foire, où se fait un commerce très considérable de bestiaux; il y avait autrefois une fort belle halle; celle qu'on a rebâtie depuis l'incendie de 1793 est moins commode que l'ancienne, parce que les boutiques seules sont couvertes.

Entre Vihiers et Cholet, on trouve le bourg et le château de Vezins, dont la population, comprise celle de la campagne, s'élève à dix-sept cents âmes. Le seigneur de Vezins, comme vassal de celui de Vihiers, devait à celui-ci une garde de deux cent cinquante hommes en temps de guerre. La terre de Vezins, au seizième siècle, appartenait à Jacques le Porc de la Porte, qui prit le titre de baron de Vezins. Il épousa Claudine de la Noue, dont il eut un fils et deux filles; mais il conçut tant d'aversion pour ses enfants qu'il résolut de s'en défaire; ses filles furent envoyées dans

une ferme qu'il avait en Bretagne, et son fils, âgé de trois ans, à la Roche-Bernard, près de Châteaudun.

Peu de temps après, il chargea deux domestiques d'aller prendre son fils dans cette terre, sous prétexte de le conduire en Bretagne, et leur donna en même temps l'ordre de le faire adroitement disparaître pendant le voyage. Ils amenèrent l'enfant jusqu'aux Rosiers, feignirent qu'il y était mort le 19 octobre 1563, firent un enterrement simulé, prirent un certificat du curé, qui constatait ces faits, et le présentèrent au père, à Vezins, avec les habits de son fils.

Mais les valets du baron, plus humains que leur maître, avaient remis l'enfant à un homme de confiance, qui le plaça dans une ferme, où il fut élevé comme un orphelin abandonné.

Devenu veuf en 1573, le baron de Vezins fit enlever ses filles, travesties en paysannes, et on les conduisit, de la ferme où elles étaient, dans l'île de Guernesey. Le procureur-général du parlement de Bretagne, instruit de cet acte de violence, poursuivit le baron, et il fut ordonné que les pauvres demoiselles seraient mises dans un couvent, aux frais de leur père.

Ayant appris que son fils n'était pas mort, le baron le fit aussi partir de la maison du fermier qui l'avait élevé; il fut conduit à Genève, et placé chez un cordonnier qui lui apprit son métier.

Ainsi débarrassé de ses enfants, le baron de Vezins voulut se remarier, et il épousa, en 1578, Louise de Maillé de Lathan. Deux fruits naquirent de cette union; il mourut en 1585, et sa veuve s'empara de tous les biens en qualité de tutrice de ses enfants

René de Vezins, simple compagnon à Genève, porta

un jour une paire de bottes à un officier français : c'était le brave La Noue, dit *Bras-de-Fer,* le digne ami de Duplessis-Mornay, homme aussi recommandable par ses vertus que par ses expéditions militaires. La Noue, frappé de la ressemblance des traits et des manières de ce jeune homme avec ceux du baron de Vezins, son beau-frère, lui adressa diverses questions, et les réponses de René achevèrent de le convaincre que ce cordonnier était son neveu. Le brave La Noue le prit aussitôt sous sa protection, et lui fit donner une éducation convenable à sa fortune et à sa naissance.

Instruit de la mort de son père, René revint en Anjou pour se faire reconnaître et recueillir la succession qui lui était échue. Louise de Maillé voulut le traiter comme un imposteur; mais René, soutenu par La Noue, son oncle, intenta à Louise de Maillé un procès qui fixa l'attention de toute la province.

Louise de Maillé se trouvait en possession du château de Vezins, qui était alors une place forte, et elle y demeurait, lorsque Pierre Laurent, seigneur de La Crilloire, un de ses voisins, forma le dessein de l'épouser de gré ou de force. Sous divers motifs, il fit entrer plusieurs personnes affidées dans le château, et il y vint ensuite lui-même sous prétexte de rendre une visite à la dame. Aussitôt qu'il est dans la cour intérieure, il s'empare des clefs, tue ou chasse tous ceux qui veulent lui opposer de la résistance, entre, le pistolet à la main, dans l'appartement de Louise de Maillé, et lui déclare qu'il veut l'épouser à l'instant. Effrayée autant qu'offensée de cette violence, elle rejette avec fierté la proposition de La Crilloire; celui-ci se calme un peu, lui accorde la nuit pour se décider,

et se retire pour assurer l'exécution de son entreprise. Le lendemain matin il revient; Louise persiste dans son refus; il la traîne, malgré ses plaintes et ses cris, dans la chapelle du château, où le curé est contraint de les marier.

Les parents, les amis de la dame de Vezins, instruits de ce qui venait de se passer dans ce château, s'assemblèrent pour en faire le siége, tandis que, de son côté, La Crilloire se préparait à leur opposer une vigoureuse résistance. Mais Louise de Maillé lui ayant représenté que leur mariage serait nul tant qu'il la retiendrait prisonnière, et lui ayant promis de le ratifier aussitôt qu'elle serait en liberté, il se laissa toucher, et lui permit de sortir le onzième jour de sa captivité. Cette dame se retira d'abord chez le seigneur de La Roche des Aubiers, ensuite à Angers, où elle porta plainte contre l'attentat de son violent voisin.

A la veille d'être assiégé dans le château de Vezins, La Crilloire crut qu'il était plus sûr pour lui d'en sortir; il alla se réunir à l'armée du roi de Navarre, à Fontenay, mais bientôt après il fut pris dans une embuscade. Le présidial d'Angers lui fit son procès, et il eut la tête tranchée le 7 mai 1588 [1].

Après quinze ans de contestations et de procès, René, par la protection et le crédit de La Noue, fut enfin mis en possession des biens de son père, à l'exception du château de Vezins, qui avait été accordé aux protestants comme place de sûreté, et dont le commandement avait été donné à Duplessis de Gesté. Ce fut à cette occasion que René, qu'il faut actuelle-

[1] *Coutume d'Anjou*, *Causes célèbres*, p. 1168.

ment nommer baron de Vezins, fit bâtir, sur la terre de sa femme, le château de la Tour-Landry, achevé en 1606, et qu'il habita jusqu'à sa mort arrivée en 1616.

Le baron n'oublia jamais qu'il avait été cordonnier; il en conserva toujours les outils en argent, s'en servait quelquefois par reconnaissance, et se plaisait à les montrer à ses amis. Il laissa Anne de La Tour-Landry, sa veuve, mère de deux garçons et de cinq filles.

1622. Louis XIII, après avoir retiré le commandement de Saumur à Duplessis-Mornay, fit raser toutes les fortifications du château de Vezins, et le rendit en cet état à la veuve du baron et à ses enfants. En 1750, il passa dans la famille Leclerc la Ferrière, qui le possède encore. Incendié et entièrement ruiné en 1793, il vient d'être reconstruit sur un nouveau plan, et s'offre actuellement à la vue du voyageur sous la forme d'une belle maison de plaisance, environnée de jardins et de vergers bien plantés et bien cultivés.

Un trait peu connu, mais digne de l'être, terminera ce chapitre.

Lorsque le chevalier de Vezins était lieutenant du roi dans le Quercy, Resnier y commandait pour les protestants; ces deux gentilshommes s'étaient fait dans ce temps-là une guerre cruelle, qui les avait rendus ennemis irréconciliables. A l'époque de la Saint-Barthélemy, ils étaient l'un et l'autre à Paris. Resnier, ne doutant point du sort qui l'attend, se met en prières dans sa chambre avec son domestique qu'il exhorte à mourir chrétiennement. On enfonce la porte, et le premier homme qui s'offre à sa vue est Vezins, qui, l'air furieux, le visage enflammé, une longue épée nue

à la main, s'avance vers Resnier, qui aussitôt lui tourne le dos, en s'écriant : — Frappe, bourreau. Vezins ne répond rien : un gentilhomme de sa suite ordonne au valet tremblant d'apporter sur-le-champ à son maître son épée, ses bottes et son manteau ; il obéit. On fait descendre Resnier dans la rue, où l'attend un cheval au milieu d'une escorte de quinze cavaliers, commandés par Vezins, qui l'emmène à petites journées jusqu'à Montauban, patrie de Resnier. Pendant ce trajet de près de cent cinquante lieues, Vezins ne lui dit pas un seul mot. Arrivés devant la porte de Resnier, il l'invite à descendre, en ajoutant : « Ne » pensez pas que la courtoisie que je vous ai faite soit » pour avoir votre amitié, mais pour avoir votre vie » dignement. — Elle est à vous, répondit Resnier, et » ne peut plus être employée qu'à vous servir. » Peu de jours après, l'occasion se présenta, et Vezins eut lieu de se féliciter d'avoir sauvé la vie à son ennemi [1].

L'Anjou doit s'enorgueillir de pouvoir trouver dans son histoire plusieurs beaux traits de générosité et d'humanité pendant les guerres civiles.

CHAPITRE XLI.

Université d'Angers. — Son origine. — Ses plus célèbres professeurs. — Récompenses que plusieurs d'entr'eux ont obtenues. — Fondation du collège de la Porte-de-Fer.

Si nous jetions quelquefois nos regards sur les générations qui nous ont précédés, si nous pouvions

[1] D'Aubigné, t. II, p. 22.

voir nos malheureux ancêtres se débattant pendant dix siècles pour tâcher de sortir des ténèbres de l'ignorance où la barbarie sacerdotale et féodale les tenait enchaînés, avec quels soins, quelle vigilance religieuse nous conserverions le précieux bienfait de la civilisation qu'ils sont enfin parvenus à nous transmettre. Combien d'actions de grâces n'avons-nous pas à rendre aux princes qui ont employé leur autorité, aux écrivains qui ont consacré leurs veilles, aux fondateurs des colléges, aux professeurs enfin, qui tous, suivant leurs moyens, ont concouru à nous procurer cette heureuse émancipation! C'est dans cette vue, c'est dans l'intention d'acquitter notre part d'une dette, trop souvent payée par l'ingratitude, que nous allons rechercher, pour les offrir à la reconnaissance publique, les noms de ces bienfaiteurs de l'humanité, de ces hommes estimables qui se livrèrent avec autant de zèle que de talent aux nobles et pénibles fonctions de l'enseignement public.

Les universités, ces établissements modernes qui ont si puissamment contribué à la régénération de l'Europe, sont presque toutes dues au hasard, comme l'ont été la plupart des découvertes dans les sciences et dans les arts. L'instruction primaire, la plus difficile de toutes, était anciennement établie dans les abbayes. C'était là que les jeunes gens employaient plusieurs années à apprendre à lire dans des manuscrits dont aucun n'offrait à leurs yeux deux lettres du même nom qui fussent parfaitement semblables, ce qui devait être un grand obstacle aux progrès des écoliers; et lorsqu'enfin, à force de travail, ils étaient parvenus à pouvoir lire dans un livre, il fallait encore faire de

nouveaux efforts pour pouvoir lire dans un autre, parce que chaque écrivain avait sa manière de former les lettres et de figurer les abréviations. Dans presque tous les diocèses, il y avait une grande-école pour l'instruction de ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Grégoire de Tours nous apprend qu'on y enseignait les humanités suivant les principes de Marcianus Felix Capella. La grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique, la poëtique et le chant étaient l'objet du premier cours; dans le second, on expliquait l'Ecriture-Sainte, on lisait les écrits des Saints Pères et des autres auteurs ecclésiastiques, on s'appliquait surtout à donner aux élèves des principes de morale et quelque connaissance sur la discipline de l'Eglise [1]. Ces grandes-écoles furent d'abord dirigées par les évêques, ou, sous leurs ordres, par quelques clercs ou quelques moines de haute réputation. Mais dans la suite les fonctions épiscopales étant devenues plus multipliées, les prélats, pour les remplir exactement, se trouvèrent obligés d'abandonner les soins de l'enseignement à l'un des chanoines de leur cathédrale. Le savoir du chef de l'instruction diocésaine dut nécessairement décider du succès de l'établissement; on allait de préférence là où l'on croyait trouver la science, et l'affluence des disciples dans telle ville, plus que dans telle autre, dépendait presque uniquement de la renommée des professeurs. Les grands talents étant alors très rares, il n'y eut que quelques écoles dont la réputation s'étendit au-delà des limites des diocèses où elles étaient

[1] *Hist. littéraire de France*, t. III,

établies; et, pour se distinguer des autres restées dans l'obscurité, elles prirent le nom d'Académies ou grandes-écoles, qu'elles changèrent dans la suite en celui d'Universités, c'est-à-dire études générales ou universelles. Si la diversité d'enseignement, qui devait naître de la pluralité de ces Universités, avait des inconvénients, elle avait aussi des avantages : elle excitait une louable émulation parmi les professeurs et les étudiants dont la plupart se faisaient un devoir de contribuer aux succès des études, afin d'en partager la gloire.

Plusieurs auteurs, qui ont écrit sur cette matière, considèrent l'Université d'Angers comme l'une des plus anciennes de l'Europe, et lui font partager cet honneur avec celles de Bologne, de Pavie, d'Oxford, de Paris et d'Orléans. Cependant il est impossible de fixer l'époque précise de son origine par un titre d'érection; il est même probable qu'il n'y en a point eu, non plus que pour celles que nous venons de nommer [1]. Mais on peut prouver son existence dès le dixième siècle, ou du moins au commencement du onzième, puisque l'on sait qu'Hubert de Vendôme, promu à l'évêché d'Angers, l'an 1010, demanda à Fulbert de Chartres un de ses disciples pour diriger son école et enseigner la philosophie. Ce disciple, nommé Bernard, était d'Anjou; c'est le plus ancien chef de notre académie dont on ait connaissance; il prit le titre de scolastique ou maître-école. Après sa sortie de cette province, il retint ce titre, comme on le voit dans l'épître qui est à la tête de son *Traité des*

[1] Il faut en excepter celle de Bologne fondée en 425 par l'empereur Théodose.

Miracles de sainte Foi, qu'il dédia à Fulbert [1]. Celui-ci, pour dédommager l'Académie de la perte qu'elle venait de faire de son chef, envoya à Angers deux autres de ses disciples : Sigo, qui depuis fut abbé de Saint-Florent, et Hildoin, qui le fut de Saint-Nicolas, en 1055.

Le fameux hérésiarque Bérenger, de Tours, autre élève de Fulbert, vint aussi, quelque temps après, donner des leçons dans l'Académie d'Angers, et il compta au nombre de ses disciples saint Bruno, fondateur de l'Ordre des Chartreux.

Un des plus célèbres Angevins de ces temps reculés, Marbode ou Marbeuf, après avoir été successivement élève et professeur de notre Université, en devint le chef; ses vertus et son mérite contribuèrent beaucoup à la réputation de cet établissement. On a de lui un poëme sur le *Cantique des Cantiques*, suivant le triple sens, six épîtres, et un *Traité des Pierres précieuses*, traduit en français par un auteur contemporain ; c'est la plus ancienne traduction française que l'on connaisse [2]. Ses poésies sont faibles, mais ses lettres sont estimées. Quelques auteurs croient que la sixième épître, qui est une satire contre Robert d'Arbrissel sur sa trop grande familiarité avec les femmes, n'est pas de lui. Quoi qu'il en soit, après l'élection de Marbeuf à l'évêché de Rennes, ce même Robert, qui depuis institua l'Ordre de Fontevrault, vint à Angers professer la théologie [3].

[1] Mabillon, *Ann. Bénédict.*, t. IV, p. 214.

[2] Elle a été imprimée à Paris, en 1708, dans l'édition des Œuvres d'Hildebert et de Marbode ; on ignore le nom du traducteur.

[3] *Hist. de l'Ordre de Fontevrault*, p. 15.

Les scolastiques ou maîtres-école jouissaient anciennement d'une très grande autorité; ils étaient considérés dans chaque diocèse comme étant les plus versés dans la connaissance de la théologie et des affaires ecclésiastiques; ils avaient la police des consciences, et c'était sur eux que les évêques se reposaient du soin de rechercher et de poursuivre le crime d'hérésie, crime affreux dans ce temps-là, si on en juge par la cruauté des supplices de ceux qui en étaient, non convaincus, mais seulement soupçonnés. Ils dressaient et visaient les actes qui intéressaient les cathédrales; ils étaient dans chaque diocèse, et à l'égard de chacun des évêques, ce qu'était à Rome, dans les premiers siècles de l'Eglise, le premier des notaires qui était comme le chancelier du pape, et de là vint qu'ils prirent à Angers et ailleurs le titre de chancelier. C'était au maître-école qu'appartenait le droit d'examiner ceux qui se présentaient pour professer; il était libre de les exclure du professorat, en cas que leurs mœurs fussent déréglées, leur capacité insuffisante, leur doctrine suspecte.

Après Marbeuf, l'Académie eut pour chef un Anglais, nommé Geoffroy Babion, le plus éloquent prédicateur de son temps. L'an 1105, il souscrivit, comme maître-école, l'accord que l'évêque Renaud de Martigné-Briant ménagea entre le chapitre de la cathédrale et celui de Saint-Maurille.

Le savant professeur en droit Ulger succéda à Geoffroy Babion, et nous ferons remarquer, à cette occasion, que les maîtres-école étaient toujours choisis parmi les professeurs. Il remplit avec beaucoup de distinction cette place, et, pour l'en récompenser,

on le nomma d'abord, en 1115, archidiacre d'outre Maine, et ensuite il fut promu à la dignité d'évêque d'Angers en 1124. C'était un des hommes les plus remarquables de son temps; le pape Innocent II lui donne la qualité d'homme prudent, et saint Bernard, tout en blâmant sa conduite à l'égard de l'abbesse de Fontevrault avec laquelle il était en procès, rend justice à son mérite, en disant que, pour oser ainsi reprendre celui qu'il regarde comme son maître, il est obligé de fermer les yeux sur la grande réputation qu'il s'est acquise par ses talents et ses vertus. Ce fut particulièrement au zèle de ce prélat que l'Académie dut son prompt accroissement, et même quelques auteurs le considèrent comme en étant le fondateur. Il n'épargnait rien pour y attirer les maîtres les plus renommés par leur savoir, et, pour les attacher plus sûrement à leurs fonctions, il leur procurait les premières dignités de son église, comme il paraît par une lettre d'Herbert, son successeur dans la place de maître-école, adressée à Hilaire, professeur à l'Académie d'Orléans. Par cette lettre, il l'engage à venir rejoindre ses collègues, Vaslet, Gordon, Raoul et Eusèbe. « Tout » ce qu'il y a de clercs, lui dit-il, de nobles et de ri- » ches, de glorieux et de puissants, arrive de toutes » parts à Angers; tous vous attendent impatiemment [1]. » Cette lettre, qui est de 1135, est le seul monument qui nous ait conservé la mémoire de Raoul et d'Eusèbe, les plus distingués des professeurs sous l'épiscopat d'Ulger.

On ignore à quelle époque on a commencé à conférer les dignités académiques dans notre Université;

[1] Du Boullay, *Hist. de l'Université de Paris.*

mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage existait du temps de ce prélat, et la cérémonie s'en faisait avec beaucoup de solennité. Dans l'intention de reconnaître qu'elle devait son origine à l'Eglise d'Angers et à ses évêques, l'Académie donnait les licences dans le palais épiscopal, et ce fut pour maintenir cet usage qu'Ulger fonda, en faveur des bedeaux de l'Université, un repas aux frais de l'évêque le jour de la cérémonie des licences; cette fondation s'est conservée jusqu'au commencement du seizième siècle.

Tant qu'Ulger fut évêque d'Angers, l'Académie devint de jour en jour plus florissante, surtout quant à l'étude des lois; les deux plus savants canonistes de ce temps-là sortirent de cette école, Hildebert, du Mans, et Geoffroy, d'Angers, abbé de Vendôme, qui, dans la suite, fut promu par Urbain II à la dignité de cardinal.

L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, l'abbé Fleury, prétend que l'institution des colléges réguliers dans l'Université de Paris ne commença que vers le milieu du treizième siècle; on peut assurer que dans celle d'Angers, elle remonte au onzième. Le collége Saint-Maurice, qu'on appela depuis de *la Porte-de-Fer*, du nom d'une des portes de la cité, qui était auprès, en est une preuve; il fut fondé, l'an 1051, par l'évêque et les chanoines de la cathédrale, pour l'instruction de leurs clercs et des jeunes gens de la ville. Le titre de la fondation de ce collége est inséré par extrait dans un mémoire imprimé du chapitre de l'église d'Angers [1]. Vers cette époque, l'Académie était établie dans

[1] *Réponse du chap. de l'Egl. d'Angers à la Plainte apologétique de Miron, évêque de la même ville;* Paris, 1626.

le faubourg Saint-Etienne [1], rue de l'Aiguillerie, dans une espèce de halle ou de grange éclairée par des fenêtres sans vitres. Les siéges, c'est-à-dire les bancs, n'étaient pas encore en usage dans les églises et les écoles; on se contentait de joncher ces lieux de paille, qu'on renouvelait de temps en temps et que l'on parsemait de plantes odoriférantes, particulièrement de fenouil, la veille des grandes fêtes. C'était ainsi qu'assis à terre, sur un fumier souvent infect, les disciples écoutaient leurs maîtres, et se formaient, en écrivant leurs leçons, la seule bibliothèque que la plupart d'entr'eux pussent jamais posséder, car les livres étaient alors si rares et si chers que le prix d'un seul volume était au-dessus des moyens d'un simple bourgeois. Mais toute la France, à l'exception des abbayes et des châteaux, était alors si pauvre, que c'était avoir déjà fait un pas vers la fortune que d'être parvenu à l'état de clerc, et celui qui avait cet avantage était dès lors un objet d'envie pour le peuple. Deux livres de pain, un quarteron de fèves ou de haricots cuits à l'eau et au sel, une demi-livre de viande le dimanche et le jeudi, étaient la nourriture ordinaire des étudiants; leur vêtement consistait en une robe de bure brune, le chaperon pareil, un haut de chausses de toile et une paire de sabots. Ceux qui, sachant bien écrire, étaient laborieux, employaient les heures de récréation et les jours de congé à copier des livres pour les libraires; le peu d'argent qu'ils gagnaient servait à leur procurer des

[1] Le faubourg Saint-Etienne se forma près et aux environs de l'église de ce nom, bâtie par saint Mainbeuf dans le septième siècle, et qui depuis fut nommée Sainte-Croix; elle a été démolie en 1791.

habits moins grossiers et des souliers pour la belle saison.

Les clercs séculiers n'étaient pas les seuls qui vinssent étudier à Angers; les abbés de la province et ceux des diocèses voisins y envoyaient aussi leurs jeunes religieux, qui logeaient dans différents prieurés ou hospices que ces abbayes avaient dans cette ville. Là, les étudiants, vivant en commun sous plusieurs maîtres, pouvaient aisément vaquer à l'étude sans perdre l'esprit de leur état. Ces maisons, pour la plupart, ne portaient pas le nom de collége, mais de prieuré ou d'hôtel de telle abbaye, et sous ce titre elles servaient au même usage. Ainsi nous connaissons encore aujourd'hui l'hôtel de l'abbaye de Fontevrault, qu'on nomme de Haute-Mule, rue Saint-Evroult; celui de l'abbaye de Marmoutiers, qu'on nommait de Saint-Eloy, paroisse Sainte-Croix; ce dernier, fondé par Ulger, fut dans la suite réuni au séminaire. L'abbaye de la Trinité de Vendôme eut son collége dans le prieuré de l'Esvière; l'abbaye de Saint-Florent dans une maison près le Puits-Rond, qu'on nomma le collége de Ballée; l'abbaye du Loroux, rue Saint-Denis; l'abbaye de Pontron, rue Saint-Martin; celle de Meilleraie, place Saint-Martin, dans la maison des Arts; celle de Chaloché, au Pilori; celle de Belle-Branche, rue du Godet; celle du Perray-Neuf, rue Valdemaine; celle de la Roë, dans la rue de ce nom; celle de Melinais, rue Valdemaine; celle de Tournus en Bourgogne, hôtel du Volier, rue de ce nom. Les abbayes de Bourgueil et de Saint-Maur possédaient aussi des prieurés, mais on ne sait plus dans quelles rues. La plupart de ces colléges avaient des maisons de campagne aux environs de la ville, où l'on conduisait les élèves les jours de congé; les mai-

sons de Melinais, paroisse Saint-Samson, et de Meilleraie, paroisse de la Trinité, appartenaient aux abbayes de ces mêmes noms.

Une mesure, non d'ordre public, mais de désordre, prise dans un état voisin, et qui prouve combien la civilisation était encore peu avancée, procura plusieurs bons maîtres à notre Université. Vers l'an 1145, Etienne, roi d'Angleterre, qui avait usurpé ce royaume sur Mathilde, comtesse d'Anjou, s'avisa d'anéantir toutes les lois avec défense d'en conserver même des compilations. Par suite de cette abolition, plusieurs savants de l'Université d'Oxford, se trouvant sans emploi, vinrent se réfugier à Angers, auprès de leur légitime souveraine, et y enseignèrent la jurisprudence, science devenue inutile dans leur pays.

Pendant l'épiscopat de Normand de Doué (1148 à 1153), l'Académie eut pour chef Pierre, son neveu, et pendant celui de Geoffroy la Mouche, son successeur, elle eut Mathieu, surnommé *d'Angers*, lieu de sa naissance, où il revint se fixer après avoir enseigné avec beaucoup de succès l'un et l'autre droit dans l'Université de Paris. Ce Mathieu était doyen de la cathédrale en 1162; on croit que c'est lui qui fut le précepteur d'Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, un des plus illustres bienfaiteurs de l'Université d'Angers, comme il le fut aussi de celle d'Oxford. La réputation de ce dernier maître-école s'étendit jusqu'à Rome, où Alexandre III l'appela pour se servir de ses lumières dans le concile qu'il devait tenir à Latran. Peu de temps après, ce même pontife, voulant honorer le mérite de Mathieu, le nomma cardinal de Saint-Marcel [1].

[1] *Hist. litt. de France*, t. IX, p. 53.

Au commencement du treizième siècle, le pape Honoré III, à la prière du roi de France, défendit à l'Université de Paris d'enseigner les lois civiles : la lumière trop près du trône importunait le monarque. Les Universités d'Orléans et d'Angers virent le nombre de leurs disciples s'augmenter de tous les étudiants en droit des pays limitrophes qui avaient été obligés de quitter celle de Paris; en sorte que l'étude des lois fut bientôt aussi renommée dans notre académie que l'était à Paris celle de la théologie. Mais ce qui contribua le plus à la célébrité de l'Académie d'Angers, ce fut l'augmentation subite qu'elle reçut en 1229 de plusieurs professeurs distingués et d'un grand nombre de disciples de diverses nations; voici comment un historien anglais, Mathieu Paris, raconte ce qui donna lieu à cet événement.

« Le lundi et le mardi gras de cette année (1229), » dit-il, jours auxquels les clercs-écoliers ont coutume » de faire des tournois, plusieurs d'entr'eux sortirent » de Paris et allèrent vers Saint-Marcel pour y jouer à » leur ordinaire. Après avoir pris pendant quelque » temps le divertissement du tournoi, ils entrèrent » dans un cabaret; mais lorsqu'il fallut payer le vin » qu'ils avoient bu, il s'éleva de violents débats au » sujet du prix, et des mots insultants on en vint aux » mains. Les voisins, accourus au secours des cabare- » tiers, mirent les écoliers en fuite, après les avoir fort » maltraités. Rentrés dans la ville, le visage meurtri » et les habits déchirés, les écoliers engagèrent leurs » condisciples à les venger. En effet, le lendemain ils » vinrent en foule à Saint-Marcel, armés d'épées et de » bâtons, entrèrent avec violence dans un cabaret,

» brisèrent les verres et les pots, et répandirent le vin
» sur le pavé ; courant ensuite dans les rues de ce
» faubourg, ils attaquèrent indifféremment tous ceux
» qu'ils rencontrèrent, hommes et femmes, et à force
» de les frapper, ils les laissèrent demi-morts. Le
» prieur de Saint-Marcel, informé de la manière dont
» on avoit traité ceux qu'il étoit obligé de protéger,
» en fit sa plainte au légat et à l'évêque de Paris, qui
» sur-le-champ allèrent trouver la reine, alors régente
» (Blanche de Castille, mère de saint Louis), et la
» prièrent de faire justice des auteurs de ces excès.
» La reine donna l'ordre au prévôt de Paris de partir
» promptement avec ses archers, et de faire main basse
» sur tous ceux qui avoient commis ces violences. Ces
» gens, accoutumés aux exécutions les plus sanguinai-
» res, étant sortis armés, rencontrèrent une troupe
» d'écoliers occupés aux joûtes, tous innocents du
» crime dont il s'agissoit, et, sans avoir égard à leur
» jeunesse, à leur innocence et à l'impossibilité d'ap-
» porter aucune résistance puisqu'ils n'avoient point
» d'armes, en tuèrent quelques-uns, en blessèrent
» d'autres, dépouillèrent une partie de ceux qu'ils
» avoient blessés et les traitèrent avec la dernière ri-
» gueur. Quelques-uns de ces étudiants, ayant pris la
» fuite, allèrent se cacher dans les vignes et dans les
» cavernes ; deux écoliers très riches et très puissants
» furent trouvés parmi les morts. Les maîtres de l'U-
» niversité, instruits de cette sanglante exécution, in-
» terrompirent leurs leçons et allèrent en corps prier
» la reine et le légat de ne pas laisser impunie l'in-
» sulte qu'on leur avoit faite dans la personne de leurs
» écoliers..... La reine, le légat et l'évêque ayant ab-

» solument refusé de leur rendre justice, tous quittè-
» rent Paris, et leurs écoliers en firent autant. De tous
» les fameux professeurs qui y étoient, il n'en resta
» pas un seul, en sorte que cette ville se vit privée
» du corps de savants qui jusqu'alors avoit fait sa
» gloire. Parmi les Anglais célèbres qu'elle possédoit
» étoient Alain de Becoles, Nicolas de Franeham, Jean
» Bloud, Raoul de Medeinston, Guillaume Durham, et
» plusieurs autres qu'il seroit trop long de nommer,
» et dont la plus grande partie choisit la ville d'An-
» gers pour y enseigner toutes sortes de sciences [1]. »

CHAPITRE XLII.

Suite de l'histoire de l'Université. — Collége de Fougères. — Collége de Bueil. — Collége de la Fromagerie. — Collége d'Anjou. — Des Formules angevines.

Plusieurs auteurs angevins, Menard, Ménage et Petrineau, prétendent que ce n'est qu'après cette dispersion des professeurs et des étudiants de l'Université de Paris que fut établie celle d'Angers. Mais Pocquet de Livonnière, dans sa dissertation sur l'ancienneté de notre Université, prouve, par un grand nombre de faits et de documents authentiques, qu'elle existait plus d'un siècle auparavant, comme nous venons de le voir, qu'on y enseignait les humanités, la philosophie, les lois canoniques et civiles dès le onzième siècle, et que, vers le commencement du treizième, Nicolas de Fra-

1 *Math. Paris*, *ad ann.* 1229.

neham, un des professeurs sortis de Paris, y enseignait la médecine.

Sous l'épiscopat de Guillaume Le Maire (1290 à 1314), presque tous les chanoines de son église étaient professeurs en droit, comme il l'avait été lui-même; car alors les talents, les vertus, étaient des titres suffisants pour occuper les premières dignités de l'Église et quelquefois de l'État. Cette notice en fournit plusieurs exemples. On distinguait surtout le maître-école Jean Dubois, qui devint évêque de Dol, André de la Haye, Gervais Hommedey, Clément Ademard, official d'Angers, et Guillaume Bonet, qui fut depuis évêque de Bayeux.

L'étude du droit canonique et civil fut presque la seule en vigueur, pendant l'épiscopat de Le Maire, dans notre Université; ce prélat avait fait venir de toutes parts les plus habiles jurisconsultes, parmi lesquels on comptait Gilles de Metz, Olivier de Bonac, Hugues Briguebert, Nicaise Blondel, Pierre de Boyel, Pierre Chopin et Mathieu Ferrant, qu'il fit son official, dignité alors si considérée qu'on donnait à celui qui en était revêtu le titre d'*éminentissime;* dans la suite, ce même Mathieu Ferrant fut élevé à la dignité de chancelier de France.

Pendant l'épiscopat de Foulques de Mathefelon (de 1333 à 1335), qui avait aussi professé dans l'Académie, il y eut encore plusieurs maîtres très distingués, tels qu'Arnault d'York, religieux de Saint-Florent de Saumur, et Pierre de La Forêt, qui fut ensuite nommé chanoine et archidiacre de l'église du Mans, puis avocat du roi au parlement de Paris, évêque de Tournay, archevêque de Rouen, cardinal et enfin chancelier de

France. Il dut toutes ces dignités, non à sa naissance, mais à son seul mérite et surtout à la réputation de grand jurisconsulte qu'il s'était acquise en professant le droit à Angers.

Quelques auteurs ont remarqué que, parmi les dix-neuf évêques qui formèrent l'assemblée du clergé en 1539, assemblée qui avait pour objet les empiètements continuels des juges ecclésiastiques dans les affaires purement civiles, il y avait quatre de ces prélats qui avaient professé le droit dans notre Université : Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, Raoul de La Flèche, évêque de Saint-Brieuc, Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, qui depuis fut élevé à la dignité de cardinal.

Ce fut sous l'épiscopat de Foulques de Mathefelon que Robert Ellis fut nommé maître-école, et c'est en sa faveur que ce prélat fit unir à cette dignité le doyenné rural de Chemillé et les cures de Louresse et de Meslay. Les motifs de cette union sont remarquables et prouvent que l'Université d'Angers était dès-lors une des plus distinguées du royaume; en voici la traduction :

« Comme un bâtiment élevé sur une hauteur est » facilement renversé par la violence des vents, s'il » n'est appuyé sur des fondements solides, les dignités » les plus éminentes de l'Eglise tombent aussi dans le » mépris par l'audace des inférieurs qui refusent de se » soumettre à la conduite de ceux qui sont revêtus de » ces dignités, s'ils n'ont que médiocrement de quoi » vivre. »

Puis il ajoute que, se rappelant l'état de l'école d'Angers, école ancienne et très honorable, qui a

nourri de son lait tant de jeunes gens de mérite et dans les siècles les plus reculés [1], il a fait attention que le maître-école de la cathédrale a l'avantage d'être le chef de cette Académie, et que ce titre le met en droit d'en régler les différentes leçons, de corriger les abus quant aux actes et à la discipline scolastique; qu'ainsi il lui semble raisonnable qu'il paraisse avec honneur à la tête de ceux qu'il préside, afin que son pouvoir s'affermisse. C'est pourquoi, connaissant la médiocrité de ses revenus, il se détermine à les augmenter par la réunion de ces trois bénéfices, dont l'évêque d'Angers est collateur.

Le maître-école Robert Ellis étant mort, Nicolas Giboul lui succéda vers 1355, et on croit qu'il présida l'Université sous l'épiscopat de Raoul de Machecoul, qui dura trois ans, et sous une partie de celui de Guillaume Turpin de Crissé, son successeur. Parmi les jurisconsultes qui professaient alors, on remarque Simon Le Breton, Guillaume Richer, Garnier de Scépeaux, Gilles Bellemère, qui fut nommé archidiacre d'Angers, et auquel ses talents, qui nous sont encore connus par ses écrits, procurèrent l'évêché d'Avignon, puis un chapeau de cardinal; Jean Le Fèvre, moine bénédictin, qui devint évêque de Chartres, puis chancelier d'Anjou; Jean de la Bernichère, abbé de Saint-Aubin; enfin Philippe Blanche, qui devint archevêque de Tours.

Le second collége établi à Angers est celui de Fougères; Guillaume Georges, que l'on croit Breton, le fonda, en 1361, pour quatre étudiants en droit canon

[1] Il écrivait ceci en 1337.

et civil, nés à Fougères ou aux environs. Il dota cet établissement de vingt-cinq septiers de froment, mesure d'Angers, de six pipes de vin et de vingt livres de monnaie courante, environ cent quatre-vingt-dix livres valeur actuelle.

Nous voici arrivés au règne de Charles V, époque à laquelle divers écrivains ont voulu fixer celle de l'érection de notre Université; il suffira, pour réfuter cette opinion, de rapporter les expressions des lettres-patentes de ce monarque relatives à l'Université d'Angers, car elles supposent évidemment une origine bien antérieure à leur date. Ces lettres-patentes sont de l'année 1364; elles portent : « Que la ville d'Angers, » source intarissable de toutes sortes de sciences, pro- » duit depuis longtemps, par une fécondité naturelle, » des hommes d'excellent conseil, qui se sont répan- » dus dans les différentes parties du monde. » On y parle ensuite des docteurs, des licenciés, des bacheliers et de tout ce qui constitue une université. Aussi n'est-il point question dans ces lettres de l'érection de l'Université, mais bien des priviléges que le sage monarque lui accorde, lesquels sont semblables à ceux que ses prédécesseurs avaient donnés à celle d'Orléans. Par ces priviléges, les maîtres-école, docteurs, licenciés, bacheliers, étudiants, notaires, bedeaux, libraires et parcheminiers, étaient exempts de toutes espèces de contributions et même du service militaire, excepté dans le cas où l'ennemi serait à moins de dix lieues de la ville, ce qui les obligeait, non à servir en personne, mais à se faire remplacer. Mais si nous ne reconnaissons pas Charles V pour le fondateur de notre Université, nous devons reconnaître que le soin qu'il prit de

ranimer le goût des sciences dans son royaume, contribua beaucoup à la mettre en honneur, et que ce fut le mouvement qu'il imprima aux esprits qui prépara le brillant succès qu'eurent les lettres et les arts sous le règne de François Ier.

Ce fut vers l'an 1375, sous l'épiscopat d'Hardouin de Bueil, que s'établit la division des quatre facultés, des droits canonique et civil, de théologie, de médecine et des arts; d'autres croient qu'elle ne fut établie qu'en 1432 par le pape Eugène IV, à la sollicitation de Louis III, duc d'Anjou. Quant à la division des écoliers en plusieurs nations, elle remonte aux premiers temps de l'institution des académies. La diversité des langues, des mœurs, réunit naturellement par province ceux qui pouvaient s'entendre réciproquement et qui, pour se procurer des nouvelles et des secours de leur pays, étaient obligés d'y envoyer, à frais communs, des exprès. On donna à ces commissionnaires particuliers le nom de messagers de l'Université; dans la suite, leur service s'organisa régulièrement, on fixa le jour de leur départ, celui de leur arrivée, et c'est ainsi que peu à peu les messageries et les postes s'établirent en France.

Jusqu'en 1383 l'Université d'Angers avait été partagée en dix nations; à cette époque, elles furent réduites à cinq : la première était celle d'Anjou, qui comprenait les étudiants de l'Anjou, de la Touraine et ceux des nations hors du royaume; les quatre autres étaient celles de Bretagne, du Maine, de Normandie et d'Aquitaine; quinze ans après, c'est-à-dire en 1398, on y en admit une sixième, celle de France. Cette multiplicité de nations annonce quelle devait être à Angers l'affluence

des étudiants, et on pourrait peut-être l'apprécier par le nombre des professeurs en droit. On en comptait huit en 1575, ce qui est d'autant plus remarquable que, du temps de Justinien, il n'y en avait qu'un pareil nombre dans tout l'empire, deux à Rome, deux à Constantinople et quatre à Béryte. Mais, pour ne pas être étonné de cette multitude d'élèves en droit, il faut savoir qu'outre les tribunaux civils établis dans chaque juridiction seigneuriale, il y avait encore un si grand nombre de tribunaux ecclésiastiques, qu'après la réforme qu'on fit de la plupart de ces derniers au concile de Châteaugontier en 1231, on en comptait encore vingt-quatre dans le seul évêché d'Angers, qui n'était pas très étendu.

Les grands priviléges dont jouissaient tous les membres de l'Université avaient sans doute beaucoup contribué à augmenter le nombre de ses officiers et suppôts, car outre le maître-école ou recteur et les docteurs-régents, elle avait un procureur-général, un notaire-général, un grand-bedeau, qui devait être licencié en droit, et dont la principale fonction était d'accompagner le recteur, devant lequel il marchait, revêtu d'une longue robe, six bedeaux généraux, quatre bedeaux des facultés, deux bourgeois prêteurs d'argent aux étudiants, sans autre intérêt que celui de jouir des priviléges, trois libraires et trois parcheminiers. Chaque nation avait encore un procureur, un ou plusieurs messagers, un bedeau à masse. Enfin les docteurs-régents ou professeurs avaient chacun un bedeau à verge qui les précédait dans les cérémonies publiques, et même quelquefois lorsqu'ils se rendaient à l'Académie.

Dès l'origine les nations se choisirent un chef qu'elles nommèrent *syndic* ou *procureur*; président né des écoliers ses compatriotes, il exerçait sur eux une sorte de magistrature, veillait à leurs intérêts, les mettait à couvert des insultes, et instruisait des règlements de l'école ceux qui étaient nouvellement arrivés. Ce qui donnait surtout de la considération aux syndics, c'est que, conjointement avec leur nation, ils en vinrent à disposer des places de professeurs en droit, appelant pour les remplir des jurisconsultes de leur pays, ou ceux qui brillaient davantage dans d'autres provinces.

Le troisième collége d'Angers, nommé le collége de Bué ou de Bueil, qui était dans la rue de la Roë, fut établi en 1407, avec les fonds légués pour cette utile fondation par Grégoire Langlais, évêque de Seez. Il y avait un principal, un chapelain et six boursiers qui devaient étudier en droit.

L'année suivante, Jean Le Verrier et Alix de Bart, sa femme, bourgeois d'Angers, fondèrent un quatrième collége, nommé de La Fromagerie, du nom de la maison que lui assignèrent les fondateurs pour une partie de sa dotation; on y enseignait les humanités et la philosophie; mais les bâtiments étant tombés en ruines vers le milieu du dix-septième siècle, on en céda l'emplacement à l'hôpital général des Renfermés, et les revenus furent réunis à l'Université.

Louis II, Roi de Naples et duc d'Anjou, voulant ajouter à l'éclat dont brillait déjà l'Académie d'Angers, sollicita et obtint de Jean XXIII plusieurs rescrits pour étendre ses priviléges; le plus remarquable, daté de 1413, est adressé à l'archevêque de Rouen, à l'évêque

de Chartres et à l'abbé de Marmoutiers, que le pape établit conservateurs apostoliques des priviléges de l'Université. Il porte que tous les suppôts sont dispensés de comparaître en jugement hors de l'enceinte des murs d'Angers devant quelque juge que ce soit, excepté dans les matières bénéficiales, pourvu qu'ils ne déclinent pas le tribunal du conservateur des priviléges de l'étude, ou celui de son vice-gérant. On leur permet de faire assigner leur partie au tribunal de la conservation apostolique dans les actions personnelles, en réparations d'injures, paiement de dettes, etc., pourvu aussi qu'ils ne soient pas éloignés de plus de six journées d'Angers. C'est en vertu de ce rescrit que les archevêques de Rouen, les évêques de Chartres, les abbés de Marmoutiers, depuis le quinzième siècle jusque vers le milieu du dix-septième, se qualifient conservateurs apostoliques de l'Université d'Angers.

Le quinzième siècle nous offre encore parmi nos professeurs plusieurs hommes d'un rare mérite, entre lesquels nous citerons Yves de Scépeaux, nommé recteur de l'Université en 1434, conseiller au parlement de Paris en 1457 : Mathieu Ménage, professeur de théologie, député de l'Université au concile de Bâle en 1432; il y soutint avec force le droit de préséance sur les députés de l'Université d'Avignon, ce qui donna lieu à un décret du concile favorable aux prétentions de l'Université d'Angers; ses lumières, son éloquence, le placèrent au rang des hommes les plus distingués de ce concile, qui le députa, avec un autre de ses membres, vers le pape Eugène IV, pour demander la mise à exécution des décrets du concile et l'abolition des Annates; il eut le courage de se plaindre lui-même

au pape des abus que faisait naître la vente scandaleuse des indulgences.

Nous citerons encore Jean Bernard, archidiacre et doyen de l'église d'Angers, qui devint maître des requêtes, et fut ensuite nommé à l'archevêché de Tours en 1445; Jean Michel, professeur en médecine, qui remplit avec distinction la place de premier médecin de Charles VIII; Jean Binel, professeur en droit, que ce même monarque, dont il avait mérité la confiance, nomma ambassadeur à Venise; enfin Claude Liger, lieutenant du sénéchal d'Anjou. Ce dernier professeur fit une heureuse innovation (1457); il joignit le droit français au droit romain, comme on le voit dans l'ouvrage qu'il nous a laissé, intitulé : *les Coustumes d'Anjou et du Maine, instituées selon les rubriques du code, dont aucunes sont accordées de droit écrit.* Ce manuscrit n'a point été imprimé; Pocquet de Livonnière se disposait à le publier avec des notes, la mort l'empêcha d'exécuter cet utile projet. Il y a apparence que Liger avait dicté cet ouvrage dans ses cours; on y trouve une glose à plusieurs articles, ce qui prouve qu'il existait antérieurement un texte. En ce cas Liger serait le premier professeur de droit français, et notre Université la première où on l'aurait enseigné.

Il paraît qu'avant Liger aucun jurisconsulte angevin ne parla des *Formules angevines* dont le manuscrit a été trouvé en Souabe. Le savant Mabillon les publia dans ses *Analectes*. Il les appela *Angevines*, parce qu'elles paraissent tirées des actes publiés en Anjou, et que le nom d'Angers s'y trouve placé en beaucoup d'endroits, tandis que les autres noms de

lieux y sont en blanc; il a établi, après diverses autres conjectures, qu'elles ont été rédigées sous le règne de Thierry IV. Un Angevin célèbre, Jérôme Bignon, les annota à la suite de celles de Marculfe. La plupart ne dérogent pas au droit romain, qui était alors en vigueur dans les Gaules, c'est-à-dire le code théodosien. Elles concernent en partie les dots, les achats et affranchissements d'esclaves, les enfants exposés, etc.

Notre compatriote, Claude Liger, observe qu'en beaucoup de chefs les *Formules angevines* étaient conformes aux lois impériales, et c'est pour le prouver qu'il cite les titres du droit romain avec lesquels elles offrent de l'analogie. On a remarqué qu'après l'importante décrétale d'Innocent IV (1254), qui cherchait à faire prévaloir le droit canon, on ne cessa point de professer à Angers les lois laïques. Dans la suite les Angevins introduisirent, même dans le royaume de Naples, une partie de leur droit civil.

Un des plus savants hommes dont la France s'honore, le célèbre Ducange, dit, dans sa préface sur les établissements de saint Louis, publiés en 1668, qu'il croit que ces établissements, dont l'influence fut si bienfaisante, ont été tirés des *Usages d'Anjou*. Cette conjecture peut être appuyée par les lettres patentes du roi Jean, relatives à l'érection du comté de Castres en 1356; ces lettres portent que ce comté sera régi par les *Usages et coutumes* d'Anjou pour les successions et partages.

L'auteur de l'*Esprit des lois* adopte l'opinion de Ducange sur la compilation faite par ordre de saint Louis : « Cet ouvrage, dit-il, est très précieux, parce » qu'il contient les anciennes coutumes d'Anjou et les

» établissements de saint Louis, tels qu'ils étaient alors
» pratiqués, et enfin ce qu'on y pratiquait de l'ancienne
» jurisprudence française. »

On voit, par ce que nous venons de dire, que, bien antérieurement à la fondation de leur Université, les Angevins se sont distingués dans l'étude des lois, et c'est une chose aussi digne de remarque qu'honorable pour eux, que les coutumes et usages de l'Anjou, d'une des plus petites provinces du royaume, aient été pris pour modèles par l'un des plus sages de nos rois législateurs, par celui qui abolit le combat judiciaire dans ses domaines.

En 1472, les professeurs et les étudiants en droit, ne pouvant supporter plus longtemps l'incommodité des classes qu'ils occupaient dans la rue de l'Aiguillerie, on prit la détermination d'acheter un emplacement près de l'église Saint-Pierre, et d'y faire construire des bâtiments qui reçurent le nom de grandes-écoles; elles ont subsisté jusqu'en 1792, époque à laquelle on les a transformées en salle de spectacle.

Charles VIII fit en 1494 une réforme dans notre Université; il y envoya deux commissaires, Nicolle de Hacqueville, président des enquêtes, et Jacques Daniel, conseiller, lesquels ordonnèrent qu'il n'y aurait plus que six docteurs-régents ès droit, savoir : quatre pour le droit civil et deux pour le droit canon; ce qui fut exécuté la même année.

La découverte de l'imprimerie en 1440, cette merveilleuse invention qui a changé la face du monde, avait donné un grand essor à l'éducation publique, en mettant le prix des livres à la portée de tous les lecteurs. Partout on s'empressait de favoriser cette heu-

reuse disposition des esprits. Vers le commencement du dix-septième siècle on s'occupa de l'administration et de la réforme des colléges ; les quatre furent réunis en un seul, afin de fortifier les études par l'émulation d'un plus grand nombre d'écoliers. Ce nouveau et unique collége fut établi aux frais de la nation d'Anjou, rue Mallevaut, nommée depuis rue du Collége ; on l'appela d'abord *le Collége neuf*; mais il prit dans la suite le nom de collége d'Anjou, qu'il a conservé jusqu'à la Révolution. Il fut doté en partie des biens des quatre colléges supprimés, et, en 1624, on en confia la direction aux prêtres de l'Oratoire, qui se montrèrent toujours si dignes des honorables fonctions d'instituteurs de la jeunesse. L'instruction y était gratuite; on y enseignait les humanités, la philosophie et les mathématiques. Les bâtiments étant devenus insuffisants pour recevoir tous les élèves qui s'y présentaient, la ville, de concert avec l'Université et les prêtres de l'Oratoire, fit reconstruire ce collége avec beaucoup de magnificence pour le temps; mais il ne fut point achevé. La première pierre fut posée le 24 avril 1691 par Constantin, recteur de l'Université. Pour perpétuer la mémoire de l'érection de cet édifice, le maire et les échevins firent frapper une médaille sur laquelle on lit d'un côté cette légende : COLLEG. ANDINO. ÆDIFIC., et au-dessous on voit l'élévation d'une partie de la face principale, dont l'avant-corps est décoré au rez-de-chaussée de quatre colonnes doriques, et au premier étage de quatre pilastres corinthiens qui supportent un fronton triangulaire, dans lequel on voyait encore, en 1792, les armes de France et celles de la ville. Sur le revers de la médaille sont les armes

du maire avec ces mots autour : *Fraymbauld, eques major perp. an. IX.* 1701.

Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas de donner plus d'étendue à cette notice; un pareil sujet demanderait un volume, et il serait à désirer, comme l'a dit Pocquet de Livonnière, qu'un bon écrivain entreprît de donner une histoire de notre Université. Cependant nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer encore quelques-uns de ces hommes recommandables, dont les noms doivent être inscrits dans nos fastes. Tels sont, parmi les professeurs en droit, François Baudouin, qui eut au nombre de ses élèves Papire Masson, un des plus célèbres historiens du seizième siècle; Marin Liberge, qui eut l'honneur de haranguer Henri IV à son entrée à Angers, et qui avait tellement gagné la confiance des habitants de cette ville, qu'il y apaisa deux fois des séditions populaires au commencement de la Ligue. Pour lui donner un témoignage de leur reconnaissance et de leur estime, les Angevins le nommèrent député aux Etats-généraux assemblés à Blois en 1588, et ce fut lui qui rédigea les cahiers du tiers-état de la province d'Anjou; Jean Louet, non moins distingué par ses talents que par ses vertus et sa bienfaisance envers les pauvres; Guy Lasnier, habile jurisconsulte: Jean Verdier, qui depuis fut recteur; le fastueux, mais savant écossais Guillaume Barclay, qui, pour aller donner ses leçons, était revêtu d'une robe magnifique, portait une grosse chaîne d'or au cou, et se faisait suivre par son fils et deux valets [1]; Pocquet

[1] Barclay mourut à Angers le 7 juillet 1608; il voulut être enterré sans pompe, et légua tout son bien aux pauvres.

de Livonnière, qui a publié les *Coutumes d'Anjou* avec des commentaires très estimés, et enfin François Prévôt, qui fut en même temps avocat du roi, et qui toujours s'acquitta si honorablement de ces deux emplois. Prévôt fut un des magistrats les plus instruits et les plus laborieux de son temps; pendant quarante ans, il prononça, à la rentrée du présidial et de l'Université, des discours d'apparat, dont plusieurs sont considérés comme des modèles du genre. Ce respectable professeur termina sa laborieuse carrière en 1785, âgé de soixante-quatorze ans [1].

CHAPITRE XLIII.

Suite du précédent. — Mœurs des étudiants et des gens d'église. — Fêtes de l'Université. — Processions.

Comme nous, les anciens vantaient sans cesse le passé aux dépens du présent, et, comme de notre temps aussi, cet éloge était dans la bouche des vieillards. Ne vivant plus que de souvenirs, il est bien naturel qu'ils s'attachent à ceux qui leur retracent les beaux jours de la jeunesse; c'est une sorte de point d'appui, qui semble leur fournir les moyens de résister au torrent du présent qui les entraîne vers un triste avenir. Cependant si, l'histoire à la main, on voulait examiner cette cause sans partialité, on trou-

[1] *Privil. de l'Univ. d'Angers; Dissert. sur l'ancienneté de l'Univ.; Coutum. d'Anj.*, t. II, p. 1045; D. Housseau, *Man.* de la Biblioth. du roi; *Mém. inédits* de l'abbé Rangeard, etc.

verait peut-être quelques bonnes raisons à faire valoir en faveur du présent; mais quels seraient aujourd'hui les juges? Nous ne nous permettrons pas de les désigner; mais nous croyons devoir, en attendant l'arrêt à intervenir, déposer ici plusieurs pièces de cet antique procès, que les générations se transmettent de l'une à l'autre depuis tant de siècles.

Nous trouvons dans nos archives, dans nos bibliothèques, une foule d'écrits, tant manuscrits qu'imprimés, qui mentionnent les excès auxquels se livraient presque continuellement les écoliers de l'Université d'Angers. Cette troupe indisciplinée, rassemblée de divers pays et assujétie à divers règlements, connaissait d'autant moins la subordination, que rien ne l'y contraignait légalement, et que ses supérieurs ecclésiastiques ou féodaux étaient éloignés d'elle. Pouvait-elle respecter ses professeurs, puisque c'était elle-même qui les salariait, et que ceux-ci devaient se contenter de ce qu'il plaisait aux étudiants nobles de leur donner [1]? Les écrits d'Abélard nous apprennent assez combien les régents étaient à la discrétion des écoliers, qui les suivaient ou les quittaient suivant la vogue, le caprice ou les doctrines du moment, et partageaient leurs rivalités et leurs jalousies. Mais on a lieu de s'étonner davantage de ce que ces étudiants si turbulents fussent tous clercs, de ce que plusieurs même eussent

[1] « Les nobles avoient aussi un privilége singulier dans l'Université d'Angers; les roturiers qui y étoient devoient payer » vingt sols par an, au lieu que les docteurs-régents devoient, » pour les nobles ou prélats, se contenter de ce que ceux-ci leur » présentoient volontairement. »

MENESTRIER, *Method. du Bl.*, p. 460.

des cures et fussent la plupart mariés. Les règlements de 1575, qui nous apprennent ces abus, accusent au reste beaucoup moins ceux qui ne s'astreignaient pas au célibat que ceux qui se délassaient du leur par une vie dissolue et scandaleuse. Le sixième statut synodal de Nicolas Gellant, évêque d'Angers, sous la date de 1265, enjoint aux clercs mariés ou non mariés d'assister en habit décent aux offices de leurs paroisses, de porter la tonsure, et de psalmodier, lire et chanter avec les prêtres et chapelains, afin, y est-il dit, qu'on voie s'ils sont lettrés ou non. Mais les évêques les mieux intentionnés, dit Condillac, étaient trop ignorants pour remédier aux maux et aux abus qui se multipliaient dans les Universités. Les légats, qui étaient chargés d'y mettre la réforme, n'étaient pas plus instruits et peut-être moins bien intentionnés. Ils avaient soin seulement qu'on n'enseignât rien que de conforme aux intérêts de la cour de Rome, et de faire jurer de défendre le pape envers et contre tous.

En 1279, les écoliers, qui formaient déjà un corps considérable dans la ville d'Angers, s'assemblèrent, se joignirent aux bourgeois, et obtinrent du comte d'Anjou une ordonnance sur la police de la ville, concernant particulièrement les boulangers et les bouchers. Mais ce qui rend cette ordonnance remarquable, c'est qu'elle prescrit de tenir la nuit des lanternes allumées sur le pont, parce qu'il s'y commettait des meurtres trop fréquents. Ainsi, dans un siècle de faux savoir et de préjugés, s'il est vrai que l'Université d'Angers ne pouvait guère contribuer à éclairer les esprits, du moins lui doit-on savoir gré d'avoir commencé à éclairer les rues.

Vers la fin du quinzième siècle, à la suite de longues guerres civiles et étrangères, il s'était introduit une telle corruption dans les mœurs des étudiants de notre Université, que ses chefs furent obligés d'avoir recours à l'autorité royale pour les aider à rétablir, sinon la décence, au moins la subordination. Louis XI était aux Forges, près Chinon, lorsqu'il fut instruit de ces désordres, et qu'il rendit, le 12 mars 1478, une ordonnance très sévère pour tâcher de les réprimer. Le préambule en est remarquable, parce qu'il nous retrace naïvement la grossièreté du langage de ce temps-là, mélange odieux de blasphêmes et d'obscénités. C'était l'usage encore de jurer par chacune des parties du corps de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, comme : *par le précieux sang, la chair, les yeux, la tête, le ventre... et autres exécrables, vilains, détestables et inhumains serments.* Chacun adoptait à son gré le jurement qui lui plaisait. Mais qui avait donné au peuple ce mauvais exemple? Les grands. N'avons-nous pas vu, dans le treizième siècle, un de nos comtes d'Anjou jurer habituellement *par les dents de Dieu* [1]? Les mots en lettres italiques que nous venons de rapporter sont tirés du texte de l'ordonnance dont nous venons de parler, et dont voici un extrait :

« Nous avons été avertis qu'en notre ville et fau-
» bourgs d'Angers il y a plusieurs gens de divers états
» et même aucuns qui se disent écoliers, qui font
» plusieurs assemblées de jour et de nuit, portent
» épées et autres armes offensives, et tout armés s'en

[1] Jean Sans-Terre; voyez t. I, p. 367.

» vont par les rues, battant ceux qu'ils rencontrent, » brisent les portes des maisons, prennent et enlè- » vent les femmes contre leur volonté en supposant » qu'elles sont publiques, et, quand ils ont commis » certains excès, ils menacent tellement les personnes » offensées de les tuer, brûler et autres menaces, » qu'elles n'osent aller se plaindre à la justice. Et qui » plus est, certaines personnes qui ont coutume de » fréquenter ces coureurs de nuit, tant gens d'Eglise » que d'autres, tiennent maisons secrètes, où elles » reçoivent ces libertins avec des femmes dissolues, et » y donnent à jouer, de sorte que plusieurs fils de fa- » mille consument et dépensent les biens de leurs pè- » res et mères dans ces maisons. Et, à cette occasion, » sont arrivés et arrivent journellement plusieurs ex- » cès, tels que batteries, ravissements de femmes, » vols, homicides et autres crimes qu'il est pressant » de faire cesser. »

Après ce long préambule, dont on ne voit ici qu'un abrégé, l'ordonnance énumère les châtiments à infliger aux coupables suivant les cas et le nombre des récidives. Le dernier degré de peine contre les blasphémateurs était d'avoir la langue percée avec un fer chaud, d'être banni à perpétuité de la ville d'Angers, et la maison du coupable démolie.

« Que nul écolier, dit encore cette ordonnance, de » quelque état ou condition qu'il soit, s'il n'est noble, » vivant noblement et suivant les armes, ne soit tant » osé que de porter des armes de jour ou de nuit, sur » peine d'être mis prisonnier pendant huit jours au » pain et à l'eau, d'être fouetté par les carrefours, et » ensuite banni de la ville. Ceux qui seroient trouvés

» attroupés et armés auront, pour la première fois, » les oreilles coupées, et, en cas de récidive, seront » pendus; mêmes punitions seront infligées à ceux qui » enlèveroient des femmes contre leur volonté. »

On peut juger quelles devaient être les habitudes de cette époque, puisque les ecclésiastiques eux-mêmes se permettaient d'aller publiquement dans ces maisons que la décence aujourd'hui ne permet pas de nommer. Au reste, par ce que nous avons dit des mœurs du clergé dans la première partie de ces Recherches, et des tentatives infructueuses que firent plusieurs de nos évêques pour les réformer, on voit assez que le principe de leur corruption tenait au célibat obligé d'une foule innombrable de prêtres, de moines, de religieuses, qui, dans ce temps-là, inondait et dévorait l'Anjou. Si l'on doit louer le zèle des sages prélats qui entreprirent de faire cesser tant de scandale, on ne peut s'empêcher de constater ici ce qui nous en semble la principale cause. Mais quittons ce siècle encore demi-barbare; passons sans autre transition à celui de Louis XIV, que l'on nous vante tous les jours, et laissons à Pocquet de Livonnière, un des plus célèbres professeurs de notre Université, le soin de nous peindre les mœurs de la jeunesse de cette époque.

« Trois choses, dit-il, sont les sources ordinaires » de la débauche des écoliers, principalement de ceux » de droit. La liberté qu'ils prennent de porter l'épée, » la fréquentation des cabarets et certaines associa- » tions qu'ils font entr'eux, ou pour élire un chef de » nation, ou pour cause de bienvenue, ou pour réga- » ler ceux qui ont argumenté aux thèses qu'ils ont

» soutenues. Mais toutes ces parties aboutissent à aller
» au cabaret. On y boit avec excès; la bile des jeunes
» gens, échauffée par le vin, devient facile à émou-
» voir; la raison éclipsée ne la modère plus; de là des
» paroles injurieuses ou téméraires; on trouve à son
» côté de quoi repousser l'injure, on met l'épée à la
» main, on se bat; blessures, meurtres; l'un y perd
» un membre, ou la vie; l'autre fuit par un bannisse-
» ment volontaire, s'exile de sa patrie pendant qu'on
» lui fait son procès qui met ses biens et sa vie au
» hasard; ses camarades sont impliqués comme com-
» plices, et dans le même embarras.

» Si, dans cette chaleur du vin, ils gardent de la
» retenue entr'eux, ils ne sont pas plutôt sortis dans
» la rue qu'ils attaquent le premier venu. Un mot pris
» de travers, un coup de coude dans la presse, un
» salut que l'on n'a pas rendu par inadvertance, tout
» cela les irrite; des paroles on en vient aux coups.
» Cette malheureuse épée, dont ils font leur ornement
» et leurs délices, devient l'instrument de leur fureur
» et de leur perte. Informations, décrets, condamna-
» tions, voilà cinq ou six familles désolées et peut-
» être ruinées pour la sottise d'un débauché. Ceci n'est
» pas une vaine spéculation. Chaque année fournit des
» exemples de pareils accidents plus ou moins graves;
» en voici un dont les suites devraient bien faire im-
» pression :

» Au mois de décembre 1629, une troupe de jeu-
» nes écoliers, sortant du cabaret, échauffés de vin,
» trouve dans la rue un conseiller au présidial de cette
» ville, M. Licquet, qui venoit de souper chez un de
» ses amis, et qui retournoit tranquillement chez lui

» avec sa femme. Ces jeunes gens entourent d'un air » d'insulte le mari et la femme. Le laquais qui les » précédoit, un flambeau à la main, s'arrête; M. Lic- » quet lui ordonne de marcher avec un ton et un » terme d'un maître en colère. L'un de ces jeunes » gens prend cette injure pour lui, et, sans autre ex- » plication, passe son épée au travers du corps du » conseiller, qui meurt quelques heures après.

« L'auteur du meurtre s'enfuit, la plupart de ceux » qui étoient présents furent arrêtés et mis en prison. » On fit leur procès à Paris; trois furent pendus et » tous leurs biens confisqués; deux furent bannis et » condamnés à payer dix-sept mille livres de répara- » tions civiles, dommages et intérêts. L'arrêt qui con- » damne ces jeunes gens est terminé par un règlement » qui défend aux écoliers de l'Université d'Angers de » porter l'épée, quelques titres de noblesse qu'ils puis- » sent avoir, sous peine de punition corporelle [1]. »

Ces mœurs dissolues s'alliaient très bien aux pratiques superstitieuses, aux processions nocturnes, aux confréries et autres choses à peu près semblables, qui étaient alors en usage dans toutes les grandes villes. Ces associations de pénitents de diverses couleurs et de personnages, qui, pour chômer certaines fêtes, se déguisaient en anges, en saints, en diables, existaient aussi à Angers. C'était par de semblables travestissements que l'on célébrait la fête des pèlerins de Saint-Jacques, en allant processionnellement de l'église de ce nom à celle des Cordeliers. Mais il arriva un jour que les diables, montés sur un char comme les autres

[1] *Arrêts célèb. pour la prov. d'Anjou*, p. 1054.

groupes de cette pieuse farce, passant devant une espèce d'amphithéâtre où il y avait beaucoup de spectateurs, enlevèrent par violence une jeune personne et la fouettèrent scandaleusement à la vue de tout le monde [1]. Cette scène indécente fit enfin sentir à l'autorité la nécessité de défendre ces travestissements plus que ridicules dans une solennité religieuse.

La procession de la Fête-Dieu, si célèbre dans l'Anjou et les provinces limitrophes par sa pompe, ses *grosses torches* ou chapelles ambulantes, ornées de figures en cire représentant divers sujets de l'ancien et du nouveau Testament, n'était guère plus propre que celle des pèlerins à inspirer des sentiments religieux. Des jeunes gens les plus distingués de la ville formaient un corps de musiciens, se plaçaient à la tête du cortége, et, sans avoir égard à la sainteté de la cérémonie, ni aux sages représentations de l'évêque et de son clergé, s'arrêtaient devant les maisons où ils voyaient de jolies femmes, ou celles qu'ils affectionnaient le plus, et les saluaient « avec des airs profanes, comme s'il avoit été question de faire des sacrifices à Vénus. » C'est dans ces termes qu'un de nos évêques, Claude de Rueil, se plaint de ce que la galanterie des jeunes Angevins arrêtait si souvent la marche de la procession, qu'elle ne pouvait rentrer à la cathédrale que le soir. Pour remédier à cet abus, le prélat rendit une ordonnance, dans laquelle il cite l'exemple des enfants d'Israël qui voulaient plaire aux filles de Moab et de Madian, en leur rendant des honneurs qui n'étaient dus qu'au Très-Haut. « Fais-les pendre à des

[1] *Arrêts célèb. pour la prov. d'Anjou*, p. 1021.

» gibets, à la vue du soleil, dit Dieu à Moïse, si tu » veux empêcher que la fureur de mon courroux n'é- » clate contre ce peuple. » Le bon évêque ne fit heureusement pendre personne, il se contenta seulement d'excommunier ceux qui, les années suivantes, renouvelleraient devant leurs belles *cette idolâtrie* [1].

Les étudiants avaient aussi des fêtes particulières; chaque nation avait adopté un patron dont elle chômait la fête avec beaucoup de pompe [2]; musique vocale et instrumentale, pains bénits, offrandes, une multitude de cierges, rien n'était épargné. Les écoliers se préparaient à leur fête par des confessions générales; le jour de la solennité arrivé, les messes, les communions, les sermons, les processions occupaient toute la journée les étudiants et les oisifs qui suivaient ces dévots exercices. Le soir on se réunissait dans les pensions; la fête du réfectoire suivait celle de l'église; on s'y livrait à la joie avec ses amis des autres nations qu'on avait invités; on passait la nuit dans les mauvais lieux; la fête avait son lendemain, son surlendemain; on jouait, on perdait, on avait recours aux prêteurs de l'Université, on perdait encore, on cherchait querelle, des propos on en venait aux mains, enfin on était trop

[1] Ordonn. rendue en 1642 par Cl. de Rueil, évêque d'Angers.

[2] La nation d'Anjou avait pour patron saint Lezin, dont elle chômait la fête, dans l'église des Cordeliers, le 13 février; celle de Bretagne, saint Yves, le 19 mai, dans l'église de Saint-Maurice; celle du Maine, saint Julien, le 27 janvier, dans l'église Saint-Julien; celle de Normandie, la Conception de la Vierge le 8 décembre, dans l'église des Cordeliers; celle d'Aquitaine, saint Blaise, le 3 février, dans l'église des Jacobins; et celle de France, saint Martin, qu'elle chômait, le 4 juillet, dans l'église Saint-Martin.

heureux, et on admirait le bon ordre de ces fêtes patronales, ou plutôt de ces modernes Saturnales, quand il n'y avait personne de tué, mais seulement quelques blessés, quelques estropiés, et que les duellistes n'étaient pas obligés de s'expatrier pour éviter la potence ou l'échafaud.

Nous ne parlerons point des émeutes qui eurent souvent lieu parmi les écoliers des diverses nations, ni de leurs suites funestes pour eux et pour les habitants d'Angers qui s'y trouvèrent quelquefois engagés ; ces récits nous mèneraient trop loin. Ce que nous venons de rapporter suffira sans doute pour que l'on puisse juger si, comme le prétendent les détracteurs du présent, les mœurs des étudiants des siècles passés valaient beaucoup mieux que celles du nôtre. Quoiqu'il en soit, après avoir contribué pendant plus de sept cents ans à la gloire et à l'agrandissement de la ville, notre Université, comme toutes celles du royaume, fut anéantie par la Révolution ; tout en déplorant les abus, les scandales et même les crimes qu'elle fit naître, on ne peut lui refuser, pour le bien qu'elle a produit, des droits éternels à la reconnaissance publique.

CHAPITRE XLIV.

Eglise du Puy-Notre-Dame. — La sainte Ceinture. — Naissance de Louis XIV.

Le Puy-Notre-Dame, anciennement le Puy-en-Anjou, *Podium Andegavense*, est une petite ville, située à quatre lieues de Saumur, sur une colline qui domine une plaine fertile, où l'on voit plusieurs jolies maisons de plaisance, parmi lesquelles on remarque la Raye, Oyré, Baugé, Champagne et les Roches. On trouve souvent au Puy-Notre-Dame divers monuments d'antiquité : des haches celtiques, des tombeaux romains et des médailles dont la plupart sont des premiers siècles de notre ère; mais on ne connaît point l'origine de cette ville; on sait seulement que, dans le onzième siècle, elle appartenait à Guillaume VI, comte de Poitiers, dont nous avons parlé dans la première partie de ces Recherches. Ce prince y fit bâtir un château, une église et un monastère dans lequel il mit des moines de Saint-Benoît, qu'il tira de l'abbaye de Montier-neuf de Poitiers, fondée par lui la même année qu'il brûla Saumur. Le monastère et le château n'existent plus; il n'y a plus que l'église, une des plus belles de l'Anjou. Son plan est une croix latine, avec trois nefs séparées par deux rangs de piliers qui soutiennent les voûtes. Mais ce qui distingue particulièrement cette église de la plupart des grands édifices du même genre, qui, presque tous, laissent apercevoir que leur

construction a duré des siècles, c'est que l'on voit, au premier coup-d'œil, que celle-là fut faite d'un seul jet, si l'on peut s'exprimer ainsi : architecture, sculpture, tout semble être sorti de la même main.

A l'époque de la Révolution, l'église du Puy-Notre-Dame jouissait d'une grande célébrité; on s'y rendait de toutes parts en pèlerinage. Voici ce qu'on raconte à ce sujet :

L'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou*, et, après lui, Bourdigné, dans les Annales de cette province, disent que Geoffroy Grisegonelle, fils de Foulques II, étant près de combattre en champ clos pour maintenir la couronne de France sur la tête de Robert, fils de Hugues Capet, la reine Constance lui envoya la moitié de la ceinture de la Vierge, qui avait été apportée de Constantinople par l'empereur Charles le Chauve, espérant que cette relique soutiendrait les forces et le courage du comte déjà vieux. Geoffroy, reconnaissant de l'attention de la reine, reçoit dévotement la ceinture, la met à nu autour de son cou, marche contre son adversaire, et, après un combat long et terrible, le renverse mort à ses pieds. Persuadé que c'est moins à sa valeur qu'à la vertu de la ceinture qu'il doit cette victoire, le pieux comte d'Anjou fait bâtir une église à Loches, y dépose la relique, et plusieurs siècles après elle se trouve, on ne sait par quel moyen, dans l'église du Puy-Notre-Dame.

Nous n'examinerons point comment cette translation a pu se faire sans laisser de traces, soit écrites, soit traditionnelles, nous observerons seulement que l'usage des saintes ceintures, ou ceintures sacrées, remonte à la plus haute antiquité. On en parle dans les

poëmes d'Ossian, et le poëte les met au rang des objets les plus précieux des trésors des rois. La fille de Fingal, la belle Bosmina, en offrit cent, en demandant la paix, à Erragon. « Fils de l'étranger, lui dit-elle en » rougissant et d'une voix animée, viens à la fête du roi » de Morven; viens dans les murs ombragés de Selma; » accepte la paix que t'offrent les héros, et laisse re- » poser ce fer à ton côté. Si les richesses des rois peu- » vent toucher ton cœur, écoute les propositions du » généreux Mathos : Il te donnera cent superbes cour- » siers, que ses pères ont rendus dociles, cent belles » étrangères, et cent faucons aux ailes étendues, qui » poursuivent leur proie dans les airs; il t'offre en- » core cent ceintures destinées à ceindre le sein des » épouses, à accélérer la naissance des héros et à cal- » mer la douleur de leurs mères [1]. »

« Il n'y a pas longtemps, dit le savant traducteur » de Macpherson, que dans plusieurs familles du nord » de l'Ecosse, on conservait encore de ces ceintures. » On les attachait autour des femmes en travail, et » l'on croyait qu'elles soulageraient leurs douleurs et » hâteraient la naissance de l'enfant. Les figures mysté- » rieuses dont elles étaient chargées, les paroles, les » gestes avec lesquels on les attachait, prouvent que » cette coutume venait originairement des Druides [2]. »

Les nombreux monuments celtiques que l'on trouve sur la colline du Puy-Notre-Dame et dans les environs annoncent, comme nous l'avons déjà dit, que le culte des Druides a dû se maintenir, dans plusieurs cantons de cette contrée, longtemps après l'établissement du

1 Ossian, *Poëme de Lora.*
2 *Idem.*

christianime dans les villes d'Angers, de Tours et de Poitiers. Ainsi tout porte à croire que le peuple des campagnes avait conservé jusque dans les dixième ou onzième siècles l'usage des ceintures sacrées, et c'est probablement pour l'abolir, ou plutôt pour le sanctifier, que les moines du Puy-Notre-Dame auront substitué, aux ceintures druidiques, la ceinture de la Vierge, en lui attribuant les mêmes vertus.

Quoiqu'il en soit, Louis XI avait beaucoup de vénération pour cette relique; il la fit renfermer dans une magnifique châsse de vermeil, et fonda en son honneur, vers l'an 1472, un corps de chapelains, dont il fit dans la suite un chapitre composé de treize chanoines. Le pape Sixte IV autorisa cette fondation par une bulle de l'an 1482, exempta le chapitre de la juridiction de l'ordinaire, et le soumit immédiatement à celle du saint-siége. C'était à Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, vicomte de Melun, que le roi adressait, à Montreuil-Bellay, des lettres et de l'argent pour la fondation de ce chapitre : « Mon cousin, lui » disait-il dans une de ses lettres, je vous envoie vingt- » six mille livres pour la bonne œuvre que vous savez » bien [1]. »

Pendant les premières années de l'établissement de cette collégiale, Louis XI venait souvent au Puy-Notre-Dame. Il fit même vœu d'y venir tous les cinq ans, et d'y apporter, à chaque voyage, une figure d'argent du poids du Dauphin : ce qu'il fit deux fois; et le Dauphin, devenu roi (Charles VIII), continua d'exécuter le vœu de son père.

[1] *Archives du chapitre du Puy-Notre-Dame.*

Le trésor de l'église du Puy-Notre-Dame était anciennement très riche; entr'autres pièces de valeur qu'il renfermait, on distinguait un grand modèle, en argent, de la sainte Chapelle de Paris, et une poule d'or, de grandeur naturelle, avec douze poussins de même métal, qui étaient autour, sur une table de vermeil. Pendant les guerres civiles du seizième siècle, le duc de Bourbon-Montpensier, craignant que les protestants ne pillassent ce trésor, l'enleva, le déposa dans son château de Champigny-sur-Veude, et le rapporta après les troubles; mais il en avait fait fondre une grande partie pour payer ses troupes; Henri IV lui en donna des lettres d'abolition.

Les fréquents voyages que Louis XI faisait dans cette contrée n'avaient pas toujours pour objet les églises et les reliques; ces dernières lui servaient le plus souvent de prétexte pour couvrir des vues d'intérêt, et ses visites à la sainte Ceinture auraient sans doute été plus rares s'il n'avait pas été inquiet sur la possession de la belle terre de Thouars. On sait que Jean de la Trémouille avait épousé, sans l'agrément de son père, l'unique héritière de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et que le roi, après avoir achevé d'indisposer le vieux d'Amboise contre sa fille et son gendre et les avoir fait déshériter, força le vicomte de l'instituer son héritier de la terre de Thouars [1]. Possesseur de cette grande et riche propriété mal acquise, Louis XI, pour tranquilliser sa conscience, en donna une partie aux chanoines du Puy-Notre-Dame, et garda l'autre pour lui; mais, après sa mort, les États assem-

1 *Annales d'Aquitaine*, f° CXXI.

blés à Tours rendirent au seigneur de la Trémouille tous les biens dont il avait été injustement dépouillé. Par cette restitution le chapitre tomba dans l'abaissement et la pauvreté, et il ne lui resta que les biens qui avaient été achetés des deniers que le roi avait envoyés à Guillaume d'Harcourt, et que l'on peut évaluer à deux cent mille francs de notre monnaie actuelle.

La sainte Ceinture jouissait depuis longtemps d'une grande réputation dans cette contrée; presque toutes les femmes enceintes allaient l'invoquer et la ceindre pour obtenir une heureuse délivrance. Dans la suite, cette réputation s'étendit jusqu'à la cour; Louis XIII, en ayant entendu parler, la fit apporter à Saint-Germain-en-Laye pendant la grossesse de la reine, et, pour la première fois peut-être, la sainte Ceinture du Puy-Notre-Dame favorisa la naissance d'un héros, ou plutôt d'un grand roi. Voici l'acte authentique qui nous a conservé la mémoire de ce fait peu connu.

« Aujourd'hui vingt-sixième mars mil six cent
1638. » trente-huit, le roi étant à Saint-Germain-en-Laye,
» ayant une confiance particulière en l'intercession de
» la glorieuse vierge Marie envers Jésus-Christ son fils,
» et désirant employer spécialement son assistance sur
» la grossesse de la reine, à ce qu'il plaise à Dieu lui
» faire porter heureusement son fruit.

» Sa Majesté ayant fait apporter, de Notre-Dame-
» du-Puy en Anjou, la ceinture de la Vierge, qui y
» est depuis longtemps gardée audit lieu, pour appli-
» quer à cette bonne intention sur le corps de la reine,
» et, considérant que l'on ne peut honorer et conser-
» ver assez dignement une si sainte et précieuse reli-
» que, Sa Majesté a fait don, à ladite église de Notre-

» Dame-du-Puy, d'une châsse d'argent vermeil, dorée » à jour, ornée d'une image de la Vierge au haut » d'icelle, avec une petite cassette d'argent, le tout » pesant trente-quatre marcs, et dans un étui garni » de velours, pour, après que lesdites châsse et cas- » sette auront été bénites en la manière requise, y » mettre la ceinture de la Vierge, et y être perpétuel- » lement gardée à l'avenir.

» Mandant, Sa Majesté, aux doyen, chanoines et » chapitre de ladite église d'effectuer et faire observer » ce qui est en cela de son intention, sans y contre- » venir ni permettre qu'il y soit contrevenu, ayant, » pour témoignage de sa volonté, fait expédier le pré- » sent brevet, qu'elle a signé de sa main et fait con- » tre-signer par moi, son conseiller, secrétaire-d'état » en ses commandements et finances.

» *Signé* LOUIS; et plus bas SUBLET. »

Le 5 septembre de la même année, la reine Anne d'Autriche, ayant la ceinture autour du corps, accoucha très heureusement d'un fils, qui fut Louis XIV. Deux ans après, cette princesse, étant encore enceinte, écrivit au chapitre du Puy-Notre-Dame, pour demander une seconde fois la sainte Ceinture; sa lettre est ainsi conçue :

« De par la reine, très chers et bien aimés, le fa- 1640.
» vorable succès que nous reçûmes par la puissante » intercession de la glorieuse Vierge, dont vous ap- » portâtes la ceinture il y a deux ans, pour la nais- » sance de notre très cher et très aimé fils le Dauphin, » nous faisant espérer de sa part les mêmes grâces » pour l'heureuse délivrance de l'enfant qu'il plaira

» à Dieu nous donner, nous vous faisons encore celle-
» ci, pour vous dire que nous désirons que vous
» nous envoyiez, par ceux que vous députerez de vo-
» tre compagnie, cette sainte relique pour la singulière
» dévotion que nous portons à la sacrée Mère de notre
» bon Dieu, et la confiance que nous avons en ses
» prières; à quoi nous assure, de votre affection en
» notre endroit, que vous apporterez la plus grande
» diligence que nous pouvons nous promettre. Nous
» prions Dieu vous avoir, très chers et bien-aimés, en
» sa sainte garde. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le
» 28 août 1640. *Signé* ANNE [1]. »

Deux chanoines, un desquels s'appelait Antoine Gourdault, furent députés par le chapitre pour porter la sainte Ceinture à la reine, qui, le 21 septembre, mit au monde Philippe, depuis duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV. Le chanoine Gourdault fut nommé aumônier de la reine.

En 1777, il s'éleva une contestation entre le curé et le chapitre du Puy-Notre-Dame, au sujet de cette relique; il s'agissait de savoir auquel des deux appartenait la garde du trésor où elle était renfermée. On convenait, dans le mémoire imprimé du curé, qu'on ignorait à quelle époque la sainte Ceinture avait été déposée dans cette église; le curé et le chapitre s'accusaient mutuellement d'avoir supprimé l'acte de dépôt, qu'ils disaient avoir vu dans les archives de leur église.

Le curé convenait qu'un motif d'intérêt avait seul donné naissance à ce procès; il soutenait qu'il avait

[1] THIBAUDEAU, *Histoire du Poitou*, t. III, p. 141.

incontestablement le droit de garder la clef de la relique, et qu'il y était d'autant mieux fondé que cette relique produisait journellement des oblations ; or, les oblations lui appartenaient exclusivement, et ne pouvaient, disait-il dans son mémoire, lui être enlevées que par un titre particulier dérogatif au droit commun.

Une sentence des juges de Saumur accorda, par provision, la clef du trésor au chapitre; le curé interjeta appel de cette sentence au parlement, qui, en 1782, rendit un arrêt en faveur du curé, auquel il accordait, et, en cas d'absence ou d'empêchement, au *chanoine-sacriste*, le droit de présenter la sainte Ceinture et de recevoir les oblations [1].

Trente ans s'étant à peine écoulés depuis ce singulier procès, j'étais curieux de savoir ce qu'était devenue la relique qui avait été cause de tant de débats entre ceux qui prétendaient avoir le droit exclusif de la garder et de la montrer au peuple; ce fut dans l'intention de m'en instruire que j'allai au Puy-Notre-Dame au commencement du printemps de 1810. Je ne demandai point à voir le trésor qui renfermait autrefois tant de richesses ; je savais que les *ex-voto* rendus par le duc de Montpensier avaient été, pour la plupart, portés à la monnaie sous le règne de Louis XIV, que le reste et ceux donnés depuis cette époque avaient eu la même destination en 1791, et qu'ainsi le trésor n'existait plus.

Après avoir visité la belle église dont j'ai parlé au commencement de ce chapitre, et remarqué, avec peine, que plusieurs des piliers qui soutiennent ses

1 THIBAUDEAU, *Histoire du Poitou*, t. III, p. 141-438.

voûtes menaçaient ruine, j'entrai dans la sacristie, en demandant à la personne qui m'accompagnait ce qu'on avait fait de la sainte Ceinture, lorsqu'on avait enlevé la châsse qui la renfermait. — « La voici, » me répondit mon *cicerone*, en me montrant, sur le chapier, une espèce de lanière assez malpropre. En effet c'était elle. J'avoue que ma surprise fut extrême, en voyant ainsi, dans la poussière et l'abandon, ce qui naguère était encore l'objet de la dévotion des peuples et des rois : exemple frappant de l'instabilité de nos usages et de nos opinions!

Auprès de la relique était une petite pièce de monnaie, une pièce de deux liards; cette chétive offrande, qui était là, me dit-on, depuis plus de quinze jours, annonçait assez que les pèlerinages n'avaient plus lieu; ainsi plus d'*ex-voto* d'or et d'argent, plus d'oblations; hors de la commune du Puy-Notre-Dame, on ne parle plus de la sainte Ceinture, et personne actuellement ne réclame le droit et l'honneur de la garder.

Cette ceinture a cinq pieds de longueur; elle est composée de trois bandes de damas cramoisi, recouvertes de damas blanc, et réunies par deux médaillons d'argent doré. Chaque médaillon, de vingt-huit lignes de longueur sur dix-neuf de largeur, renferme, sous un cristal, un petit morceau d'étoffe de douze à treize lignes de largeur sur vingt-quatre lignes de longueur; ce sont ces petits morceaux d'étoffe qui faisaient, dit-on, partie de la ceinture de la Vierge; leur couleur est d'un rouge terne, le tissu en est fin et serré; mais je ne puis dire s'ils sont de soie ou de laine, parce que les cristaux qui les couvrent étant très épais, taillés en ovale et bombés, ils donnent, dans tous les sens,

un reflet brillant sur l'étoffe, qui ne permet pas de la bien distinguer. Entre les deux médaillons, la ceinture a dix-neuf lignes de largeur; elle va ensuite en diminuant par les deux bouts, qui sont ferrés d'or comme une aiguillette plate. Sur ces ornements d'or sont gravées plusieurs figures représentant des saints et des anges; le goût du dessin annonce que cet ouvrage a été fait sous le règne de Louis XI; mais, ce qui m'a paru étonnant dans la façon de cette ceinture, c'est que les médaillons qui renferment les reliques sont d'argent, et que les bouts qui ne servent que d'ornements accessoires sont d'or massif.

CHAPITRE XLV.

Tombeaux découverts dans l'église de Nantilly. — Concile général tenu dans cette église.

En creusant une fosse près le grand autel de l'église de Nantilly, en 1614, on découvrit un caveau voûté, dans lequel on trouva un tombeau de pierre dure, de six pieds de longueur sur deux pieds et demi de largeur et un pied et demi de profondeur. Ce tombeau renfermait un cercueil de bois de chêne de deux pouces d'épaisseur, lié avec plusieurs bandes de fer, et ayant, de deux côtés, deux anneaux aussi de fer, dans lesquels avaient probablement été passés des bâtons pour servir à le transporter à Saumur. Dans ce cercueil était un squelette d'homme ayant encore des cheveux; il était vêtu de quelques restes de linge et d'or-

nements pontificaux. La chasuble et l'étole étaient d'étoffe de soie couleur de feuilles mortes, brochée d'or. Il y avait près de lui une crosse de cuivre, émaillée et damasquinée en or, dont la partie supérieure recourbée en volute est formée d'un serpent qui porte les figures d'Adam et d'Ève. On trouva aussi un anneau d'or et quelques pierreries de nulle valeur.

Dans une petite niche pratiquée dans le mur à la droite du mort, était placé un calice d'étain couvert d'une patène de même métal; vis-à-vis, à gauche, était une urne lacrymatoire de verre, dans un enfoncement qui avait la forme de cette urne, c'est-à-dire celle d'un cône renversé. Au mur, du côté de la tête, une lame de plomb, de huit pouces de hauteur sur neuf de longueur, incrustée de son épaisseur dans la pierre et attachée avec quatre clous, portait cette inscription, gravée en lettres gothiques, orthographiée et ponctuée de la manière suivante :

Hic. Jacet. Ægidivs. bonæ. memoriæ. Tyrensis. Archiepiscopvs-Legatvs. in. negotio. Crvcis. qvi. Obiit. apvd. Dinantvm. in. Allemania. anno. Domini. M. CC. LXVI. nono. Kal. maii.

Ces divers objets furent déposés dans le trésor de l'église de Nantilly, où on les a vus jusqu'en 1792, qu'ils ont été dispersés. J'ai recouvré la crosse; elle est actuellement dans cette église, sur une table de marbre noir, incrustée dans le mur, vis-à-vis l'épitaphe de la nourrice de René, roi de Sicile et duc d'Anjou.

Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Florent nous apprennent que peu de temps après l'inhumation de

cet archevêque de Tyr, il s'éleva une contestation entre l'évêque d'Angers et les moines de Saint-Florent, dont l'un était prieur perpétuel de Nantilly. L'évêque prétendait que les offrandes déposées journellement sur le tombeau de cet archevêque par les pèlerins qui venaient l'invoquer devaient lui appartenir, et non aux moines qui s'en emparaient : Clément IV, par une bulle donnée à Viterbe la seconde année de son pontificat, décida la question en faveur des moines.

Reste maintenant à savoir quel était cet archevêque de Tyr, mort à Dinan et enterré à Saumur.

Guillaume de Nangis, qui a écrit l'histoire de saint Louis, rapporte que, peu de temps après sa délivrance, ce prince étant à Joppé, en Palestine, pour arranger les affaires des chrétiens d'Orient, on apprit, dans l'armée française, la mort de la reine Blanche. Tout le monde connaissant le tendre attachement du roi pour son illustre mère, on crut devoir choisir, pour lui annoncer cette triste nouvelle, les personnes qu'il affectionnait le plus. Guillaume de Nangis en nomme plusieurs, parmi lesquels on trouve Gilles, archevêque de Tyr, *qui tunc sigillum regis portabat*, dit cet historien, c'est-à-dire que ce prélat était alors garde des sceaux. Il revint en France avec saint Louis. Dans la suite, étant légat pour la croisade, et se trouvant dangereusement malade à Dinan, il ordonna qu'après sa mort il serait transporté à Saumur, lieu de sa naissance [1], et inhumé dans l'église de Nantilly, où l'avait été aussi un de ses prédécesseurs.

Vingt-sept ans après la découverte du tombeau de 1611.

[1] ANSELME, *Hist. des chanceliers de France*, p. 367.

ce garde des sceaux, des maçons, creusant dans la même église, trouvèrent une grande tombe de pierre dure, sur laquelle paraissaient des caractères que personne ne connaissait. On en prévint sur-le-champ Durosay, sénéchal de Saumur, et Lebascle, procureur du roi, qui étaient alors au palais; aussitôt après l'audience ils se rendirent à Nantilly, et firent prier le célèbre Cappel, ministre protestant et professeur de langues orientales, de vouloir bien s'y rendre aussi. Ce savant, après avoir fait nettoyer les caractères qui étaient gravés en creux et remplis de terre, reconnut qu'ils étaient syriaques, et que cette tombe était celle d'un archevêque de Tyr, mort à Saumur pendant la tenue du concile de Nantilly [1].

Ce concile est vraisemblablement celui que la plupart de nos historiens mettent à Gentilly, sans doute par l'erreur d'un copiste, qui, croyant corriger une faute, aura écrit Gentilly, au lieu de Nantilly, parce que le village de Gentilly, près Paris, a été de tout temps bien plus connu que celui de Nantilly, près Saumur. Dans ses *Antiquités françaises*, Fauchet n'affirme pas non plus que ce soit à Gentilly que Pepin assembla ce concile, puisqu'il dit, en parlant de ce prince, qu'il revint d'Aquitaine en France pour célébrer les fêtes de Noël de l'an 767, « et fit, la même » année, Pâques à Gentilly, que l'on pense être le vil- » lage voisin de Paris portant ce nom, où il avoit » assigné un synode, concile ou parlement, sur le » différend qui étoit entre les Eglises orientales et oc- » cidentales pour la Sainte Trinité, sur la question si

[1] *Mémoires inédits* de M. Bernard, avocat du roi.

» le Saint-Esprit procède aussi bien du Père comme
» du Fils, et si aux temples l'on devoit tenir des ima-
» ges de bosse ou de plate peinture, ou si elles de-
» voient être brûlées : en ce lieu fut la question débat-
» tue, en présence du roi, par les prélats romains et
» grecs, sans que pas un auteur fasse mention de la
» résolution qui fut lors prise [1]. »

Ce qui ajoute à la probabilité que ce concile général fut assemblé à Nantilly, et non à Gentilly, c'est que, dans ce temps-là, ce dernier village devait offrir moins de ressources pour une grande réunion, que Saumur qui était déjà une ville assez considérable, ayant deux belles églises, dont l'une, ainsi que le château, avait été bâtis par ce même Pepin, lorsqu'il n'était encore que maire du palais.

CHAPITRE XLVI.

Les châteaux de Brézé et de Milly.— Le maréchal de Brézé, gouverneur de Saumur.

Nous avons parlé, dans la première partie de ces Recherches (chapitre XLVII), de l'ancienneté du château de Brézé; il passa, en 1318, dans la maison de Maillé, par le mariage de Péan de Maillé avec Jeanne de l'Etang, dame de Brézé. Il ne reste plus de traces de cet ancien château; celui qui le remplace paraît avoir été bâti vers le commencement du seizième siècle, comme l'indique le style de son architecture. Je

[1] *Antiquités françaises*, liv. VI, p. 210.

crois qu'on peut en attribuer la reconstruction à Louis de Brézé, comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, qui épousa la célèbre Diane de Poitiers, maîtresse de François Ier, puis de Henri II. Ce château est à peine terminé à moitié; il devait être composé de quatre corps de bâtiment, renfermant une cour carrée au milieu, et dont les angles extérieurs devaient être flanqués de tours. Sa construction a quelque chose de très remarquable par la singularité et la bizarrerie du fait. Le principal corps de bâtiment est décoré d'un ordre corinthien en pilastres, dont la corniche, au lieu d'être toute en pierre comme le reste de l'édifice, a sa partie supérieure en bois, cimaise, lamier, modillons; les rosaces, placées entre ces modillons, et attachées au plafond qui est aussi de bois, sont en pierre : on ne peut voir un luxe de plus mauvais goût; car c'en est un dans un pays où la pierre est plus commune que le bois.

La porte du vestibule, du côté de la face principale, est ornée d'un ordre ionique antique, avec quatre colonnes de marbre rouge. On voit, au-dessus de l'entablement, une niche, dans laquelle était une statue de marbre blanc représentant Vénus couchée, laquelle est actuellement dans l'intérieur du château; sur la frise de l'entablement on lit cette inscription, qui se rapporte à la statue :

Non Venus illa ego quam vani finxére poetæ,
Sum Venus hanc referens quam pius ignis alit.

Ce qu'il y a de plus intéressant à voir au château de Brézé, c'est le fossé qui l'entoure; il est creusé dans le tuf, sa largeur est de trente pieds, sa profondeur de

trente-cinq. On a pratiqué dans ce fossé des logements pour cinq à six cents hommes; on y voit une salle, dans laquelle on prétend que le maréchal de Brézé faisait battre de la fausse monnaie.

Ce maréchal, qui avait épousé Nicole du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu, se nommait Urbain de Maillé-Brezé. Il était capitaine des Gardes du Corps; il commanda une armée en Allemagne en 1645, et secourut Heidelberg l'année suivante. On lui donna le commandement de l'armée des Pays-Bas, conjointement avec le maréchal de Châtillon; mais tous les avantages qu'ils remportèrent sur les ennemis ne produisirent aucun bien à l'Etat, à cause de la mésintelligence qui régnait entr'eux. Le maréchal de Brézé obtint le gouvernement de l'Anjou et du Saumurois, fut nommé vice-roi de Catalogne, et envoyé deux fois en ambassade d'honneur, la première en Suède, la seconde en Hollande.

Il possédait, à quatre lieues de Brézé, le château de Milly, placé au milieu des bois, près d'un parc très étendu et environné de murs; cette terre était dans la maison de Maillé depuis 1480; c'était là que le maréchal tenait son équipage de chasse. Ce château est tombé en ruines depuis trente à quarante ans; on n'observe plus, de l'habitation du maître, que plusieurs pans de murs, les uns debout, les autres renversés parmi d'énormes monceaux de décombres. Mais les communs, les écuries et autres bâtiments accessoires existent presque en entier; on voit même encore, sur quelques murs, des restes de peintures à fresque représentant divers traits de l'histoire et de la fable. Une tradition locale dit que ce château renferme un trésor.

*

Le maréchal de Brézé, connu par sa fierté et ses brusqueries, même envers son tout puissant beau-frère, le cardinal de Richelieu, passa les dernières années de sa vie dans le château de Milly, et y mourut le 15 février. Il avait fait graver, au-dessus de la porte du vestibule, cette inscription :

« Dans ce lieu de retraite je n'aime pas le bruit :
» Que nul n'y entre, qu'invité ou conduit. »

Il avait eu, de son mariage avec Nicole du Plessis, deux enfants, un garçon et une fille. Armand de Maillé, son fils, s'appela d'abord marquis de Brézé, puis duc de Fronsac. A peine âgé de vingt-un ans, il eut le commandement de l'armée navale de France sur l'Océan, et eut la gloire d'attaquer et de battre la flotte espagnole devant Cadix. Ce jeune seigneur, qui donnait les plus grandes espérances, fut tué d'un coup de canon sur son vaisseau, à l'âge de vingt-sept ans; il était déjà parvenu au grade d'amiral. Sa sœur, Claire-Clémence de Maillé, épousa en 1641 le duc d'Enghien, depuis prince de Condé, auquel la postérité a confirmé le surnom de *Grand* que lui avaient décerné ses contemporains. Par ce mariage, qui donna un nouveau lustre à la maison de Maillé, les belles terres de Brézé et de Milly passèrent dans la maison de Condé. Depuis elles ont été vendues; la première à M. Dreux, conseiller au parlement de Paris, et la seconde à M. Stapleton, Irlandais.

CHAPITRE XLVII.

Couvent des religieuses de la Fidélité. — Peste. — Famine. — Guerre civile, dite *de la Fronde*.

Les religieuses de la Fidélité ont eu, à Saumur, deux couvents; on en trouve à peine les vestiges : le premier existait à la montée du Château, dans la maison occupée aujourd'hui par mesdemoiselles Targé; le second dans la grande rue Saint-Nicolas; il est divisé actuellemeat en plusieurs petites maisons qui n'offrent rien d'intéressant.

Cette communauté, sous la règle de saint Benoît, fut fondée en 1618 à Trèves, sur la rive gauche de la Loire, à trois lieues au-dessous de Saumur, par Pierre de Laval, marquis de Trèves, et Isabelle de Rochechouart-Mortemart, son épouse. L'emplacement de ce monastère fut très mal choisi; à chaque grande crue de la Loire, ce fleuve, renversant les murs de clôture, inondant la maison et l'église, les religieuses étaient obligées de déloger et de se réfugier chez les habitants du bourg de Trèves. Les dépenses des réparations occasionnées par ces inondations excédaient souvent les moyens de la communauté. Ces inconvénients déterminèrent les religieuses à solliciter auprès de Charles Miron, évêque d'Angers, la permission d'acheter une maison dans le voisinage, pour y transférer leur couvent. L'évêque, après avoir fait prendre des informations pour s'assurer si les plaintes étaient bien fondées,

permit le changement, et la prieure, qui avait d'abord fixé le transport de la communauté à Angers, se décida pour Saumur, où elle acheta plusieurs maisons contiguës dans la rue de la montée du Château ; elle les fit réparer le mieux qu'elle put, et bientôt elles furent en état de recevoir ses ouailles. Cette translation se fit avec beaucoup de solennité ; l'évêque se rendit à Saumur, et il alla, accompagné du clergé et d'une foule de peuple, au-devant des religieuses, qui arrivèrent en bateau jusqu'au Pont-Fouchard ; on les conduisit ensuite processionnellement à l'église de Saint-Pierre, et de là dans leur couvent.

Jamais monastère n'éprouva peut-être plus de vicissitudes que celui de la Fidélité de Saumur. Ces pauvres religieuses, chassées de Trèves par les inondations de la Loire, furent à peine établies dans leur nouvelle maison, qu'elles en furent chassées par la peste. Ce terrible fléau commença ses ravages à Saumur au mois d'août 1651. Une jeune pensionnaire, qui était sortie pour quelques affaires, entra imprudemment dans une maison où étaient plusieurs pestiférés, en emporta un fruit, le donna à une novice qui, aussitôt après l'avoir mangé, sentit tous les symptômes de cette cruelle maladie. On la sépara promptement de la communauté, on l'envoya le lendemain chez ses parents qui demeuraient aux Ponts-de-Cé ; mais rien ne put la sauver : elle mourut peu de jours après, ainsi que les mariniers qui l'avaient conduite du couvent au bateau.

A la vue d'un tel fléau presque toutes les religieuses demandèrent et obtinrent la permission de sortir ; les unes se réfugièrent chez leurs fermiers de Trèves, et les autres dans leurs familles. Beaucoup d'habitants de

Saumur se retirèrent aussi dans les campagnes voisines, pour fuir cette contagion qui enleva beaucoup de monde pendant les trois semaines qu'elle dura.

A la peste succéda la famine ; les religieuses de la Fidélité, qui étaient très pauvres, en souffrirent plus que ceux qui étaient réduits à mendier, puisque leurs règlements ne leur permettaient pas cette ressource. Elles furent souvent sans pain et réduites, en été, à manger des citrouilles et des légumes bouillis à l'eau sans assaisonnement ; en hiver, elles se trouvaient heureuses de pouvoir se procurer des fèves. Cet autre fléau, presqu'aussi terrible que le premier, dura trois ans.

Après avoir éprouvé successivement les horreurs de la peste et de la famine, cette ville eut encore à souffrir celles de la guerre. On sait que, sous la minorité de Louis XIV, la France fut en proie aux discordes civiles. La nation se divisa en deux partis, celui de la cour, et celui des Frondeurs ou des princes. Le gouverneur du château de Saumur avait embrassé ce dernier, tandis que les magistrats et la plupart des habitants étaient restés fidèles au roi. Ainsi s'établit une guerre entre la citadelle et le corps de la place qui n'avait d'autres forces que celles des citoyens, obligés d'être jour et nuit sous les armes, soit pour repousser les sorties de l'ennemi, soit pour empêcher les secours qu'il attendait d'entrer dans le château. Ayant remarqué que le Collége des catholiques, situé alors dans le Boêle, pouvait, par sa position, favoriser les projets des Frondeurs, les Saumurois n'hésitèrent pas un moment à faire, à la cause du roi, le sacrifice de l'un des plus beaux et des plus utiles établissements de leur ville ; il fut aussitôt démoli.

Le couvent de la Fidélité, placé vers le milieu de la rue de la montée du Château, était à peu de distance de l'esplanade; les fenêtres du parloir, du chœur et de l'église donnaient sur la rue; cette position mettait le dortoir du premier étage à peu près de niveau avec la porte de la citadelle, et de là jusqu'au glacis, il n'y avait qu'une portée de pistolet. Ce dortoir se trouvait en face de deux grands bastions, dont était flanqué un angle rentrant qui servait de courtine en cet endroit, de sorte que les religieuses voyaient charger, pointer et tirer le canon, dont les boulets rasaient souvent leur maison.

Dans une situation aussi critique, les nonnes réunirent à leur parloir plusieurs notables de la ville, qu'elles supplièrent de donner un avis dans le danger où elles se trouvaient d'être emportées avec leur maison par l'artillerie qui tirait sans cesse, et dont les boulets perçaient quelquefois leurs murs et leurs toits. Il fut décidé, dans ce conseil, que la prieure écrirait de suite à l'abbesse de Fontevrault, pour la prier d'accorder un asile à la communauté pendant la durée du siége, et, en attendant le résultat de cette démarche, M. de Cérizay, qui était présent et qui avait une fille novice dans cette maison, se chargea d'aller parler au commandant du château pour l'engager à épargner le couvent pendant quelques jours, afin de donner aux religieuses le temps de chercher un autre refuge.

Le commandant accueillit la demande de M. de Cérizay, qui était son ami, et promit de ne faire tirer sur le couvent qu'après en avoir averti la prieure quelques heures d'avance. Le même jour le commandant de la ville fit défendre aux religieuses de sonner la

cloche de la communauté aux heures d'offices, dans la crainte que le son n'empêchât d'entendre, au corps-de-garde, le bruit de l'ennemi, s'il voulait faire une sortie.

Quelques jours après, le commandant du château envoya dire à la prieure que, ne pouvant plus conserver son monastère, il lui en donnait avis, pour s'acquitter de la promesse qu'il avait faite à M. de Cérisay; qu'il était dans l'intention de battre la ville de tous côtés, ce qui l'obligeait à détruire le couvent qui couvrait plusieurs quartiers. Cette terrible nouvelle fut un peu adoucie par celle que la prieure reçut, un instant après, de l'abbesse de Fontevrault [1]; elle lui écrivait, de la manière la plus obligeante et la plus affectueuse, qu'elle lui accordait l'hospitalité pour elle et ses religieuses. Sur-le-champ la communauté se met en route, s'embarque sur la Loire, arrive le soir à Montsoreau, et part de suite pour Fontevrault, où elle est reçue avec ces égards, ces attentions délicates que la pauvreté et le malheur doivent attendre des personnes bien nées et surtout bien élevées.

Le parti des princes devenait formidable; Louis XIV s'était déclaré majeur depuis peu de temps; mais il était encore si jeune, que sa mère, Anne d'Autriche, ou plutôt son premier ministre, le cardinal Mazarin, continuait toujours de diriger les affaires. Il fut résolu que la cour irait en Bourgogne, pour tâcher de faire rendre Bellegarde qui tenait pour le prince de Condé, et d'affermir, par la prise d'une place aussi importante, l'autorité du roi dans cette province.

[1] Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle d'Henri IV et de Charlotte des Essarts-Romorantin.

A cette époque le gouvernement de Saumur se trouvait vacant par la mort du maréchal de Brézé, père de la princesse de Condé; la reine-mère nomma, pour lui succéder, Comminges, lieutenant de ses gardes. Le nouveau gouverneur partit quelques jours après pour se rendre à Saumur; mais l'entrée de la ville lui fut refusée par les intrigues du prince de Marsillac, qui avait des intelligences avec quelques-uns des principaux habitants. Dans l'espérance de se rendre maître de la place, ce prince rassembla deux mille gentilshommes sous prétexte des funérailles du duc de La Rochefoucault, son père, qui venait de mourir. Mais pendant qu'il réunissait ces forces, Comminges négociait avec la garnison; il offrit de l'argent de la part du roi, ses propositions furent acceptées, et il se trouva maître de la ville et du château avant l'arrivée de Marsillac, qui n'en était plus qu'à cinq lieues, lorsqu'il apprit cette nouvelle. D'après cet événement imprévu, il ne jugea pas à propos d'en approcher de plus près, et prit le parti d'aller joindre l'armée des princes.

Le succès de la négociation de Comminges ayant donné la paix aux habitants de Saumur, le couvent de la Fidélité ne fut point détruit comme on l'avait craint. Les religieuses, bientôt instruites de cet heureux événement, quittèrent avec joie la magnifique abbaye de Fontevrault, pour revenir habiter leurs vieilles masures; elles y trouvèrent, en arrivant, une charge de pain, que les religieuses de la Visitation, qui connaissaient leur extrême pauvreté, avaient eu l'attention de leur envoyer [1].

[1] *Vie de madame Gautron*, prieure de la Fidélité (1669).

CHAPITRE XLVIII.

Couvent de la Visitation à Saumur. — Mlle de Melun veut s'y faire religieuse.

Le couvent de la Visitation était situé dans le faubourg des Ponts; ses bâtiments, abandonnés depuis plus de vingt ans, tombaient en ruines, mais ils viennent d'être réparés, et forment actuellement de jolies maisons particulières; son église, où l'on voit un petit dôme décoré d'un ordre corinthien, est aujourd'hui celle de la paroisse Saint-Jacques.

Une personne, qui s'est rendue recommandable par le bien qu'elle a fait aux malheureux, Anne de Melun, voulut autrefois se consacrer à Dieu dans ce monastère. Essayons de faire connaître cette femme, dont le nom sera toujours cher à l'humanité, et disons pourquoi elle quitta la Flandre, sa patrie, pour venir chercher un asile à Saumur.

La baronnie de Montreuil-Bellay passa, vers le milieu du treizième siècle, dans la maison de Melun par le mariage d'Agnès du Bellay, dernière de ce nom, avec Jean de Melun, comte de Tancarville; ainsi mademoiselle de Melun n'est pas tout à fait étrangère à cette contrée. Son père, Guillaume de Melun, était fils de Pierre de Melun, prince d'Epinoy, sénéchal de Hainaut, et d'Hippolyte de Montmorency. Il fut élevé dès son enfance à la cour de Henri IV, et retourna

ensuite en Flandre, où il succéda à son père dans toutes ses charges et dignités. Le roi d'Espagne se plut à le faire chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, connétable héréditaire de Flandre, sénéchal de Hainaut, gouverneur de Mons et prévôt de Douai; enfin, par sa naissance, ce seigneur appartenait à toutes les maisons souveraines de l'Europe.

Veuf de la marquise de Berghe, le prince d'Epinoy épousa, en secondes noces, la fille du comte d'Aremberg, de l'une des plus nobles et des plus anciennes familles d'Allemagne. Onze enfants furent les fruits de ce second mariage, cinq garçons et six filles. Anne de Melun fut la seconde, et naquit au mois de mars 1618. Jamais père n'éleva ses enfants avec plus de soin et de tendresse que le prince d'Epinoy; il mettait toute son application à leur donner une éducation convenable au rang qu'ils devaient tenir un jour dans le monde. Rien n'était épargné pour donner, aux filles, les gouvernantes les plus sages; aux garçons, les précepteurs les plus instruits et non moins recommandables par la pureté de leurs mœurs que par leur savoir.

Ce prince avait établi dans sa maison une pratique vraiment patriarchale. Tous les matins, ses enfants se rendaient dans son appartement, se mettaient à genoux, et lui demandaient sa bénédiction, qu'il leur donnait en posant sa main sur le front de chacun d'eux et en disant : « Dieu vous bénisse, mon enfant. » Usage antique et respectable, qui contraste d'une manière bien frappante avec la familiarité qui existe aujourd'hui entre les pères et leurs enfants; familiarité indécente, qui forme peut-être l'un des caractères les plus distinctifs des mœurs de notre siècle.

Dès sa plus tendre jeunesse, Anne de Melun montra des inclinations très bienfaisantes. Elle aimait à se priver pour donner; ses amusements favoris étaient de distribuer tous les jours, aux pauvres, ce qu'elle recevait de ses parents pour ses menus plaisirs. A six ans on la fit chanoinesse de Sainte-Vautrude, à Mons. Ce célèbre chapitre, dont le comte de Hainaut était tout à la fois le protecteur et l'abbé, ne ressemblait presqu'en rien aux autres monastères de filles. Quoique renfermées dans une même enceinte, les chanoinesses demeuraient dans des maisons particulières, où elles recevaient les visites des gens du monde; elles pouvaient résigner leur prébende et même se marier.

La petite princesse fut confiée à une ancienne chanoinesse, qui se chargea de son éducation, et bientôt, par son esprit, sa politesse prévenante et sa docilité, elle se distingua de cinq à six compagnes, à peu près de son âge, confiées à la même personne. Anne se livrait avec beaucoup de ferveur à tous les exercices de piété, et, bien jeune encore, elle se voua en secret et pour toujours à Dieu : vœu qu'elle trouva peut-être indiscret dans la suite, mais qu'elle eut le courage de ne jamais rompre.

Le vicomte de Gand, son oncle, qui n'avait point d'enfants, demanda à la princesse d'Épinoy une de ses filles pour demeurer avec lui, dans l'intention d'en faire son héritière. On lui donna l'aînée, dont il ne fut pas content; il la renvoya peu de temps après à sa belle-sœur, en la priant de lui en donner une autre; elle le laissa le maître de choisir. Les précieuses qualités d'Anne de Melun, qui attiraient déjà sur elle l'attention de tout le monde, quoiqu'elle n'eût pas en-

core quinze ans, le décidèrent à la demander. La jeune princesse montra d'abord quelque répugnance à se rendre aux vœux de son oncle; mais les pressantes sollicitations de sa mère, qui l'aimait tendrement, la déterminèrent; elle sortit de son chapitre et rentra dans le monde.

Il y avait à peine trois mois qu'elle était chez le vicomte, qu'il fut charmé de son esprit et de la façon noble et gracieuse avec laquelle elle faisait les honneurs de sa maison. Voulant lui donner des marques réelles de son affection, il lui fit présent du marquisat de Richsbourg et de plusieurs autres terres considérables.

Ces grands biens, joints à ceux qu'elle espérait de la succession de ses parents, la rendirent un des plus riches partis de la Flandre. Son oncle, qui l'aimait comme si elle eût été sa fille, la sollicitait souvent de se choisir un époux parmi les jeunes seigneurs qui fréquentaient sa maison. Tous ces prétendants n'épargnaient rien pour plaire à la jeune princesse; le vicomte, de son côté, observait ceux qu'elle semblait distinguer par quelques préférences, afin de pouvoir les appuyer de son crédit auprès d'elle. Mais le vœu qu'elle avait fait, à l'insu de tout le monde, ne lui permettait pas d'écouter de semblables propositions : deux princes d'Italie, qui se mirent aussi sur les rangs, furent éconduits comme les autres.

Cependant les festins, les jeux et les promenades se succédaient avec tant de rapidité autour d'elle, on y déployait tant de luxe, on les variait avec tant d'art, que bientôt elle se trouva entraînée, comme malgré elle, dans ce tourbillon de plaisirs. Peu à peu elle s'accoutuma à cette nouvelle situation; ces brillantes

assemblées, qu'elle avait d'abord condamnées, lui parurent ensuite innocentes, par l'habitude de s'y trouver et d'en être souvent l'objet. L'exemple des personnes de son âge, de son sexe, et surtout de plusieurs chanoinesses de son chapitre, acheva de la confirmer dans l'idée que les plaisirs du monde étaient compatibles avec la vertu. Depuis longtemps, de grands abus s'étaient introduits dans le chapitre des chanoinesses de Mons. Elles s'étaient persuadées qu'elles pouvaient servir Dieu et le monde tout à la fois; aussi les voyait-on presque tous les jours aller sans scrupule de l'office au bal, et du bal à l'office.

Vivre à la cour et y vivre dans l'innocence, sont, selon les casuistes, deux choses qui se rencontrent rarement ensemble. Notre jeune chanoinesse se trouvant, par sa naissance, dans la nécessité d'aller passer quelque temps à la cour de Bruxelles, s'y rendit avec le vicomte de Gand. La tante du roi d'Espagne, Isabelle, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, y faisait alors sa résidence. Les fêtes, les spectacles qu'on y donnait, attiraient dans cette ville toutes les personnes de qualité des environs. Le prince d'Epinoy s'y rendit aussi, et quelque temps après il présenta à sa fille un jeune Français qui lui avait été recommandé par un de ses anciens amis. Cette présentation ne fut point faite sans dessein; mademoiselle de Melun avait déjà déclaré qu'elle ne voulait point se marier, et M. d'Epinoy espérait que ce jeune seigneur, doué de tous les avantages qu'on pouvait souhaiter, agréments de figure, naissance, fortune, amabilité, pourrait la faire changer de résolution, et il y parvint peut-être.

La cour de l'archiduchesse était extrêmement bril-

lante, et, depuis l'arrivée de cet étranger, mademoiselle de Melun s'y faisait presque toujours remarquer par l'élégance et la richesse de ses habits. Toujours l'une des premières à adopter les modes françaises, on l'entendait souvent louer leur ingénieuse variété, faire remarquer combien elles étaient avantageuses, soit à la taille, soit à la figure; enfin ses discours, ses actions annonçaient un grand changement dans sa manière de voir et de penser. Le désir de plaire s'était déjà glissé dans son cœur, le besoin d'aimer allait peut-être y pénétrer aussi, lorsqu'une circonstance imprévue vint la rappeler à des sentiments plus conformes à ceux qu'elle avait secrètement adoptés.

Un jour une dame, peut-être jalouse de la beauté de notre chanoinesse, parvint à lui persuader que son teint avait trop d'éclat, et qu'elle pourrait lui donner une teinte plus douce, si elle se frottait le visage avec une liqueur qu'elle lui indiqua, en se tenant quelque temps la figure exposée au feu. Elle eut la faiblesse de suivre inconsidérément ce conseil, et se trouvant quelques heures après au bal à la cour, une chaleur extraordinaire lui monta à la tête; elle pâlit et tomba évanouie devant toute l'assemblée.

Cet accident, qui lui causa beaucoup de confusion, fut un des motifs qui la déterminèrent dans la suite à se retirer du monde. La mort de son oncle, le vicomte de Gand; la disgrâce dans laquelle tomba le prince d'Epinoy, son père; enfin la mort de ce père chéri, causée par les chagrins et les persécutions que ses ennemis lui firent éprouver; tout se réunit presqu'en même temps, pour la décider à renoncer à la vie dissipée qu'elle menait depuis plusieurs années.

Affermie dans ses desseins par de longues et pieuses méditations, voulant quitter pour toujours son chapitre et la Flandre, elle confia son projet à l'un de ses frères, en qui elle avait beaucoup de confiance et qui l'aimait tendrement. Le prince fut étonné de la résolution de sa sœur; mais, loin de la rebuter par des observations, il s'empressa de lui procurer les moyens de l'exécuter, et s'offrit même pour l'accompagner partout où elle voudrait aller, jusqu'à ce qu'elle fût placée à son gré dans une maison religieuse. Mlle de Melun accepta avec reconnaissance la proposition de son frère, et quelques mois après, leurs dispositions étant faites, munis d'or et de pierreries, ils partirent pour Paris, où ils arrivèrent en peu de jours.

Mlle de Melun, qui se sentait de l'inclination pour l'institut de la Visitation, alla voir, au faubourg Saint-Jacques, la supérieure de ce couvent, qui était originaire de Flandre. Elle en obtint une lettre de recommandation pour toutes les supérieures de l'Ordre. Par cette lettre, elles étaient priées de la recevoir dans leur maison si elle désirait s'y arrêter; on leur rendait un témoignage très favorable de ses vertus, mais sans parler ni de son nom, ni de sa naissance.

La première intention des deux voyageurs fut d'abord d'aller à Rome, pour y gagner le jubilé dont l'ouverture devait se faire au commencement de l'année 1650. Pour cet effet, ils se rendirent à Avignon, mais ils trouvèrent des obstacles à leurs desseins; les chaleurs excessives de l'été, et les troupes qui fermaient alors tous les passages de cette route, les obligèrent à retourner sur leurs pas. Ils remontèrent le Rhône jusqu'à Lyon, s'avancèrent jusqu'aux rives de la Loire, s'em-

barquèrent sur ce fleuve, sans savoir où ils allaient ni où ils voulaient aller; et, dans cette incertitude, ils abandonnèrent à la Providence le soin de les conduire.

Mlle de Melun entra dans tous les couvents de filles qu'ils trouvèrent sur leur route depuis Lyon jusqu'à Tours, sans éprouver le désir de se fixer dans aucun d'eux. Elle a dit, depuis, que pendant ce voyage elle avait toujours eu une idée confuse que Dieu exigeait d'elle de grandes choses pour sa gloire, mais qu'elle ne savait pas précisément ce que c'était, ni en quel lieu il voulait la conduire.

Elle était dans cette perplexité, lorsqu'elle apprit qu'il se faisait beaucoup de miracles à Notre-Dame-des-Ardilliers à Saumur, et dès le lendemain matin nos voyageurs se rembarquèrent sur la Loire pour s'y rendre en pèlerinage. En y arrivant, la chanoinesse alla avec son frère faire ses prières devant l'image de Notre-Dame-des-Ardilliers, y donna en offrande un très beau diamant qu'elle avait au doigt, et ils se présentèrent ensuite au couvent de la Visitation, dont ils demandèrent la supérieure.

En entrant dans l'église et les parloirs de cette maison, Mlle de Melun sentit dans son âme un mouvement qu'elle n'avait point encore éprouvé ailleurs. « Je suis, » dit la princesse en abordant humblement la supé- » rieure, une pauvre demoiselle, qui, ayant le dessein » de quitter le monde et de se faire religieuse, vou- » drait entrer dans ce monastère. Monsieur, ajouta-t- » elle en montrant son frère, monsieur, qui est mon » parent, aura la bonté de payer ma dot si vous me ju- » gez digne d'être admise parmi vos filles; » et en même temps elle lui présenta sa lettre de recommandation;

La supérieure reçut la proposition de Mlle de Melun avec beaucoup d'honnêteté; mais, trop prudente pour admettre aussi précipitamment dans sa maison une personne qu'elle ne connaissait pas, elle lui proposa de demeurer quelques semaines dans une chambre du dehors, afin que l'on pût s'assurer de la sincérité de sa vocation. La princesse y consentit; mais elle eut à peine passé quelques jours dans l'appartement qu'on lui avait préparé, que toutes les religieuses, charmées de sa douceur, de son esprit et de son aimable piété, se réunirent à la supérieure, pour la prier d'entrer de suite dans leur cloître. Elle y fut reçue avec beaucoup de témoignages de joie et d'affection, et bientôt elle s'y distingua de toutes les novices par une politesse pleine de grâce et de douceur, une égalité d'humeur inaltérable, et par la pratique de toutes les vertus de l'humble état qu'elle voulait embrasser.

CHAPITRE XLIX.

Mlle de Melun sort du couvent de la Visitation. Elle fonde l'hôpital de Baugé. — Suite de la guerre civile.

Il n'est guère possible, à la plupart des grands, de garder longtemps l'*incognito*; souvent exposés aux regards du public, leurs traits, leur maintien, tout leur ensemble se grave dans la mémoire de ceux qui les approchent. Ils se croient déguisés lorsqu'ils sont couverts d'habits grossiers, mais leur démarche, leurs moindres gestes les décèlent. Le regard de celui qui

fut accoutumé à commander conserve presque toujours, même dans l'adversité, un air qui ne permet pas de le confondre avec celui qui dès son enfance se trouva dans la nécessité d'obéir. Aussi Mlle de Melun, malgré toutes ses précautions et quoique cachée au fond d'un cloître, où elle ne voyait que des religieuses, ne resta pas longtemps inconnue.

Le prince d'Epinoy, jugeant que sa sœur était satisfaite du nouveau genre de vie qu'elle avait adopté, paya d'avance six mois de sa pension. Il prit le parti de rester lui-même tout ce temps à Saumur, pour observer si elle ne changerait point de résolution. Il la voyait souvent au parloir, et leurs entretiens roulaient ordinairement sur le bonheur qu'elle goûterait à passer le reste de sa vie dans cette maison sans y être connue de personne.

Sentant de plus en plus sa vocation s'affermir, quoique trois mois fussent à peine écoulés depuis son entrée au couvent, elle crut devoir prier son frère de lui permettre de prendre l'habit de religieuse. Mais le prince d'Epinoy, qui voyait les choses d'un autre œil, lui représenta prudemment qu'une personne de sa qualité, éloignée de sa famille, ne devait pas s'engager aussi légèrement, et qu'il serait convenable d'attendre encore quelques mois avant de se décider. Elle eut le bon esprit de se rendre aux avis de son frère, et bientôt après elle les attribua à la sagesse de la Providence, qui, la destinant à une autre fin, voulait qu'elle sortît de ce monastère.

Un gentilhomme étranger, passant à Saumur, vint voir la supérieure de la Visitation, qu'il connaissait. Pendant qu'ils étaient ensemble au parloir, Mlle de

Melun, qui suivait déjà rigoureusement la règle quoiqu'elle n'y fût point encore astreinte, entra pour demander une permission. Il reconnut la princesse pour l'avoir vue à Mons, et, dès qu'elle fut sortie, il apprit à la supérieure le nom et la qualité de cette belle étrangère. C'en fut assez pour faire naître dans la communauté le désir de savoir le reste de son histoire; aussitôt on écrivit à la supérieure de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, pour la prier de satisfaire, sans délai, la pieuse curiosité des Visitandines de Saumur.

La reine-mère, Marie de Médicis, qui allait quelquefois au couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, y vint au moment où la supérieure recevait la lettre de Saumur annonçant que l'institut avait l'avantage de posséder une fille du prince d'Epinoy, Mlle de Melun. Ne croyant plus être obligée à garder le secret, la supérieure s'empressa de lire cette lettre à la reine, qui connaissait beaucoup la famille de Melun, dont plusieurs membres étaient au service de France.

On parlait alors d'établir en Flandre un monastère de la Visitation; Marie de Médicis et la supérieure jugèrent que Mlle de Melun conviendrait mieux que personne pour en jeter les fondements; mais la difficulté était de lui faire agréer ce dessein. La reine se chargea de la négociation de cette affaire, et dès lors l'on crut qu'elle réussirait.

Un carme, frère de la supérieure, fut le négociateur qu'on employa pour prier Mlle de Melun de changer de demeure sans changer pour cela d'inclination pour l'institut. Il vint à Saumur, s'acquitta de son message avec beaucoup de zèle et d'esprit; mais il ne put rien obtenir de la princesse, qui fut consternée en appre-

nant qu'elle était reconnue. Elle remercia la reine-mère de l'honneur qu'elle voulait lui faire, s'excusa d'entreprendre une chose qui lui paraissait trop au-dessus de ses forces, et qu'elle croyait contraire aux desseins que Dieu avait sur elle.

Après avoir gémi quelque temps sur le malheur qui venait de lui arriver, elle fit une retraite de plusieurs jours, pour se recueillir, et tâcher de pénétrer les desseins de la Providence à son égard; ensuite, après avoir consulté son directeur et son frère, elle finit par prendre la résolution de sortir au plus tôt de la Visitation.

Le jour du départ étant fixé, le prince d'Epinoy vint prendre sa sœur au couvent, en disant à la supérieure qu'une affaire de famille leur étant survenue, ils se trouvaient dans la nécessité de quitter Saumur. Ils changèrent de nom l'un et l'autre; M. d'Epinoy prit celui de Baumé, et mademoiselle de Melun celui de La Haie. Elle se couvrit d'habits de bure, se coiffa d'un pauvre bonnet de laine, et mit des souliers dont les semelles étaient couvertes de clous. Ce fut dans cet équipage qu'elle partit pour La Flèche, accompagnée de son frère, qui n'était guère mieux vêtu : en y arrivant, elle se présenta à l'hôpital de Saint-Joseph, où elle se sentait appelée par une secrète inspiration. Elle y fut reçue, et bientôt elle se consacra, avec un zèle et un courage admirables, au soulagement des malades : dans la suite, elle fit beaucoup de bien à cet hôpital, en dota un semblable à Beaufort en Vallée, et quelques années après, elle en fonda un autre bien plus considérable à Baugé.

La sœur de La Haie prit ce dernier hospice en grande affection, y fixa son domicile, et mit tout son bon-

heur à soigner les malades dont il fut bientôt rempli. On la voyait toujours choisir de préférence ceux dont les maladies inspiraient le plus de dégoût; elle leur donnait tous les soins qu'une tendre mère pourrait seule rendre à des enfants chéris; sa religion, sa charité, la portaient à faire sans répugnance ce qu'on aurait à peine le courage d'entendre raconter. Baugé doit à cette femme célèbre une reconnaissance éternelle, non-seulement pour le bien qu'elle a fait à ses pauvres, mais aussi pour le service important qu'elle rendit à tous les habitants, en préservant leur ville d'une entière destruction; voici à quelle occasion :

Les guerres civiles désolaient encore l'Anjou. Baugé, comme plusieurs autres villes de cette province, voyait tous les jours dans ses murs des troupes qui se rendaient à l'armée royale destinée à soumettre les rebelles. Un soldat ayant été assassiné dans la ville par un 1652.
habitant, on ne sait plus pourquoi, ses camarades, au nombre de quinze cents, voulurent venger sa mort en mettant tout à feu et à sang. La sœur de La Haie, qui avait déjà fait construire une grande partie de son hôpital, en fut instruite aussitôt par la clameur publique. Mais comment agir dans cette conjoncture? En se faisant connaître, elle pourrait peut-être préserver la ville du malheur dont elle est menacée, mais son humilité ne lui permet pas de dévoiler le secret de sa naissance; cet obstacle lui paraît insurmontable; elle est dans une irrésolution, dans une perplexité inexprimables : cependant le temps presse, les cris des malheureux qui vont périr frappent déjà ses oreilles et déchirent son cœur; enfin la charité l'emporte dans son âme généreuse, et triomphe de son humilité. Elle

sort, va trouver le commandant sur la place publique, le voit environné d'une foule de peuple, qui le prie, mais en vain, d'arrêter la fureur de ses soldats; elle fend la presse, arrive jusqu'à lui, et demande, d'un air noble et modeste, à n'être entendue que de lui seul. Le commandant ordonne qu'on s'éloigne. La sœur de La Haie se nomme, implore sa clémence, et le prie de garder le secret qu'elle vient de lui confier. Frappé d'étonnement, le général fixe l'hospitalière, et malgré les ravages du temps et ceux des austérités de sa vie, il reconnaît en effet la princesse d'Epinoy, qu'il avait vue autrefois en Flandre. Il se découvre, la salue avec toutes les marques du plus profond respect, en lui disant : «Tout ce que vous demandez, madame, vous » est accordé. »

Le peuple, témoin de cette scène, reste muet; il ne revient de son étonnement que pour faire éclater sa joie et bénir le nom de la sœur de La Haie. Jusqu'alors il avait admiré le zèle avec lequel cette respectable fille soignait les malades, quoiqu'elle ne fût à ses yeux qu'une simple hospitalière; mais la démarche qu'elle vient de faire, et dont le résultat est si prompt, si surprenant, la rend bientôt l'objet de sa plus profonde vénération.

Le commandant pria à son tour la princesse de lui accorder une grâce, ce fut de permettre qu'il eût l'honneur de lui donner la main pour la reconduire jusqu'à la porte de sa maison, et de vouloir bien avoir la complaisance d'y rester quelques instants. Elle y consentit, quoiqu'avec beaucoup de peine, craignant que les honneurs qu'il voulait lui rendre ne la fissent découvrir.

Aussitôt le commandant fait publier ses ordres; le feu qu'on avait déjà mis dans l'un des faubourgs est éteint; la troupe, réunie sous les armes, les enseignes déployées, marche au son des tambours et des trompettes, et défile en bon ordre devant la porte de l'hôpital, où la princesse était assise. Le commandant, à la tête de son corps, la salue respectueusement, tous les officiers suivent son exemple, les soldats font une décharge de leurs arquebuses, et cette troupe, étonnée des honneurs qu'elle rend à une pauvre hospitalière, continue sa route pour Angers.

Après cet événement, la princesse d'Epinoy acheva tous les travaux qu'elle avait entrepris pour l'hôpital de Baugé, et lui fit plusieurs dons considérables en terres et en argent. Ces dons étaient périssables, comme le temps l'a prouvé; mais elle en ajouta un, qui durera autant que les hospitalières de Saint-Joseph, un sage réglement, qu'elle pratiqua elle-même avec une douceur, une bonté qui ne se démentirent jamais. Les malades étaient alors, comme ils le sont encore aujourd'hui, gouvernés avec ces soins compatissants, ces attentions touchantes, qui font trouver aux malheureux une sorte de félicité au sein du malheur même.

Ce fut dans cet hospice, l'un des plus beaux et autrefois des mieux rentés de cette province, que mademoiselle de Melun passa les trente dernières années de sa vie; elle les y passa, la voix du peuple le dit encore, dans la pratique de toutes les vertus qui honorent la religion et l'humanité, seul héritage qui reste aujourd'hui à celles qui lui ont succédé.

On conserve dans l'apothicairerie un portrait de cette respectable fille, que l'on montre aux étrangers;

mais il n'est pas à sa place, il serait beaucoup mieux dans l'une des salles des malades; en le voyant au milieu d'eux, les pauvres béniraient leur bienfaitrice, et verseraient quelquefois une larme de reconnaissance au pied de son image.

On nous reprochera peut-être d'avoir donné trop d'étendue au récit de la fondation d'un hôpital. Mais en déroulant ce long tissu de sottises et de misères humaines, qu'on appelle histoire, on rencontre si rarement de ces traits de générosité et de dévouement en faveur des malheureux, qu'ils semblent être ainsi placés de loin en loin pour rafraîchir le sang du lecteur sensible, comme le sont, dans quelques déserts brûlants, ces puits destinés à désaltérer les voyageurs. Nous avons eu jusqu'ici, et nous aurons, dans la suite, si peu d'occasions de faire de semblables digressions, que nous espérons qu'on nous pardonnera la longueur de celle-ci [1].

CHAPITRE L.

Suite de la guerre civile. — Angevins refugiés à Saumur. — Louis XIV et Anne d'Autriche visitent le couvent de la Fidélité.

L'Anjou, cet éternel foyer de discordes civiles, et qui par cela même aura toujours besoin, plus que toute autre contrée, de magistrats éclairés, sages et dévoués au gouvernement, continuait d'être en ré-

[1] *Vie de Mlle de Melun*, par Grandet (1687).

volte contre l'autorité légitime. Le duc de Rohan-Chabot, connu par son dévouement au parti des princes, était alors gouverneur de cette province. Il profita de l'influence que lui donnaient son rang et sa place, pour exciter une insurrection parmi les habitants d'Angers, qui chassèrent indignement de leur ville le présidial et tout ce qui était suspect d'attachement à la cause royale. Les proscrits vinrent se réfugier à Saumur, où ils trouvèrent tous les secours d'une hospitalité amicale et fraternelle; ils y avaient été devancés par l'évêque, Henri Arnauld, auquel les révoltés avaient refusé l'entrée d'Angers au retour d'une visite qu'il venait de faire dans son diocèse.

Aussitôt que le cardinal Mazarin fut informé des menées et des desseins du gouverneur d'Anjou, il quitta promptement Poitiers, où il s'occupait des moyens de soumettre Bordeaux, et vint avec toute la cour s'établir à Saumur. Il ordonna au maréchal d'Hocquincourt, qui commandait les troupes du roi, d'aller attaquer les rebelles à Angers. Ce mouvement s'exécuta avec tant de rapidité et de précision, que Rohan-Chabot, se trouvant surpris et hors d'état de résister, demanda une suspension d'armes. Elle lui fut accordée, mais à la condition d'abandonner pour quelque temps son gouvernement, et de se retirer à Paris jusqu'à nouvel ordre. Le maréchal d'Hocquincourt se porta ensuite sur les Ponts-de-Cé, dont le commandant se rendit à l'exemple de celui de la capitale de la province.

Pendant le séjour de la cour à Saumur, il y eut un grand concours de princes, de seigneurs et de gens de marque de toute espèce. Le vieux garde des sceaux, Châteauneuf, qui se vit inutile, et qui s'aperçut que

son crédit baissait tous les jours, prit congé du roi et de la reine, et se retira à Tours, où peu de temps après il reçut, du cardinal Mazarin, l'ordre de se rendre à sa maison du Mont-Rouge. Le vicomte de Turenne, ayant abandonné le parti des princes, rentra dans les bonnes grâces du roi, de la reine et du cardinal, et se rendit à Saumur, où il fut reçu de Leurs Majestés avec beaucoup de bienveillance, ainsi que le ministre Le Tellier, qui, de tous les exilés, fut le premier rétabli dans ses emplois.

La reine-mère, ayant entendu plusieurs fois parler avec éloge du mérite et de la piété de la prieure du couvent de la Fidélité, désira la voir, et passer une après-dînée avec elle. Par les divers renseignements qu'on lui avait donnés sur ce couvent, elle savait bien qu'elle n'y trouverait rien qui fût digne de fixer son attention, qu'au contraire elle y rencontrerait partout les traces d'une extrême misère; cependant elle voulut y aller : mais, dans la crainte d'intimider ces pauvres religieuses par cet appareil imposant qui accompagne ordinairement la royauté, cette princesse eut l'attention de faire sa visite avec le moins d'éclat possible; elle ne voulut être accompagnée que de quatre dames de la cour, qui entrèrent avec elle. La prieure, qui n'avait été avertie de cette visite que deux heures auparavant, non par un message, mais seulement par le bruit que firent les gardes en venant prendre leurs postes autour du monastère, se prépara le mieux qu'il lui fût possible pour la recevoir. La reine passa une grande partie de la soirée séparément avec la prieure, sans qu'on sût ce qu'elle lui disait. On remarquait seulement qu'elle parlait avec beaucoup de douceur

et d'affection. Elle s'entretint aussi quelque temps avec plusieurs religieuses, et leur demanda pourquoi le monastère était appelé *la Fidélité*. « Madame de Laval, » notre fondatrice, répondit la prieure, l'a ainsi nommé » pour nous faire ressouvenir de la fidélité que l'on doit » à Dieu. — Madame de Laval a choisi là un beau nom, » répondit la reine; mais que la fidélité est rare dans » ce temps-ci! » La rébellion d'une partie des sujets de son fils lui laissa échapper cette exclamation; mais ayant bientôt renfermé sa douleur, elle changea de conversation, et la prieure saisit cet instant pour lui offrir une petite collation qu'elle avait fait préparer. En observant le linge, les confitures et les fruits qui étaient sur la table, « je n'ai rien vu, dit obligeamment » la reine, de plus propre dans tout le voyage. » Elle parut très satisfaite des attentions de ces bonnes religieuses, quoiqu'elle fût reçue dans une chambre où l'on avait rangé à la hâte, auprès des murs, cinq à six lits qui en occupaient auparavant le milieu.

Le lendemain de cette visite, la reine voulut procurer à la communauté l'honneur d'en recevoir une du roi. Il s'y rendit à la messe avec sa mère, suivi d'une partie de la cour. Après l'office, il s'approcha de la grille du chœur pour se faire voir; la reine dit aux religieuses qu'elle l'avait engagé à venir, afin qu'en le voyant elles fussent plus animées à prier pour lui.

La prieure répondit par un compliment laconique et fort juste, qu'elle adressa au roi avec beaucoup de grâce et de modestie.

Le cardinal Mazarin, après s'être bien assuré d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Saintes, jugea à propos de se rapprocher de Paris avec l'armée royale, pour tâ-

cher de s'opposer aux progrès de celle des princes, commandée par le duc de Nemours. La cour, après un séjour d'environ cinq semaines à Saumur, en partit dans le mois d'avril, se rendit à Tours, où le roi reçut une députation du clergé de France [1].

CHAPITRE LI.

Origine des habitants des Mauges — Le Pin-en-Mauges. — Chêne druidique. – La ville de Beaupreau. — Le cardinal de Retz. — Guerre de la Fronde. — Siéges d'Angers et des Ponts-de-Cé. — La noblesse et les paysans des Manges prennent les armes.

Trois cantons contigus, dont les noms se terminent en *auge,* Herbauge, Tiffauges et Mauge, formaient, avec celui de Retz, la partie la plus septentrionale du pays des *Pictones* ou du Poitou gaulois. Le territoire d'Herbauge est aujourd'hui la partie la plus orientale du département de la Loire-Inférieure, sur la rive gauche de la Loire; on croit que ce pays tirait son nom d'*Herbedita* ou *Herbadilla,* ville considérable suivant diverses légendes, et qui fut abîmée vers la fin du sixième siècle, en punition de ses mœurs infâmes et de son idolâtrie. Cette ville était située, suivant la tradition, où l'on voit actuellement le lac de Grandlieu [1].

Le territoire de Tiffauges, *Pagus Theofallicus* ou

[1] *Vie de Madeleine Gautron*, prieure de la Fidélité.
[2] *Rech. écon. et statist. sur le dép. de la Loire-Inf.*

Theofalgicus, est situé entre celui d'Herbauge et de Mauge; ces trois cantons avaient pour limites, au nord, la Loire; celles qui les séparaient entr'eux et des autres pays environnants sont incertaines. Voici quelle fut l'origine du bourg et du canton de Tiffauge : « On sait, dit l'abbé Belley, que les empereurs pri- » rent souvent à leur solde des troupes étrangères et » barbares, qui furent cantonnées dans la Gaule, » comme dans les autres provinces. Nous voyons, dans » la notice de l'empire, qu'un corps de Sarmates et » de Théïfales étaient en garnison à Poitiers au com- » mencement du cinquième siècle. Les Théïfales [1] » étaient, au rapport de Zozime, une nation scythe, » connue dans l'histoire depuis l'an 245; ceux qui » avaient leurs quartiers dans le Poitou s'y établirent, » et nous voyons, dans Grégoire de Tours, qu'ils sub- » sistaient encore à la fin du sixième siècle, sans être » confondus avec les anciens habitants du pays. Le lieu » qu'ils habitaient fut nommé *Theiphalia* : c'est au- » jourd'hui Tiffauge. Il donna le nom à un canton » étendu, *Pagus Theofalgicus* [2]. »

Dans le dixième siècle, Alain Barbe-Torte, comte de Nantes, qui possédait les trois pays de Mauge, Tiffauge et Herbauge, en traça les limites avec Guillaume Tête d'Etoupes, comte de Poitiers. Dans ce traité, le pays de Mauge est borné à l'orient par le Layon qui se jette dans la Loire à Chalonnes, et par l'Yrôme qui tombe dans le Layon à Saint-Lambert; la Loire formait la limite au nord : voilà tout ce que l'on peut établir

[1] Ammien Marcellin dit que ces peuples habitaient les bords du Pruth.

[2] *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XIX, p. 704.

avec certitude à cette époque. Depuis, ils ont été partagés entre trois provinces; le premier est demeuré à l'Anjou, le second au Poitou, et le troisième à la Bretagne, division maintenue jusqu'à ce jour entre les départements de Maine et Loire, des Deux-Sèvres et de la Loire-Inférieure. Ces détails géographiques pourront un jour servir à rectifier la carte de la Gaule, sur laquelle on fixe au nord les limites des Pictones par celles de la province du Poitou, au lieu de les reculer jusqu'à la Loire, comme Strabon et Ptolémée l'ont fait et comme elles étaient encore au neuvième siècle.

Les territoires d'Herbauge et de Tiffauge avaient pour chef-lieu, le premier une ville, le second un bourg, qui portaient les mêmes noms que ces cantons; quant à celui de Mauge, qu'on a depuis nommé *les Mauges*, il est connu actuellement sous le nom de Beaupreau, *Bellum Pratum*. On ignore si cette ville se nommait autrement dans l'origine; on ne connaît qu'un bourg dans les Mauges qui en porte le surnom, *le Pin-en-Mauges*, situé entre Beaupreau et Chalonnes.

Le nom de Théïfales, la tradition sur les mœurs des habitants d'Herbauge, les figures du *Phallus* sculptées sur les chapiteaux de l'ancien temple de Chalonnes, tout fait présumer que ces peuples adoraient cette divinité comme plusieurs autres peuples de l'antiquité [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'idolâtrie et une

[1] On voit dans le Musée de Naples une multitude de petites figures du *Phallus*, en or et en bronze, que les femmes d'Herculanum et de Pompeïa portaient à leur coû, comme celles de la chrétienté portent actuellement des croix. On représentait ordinairement cette divinité avec des aîles; on en voit plusieurs exemples parmi les sculptures de l'amphithéâtre à Nîmes.

partie des superstitions des Druides se sont très longtemps conservées dans les Mauges; on y trouve encore des vestiges du culte des arbres et des fontaines, et il est probable que le bourg du Pin-en-Mauges doit son origine à un pin sacré. Sulpice-Sévère nous apprend que le prêtre d'un temple que saint Martin avait fait démolir à la faveur de la nuit s'opposa hautement, avec tous les paysans du voisinage, à ce qu'il abattît un pin qui était auprès, parce que cet arbre remplaçait, à leur égard, la perte du temple et de la divinité que le saint avait renversée [1]. Saint Maurille, disciple de saint Martin, à l'exemple de son maître, aura détruit le pin sacré de Mauge; le lieu en aura conservé le nom, et on l'aura sanctifié en y bâtissant une église. On voit encore dans la commune de la Pommeraye, entre Beaupreau et Chalonnes, un chêne nommé *Rognon,* dont la grosseur et l'état de vétusté peuvent faire évaluer l'âge à deux mille ans. Suivant la tradition, il était anciennement consacré au culte. Les conciles de Tours et de Nantes, des huitième et neuvième siècles, nous apprennent que le culte des arbres existait encore à ces époques; on leur faisait quantité de vœux et d'offrandes; on n'osait les couper, ni s'en servir pour le feu ou pour tout autre usage, lorsqu'ils venaient à tomber de vieillesse ou par accident. Les plus anciennes rentes en grains assises sur les terres de la Pommeraye étaient payables sous l'ombrage du chêne Rognon, comme ailleurs on assignait un château ou un autre lieu pour les recevoir. Ce chêne a trente pieds de circonférence, sa partie su-

1 *Vita S. Martini*, *cap* X. *Fortunat. lib. I, Carm.* 14.

périeure est détruite depuis longtemps, il ne reste plus que le tronc et quelques branches inférieures.

On ne trouve point de preuves de l'existence de Beaupreau avant 1062. Cette petite ville, chef-lieu d'une des sous-préfectures de Maine et Loire, est située sur la rive droite de l'Èvre; elle ne compte, avec sa population rurale, que dix-neuf cents habitants. Il s'y tient tous les lundis un marché de fil considérable pour la fabrique de Cholet. Elle n'a qu'une paroisse, qui, comme presque toutes les anciennes églises de l'Anjou, est dédiée à Notre Dame. On voit encore une partie de son mur d'enceinte et quelques vieilles tours. Etant une ville close, renfermant une collégiale, elle fut d'abord décorée du titre de baronnie, puis érigée en marquisat en 1554, avec réunion du comté de Chemillé, de la baronnie de Cholet et de la châtellenie de la Jumelière.

Vers le milieu du quatorzième siècle, la terre de Beaupreau entra dans la maison Desroches par le mariage de Jeanne de Beaupreau avec Jean de La Haye-Passavant, d'où elle passa en celle de Montespedon par le mariage de Renée de La Haye avec Joachim de Montespedon. Philippine de Montespedon, leur fille unique, veuve du maréchal de Montjean, la porta en dot à Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, en faveur duquel le marquisat de Beaupreau fut érigé en duché en 1562.

Ce prince avait été gouverneur de Charles IX, et sa femme était première dame d'honneur de Catherine de Médicis, lorsque le jeune monarque et la reine, sa mère, vinrent les visiter en allant d'Anjou en Bretagne. Le château n'ayant point de pièce assez vaste

pour recevoir une si nombreuse compagnie, le prince fit élever dans son parc une grande salle en charpente richement décorée, où le roi, sa mère et leur cour furent magnifiquement traités. On trouve encore quelques vestiges des fourneaux qui furent construits près de cette salle de festin.

Dans le chœur de l'église collégiale de Beaupreau était le tombeau en marbre noir du prince et de la princesse de La Roche-sur-Yon, sur lequel on voyait leurs statues en marbre blanc, couchées, vêtues de longues draperies et les mains jointes; des deux côtés de ce tombeau, il y en avait un autre plus petit, également en marbre noir, l'un pour leur fils, l'autre pour leur fille. Depuis la Révolution, cette église ayant été transformée en palais de justice, les tombeaux en ont été enlevés et déposés au château.

Le prince et la princesse de La Roche-sur-Yon étant morts sans laisser d'enfants, Beaupreau, avec le titre de marquisat seulement, retourna à la maison de Scépeaux, par représentation de Louise de La Haye, épouse de Jean de Scépeaux, mère de François, maréchal de France. Jeanne de Scépeaux, fille unique et héritière de Guy, duc de Beaupreau, épousa Henri de Gondi, duc de Retz, et Catherine de Gondi, leur seconde fille, porta cette terre à Louis de Cossé, duc de Brissac, maréchal de France.

Comme ouvrage de l'art, le château de Beaupreau n'a rien qui mérite de fixer l'attention; mais il doit figurer parmi nos monuments historiques, puisqu'il vit naître les premières amours de ce fameux cardinal qui fit tant de bruit par ses intrigues politiques, ses aventures galantes et ses duels, qui, comme il le dit

lui-même, avait l'âme la moins ecclésiastique qu'il y eût dans l'univers, portait volontiers un poignard en guise de bréviaire, et donnait plus de coups d'épée que de bénédictions.

Ecoutons le cardinal de Retz raconter lui-même cette petite historiette servant d'introduction à ses intéressants mémoires.

« M. le duc de Retz, aîné de notre maison, dit-il, » rompit dans ce temps-là, par le commandement du » roi, le traité de mariage qui avoit été accordé, quel- » ques années auparavant, entre M. le duc de Mer- » cœur et sa fille. Il vint trouver mon père dès le len- » demain, et le surprit très agréablement, en lui disant » qu'il étoit résolu de la donner à son cousin pour » réunir la maison. Comme je savais qu'elle avoit une » sœur qui possédoit plus de quatre-vingts mille livres » de rente, je songeai au même moment à la double » alliance. Je n'espérais pas que l'on y pensât pour » moi, connaissant le terrain comme je le connaissais, » et je pris le parti de me pourvoir de moi-même. » Comme j'eus quelque lumière que mon père n'étoit » pas dans le dessein de me mener aux noces, peut- » être en vue de ce qui arriva, je fis semblant de me » radoucir à l'égard de ma profession. Je feignis d'être » touché de ce que l'on m'avoit représenté tant de fois » sur ce sujet, et je jouai si bien mon personnage que » l'on crut que j'étois absolument changé. Mon père » se résolut de me mener en Bretagne, d'autant plus » facilement que je n'en avois témoigné aucun désir. » Nous trouvâmes mesdemoiselles de Retz [1] à Beau-

[1] Filles d'Henri de Gondi et de Jeanne de Scépeaux.

» preau en Anjou. Je ne regardai l'aînée que comme
» ma sœur ; je considérai d'abord mademoiselle de
» Scépeaux (c'est ainsi qu'on appeloit la cadette) comme
» ma maîtresse. Je la trouvai très belle, le teint du
» plus grand éclat du monde, des lis et des roses en
» abondance, les yeux admirables, la bouche très
» belle, du défaut à la taille, mais peu remarquable,
» et qui étoit beaucoup couvert par la vue de quatre-
» vingts mille livres de rente, par l'espérance du du-
» ché de Beaupreau, et par mille chimères que je
» formai sur ces fondements, qui étoient très réels.

» Je couvris très bien mon jeu dans le commence-
» ment ; j'avois fait l'ecclésiastique et le dévot dans
» tout le voyage, je continuai dans le séjour. Je sou-
» pirois toutefois devant la belle, elle s'en aperçut :
» je parlai ensuite ; elle m'écouta, mais d'un air un
» peu sévère. Comme j'avois observé qu'elle aimoit
» extrêmement une vieille fille de chambre, qui étoit
» sœur d'un de mes moines de Busai, je n'oubliai rien
» pour la gagner, et j'y réussis par le moyen de cent
» pistoles et par des promesses immenses que je lui fis.
» Elle mit dans l'esprit de sa maîtresse qu'on ne son-
» geoit qu'à la faire religieuse, et je lui disois de mon
» côté que l'on ne pensoit qu'à me faire moine ; elle
» haïssoit cruellement sa sœur, parce qu'elle étoit
» beaucoup plus aimée de son père, et je n'aimois pas
» trop mon frère pour la même raison. Cette confor-
» mité dans nos fortunes contribua beaucoup à notre
» liaison. Je me persuadai qu'elle étoit réciproque, et
» je me résolus de la mener en Hollande. Dans la vé-
» rité, il n'y avoit rien de si facile, Machecoul, où nous
» étions venus de Beaupreau, n'étant qu'à une demi-

» lieue de la mer; mais il falloit de l'argent pour cette
» expédition, et mon trésor étoit épuisé par le don
» des cent pistoles, je ne me trouvois pas un sou. J'en
» trouvai suffisamment en témoignant à mon père que
» l'œconomat de mes abbayes étant censé tenu de la
» plus grande rigueur des lois, je croyois être obligé
» en conscience d'en prendre l'administration. »

Ce début de la jeunesse du cardinal de Retz nous annonce déjà l'esprit entreprenant et le goût de l'intrigue qu'il porta plus tard sur la scène politique. On sait que ce turbulent prélat fut un des premiers acteurs des troubles de la Fronde, dans lesquels notre province se trouva entraînée par les mécontents qui s'y étaient retirés pour la soulever contre l'autorité royale.

Après une longue suite d'aventures et d'intrigues,
1653. le cardinal de Retz fut enfin arrêté et renfermé comme prisonnier d'Etat dans le château de Nantes, sous la garde du maréchal de La Meilleraye, gouverneur de cette ville. Bientôt le prélat songea aux moyens de se sauver de sa prison; il écrivit à un de ses amis, le duc de Brissac, qui était alors à sa terre de Beaupreau, pour le prier de le venir voir. Il lui fit part de son projet, et le duc promit de le seconder de tout son pouvoir. Ils se concertèrent ensuite avec plusieurs autres amis intimes, et on fixa le jour et l'heure auxquels le cardinal tenterait cette périlleuse aventure.

Tous les soirs le cardinal prenait l'air sur un des bastions du château, qui donne sur la Loire; le jour convenu pour son évasion, un abbé, ami du cardinal, se rendit au château, portant sous son manteau une corde et une sangle, tandis que d'autres amis se ren-

daient avec des chevaux à l'abreuvoir qui baignait le pied du bastion, en faisant semblant d'y laisser boire leurs chevaux. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvrait point l'endroit par où devait se sauver le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la rivière, on chargea un prêtre de se tenir dans un pré de l'autre côté de la Loire, et de jeter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il le verrait descendre.

Le cardinal, étant arrivé avec sa compagnie ordinaire sur le bastion (le 8 août à cinq heures du soir), feignit d'avoir soif, et dit à un de ses gens d'aller lui chercher à boire. Après qu'il eut pris un verre de vin, ses confidents dirent tout bas aux gardes qu'il fallait vider la bouteille, et, comme s'ils eussent craint qu'il ne s'en aperçût, ils les attirèrent derrière une tour où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton entre deux créneaux, de manière à faire croire aux sentinelles, quand elles seraient revenues à leurs postes, qu'il regardait, comme à son ordinaire, les promeneurs de la Motte-Saint-Pierre. S'étant ensuite placé sur l'escarpolette, et s'étant fait lier avec la corde et la sangle, il monta, en cet équipage, sur un créneau, d'où ceux qui étaient restés près de lui le descendirent, en lâchant peu à peu la corde jusqu'au pied du mur. A la vue de cette dangereuse manœuvre, le prêtre, qui était dans le pré pour donner le signal, fut si effrayé, qu'il s'enfuit sans penser à faire sauter son chapeau en l'air, comme il l'avait promis.

Cependant les amis aperçurent le fugitif; ils s'avancèrent pour le recevoir, et lui donnèrent un cheval, qui, malheureusement étant trop vigoureux pour lui,

se cabra et le jeta sur le pavé presqu'aussitôt qu'il fut dessus. Cet accident ayant rassemblé beaucoup de monde autour de lui, plusieurs de ses amis l'entourèrent, le pistolet à la main, pour écarter le peuple. Le cardinal fut remis sur un autre cheval assez promptement, mais avec une épaule cassée, et sans revenir du trouble où l'avait mis cette chute. Il ne commença à parler que lorsqu'il se vit dans le bateau où le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendaient. Après avoir donné des ordres pour retenir tous les bateaux, et avoir pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui eussent voulu les suivre, ils continuèrent de courir pendant deux lieues sur des chevaux frais, sans que jusque-là le cardinal se fût plaint de rien; mais on fut fort étonné de l'entendre tout-à-coup jeter des cris épouvantables, en disant qu'il souffrait de si terribles douleurs qu'il ne lui était pas possible d'aller plus loin. Il fallut le descendre de cheval, et le coucher dans une pièce de terre à côté du grand chemin, où le duc de Brissac le quitta, sous prétexte d'aller réunir quelques-uns de ses amis pour venir ensuite l'enlever avec plus de sûreté. Le chevalier de Sévigné alla chez un gentilhomme de ses parents près de là, pour lui ménager une retraite pendant la nuit; mais il fut refusé, et ne put obtenir qu'une douzaine d'hommes pour porter le blessé sur une civière jusqu'à Beaupreau, ce qui fut exécuté sans accident. Le cardinal arriva au château de Beaupreau le lendemain à quatre heures du matin, où il fut reçu par la duchesse de Brissac [1].

[1] Catherine de Gondi, qu'il avait voulu enlever quelques années auparavant pour l'épouser en Hollande.

Pendant toute la nuit, le duc avait battu la campagne, donnant partout ses ordres pour rassembler le plus grand nombre possible de gentilshommes et de paysans. Il parvint en effet à se faire suivre dans la matinée par plus de trois cents hommes à cheval, et, sans différer davantage, on se mit en marche dans la soirée du même jour, escortant le cardinal, que l'on avait placé dans un carrosse. Tous les pages, tous les domestiques portaient des flambeaux allumés pour éclairer la marche. Le cardinal arriva ainsi à la pointe du jour à Montaigu, où il trouva le duc de Retz, son frère, avec sept à huit cents chevaux, en sorte que, par la réunion de ces deux troupes, il y avait plus de douze cents hommes à cheval, tant maîtres que valets. On trouva aussi à Montaigu, et sur toute la route, les paysans sous les armes, et, pour braver le maréchal de la Meilleraye, le cardinal passa à la vue de Nantes avec son nombreux cortége, qui l'accompagna jusqu'à Machecoul, où toute cette noblesse fut magnifiquement traitée par le duc de Retz, tant que le cardinal y resta [1]. En s'armant ainsi à la voix d'un prince de l'Eglise, les bons paysans du Bas-Anjou et du Poitou croyaient pieusement servir Dieu et la religion, tandis qu'ils ne faisaient que favoriser des intrigants, qui ne s'étaient révoltés contre l'autorité royale que parce qu'ils ne la dirigeaient pas à leur gré.

[1] *Mémoires de Joly*, t. III, p. 142.

CHAPITRE LII.

Suite du précédent. — Le château et le collége de Beaupreau. — Montrevault. — Mœurs des paysans des Mauges.

Une fille du duc de Brissac, dont nous venons de parler, épousa le maréchal de Villeroy, et lui porta en dot le duché de Beaupreau. Vers 1750, cette terre fut vendue à M. de Scépeaux, qui la laissa à l'une de ses filles, la maréchale d'Aubeterre. Le château, placé sur le haut d'une colline au pied de laquelle coule la petite rivière d'Evre, se présente sous un aspect très avantageux du côté de la prairie; il est flanqué de plusieurs tours solidement construites, et couronné d'un entablement à consoles. Incendié, ainsi que la ville, pendant la guerre de la Vendée, en 1793, il fut restauré par la maréchale d'Aubeterre, qui vint s'y établir après la Révolution; elle y a passé les dernières années de sa vie, et, par un noble et généreux emploi de sa fortune, elle a beaucoup contribué au rétablissement de cette petite ville. Le château de Beaupreau appartient actuellement au marquis de Civrac, neveu de Mme d'Aubeterre.

L'origine du collége de cette ville ne remonte qu'au commencement du dix-huitième siècle, et il était à peine connu hors des Mauges, lorsqu'en 1755 un nouveau principal, René Darondeau, né à La Flèche, vint en prendre la direction. Sous l'administration de ce vertueux ecclésiastique, les études, soutenues par une

sage discipline et par les talents des professeurs, lui acquirent, en peu de temps, une grande réputation; l'Anjou, le Poitou et la Bretagne y envoyèrent un si grand nombre d'écoliers, que bientôt les bâtiments se trouvèrent insuffisants pour les recevoir. Dans la suite, les économies du principal l'ayant mis en état de satisfaire aux vœux du public en donnant plus d'extension à cet utile établissement, il fit détruire l'ancien collége, et jeta les fondements du nouveau en 1779. Ce grand édifice, bâti par Jean Bodin, architecte, distribué d'une manière convenable à sa destination, a trois étages et peut contenir près de quatre cents pensionnaires; il renferme entre ses ailes une vaste terrasse élevée au-dessus du jardin arrosé par l'Evre. Cette terrasse sert aux récréations des écoliers et à les faire jouir de la vue de la campagne. La façade de ce côté a plus de trois cents pieds de longueur. Tout l'extérieur devait être décoré des ordres dorique et ionique peints à fresque, à la manière de plusieurs édifices d'Italie; ce travail, commencé en 1785, a été interrompu par la Révolution.

Heureusement échappé à l'incendie de la ville en 1795, ce collége servit, en 1804, à placer l'Ecole des arts et métiers, qu'on a transférée, en 1815, à l'abbaye du Ronceray, à Angers; ce qui a permis de le rendre à sa première destination. On y compte actuellement deux cent quarante pensionnaires et cent cinquante externes. Placé au centre des Mauges, il peut contribuer beaucoup aux progrès des lumières dans cette contrée, depuis tant de siècles victime de son ignorance : espérons qu'il remplira cette noble destination, dans l'intérêt de l'Etat et de l'humanité. Le

successeur du sage Darondeau, dont il fut aussi l'élève, méritera, n'en doutons pas, que son nom soit uni à celui de son maître, que l'on doit placer au rang des prêtres les plus estimables et les plus dignes de la vénération publique qu'ait produits l'Anjou.

A une lieue de Beaupreau, sur la rive droite de l'Evre, on trouve la petite ville de Montrevault, où se tient tous les mercredis un marché de bœufs très considérable; elle ne compte que cinq cents habitants. Son vieux château et le petit mont ou tombelle qui lui a sans doute donné son nom n'offrent rien d'intéressant, mais ils prouvent son ancienneté; on prétend même qu'elle était la capitale des Mauges. Une charte de 1058 [1] nous apprend qu'Emma de Montrevault, femme de Raoul de Beaumont, donna une partie de cette terre au chapitre de l'Eglise d'Angers et à l'abbaye de Saint-Serge; qu'ensuite Foulques Nerra s'en empara, y fit construire un château, qu'il nomma *Mons Rebellis*, et l'inféoda à un de ses chevaliers. Cette terre passa, par Emma, aux vicomtes du Mans, et la mouvance en fut donnée à l'abbaye de Saint-Serge. Valois s'est donc trompé [2] en disant que ce fut un de ses seigneurs, nommé Reveau ou Revel, qui lui donna son nom. Sur la fin du quatorzième siècle, la petite ville de Montrevault appartenait à Olivier de Clisson, connétable de France, qui fit la guerre au duc de Bretagne; elle fut assiégée et prise, en 1392 par les troupes du duc; elle passa depuis dans la famille de Turpin-Crissé.

1 Publiée dans les Analectes de Martenne, t. I, p. 184.
2 Valois, *Notitia Galliarum*, p. 352.

Près Montrevault est un bourg, nommé Saint-Pierre-Montlimart, où était une collégiale fondée vers 1270; elle était composée de huit chanoines; quatre étaient à la nomination de l'évêque d'Angers, et c'est dans ses actes que cette collégiale est nommée Saint-Pierre-Montlimart, *à Malo Marte;* les quatre autres étaient à la présentation du seigneur de Montrevault, qui nomme ce chapitre Saint-Pierre de Montrevault.

A l'époque de la Révolution, la civilisation des Mauges était en retard de plusieurs siècles sur celle des autres cantons de l'Anjou. Les mœurs des cultivateurs étaient encore patriarchales; on voyait parmi eux plusieurs générations vivre en commun sous l'autorité d'un aïeul ou même d'un bisaïeul. Cet antique usage subsiste toujours, mais il n'est pas général comme autrefois. Les habitants des Mauges (il n'est ici question que des cultivateurs) conservent toujours le trait caractéristique dont j'ai parlé en rappelant l'origine du sobriquet des Chalonnais. Ils ont une confiance illimitée dans leurs curés pour tout ce qui concerne les croyances religieuses; ils ne balancent point à faire le sacrifice de leur repos, même celui de leur vie, pour le maintien de la *coutume,* c'est-à-dire des usages de leurs pères; mais ils deviennent sourds à la voix de leurs pasteurs, aussitôt qu'il s'agit de délier les cordons de la bourse. Ils ont une répugnance presque invincible pour le service militaire régulier; ils se battent volontiers pour la défense de leurs foyers, mais ils veulent mourir sur le sol ou sous le toit qui les a vus naître.

« Si l'homme ne peut se soustraire à l'influence des » lieux, l'habitant de ces contrées doit avoir, dans la

» physionomie et le caractère, des nuances analogues » à l'âpreté du sol et à cette liberté primitive dont les » campagnes infréquentées sont l'asile. Les traits du » cultivateur vendéen et son air sauvage caractérisent » en effet son indépendance. Sa taille, son teint, ses » forces, varient suivant la salubrité des lieux; en gé- » néral de taille moyenne, les cheveux coupés en » rond et tombant presqu'aux épaules, le visage blême, » hâlé, le métayer a moins d'agilité que de force; il » est sobre chez lui, laborieux, infatigable, prompt » pour ses amis, rusé, méfiant dans les conditions du » moindre marché, mais fidèle à sa parole; puérile- » ment crédule hors de la sphère de ses intérêts, im- » placable envers ceux qui le trompent, humble et » rampant devant l'autorité, mais impatient de son » joug. Loin d'être brigand, le Vendéen est l'ennemi » le plus dangereux des voleurs, et dans aucun pays, » peut-être, les propriétés ne sont, de la part des co- » lons, sous une plus sûre garantie. Il est cent famil- » les de propriétaires qui ne font pas de baux, et qui » n'en sont pas payées moins fidèlement [1]. »

Les métayers du Haut-Anjou se nourrissent de pain de froment, de viande, boivent du vin ou au moins d'autres boissons fermentées. Les métayers du Bas-Anjou ne mangent que du pain de seigle, peu de lard, beaucoup de laitage, de légumes, et ne boivent que de l'eau; mais les dimanches et fêtes, les jours de marché, auxquels ils ne manquent guère de se rendre, ils boivent généralement jusqu'à s'enivrer.

Dans les autres contrées de l'Anjou, les époux, de

[1] *Essai sur l'indust. et les mœurs de la Vendée*, p. 19.

toutes les classes, se tutoient dès le lendemain de leurs noces; dans les Mauges, au contraire, dès le jour du mariage, les époux, qui la veille se tutoyaient, se disent *vous*. La femme du métayer ne parle plus à son mari qu'avec des marques de déférence et même de respect. On voyait encore, en 1792, des vieillards portant des hauts de chausse et des bas de grosse serge comme du temps de Henri IV. Actuellement les bas d'estame et même les souliers sont en usage pour les deux sexes; le luxe des vêtements a pénétré jusque dans les lieux les plus agrestes. Les femmes, les filles ne sortent jamais de leurs maisons, excepté les jours de fête, sans avoir la quenouille au côté et le fuseau à la main; elles filent en marchant, en portant et en vendant leurs denrées dans les marchés. Leur beau fil de lin, destiné à la fabrique de Cholet, se vend quelquefois de cinquante à soixante francs la livre. Le riche métayer n'est point encore propriétaire; il aime mieux enfouir son argent que de l'employer à acheter un champ; c'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer la lenteur des progrès de l'agriculture dans les Mauges. Le colon met presque tous ses soins à élever et engraisser des bœufs et des moutons. Cependant depuis la guerre de la Vendée on a fait plusieurs défrichements, et l'usage des prairies artificielles, principe fondamental d'une bonne agriculture, commence à s'introduire dans quelques communes industrieuses. Il faut espérer qu'après avoir beaucoup et longtemps souffert des orages de la Révolution, le pays des Mauges ne tardera pas à jouir de tous ses bienfaits.

CHAPITRE LIII.

La ville de Chemillé. — La ville et la fabrique de Cholet.

C'est par respect pour les titres et la chronologie qu'en parlant des villes des Mauges, nous avons placé Beaupreau et Chemillé avant Cholet. Sous le régime féodal, le comté de Chemillé et la baronnie de Cholet relevaient du marquisat de Beaupreau; sous le régime industriel, Beaupreau et Chemillé relèvent maintenant de la fabrique de Cholet. Ainsi, dans l'histoire d'Anjou, les hautes tours du château de Beaupreau commandent les donjons des Mauges, comme, dans la statistique de Maine et Loire, le marché de Cholet commande les métiers des tisserands; on ne peut donc s'empêcher de reconnaître aujourd'hui qu'il en est de certaines villes comme de certaines personnes, les dernières sont devenues les premières.

La petite ville de Chemillé, placée sur l'Irôme, rivière non navigable, est très ancienne; il en est parlé dans l'histoire dès le commencement du onzième siècle. Sigebrand de Chemillé était porte-enseigne de Foulques Nerra; il fut tué en 1016 à la bataille de Pontlevoy. Pétronille de Chemillé, qui vivait dans le douzième siècle, fut la première abbesse de la célèbre abbaye de Fontevrault. Avant que la baronnie de Chemillé fût érigée en comté, ses seigneurs étaient vassaux de l'évêque d'Angers. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, comment cette terre fut réunie au

marquisat de Beaupreau. Depuis un demi-siècle, la population de Chemillé, grâce à la fabrique de Cholet, s'est considérablement augmentée; elle s'élève maintenant au-dessus de trois mille âmes.

Cholet était anciennement une ville close; ses fortifications existaient encore au seizième siècle; elle avait donné son nom à une famille illustre qui s'éteignit à la fin du treizième. Le cardinal Jean Cholet était de cette famille; ce fut lui qui, en 1285, fonda le collége des Cholets à Paris. Dans le quinzième siècle, Marguerite de Mignelais, maîtresse de François, dernier duc de Bretagne, acheta la baronnie de Cholet, et la donna, en 1465, au fils qu'elle avait eu de ce prince avant d'épouser le marquis de Villequier. A la fin du dix-septième siècle, Cholet appartenait à René-François Broon, marquis des Fourneaux; il fit rebâtir le château en 1696. En 1750, cette ville ne contenait encore que quatre-vingt-dix-huit feux, ce qui ne suppose qu'une population de huit à neuf cents âmes. Il y avait alors une paroisse et deux couvents, l'un de cordeliers, l'autre de cordelières. Le château et les couvents étaient, à cette époque, ce que Cholet offrait de plus remarquable; aujourd'hui qu'ils n'existent plus, ce sont les fabriques que l'on visite avec intérêt, ainsi que les filatures de coton et de laine, les ateliers de teinture, les blanchisseries, enfin tous les établissements qui ont si prodigieusement changé la face de cette ville et qui ont élevé sa population à plus de six mille âmes. La petite rivière de la Moyne, qui passe à Cholet, n'est point encore navigable, mais il est très possible qu'elle le devienne un jour, par suite du grand et utile projet de canalisation générale

qu'on a déjà commencé à exécuter sur divers points de la France.

Avant le milieu du dix-huitième siècle, on ne fabriquait guère à Cholet et dans ses environs que des toiles grises faites avec du fil qui venait du Craonnais; des toiles *blondines*, confectionnées avec du fil provenant d'un lin jaune cultivé et filé dans les contrées qui avoisinent les deux rives de la Loire depuis les Ponts-de-Cé jusqu'à Ancenis; des toiles changeantes de diverses couleurs, et des mouchoirs tout fil, en blanc, bleu et jaune. Une partie de ces toiles et de ces mouchoirs se consommait en France, l'autre s'exportait en Espagne et dans les colonies françaises de l'Amérique. C'est vers cette époque que l'on commença à fabriquer des mouchoirs dans lesquels il entrait une très petite partie de coton rouge incarnat tirant sur le roux, importé en France par les Grecs de l'Archipel. L'art de teindre le coton, qui depuis s'est répandu en France, y était alors presqu'entièrement ignoré. La fabrique de Cholet multiplia rapidement ces genres de tissus, les perfectionna et prit successivement de grands accroissements. Mais la guerre civile de la Vendée et la perte de nos colonies vinrent mettre un terme à sa prospérité.

La bataille de Cholet (16 octobre 1793), par suite de laquelle les Vendéens furent obligés de passer la Loire, est l'événement le plus mémorable de l'histoire de cette ville. Incendiée peu de temps après, d'abord par les Vendéens et ensuite par les républicains qui achevèrent de la détruire, elle resta pendant plusieurs années ensevelie sous ses ruines. Les ateliers et les fonds des fabriques furent entièrement anéantis; une

partie des fabricants périt, l'autre fut dispersée. Cependant en 1795, aussitôt après la première pacification de la Vendée, ceux qui avaient survécu aux désastres de leur pays s'empressèrent d'y rentrer. Les principaux négociants se réunirent et mirent tout en œuvre pour faire sortir la fabrique de dessous ses cendres; le gouvernement vint à leur secours en leur faisant l'avance de quelques fonds. Depuis cette époque, ils ont constamment suivi leur entreprise, sans se laisser décourager par les troubles civils qui se sont encore manifestés plusieurs fois dans les contrées où s'étend la fabrique de Cholet. Enfin, à force de zèle et de persévérance, non-seulement ils sont parvenus à la rétablir, mais encore à lui donner plus d'importance et d'étendue qu'elle n'en avait jamais eu. La ville a été presqu'entièrement rebâtie; ses rues, ses places offrent un aspect agréable, qui fait pressentir l'état de prospérité où l'élèveront, dans la suite, l'industrie et l'activité de ses laborieux habitants.

Les tisserands, les teinturiers et les autres ouvriers des deux sexes, employés à la fabrique dont Cholet est le chef-lieu, sont au nombre d'environ soixante à soixante-dix mille, disséminés dans quatre-vingts communes environnantes, situées dans les départements de Maine et Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Loire-Inférieure, mais la plupart dépendantes de l'arrondissement de Beaupreau. Il existe à Cholet ou dans les environs huit filatures de coton et deux de laine, vingt-cinq blanchisseries et un grand nombre d'ateliers de teinture. Le lin et la laine proviennent du sol et presque en totalité du département de Maine et Loire; ces deux objets sont préparés et filés dans

l'étendue de la fabrique de Cholet. Le coton y est également filé en grande partie; on y fait aussi toutes les teintures, à l'exception de deux couleurs, le rouge et le violet, qui viennent de Rouen et de Montpellier.

Avec les trois matières dont nous venons de parler, le fil, la laine et le coton, on fabrique à Cholet des toiles jaunes tout fil; des demi-fils, façon de linon-batiste, tout fil; des coutils en fil, en laine et en coton; du linge de table tout fil et tout coton; des siamoises ou tissus fil et coton; des flanelles ou tissus fil et laine; des guingans en coton et fil; des toiles tout coton, sous la dénomination de calicots, baffetas, percales et guinées; des mouchoirs tout fil, tout coton et en fil et coton, dans les laizes d'un tiers à cinq quarts, en toutes espèces de dessins, de genres, de qualités et de prix, depuis trois francs jusqu'à quatre-vingts francs la douzaine. On fait aussi à Cholet presque toutes les étoffes à l'usage des paysans et des ouvriers des deux sexes des cantons où s'étend la fabrique. C'est sous le gouvernement impérial qu'on a commencé à fabriquer les tissus de coton, qui auparavant étaient importés en France des Indes-Orientales. Ces tissus forment actuellement l'une des principales branches de la fabrique de Cholet, dont on peut évaluer la totalité des produits annuels à vingt millions de francs.

Le commerce de cette ville n'est pas borné à celui de sa fabrique; il se vend annuellement dans ses foires et ses marchés une quantité très considérable de bœufs gras et de moutons; cette branche d'industrie agricole rapporte encore au pays cinq à six millions de francs.

Nous nous apercevons, et c'est un peu tard, qu'au

lieu d'écrire un chapitre de l'histoire d'Anjou, nous avons fait un article de la statistique de Maine et Loire, article trop court pour la matière qui en est l'objet, mais assez long pour prouver que les fuseaux des laborieuses Vendéennes et les navettes des tisserands de Cholet et des environs, ont plus contribué à la prospérité de cette ville, depuis quatre-vingts ans, que n'auraient pu le faire, en mille, toutes les lances des nobles barons des Mauges.

CHAPITRE LIV.

Le château du Fresne. — Le baron de Charnacé. — Le marquis de Charnacé. — La maison du Tailleur.

On met au rang de nos meilleurs diplomates, sous le règne de Louis XIII, Girard, baron de Charnacé. Ayant pris d'abord le parti des armes, il revint, après quelques années de service, en Anjou, sa patrie, où il épousa Jeanne de Maillé-Brezé, qui mourut l'année suivante. On a dit qu'il fut si affligé de la mort de sa femme, qu'il en perdit la parole pour toute sa vie; mais ce qui prouve la fausseté de cette assertion, c'est qu'il était en Hollande lorsqu'il apprit cette fâcheuse nouvelle, ce qui ne l'empêcha pas de continuer avec beaucoup d'activité les négociations dont il était chargé auprès des Etats-Généraux, pour les dissuader de conclure la trève que leur proposait l'Espagne. Charnacé avait l'esprit agréable, souple, adroit, insinuant; Louis XIII, ou plutôt son premier ministre, le cardinal de Richelieu, qui sut apprécier ses talents, le chargea

de plusieurs ambassades importantes en Suède, en Danemarck, en Pologne. Ménage nous apprend que ce négociateur avait une manière de traiter les affaires qui lui était propre; il étudiait à fond le caractère des personnes avec lesquelles il devait traiter, et ne disait jamais rien devant elles sans être sûr de l'effet que devaient produire ses moindres discours. Il ne lui fallut que six mois en Suède pour se préparer et conclure avec Gustave-Adolphe le fameux traité de Berwalde, qui produisit un si grand effet en Allemagne. Les trois premiers mois, il ne parla point d'affaires, il s'occupa seulement du soin de bien connaître l'esprit et les inclinations du roi, et, pour y parvenir, il eut l'adresse de se faire inviter à toutes ses parties de plaisir, même les plus secrètes. « Cet homme est admirable, disoit » quelquefois Gustave-Adolphe, je le trouve toujours » de même goût et de même humeur que moi, et ja- » mais je ne le prends en défaut. » Pendant les trois derniers mois, Charnacé termina ses affaires [1].

Le baron de Charnacé alla ensuite en Hollande, où il signa, en 1635, le traité par lequel le roi promit d'entretenir, au service de cette république, un régiment d'infanterie et une compagnie de cavalerie, dont le commandement fut donné au négociateur. Mêlant la bravoure militaire aux paisibles fonctions d'ambassadeur, le baron avait voulu se trouver au siége de Bréda; il y fut tué, à la tête de son régiment, le 1er septembre 1637. Son corps fut transporté à Champigné, en Anjou, auprès de celui de sa femme, comme il l'avait ordonné par son testament, et son cœur fut

1 *Menagi.*, t. III, p. 328; — Bayle, t. I, p. 843.

apporté dans l'église des Carmes d'Angers, dont il avait été un des bienfaiteurs. L'inscription qu'on y lisait, et qui a été détruite avec l'église en 1793, le qualifiait de gentilhomme de la chambre, conseiller-d'état, maréchal de camp et gouverneur de la ville et château de Clermont-en Argonne. Les talents, les services du baron de Charnacé honorent l'Anjou, et doivent lui assurer une place distinguée dans les annales de cette province. Mais les vertus et la science ne sont pas héréditaires; le baron laissa un fils qui prit la qualité de marquis. Celui-ci avait bien, en noblesse, un degré de plus que son père, mais il serait difficile de dire combien il en avait de moins en mérite.

Après avoir été page du roi, le marquis de Charnacé servit, pendant quelques années, dans les gardes-du-corps, puis se retira dans ses terres en Anjou. Vain, orgueilleux, insolent, il ne tarda pas à se faire détester de ses égaux, et à se faire craindre de tous les roturiers qui avaient le malheur d'être ses vassaux ou ses voisins La tradition conserve encore le souvenir de quelques traits de la vie de ce petit tyran, dont plusieurs prouvent le peu de cas qu'il faisait de la vie de ceux qu'on appelait alors des *vilains*. La voix publique l'accusa de fabriquer de la fausse monnaie; de toutes parts des plaintes s'élevaient contre lui; il y en eut même qui parvinrent jusqu'à la cour; mais Louis XIV, prévenu en faveur du marquis, l'honorait toujours d'une protection si bienveillante, que tout ce qu'on pouvait dire n'altérait en rien la bonne opinion qu'on avait de lui. Encouragé par l'impunité, le marquis jouait dans son canton le rôle d'un petit souverain : tout pliait devant lui; on se plaignait en cachette.

Accoutumé à ne point rencontrer d'obstacles à ses volontés, on conçoit qu'un tel homme ne se croyait pas né pour être astreint aux formes légales lorsqu'il avait à traiter d'affaires avec les petites gens. Son puissant protecteur, Louis XIV, avait quelquefois donné ce mauvais exemple à sa cour. « Le roi, dit Dangeau dans » ses Mémoires, a fait acheter toutes les terres qui sont » entre la maison de Cavoye et la rivière, et les a » donnés à Cavoye qui désiroit passionnément cette » augmentation à sa maison, ce qu'il n'auroit pas pu » accomplir sans la bonté du roi, parce que ces terres » étoient à beaucoup de particuliers, qui lui faisoient » tous les jours des difficultés nouvelles. Ce présent est » plus considérable par l'attention que le roi a eue de » faire plaisir à Cavoye, que pour l'argent qu'il en » pourra coûter; et les jardins de Lucienne par là de- » viendront tout à fait aimables. » Le marquis de Dangeau trouve charmant que Louis XIV dépouille de gré ou de force, de leurs propriétés, plusieurs de ses sujets, pour en faire ensuite un cadeau à son valet de chambre, et lui procurer, par ce moyen, l'agrément d'agrandir son parc et ses jardins.

Quoique tout-puissant dans ses terres, Charnacé avait cependant, comme Cavoye, trouvé des difficultés pour une entreprise de même genre. Son père avait fait planter une très longue avenue devant son château du Fresne; mais elle se trouvait interrompue par la maison et le jardin d'un pauvre tailleur, qui les avait eus de ses parents, et qui leur était si attaché, qu'il n'avait jamais voulu les vendre au baron de Charnacé, quoique celui-ci en eut offert un prix bien au-dessus de leur valeur. « C'est, dit le duc de Saint-Simon qui

» nous a conservé cette anecdote, c'est une opiniâ-
» treté dont quantité de propriétaires se piquent, pour
» faire enrager des gens à la convenance et quelque-
» fois à la nécessité desquels ils ont des propriétés. »

Le marquis avait renouvelé, mais inutilement, les offres qu'avait faites son père. Fatigué enfin de voir toujours cette misérable chaumière, qui lui ôtait tout l'agrément de son avenue, il s'avisa, un jour, pour en finir, d'un singulier stratagême. Le tailleur demeurait seul chez lui, sans femme ni enfants. Charnacé l'envoie chercher, lui dit qu'étant obligé d'aller bientôt à la cour pour une affaire importante, il veut, avant de partir, rétablir à neuf la livrée de tous ses gens. Mais il exige qu'elle soit terminée au jour fixé, et, pour s'en assurer, il stipule dans son marché que le tailleur, sous quelque prétexte que ce soit, ne sortira pas du château que l'ouvrage ne soit achevé. Le bonhomme se soumet à cette condition; dès le lendemain il revient au Fresne, et se met à travailler.

Charnacé ayant tout préparé d'avance pour l'exécution de son projet, avait sous la main des ouvriers intelligents, qui levèrent aussitôt les plans de la maison et du jardin du tailleur, sur lesquels ils marquèrent, avec précision, la position des meubles, des ustensiles de ménage, les arbres, les arbustes, etc.; ensuite ils démolirent cette maison, allèrent la rebâtir à quelque distance de l'avenue, plantèrent le nouveau jardin, nettoyèrent, dressèrent la place de l'ancien, remirent les meubles comme ils les avaient trouvés; enfin tout fut terminé avant que le tailleur eût fini son ouvrage.

Cependant, quelques jours après, la livrée étant

achevée, Charnacé ordonne à ses gens de retenir le tailleur à souper, de le faire boire plus qu'à l'ordinaire, de le payer et de ne le congédier qu'à la nuit. Tout est exécuté comme le marquis l'a prescrit : voilà le bonhomme dans l'avenue; il marche en tâtonnant, d'un pas mal assuré; mais, à l'évaluation du temps nécessaire pour arriver chez lui, il s'arrête vers l'endroit où était sa maison, cherche avec son bâton dans l'obscurité, et ne trouve rien que les nouveaux arbres de l'avenue. Il poursuit son chemin, va, revient, se fatigue dans cet exercice continuel; enfin il s'assied au pied d'un arbre, et s'endort. Le lendemain, en se réveillant, il voit l'avenue dans toute sa longueur, et sa maison n'y est plus : il croit rêver; il se frotte les yeux, se lève et aperçoit, à quelque distance de là, une maison où il n'en avait jamais vu. Il trouve qu'elle ressemble à la sienne, et s'imagine que c'est le diable qui l'a transportée en cet endroit. Sa surprise est extrême, ce n'est qu'en tremblant qu'il s'avance vers cette maison; plus il s'en approche, plus il est assuré que c'est la sienne; il présente la clef à la serrure, la porte s'ouvre, et il retrouve tout dans le même état où il l'avait laissé. Prêt à mourir de frayeur, il voit dans ce changement l'ouvrage des sorciers, alors très communs en Anjou. Mais, avant la fin du jour, les ris indiscrets des gens du château désabusent le tailleur, et sa peur se change bientôt en fureur. Il veut demander justice à l'intendant, il veut plaider, présenter des requêtes aux tribunaux, et partout on se moque de lui. Cette espiéglerie du vieux page de Louis XIV parvint jusqu'à la cour; le roi s'en amusa, et Charnacé eut son avenue libre. « S'il n'avoit jamais fait pis, dit le duc de

» Saint-Simon, il auroit conservé sa réputation et sa » liberté [1]. »

Le marquis dut être bien flatté, lorsqu'il apprit que le monarque, abandonnant sa gravité ordinaire, avait ri du tour qu'il avait joué à son obstiné tailleur. Ce résultat dut attérer ceux qui avaient eu enfin le courage de faire parvenir leurs plaintes jusqu'au pied du trône, en même temps qu'il relevait encore l'audace et l'insolence de Charnacé. Ses voisins ne pouvaient plus vivre en paix dans leurs terres; l'orgueilleux marquis ne cessait de les harceler par des chicanes sans nombre et sous les prétextes les plus frivoles; c'était en vain qu'ils réclamaient contre ses vexations; le roi se déclarait pour lui, et tout était fini.

Cependant un petit propriétaire campagnard, nommé Pioger, grand chasseur, qui était dans l'usage de dresser des chiens pour le roi, et de lui en présenter tous les ans, arriva un jour à Versailles avec un très beau chien couchant. Le roi voulut l'essayer dès le lendemain, et il en fut si content qu'il en témoigna sa satisfaction à Pioger, qui avait eu l'honneur de l'accompagner à la chasse. Celui-ci, qui, malgré ses voyages à la cour, avait toujours conservé un air de simplicité rustique, répondit : « J'en suis bien aise, Sire, car c'est » le dernier que Votre Majesté recevra de moi. » Surpris de ce qu'il venait d'entendre, le roi voulut savoir ce qui pouvait empêcher cet homme de continuer à lui dresser des chiens. Après quelques moments d'hésitation, Pioger ajouta : « Monseigneur de Charnacé ne le » trouve pas bon, et quoique j'aie fait graver sur les

[1] *Mém. du duc de Saint-Simon*, t. IX, p. 126.

» colliers de mes chiens : *Je suis au roi*, cela n'a pas » empêché monseigneur de Charnacé de tirer dessus, » et je crains que quelque jour le coup ne tourne de » mon côté. » Le roi ne répondit pas un seul mot; mais, dès le même jour, on expédia une lettre d'exil pour le marquis de Charnacé, qui jamais ne put parvenir à la faire révoquer. En lisant cette anecdote, ceux qui savent que la voix publique avait accusé Charnacé d'avoir, pour s'exercer au tir, fait descendre d'un coup de fusil un ouvrier qui réparait la couverture de son château, se demanderont peut-être si c'est pour avoir tué un homme que Louis XIV exila le marquis, ou seulement parce qu'il avait osé tirer sur des chiens qui lui étaient destinés.

CHAPITRE LV.

La ville et le château du Lude. — Les habitants obligés de fournir des meubles au seigneur. — Angevins à la bataille de Ravenne. — Le duc de Roquelaure, seigneur du Lude.

C'est la mode qui élève ou abaisse à son gré les villes livrées exclusivement à la fabrication d'une partie de nos vêtements; c'est cette capricieuse reine des Français qui, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, mit en vogue les capes d'*étamine du Lude,* et c'est elle aussi qui, après avoir transporté ces capes de la cour à Paris et de la capitale dans les provinces, a banni de notre souvenir leur nom, leur forme et l'étoffe dont elles étaient faites. La petite ville du Lude serait sans doute devenue très florissante, si sa belle fabrique

d'étamine avait duré plus longtemps; mais la chute de cette branche d'industrie l'a presque abaissée au rang des bourgs; elle n'est plus connue aujourd'hui que par sa foire du *Raillon,* qui se tient dans le mois de septembre, et dont l'objet principal est la vente des cuirs.

Le Lude [1], placé sur la rive gauche du Loir, faisait anciennement partie de l'élection de Baugé et dépend maintenant du département de la Sarthe. Cette ville avait donné son nom à une famille qui s'est éteinte à la fin du onzième siècle; dans la suite elle entra dans la maison des vicomtes de Beaumont, et elle y était encore en 1355, avec titre de marquisat; en 1378, elle passa dans celle de Vendôme, en vertu d'une donation faite par Marguerite de Poitiers, femme de Jean, vicomte de Beaumont, à Jean de Vendôme, en faveur de son mariage avec Marie d'Orange. Quelque temps après, cette terre fut achetée, pour le prix de deux mille quatre cents livres, par Gilles de Daillon, qui vivait sous le règne de Charles VII; en 1675, Louis XIV l'érigea en duché-pairie, en faveur d'Henri de Daillon, premier gentilhomme de la chambre; mais ses lettres n'ayant point été vérifiées, ce duché fut éteint par sa mort. Le Lude passa ensuite au duc de Roquelaure, par son mariage avec Charlotte-Marie de Daillon, fille de Timoléon de Daillon, comte du Lude : cette terre appartient actuellement à M. de Talouet.

La ville du Lude, qui avait autrefois un grenier à sel et juridiction sur six paroisses des environs, n'offre rien de remarquable que le château et le parc qui s'é-

1 *Ludum*, *Ludium* et *Lusdum*.

tend sur l'un des coteaux au pied duquel coule le Loir. Les rues sont mal pavées, l'église paroissiale mal bâtie et sans aucune décoration, ce qui ne donne pas une idée bien favorable de la piété des seigneurs riches et puissants qui ont si longtemps possédé cette ville, dans laquelle on comptait mille feux en 1650; ce qui suppose une population de cinq à six mille âmes, maintenant réduite à trois mille quatre cents, comprise celle de la campagne.

Le château, ouvrage du seizième siècle, était flanqué de quatre tours énormes : il n'en reste plus que trois; elles sont décorées, ainsi que le principal corps de logis, de pilastres, d'arabesques et de divers ornements, parmi lesquels on voit des sirènes; toutes ces sculptures sont médiocres, pour ne pas dire mauvaises; mais la critique est désarmée, lorsqu'on aperçoit, sur deux des piédestaux de la balustrade, à la terrasse du côté de la rivière, deux porc-épics en demi-relief, sans doute placés là exprès pour rappeler le souvenir d'un bon roi. On sait que le porc-épic et ces mots : *Qui s'y frotte s'y pique,* formaient la devise du monarque que les nobles appelaient, par dérision, *le roi roturier,* et que les roturiers, par amour et par reconnaissance, nommaient et nomment encore *le Père du Peuple* [1]. Ces figures emblématiques me portent à croire que le château a été bâti par Jacques de Daillon, qui, par ce moyen, aura voulu apprendre à la postérité qu'il avait été honoré de la faveur de ce bon prince, dont il fut conseiller et chambellan.

[1] Cet honorable surnom fut décerné à Louis XII par les États-généraux assemblés à Tours en 1506.

De la terrasse dont nous venons de parler, la vue s'étend sur les jardins, sur les collines entre lesquelles serpente la petite rivière du Loir, et sur le parc, orné d'un groupe en marbre représentant Hercule étouffant Antée dans ses bras. Un fossé large et profond environne le château, qui, dans le dernier siècle, a été augmenté de plusieurs corps de bâtiment; mais leur architecture ne se raccordant pas avec celle de l'ancien, ils forment une disparate désagréable.

Les archives du Lude nous ont conservé un titre du quatorzième siècle, qui nous fait connaître quelles étaient les obligations du bailli-maire et des habitants, lorsque le seigneur venait dans cette ville, et qui prouve en même temps que le château n'était pas, à cette époque, pourvu des choses les plus nécessaires au service du maître; en voici la copie :

« Le fermier [1] du Lude, homme de foy, es doit » querre [2], quant monseigneur vient au Lude, coettes » et tables, escuelles, tranchouers et voires [3], et doit » querre chiez les bourgeois du châtel pelles, trépieds, » pichez [4], formes [5], et doit querre pailles chiez les » paysans dehors, et doit querre au chapelain et au » portier de monseigneur deux paires de draps, et doit » garder la garenne des lièvres et connins [6]. Et est » tenu de semondre [7] les pescheurs aler pescher pour » monseigneur ou à son commandement, et de garder » lez [8], et doit semondre l'échauguette [9] de la ville » quant mestier [10] sera, et de aler o [11] eulx, lui ou

[1] De temps immémorial l'office de bailli a été réuni à celui de maire. — [2] Chercher. — [3] Verres. — [4] Pots ou cruches. — [5] Siéges. — [6] Lapins. — [7] Avertir. — [8] Chemins. — [9] Tour élevée et couverte, où était la sentinelle. — [10] Besoin. — [11] Avec.

» son sergent, et doit crier les bans quant justice le » commande. Et doit aler semondre les bourgeois de » faire la taille, lui ou son sergent, les prévouts ou » leurs commandements, d'aler cueilir la taille, et » doit aler o eulx et doit garder les prinsons et pendre » les larrons ou faire pendre et couper les pieds ou » les oreilles, et semondre les quintaines [1], et tailler les » mesures à vin de la ville et de la châtellenie. »

On voit par cette pièce que Le Lude était autrefois une ville close; mais ses fortifications étaient déjà détruites en 1500, comme nous l'apprend Bourdigné; elle fut prise par les Anglais au commencement du quinzième siècle, et ils y tenaient garnison, lorsque Gilles de Retz, si fameux par ses crimes, l'assiégea et la prit d'assaut en 1429 [2].

Plusieurs des seigneurs du Lude se sont distingués, soit dans les armées, soit dans des emplois importants, et leurs noms figurent dans l'histoire. Jean de Daillon, qui avait été élevé près de Louis XI, fut son chambellan, capitaine de sa porte et de cent hommes d'armes; il devint lieutenant-général, gouverneur du Perche, du Dauphiné et de l'Artois; il assiégea Perpignan en 1473. Jacques de Daillon, son fils, celui qui, je crois, a bâti le château, fut conseiller et chambellan des rois Louis XII et François Ier, sénéchal d'Anjou et gouverneur de Fontarabie. Brantôme le place au rang des grands capitaines de son temps, ainsi que son frère, François de Daillon de la Crotte. Ce dernier, après s'être distingué aux batailles de Saint-Aubin du Cor-

[1] Pieu qui sert de but pour les courses.
[2] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 872.

mier et de Fornoue, fut tué en 1512 à celle de Ravenne. Voici comment Brantôme raconte la fin de ce brave capitaine, qui, comme Bayard, fut surnommé le chevalier sans peur et sans reproche.

« Il fut un des premiers qui donna la première » charge avec sa compagnie de cent hommes d'armes, » où il fut fort blessé et son cheval aussi, et ainsi » qu'on lui dit qu'il se retirât : « rien, rien, dit-il, je » veux faire ici mon cimetière, et mon cheval me » servira de tombe, car il faut qu'il me serve encore. » » Par quoi et le maître et le cheval moururent ensem- » ble, en combattant jusqu'à la dernière goutte de » sang et de vigueur, tombèrent ensemble et lui des- » sous, et ainsi mourut-il, et fut-il enseveli, pour le » coup, comme il l'avoit dit et le vouloit. »

Plusieurs autres Angevins eurent aussi part à la victoire que les Français, commandés par le duc de Nemours, remportèrent dans cette mémorable journée sur les Italiens et les Espagnols; nous citerons entr'autres, Charles Bourré de Jarzé, Jean de Dureil de la Barbée, de la Jaille, Pierre de Couaisnon de Moirieux (ce fut lui qui commença le combat), Christophe de Champagné, Baudouin de Champagné, Pierre Leroy, François de Chemans, Charles de la Roussière, François Guérin, François de Maillé, Jean de Maillé, Jean d'Aubigny, Jacques du Bellay, Louis de Quatrebarbes, Lancelot de Jonchère, Roland de Bourdigné et Charles de Coesmes de Chartrenay [1].

L'histoire place encore au rang des grands capitaines de son temps Henri de Daillon, duc du Lude, premier

[1] *Chroniques d'Anjou*, F° 188.

gentilhomme de la chambre ; il suivit Louis XIV à la campagne de Hollande, en 1672, et se distingua aux siéges de Tournay et de Lille, ce qui lui valut la charge de grand-maître de l'artillerie. Il servit depuis avec le grade de lieutenant-général à la prise de Cambrai et à celle de Gand ; pour le récompenser de ses services, le roi le nomma gouverneur des châteaux de Saint-Germain et de Versailles. Non moins distingué par son esprit que par ses talents militaires, on le voit figurer parmi les adorateurs de madame de Sévigné et parmi les diseurs de bons mots de cette époque. Cependant, sous ce dernier rapport, il fut effacé par son beau-frère, le duc de Roquelaure, dont les saillies, presque toujours spirituelles et souvent très piquantes, amusèrent si longtemps la cour et les provinces. En voyant le château du Lude, on ne peut s'empêcher de penser à ce facétieux courtisan, qui, pour le posséder et plus encore pour s'avancer à la cour, épousa la belle Charlotte de Daillon, qui avait eu l'avantage de plaire au roi ; ce qui valut à son mari le titre de duc et un autre beaucoup plus commun. En parcourant le parc [1], je cherchais à me rappeler la tournure et la figure grotesque de ce singulier personnage, avec sa taille de quatre pieds et demi, ses petits yeux vifs et noirs, ses sourcils larges et épais, ses joues bouffies, son teint basané, son nez écrasé et ses larges narines toujours remplies de tabac. Je cherchais aussi à me rappeler quelques-unes de ses plaisantes réparties pour en amuser mon compagnon de voyage ; voici celle qui se

[1] Le 21 septembre 1821, j'étais avec M. Lenoir, mon beau-frère.

présenta la première à ma mémoire, et je la raconte pour ceux qui ne la connaissent pas.

Louis XIV ayant donné à Roquelaure, qui n'était encore que comte, l'ordre de se rendre en Espagne pour y négocier une affaire importante, celui-ci, pour prouver au roi son zèle par la célérité qu'il mettait à exécuter ses volontés, y alla en courant la poste à cheval, vêtu comme un simple domestique. En passant à Lyon, il se trouva devant l'archevêché au moment où le prélat en sortait pour monter en voiture. Curieux de savoir où allait ce courrier avec tant de diligence, l'archevêque lui cria : *Holà ! hé ! mon ami, arrête.* Le comte, surpris de s'entendre appeler de cette manière, mais pensant qu'il allait avoir occasion de rire et de faire rire aux dépens de cet indiscret, s'arrête tout court. Alors le prélat lui demande cavalièrement : *D'où viens-tu? Qu'y a-t-il de nouveau? — De Paris; des pois verts.* Etonné de cette brusque et singulière réponse, l'archevêque lui demanda ensuite : *Que disait-on à Paris, mon ami, lorsque tu en es parti? — On disait Vêpres. — Mais comment t'appelle-t-on? — Les uns,* répartit le courrier, *m'appellent Holà! Hé! mon ami; mais moi qui me connais mieux, je m'appelle le comte de Roquelaure.* Il pique des deux et disparaît comme l'éclair.

En revenant du parc au château, du côté de la ville, on trouve à gauche un corps de bâtiment où sont les écuries. En les visitant, je me rappelai une anecdote qui nous a été conservée dans les mémoires de Dangeau; elle est relative à la duchesse du Lude, de la maison de Bouillé. « Cette femme, toujours dans » ses terres, dit l'auteur, ne se plaisoit qu'aux che-

» vaux, qu'elle piquoit mieux qu'un homme, et chas-
» seuse à outrance, faisoit sa toilette dans son écurie.
» Elle étoit la terreur du pays... Elle fit mutiler un
» ecclésiastique en sa présence, pour avoir abusé,
» dans son château, d'une de ses suivantes, le fit gué-
» rir, et le renvoya. » Nous avons vu, dans un des chapitres précédents, qu'une dame d'Angers fut brûlée pour un pareil crime; mais cette dame n'était qu'une simple bourgeoise, une duchesse ne pouvait être accusée pour une telle peccadille.

Les persécutions qui furent la suite de la révocation de l'édit de Nantes obligèrent plusieurs membres de la famille du Lude, qui avaient embrassé le parti de la réforme, à se réfugier en Angleterre, où cette illustre maison s'éteignit, en 1726, dans la personne de Jacques de Daillon. Ce dernier comte du Lude était ministre protestant; il publia à Londres deux ouvrages en anglais; le premier sous ce titre : *Démonologie ou Traité des Esprits, où l'on explique plusieurs passages de l'Ecriture, avec un appendice*; le second, intitulé : *la Coignée mise à la racine du papisme, ou préservatif contre les missionnaires de l'Eglise romaine*, 1721 [1].

[1] *The ax to the root of popery*, etc.

CHAPITRE LVI.

Dernière convocation du ban et de l'arrière-ban d'Anjou. — La charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers, violée deux fois par Louis XIV.

Nous avons vu, par la charte que Louis XI octroya à la ville d'Angers en 1474, que ses bourgeois et habitants étaient exemptés à perpétuité du ban et de l'arrière-ban, un seul cas excepté, celui où le roi commanderait l'armée en personne; et qu'ils pourroient « acquérir fiefs et autres choses nobles sans être tenus » payer aucunes finances de francs-fiefs. » Cette dernière disposition fut maintenue intacte jusqu'au règne de Louis XIV; un arrêt du conseil d'Etat, du 28 janvier 1675, obligea les Angevins de payer le revenu de deux années de leurs fiefs et biens nobles, s'ils voulaient conserver leurs priviléges. « Au moyen de ce » paiement, dit l'arrêt du conseil, ils jouiront de tous » lesdits biens sans qu'ils puissent être troublés ni » compris sur aucuns rôles de taxes de francs-fiefs, » ban et arrière-ban. » Les possesseurs de fiefs, se confiant dans une promesse aussi solennelle, s'empressèrent de payer ce qu'on exigeait d'eux, bien persuadés qu'après ce sacrifice, ils seraient à jamais maintenus dans leurs prérogatives.

Louis XIV avait alors à soutenir la guerre contre presque toute l'Europe liguée contre lui; il lui fallait nécessairement beaucoup d'hommes et d'argent pour résister à cette puissante coalition. L'année suivante, 1674

il convoqua le ban et l'arrière-ban d'Anjou ; ces deux corps, réunis, partirent d'Angers sous le commandement du marquis de Sablé, sénéchal de cette province, et se rendirent en Lorraine où était le rendez-vous général. Mais, par une fatalité digne de remarque, les nobles Angevins eurent, en 1674, le même sort que leurs pères, en 1555, le duc de Lorraine les fit tous prisonniers aussitôt qu'ils furent arrivés dans ses états. On reconnut alors, mais trop tard, que cette troupe sans organisation, comme sans discipline, était plus à charge qu'utile dans une armée composée de troupes régulières ; ainsi se termina pour la noblesse angevine le service du ban et de l'arrière-ban.

Les dépenses infructueuses que Louis XIV avait faites pour replacer Jacques II sur le trône d'Angleterre, avaient épuisé les finances de l'Etat. Sans cesse on créait soit des charges à vendre, soit des taxes sur les biens ou sur les offices, pour tâcher d'alimenter le trésor royal. Vingt années s'étaient à peine écoulées depuis que Louis XIV avait, par son arrêt du Conseil de 1675, consolidé les priviléges de la noblese municipale angevine, qu'il crut pouvoir leur porter une nouvelle atteinte. Les possesseurs de biens nobles et de francs-fiefs, effrayés de cette seconde attaque contre leurs prérogatives, offrirent au roi, pour y être maintenus, la somme de deux cent cinquante mille livres qu'il accepta. Mais, ce qui dut paraître bien injuste aux habitants d'Angers qui ne possédaient ni biens nobles, ni francs-fiefs, c'est que l'arrêt du Conseil du 1er décembre 1695, relatif à l'acceptation de cette somme, ordonnait, d'après la demande des privilégiés, qu'elle serait prélevée par une augmentation des

droits d'octroi sur les denrées vendues en détail, en sorte que tous payèrent pour maintenir les priviléges de quelques-uns [1]. Voilà une de ces injustices criantes dont il faut conserver le souvenir pour l'instruction de nos neveux; elle leur apprendra que les priviléges engendrent toujours des abus, et que ces abus, souvent renouvelés, finissent à leur tour par engendrer des révolutions. Les maires et échevins avaient vu violer deux fois, en moins de vingt ans, la charte que leur avait octroyée Louis XI; ne pouvaient-ils pas se croire autorisés, par cet exemple, à violer à leur tour les lois de la justice distributive? Quand le mépris de la foi jurée descend du trône, il se répand comme un torrent dans la nation; il y creuse des abîmes occultes qui tôt ou tard entraînent la perte du souverain et de ses sujets.

CHAPITRE LVII.

Révocation de l'édit de Nantes. Ses effets à Saumur. — Dôme de Notre-Dame-des-Ardilliers. — Tableau de Philippe de Champagne — Maison bâtie par Mme de Montespan.

Heureux le siècle dont les historiens n'auront rien à dire des affaires de religion! Gloire éternelle aux souverains dont les peuples vivent sous les douces lois de la tolérance. La destruction de Port-Royal, et surtout la révocation de l'édit de Nantes, ont souillé l'histoire de Louis XIV de taches odieuses, que ni le 1685.

[1] Archives de l'Hôtel-de-ville d'Angers.

temps, ni le souvenir de ce qu'il a fait de grand, ne pourront jamais effacer. Devenu dévot par les soins de madame de Maintenon, livré aux jésuites, qui dirigeaient sa conscience, ce monarque crut pouvoir expier toutes ses fautes, et particulièrement son double adultère, en donnant l'édit qui entraîna la perte de plusieurs millions de ses sujets. On profita de sa profonde ignorance non-seulement dans l'histoire de son pays, mais même dans celle de sa famille, pour lui peindre les protestants sous les traits les plus dangereux, toujours prêts à s'armer contre son autorité, formant un état dans l'Etat, ayant des alliances avec des puissances étrangères, et des traités secrets avec elles. On se garda bien de lui faire connaître l'origine de tous ces abus, de lui dire qu'autrefois les plus zélés catholiques, soutenus de la cour de Rome et des moines, avaient formé cette Ligue redoutable qui avait voulu enlever la couronne à sa maison, qu'elle y avait été maintenue par le courage des pères de ceux qu'il voulait persécuter, et que c'était aux dépens de leur fortune et de leur vie que Henri IV, son illustre aïeul, était monté sur le trône que lui-même occupait. On ne lui fit voir, dans la révocation de l'édit, que ce qui pouvait flatter son orgueil, la destruction de l'hérésie dans le royaume; action héroïque, que ses prédécesseurs n'auraient osé entreprendre; œuvre méritoire, qui lui ouvrait le ciel sans lui causer de peine, et qui donnait à l'Europe une haute opinion de sa piété et de son autorité [1].

Les sages conseillers et les grands ministres qui

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 52-53.

avaient fondé sa gloire n'existaient plus. Le Tellier, au lit de mort, loin de lui faire de justes représentations, voulut au contraire imiter son intolérante dévotion; il pressa la rédaction de ce fameux édit, afin d'avoir, disait-il, la douce satisfaction de le sceller avant de mourir. Aussitôt que, de ses mains défaillantes, il eut apposé le sceau sur cette loi de proscription, il les leva au ciel en prononçant, en latin, les paroles par lesquelles Siméon avait témoigné qu'après avoir vu le Sauveur des hommes, il ne désirait plus de vivre. Ainsi, aveuglé par un faux zèle, le chancelier appliqua, à la dernière de ses actions, à celle qui donnait la forme légale à la plus criante injustice, ce que le saint vieillard avait dit dans la ferveur de sa foi [1].

On n'attendit pas cet édit pour interdire à Saumur l'exercice public de la religion réformée. La célébrité de l'Académie de cette ville avait depuis longtemps excité la jalousie des jésuites, et, à force d'intrigues, ils avaient eu le crédit de la faire fermer, ainsi que les temples, dès le mois de janvier, c'est-à-dire neuf mois avant la révocation de l'édit de Nantes. On donna, pour raison de ces mesures, que l'Académie, fondée par Duplessis-Mornay, n'avait point été autorisée par lettres-patentes, et que l'exercice public de la religion n'ayant été établi que pour lui, la cause ayant cessé, l'effet devait cesser de même [1].

Depuis cette époque, la plupart des habitants de Saumur, effrayés de ces coups d'autorité, attendaient

[1] *Hist. de l'édit de Nantes*, t. V, p. 865.
[2] *Idem*, p. 782.

dans l'anxiété quel serait leur sort, lorsqu'à la fin du mois d'octobre l'édit de révocation vint les frapper comme la foudre. Obligés de renoncer à ce qu'ils ont de plus cher, la liberté de conscience, ou de s'expatrier furtivement, presque tous prennent ce dernier parti, malgré les déclarations rigoureuses qui paraissaient tous les jours contre les émigrants. L'une punit des galères ceux qui fuient [1]; l'autre punit de mort ceux qui restent cachés, et envoie aux galères à perpétuité ceux qui leur donnent asile [2]; enfin on poussa la persécution jusqu'à infliger des peines aux morts [3]. Ajoutons aux excès de cette odieuse tyrannie les dragonades et les massacres des Cévennes, afin de donner une idée des fureurs religieuses du *Grand monarque*, de l'*Homme immortel*.

Cependant, sous divers déguisements, à l'aide de leurs parents, de leurs amis, avec des peines et des dépenses infinies, le plus grand nombre des proscrits parvint à s'évader, et à transporter, dans les pays étrangers, son industrie et les débris de sa fortune. Par suite de ce désastre, Saumur perdit plus des deux tiers de ses habitants, entre lesquels on comptait ce qu'il y avait de plus distingué par le mérite, la naissance et la richesse : ainsi, après quatre-vingts ans de gloire et de prospérité, cette malheureuse ville tomba dans une profonde misère, apanage ordinaire de presque tous les pays où l'exercice du culte catholique est le seul permis.

En récapitulant les époques les plus désastreuses de

[1] Edit de Révocation, art. 10.
[2] Déclaration du 1er juillet 1686, art. 2.
[3] Déclaration du 29 avril 1686.

ses annales, on trouve qu'elle fut prise d'assaut par Foulques Nerra, en 1026; incendiée par Guillaume VI, en 1068; ensanglantée par les poignards de la Saint-Barthélemy, en 1572; submergée par le débordement des rivières qui l'environnent, en 1615; en proie aux horreurs de la peste, en 1631; à celles de la famine, en 1652; foudroyée par l'artillerie de sa citadelle, en 1650. Le temps a pu réparer les pertes que lui avaient fait éprouver tous ces fléaux, mais jamais il ne pourra réparer celles que lui a causées la révocation de l'édit de Nantes.

On voit à Saumur un monument destiné à perpétuer le souvenir de ce grand et funeste événement, c'est le dôme de Notre-Dame des Ardilliers commencé, en 1654, par Abel Servien, surintendant des finances, et achevé, en 1695, par madame de Montespan.

L'intérieur de ce dôme, de soixante-deux pieds de diamètre, est décoré d'un grand ordre corinthien en pilastres. Sa circonférence, au rez-de-chaussée, est percée de huit arcades, dont six forment l'entrée d'autant de petites chapelles, et deux servent de communication, l'une avec la nef, et l'autre, qui est vis-à-vis, avec le portail, lequel est décoré de quatre colonnes doriques portant sur leur entablement un fronton triangulaire.

Le dôme est éclairé par huit grands vitraux, entre lesquels on voit des bas-reliefs en pierre représentant les évangélistes et quatre Pères de l'Eglise; la coupole, percée au milieu, est ornée de divers compartiments d'architecture et de huit candélabres en sculpture; ce monument ne fut achevé qu'en 1695.

Dans la frise de l'entablement qui est au-dessous des

vitraux, on lit cette inscription en grandes lettres de bronze doré :

P. O. P. M. DC. XCV. DEIPARÆ VIRGINI.

Ludovicus XIV Dei gratiâ Franc. et Navar. rex toto regno hæresim destruxit, ejusque fautores terrâ marique profligavit.

« Louis XIV, par la grâce de Dieu, roi de France et » de Navarre, a chassé l'hérésie de tout son royaume » et en a poursuivi les fauteurs par terre et par mer. »

On voit dans une chapelle de la même église un tableau donné par le même surintendant des finances; il est de Philippe de Champagne, peintre de Marie de Médicis. Ce tableau, de neuf pieds et demi de hauteur sur six pieds et demi de largeur, représente Siméon à l'entrée du temple de Jérusalem. Quatorze figures, de grandeur naturelle, compris trois enfants, forment l'ensemble de cette belle composition; quatre sont en évidence : Siméon, dont la tête est du plus beau caractère, tient déjà le Messie dans ses bras, et l'élève vers le ciel en disant qu'il mourra content, puisqu'il a eu le bonheur de voir le Sauveur des hommes; à sa gauche, la Vierge, coiffée d'un voile du meilleur goût, jeté avec grâce sur ses épaules, est dans une attitude qu'embellit une expression touchante de candeur et de modestie virginale; elle se penche vers Siméon, et, croisant sur sa poitrine ses mains, dont on doit remarquer la beauté, paraît étonnée de l'esprit prophétique de ce respectable vieillard. Entr'eux, on aperçoit la tête d'Elisabeth, et derrière la Vierge, on voit saint Joseph, qui se dispose à présenter, en offrande, deux colombes, selon la loi des Juifs; de

l'autre côté est une femme qui tient deux enfants dont l'un semble marcher : quelques figures, assez soignées, pour faire croire qu'elles pourraient être des portraits, se laissent voir dans le fond, ayant chacune une expression conforme à la scène qui se passe sur le premier plan.

Champagne a développé dans ce tableau toute la connaissance des lumières et l'entente de la perspective aérienne qui le caractérisent dans ses nombreux ouvrages. Les draperies sont d'un bel ajustement, et les têtes d'une grande vérité d'expression. Du reste, toutes les parties de ce bel ouvrage sont peintes avec le soin particulier à la manière de ce grand maître, qui joignait l'exactitude du dessin à la fraîcheur du coloris. Si l'admiration des connaisseurs tient compte à Le Sueur de ce qu'il n'a point vu l'Italie, combien ne doit-elle pas d'éloges à Champagne, dont la riche imagination a si bien suppléé à l'étude des chefs-d'œuvre éclos sous le beau ciel de Paul Veronèse! Trop pauvre pour avoir pu recevoir des leçons de Rubens, dont il fut le contemporain, il s'éleva presque de ses propres forces. Aussi sage que Rubens est exalté, il n'eut point le genre outré de ce grand maître, et se créa, à force d'étude, cette manière noble et correcte qui lui attira l'amitié du Poussin.

Le tableau de Notre-Dame-des-Ardilliers, ignoré du public ainsi que des amateurs, est placé dans une chapelle sombre, dont l'humidité, qui dégrade visiblement tout l'édifice, travaille aussi depuis longtemps à sa ruine. Il serait à désirer qu'il fût transporté dans l'église de Saint-Pierre, et placé sur l'autel de la croisée qui est du côté du faubourg de Fenet. Il aurait

besoin d'être restauré; la belle figure du vieillard est déjà bien endommagée, et si on le laisse plus longtemps où il est, dans peu d'années, peut-être, il ne restera plus rien d'un chef-d'œuvre de Champagne, dont il n'est pas même fait mention dans la vie de cet illustre peintre.

Dans l'origine, l'église de Notre-Dame-des-Ardilliers ne fut desservie que par quelques prêtres amovibles, que le curé de Nantilly, sur la paroisse duquel elle était placée, y envoyait à sa volonté. Mais les riches offrandes faites tous les jours à cette église attirèrent l'attention des religieux de l'ordre des Minimes, qui désiraient beaucoup s'y établir, et qui, pour y parvenir, avaient déjà obtenu de Henri IV, en 1607, des lettres de recommandation, par lesquelles le roi *supplioit* (c'est l'expression) l'abbé et les moines de Saint-Florent d'y donner leur consentement; néanmoins ils le refusèrent sous divers prétextes. Trop pauvres et trop faibles pour lutter avec avantage contre les bénédictins, les minimes se désistèrent de leurs prétentions, et les prêtres de l'Oratoire, qui venaient d'être institués par Pierre de Berulle, depuis cardinal, se présentèrent bientôt à leur place. Ces derniers jouissaient alors de toute la faveur de la nouveauté; ils n'éprouvèrent aucune difficulté de la part des moines; mais le curé et les chapelains de Nantilly, secondés d'une partie des habitants de Saumur, voulurent s'opposer à leur établissement. Les oratoriens s'adressèrent au pape, intentèrent un procès, et l'on plaida à grands frais pendant cinq ans. Enfin, pour mettre les parties d'accord, le parlement de Paris rendit, le 20 octobre 1617, un arrêt, en forme de règlement, par lequel

les prêtres de l'Oratoire furent maintenus, à certaines conditions, à Notre-Dame-des-Ardilliers. Peu de temps après, l'abbé de Bourgueil, par commission de Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, fit la cérémonie de leur installation, au mois de mai 1619 [1]. Dans la suite, cette maison devint la retraite des savants et laborieux oratoriens qui, après s'être livrés pendant les plus belles années de leur vie à l'éducation de la jeunesse dans les colléges dépendants de leur congrégation, venaient y terminer tranquillement leurs jours dans les pratiques variées de l'étude et de la vertu.

A l'un des bouts du jardin est une très petite maison, nommée le Jagueneau, bâtie par madame de Montespan, lorsqu'après sa disgrâce elle chercha, dans le sein de la religion, des consolations que le monde lui refusait. On sait que cette maîtresse de Louis XIV, non moins célèbre par son esprit que par sa beauté, ne put s'habituer qu'avec beaucoup de peine, et à l'aide du temps, à la communauté de Saint-Joseph, où elle s'était retirée en sortant de la cour. Souvent on la vit promener ses regrets et ses ennuis dans ses terres, à Bourbon, à Oyron et à l'abbaye de Fontevrault, dont sa sœur, Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, la plus belle, la plus spirituelle et la plus aimable des femmes de son temps, était abbesse, et la *Reine des abbesses*, comme on l'appelait à la cour.

Ce fut pendant l'un de ses voyages à cette abbaye que madame de Montespan fit construire le Jagueneau. Elle y venait quelquefois faire des retraites auprès de son sage directeur, le père de La Tour, général de

[1] *Manuscrits* de l'abbaye de Saint-Florent.

l'Oratoire, si connu par ses sermons, sa rare prudence, ses talents dans la direction des consciences, et surtout par la haine implacable que lui portaient les jésuites. Ce respectable ecclésiastique se rendait ordinairement à Saumur, lorsque madame de Montespan venait à Fontevrault. Le Jagueneau peut être considéré comme un monument de la pénitence de cette favorite, de cette femme si haute, si impérieuse, qui d'un regard faisait trembler la cour, et maîtrisait souvent le plus fier, le plus absolu des monarques. C'est là, dans cet humble réduit, qu'elle commença les macérations qu'elle s'était imposées, pour tâcher d'expier son double adultère et le scandale qu'il avait causé à l'Europe. Ses chemises et ses draps étaient de toile jaune, la plus dure et la plus grosse, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaires; elle portait sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer, qui lui faisaient souvent des plaies profondes. Entre ses exercices de piété et de pénitence, elle s'occupait à travailler pour les pauvres à des ouvrages grossiers, et peu à peu elle leur donna presque tous les biens qu'elle possédait [1].

CHAPITRE LVIII.

Ermitage des Gardelles. — Histoire du père Jean-Baptiste, ermite.

L'ermitage des Gardelles était sur les terres de l'abbaye d'Asnières, dans la commune du Coudray-

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 79.

Macouard, à deux lieues de Saumur, au milieu d'un endroit désert, dont les avenues, quoique sauvages, sont cependant très agréables. A l'entrée est un chemin spacieux, mais peu fréquenté. En arrivant à la porte, on trouvait une croix de bois joignant la chapelle de l'ermitage, et à peu de distance de là étaient de petits bâtiments, les uns couverts de tuiles, les autres de chaume; ils servaient au logement des ermites. On entrait dans celui du milieu par un vestibule qui communiquait au réfectoire et à la cellule du fondateur, le père Jean-Baptiste.

On a inutilement cherché, pendant la vie et après la mort de ce solitaire, son nom, celui de son pays; on n'a jamais pu en apprendre rien de certain. Pour se débarrasser des questions importunes que beaucoup de gens indiscrets lui adressaient à ce sujet, il leur répondait en souriant : « J'ai une mère, sans père; je suis » un enfant surnaturel; je ne suis pourtant pas illégi- » time. »

Ce vénérable vieillard était bien fait et d'une taille au-dessus de la moyenne; son port était majestueux, son visage gai, ses yeux vifs et brillants, ses manières nobles et élevées; plein d'esprit et de feu, sa conversation était à la fois agréable et édifiante. Il n'était point de ces hommes, si communs dans son siècle et assez rares dans le nôtre, que l'on peut considérer comme les caricatures de la piété; de ces hommes qui semblent avoir pris à tâche de faire mépriser, à force d'intolérance et de pratiques puériles, ce qu'il y a de plus respectable chez tous les peuples. Sa sévérité pour lui-même, son indulgence pour les autres, faisaient aimer et respecter la religion. Ses discours, dans

lesquels on remarquait toujours un air de grandeur mêlée de bonté, disposaient l'âme de ceux qui le fréquentaient aux impressions de ses pieux exemples. Heureuse influence de la vertu, surtout lorsqu'elle se manifeste sous des dehors aimables : on ne sortait de l'ermitage des Gardelles qu'avec l'intention de devenir meilleur.

Sans vouloir indiquer précisément l'endroit où il était né, il disait cependant quelquefois qu'il avait demeuré entre Toulouse et Pau ; que dans son enfance il avait habité le château de cette dernière ville, et que, se divertissant avec d'autres enfants, il s'était souvent égaré dans le labyrinthe du jardin; qu'il était déjà grand lorsque les Maures furent chassés d'Espagne, et qu'il se souvenait de leur passage par la Gascogne; ce qui arriva au commencement du dix-septième siècle. Il rapportait beaucoup de circonstances de leur voyage, entr'autres, qu'ils firent demander à Louis XIV la permission de défricher les landes de Bordeaux et de les habiter; ce que le roi leur refusa, dans la crainte que leur religion ne formât un nouveau parti en France, d'où ils furent obligés de sortir pour aller à Tunis par la Provence : qu'étant à Pau, on les fit passer exprès devant les fenêtres de sa chambre, pour lui donner le plaisir de les voir.

Il savait quatre langues : le français, le latin, l'espagnol et l'italien; mais, dans la crainte que l'on ne conçût quelqu'estime pour lui, il ne parlait jamais les trois dernières que dans les lieux où il en avait besoin pour se faire entendre; car, pendant seize ans qu'il a demeuré dans cette contrée, on ne lui a jamais entendu citer aucun passage latin que celui-ci, qu'il

avait écrit sur la porte de sa cellule : « *Monachus nu-* » *dus, totius mundi dominus.* » Un solitaire, dépouillé de toutes choses, peut se vanter d'être maître de tout le monde.

Il avait porté les armes en différentes occasions, mais on ne sait pas en quelle qualité; il connaissait l'art des fortifications, celui d'assiéger les villes, de conduire les armées; mais il assurait qu'il n'allait pas au feu, et qu'on le mettait toujours au rang des poltrons.

Ce que l'on sait de plus certain sur l'époque et les motifs de la retraite de ce solitaire, se trouve dans les mémoires de M. Thomas, prêtre de Saumur, qui avait demeuré un an avec lui en Bourgogne; voici comment il en parle : « Puisque vous souhaitez savoir, mon- » sieur [1], ce que j'ai appris de frère Jean-Baptiste, de » lui-même, je vous dirai simplement, et sans exagé- » ration, ce que ma mémoire me pourra fournir. Pour » ce qui regarde sa retraite du monde, j'ai supputé, » par l'histoire de Louis XIII, qu'il y a environ soixante » ans qu'elle se fit [2], et voici comment j'ai appris de » lui cette première circonstance de sa vie. Comme » j'avois ouï dire qu'il étoit le comte de Moret, fils de » Henri le Grand, aïeul de notre invincible monarque, » j'eus la curiosité, dans un de nos entretiens, de faire » tomber le discours sur la bataille de Castelnaudary, » qui se donna le 1er septembre 1632, où M. le duc de » Montmorency fut pris, et où l'on prétend qu'Antoine » de Bourbon, comte de Moret, fut tué. Il n'en fallut

1 Ces Mémoires sont adressés à M. Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, qui a écrit la vie de ce solitaire.

2 Vers 1631 ou 1632.

» pas davantage pour faire parler ce bon vieillard, qui
» me dit en secret plusieurs particularités de ce com-
» bat, que les historiens n'ont pas rapportées, mais
» entr'autres choses, qu'étant entré dans le parti du
» duc d'Orléans, il étoit à trente pas de M. de Mont-
» morency, lorsque son cheval s'abattit sous lui et
» qu'il fut arrêté prisonnier; qu'alors il se souvint
» d'une prédiction qui lui avoit été faite à la cour,
» qu'il s'embarqueroit dans un parti dans lequel, s'il
» n'y prenoit garde, il pourroit bien perdre la tête; sur
» quoi il se détermina à quitter le monde, et se dit à
» soi-même (voici ses propres paroles) : *Certes, je*
» *me mettrai si bas, et me cacherai si bien, qu'on ne*
» *viendra pas me chercher là où je serai.* C'est pour-
» quoi M. de Montmorency ayant été pris, et le reste
» de l'armée mis en déroute, il se sauva avec une
» douzaine de personnes de la première qualité, qui
» avoient suivi Monsieur; et s'étant trouvés sur le bord
» d'une rivière dont ils ne connoissoient point le gué,
» un paysan, qui se trouva là fort à propos, leur ser-
» vit de guide pour passer à l'autre bord, et ils le ré-
» compensèrent si libéralement de sa peine, me dit
» notre bon solitaire, que le paysan gagna bien sa
» journée. Lorsque ces messieurs furent en sûreté, ils
» voulurent attendre la nouvelle du sort de M. de
» Montmorency, et, ayant appris que l'arrêt de mort
» qu'on avoit prononcé contre lui avoit été exécuté
» dans la maison de ville de Toulouse, notre solitaire
» crut que le temps d'accomplir son dessein étoit venu,
» et qu'il ne pouvoit pas choisir une condition plus
» basse que celle d'ermite. Après qu'il m'eût fait ce
» petit récit, voyant qu'il s'étoit trop avancé, il chan-

» gea de discours, pour ne pas me donner le loisir d'y » faire attention. »

Il a dit depuis à quelques autres personnes que, pensant à se retirer du monde, il avait sérieusement examiné les différentes manières de vivre de tous les ordres religieux, qu'aucune ne lui avait tant plu que la vie érémitique des premiers solitaires de l'église naissante, et qu'il l'avait embrassée pour tâcher de les imiter.

Il n'est pas aisé de dire des mains de qui ni en quel lieu il reçut, pour la première fois, l'habit d'ermite; l'on sait seulement que ce fut un prêtre du diocèse de Paris qui le lui donna.

Il reçut, avec l'habit, le nom de frère Jean-Jacques, qu'il n'a changé en celui de Jean-Baptiste, que parce que l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, prenant le nom de sa congrégation pour celui de sa profession, le nomma Jean-Baptiste, par méprise, en écrivant à M. Thomas, prêtre, dont nous venons de parler. L'ermite, qui vit la lettre de l'évêque, crut que ce changement de nom était un effet de la Providence plutôt que du hasard, et qu'il devait le recevoir comme une marque de la volonté de Dieu, qui lui donnait par là un nouveau moyen de se cacher et de vivre inconnu. Cependant rien ne fut aussi difficile pour lui; les précautions qu'il prenait pour se dérober à tous les regards ne faisaient qu'exciter la curiosité; les grands se déguisaient pour pouvoir s'entretenir avec lui, et tâcher de découvrir le secret de sa naissance.

Enfin la réputation de l'ermite des Gardelles s'étendit jusqu'à la cour; on en parla à Louis XIV, qui ordonna au marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat,

de prendre des informations à ce sujet. Ce ministre, en conséquence de cet ordre, écrivit la lettre suivante à l'abbé d'Asnières :

1687. « Monsieur, il a couru un bruit qui ne paroît aucunement vraisemblable, que le plus ancien des ermites qui sont proche l'abbaye d'Asnières, lequel les autres regardent comme leur chef, est fils naturel de Henri IV; cependant, comme on m'a témoigné que vous étiez informé de la vérité là-dessus, et qu'il ne doit pas y avoir de secret réservé pour Sa Majesté, étant à propos qu'elle sache toutes choses, j'ai cru devoir vous écrire particulièrement, pour vous prier de vouloir me mander quelle est la naissance de ce bon vieillard, combien il y a qu'il est ermite, ce qu'il faisoit auparavant, et quelle est sa manière de vivre, vous promettant qu'il n'y aura que Sa Majesté qui saura ce que vous me marquerez, et que le secret sera entièrement gardé. Ainsi, je me persuade que vous ne refuserez pas cet éclaircissement sur les assurances que je vous donne, et que je suis parfaitement, etc.

» Versailles, 30 octobre 1687. »

Dès le lendemain de la réception de cette lettre, l'abbé d'Asnières fit cette réponse au secrétaire d'Etat :

« Monsieur, il y a onze ans et demi que le père ermite, dont vous me faites l'honneur de m'écrire, s'est retiré dans les bois de mon abbaye; mais je vous puis assurer qu'à l'heure qu'il est je ne le connois pas plus que le premier jour que je l'ai vu. Ce vénérable vieillard a toujours eu un tel soin de cacher son nom, sa famille, son pays, son âge et tout ce qui pouvoit le faire connoître, que ni moi, ni aucun de ses frères, ni, comme je crois, aucune personne, n'a jamais rien

su touchant sa naissance. Lui ayant dit un jour que l'exemple d'un homme de sa qualité avoit une grande force, il s'écria aussitôt, en me disant qu'il n'étoit rien, et que si le bruit couroit qu'il fût quelque chose, il sortiroit de la province dès le lendemain ; de sorte que depuis ce temps-là je ne lui en ai plus parlé qu'une fois, il y a bien six mois, que l'occasion s'en présenta; mais il me dit, avec quelque chaleur, que tout ce que l'on disoit de sa naissance contenait bien des mensonges. Il y a environ sept à huit ans qu'il fut grièvement malade et abandonné des médecins. Le plus ancien de ses frères, et qu'il chérissoit le plus, le conjura, au nom de Dieu, de se faire connoître au moins à eux, lui promettant de n'en jamais parler à personne qu'après sa mort; il le rebuta, en lui disant qu'il y avoit plus de quarante ans qu'il travailloit à se cacher, et qu'il vouloit lui faire perdre un travail de tant d'années dans un quart d'heure.

» Il est vrai que dans la province de Bourgogne, où il a demeuré fort longtemps, le bruit a couru qu'il étoit fils naturel de Henri IV, et qu'aussitôt qu'il a été en celle-ci, ce bruit s'y est aussi répandu. Ce qui a donné lieu à cela, autant que j'en puis juger, c'est sa grande prestance, son air majestueux, qui le font aimer et respecter généralement de tout le monde, ses manières agréables et aisées, son visage, dans lequel on remarque beaucoup de traits de Henri le Grand, son esprit vif et fort gai; mais c'est surtout ce profond silence qu'il observe à l'égard de tout ce qui le pourroit faire connaître. Car plus il veut être inconnu, et plus on s'efforce de savoir ce qu'il est; et moins il parle de lui-même, plus les autres en raisonnent.

» Pour ce qui est de son âge, il est malaisé de le savoir précisément : lorsqu'il vint ici, ce qui fut au mois de juin 1676, il me dit qu'il avoit *trois vingt dix*, ce furent ses termes; depuis, il m'a dit qu'il avoit à peu près l'âge de monseigneur d'Angers, qui a quatre-vingt-dix ans passés. Une autre fois, il m'a raconté qu'il avoit vu sortir les Maures d'Espagne, lorsqu'on les en chassa, et qu'il étoit déjà grand. Enfin ses frères, par d'autres circonstances, assurent qu'il a quatre-vingt-quatorze ans.

» Voici ce que je sais de sa vie, et que j'ai appris de lui-même : que jusqu'à l'âge de vingt ans, il avoit été bien nourri et bien élevé, ce qui étoit cause de sa grande vigueur; qu'il avoit porté les armes sans avoir été blessé; que, pensant à se retirer du monde, il avoit examiné toutes les différentes manières de vivre des ordres religieux, et que rien ne lui avoit tant plu que la vie érémitique, de la façon qu'elle existoit du temps des premiers solitaires de l'Orient, que c'étoit celle-là qu'il avoit embrassée; que pour cela il avoit passé en Italie, et s'étoit retiré dans une forêt qui appartenoit à la République de Venise, dont les fréquentes visites de ceux du pays l'avoient chassé; que de là il étoit allé en Allemagne, et que, pour voir un bon ermite, il faisoit volontiers trois ou quatre cents lieues; que, s'étant depuis retiré dans ce royaume, il avoit demeuré en Lorraine, en Champagne, dans le Lyonnais, en Bourgogne, enfin en Anjou, et que partout il s'étoit bâti des ermitages et avoit assemblé des congrégations.

» Je crois, monsieur, que vous ne serez pas fâché que je vous fasse ici le détail de son établissement

dans cette province, puisque j'en suis témoin. Ce bon vieillard, étant sorti du diocèse de Langres, à cause, comme me l'ont dit ses frères, du bruit qui s'étoit répandu qu'il étoit fils de Henri IV, prit la résolution d'aller s'établir, avec un de ses compagnons, en Normandie, sur le bord de la mer. Etant descendu jusqu'à Saumur, sur la rivière de Loire, il apprit là qu'il y avoit une forêt dans le voisinage, où l'on pourroit faire un bel ermitage. Cette forêt s'appelle le bois de Brossé, qui appartient à M. de la Meilleraye. Dès le lendemain, il alla avec son compagnon visiter cette forêt; mais n'ayant point trouvé d'eau, il perdit l'espérance de s'y pouvoir retirer. Au sortir de ce bois, ce bon vieillard se trouva fatigué, et ayant aperçu notre abbaye, il y vint pour se rafraîchir. Je le reçus; et nous étant mis d'abord à parler de solitude et de retraite, il en discourut si bien, et en des paroles si pleines d'onction, que je m'aperçus dès lors de son grand mérite, et le regardai comme un solitaire rempli des maximes et des sentiments des premiers moines de l'Eglise. Dans la suite de notre conversation, il me dit le sujet qui l'avoit amené dans le pays, et m'ayant marqué qu'il ne cherchoit qu'un peu d'eau et de bois pour se faire une petite retraite, je lui offris un petit espace de terre, planté en bois-taillis, au bas duquel il y avoit une fort belle fontaine, à un quart de lieue de notre abbaye. Il l'accepta; mais je crus lui devoir dire, par précaution, qu'outre la place que je lui offrois il ne pourroit pas attendre de grands secours de moi, parce que notre abbaye étant très petite et très ruinée, mes religieux se plaindroient de moi, s'ils me voyoient engagé à bâtir un ermitage et à faire subsister les er-

mites; que d'ailleurs j'étois dans un pays où il se trouvoit beaucoup de pauvres, lesquels murmureroient contre moi, si je me mettois tout à fait hors d'état de les assister; que néanmoins nous fournirions du bois et des matériaux nécessaires pour bâtir les cellules; et qu'au cas où le travail de leurs mains ne les pût pas faire subsister dans leurs nécessités, nous partagerions notre pain avec eux. A cela il me répondit des choses qui méritent d'être sues : Qu'il ne cherchoit qu'un peu de bois pour se cacher, et un peu d'eau pour bâtir quelques cellules avec de la terre; qu'à l'égard de sa nourriture et de son vêtement, c'étoit la moindre de ses affaires et le plus petit de ses soins; que ses frères et lui savoient élever des mouches à miel qui leur fournissoient leurs habits, et que le travail de leurs mains leur donnoit du pain suffisamment; qu'ils savoient faire des paniers, dont les plus chers vendus étoient ceux qu'ils donnoient pour rien; qu'ils étoient charpentiers, couvreurs, et qu'ils n'avoient besoin d'aucun ouvrier, non pas même pour faire leurs habits; ainsi, qu'ils ne seroient à charge à personne, qu'ils ne quêteroient point et ne demanderoient rien à qui que ce soit. Tout cela se trouve exactement vrai. Ils font une grande quantité de paniers, de corbeilles et d'autres ouvrages d'osier, qu'ils donnent sans en avoir jamais vendu pour un sou; ils ne manquent ni d'habits, ni de toutes les choses nécessaires à la vie; ils ne sont à charge à personne; ils ne demandent jamais rien; ils ont même de la peine à recevoir, et disent toujours qu'ils ne manquent de rien; ils ont bâti neuf ou dix cellules et une fort belle chapelle; ils ont défriché eux-mêmes une partie de

leur bois pour en faire un jardin et des vergers, et pour planter des osiers; et leur ermitage est beau en admiration.

» Et puisque voulez savoir, monsieur, de la manière que l'on y vit, je vous dirai que l'on s'y lève de grand matin, que l'on commence la journée par la méditation et la prière, qu'ensuite ils entendent la messe, car ils ont un prêtre parmi eux; qu'après, ils vont travailler jusqu'à dix heures, qu'à dix heures ils s'assemblent pour entendre la lecture de quelque bon livre, et ensuite ils dînent; après dîner, ils vont au travail jusqu'à cinq heures, puis ils vont dans leur chapelle faire une demi-heure de méditation et dire quelques prières, et de là ils vont au réfectoire. Leur repas fini, ils s'assemblent tous dans un lieu, pour y travailler ensemble à leurs ouvrages d'osier jusqu'à dix heures du soir, et, durant ce travail, l'un d'eux lit quelque bon livre, où le père leur fait quelqu'instruction.

» Leur boisson est de l'eau, dans laquelle ils mettent de la graine de genièvre, ce qu'ils appellent de la genevrette. Leurs mets ordinaires sont des légumes et des fruits, et ce que la Providence leur envoie; car ils n'achètent jamais de viande ni de poisson.

» Leurs cellules sont fort petites et fort basses. Leurs meubles consistent dans une paillasse, une petite table, un crucifix, quelques images de papier et quelques bons livres. Ils sont habillés de blanc, ne portent point de linge et n'ont que des socques de bois pour chaussures et ont les pieds nus. Ils vivent sous l'obéissance de monseigneur l'évêque, qui les aime tendrement. Ils ne font point de vœux, mais ils les pratiquent exactement.

» Ils ne quêtent jamais, ils n'ont point de tronc chez eux, ils donnent beaucoup d'aumônes, et l'on ne voit point sortir de pauvre de leur ermitage les mains vides. Le père a le cœur extrêmement tendre, et particulièrement à l'égard des pauvres gentilshommes, qu'il assiste avec joie. Ils ne sortent quasi que pour aller à la paroisse tous les jours de dimanche et de grandes fêtes; ils ne mangent jamais dans le voisinage.

» Le père n'est ni prêtre, ni clerc, non pas même supérieur présentement; car il dit qu'il veut mourir dans l'obéissance. Il a beaucoup de lecture, et surtout d'histoire. Voilà ce que je sais de vrai touchant ce saint vieillard, mais sa naissance m'est tout à fait inconnue.

» Je sais que l'on prétend trouver des adminicules et des conjectures assez fortes pour établir le bruit qui court de lui; mais, comme ce ne sont que des ouïdire qui ne sont point appuyés sur quelque chose de certain, je ne crois pas vous les devoir rapporter; et d'ailleurs je crois que vous demandez de moi quelque chose de positif qu'il m'ait dit de lui-même. »

Cette lettre fut lue à Louis XIV par Racine, alors historiographe de France. Après en avoir entendu la lecture, le monarque dit, avec sa sagesse ordinaire : « Il suffit que cet ermite soit homme de bien; puis-» qu'il ne veut pas être connu, il le faut laisser en » paix et ne nous point opposer à ses desseins. »

Tranquillisé par cette réponse du prince qui lui fut transmise par l'abbé d'Asnières, ce vénérable solitaire acheva paisiblement sa longue carrière dans son ermitage, le 24 décembre 1688, âgé de quatre-vingt-

seize ans, et fut enterré dans la petite chapelle qu'il avait bâtie [1].

Dans la suite, les ermites qui lui succédèrent ayant été accusés de faire ou de favoriser la contrebande du sel, l'ermitage fut détruit, après qu'on eût enlevé respectueusement les restes de son fondateur, qui furent déposés dans l'église du Coudray.

CHAPITRE LIX.

Gilles Ménage. — Ses ouvrages.

Grammairien, jurisconsulte, historien, poète, antiquaire, critique, savant dans les langues grecque, latine, espagnole et italienne, Ménage a réuni tous les talents qui peuvent rendre un homme célèbre. Bayle l'appelle le *Varron* du dix-septième siècle. C'est le second des Angevins qui se soit fait un nom européen dans la république des lettres. Gilles Ménage naquit à Angers le 15 août 1613. Guillaume Ménage, son père, avocat du roi au siége présidial de cette ville, dirigea lui-même son éducation : les rapides progrès de l'élève furent la récompense des soins d'un tel maitre. Après avoir fait ses humanités, il commença l'étude de la philosophie, ensuite celle de la jurisprudence. Mais ce fut bien moins par goût que pour plaire à son père qu'il continua l'étude du droit; son inclination le portait exclusivement à celle des belles-lettres. Cependant

[1] *Vie d'un solitaire inconnu*, par l'abbé Grandet.

il se fit recevoir avocat, commença ses débuts au présidial d'Angers, les continua au parlement de Paris, et bientôt après il alla plaider à Poitiers, où se tenaient les Grands Jours : ce fut dans cette dernière ville qu'il renonça pour jamais au barreau. Il revint à Angers. Son père, désolé comme le sont tous les pères qui ne peuvent réussir à forcer la vocation de leurs fils dans le choix d'un état, crut lui faire plaisir en se démettant de sa charge en sa faveur. Ménage, ne pouvant surmonter sa répugnance pour les affaires, n'osa refuser son père en sa présence; mais il trouva un prétexte pour se rendre à Paris, d'où il lui renvoya aussitôt les provisions d'avocat du roi. Ce fut à cette occasion qu'il dit s'être brouillé avec son père, parce qu'il lui avait *rendu un mauvais office* : c'était le temps de ces sortes de pointes.

Bien déterminé à vivre exempt de tous soins et à suivre son penchant pour les lettres, Ménage entra dans l'état ecclésiastique, mais sans vouloir s'élever jusqu'à la prêtrise; il obtint quelques bénéfices simples, rechercha la société des hommes les plus distingués de la capitale par leur talents, et bientôt il se fit connaître lui-même par son esprit, ses bons mots et ses écrits. Il aimait la poésie avec passion, mais jamais il ne put apprendre ni la danse, ni la musique. Il fit des vers dans les langues grecque, latine, française et italienne. « Ménage, dit Voltaire, a prouvé qu'il est » plus aisé de faire des vers en italien qu'en français. » Ses vers italiens sont estimés, même en Italie; et » notre langue doit beaucoup à ses recherches [1]. »

[1] Siècle de Louis XIV.

Son érudition et ses ouvrages lui méritèrent l'estime de tous les gens de lettres, non-seulement de la France, mais de l'Europe. La reine de Suède, la célèbre Christine, lui témoigna le désir de le voir s'établir dans sa capitale. Nous avons de lui, à ce sujet, une églogue, que l'on met au rang de ses meilleures productions. Tous les savants étrangers célébraient les talents de Ménage. L'Académie *Della Crusca* lui envoyait un diplôme; mais, en France, les Quarante lui refusaient un fauteuil. Ce fut sa *Requête des Dictionnaires*, satire ingénieuse et piquante, imprimée à son insu par l'infidélité de l'abbé de Montreuil, qui lui ferma pour toujours les portes de l'Académie française; ce qui fit dire plaisamment que c'était, au contraire, à cause de cette œuvre qu'il fallait le condamner à en être, comme on condamne un homme qui a déshonoré une fille à l'épouser. Cette petite pièce est, pour ainsi dire, un recueil de ces sortes de pointes ou prétendus bons mots, qu'il ne voulait pas sacrifier et qui lui firent perdre une partie de ses amis. En voici le commencement :

A nos seigneurs académiques,
Nos seigneurs les hypercritiques,
Souverains arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'avant-propos,
Cardinal-historiographes,
Surintendants des orthographes,
Raffineurs de locutions,
Entrepreneurs de versions,
Peseurs de brèves et de longues,
De voyelles et de diphtongues.

Cette requête, dans laquelle il jette à pleines mains le ridicule sur les occupations minutieuses et grammaticales des académiciens de cette époque, est terminée par ces vers :

Mais quand vous feriez d'autres mots,
Combien souffriroit-on de maux,
Avant que de les bien entendre,
Avant que de les bien apprendre?
Combien vous faudroit-il de temps,
Pour apaiser les mal-contents,
Et faire que ce beau langage
Fût homologué par l'usage?

Ce considéré, nos seigneurs,
Pour prévenir tous ces malheurs,
Qu'il plaise à votre courtoisie
Rendre le droit de bourgeoisie
Aux mots injustement proscrits
De ces beaux et galants écrits.
Laissez-là le vocabulaire,
Ne songez point à la grammaire;
N'innovez, ni ne faites rien
En la langue; *et vous ferez bien.*

Vers la fin de sa carrière, Ménage, étant un jour à genoux dans l'église de Notre-Dame, à Paris, se démit la cuisse en voulant se relever, et quelque temps après, à Vitry-le-Français, il fit une chute qui lui démit l'épaule. Ces deux accidents le mettant hors d'état de sortir de chez lui, et prévoyant qu'il ne serait jamais admis à l'Académie, il en établit, pour ainsi dire, une dans sa maison, où il réunissait un grand nombre de gens de lettres, tant français qu'étrangers, tous les mercredis; ce qui lui fit nommer ces assemblées les *Mercuriales*. C'était là que l'on débitait toutes les nouvelles littéraires. « Il y a chez moi, dit-il, un com-
» merce établi de nouvelles et d'étymologies. Je donne
» de véritables étymologies à ceux qui m'apportent
» des nouvelles vraies; mais je donne des étymologies
» fausses à ceux qui me disent de fausses nouvelles[1]. »

1 *Menagiana*, t. III, p. 44.

Ménage aimait beaucoup à parler; pour s'en excuser, il disait que lorsqu'il était en Anjou, il passait pour taciturne, parce que les autres y parlaient encore plus que lui. Avec cette humeur, il devait nécessairement se répéter; mais c'était toujours en ajoutant quelques circonstances nouvelles, qui rajeunissaient ou donnaient un tour plus piquant à ce qu'il avait déjà dit. Il lui était impossible de retenir un bon mot qui lui venait à l'esprit; il fallait qu'il le lançât de suite, au risque même de se faire des ennemis. Ainsi, pour cette saillie qu'il mit en vers, il se brouilla pour toujours avec le président Cousin :

Le grand traducteur de Procope
Faillit à tomber en syncope
Au moment qu'il fut ajourné,
Pour consommer son mariage.
Ah! dit-il, le pénible ouvrage,
Et que je suis infortuné!
Moi qui fais de belles harangues,
Moi qui traduis en toutes langues,
A quoi sert mon vaste savoir,
Puisque partout on me diffame
Pour n'avoir pas eu le pouvoir
De traduire une fille en femme.

A la mort de Ménage, le savant et laborieux Cousin fit son éloge. Ce fut ainsi qu'il se vengea des railleries de son ancien ami.

Nous venons de dire que Ménage aimait à causer, probablement qu'il ne s'en apercevait pas, puisqu'il a écrit : « Je ne crois pas qu'il y ait rien de si incom-
» mode qu'un homme qui parle toujours. Pour moi,
» quand j'entends un grand parleur, je dis ce que di-
» soit Auguste d'un certain *Haterius* qu'on ne pouvoit
» plus faire taire, quand il avoit une fois commencé à

» parler : *Haterius noster sufflaminandus est.* Il faut
» faire à cet homme ce que l'on fait aux roues de voi-
» tures à la descente d'une montagne, il faut l'en-
» rayer. »

De tous ses ouvrages, l'Histoire de Sablé, dont il n'a donné que la première partie, est celui que Ménage prisait le plus. « Mon Sablé, dit-il, me paroît un livre
» incomparable, il y a à chaque page vingt-deux éru-
» ditions, l'une portant l'autre. Il n'y a rien qu'on n'y
» trouve. » Il le dédia à son frère, qui succéda à leur père dans sa charge d'avocat du roi : « Si l'histoire
» que je vous présente, lui dit-il dans son épître, n'est
» pas celui de mes livres qui vaut le plus, c'est du
» moins celui qui m'a le plus coûté. Comme les pères
» ont plus de tendresse pour le dernier de leurs en-
» fants que pour les premiers, cette dernière produc-
» tion de mon esprit est aussi celui de mes ouvrages
» que j'aime le plus. Mais, cette considération à part,
» c'est celui qui me plaît davantage. Je suis auteur de
» plusieurs livres, mais je suis créateur de celui-ci. Je
» l'ai formé de rien, et, comme je l'ai dit dans une de
» mes épigrammes latines, j'ai fait d'un rien une
» grande histoire. »

Ménage eut le malheur d'avoir des contestations avec divers savants qui l'attaquèrent, en différents temps, sans ménagement, comme l'abbé d'Aubignac, Cotin, Boileau, Baillet, etc., mais il eut aussi le tort impardonnable d'avoir desservi Molière auprès d'un homme puissant. Indigné de ce procédé, notre illustre comique n'eut point de repos qu'il n'eût immolé sur la scène son délateur. On joua les *Femmes Savantes*, et tout le monde reconnut Ménage dans le personnage

de *Vadius*. Lui seul feignit de ne pas s'y reconnaître, mais il eut la bonne foi de convenir que jusqu'alors il avait approuvé ce qui venait d'être si justement ridiculisé. « La pièce fut jouée avec un applaudissement » général, dit Ménage, et j'en fus si satisfait en mon » particulier, que je vis dès-lors l'effet qu'elle alloit » produire. Au sortir de la comédie, prenant M. Cha- » pelain par la main : « Monsieur, lui dis-je, nous ap- » prouvions, vous et moi, toutes les sottises qui vien- » nent d'être critiquées si finement et avec tant de » bon sens; mais croyez-moi, pour me servir de ce » que saint Rémy dit à Clovis, il nous faudra brûler » ce que nous avons adoré, et adorer ce que nous » avons brûlé. Cela arriva comme je l'avois prédit, et » dès cette première représentation, l'on revint du ga- » limatias et du style forcé [1]. »

On reproche aussi à notre compatriote une action qui ne fait pas l'éloge de sa probité. Un de nos meilleurs poëtes latins modernes, Quillet, son ami, travaillait peu de temps avant sa mort à un poëme en l'honneur d'Henri IV; il en laissa par son testament le manuscrit à Ménage, avec cinq cents écus pour le faire imprimer. Ménage garda l'argent et ne publia point l'ouvrage qui devait ajouter à la gloire de son ami.

Ménage supportait assez philosophiquement la critique que l'on faisait de ses ouvrages. « Heureux, di- » sait-il, ceux qui ont assez de force d'esprit pour né- » gliger de répondre à des libelles. Pour moi, le » meilleur remède que je trouve contre les injures, » c'est de les oublier. »

[1] *Menagiana*, t. II, p. 65.

Après la mort de Ménage, arrivée à Paris le 23 juillet 1692, on a recueilli en quatre volumes, sous le titre de *Menagiana*, une multitude de petites pièces de vers et de prose, dont il avait amusé ses amis dans ses mercuriales. « Ceux qui savent bien juger des choses, dit Bayle, avoueront que ce recueil est très propre à faire connaître l'étendue d'esprit et d'érudition qui a été le caractère de Ménage. J'ose même dire que les excellents ouvrages qu'il a publiés ne le distingueront pas des autres savants, avec le même avantage que celui-ci... C'est là qu'on voit que c'était un homme qui débitoit sur-le-champ mille bonnes choses. Sa mémoire se répandoit sur l'ancien et sur le moderne, sur la cour et sur la ville, sur les langues mortes et sur les langues vivantes, sur le sérieux et sur l'enjoué, en un mot, sur mille sortes de sujets. Ainsi l'on ne peut assez louer le soin que ses illustres amis ont eu de lui ériger un monument si capable d'immortaliser sa gloire. » J'ajouterai, à ce que dit ici Bayle, que le *Menagiana* est un livre qui doit se trouver dans toutes les bibliothèques angevines, puisqu'il renferme une foule de particularités qui concernent plusieurs de nos compatriotes. En voici une qui nous fait connaître un ancien usage du présidial d'Angers. « C'est la coutume chez nous, dit Ménage, qu'un avocat qui plaide pour la première fois ait un souffleur derrière lui, pour le redresser au cas que la mémoire lui manque. Un jeune avocat ayant un jour plaidé suivant cette coutume, mais de telle manière que les juges mêmes entendoient le souffleur, après qu'il eut cessé de parler, le lieutenant-particulier, René Louet, qui présidoit ce jour-

» là, dit, en prononçant : Parties, souffleur et gens » du roi ouïs, etc. »

Ménage nous a laissé un grand nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits. Un de ceux qu'il estimait le plus, après *son Sablé*, a pour objet les *Origines de la langue italienne*; il a aussi donné les *Origines de la langue française*. Ce dernier livre est encore estimé comme un des meilleurs en ce genre : il en parlait avec beaucoup de modestie. « Les langues » vivantes, disait-il, sont plus difficiles à bien savoir » que les langues mortes. Il y a cinquante ans que je » travaille sur la nôtre, et je ne la connois pas en- » core. » Il raconta plaisamment, au sujet de cet ouvrage, que Journel, son imprimeur, ne voulait pas imprimer ce que l'on trouve dans ce livre sur la badauderie des Parisiens. « A Dieu ne plaise, disait » Journel, que j'imprime rien contre ma patrie. » Sur cette naïveté Ménage fit ce quatrain :

De peur d'offenser sa patrie,
Journel, mon imprimeur, digne enfant de Paris,
Ne veut rien imprimer sur la badauderie;
Journel est bien de son pays.

CHAPITRE LX.

Hospice de la Providence à Saumur. — Son origine. Il est transféré à Notre-Dame-des Ardilliers.

Pendant que les bâtiments des prêtres de l'Oratoire 1695.
et le dôme de Notre-Dame-des-Ardilliers s'élevaient à grands frais, comme nous l'avons dit, chap. VII; pendant que les troncs de l'église se remplissaient de l'or

et de l'argent des pèlerins, non loin de là, dans la même rue, une jeune marchande, nommée Jeanne de La Noue, entreprenait de fonder un hôpital. Presque dans l'indigence elle-même, cette vertueuse fille accueillait avec empressement tous les pauvres malades, les logeait dans sa maison, les soignait jour et nuit, et, si elle les abandonnait quelques moments, c'était pour implorer en leur faveur la charité publique. Souvent rebutée par ceux qui auraient pu la seconder de leurs moyens, en butte à la calomnie et à toutes les passions qui se déchaînent ordinairement contre ceux qui veulent faire le bien, elle ne se décourageait point, et marchait toujours d'un pas ferme vers le terme qu'elle croyait pieusement lui avoir été indiqué par la Providence : c'était une de ces personnes rares dans tous les siècles, qui entreprennent et réussissent à de grandes choses avec de petits moyens.

Cependant un accident imprévu et bien propre à lui faire abandonner son projet, arriva comme pour
1702. mettre son courage et sa vocation à l'épreuve. Sa maison était bâtie au pied du coteau qui domine et menace tout à la fois le faubourg de Fenet. Le 15 septembre, à six heures du matin, un grand bruit se fait entendre dans le voisinage; ce sont d'énormes quartiers de tuf qui se détachent du sommet du coteau et roulent avec fracas sur les maisons. Jeanne de La Noue n'a que le temps de faire sortir ses pauvres malades, d'emporter sur ses bras ceux qui ne peuvent marcher, et un instant après une partie du coteau s'écroule et couvre de décombres sa maison avec dix autres. Son mobilier, ses marchandises, ses provisions, enfin tout ce qu'elle possédait sur la terre est perdu; mais trente

pauvres presque nus, couchés sur le pavé, lui restent; aucun d'eux n'a éprouvé le moindre mal; elle s'en assure, et, dans le transport de sa reconnaissance, elle se jette à genoux, lève les mains au ciel et lui rend grâce de ce bienfait.

Loin d'être abattue par ce cruel désastre, cette généreuse fille se sent animée d'un nouveau courage; elle ramasse les membres épars de sa nombreuse famille, va trouver les prêtres de l'Oratoire, et les prie de lui louer une partie de la maison qui est aujourd'hui l'auberge de la Fontaine, en face du portique du dôme. Mais cette maison était déjà occupée par ceux qui avaient éprouvé le même sort qu'elle, il ne restait plus rien de vacant que l'écurie. Elle la demande pour ses pauvres, on la lui refuse; et si, à force de prières et de sollicitations, on lui permet enfin d'y entrer, bientôt après on l'oblige d'en sortir.

Pleine de confiance en la divine Providence, elle cherche ailleurs, loue fort cher une maison peu éloignée de celle qu'elle vient de perdre, fait des quêtes chez les petits marchands, chez les artisans, emprunte partout où elle peut, persuadée que cette même Providence, qui lui fait trouver des secours chez les gens peu aisés et du crédit chez les riches, lui fournira aussi les moyens de remplir ses engagements. « Je les » regarde comme vos dettes, ô mon Dieu! lui disait-» elle dans la ferveur de ses prières, j'espère que vous » voudrez bien les acquitter, quand vous le jugerez à » propos [1]. »

En effet ses dettes furent payées : des personnes

[1] *Discours sur la vie de Jeanne de la Noue*, p. 72-73.

bienfaisantes vinrent à son secours; les unes lui apportèrent de l'argent, des meubles; d'autres du linge, des provisions de toute espèce; enfin dans peu de temps elle se trouva en état d'élever une maison, où elle parvint à établir plus de cent lits.

En 1704, Jeanne de La Noue s'associa plusieurs filles pour l'aider à gouverner ses pauvres; elle leur donna quelques règles de conduite et un habit tel à peu près qu'elles le portent encore aujourd'hui; une robe et un tablier d'étoffe de laine, couleur bleue pâle, une coiffure et un fichu de mousseline unie, un voile noir, un rosaire attaché à la ceinture, et un crucifix de cuivre sur une croix de bois noir, placée sur la poitrine. Cette prise d'habit eut lieu le jour de sainte Anne, qu'elle choisit pour patronne de son institut; mais la maison conserva toujours le nom de *Providence,* pour rappeler que c'était avec le seul secours de cette divine sagesse qu'elle avait fondé son établissement.

Ce ne fut qu'en 1709 que ces pieuses filles, consacrées au soulagement de l'humanité, commencèrent à faire des vœux, et en 1710 que leur règle fut approuvée par Poncet, évêque d'Angers.

Bientôt la réputation de cette maison s'étendit dans les provinces voisines: la Bretagne, la Touraine, le Berry, demandèrent des hospitalières formées à l'école de la sœur de La Noue. Elle en envoya partout, et, avant la fin de sa carrière, elle eut la gloire de voir
1736. établies neuf maisons de son institut. Honneur à ceux qui, comme cette admirable fille, ne laissent d'autres traces de leur passage dans ce monde que le souvenir du bien qu'ils ont fait à leurs semblables!

Les riches établissements publics, comme les grandes fortunes particulières, ont tout à craindre dans les révolutions politiques : l'hospice de la Providence, ne possédant rien, vivant au jour le jour des charités publiques, n'avait rien à perdre et tout à espérer de celle que nous avons vue commencer en 1789. Aussi le sort de cette maison s'est-il considérablement amélioré depuis cette époque. L'église, les bâtiments, les jardins et l'enclos de Notre-Dame-des-Ardilliers n'ayant point été vendus, comme l'ont été presque tous les autres domaines du clergé, l'administration municipale de Saumur demanda et obtint, en 1796, cette propriété, pour y transférer l'hospice de la Providence, que son ancienne habitation ne pouvait plus contenir.

La belle exposition de la maison des Ardilliers, au pied de laquelle coule la Loire, celle de l'enclos qui s'élève en terrasses sur le penchant d'un coteau couronné d'un joli bouquet de bois; une multitude de grottes taillées dans le roc, et du fond desquelles la vue découvre un magnifique paysage; tout, en un mot, semble avoir été ordonné, dès l'origine, pour l'usage qu'on en fait aujourd'hui.

Si, du séjour des justes, Jeanne de La Noue a pu voir ses saintes filles prendre possession de ce superbe établissement, où, cent ans auparavant, on ne lui avait accordé qu'avec répugnance un logement dans l'écurie, et dont on l'avait presqu'aussitôt indignement chassée, elle a dû se féliciter de les avoir laissées, ainsi que ses pauvres, aux soins de la Providence.

En quittant leur ancienne demeure, les sœurs de

Sainte-Anne n'ont point voulu abandonner le corps de leur fondatrice; elles l'ont exhumé, et il repose actuellement sous une arcade de la chapelle bâtie par le cardinal de Richelieu; cette sépulture est indiquée par le portrait de la sœur de La Noue, au-dessous duquel on voit cette épitaphe gravée sur une lame de cuivre :

« Ici repose le corps de Madame de La Noue, nom-
» mée sœur Jeanne de la Croix, première supérieure
» et institutrice de la maison et communauté de la
» Providence de cette ville, morte en odeur de sain-
» teté le 17 d'août, âgée de soixante-dix ans, l'an de
» notre salut réparé, 1756. »

En visitant l'hospice de la Providence, on remarque, avec une douce satisfaction, que c'est encore l'esprit de Jeanne de La Noue, de cette fidèle imitatrice des vertus de saint Vincent de Paule, qui anime et soutient ses charitables filles dans leurs pénibles travaux. Réduites au nombre de dix-huit [1], parmi lesquelles il y en a onze qui sont plus que sexagénaires, elles suffisent néanmoins à tous les soins qu'exigent ce vaste dépôt des misères humaines, où l'on voit, à la fois, des infirmes, des épileptiques, des idiots, des fous, des furieux, enfin une réunion de plus de trois cents individus, de tout âge et de tout sexe, depuis l'enfant abandonné qui vient de naître, jusqu'au vieillard décrépit qui va mourir.

[1] L'auteur écrivait ce chapitre en 1811.

CHAPITRE LXI.

Maison dans laquelle est née madame Dacier. — Notice sur cette femme célèbre.

On dit qu'Homère, le divin Homère, mendia pendant sa vie, et qu'après sa mort plusieurs villes de la Grèce se disputèrent l'honneur de l'avoir vu naître. Les unes lui bâtirent des temples magnifiques, les autres lui élevèrent des statues, d'autres enfin lui consacrèrent des jeux solennels. L'un de ses traducteurs, celui qui le premier fit passer dans notre langue les beautés de l'Iliade et de l'Odyssée, la célèbre madame Dacier a eu un sort tout contraire Saumur l'honora pendant sa vie, et l'a entièrement oubliée après sa mort. Un siècle s'est à peine écoulé depuis cette époque, et le voyageur, qui ne connaît cette ville que parce qu'elle est la patrie de cette illustre savante, cherche et demande en vain la maison dans laquelle elle vint au monde. Ce n'est qu'après plusieurs années de recherches que je suis parvenu à la trouver, et c'est un respectable vieillard, âgé de quatre-vingt-neuf ans, M. Minier, mort en 1798, qui me l'a indiquée. Elle est dans la rue du Paradis, et porte le n° 1er ; la façade a été rebâtie en 1774.

Anne Le Fèvre fut élevée par ses parents dans la religion réformée, dont ils faisaient profession ; elle était à peine âgée de dix ans, lorsque son père forma le projet de lui faire étudier les langues anciennes et les

belles-lettres : voici quelle en fut l'occasion. Il donnait quelquefois à son fils des leçons de grammaire dans la chambre où Anne travaillait ordinairement à des ouvrages de tapisserie. S'il arrivait à l'écolier d'hésiter, lorsque son père l'interrogeait, sa sœur, qui ne paraissait occupée que de son métier, lui suggérait souvent de très bonnes réponses aux questions les plus difficiles. Le Fèvre s'en aperçut, et il ne lui en fallut pas davantage pour lui faire connaître les heureuses dispositions de sa fille et pour le décider à les cultiver. Après lui avoir enseigné les éléments de la langue latine, il lui apprit le grec, dans lequel ses progrès furent rapides, et, au bout de huit ans, elle posséda ces deux langues avec tant de perfection, qu'elle se vit en état d'étudier sans le secours d'aucun maître. Voulant la fixer à Saumur, il lui fit épouser un libraire de cette ville, nommé Jean Lesnier; mais cette union dura si peu de temps, que mademoiselle Le Fèvre ne perdit pas son nom de fille, déjà devenu célèbre dans cette contrée.

Après la mort de son mari et celle de son père, la jeune veuve alla s'établir à Paris, et s'y fit bientôt connaître par son étonnante érudition. Elle publia d'abord une édition de Callimaque avec les scholies grecques, une version latine et des notes critiques. Cette édition donna une haute opinion de ses talents. Le duc de Montausier, qui présidait à l'éducation du Dauphin, voulut qu'elle entrât en société avec plusieurs savants chargés du soin de faciliter à ce jeune prince la lecture des anciens auteurs latins. Elle s'en excusa d'abord sur ce qu'elle ne se croyait point en état d'entreprendre un ouvrage qu'elle jugeait

bien au-dessus de ses forces. Cependant il fallut céder aux pressantes invitations du duc; elle prit pour sa part quatre auteurs : *Florus, Dictys de Crète, Aurelius Victor* et *Eutrope,* auxquels des notes et de nouveaux commentaires furent ajoutés.

La plupart des hommes de lettres qui avaient été chargés de donner, sur d'autres auteurs, de semblables éclaircissements, ne produisirent leur travail que lorsqu'il ne fut plus temps de l'employer à l'éducation du prince pour lequel on l'avait demandé. Celui de mademoiselle Le Fèvre se trouva prêt avant l'époque convenue, et remplit parfaitement les vues du duc de Montausier, soit par rapport à la précision et à l'exactitude qui règnent dans les paraphrases, soit pour les notes savantes dont elle enrichit le texte de ces historiens.

Tant d'ouvrages, si utiles et si promptement exécutés, valurent à mademoiselle Le Fèvre plusieurs gratifications du roi, et furent suivies d'une pension. Ces récompenses ne firent qu'augmenter le zèle de notre illustre compatriote. Elle entreprit la traduction d'un grand nombre de pièces de théâtre, grecques et latines, dont plusieurs n'avaient point été traduites en français. En 1681, elle publia les œuvres d'Anacréon et de Sapho, le texte grec d'un côté et la version française de l'autre, avec des remarques curieuses sur ces poètes célèbres. Voici son opinion sur les traductions d'Anacréon qui avaient paru avant la sienne :

« Il y a longtemps, dit-elle dans sa préface, qu'Ana-
» créon a été traduit en français par Rémy Belleau;
» mais, outre que sa traduction est en vers et par

» conséquent peu fidèle, elle est en si vieux langage » qu'il est impossible d'y trouver aucun agrément. On » l'a aussi traduit en italien depuis quelques années, » et le traducteur ne s'est pas plus attaché au grec que » Rémy Belleau. Sa version ne laisse pas néanmoins » d'être assez agréable, quoiqu'il s'éloigne fort souvent » du sens d'Anacréon, et qu'il prenne même à tout » moment des libertés qui doivent la faire passer plu- » tôt pour une paraphrase que pour une version. La » traduction latine, dont une partie a été faite par » Henri Estienne et l'autre par Elias Andreas, et qui » est celle dont on se sert ordinairement, me paroît » la meilleure. Elle n'est pourtant pas sans défauts, et » comme elle est aussi en vers, elle est souvent fort » obscure, et dit, en beaucoup d'endroits, ce qu'Ana- » créon n'a jamais pensé. »

Mademoiselle Le Fèvre fit si bien sentir dans notre langue le ton naïf et les grâces des poésies d'Anacréon et de Sapho, que sa traduction, quoiqu'en prose, fut préférée à toutes les traductions en vers qu'on avait publiées jusqu'alors.

En 1682, elle dédia un de ses ouvrages à Louis XIV, mais il ne se trouva personne qui osa l'introduire à la cour à cause de sa religion. Le duc de Montausier, instruit de son embarras, offrit généreusement de lui rendre ce service; il la présenta elle et son livre au roi. Le monarque, surpris, dit fort sèchement au duc qu'il avait tort de protéger des gens de cette religion; que, pour lui, il ferait défendre que son nom parût à la tête des livres des huguenots, et qu'il donnerait ordre qu'on saisît tous les exemplaires du livre de mademoiselle Le Fèvre. « Sire, répondit le duc, non

» en courtisan, mais avec cette franchise qui devroit » faire distinguer aux souverains les hommes qui leur » sont sincèrement dévoués, sire, est-ce ainsi que » vous favorisez les Lettres? Je vous le dis hautement, » un roi ne doit pas être bigot. » Puis, regardant mademoiselle Le Fèvre d'un air de bienveillance propre à la rassurer, il lui dit qu'il la remerciait au nom du roi, qu'il lui ferait donner cent pistoles, et qu'il dépendrait de Sa Majesté de les lui rendre ou non.

Après la mort de Le Fèvre, le jeune Dacier, déjà distingué par son savoir, était allé se fixer à Paris. L'attachement qu'il avait toujours eu pour son professeur et son ami, les soins qu'il lui avait prodigués pendant la maladie dont il mourut, avaient touché le cœur sensible de mademoiselle Le Fèvre, et bientôt l'amour acheva de former des nœuds commencés par l'estime et la reconnaissance. Un fils et deux filles furent les fruits de cette union, si bien assortie par l'esprit et les talents, qu'elle ne fut jamais troublée un seul instant pendant le cours de la longue carrière des deux époux. Un an après leur mariage, c'est-à-dire en 1684, madame Dacier fut reçue à l'Académie de Padoue; l'année suivante, ils partirent pour le Languedoc, où ils passèrent quelque temps dans la famille de M. Dacier. Pendant leur séjour à Castres, ils allèrent à l'église des réformés avec leur petite fille. Le consistoire, qui soupçonnait leur changement de religion et qui avait quelque sujet de douter de leur mariage, leur députa un ministre pour en demander des preuves, et, sur le refus qu'ils firent de les produire, on les pria de ne plus se présenter au temple avec leur enfant, dont la présence pouvait attirer des affaires

fâcheuses, les déclarations du roi défendant aux réformés d'admettre dans leurs assemblées les relaps et les enfants illégitimes. M. et Mme Dacier, extrêmement mortifiés de ce procédé, se retirèrent, et peu de temps après, ils firent abjuration et embrassèrent la religion romaine.

A leur retour du Languedoc, les deux époux se livrèrent avec une nouvelle ardeur à la littérature; madame Dacier entreprit la traduction de Térence, et y travailla avec tant de soin et d'application, que, lorsqu'elle parut, elle obtint une approbation générale.

Une chose bien singulière, et qui fait beaucoup d'honneur au goût de notre auteur, c'est que, s'étant permis de déplacer des scènes et même des actes de plusieurs pièces, ses conjectures se trouvèrent, dans la suite, confirmées par un excellent manuscrit de la Bibliothèque du roi. Cette traduction était encore à l'impression, lorsque Ménage, qui avait eu autrefois une grande contestation avec l'abbé d'Aubignac au sujet d'une des comédies de Térence, ayant appris que madame Dacier, après avoir examiné tous les écrits concernant cette dispute, n'était pas de son avis, se détermina à faire réimprimer, pour la troisième fois, son discours sur Térence, et lui en fit hommage, dans l'espérance de la mettre de son parti. « Je crois, » dit-il dans l'avertissement, avoir établi toutes mes » opinions. J'avoue pourtant qu'il y a un argument » contre moi, auquel je ne puis répondre; c'est l'au- » torité de madame Dacier. Je suis accablé de cette » autorité, et si cette illustre personne, après avoir vu » cette dernière édition de mon ouvrage, persiste à » être contre moi, je cesserai moi même d'être pour

» moi. » Ni les raisons, ni les compliments de Ménage ne firent revenir madame Dacier de son sentiment. Cela n'empêcha pas que ce savant ne lui dédiât, quelque temps après, un second ouvrage (Histoire des Femmes philosophes), dans lequel il n'hésita point à la reconnaître *pour la femme la plus savante qui soit et qui fût jamais*. Il observe que l'on ne doit pas être surpris qu'il lui dédie un ouvrage de cette nature, puisque Diogène Laërce lui en a donné l'exemple, en adressant à une femme l'histoire des philosophes.

Madame Dacier, qui, dès sa plus tendre jeunesse, s'était familiarisée avec les poêmes d'Homère, entreprit la traduction française de l'*Iliade*, et la fit paraître en 1711, avec des remarques très utiles pour l'intelligence du texte grec. On regarda cette version comme la plus fidèle qui eût paru jusqu'alors, quoique les beautés du poète y soient quelquefois affaiblies. Quelques éloges et beaucoup de critiques parurent presque en même temps sur cet ouvrage. Parmi ces dernières, on remarqua celle de Lamotte, qui portait à la fois sur Homère et sur son traducteur. Madame Dacier répondit par ses *Considérations sur les causes de la corruption du goût*. On sait qu'elle définit le goût, *une harmonie, un accord de l'esprit et de la raison*, et qu'on en a plus ou moins selon que cette harmonie est plus ou moins juste. Elle avait rassemblé dans cette défense tout ce qui pouvait contribuer à la justification d'Homère, si injustement dénigré par Lamotte. Celui-ci, dit Voltaire, ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, et elle ne combattit qu'avec de l'érudition. « Si j'osois, dit-elle en terminant sa *Vie d'Homère* » qu'elle a mise en tête de l'*Iliade*, si j'osois, je

» prendrois la liberté de fournir à ces censeurs, qui » condamnent Homère sans le connoître, un raison- » nement qui me paroît bien simple et que le sens » commun doit dicter. Je voudrois donc que chacun » de ces critiques, si présomptueux, voulût raisonner » de cette manière. Tout ce qu'il y a eu de plus grands » hommes et de plus forts génies, depuis deux mille » cinq cents ans, en Grèce, en Italie et ailleurs; ceux » dont on est forcé encore aujourd'hui d'admirer les » écrits, qui sont encore nos maîtres, et qui nous en- » seignent à penser, à raisonner, à parler, à écrire, » tous ces gens-là reconnaissent Homère comme le » plus grand de tous les poètes, et ses poëmes pour la » source des richesses de toutes les autres poésies; » c'est sur lui qu'on a formé les règles des plus nobles » de tous les poëmes, pour en constituer l'art. Des » hommes éclairés, des hommes d'un esprit très pé- » nétrant et d'un jugement très juste, nous y font » remarquer des beautés singulières et des charmes » infinis. Tous ces gens-là ont porté leur jugement sur » ce qu'ils ont vu, examiné, connu; au lieu que moi, » je juge de ce que je n'ai ni vu, ni connu, ni exa- » miné, puisque je n'ai jamais lu *Homère* dans sa » langue, et que je suis incapable de le lire ou de le » bien lire; comment puis-je donc présumer que mes » décisions prévaudront sur celles de tant de juges si » éclairés et si respectables, qui n'ont pu être trompés? » Cela n'est pas possible.

» En vérité, dans les choses même que l'on auroit » examinées avec le plus d'attention et que l'on croi- » roit le mieux connaître, et, entr'égaux, la sagesse, » toujours conforme à l'ordre et qui n'est elle-même

» que l'ordre, voudroit qu'on soumît son sentiment
» particulier à celui du plus grand nombre et encore
» plus à celui de tous les temps et de tous les lieux.
» Tous ces aveugles censeurs qui veulent, à quelque
» prix que ce soit, critiquer Homère, auront beau
» unir leurs efforts, jamais ils n'ôteront à ce grand
» poète la couronne que le temps et la terre entière
» ont mise sur sa tête, et qu'il a si bien méritée par ses
» écrits immortels. »

L'*Odyssée*, qui devait être publiée presqu'en même temps que l'*Iliade*, ne le fut que cinq ans après. La vive et profonde douleur que madame Dacier ressentit de la mort de sa fille unique et chérie, le seul enfant qui lui restât, fut la cause de ce retard. Elle dit elle-même, à la fin de la préface de l'*Iliade*, que, frappée du coup funeste qui l'accable, elle ne peut rien promettre d'elle, et n'a plus de force que pour se plaindre. Son fils, jeune enfant de la plus grande espérance, était mort à l'âge de dix ans. On dit que, l'ayant surpris un jour lisant en cachette Hérodote et Polybe, elle lui demanda ce qu'il pensait de ces historiens : « Héro-
» dote, dit l'enfant, est un grand enchanteur, mais
» Polybe est un homme d'un grand sens. »

Si la gloire, si la renommée pouvaient soulager les peines du cœur, madame Dacier aurait pu se consoler de la perte de ses enfants. Toute l'Europe retentissait de ses louanges; on faisait son éloge dans les sociétés savantes, et Lamotte lui-même, son antagoniste, lui consacra une ode, qu'il lut dans une séance publique de l'Académie française. En voici quelques strophes :

« Il est un sexe plein de charmes
» A qui, pour étendre ses droits,

» La nature a donné des armes
» Souveraines même des rois.
» Mais par quelle loi téméraire,
» Au seul avantage de plaire
» Réduit-on ce sexe adoré,
» De qui souvent l'esprit solide
» Enlève à notre orgueil avide
» L'honneur d'être plus éclairé?

. . . . . .

» Célèbre Dacier, ta naissance
» Te donnoit un droit solennel,
» A t'orner d'un savoir immense,
» Puisé dans le sein paternel :
» Avare de cet héritage,
» Au mépris des soins du jeune âge,
» Tes veilles l'accrurent encor;
» Et de cette dot littéraire,
» L'illustre époux qui sut te plaire
» Vit croître son propre trésor.

. . . . . .

» Ce censeur avec qui Thalie
» Contre Socrate conspira;
» L'Africain, aimé de Lélie,
» Que mille fois Rome admira;
» Celui qui fit voir sur la scène
» De l'adultère et sage Alcmène
» La pudique infidélité;
» Tous trois, embellis par ta plume,
» Sentent à la fois qu'elle allume
» Leur envie et leur vanité.

» Mais arrête : à l'aspect d'Homère,
» Pourquoi fléchis-tu les genoux?
» Que l'estime et l'accueil sincère
» Soient réciproques entre vous.
» C'est trop, généreuse interprète,
» Que souvent ta plume lui prête
» Des beautés pour d'informes traits.
» Faut-il que ton art trop modeste,
» Même en l'embellissant, proteste
» Que tu ne l'égales jamais?

» Pardonne-moi, nouvelle muse,
» Dans le nouveau jour qui te luit,

» Tu vois que si l'erreur m'abuse,
» C'est pour toi qu'elle me séduit.
» Dans notre lutte poétique,
» Du seul vrai, le zèle héroïque
» Avoit enflammé notre cœur.
» Eh! qu'importoit à notre gloire
» Qui de nous deux eût la victoire,
» Pourvu que le vrai fût vainqueur? »

Comme toutes les personnes d'un mérite distingué, madame Dacier eut ses admirateurs et ses détracteurs; au nombre de ces derniers on trouve un poète angevin, Frain du Tremblay, de l'Académie royale des belles-lettres d'Angers, qui, dans son discours sur l'origine de la poésie, lui reproche d'avoir lu deux cents fois Aristophane. La Monnoie, pour venger notre compatriote, lui adressa cette épigramme :

« Docte épouse d'un docte époux,
» Vous avez, nous le savons tous,
» Lu deux cents fois Aristophane;
» Mais faut-il, d'une rude voix,
» Que Frain là-dessus vous condamne!
» J'ai bien lu son livre une fois. »

On ne peut dissimuler que ces illustres époux avaient une prévention aveugle pour les anciens, particulièrement pour ceux dont ils avaient traduit ou commenté les ouvrages. Ils ne pouvaient souffrir qu'on leur adressa le moindre reproche, soit sur leurs mœurs, soit sur leurs écrits; et, si on l'eût fait, ils s'en seraient sérieusement fâchés. Ce qui se passa chez eux, lorsque Boileau y alla pour leur lire sa satire de l'*Equivoque*, vient à l'appui de ce que nous venons de dire. Le commencement de ce poëme fut vivement applaudi, les deux auditeurs en parurent charmés; mais lorsque Despréaux récita ce vers qui regarde Socrate :

« Très équivoque ami du jeune Alcibiade. »

le couple savant se révolta et trouva très mauvais que l'auteur eût osé soupçonner la vertu de ce philosophe. Ils entreprirent son apologie, et le défendirent avec toutes les raisons que Platon avait employées pour prouver que l'amitié de ce grand homme et du jeune Athénien était fondée sur la vertu; et ils prièrent Boileau de changer ce vers. Mais comme il n'y voulut pas consentir, la lecture ne fut pas achevée [1]. Cependant le célèbre satirique professait la plus haute estime pour les deux époux, et particulièrement pour madame Dacier, qu'il regardait comme bien supérieure à son mari. « Dans leurs productions d'esprit faites » en commun, disait-il plaisamment, c'est elle qui » est le père. »

Sur la fin de sa carrière, madame Dacier ne cultiva plus les lettres que pour son usage particulier. Elle employait ses loisirs à faire des remarques sur l'Ecriture Sainte. Ses amis la sollicitèrent souvent, mais en vain, de les publier; elle s'en excusa toujours, en disant : « Qu'une femme doit lire et méditer l'Ecriture » pour régler sa conduite sur ce qu'elle enseigne; mais » que le silence doit être son partage, suivant la maxime » de saint Paul. » Elle citait tour à tour les auteurs sacrés et profanes à l'appui de ce précepte. Un seigneur allemand l'ayant priée de s'inscrire sur son *album*, elle y mit son nom avec un vers de Sophocle, dont voici le sens : *Le silence est la vertu d'une femme.* Dans le monde, ceux qui ne la connaissaient pas ne voyaient en elle qu'une femme simple et modeste, qui se renferme toujours dans les bienséances que lui

1 *Mélanges d'hist. et de litt.*, t. III, 290.

prescrit son sexe. Fille unique de Le Fèvre, elle avait hérité de toute la fortune de son père, c'est-à-dire de ses talents et de sa bienfaisance. L'ardente charité qu'elle avait pour les pauvres l'emportait quelquefois si loin, qu'elle se privait même du nécessaire pour les secourir. « Ce ne sont pas les biens que nous avons » qui nous feront vivre, disait-elle un jour à son mari » qui l'engageait à modérer ses aumônes, ce sont les » charités que nous ferons : elles seules peuvent nous » rendre agréables à Dieu. »

Si madame Dacier a fait honneur à son siècle, rien ne lui en fait autant à elle-même, que l'édit qui réunit, en faveur de M. Dacier, la place de bibliothécaire du roi et celle de garde des livres du Louvre. Par cet édit, toutes les prérogatives de cette charge étaient réservées à madame Dacier, si elle eût survécu à son époux: disposition sans exemple, et qui n'aura peut-être jamais d'égal dans l'histoire des lettres.

On doit la louer d'avoir eu le courage de braver le ridicule attaché, de son temps, à la qualité de femme auteur, de femme savante, et d'avoir ouvert si glorieusement la carrière où depuis tant d'autres se sont distinguées. « Notre sexe lui doit beaucoup, dit madame de Lambert dans ses lettres; elle a protesté » contre l'erreur commune qui nous condamne à l'i- » gnorance. Les hommes, autant par dédain que par » supériorité, nous ont interdit tout savoir : madame » Dacier est une autorité qui prouve que les femmes » en sont capables. Elle a associé l'érudition et les » bienséances; car à présent on a déplacé la pudeur ; » la honte n'est plus pour les vices, et les femmes » ne rougissent plus que de leur savoir. »

Enfin, après un grand nombre de travaux littéraires, après s'être fait aimer de tout ce qui l'entourait, par sa bonté, sa douceur, sa générosité et sa modestie, autant qu'elle s'était fait admirer par ses talents et ses ouvrages, madame Dacier fut frappée d'apoplexie le 17 août 1720, âgée de 68 ans. Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, où aucun monument n'indique sa sépulture.

Les muses latines et françaises s'empressèrent de répandre des fleurs sur sa tombe. Parmi le grand nombre de pièces de vers qui parurent à ce sujet, on remarque une élégie latine, dans laquelle l'auteur fait une peinture extrêmement touchante de l'arrivée de madame Dacier aux Champs-Elysées, où elle est d'abord reçue par l'ombre de sa fille chérie, ensuite par celle d'Homère, qui lui adresse les éloges les plus flatteurs.

Dans ce concert de louanges qui retentit bientôt de toutes parts, on s'étonne que la ville qui aurait dû y prendre le plus d'intérêt soit restée muette, et que depuis elle ait toujours paru indifférente à la gloire que la naissance de cette femme célèbre a fait rejaillir sur elle. Rien à Saumur ne rappelle madame Dacier. Lorsque, il y a vingt ans, on changea les noms de presque toutes les rues et des places publiques, personne ne s'avisa de substituer, à quelque nom ancien et insignifiant, celui de cette illustre Saumuroise. Il faut réparer cet oubli honteux, et s'acquitter, autant que les circonstances le permettent, envers une famille qui a illustré cette ville. Donnons le nom de *Le Fèvre* à la place que l'on doit ouvrir devant les Cordeliers, et celui de *Madame Dacier* à la rue qui conduira de

cette place au quai Neuf. Mais en attendant, et afin qu'on ne soit plus exposé à chercher et peut-être à ne plus trouver le berceau de l'interprète d'Homère, j'ai fait placer au-dessus de la porte une table de marbre noir, sur laquelle est gravée cette inscription en lettres d'or :

MADAME DACIER
(Anne le Fèvre)
naquit dans cette maison
en l'année 1651.

Voilà le seul monument érigé à sa mémoire dans sa ville natale, non par ses concitoyens, mais par un admirateur de ses talents. Un poète contemporain, La Monnoie, lui a consacré cette épitaphe :

ANNÆ DACERII TUMULUS.

Conjuge Dacerio, Tanaquillo digna parente,
Hic, par ambobus quæ fuit, Anna jacet.
Hæc et Aristophanem docuit, latiumque Menandrum,
Hæc et Mæonidem gallica verba loqui.
Hanc igitur, meritis pro talibus, attica posthac,
Hanc latia, hanc semper gallica musa canat.

« Cy-gît Anne Dacier, digne de son époux et de » Tanneguy, son père, leur égale à tous deux. Elle a » fait parler notre langue à Aristophane, au Ménandre » latin et au chantre de Méonie. Pour de tels mérites, » les muses grecque, latine et française ne cesseront » de la chanter à leur tour. »

CHAPITRE LXII.

Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers. — Ses talents, sa disgrâce. — Jean de Vaugirault, évêque d'Angers. — Sa nomination imprévue. — Séminaire Saint-Charles. — Les Frères des écoles chrétiennes.

Pendant la première moitié du dix-huitième siècle, le siége épiscopal d'Angers fut successivement occupé par deux prélats qui l'honorèrent également, l'un par ses talents, l'autre par ses vertus. Le premier était Michel Poncet de La Rivière, qui en prit possession en 1706. Peu de temps après, il condamna une thèse soutenue à Saumur, en faveur des appelants, par Julien-René Benjamin de Gennes, prêtre de l'Oratoire. En 1710, il fit la dédicace de l'église du Bon-Pasteur, bâtie dans la rue Saint-Nicolas, à Angers, pour une communauté de religieuses non cloîtrées, fondée par Claudine Poulain, veuve de Jean Hulin de la Chabossière. Dans la même année, il fit construire, à ses frais, la chapelle du Calvaire, adossée à l'église cathédrale, pour y placer la croix de mission.

La Rivière fut un des premiers prédicateurs de son temps; ses sermons, ses oraisons funèbres, lui acquirent beaucoup de réputation. Comme la plupart des grands orateurs, il avait commencé par être poète. On cite encore, comme un modèle d'élégance et de délicatesse, une pièce de vers échappée à sa première jeunesse; voici quelle en fut l'occasion: une de ses parentes, passant devant une église, entendit un

aveugle demander l'aumône au nom de saint Michel, dont on chômait la fête; elle se rappela que c'était le patron du jeune ecclésiastique, lui envoya aussitôt un bouquet avec un billet, et sur-le-champ elle fut remerciée par ce joli sixain :

Un aveugle, en passant, vous remet en mémoire
Qu'aujourd'hui de mon saint on célèbre la gloire,
Et me fait recevoir les présents les plus doux,
Que mon bonheur serait extrême,
Si cet aveugle était le même
Qui me fait tant penser à vous!

Notre prélat se livra de bonne heure à la culture des lettres, étudia avec persévérance les grands écrivains anciens et modernes, et cultiva surtout l'art oratoire. L'éloquent discours qu'il prononça à la cérémonie du couronnement de Louis XV obtint l'assentiment général, et lui mérita les suffrages les plus flatteurs. Mais la fortune est rarement constante, et souvent les revers suivent de près les succès. Le duc d'Orléans, qui avait été régent du royaume, mourut. En apprenant cette nouvelle, La Rivière dit : « Je plains celui » qui sera chargé de son oraison funèbre, » et, le même jour, il reçut l'ordre de la faire. Sans doute qu'à plusieurs égards le régent méritait d'être loué; mais, ce qui rendait cette tâche extrêmement difficile, c'était d'être obligé de la remplir en face des autels et en présence de personnes qui avaient été témoins de la vie dissolue et des impiétés scandaleuses de ce prince. L'orateur, quoique son discours fût très mesuré, eut le malheur de laisser échapper ce peu de mots : « Je crains, mais j'espère. » Cette sincérité chrétienne, exprimée avec tant de ménagement, dé-

1722.

1723.

plut à la cour, et le prélat fut disgrâcié. Il n'était pas permis alors d'espérer la justice divine; il fallait croire que les grands, après leur mort, avaient droit aux récompenses éternelles, comme, pendant leur vie, ils avaient eu droit à celles des rois, quelles qu'eussent été leurs actions [1].

Cette oraison funèbre, si fatale à son auteur, offre un trait sublime. Pénétré d'une terreur religieuse à la vue des jugements de Dieu que son héros a subis, l'orateur s'écrie, avec une éloquence digne à la fois de Bossuet et de Massillon : « Du pied du plus beau » trône du monde il tombe... dans l'éternité. Mais » pourquoi, mon Dieu, après en avoir fait un prodige » de talents, n'en feriez-vous pas un prodige de mi- » séricorde? »

Quand l'évêque d'Angers, a dit d'Alembert, n'eût écrit que ce peu de mots, il ne devrait pas être placé dans la classe des orateurs ordinaires [2].

Il est des disgrâces qui honorent plus que des récompenses; notre prélat, exilé de la cour, emporta et conserva dans sa retraite l'estime de tous les gens de bien, les seuls dont l'honnête homme ambitionne les suffrages. L'Académie française, appréciant le mérite de l'évêque d'Angers, l'admit au nombre de ses membres le 10 janvier 1729; mais il ne jouit pas longtemps

[1] Dans un cercle où se trouvait la maréchale de la Meilleraye, on annonça la mort subite d'un seigneur de la cour, dont la conduite avait été fort irrégulière; plusieurs personnes manifestèrent leurs craintes sur son salut : « Je vous assure, dit la ma- » réchale fort sérieusement, qu'à des gens de cette qualité-la, » Dieu y regarde à deux fois pour les damner. »

[2] *Éloges des académiciens*, t. IV, p. 401.

des honneurs académiques, la mort l'enleva à ses amis et à ses diocésains, le 2 août de l'année suivante.

Toujours à la piste des gros bénéfices, les abbés de cour se disputèrent aussitôt l'héritage de La Rivière. Parmi les concurrents les mieux protégés, on citait l'abbé D***; mais il était tellement dépourvu des qualités les plus indispensables à l'épiscopat, que le roi se faisait scrupule de le nommer. On crut pouvoir lever cette difficulté, en rendant hommage au mérite et à la piété d'un des grands vicaires d'Angers, qui, pendant plusieurs années, avait administré ce diocèse à la satisfaction de toute la province, et qui pouvait gérer au nom du nouvel évêque, comme il l'avait fait au nom de l'ancien. Louis XV, frappé de cette remarque, fit prendre secrètement des informations sur ce grand vicaire, et, s'étant assuré que tout ce qu'on lui en avait dit était vrai et que de plus il était gentilhomme, il lui donna l'évêché. Ce trop rare exemple du mérite modeste récompensé jeta l'effroi parmi les courtisans; ils virent que l'on pouvait quelquefois parvenir à l'épiscopat sans avoir débuté par les antichambres du château de Versailles ou les boudoirs des favorites.

Ce nouvel évêque d'Angers était Jean de Vaugirault, d'abord curé de Saint-Martin de Beaupreau, ensuite chanoine de la cathédrale, grand archidiacre, puis enfin vicaire-général de Poncet de La Rivière, dont nous venons de parler. A la nouvelle de sa nomination, la joie éclata dans toute la province et dans toutes les classes de la société; il fut sacré le 28 janvier, et prit possession le 5 mars. Par respect pour la mémoire de son prédécesseur, il ne fit aucun changement dans l'administration du diocèse, dont il visita toutes les

paroisses les trois premières années de son épiscopat. Il établit à Angers le séminaire Saint-Charles, à la Rossignolerie, dans le lieu même où les Frères des écoles chrétiennes ont fait élever, en 1780, par l'architecte François Delaunay, ces vastes bâtiments, dans lesquels on a installé, depuis la Révolution, le Lycée, devenu Collége royal. Ce séminaire était destiné à servir de retraite aux curés, vicaires et chapelains dont l'âge ou les infirmités ne leur permettaient plus d'exercer leurs fonctions : c'était l'hôtel des invalides ecclésiastiques. Jean de Vaugirault s'était plu à embellir cette paisible retraite par des jardins, des bosquets, des vergers, et par tout ce qui pouvait rendre la vie douce et agréable à ceux qui devaient y achever leur laborieuse et honorable carrière. Ce fut aussi ce respectable prélat qui établit à Angers les Frères des écoles chrétiennes; il les plaça dans une maison, paroisse de l'Esvière, où ils restèrent jusqu'en 1783, époque à laquelle ils prirent possession de leur nouvelle maison de la Rossignolerie. Ces deux utiles établissements, l'un pour l'enfance, l'autre pour la vieillesse, reçurent une approbation générale, et méritèrent à leur généreux fondateur la reconnaissance de tous ses contemporains.

Jean de Vaugirault se rendit recommandable par sa bonté, sa douceur, sa frugalité, la pureté de ses mœurs et son inépuisable bienfaisance envers les malheureux, dont il était le père et l'appui. Dans ma jeunesse, j'ai vu encore beaucoup de personnes qui l'avaient connu, et toutes n'en parlaient qu'avec un sentiment profond de respect et de vénération. Je citerai entr'autres l'ancien principal du collége de Beaupreau, le vertueux Darondeau, dont le suffrage, en pareil cas, valait un

éloge. Ce digne prélat mourut, justement regretté de tous ses diocésains, en 1758.

CHAPITRE LXIII.

Révolution dans les mœurs et les usages des Saumurois. — Caserne bâtie pour le corps royal des carabiniers. — Ecole de cavalerie.

Après les guerres longues et sanglantes occasionnées par le calvinisme, on vit naître les querelles scandaleuses et quelquefois ridicules des jansénistes et des molinistes. Saumur avait vu les savantes discussions littéraires de son Académie remplacées presque tout-à-coup par des disputes de théologie que personne n'entendait. Arnauld, évêque d'Angers, frère du fameux docteur Arnauld, chef des jansénistes, avait soufflé et attisé, dans son diocèse, le feu de cette secte; son principal foyer s'établit à Saumur, à Notre-Dame-des-Ardilliers, maison de retraite des prêtres de l'Oratoire. La ville se divisa en deux partis inégaux, les jansénistes et les molinistes; les premiers formaient la grande majorité, parce que les femmes avaient beaucoup d'influence dans cette secte, et que les Oratoriens, presque tous d'un mérite distingué, en exerçaient une très puissante sur elles. Cette disposition des esprits, qui portait les personnes de tout sexe et de tout état à s'occuper sans cesse de choses mystiques, avait donné aux mœurs et aux usages de cette ville un caractère tout particulier. On n'était ni meil- 1736 a 1750.

leur, ni pire qu'aujourd'hui; mais on était hypocrite, et ce masque à la mode tenait lieu de vertus à ceux qui le portaient. Les commentateurs de *Jansenius* et de *Molina*, les miracles de l'abbé Pâris fournissaient les sujets intarissables de toutes les conversations, et faisaient souvent naître de vives altercations entre les deux partis. On aurait peut-être fini par en venir aux mains, parce que toute secte qui s'arroge la liberté illimitée des miracles finit par troubler la tranquillité de l'Etat, mais heureusement le cimetière de Saint-Médard fut fermé *par ordre;* le fameux dystique parut, on rit, et les miracles, ainsi que les disputes qu'ils occasionnaient, cessèrent.

Toute la semaine on se tenait renfermé dans sa maison, les hommes seuls vaquaient aux affaires du dehors; point de visites, encore moins d'assemblées, et jamais de spectacles. Le dimanche, dès le matin, la famille était en habits de fête. La mère et ses filles, portant sur la tête une haute coiffure de cheveux frisés et poudrés, les mains croisées l'une sur l'autre, les coudes appuyés sur d'énormes hanches postiches qu'on nommait *paniers,* les pieds dans des pantoufles dont les talons avaient quatre pouces de hauteur, allaient à la messe, en marchant gravement et baissant modestement les yeux. Le père et ses fils, coiffés d'un petit chapeau à trois cornes, bordé en or, les cheveux dans un large sac de taffetas noir qu'on appelait *bourse*, l'épée au côté, et un gros livre sous le bras, suivaient les dames à l'église. On revenait à midi; à une heure on avait dîné, à deux on se rendait à vêpres, au sermon, au salut; on rentrait; on soupait à sept heures; puis le père sortait pour aller trinquer avec ses amis;

les jeunes gens couraient jouer à la paume, la mère et ses filles assises à leur porte, sur des bancs de pierre, devisaient avec les voisines, et à neuf heures tout le monde était couché.

Tels étaient à Saumur les usages de la bonne compagnie vers le milieu du dix-huitième siècle, et tels ils étaient encore, ou à peu de chose près, lorsqu'à l'issue de la guerre de Sept Ans, une brigade du corps royal des carabiniers vint tenir garnison en cette ville, et opérer une révolution subite dans les mœurs de ses habitants.

On se figure aisément l'effet que dut produire, dans une ville de sept à huit mille âmes, l'arrivée d'un corps d'officiers aussi nombreux, aussi bien composé que l'était celui des carabiniers : les maris s'en alarmèrent, les dames prirent de sages résolutions, et, d'une voix unanime, décidèrent qu'elles ne recevraient pas les cavaliers. Mais ce germe de coquetterie, que la nature met dans le cœur de toutes les femmes, se développa rapidement à la vue de cette réunion d'hommes d'élite. Son premier effet fit naître le désir de plaire; le second, le désir de la parure et des modes nouvelles. Pour voir et être vue, on courut à la messe militaire, qui se célébrait au son d'une musique charmante, tour à tour harmonieuse et guerrière. L'éventail, en servant la modestie, permit d'observer que ces carabiniers étaient parfaits de taille et de figure, que leur uniforme offrait un modèle de richesse et d'élégance, et qu'enfin il serait difficile de refuser d'admettre dans sa maison cette brillante jeunesse, dont le noble maintien annonçait à la fois la naissance et l'éducation.

Le lendemain, le corps des officiers fit des visites. Il fut reçu partout; et, au bout de quelques semaines, une heureuse union, qui a duré vingt-cinq ans, s'établit entre les militaires et les bourgeois.

La ville n'offrait rien à l'amusement des étrangers que quelques jeux de paume, reste de son ancienne splendeur; mais ce jeu commençait à passer de mode. La plupart des officiers, accoutumés à vivre à la cour ou dans les grandes villes, voulaient des assemblées, des bals, des spectacles; ils surent en peu de temps réunir les unes et former les autres. Des assemblées sont établies dans presque toutes les maisons; le jeu de paume de la Grande-Rue est transformé en salle de spectacle; on y donne des redoutes, des concerts; les officiers font venir des actrices, jouent avec elles la comédie, l'opéra-comique, et bientôt toutes les dames veulent être admises à ces fêtes, qu'elles embellissent par leur présence et l'élégance de leurs ajustements. Rien ne parut plus frappant dans cette révolution, que la rapidité avec laquelle elle se fit. Les vieillards des deux sexes crièrent au scandale, à la corruption des mœurs, vantèrent le passé, prêchèrent la sagesse; mais la jeunesse n'en tint compte : on la vit abandonner Jansénius et Molina, pour Montesquieu, Voltaire et Rousseau, et suivre, au risque de se perdre, le torrent qui l'entraînait vers les plaisirs de son âge.

Le Manége est le premier bâtiment construit dans cette ville pour les carabiniers; lorsqu'il fut achevé, on fit venir l'Ecole d'équitation qui avait été établie à Angers. Il y avait alors quatre de ces écoles; la première à Douai, la seconde à Metz, la troisième à Besançon, et la quatrième à Saumur. Le duc de Choiseul,

ministre de la guerre, les visita en 1766. Chacune avait une manière d'instruire qui lui était particulière. Voulant mettre de l'uniformité dans l'enseignement, le ministre ordonna à chaque école d'envoyer à Paris plusieurs de ses meilleurs élèves, afin qu'une commission choisit celle dont les principes méritaient d'être adoptés pour l'école générale qu'il se proposait d'établir. La commission, composée de tous les inspecteurs et colonels de cavalerie, et présidée par le duc de Choiseul, adopta, d'une voix unanime, les principes de l'Ecole de Saumur; en conséquence, il fut ordonné à tous les régiments de cavalerie d'y envoyer quatre officiers et quatre sous-officiers. 1767.

Tous les ans, pendant un mois de la belle saison, les cinq brigades de cavalerie se réunissaient à Saumur. A ces époques, les généraux et les inspecteurs de cavalerie s'y rendaient pour assister aux grandes manœuvres. Après celles qui eurent lieu en 1767, le corps entier partit pour Compiègne, où il passa la revue du roi le 9 août; il revint ensuite à Saumur, d'où il se rendit dans ses différents cantonnements.

L'année suivante, on jeta les fondements de la caserne, l'un des plus beaux édifices de ce genre qui soient en France, et qui a été exécuté, avec une magnificence royale, sur les plans et sous la conduite de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours. Cette caserne, située à l'ouest de la ville, entre la Loire et le Thouet, est composée d'un principal corps de bâtiment exposé du midi au nord; à ses extrémités sont deux grandes ailes qui donnent à son plan la forme d'une H. Elle a quatre étages, compris le rez-de-chaussée et les logements pratiqués dans les com- 1768.

bles; on peut y loger 1,200 hommes. Une décoration d'un style mâle et uniforme règne sur toutes les faces, et donne à l'édifice le caractère qui lui est propre, celui de la force et de la simplicité. Mais on regrette que le pavé du rez-de-chaussée ne soit pas élevé de quelques pieds de plus au-dessus du sol, la masse entière du bâtiment en aurait plus de grâce, et l'on n'aurait pas à craindre d'y voir entrer l'eau, comme en 1783, lorsque la levée d'enceinte fut rompue par une grande crue de la Loire.

Au-devant de la caserne est une vaste esplanade servant aux exercices des troupes; elle était autrefois plantée de beaux ormeaux, qui ont été abattus en 1797. Autour de cette place, qu'on nomme les Chardonnets, sont les écuries, le manège, le magasin des fourrages et le magasin à poudre. Les écuries ne peuvent contenir que 800 chevaux. Il reste à faire, pour achever ce bel établissement, un mur de clôture, une grille de fer, et des écuries, pour que l'on puisse y placer autant de chevaux que la caserne peut loger de cavaliers. On estime que les ouvrages terminés jusqu'à présent ont coûté environ 1,500,000 francs.

La caserne entièrement achevée, on y plaça sept escadrons de carabiniers, l'état-major et tous les officiers. Nombre de jeunes gens, appartenant à ce que la France avait de plus distingué, attirés par l'Ecole d'équitation, et décorés du titre d'officiers à la suite du corps des carabiniers, dont ils portaient l'uniforme, se logèrent chez les habitants, et répandirent l'or et l'argent à pleines mains dans la ville. Les propriétaires et les fermiers vendirent plus avantageusement leurs denrées, les petits bourgeois louèrent leurs ap-

partements, les artisans améliorèrent leur sort, la plupart des vieilles maisons de bois furent démolies et remplacées par d'autres en pierres; enfin la ville s'embellit, s'agrandit, et la population augmenta bientôt en proportion de cette nouvelle prospérité publique et particulière.

CHAPITRE LXIV.

Suite du précédent. — Joseph II, empereur d'Allemagne, à Saumur. — Salle de spectacle. — Fête donnée par les carabiniers aux habitants de Saumur.

Beaucoup de personnes se rappellent encore le voyage 1777.
que Joseph II, empereur d'Allemagne, fit en France sous le nom de comte de Falkenstein. L'incognito dont ce prince s'enveloppait pour éloigner de lui la foule et se soustraire au cérémonial, à l'étiquette, qui lui auraient fait perdre une partie du temps qu'il voulait employer à voir et à observer, excitait encore la curiosité publique, et plus il se cachait, plus on s'obstinait à le découvrir. A la cour, dans la capitale, dans les provinces, il devint bientôt l'objet de tous les entretiens. On ne pouvait croire qu'un monarque, que l'on considérait alors comme le premier souverain de l'Europe, le successeur des Césars, marchât sans aucun appareil de grandeur, souvent sans aucune suite, et vêtu comme le plus simple particulier. Cependant tout le monde le disait, tous les journaux le répétaient, on le voyait et l'on en doutait encore.

Aussitôt que l'on fut informé qu'il avait quitté Paris le 31 mai, pour continuer son voyage dans l'intérieur de la France, les principaux habitants des contrées qu'il devait parcourir se rendirent dans les villes par où il devait passer. On savait qu'avant de partir, l'illustre voyageur avait témoigné à Monsieur, frère du roi, le désir de voir manœuvrer son beau régiment de carabiniers, et que des ordres avaient été donnés, par le ministre de la guerre, pour faire réunir de suite tout le régiment à Saumur. On savait aussi qu'il devait visiter la Normandie et la Bretagne avant de se rendre dans cette ville; mais on ignorait l'époque précise de son arrivée, et dans la crainte de manquer l'occasion de le voir, beaucoup d'habitants de l'Anjou et des provinces limitrophes se rendirent à Saumur dès les premiers jours de juin. Bientôt les auberges ne peuvent plus suffire pour loger tant de monde; les maisons particulières sont changées en hôtels garnis; tous les appartements sont pleins, et, au bout de quelque temps, le nombre des étrangers surpasse de beaucoup celui des habitants. Jamais cette ville ne fut aussi brillante. Pour amuser cette foule de curieux, on joua la comédie, et on établit, dans un jeu de paume, un bal public, où ceux qui ne pouvaient trouver de logement allaient passer les nuits à voir danser, ou à danser eux-mêmes.

Pendant le jour, les rues, les promenades, les places publiques, sont remplies de la foule qui se dirige sans cesse du côté par où doit arriver le comte de Falkenstein. Chaque courrier en apporte des nouvelles; elles passent de bouche en bouche en un moment. Toutes annoncent la bonté de son caractère, la jus-

tesse ou la finesse de son esprit, sa grandeur d'âme ou son affabilité. On s'aborde, on s'arrête presque sans se connaître, soit pour les demander, soit pour les raconter. Un jour, on apprend qu'en visitant le port du Hâvre, le comte, étant reconnu, se trouve aussitôt environné du peuple, qui le presse de tous côtés et gêne son passage. Le commissaire-ordonnateur de la marine en est instruit, et envoie un détachement de grenadiers, qui arrive sur-le-champ et fait écarter la foule avec un zèle qu'il porte jusqu'à la brutalité. « Doucement, messieurs, dit l'illustre voyageur, dou-» cement; il ne faut pas tant de place pour un homme. »

Un autre jour, on rapporte qu'allant du Hâvre à Honfleur, le postillon de sa voiture s'aperçut, dans un endroit éloigné d'habitations, qu'il s'était détaché un fer à un de ses chevaux. Dans ce moment d'embarras, passe une femme, tenant un nourrisson dans ses bras; le comte de Falkenstein l'appelle, et la prie d'aller chercher un maréchal dans le village le plus voisin. Elle s'en excuse d'abord sur ce qu'elle est chargée d'un enfant qu'elle ne peut quitter; mais l'illustre voyageur promet de garder le nourrisson dans sa voiture. La femme court aussitôt appeler un maréchal, et revient peu de temps après avec lui. Celui-ci, voyant de quoi il s'agit, murmure de ce qu'on l'a fait venir de si loin pour une besogne de si peu de valeur. Le comte l'engage néanmoins à la terminer promptement, et lorsque le cheval est ferré, il lui met un louis dans la main, en l'exhortant à ne pas laisser dorénavant un voyageur dans la peine. Il rend à la nourrice son enfant, dont il vante la gentillesse, et ajoute que s'il eût crié, il l'aurait apaisé avec des friandises,

qu'elle en trouvera même sur lui; en effet, l'empereur s'était amusé à glisser dix pièces d'or dans les langes du petit enfant.

Une autre fois, le comte de Falkenstein arrive à une poste [1] où il ne trouve point de relais; l'aubergiste, qui ne le connaissait pas, le prie d'attendre un peu, car il a envoyé ses chevaux à plusieurs de ses amis qui doivent venir au baptême de l'enfant dont sa femme vient d'accoucher. Le comte y consent, et s'offre même pour être parrain; son hôte accepte du consentement de celui qu'il avait choisi, et qui résigne volontiers ses prétentions en faveur de la bonne mine du voyageur.

Arrivés à l'église, le curé demande au parrain, selon l'usage, ses noms, ses qualités; celui-ci répond : « Joseph, empereur. » On se figure aisément quelle dut être la surprise des assistants. Le maître de poste se jette aux pieds du prince, et le supplie de lui pardonner une liberté que son ignorance peut seule faire excuser. Joseph le relève avec bonté, achève la cérémonie, distribue des présents au curé, à toute la famille, et promet de se souvenir de son filleul [2].

Nombre de traits de générosité et de popularité de ce genre rappelaient aux Français un de leurs meilleurs et de leurs plus grands rois, et faisaient le sujet de toutes les conversations, lorsque le 17 juin, à onze heures du matin, on vit arriver, par la route d'Angers, deux petites voitures ouvertes de tous côtés et

[1] A Champtocé entre Ancenis et Angers. V. *Voyage pittoresque*, p. 293, chap. XXVII, t. II.

[2] *Anecdotes sur Joseph II. — Voyage du comte de Falkenstein.*

d'une forme inconnue dans ce pays; c'étaient deux charriots allemands. Dans le premier était le comte de Falkenstein avec le prince de Colloredo, dans l'autre deux officiers de suite. Une acclamation générale, qui retentit dans toute la ville, annonça l'arrivée de l'illustre voyageur; en un instant, les rues par lesquelles il devait passer se trouvèrent remplies de curieux de toutes les classes. Le grand pont Neuf, dont les deux trottoirs étaient occupés par des spectatrices élégamment parées, présentait un coup d'œil magnifique. Chacun cherchait à découvrir lequel de ces étrangers était l'empereur. Ceux qui avaient vu la reine le reconnurent facilement, parce qu'il lui ressemblait beaucoup, mais avec cette différence que Marie-Antoinette avait toutes les grâces de son sexe, et Joseph l'air noble et mâle du sien. Son costume était extrêmement simple, un habit brun uni sans aucune décoration, une culotte de peau, des bottes et un petit chapeau gris.

Il descendit, au milieu d'une foule immense, à l'hôtel de la Corne, qui était alors sur la place des Bilanges, dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui la maison Blancler. On le suivit jusque sur le palier de son appartement; là, il fut obligé de demander grâce pour la liberté du voyageur. Le marquis de Poyanne, accompagné des principaux officiers des carabiniers, vint lui rendre visite. On amena trois chevaux superbement enharnachés, et peu de temps après l'empereur parut en uniforme vert, et monta à cheval avec deux personnes de sa suite. Il se rendit au quartier, visita, avec beaucoup d'attention, la caserne, le manège et les écuries, et examina, dans le plus grand

détail, tout ce qui composait l'ameublement des officiers et des soldats. Il trouva en cet endroit une multitude de personnes, parmi lesquelles il remarqua le chevalier de Crochard, du Lude, jeune militaire décoré de la croix de Saint-Louis, ayant la plus belle figure, mais portant une jambe de bois : « Quel dom-» mage, dit-il en le regardant avec intérêt! » Il salua ensuite tout le monde d'un air affectueux, et les plus vives acclamations répondirent à ce salut.

Le corps des carabiniers, en grande tenue, était rangé en bataille dans une vaste prairie nommée le Bray. On y conduisit le comte de Falkenstein, qui, en arrivant, ne put cacher sa surprise à la vue de ce superbe régiment. La beauté des hommes, celle des chevaux, la richesse et l'éclat de l'uniforme, renouvelé depuis peu, tout était réuni pour étonner même les personnes accoutumées au spectacle des plus brillantes cours de l'Europe. Après avoir parcouru la ligne d'un coup d'œil rapide : « Point de salutations, » dit-il au marquis de Poyanne qui commandait les » évolutions; » et aussitôt on vit le comte, après qu'il eut examiné les hommes, les chevaux et toutes les parties de l'équipement, se porter avec rapidité sur tous les points d'où il pouvait le mieux juger de la régularité des manœuvres. Deux carabiniers, dont l'un fut blessé d'un coup de feu, et l'autre tomba embourbé avec son cheval dans une marre où il manqua périr, reçurent des marques de sa générosité, et on le vit se montrer des plus empressés à les secourir. Toutes les manœuvres furent exécutées avec autant de célérité que de précision; le comte en témoigna sa satisfaction au commandant, le marquis de Poyanne, avec

les éloges les plus flatteurs. Ensuite il témoigna le désir de voir le régiment à pied; on le fit aussitôt défiler devant lui, et tandis qu'il s'entretenait avec le commandant, les carabiniers se rendirent au grand trot à la caserne, changèrent d'uniforme, et lorsque le comte arriva, tout le régiment, en habit de manège, était rangé en bataille sur l'esplanade. Après plusieurs évolutions, l'illustre voyayeur prit congé du commandant, le marquis de Poyanne, du comte de Rochambeau, lieutenant-général, du chevalier de Montaigu et du comte de Béthune, colonel des carabiniers, et se rendit à son hôtel, où il dîna avec le prince de Colloredo.

Le comte de Falkenstein quitta Saumur à cinq heures du soir. En montant en voiture, il fut témoin de l'admiration et de la reconnaissance publiques. La foule, enivrée de joie, ne pouvant plus contenir ses transports, les laissa éclater par les cris mille fois répétés de : Vive le roi, vive l'empereur, vive la reine! Joseph II, attendri, répondit à son tour, en élevant son chapeau : *Vive le peuple!* Il partit ensuite, et continua son voyage par la route de Tours.

Le passage de ce prince accrut encore le goût des 1785.
Saumurois pour les fêtes et les spectacles. Depuis longtemps la salle de comédie, établie dans un jeu de paume, se trouvait trop petite pour recevoir les nombreux amateurs qui s'y présentaient journellement; il fut résolu qu'on en construirait une autre plus grande, et dans un endroit plus commode pour la circulation des voitures. Il fallait des fonds assez considérables pour une pareille entreprise : on en trouva au moyen d'une souscription en forme de tontine, composée de

180 actions de 500 francs chacune; le corps des carabiniers en prit 45, et le surplus fut promptement distribué dans la ville et les environs. Un arrêt du conseil d'Etat, en date du 1er novembre, approuva le projet et les plans qui lui furent présentés par le maire et les échevins au nom des habitants. L'année suivante, on jeta les fondements de la salle de spectacle et des halles, qui forment un seul et même édifice, entièrement isolé, placé sur le bord de la Loire, entre une place publique et une jolie promenade, entre une rue et un quai. M. Cailleau, qui en avait donné les plans et les devis, fut chargé de leur exécution : tous les travaux furent achevés en 1787. On plaça sur la principale façade une table de marbre noir, qui portait cette inscription en lettres d'or :

Du règne de Louis XVI,
Et sous les auspices de MONSIEUR,
Frère du Roi,
Ce Monument, consacré à l'utilité publique,
A été élevé par le zèle des Citoyens,
En l'année M. DCC. LXXXVII.

Le plan de l'édifice est un carré long, de 157 pieds de longueur sur 77 pieds de largeur. L'extérieur est décoré d'un ordre ionique en pilastres, auquel on reproche plusieurs fautes contre les règles de l'art, telles que la suppression de l'architrave de l'entablement, celle des bases des pilastres, etc. L'intérieur est très bien distribué; on y trouve une halle, un grenier d'abondance, une salle de spectacle, avec un foyer et tous les logements et dégagements nécessaires à la triple destination de ce monument.

Les carabiniers, qui contribuèrent avec tant de zèle à tous les embellissements de la ville, voulurent encore offrir à ses habitants un autre témoignage de leur reconnaissance pour l'accueil amical qu'ils en recevaient depuis si longtemps. Il fut décidé que, le 1er février 1787, le corps donnerait, dans sa caserne, une fête, à laquelle seraient invitées la noblesse et la haute bourgeoisie de la ville et des environs. Les grands appartements de l'état-major furent bientôt changés en salles de bal, de festin, de jeu, et décorés d'une manière aussi noble qu'élégante. Chaque officier s'empressa de faire venir de son pays ce qu'il y avait de plus estimé en gibier, poisson, fruits, vins et liqueurs; de manière que les tables présentèrent, en abondance, aux convives étonnés, tout ce que la France produit de plus délicat et de plus exquis. 1787.

Plusieurs de nos compatriotes furent remarquées pour leur beauté; un grand nombre pour leur fraîcheur, leurs grâces ou l'éclat de leur parure. Tous les officiers faisaient les honneurs; leur politesse prévenante envers les hommes, leurs attentions respectueuses et délicates auprès des femmes, reste de cette galanterie chevaleresque qui distingue encore nos militaires de ceux des autres nations, la gaîté et le bon ordre qui régnaient dans cette nombreuse assemblée, enfin tout, jusqu'à la belle musique du régiment, se réunit pour la perfection de cette charmante fête, dont les Saumurois conservent toujours le plus agréable souvenir.

Le 1er avril de l'année suivante, le corps des carabiniers partit pour se rendre en garnison à Lunéville : il nous avait déjà quitté deux fois pour aller à Metz; la première en 1772, il revint en 1774; la seconde

en 1782, il revint en 1786. On espérait qu'il reviendrait une troisième fois; mais depuis longtemps cette espérance s'est évanouie [1].

Lorsque ce régiment arriva à Saumur, en 1765, la population de cette ville n'était que de sept mille cinq à six cents âmes; et lors de son départ, en 1788, elle s'élevait à plus de dix mille.

CHAPITRE LXV.

Notice sur M. Foulon. — Fontaine de Doué. — Château de Soulanger.

Depuis plusieurs années que je parcours nos archives municipales, j'ai souvent eu occasion de remarquer que la plupart des familles qui gouvernaient cette ville, il y a moins de deux siècles, n'existent plus, ou sont tombées dans des rangs si inférieurs, qu'on ne peut, pour ainsi dire, plus les apercevoir, et que d'autres l'ont quittée pour aller s'établir ailleurs. Parmi ces dernières, je dois citer celle de Foulon, qui était des plus anciennes et depuis longtemps en possession des premières charges municipales et de judicature. Le dernier de cette famille que l'on puisse mettre au rang de nos concitoyens, est Joseph-François Foulon, né à Saumur en 1715. Le Pont-Foulon, qui fut détruit en 1496, comme on l'a dit chapitre IV, avait été construit pendant la mairie d'un de ses ancêtres. De-

[1] Il y est revenu en 1822 et y est resté deux années environ.

puis 1658, ses aïeuls furent successivement revêtus de la charge de lieutenant-général-criminel au bailliage royal de Saumur; et l'un d'eux, par une distinction particulière, fut nommé, en 1661, maître des requêtes de la reine Anne d'Autriche.

M. Foulon eut d'abord le projet d'entrer dans la carrière qu'avaient honorablement parcourue ses pères; mais le comte d'Argenson, alors ministre de la guerre, qui l'affectionnait beaucoup, le détermina à en suivre une différente et dans laquelle il pût se distinguer sous ses yeux. Ce ministre lui fit obtenir une charge de commissaire des guerres, et l'employa aussitôt en cette qualité à l'armée de Flandre en 1744. Chargé d'un service très actif et d'opérations importantes, tant au siége de Tournay qu'à la bataille de Fontenoy, son zèle et ses moyens furent particulièrement appréciés dans ces deux circonstances, et déterminèrent le choix qu'on fit de lui pour remplir les fonctions d'intendant au siége d'Ostende et de Nieuport, et à celui si connu de Berg-op-Zoom en 1747. Le maréchal de Lowendal, qui commandait ce dernier siége, rendit un compte si avantageux des services de M. Foulon, qu'il fut nommé commissaire-ordonnateur.

Il avait alors trente-deux ans; grand, bien fait, d'une figure noble et agréable, ces avantages naturels concoururent, avec son esprit et ses talents, à son avancement et à sa fortune, et lui procurèrent une alliance non moins riche qu'honorable, celle de mademoiselle Van-der-Dussen, petite-nièce du grand-pensionnaire de Hollande de ce nom, si fameux aux conférences de Gertruidenberg, par la proposition arrogante qu'il osa présenter : « Que les états-généraux

» devaient exiger de Louis XIV qu'il fournît des trou-
» pes pour renverser son petit-fils, Philippe V, du
» trône d'Espagne où il l'avait placé. »

Ce mariage fut le commencement de la grande fortune de M. Foulon. A la paix, qui eut lieu quelque temps après, il fut employé en sa nouvelle qualité d'ordonnateur dans les places frontières de la Flandre, jusqu'en 1755, que, la guerre s'étant rallumée, il fut rappelé à Versailles pour réunir et diriger tous les objets d'approvisionnements nécessaires à l'armée de cent mille hommes que Louis XV avait ordonné de rassembler sur le Bas-Rhin. Nommé intendant des armées du roi en Allemagne, il s'y rendit bientôt après; il fut chargé, auprès de la cour de Vienne, d'une mission relative au corps de troupes que l'Autriche devait réunir à l'armée française .Assez heureux pour avoir rempli cette mission avec succès, l'impératrice, Marie-Thérèse, lui en fit témoigner sa satisfaction par le prince de Kaunitz, son premier ministre, et à la lettre, écrite par son ordre à M. Foulon, fut jointe une marque particulière de la bienveillance de cette illustre princesse.

A peine rendu à ses fonctions d'intendant des armées, M. Foulon fut de nouveau appelé à Versailles, et nommé, en 1759, intendant de la guerre, place créée en sa faveur, et à laquelle on ajouta bientôt celle d'intendant de la marine pour tout le matériel de ce département. Il exerça ces doubles fonctions pendant la durée des ministères du maréchal de Belle-Isle et des ducs de Choiseul et de Praslin. En 1771, il fut nommé intendant des finances avec rang et séance au conseil, et peu d'années après, le roi, voulant ré-

compenser ses services, l'honora d'une place de conseiller d'Etat.

Vers 1765, M. Foulon avait acheté la baronnie de Doué, pour l'ajouter au domaine de ses pères et s'y préparer une retraite où il comptait venir finir ses jours. Mais le château de cette petite ville étant dans une position qui ne permettait aucun agrandissement ni aux bâtiments, ni aux jardins, il résolut d'en faire bâtir un autre à un quart de lieue de la ville, près du bourg de Soulanger. M. Antoine, architecte célèbre, auquel Paris doit l'un de ses plus beaux monuments, l'hôtel de la Monnaie, donna les plans du nouveau château, qui fut commencé en 1774; et M. Cailleau, de Saumur, fut chargé de la direction des travaux. Un beau corps de bâtiment, composé de deux étages, élevé sur un soubassement bien voûté, dans lequel étaient pratiquées les cuisines et les offices; de vastes bâtiments pour les communs, les écuries et les remises; de grandes cours, des jardins, des avenues fort larges et qui s'étendaient à perte de vue; tout concourait à faire de ce château une charmante habitation, à laquelle il ne manquait que de l'eau pour réunir tous les agréments d'une splendide maison de plaisance. Cette entreprise coûta des sommes considérables, parce qu'il fallut, pour arrondir cette terre et pouvoir planter des avenues dans plusieurs directions, acheter ou échanger un grand nombre de domaines dont on fit chèrement payer la convenance.

L'envie, la jalousie, qui poursuivent toujours avec acharnement ceux qui s'élèvent dans leur propre pays, n'épargnèrent point M. Foulon. On lui reprocha le luxe de ses bâtiments, de ses équipages, sa hauteur

envers ceux qui étaient nés ses égaux, et surtout la rigueur avec laquelle on exécutait, dans ses domaines, les ordonnances relatives à la chasse. Ses ennemis ouvraient les yeux sur ses torts et les fermaient sur le bien qu'il répandait. Mais peut-être qu'un jour la reconnaissance publique lui tiendra compte de ce qu'il a fait pour les habitants de Doué. On l'a vu, pendant le rigoureux hiver de 1789, dépenser plus de soixante mille francs à faire bécher ses bois, enlever des pierres de ses champs, et cela sans autre but que de soulager tous les malheureux du canton, qu'il ne voulait pas humilier par des aumônes. On sait que c'est à ses soins que ces mêmes habitants doivent leur plus utile comme leur plus beau monument, la Fontaine. Peut-être aussi que leurs neveux, plus justes appréciateurs de ce bienfait, en consacreront à jamais le souvenir, en la nommant FONTAINE-FOULON.

Doué, comme nous l'avons dit ailleurs, n'a ni ruisseau, ni rivière; une petite fontaine boueuse, dont les murs tombaient depuis longtemps en ruines, était la seule ressource des habitants, pour leur usage personnel, laver, et abreuver le bétail. En 1766, M. Foullon présenta au Conseil un projet pour la reconstruction de cette fontaine sur un nouveau plan, et il obtint bientôt un arrêt qui en ordonnait l'exécution. Deux grands bassins, creusés dans la roche coquillière, revêtus en pierre de taille, séparés par une chaussée sur laquelle passe la grande route de Saumur à Cholet, compose ce monument. Dans l'un des bassins est un beau lavoir et une pompe qui fournit de l'eau en abondance, on y descend par deux escaliers; dans l'autre est un abreuvoir auquel on arrive par deux rampes en

pente douce. Cet ouvrage, qui serait digne des Romains, a été exécuté, tant aux frais du trésor royal qu'aux frais de M. Foulon, sur les plans de M. Lecreulx, ingénieur des ponts et chaussées à la résidence de Saumur, sous la direction de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours.

L'ancienne fontaine était ornée d'une inscription latine, que personne n'a pris le soin de conserver. Sur la nouvelle ou pourrait graver celle-ci :

Cette Fontaine,
Anciennement construite par les Romains,
Et nommée THEOTVADUM,
Etant tombée en ruines,
Fut rebâtie sous le règne de Louis XV,
Par les soins de Joseph-François Foulon,
Conseiller d'Etat, intendant des finances.
M. DCC. LXVI.

Les travaux de la fontaine et ceux du château de Soulanger étaient achevés depuis quelques années; M. Foulon touchait à la fin de sa carrière, et ne s'occupait plus que du désir de venir vivre tranquille dans les lieux qu'il avait embellis, lorsque les troubles de 1789 annoncèrent le commencement de la Révolution. M. Necker ayant été éloigné du ministère des finances, Louis XVI fit donner à M. Foulon l'ordre de se rendre à Versailles, et voulut lui confier la place de contrôleur-général; mais son grand âge (il était dans sa soixante-quinzième année) lui fit un devoir de refuser cette marque de confiance. Le roi aurait désiré qu'au moins il acceptât celle de secrétaire-d'Etat adjoint de la guerre; mais le même motif s'op-

posait à ce qu'il pût, sans manquer à son souverain comme à ce qu'il se devait à lui-même, consentir à exercer des fonctions dont l'affaiblissement de ses forces et de ses moyens l'obligeaient à se tenir éloigné. Profondément affecté de se voir, pour la première fois de sa vie, forcé de résister en quelque sorte aux ordres de son maître, M. Foulon se trouva mal en sortant du cabinet du roi, et tellement saisi et indisposé, qu'il ne put même retourner à Paris que le lendemain. Les factions qui y dominaient alors s'empressèrent de publier qu'il ne s'était rendu à Versailles que pour y demander à remplacer M. Necker. Il n'en fallut pas davantage pour soulever la multitude, qu'on acheva encore d'égarer en répandant sur M. Foulon les calomnies les plus absurdes comme les plus atroces. Fort d'une conscience pure, il refusa de suivre les conseils de ses amis, qui l'engagaient à s'éloigner; il ne consentit même qu'avec beaucoup de peine à se retirer pour quelques moments à sa campagne près Paris. Mais sa perte était jurée: le 22 juillet, le peuple ameuté le ramena dans la capitale, où il périt, victime de l'erreur populaire, avec un courage, une résignation et un calme qui étonnèrent jusqu'à ses assassins.

Par suite des événements de la Révolution, dont M. Foulon fut l'une des premières et des plus malheureuses victimes, la terre de Doué a été vendue, et le château de Soulanger démoli jusqu'au rez-de-chaussée. Le soubassement, dont les belles voûtes sont dignes, par la précision de leur appareil, de fixer l'attention des connaisseurs, forme actuellement l'habitation d'un meûnier; et au-dessus, dans l'endroit même où

était le grand salon de compagnie, on a bâti un moulin à vent, comme si on avait voulu figurer, par ce singulier contraste, un emblême de l'instabilité des choses humaines, et fournir au voyageur qui passe au pied de ces ruines le sujet d'une profonde méditation.

CHAPITRE LXVI.

Le château de Brissac. — Portraits de famille. — Mort du duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. — Chapelle sépulcrale. — Ferme remarquable.

Brissac, sur l'Aubance, est une petite ville à huit lieues au-dessous de Saumur, très renommée pour les marchés de blé qui s'y tiennent tous les jeudis, et peuplée d'environ sept cents habitants. Deux événements mémorables l'ont rendue célèbre; la défaite de Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, en 1067, et la réconciliation de Louis XIII avec Marie de Médicis, sa mère, en 1620. Dans quelques manuscrits de l'abbaye de Saint-Florent, du onzième siècle, elle est appelée Brachissac; nous en avons parlé, dans la première partie de ces Recherches, sous le nom de Brochessac, *Bracca Saccum*, nom qu'elle portait encore en 1526, comme nous l'apprend l'auteur de la Chronique d'Anjou. Elle donna ce dernier nom à une ancienne famille qui s'éteignit, vers le milieu du treizième siècle, dans celle de Chemillé. Au commencement du seizième, René de Cossé, premier pannetier du roi et grand

fauconnier de France, l'acheta des seigneurs de la Varenne, puînés de la maison de Maillé-Brézé, et, en 1611, elle fut érigée, par Louis XIII, en duché-pairie, en faveur de Charles de Cossé, maréchal de France, que nous avons vu gouverneur d'Anjou pendant les guerres de la Ligue. Par cette érection, le monarque voulut récompenser les services du maréchal, et notamment celui qu'il avait rendu à Henri IV, en lui ouvrant les portes de la capitale.

Le château de Brissac est, sans contredit, le plus vaste et le plus beau de l'arrondissement d'Angers, et, malgré toutes ses irrégularités et son défaut d'ensemble, il présente néanmoins une masse imposante qui annonce bien la grandeur et la puissance des seigneurs qui l'ont fait élever. La face principale est au levant, et se trouve resserrée entre deux tours de l'ancien château de Brochessac, dont l'une est en partie démolie, et l'autre renferme une chapelle dans laquelle on voit une jolie statue de la Vierge en marbre blanc. Il entrait sans doute dans le projet de ceux qui ont construit cette façade de la rendre régulière, en achevant de détruire les deux tours, et en faisant, à la gauche du gros pavillon, un corps de bâtiment semblable à celui qui est à la droite. C'est dans ce pavillon que l'on trouve un beau vestibule et le grand escalier, dont les rampes sont très larges, bien éclairées, et les paliers ornés de niches destinées à recevoir des statues.

On ne sait point qui a fait démolir l'ancien château pour commencer à bâtir à sa place celui que l'on voit aujourd'hui; mais il est évident qu'on a commencé cette construction dans le seizième siècle par le pa-

villon dont nous venons de parler, et que les autres parties de ce vaste édifice ont été faites sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

Ce pavillon, qui devait se trouver au milieu de la face principale, est décoré des cinq ordres d'architecture en pilastres, formant cinq étages compris le rez-de-chaussée. Une faute bien remarquable dans cette décoration annonce quel était alors l'état de l'art en France; l'ordre corinthien, l'ordre par excellence, se trouve sans piédestal sous l'ordre composite qui en a un, ce qui fait paraître le premier, comme il l'est en effet, beaucoup plus petit que celui qu'il porte. Une campanille, couverte en plomb, surmontée d'une statue de même métal, couronnait ce pavillon; l'une et l'autre ont été détruites en 1793. Au-dessus de l'entablement composite, on voit une table saillante, sur laquelle est gravée, en gros caractère, cette inscription, qui rappelle l'antique et noble origine de la maison de Cossé : *VIRTUTE TEMPORE*.

On sait que cette maison doit son nom à la terre de Cossé, près de Sainte-Suzanne dans le Maine, et qu'un Fiacre de Cossé était premier homme de logement du roi Philippe-Auguste, charge qui répondit plus tard à celle de grand maréchal des logis, aujourd'hui grand maréchal du palais. Un Roland de Cossé suivit saint Louis à la Terre-Sainte, et y mourut. Sous le règne de Charles VI, Ancelin de Cossé conduisit en Italie un secours de douze mille chevaux à Louis II d'Anjou, roi de Naples [1]; et René de Cossé, celui qui acheta la

[1] On a trouvé, en 1808, au pied de la levée, près le bourg des Rosiers, une pièce d'or frappée sous le règne de ce prince.

terre de Brissac, fut chargé d'accompagner les jeunes princes, fils de François Ier, lorsqu'ils allèrent comme otages en Espagne.

On voyait autrefois, dans le château de Brissac, de grands appartements, ornés de lambris richement sculptés, peints et décorés; on y voyait aussi une vaste galerie, contenant plusieurs beaux tableaux de Stella, donnés par Louis XIII [1], et une longue suite de portraits de l'illustre famille de Cossé; mais tout ce magnifique intérieur a été dévasté et brûlé en 1793. Cependant, par les soins du propriétaire actuel, on est parvenu à recueillir et à réunir dans un salon plusieurs de ces portraits, parmi lesquels on doit remarquer celui de Charles de Cossé, comte de Brissac, qui, quoique petit, fut surnommé, par les dames de la cour, le *Beau Brissac*, à cause de la délicatesse et de la régularité de ses traits. Il était fils aîné de René de Cossé, dont nous avons déjà parlé, et qui, sous François Ier, joignit, à plusieurs charges de la couronne, un emploi bien honorable, qu'il dut moins à son rang qu'à son mérite, celui de gouverneur de François, Dauphin de France, et de Henri, duc d'Orléans, son frère. Charles de Cossé fut élevé par son père avec les jeunes princes, auxquels il s'attacha dès l'enfance, mais plus particulièrement au Dauphin, dont il devint le premier écuyer, comme on le voit par un couplet que nous a conservé Brantôme. L'auteur de la chanson suppose qu'une jeune demoiselle de la cour, qui aimait ce malheureux prince mort empoisonné, alla le voir à ses derniers moments.

[1] Félibien, *Vies des peintres*, t. IV, p. 324.

« Sa mie le va voir, bien triste et dolente;
» — Brunette suis, jamais ne seroi blanche.
» Si vous mourez, monsieur, à qui me dois-je rendre?
» — Mon écuyer Brissac, je la vous recommande. »

Aussitôt que le Dauphin eut rendu le dernier soupir, le comte de Brissac, pénétré de la plus vive douleur, quitta la cour, et se rendit à l'armée, dans l'intention de venger la mort de son maître sur les ennemis de la France. Il fit d'abord les campagnes de Naples et de Piémont, se trouva ensuite au siége de Perpignan, en qualité de colonel de l'infanterie française; il y fut blessé d'un coup de pique, après avoir regagné, lui septième, l'artillerie dont l'ennemi s'était emparé. Le nouveau Dauphin, Henri, témoin de cette belle action, dit publiquement ces paroles, que l'on devrait écrire en lettres d'or au-dessous du portrait de Charles de Cossé : *Si je n'étois le Dauphin de France, je souhaiterois d'être le colonel de Brissac.*

Après le siége de Perpignan, le roi lui donna une compagnie d'ordonnance avec la charge de colonel-général de la cavalerie légère, et bientôt il s'acquit à l'armée une si haute réputation, que les gentilshommes des premières maisons du royaume, et les princes mêmes, tenaient à honneur de faire leurs premières armes sous un si grand capitaine.

En 1543, la place de Landrecies étant assiégée par Charles-Quint, le comte de Brissac parvint néanmoins à la ravitailler, après avoir été cerné trois fois par l'ennemi et s'être dégagé chaque fois avec beaucoup de valeur et d'adresse. Cette expédition terminée, il alla aussitôt joindre l'armée française campée près de Vitry. François Ier y était alors, et sortait de table

lorsque le comte de Brissac arriva. Il lui témoigna avec bonté beaucoup de reconnaissance du service important qu'il venait de lui rendre, et, après l'avoir embrassé, il lui fit l'honneur de le faire boire dans sa propre coupe, parce qu'au moment où il se présenta, il paraissait très échauffé. Quelque temps après, Brissac, que le roi avait créé chevalier de son ordre, attaqua l'arrière-garde de l'empereur à la levée du siége de Guise, et la rompit; il secourut ensuite Luxembourg, et se fit admirer à la retraite de Châlons en 1554. L'année suivante, il attaqua et battit deux mille Anglais près de Calais, et fut honoré, par le roi Henri II, de la charge de grand-maître de l'artillerie. Envoyé en qualité d'ambassadeur à l'empereur pour traiter de la paix, il eut peu de temps après le gouvernement de Piémont, et fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1550.

En arrivant à Turin, son premier soin fut de réformer un grand nombre d'abus qui s'étaient introduits dans l'administration, et de rétablir la discipline militaire, qui était, pour ainsi dire, méconnue. Pendant son séjour en Piémont, il rendit des services importants à plusieurs princes d'Italie, et développa, comme gouverneur et comme général, toute la grandeur de son noble caractère. « Si avoit-il si belle façon, dit » Brantôme, à tenir ainsi sa réputation et sa prosopo- » pée, que plusieurs ne s'en mécontentoient point, car » il étoit très bon seigneur, de fort bonne grâce en » tout ce qu'il disoit, commandoit et faisoit, parloit » bien mais peu, ce qui déplaisoit fort à aucuns... » Pour en parler vrai, ce maréchal se montra grant » et somptueux en tout en son gouvernement. » Ayant

reçu l'ordre de lever un impôt sur le clergé, la noblesse et le peuple de Piémont, il se fit mettre à la tête du rôle, et se taxa lui-même à dix mille écus. Après une autre de ces belles actions dont sa vie est remplie, il eut la gloire de recevoir l'un des plus honorables présents qu'un souverain puisse faire à son sujet, et dont il n'y avait point eu encore d'exemple en France. Henri II lui envoya l'épée qu'il portait à la guerre; elle était accompagnée d'une lettre dans laquelle il lui exprimait toute la satisfaction qu'il avait de ses services. Cet éloge flatteur terminait la lettre : « L'idée » que j'ai de votre mérite a passé jusque chez nos en- » nemis, et dernièrement l'empereur [1] avouoit qu'il » se feroit le monarque du monde s'il avoit un Brissac » pour seconder ses armes et ses desseins. »

A la paix de Cateau-Cambresis, la plus grande partie des troupes qu'il commandait ayant été licenciée et la plupart étant sans ressources, les soldats exaspérés se précipitèrent chez lui, en demandant, du ton de la sédition, où ils trouveraient du pain : *Chez moi, tant qu'il y en aura,* répondit Brissac. Les marchands du Piémont, qui avaient fourni l'armée sur l'assurance donnée par le maréchal qu'ils seraient payés, ne recevant rien, vinrent le prier de tenir sa parole. Sur-le-champ il leur donne tout l'argent qu'il possède, et les emmène avec lui à la cour de France, où, malgré toutes ses démarches et ses sollicitations, il ne peut rien obtenir pour eux. Le maréchal, indigné de cette injustice, conduit chez lui les fournisseurs, et les présente à sa femme en lui disant : « Voilà des gens, madame,

[1] Charles-Quint.

» qui ont hasardé leur fortune sur mes promesses, le » ministère ne les veut pas payer, et ce sont des gens » perdus. Remettons à un autre temps le mariage de » Mlle de Brissac, que nous nous disposions à faire, et » donnons à ces infortunés l'argent destiné pour sa » dot. » L'âme de la maréchale se trouva aussi sensible, aussi élevée que celle de son époux. Avec la dot et quelques autres sommes qu'on emprunta, Brissac acquitta la moitié de ce qui était dû aux fournisseurs, auxquels il donna des sûretés pour le reste. C'est, dit l'auteur dont nous empruntons ce beau trait, couronner héroïquement dix ans de victoire.

On lui consacra cette épitaphe :

« En vain, dit-on, que le tombeau
» Met fin au destin le plus beau.
» La mort même, Cossé, ne peut rien sur ta gloire :
» Ton nom te survivra tant qu'on lira l'histoire. »

Après le portrait de cet illustre maréchal, on voit aussi celui d'Artus de Cossé, seigneur de Gonnord, grand panetier de France et surintendant des finances, connu sous le nom de maréchal de Cossé ; il était frère du maréchal de Brissac dont nous venons de parler. Nommé gouverneur de Metz, il défendit courageusement cette place contre l'empereur Charles-Quint, combattit à la bataille de Saint-Denis, à celle de Jarnac, de Moncontour, et montra partout les talents du général unis à la valeur du soldat. Il servit utilement au siége de la Rochelle, en empêchant d'aborder les secours que l'Angleterre y envoyait sous la conduite de Montgomery. Il avait fait établir, sur le bord de la mer, une batterie de canons, qui tira avec tant de précision sur le vaisseau amiral, qu'il fut sur le point de

couler bas. L'année suivante, c'est-à-dire en 1574, Charles IX le fit mettre à la Bastille, sous prétexte qu'il voulait favoriser la rébellion du duc d'Alençon ; il y resta dix-sept mois. Henri III, ayant succédé à Charles IX, le fit mettre en liberté, et lui offrit des lettres patentes pour le déclarer innocent : « Trouvez bon, » sire, répondit le maréchal, que je n'en veuille pas ; » un Cossé doit penser que personne ne l'a cru cou- » pable. » Après avoir été créé chevalier des ordres du roi, le maréchal de Cossé rendit encore plusieurs services importants à son prince, et mourut d'un accès de goutte à son château de Gonnord, près de Vihiers, en 1582.

On regrette de ne pas trouver, au nombre de ces portraits, celui de Timoléon, dit le comte de Brissac, grand fauconnier de France, qui fut tué à l'âge de vingt-six ans au siége de Mucidan ; jeune homme de la plus grande espérance, cultivant avec succès les lettres, promettant déjà un grand capitaine, plein d'ardeur pour le service de son prince, enfin, en tout, le digne fils de son père, le maréchal de Brissac. Brantôme dit, en parlant de la mort prématurée de ce jeune seigneur : « Le comte de Brissac a été l'un des plus parfaits et » accomplis seigneurs que j'aie point vu en notre cour. » Je n'en ai guère vu qui, en leur jeunesse, n'aient » fait quelque tour de sottise, mais jamais celui-là » n'en a fait. »

Je ne sais s'il y avait dans la galerie du château, parmi tous ces portraits de famille, celui de Brissac, major des gardes-du-corps de Louis XIV, et dont le duc de Saint-Simon nous a conservé une esquisse et une anecdote que voici : « C'étoit, dit Saint-Simon, de

» figure et d'effet, une manière de sanglier, qui faisoit
» trembler les quatre compagnies des gardes-du-corps
» et compter avec lui les capitaines, tout grands sei-
» gneurs et généraux qu'ils fussent. Ennemi de toute
» dissimulation, il ne pouvoit souffrir ni la fausseté,
» ni l'hypocrisie. Depuis longtemps il voyoit avec im-
» patience les tribunes de la chapelle de Versailles
» remplies de dames, l'hiver au salut, lorsque le roi y
» assistoit, et presque toujours vides quand on savoit
» qu'il n'y viendroit pas; et, sous prétexte de lire dans
» leurs heures, elles avoient toutes de petites bougies
» devant elles pour se faire reconnaître et remarquer.
» Un soir que le roi devoit aller su salut, les gardes
» étant postées et toutes les dames placées, arrive le
» major qui, paraissant à la tribune du roi, lève son
» bâton et crie tout haut : Gardes, retirez-vous, le roi
» ne viendra pas. Aussitôt les gardes obéissent, les pe-
» tites bougies s'éteignent, et voilà toutes les dames
» parties excepté cinq à six. Arrive le roi, bien étonné
» de ne point voir de dames remplir les tribunes; il
» demanda par quelle aventure il n'y avoit personne.
» Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avoit
» fait, non sans plaisanter sur la dévotion des dames
» de la cour; le roi en rit beaucoup ainsi que tous
» ceux qui l'accompagnoient [1]. »

Un des plus beaux portraits de ce salon est celui du dernier maréchal de Brissac (Jean-Paul-Timoléon), gouverneur de Paris, si connu par la vivacité de ses expressions, ses pensées fortes, ses vertus chevaleresques, la grâce et l'originalité de son esprit; il avait

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. IX, p. 77.

conservé le costume du siècle de Louis XIV, et porta longtemps l'écharpe blanche et les deux queues. On l'a représenté à cheval sur le premier plan du tableau, dont le fond est occupé par une bataille. La vue de ce portrait rappelle ces jolis vers de Dorat sur

L'HONNEUR FRANÇAIS.

« Si l'on peignait l'Honneur français,
» Je voudrais qu'il fût ceint d'une écharpe éclatante,
» Qu'autour d'une taille élégante
» Les amours renoueraient sans faste et sans apprêts.
» Ses yeux seraient brillants d'une douce allégresse;
» Ses longs cheveux, négligemment épars,
» Ne seraient point tressés des mains de la mollesse;
» On reconnaîtrait *Mars* au feu de ses regards;
» A la victoire il semblerait sourire;
» Ses grâces même auraient un air guerrier;
» D'une main il tiendrait des branches de laurier,
» Et de l'autre des fleurs pour le sein de *Thémire*.
» On verrait sur son front respirer la candeur;
» Sans être interdite et troublée,
» L'infortune à ses pieds connaîtrait le bonheur,
» Et d'avec lui sortirait consolée.
» On représenterait des siéges, des combats,
» Autour de cette auguste image;
» Elle peindrait l'amour, la vertu, le courage,
» Et le nom de *Brissac* serait écrit au bas. »

Ce modèle du courage, de la loyauté et de la galanterie françaises, se trouvait un jour chez la maîtresse d'un prince, le comte de Charolais, lorsque celui-ci entra et lui dit brusquement : Sortez, Monsieur. — « Monseigneur, répondit fièrement le maréchal, vos » ancêtres auraient dit : Sortons. »

Le maréchal de Brissac mourut en 1784. M. Delaplace lui fit cette épitaphe :

Qui pleures-tu, Français? — BRISSAC, mort aujourd'hui :
GUESCLIN, CRILLON, BAYARD, semblaient revivre en lui!

Il avait eu deux fils ; l'aîné, qui avait hérité de sa valeur, mourut des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Rosbach, en 1757 ; l'autre, connu sous le nom de duc de Brissac, gouverneur de Paris, puis commandant de la garde constitutionnelle de Louis XIV, fut assassiné à Versailles en 1792. On voit le portrait de ce dernier sur la cheminée du salon que nous venons de parcourir. Le duc, en habit de cour du temps de Louis XV, et donnant un ordre à l'un de ses pages, est représenté de grandeur naturelle, avec cet air de noblesse et de dignité qu'il conserva jusque sous le fer de ses assassins. On devrait tracer au bas de ce tableau ces deux vers de Delille :

« Modèle des sujets et non des courtisans,
» Les vertus du vieil âge honoraient ses vieux ans [1]. »

Ce respectable vieillard a laissé la terre de Brissac à M. de Cossé, son cousin, aujourd'hui duc et pair de France, lequel vient de lui consacrer un monument digne de sa bienfaisante mémoire.

Le château de Brissac est situé entre deux collines : sur l'une est placée la ville ; sur l'autre, qui est beaucoup plus élevée et d'où l'on découvre un vaste horizon, est le mausolée dont nous venons de parler, dans l'endroit même indiqué par le dernier duc, qui en a ordonné l'érection par son testament. Ce monument, destiné au culte des tombeaux, a la forme d'un carré long divisé par deux rangs de colonnes ; les deux faces latérales, au nord et au sud, sont ornées de pilastres ; celle du côté de l'orient est terminée par un demi-cercle qui forme le sanctuaire, et celle du

[1] *La Pitié*, chant III.

côté de l'occident par un péristyle de six colonnes cannelées qui supportent un fronton triangulaire; c'est sous ce péristyle que se trouve la porte, seule ouverture qui paraisse à l'extérieur. Cette chapelle sépulcrale, construite en tuf blanc, est élevée sur un socle en pierre dure, qui règne tout autour et forme par devant un perron de sept degrés, compris entre deux dés ou piédestaux qui s'avancent vis-à-vis les colonnes angulaires du péristyle; le jour ne pénètre dans l'intérieur que par des ouvertures pratiquées à la voûte qui est de briques.

Pour aller du château à cet intéressant édifice, dont tout l'extérieur est terminé et exécuté avec un soin digne de remarque, il faut passer l'Aubance sur un pont de bois, et monter ensuite la colline par un chemin sinueux, bordé de pins, de cyprès et de plusieurs autres espèces d'arbres, dont le feuillage, d'une couleur sombre, dispose merveilleusement ceux qui vont le visiter, à toutes les émotions qu'on éprouve ordinairement à la vue des tombeaux des grands hommes.

L'ordre dorique grec, dans toute sa pureté, décore l'extérieur de ce monument, qu'on nomme, dans le pays, *le Mausolée*. Les colonnes sont sans bases, et les triglyphes, au lieu d'être dans l'axe des colonnes angulaires, comme dans l'architecture romaine et moderne, sont à l'extrémité de la frise. Lorsqu'on se trouve en face du péristyle, à deux cents pas de distance, on croit voir un temple antique; c'est, pour la disposition, le nombre des colonnes, et, à peu de chose près pour les dimensions, le temple de Thésée à Athènes. Les extrémités et le sommet du fronton portent une espèce de tuile antique comme on en voit

aux coins des tombeaux; ces ornements, extrêmement simples, les seuls de cet édifice qui appartiennent à la sculpture, servent à faire connaître sa destination.

Sous le rond-point ou sanctuaire, on a pratiqué un caveau, où seront placées les dépouilles mortelles de la famille de Cossé, et au-dessus, derrière l'autel, sera un obélisque de marbre noir, surmonté d'une urne couronnée d'étoiles, symbole de l'immortalité; une inscription, gravée en lettres d'or, fera connaître que ce monument est spécialement consacré à la mémoire du dernier duc de Brissac. Les colonnes de l'intérieur, au nombre de huit, n'ont point de cannelures, la frise point de triglyphes, et les murs sont lisses dans toute leur étendue; mais on dit qu'ils seront ornés d'inscriptions, en forme d'épitaphes, destinées à rappeler les noms et les actions des hommes les plus célèbres de la maison de Cossé-Brissac.

Au dehors, cette chapelle sépulcrale sera environnée, sur une partie de la colline, d'un grand nombre d'arbres verts et de massifs d'arbustes indigènes et étrangers, qui formeront une espèce de bois sacré. Déjà les plantations, commencées en même temps que l'édifice, offrent des effets très pittoresques; mais, pour donner un plus grand degré d'intérêt à ce nouvel élysée, il faudrait y placer deux des cénotaphes déposés au Musée des monuments français et qui appartenaient à la famille de Cossé. L'un est le tombeau de Timoléon, tué au siége de Mucidan; l'autre, celui de madame la comtesse de Cossé. Le premier est composé d'une colonne de marbre blanc, d'ordre composite, ornée de couronnes et de chiffres; le chapiteau, d'un travail précieux, est décoré de quatre aigles, et semble

être une imitation de ceux que l'on voit à Rome au temple d'Auguste. Le second est un cippe de marbre blanc, supportant une urne de lumachelle, entourée d'une branche de cyprès et couverte d'un voile.

Ces deux petits monuments qu'on aperçoit à peine parmi le nombre infini de ceux que renferme le musée, produiraient ici un très bon effet, parce qu'ils seraient mieux à leur place; et ce serait, je crois, rendre service à ce vaste dépôt, que de le débarrasser d'une foule d'œuvres de ce genre, qui pourraient être réclamés par les familles auxquelles ils ont appartenu, pour les placer dans des lieux ouverts au public.

Le château et le mausolée ne sont pas les seuls objets dignes de remarque qui soient à Brissac; il faut aller voir, à peu de distance de la ville, une ferme importante, que M. le duc de Brissac vient de faire bâtir au milieu d'une plaine, qui, depuis nombre de siècles, était recouverte d'un étang d'une vaste étendue. Cet étang, mis à sec il y a vingt-cinq ans, a rendu à l'agriculture un sol extrêmement fertile, et forme aujourd'hui une des plus belles fermes des départements de l'Ouest et peut-être de la France. Ses vastes bâtiments, l'entente de leur distribution, doivent appeler l'attention des agronomes, et ne font pas moins d'honneur que la chapelle sépulcrale à l'architecte, M. Delannoy, qui a donné les plans et dirigé la construction de ces divers édifices.

Il faut visiter aussi, avant de quitter Brissac, le beau champ de foire que l'on a ouvert près du château; sa forme régulière, les grandes routes bien alignées et bien plantées qui viennent s'y réunir, offrent un coup d'œil très agréable, et font pressentir

l'état prospère où pourra parvenir cette petite ville. Autrefois le philanthrope aurait détourné la vue en apercevant ces nouveaux embellissements près de l'habitation d'un grand seigneur; tous ces paysans, qui travaillent encore aujourd'hui à aplanir le chemin escarpé qui conduit du château à la ville, lui auraient présenté le spectacle de misérables vassaux, acquittant des corvées en mangeant leur pain trempé de sueur et de larmes. Ceux-ci, au contraire, par leur gaieté, leur activité, annoncent qu'un juste salaire est le prix de leurs pénibles travaux; ils paraissent apprécier l'intention bienfaisante de celui qui les fait exécuter, et comprendre que ces chemins, ces avenues sont entrepris à grands frais, moins pour l'agrément du maître du château, que pour l'utilité publique. Un pareil emploi des richesses forme un lien très respectable; il unit le riche et le pauvre, en faisant la gloire de l'un et le bonheur de l'autre. Puisse un si bel exemple avoir beaucoup d'imitateurs!

CHAPITRE LXVII.

Guerre de la Vendée. — Tombeau du marquis de Bonchamps à Saint-Florent-le-Vieil.

1793. La guerre de la Vendée est trop récente et en même temps trop connue par plusieurs bons ouvrages, entre lesquels on peut citer l'histoire de cette guerre par M. de Beauchamps, et celle qui a été publiée depuis par un officier supérieur des armées républicaines,

pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici mention, même par une très courte analyse. Nous nous bornerons à remarquer que tous les historiens de cette guerre ne la considèrent que comme une opposition à l'établissement de la République, tandis qu'elle est la suite d'une opposition constante au gouvernement quel qu'il soit, monarchique ou républicain. Parmi le plus grand nombre des habitants de cette contrée, le gouvernement théocratique des Gaulois conservait encore en 1793 toute son influence. Nous avons vu dans le cours de cet ouvrage que c'est toujours, comme du temps des druides, au nom du ciel, que ce peuple prend les armes; il suffit, pour l'y déterminer, que ses prêtres lui disent : DIEU LE VEUT [1]. L'ignorance, dans laquelle les paysans sont plongés depuis tant de siècles, est la cause de tous leurs maux. Qu'ont-ils gagné à se battre depuis près de trois cents ans contre les Valois, contre les Bourbons, contre la République, contre l'Empire? Quel a été le résultat de toutes leurs guerres sanglantes? Ont-elles empêché les Bourbons de régner, la République et l'Empire de s'établir? Ont-elles retardé la chute du trône, avancé l'époque de sa restauration? Non. Il faut donc le dire, dans l'intérêt de la tranquillité publique, quelle que soit la nature du gouvernement, il trouvera, comme il a toujours trouvé dans cette contrée, un foyer d'opposition chaque fois que les mécontents, qui viendront y chercher des auxiliaires, prendront la religion pour prétexte de leur désobéissance aux lois. Il ne pourra se soustraire à cette destinée qu'en favorisant l'augmentation de la

[1] Voyez l'amnistie qui leur fut accordée, en 1589, par le dernier des Valois, Henri III.

population de plusieurs petites villes, en établissant des canaux de navigation, en ouvrant des grandes routes, et en répandant le bienfait de l'instruction primaire dans les campagnes.

Parmi le nombre infini d'atrocités communes à toutes les guerres civiles, on est heureux de pouvoir signaler dans celle de la Vendée un beau trait d'humanité qui a mérité à son auteur la reconnaissance publique; le monument, qui doit en perpétuer le souvenir, appartient de droit à notre sujet, puisqu'il a été érigé en Anjou et exécuté par un artiste angevin.

En 1795, les Vendéens avaient entassé dans l'église de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil cinq mille prisonniers républicains; ne pouvant les emmener dans leur retraite précipitée, après la perte de la bataille de Cholet, ils allaient les massacrer, lorsqu'un de leurs chefs, mortellement blessé, le généreux Bonchamps, obtint, par ses pressantes prières, qu'on leur accordât sur-le-champ la liberté et la vie. Honneur à la mémoire de Bonchamps! Un pareil trait, dans une guerre civile, est plus glorieux qu'une victoire.

C'est dans l'église de cette abbaye que les restes du marquis de Bonchamps ont été déposés dix ans après sa mort, et qu'une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais du magnifique tombeau qui renferme la dépouille mortelle de ce héros d'humanité.

Sur un soubassement, décoré de festons de cyprès et de deux figures allégoriques en bas-relief, l'une représentant la Religion, l'autre la France, on voit la statue du marquis de Bonchamps, un peu plus grande que nature. Couché sur un brancard qui sert à le transporter, le général vendéen vient de soulever la

partie supérieure de son corps, en s'appuyant sur le bras gauche; il lève le bras droit en étendant la main, et prononce d'une voix expirante son dernier commandement : *Grâce aux prisonniers!* Cet ordre mémorable est gravé au-dessous du brancard. Le statuaire a eu l'heureuse idée de représenter Bonchamps nu jusqu'à la ceinture, ce qui n'offre aucune invraisemblance, puisqu'il est censé qu'on vient de le dépouiller pour visiter ses blessures. Son manteau, jeté sur le bras droit, recouvre la partie inférieure de son corps, sans en cacher entièrement les formes qui se dessinent encore sous cette draperie. La tête est belle et pleine d'expression; on voit que les mots qui sortent de cette bouche ouverte seront les derniers qu'elle prononcera. La mort est déjà empreinte sur tous les traits de cette figure, dont la pose et le mouvement sont parfaitement convenables au sujet. Tout le monument est en marbre blanc, excepté le sarcophage qui est en marbre noir; c'est le chef-d'œuvre d'un de nos compatriotes, M. David. Puisse le département de Maine et Loire procurer à ce jeune artiste, qui déjà marche avec les grands maîtres, l'occasion de reproduire les traits de nos plus célèbres Angevins.

L'architecture est de M. Leclerc; les profils en sont purs, dans le style antique, et tout l'ensemble de ce beau monument offre le caractère d'une noble simplicité. L'inauguration en a été faite avec beaucoup de solennité, le 25 juillet 1825, en présence d'un grand nombre d'habitants des deux rives de la Loire.

CHAPITRE LXVIII.

La cure de Saint-Pierre à Angers. — Claude Robin. — Ses ouvrages. — Son tombeau. — Elégie.

Un de nos contemporains, qui a beaucoup connu Claude Robin, ne passe point dans la rue des Forges sans jeter un coup d'œil sur la troisième maison à gauche en descendant de la place du Ralliement à la rue Saint-Laud; cette maison était la cure de Saint-Pierre. Il croit voir encore, sur le seuil de la porte, le dernier curé de cette paroisse, sa soutane déboutonnée, son bonnet, enveloppé d'une coiffe de toile, placé de côté sur sa tête, les cordons de son caleçon tombant sur ses bas. Ses yeux vifs sont ombragés d'épais sourcils; son nez, sa lèvre supérieure et sa veste sont couverts de tabac. Son air railleur et distrait, le désordre de ses vêtements, tout est parfaitement assorti à son maintien. Sa tête est un peu penchée en avant; une de ses mains est dans la ceinture de sa culotte, et, de l'autre, il fait un geste aux grisettes ou aux artisans qui passent, en leur adressant quelques mots plaisants, quelquefois malins, mais jamais offensants. Il en reçoit gaiement la riposte, et rit le premier des railleries qu'on échange avec lui. Tel est, ou plutôt tel était Claude Robin, né à Saint-Florent-le-Vieil en 1715, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université, premier curé-cardinal de la ville d'Angers, pèlerin apostolique et patron perpétuel des pè-

lerins de Saint-Jacques. Ces titres sont ceux qu'il se donne sur le frontispice de son livre intitulé *le Mont-Glonne ou Recherches sur l'origine des Celtes, Angevins, Aquitains, Armoriques, et sur la retraite du premier solitaire des Gaules au Mont-Glonne, de nul diocèse, sur les confins d'Anjou, d'Aquitaine et de Bretagne.* Cet ouvrage devait être en quatre volumes; l'auteur n'a publié que les deux premiers, en 1774. On a de lui plusieurs autres écrits : 1° *Remarques sur le Camp de César au village d'Empiré*; 2° *Dissertation sur l'antiquité de l'église de Saint-Pierre*; 3° *Recherches sur le Châtelier de Chenehutte*; 4° *l'Ami du peuple*, etc. Ces ouvrages ne sont point sans mérite; mais ils sont si chargés d'érudition, souvent sans aucun rapport avec le sujet, et il y règne si peu d'ordre, qu'il est difficile d'en soutenir patiemment la lecture, quoiqu'ils contiennent une multitude de faits propres à piquer la curiosité.

Avant d'être curé de Saint-Pierre d'Angers, Robin l'avait été de Saint-Pierre de Chenehutte; c'est là probablement qu'en voyant le *châtelier* situé dans cette dernière paroisse, il puisa son goût pour les antiquités, et ce fut sans doute pour le satisfaire qu'il fit un voyage à Rome en 1750. Il avait entrepris ce voyage avec un ecclésiastique, son ami, simple bénéficier. Etant revenu seul, on ne put en tirer aucun renseignement sur ce qui concernait son compagnon. Des conjectures on passa bientôt aux inculpations, lorsqu'on vit Robin, pourvu en cour de Rome du bénéfice de son ami, présenter la nomination du pape, et demander le visa de l'évêque pour prendre possession. Sommé, menacé par le promoteur de l'officialité, par

le procureur du roi au présidial, il refusa constamment de s'expliquer sur le sort de son ami, d'après le secret qu'il lui avait promis, disait-il, déclarant, au surplus, qu'il n'avait aucun reproche à se faire, et défiant de prouver les allégations odieuses dont il savait être l'objet

Par un hasard singulier, cet ecclésiastique antiquaire, devenu curé de Saint-Pierre d'Angers, trouva encore dans cette paroisse un monument romain, le fameux camp de César, qui est au confluent de la Maine et dans lequel est situé le village d'Empiré, dépendant de la cure de Saint-Pierre. Jusqu'alors ce monument n'avait été connu que des savants, par quelques mots qu'en avait écrits l'abbé de Fontenay, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; mais les *Remarques* de Robin attirèrent les regards du public sur ces précieux restes de nos antiquités, et les amateurs vinrent de toutes parts pour les visiter.

En cherchant à faire connaître à ses compatriotes plusieurs de leurs anciens monuments, Robin a pris le soin de se faire connaître aussi lui-même à la postérité; voici son portrait, tel qu'il l'a tracé dans un de ses ouvrages : « S'il étoit nécessaire, dit-il, de se » conformer à l'observation du spectateur anglais, qui » dit : *Qu'on ne parcourt guère un livre avec plaisir,* » *à moins qu'on ne sache si l'auteur est noir ou* » *blond, d'un naturel doux ou bilieux, s'il est ma-* » *rié ou garçon,* etc.; je dirois, d'un homme que je » connois, qu'on croit connoître et qu'on ne connoît » point comme il faut dans sa ville, qu'il est prompt, » vif, impatient, délicat, sensible; il hait le vice et » les vicieux, comme il hait la maladresse et les ma-

» ladroits; sans mélancolie, sans ennui, sans chagrin, » né avec une gaieté légère, badine et ouverte, quoi- » que rêveuse parfois, peu sérieuse, peu grave, peu » mystérieuse, qu'on aime d'abord, qu'on méprise » ensuite, et qu'on hait enfin quand on est fripon....

» Cependant, dit-il plus loin, je ne puis tout à fait » excuser un homme d'un certain état, qui, sans assez » respecter l'opinion, ni sans en être l'esclave, paroît » souvent mal mis dans les rues, dans les promena- » des, à sa porte, à sa fenêtre, en public, tantôt dis- » trait, occupé, rêveur, parmi la foule, comme s'il » étoit parmi des chênes... Mais si je ne l'excuse pas, » je ne voudrois pas pour cela qu'on le méprisât, » qu'on le persécutât; je voudrois, au contraire, qu'on » rendît justice à la droiture, à l'humanité, à la bonté, » jointes à des défauts et à des talents; mais ce n'est » pas là le monde. Un fat en carrosse, étourdi, ébloui » de son train, rit ou ne regarde pas Esope, qui joue » aux noix avec des enfants [1].... »

Les personnes qui ont connu Robin, et il y en a encore beaucoup, pourront juger si ce portrait est ressemblant. L'affabilité du curé de Saint-Pierre, son enjouement, ses soins paternels pour les pauvres, lui avaient gagné tous les cœurs de ses paroissiens. Mais ils l'aimaient beaucoup plus qu'ils ne le respectaient, parce qu'il se compromettait trop souvent par un excès de familiarité. D'ailleurs, il avait si peu de dignité dans son église, ses prônes étaient mêlés de tant de pasquinades et de quolibets, il officiait avec un air si risiblement distrait, qu'il fallait y être accoutumé pour

[1] *Le Mont-Glonne*, t. I, p. 209-212.

n'y pas trouver de scandale. Il lui arriva plus d'une fois d'interrompre le service divin, pour appeler à haute voix quelque bon villageois d'Empiré et le prier de lui amener son cheval ou de lui rendre tel autre service. Un jour qu'il exhortait ses paroissiens à la résignation, parce que l'Anjou était menacé d'une disette de grains, il termina son discours, plein de sens, par cette phrase grotesque : « Heureusement les vignes » sont belles; nous forcerons un peu sur le *vinot*. » Ces mots excitèrent d'autant plus la gaieté de l'auditoire, que l'on savait que la tempérance n'était pas au nombre des vertus de l'orateur. Ce n'est pas qu'il manquât de religion, car tous ses systêmes sur l'antiquité ont la foi pour base; il était animé de cette piété sincère et raisonnée qui est la première vertu d'un ecclésiastique. « Il prie sans méthode, il adore l'au» teur de son être, et c'est ordinairement le premier » objet qu'il trouve au fond de son cœur à son ré» veil [1]. » Ses confrères ne l'aimaient pas; sa popularité, sa franchise, disons le mot, son cynisme, ne pouvaient leur plaire; il était le Rabelais de son temps. « Un chien passe le premier, dit-il, à l'entrée d'une » assemblée publique, où l'on se fait des compliments; » je le suis, et on ne nous remarque ni l'un ni l'au» tre [2]. »

Par suite de son goût pour les antiquités, il fit bâtir, en 1768, dans le camp romain, au village d'Empiré, une petite chapelle, dans laquelle il voulait être enterré. On y voyait d'un côté son tombeau avec son

[1] *Le Mont-Glonne*, p. 208.
[2] *Ibid*, p. 211.

buste et une épitaphe, et de l'autre le buste de son père. Ce monument d'amour filial fait honneur au curé de Saint-Pierre, et prouve qu'il n'avait point le sot orgueil qu'on pouvait reprocher à beaucoup d'ecclésiastiques de son temps, celui de sacrifier les sentiments de la nature à la fausse honte d'avouer une extraction commune [1]. Mais la prévoyance de Robin fut inutile ; la chapelle, le tombeau et les bustes furent détruits avant sa mort.

J'ouvre son livre du Mont-Glonne, et je lis : « Je » passai l'été dernier sur le bord de la Loire, entre » cette rivière et une fosse dont elle s'étoit retirée de- » puis deux jours ; elle y avoit laissé un grand nombre » de petits poissons tous réunis et comme fourmillants » les uns sur les autres. Ces petits êtres animés me » parurent tous combattre à la fois contre la chaleur, » la soif et la mort. Ils sembloient voir, toucher, crain- » dre, fuir leur destruction. Je m'arrêtai. Que n'é- » prouvai-je point ! Que je me sentis faible !

» Quand la mort nous vient par affaissement, comme » dans une fièvre putride, ou par une défaillance na- » turelle, comme un sommeil, c'est alors qu'elle est » douce ; mais quand, par un revers imprévu, la na- » ture nous l'amène et nous la montre avec tout son » appareil affreux, comme pour nous mettre aux pri- » ses avec elle, nous faire lutter contre elle, et enfin » succomber sous ses coups, c'est alors qu'elle est » terrible [2]. » Vingt ans après avoir écrit ce passage, 1794.
Claude Robin, entassé, avec une multitude de ses res-

[1] Son père était marchand à Saint Florent-le-Vieil.
[2] *Le Mont-Glonne*, t. I, p. 85-86.

pectables confrères, dans un bateau à soupape, sur la Loire, y fut englouti au-dessous de Nantes, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, par ordre de l'infâme Carrier.

Quel rapprochement! N'est-ce pas avoir éprouvé le pressentiment de sa destinée?

Nous avons de Claude Robin une élégie latine; c'est un abrégé de son histoire : on y trouve ses actions, ses sentiments, son épitaphe, enfin tout, jusqu'à sa vanité d'auteur. Un Angevin, de ses amis, et dont on ne sait pas le nom, en a donné une traduction en mauvais vers français; en voici quelques strophes :

Aux lettres dévoué dès l'âge le plus tendre,
Beaupreau fut le musée où j'allai les apprendre;
Minerve m'agréa dès mes premiers essais;
Sans peine j'éclipsai des autres le succès.

De mon tombeau j'ai fait mon spectacle ordinaire,
Et sans doute l'amour que j'eus pour un bon père
Au nombre de mes jours a beaucoup ajouté;
Mais j'ai quelqu'autre droit à l'immortalité.

Quand le dernier sommeil, en fermant ma paupière,
M'aura donc pour toujours dérobé la lumière,
En Empiré je veux que mon corps transporté,
Soit du peuple sans pompe et du pauvre escorté.

Ma tombe en ce lieu-là, quelquefois rencontrée,
Au passant apprendra mon histoire ignorée;
Il y lira : Cy gît Robin, qui fut auteur,
Et chanoine, et curé, pèlerin et docteur.

Mes écrits aux savants en diront davantage,
Et mon nom avec eux passera d'âge en âge;
La presse pour plusieurs n'a pas encor gémi;
J'en laisse quelques-uns travaillés à demi.

Au reste, cher lecteur, si de ta bienveillance
J'éprouve les effets, lis ma reconnaissance.
Claude, auteur du Mont-Glonne, auteur du Camp romain,
Et de l'Ami du Peuple, et du Pieux pèlerin.

CHAPITRE LXIX.

Le maréchal de Contades. — Le château de Montgeoffroy.

Depuis trois siècles plusieurs familles distinguées se sont éteintes en Anjou, et d'autres s'y sont établies pour les remplacer. Parmi ces dernières, il faut compter celle de Contades, venue de Narbonne, où elle avait déjà occupé des places honorables dans la robe et l'épée. André de Contades, gouverneur d'Angoulême et capitaine de la garde des Cent-Suisses de Henri IV, acheta, en 1600, la terre de la Roche-Thibault, en Anjou. Son fils acheta celle de Montgeoffroy, près Beaufort, et fut père du marquis de Contades, qui, parvenu au grade de lieutenant-général, fut chargé des fonctions de major-général à l'armée commandée par le maréchal de Villars. Ce fut lui qui, à Denain, ayant jugé le côté faible des lignes occupées par l'ennemi, détermina Villars à l'attaquer de suite, et décida ainsi le gain de cette mémorable bataille qui sauva la France. Il mourut âgé de soixante-neuf ans; son fils aîné fut tué, jeune encore, au siége de Fribourg. Son second fils, Louis-Georges-Erasme-Gaspard de Contades, maréchal de France, né à Angers le 4 octobre 1704, fit ses premières armes dans le régiment des gardes-françaises, dont son père était alors lieutenant-colonel. Il le quitta pour prendre le commandement du régiment de Flandre, puis du régiment d'Auvergne, qui mérita, sous ses ordres, cette réputation de valeur enviée de

l'armée toute entière. Avec ce dernier régiment il figura dans toutes les campagnes d'Italie. Elevé au grade de maréchal-de-camp, il fut un des officiers-généraux employés à Fontenoy sous les ordres du maréchal de Saxe. Il se trouva au siége de Berg-Op-Zoom, et prit, en personne, la ville d'Hulst; il servit pendant toute la guerre de Sept-Ans, et reçut, en 1758, le bâton de maréchal de France. Le roi lui confia, en même temps, le commandement de l'armée sur le Rhin. On ne pouvait le charger de ce fardeau dans un moment plus critique. Le maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, en transmettant ses premières instructions au maréchal de Contades, le conjura de faire ce qu'il jugerait de plus convenable pour rétablir l'honneur des armes du roi, et reprendre une supériorité qu'elles n'auraient jamais dû perdre devant un ennemi aussi inférieur en nombre. En effet, rien ne pouvait être plus humiliant pour la France, que de voir son armée toujours battue par une autre dont la force numérique n'était souvent que la moitié de la sienne. Mais alors nos troupes étaient sans discipline; elles faisaient leur service avec tant de négligence, que souvent les camps n'avaient ni gardes, ni postes avancés, pas même de sentinelles. Tous les jours des officiers hanovriens travestis entraient dans nos camps, voyaient et entendaient tout; les conseils de guerre se tenaient sous une tente et à si haute voix que ceux qui étaient dehors, à portée d'entendre, savaient tout ce dont on y traitait. Cependant le maréchal de Contades parvint à rétablir un peu l'ordre et la discipline; mais il ne put changer l'esprit de l'armée, et c'est cet esprit, selon qu'il est bien ou mal disposé, qui fait sa force

ou sa faiblesse. Dans ce temps-là nos officiers tenaient à honneur d'avoir, pour le roi de Prusse, la plus profonde vénération; ils ne s'entretenaient que de ses exploits, des talents de ses généraux, de la frugalité de leurs tables et du bien-être des troupes allemandes. L'indiscrétion de ces propos refroidissait ou plutôt glaçait le courage de nos soldats, qui, la plupart du temps, sans pain, sans solde et presque nus, étaient témoins de l'abondance et du luxe qui régnaient sous les tentes des généraux français.

Néanmoins, à force de soins et de persévérance, le maréchal de Contades parvint à reprendre l'offensive. Le ministre de la guerre lui en témoigna ainsi sa satisfaction dans sa lettre du 20 juillet : « Le point que » le roi avoit le plus à cœur étoit de voir reprendre la » supériorité à son armée; vous venez de remplir par- » faitement cet objet. Sa Majesté s'en repose sur vous » pour ne la plus perdre, et bien battre M. le prince » Ferdinand dès que vous en aurez l'occasion. » Malheureusement le contraire arriva. Après une campagne dans laquelle le maréchal de Contades avait fait remarquer ses talents, sa fermeté, sa prévoyance, il eut la douleur de perdre le fruit de tous ses soins à la fatale bataille de Minden, où il fut complétement battu par le prince Ferdinand qui commandait les Hanovriens unis aux troupes de Hesse et de Brunswick. Cependant le maréchal avait pris d'excellentes dispositions : il s'était donné l'avantage du terrain; il avait un peu relevé le courage du soldat; mais le retard qu'un officier-général mit dans l'attaque dont il était chargé entraîna la perte de la bataille, dont le succès aurait relevé l'éclat de nos armes, déjà terni par les

nombreux revers qu'elles avaient éprouvés dans cette malheureuse guerre.

Après la bataille, on trouva, parmi les bagages du maréchal de Contades, sa correspondance avec le ministre de la guerre : les ennemis la firent imprimer à Amsterdam. On voit, dans cette correspondance, le ministre répéter si souvent, dans les instructions qu'il adresse au maréchal, l'ordre de détruire toutes les subsistances qu'il ne pourra consommer, qu'on est porté à croire que ce général répugnait à l'exécution de cette mesure barbare. « Vous détruirez tout ce que » vous n'aurez pas consommé, dit le ministre, pour » faire un désert de la Westphalie depuis Lippstadt et » Munster jusqu'au Rhin, d'une part, et de l'autre, » depuis la Lippe et Paderborn jusqu'à Cassel. » Louvois ne disait pas autrement, en parlant du Palatinat.

Quelque temps après, le roi de Prusse, étant venu visiter le champ de bataille de Minden, dit, après avoir reconnu les positions respectives des armées, qu'il ne concevait pas comment le maréchal de Contades avait été battu : ce qui prouve que le général avait su prendre de bonnes positions. L'opinion du grand Frédéric, bon juge en cette matière, vient à l'appui de celle des partisans du maréchal, qui prétendent qu'il ne fut vaincu que parce que tous ses ordres ne furent pas ponctuellement exécutés. Mais qui ne sait qu'à cette époque peu honorable de notre histoire, quelques généraux s'occupaient bien moins de faire triompher nos armes qu'à supplanter leurs rivaux? Un coup d'œil protecteur de la favorite valait mieux alors, pour obtenir de l'avancement, que le mérite le plus distingué, les faits d'armes les plus éclatants.

A la paix, le roi, rendant justice au maréchal de Contades, lui donna le commandement de l'Alsace; c'est là que, pendant vingt-cinq ans, il déploya toutes les qualités qui distinguent l'honnête homme. Appelé comme doyen d'âge à la présidence du tribunal des maréchaux de France, il quitta ce gouvernement en 1788, et fut si vivement et si sincèrement regretté des Alsaciens, que, pour conserver honorablement sa mémoire, ils ont, depuis sa mort, donné son nom à l'une des promenades de Strasbourg.

Le maréchal de Contades eut le bonheur d'échapper, mais non sans danger, aux orages de la Révolution; il fut arrêté pendant un an dans son hôtel à Paris. Rendu à la liberté, au mois de juillet 1794, il se retira à Livry, où il mourut le 19 janvier 1795, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Son fils, brigadier des armées du roi, et qui avait été tué dans la forêt de Savenay, près Nantes, en 1794, à la suite de la malheureuse guerre de la Vendée, laissa trois fils, dont l'aîné a été élevé à la dignité de pair de France.

Etant gouverneur de Beaufort, le maréchal de Contades avait fait rebâtir le château de Montgeoffroy, dans la commune de Mazé, sur la route de Beaufort à Angers; c'est un des beaux édifices de l'Anjou. On y arrive par trois belles avenues disposées en patte-d'oie; celle du milieu se trouve perpendiculaire à la route. Ce château, d'un style simple et noble tout à la fois, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages; le milieu est décoré d'un avant-corps surmonté d'un fronton; aux deux bouts sont des ailes en retour, et au-devant, à quelque distance du corps de logis, on voit deux belles tours rondes, restes de l'ancien château;

elles servent d'appui aux deux extrémités d'une balustrade en pierre qui renferme la cour. Dans la chapelle, qui paraît avoir été bâtie vers le milieu du seizième siècle, ont été déposés les restes du maréchal; on y voit son tombeau en marbre noir, sans autre ornement que ses armoiries et une épitaphe. Le château de Montgeoffroy appartient actuellement à M. le comte de Contades, pair de France.

CHAPITRE LXX.

Le château de Boumois. — Notice sur Aristide du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau.

Le château de Boumois est situé dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place, sur la rive droite de la Loire, à deux lieues au-dessous de Saumur. Son architecture n'a rien de bien remarquable; plusieurs vieilles tours, réunies à quelques bâtiments modernes fort simples, voilà tout. Mais il a été le berceau d'Aristide du Petit-Thouars, marin distingué par son esprit, ses talents et son courage; sous ce point de vue, il doit être considéré comme un des monuments historiques de cet arrondissement.

Aristide Aubert du Petit-Thouars naquit dans ce château le 31 août 1760. Il était le quatrième fils de Gilles-Gabriel Aubert du Petit-Thouars et d'Anne de Gohin. Gilles-Gabriel Aubert, étant le troisième enfant de sept qu'avait eus Georges du Petit-Thouars, lieutenant de roi à Saumur, n'avait reçu, suivant la coutume

d'Anjou, qu'une très mince légitime; et s'il avait acquis, par son mariage avec l'héritière du château de Boumois, une heureuse aisance, il pensait que, devant être partagée très inégalement entre ses six enfants, les cadets n'auraient pas de quoi subsister; il s'occupa donc des moyens de leur procurer une bonne éducation, qu'il jugeait, avec raison, propre à suppléer au défaut de fortune, et conséquemment à leur procurer un jour des établissements honorables.

Le gouvernement venait d'établir, en 1764, une école militaire au collége de La Flèche. Par le crédit des Dames de France, dont il avait été page pendant leur séjour à Fontevrault, M. du Petit-Thouars plaça successivement ses deux aînés dans cette maison, et conduisit de bonne heure les deux autres dans une pension particulière de cette ville, en attendant qu'il pût les y placer à leur tour.

Aristide entra sous de malheureux auspices dans ce collége, dont la discipline était très sévère; son défaut d'application et son étourderie ne pouvaient convenir à ses maîtres. Quelques-uns d'eux surent cependant distinguer l'excellence de son caractère, et s'intéressèrent à lui. De son côté, le jeune élève répondit à cette marque de bienveillance, en paraissant s'appliquer davantage; mais un effet du hasard vint bientôt le détourner du peu d'attention qu'il commençait d'apporter à ses études. Le roman de *Robinson* tombe sous ses mains : c'est un livre que J. J. Rousseau nous signale comme propre à exalter l'imagination des enfants. Aristide le lit avec avidité; bientôt toutes ses idées se tournent vers la navigation, les aventures et les voyages. Il dévore successivement d'autres rela-

tions, d'autres romans. Il en compose un lui-même; les volumes s'accumulent les uns sur les autres; il leur fait des frontispices, des cartes, des figures; mais Dieu sait quelles figures! Son héros, qu'il nommait Barbogaste, s'échappait de son collége, s'embarquait comme mousse, et, se distinguant rapidement par des actions brillantes, se trouvait en peu d'années amiral d'une flotte nombreuse et toujours victorieuse.

Aristide crut qu'il était aussi facile d'exécuter de pareilles actions que de les imaginer. Il se fit lui-même le héros du roman, s'associa deux camarades, prépara de longue main des provisions, et se munit d'une carte, à l'aide de laquelle il comptait gagner Nantes, le plus prochain port de mer. Il fit une première tentative, qui échoua : conformité singulière avec le sort de son Barbogaste, à qui il avait fait manquer ainsi son premier coup. Une si fâcheuse aventure ne découragea point Aristide; il en tenta une seconde, mais elle fut encore plus malheureuse que la première, car il fut surpris au moment où il escaladait les murs du parc. On fit un grand éclat de cette affaire, et sans la considération qu'on avait pour son oncle, lieutenant de roi de la ville et du château de Saumur, on l'aurait chassé honteusement de l'école; on se contenta de le renfermer dans la prison.

Aristide trouva dans cette circonstance un protecteur, qui contribua beaucoup à adoucir son sort; ce fut le chevalier Dolomieu, qui se faisait déjà remarquer par son goût pour l'histoire naturelle. Il venait d'entrer dans le corps des carabiniers, et se trouvait en garnison à La Flèche. Il démêla les brillantes qualités du jeune du Petit-Thouars, et s'y attacha d'une

façon plus solide que la disproportion des âges ne semblait le promettre. Il retira, des mains du principal, le roman de Barbogaste, et le sauva des flammes auxquelles il était condamné.

Cette triste aventure influa sur la conduite subséquente d'Aristide. Entraîné par une vocation irrésistible vers la marine, il commença à sentir qu'il y avait une autre voie plus certaine pour y entrer que celle qu'il avait tentée; c'était l'étude des mathématiques. On ne les enseignait qu'à l'école militaire de Paris; il y fut conduit en 1775. Il devint aussi laborieux qu'il avait été dissipé, et fit des progrès rapides. L'aîné, Aubert de Boumois, était entré, en 1775, dans le régiment du roi infanterie; le second, en 1775, dans le corps du génie; et le troisième, Aubert Aubert, resté à la Flèche avec Aristide, fut placé, la même année, dans le régiment de la Couronne.

Aristide continuait toujours ses études avec ardeur, et attendait avec impatience le moment où il pourrait entrer dans la marine; mais un événement imprévu hâta sa sortie de l'Ecole sans satisfaire ses désirs. M. de Saint-Germain réforma les deux écoles militaires, en instituant les Cadets gentilshommes. On fit sortir tous les élèves de Paris pour les placer en cette qualité dans les régiments de la ligne. Ce fut en vain qu'Aristide demanda une place dans la marine; on l'envoya dans le régiment de Poitou infanterie, où il obtint peu de temps après le grade de sous-lieutenant.

Etant en garnison à Thionville, il entend parler de l'armement que préparait le capitaine Cook pour son troisième voyage; il trouve un officier de cavalerie aussi enthousiaste que lui, et ils font ensemble la par-

tie de quitter leurs régiments pour aller s'offrir comme volontaires à ce célèbre navigateur. Heureusement plusieurs circonstances vinrent traverser leurs desseins. Obligé d'attendre, il vit enfin, peu de temps après, le moment où il pourrait réaliser ses projets. La révolution de l'Amérique septentrionale ayant fait naître la guerre contre l'Angleterre, on vit avec étonnement la marine française sortir glorieusement de dessous les eaux.

Aristide pressa vivement le lieutenant de roi de Saumur, son oncle, de demander pour lui son admission dans ce corps; mais celui-ci, le voyant placé avantageusement, ne se donnait pas beaucoup de soins pour y parvenir. Ennuyé de tous ces retards, le jeune du Petit-Thouars s'adresse directement au ministre. On sent que la lettre qu'il écrivit à ce sujet, débarrassée de toutes les formalités de l'étiquette, portait seulement l'empreinte d'une violente passion. Ce fut M. de Sartine qui la reçut; il se connaissait en hommes, et il jugea tout de suite ce que l'on devait espérer d'un jeune militaire qui se présentait avec tant d'ardeur. Sur-le-champ il expédia la réponse, et Aristide se rendit à Rochefort, afin d'y subir l'examen nécessaire pour être reçu garde-marine. Sa joie, comme on peut le penser, fut à son comble. Il arrive aussitôt à sa destination; on l'interroge, il est reçu des premiers de cette promotion, et, après quelques mois de navigation sur une frégate, il passe sur le *Fendant,* vaisseau de soixante-quatorze canons, commandé par M. le comte de Vaudreuil. A peine est-il embarqué sur ce bâtiment, qu'il se trouve au combat d'Ouessant, où il se fait remarquer par son sang-froid et un coup d'œil

rapide. Son capitaine le prend en amitié et l'emmène en Amérique. Ils s'emparent en chemin des établissements anglais au Sénégal, relâchent au Cap-Vert, où tout l'équipage est attaqué d'une maladie violente, et n'arrivent à la Martinique que dans l'état le plus déplorable.

Nous ne suivrons point Aristide dans les croisières, dans les combats où il se trouva pendant les guerres d'Amérique; un pareil détail nous mènerait trop loin. Nous dirons seulement qu'à la paix son goût pour les voyages le porte à visiter les côtes d'Angleterre, l'île de Chypre et Alexandrie, où il devait revenir terminer sa carrière. Il observe avec attention les points les plus remarquables de la Grèce et de l'Archipel, dont il lève des cartes; et ayant été dépêché par terre à Constantinople pour obtenir un firman, il s'acquiert, dans cette mission, l'estime de M. de Choiseul-Gouffier, notre ambassadeur.

Depuis longtemps on attendait en France le retour de La Peyrouse; des années s'étaient écoulées sans qu'on eût rien appris sur son sort. L'expédition pour sa recherche, que devait commander M. de Puységur, n'avait point eu lieu. Aristide, plein d'ardeur pour les aventures et les voyages, et d'admiration pour notre célèbre et infortuné navigateur, proposa d'abord à madame de La Peyrouse un expédient, dont l'exécution était trop périlleuse et le succès trop incertain pour qu'il fût accepté. C'était de partir de Panama sur un petit bâtiment avec six ou sept bons matelots seulement. Il était encouragé dans ce projet, par l'exemple du capitaine Brigh, lequel, abandonné par son équipage révolté dans un canot de vingt-un pieds de long,

avait fait plus de 1,500 lieues. Aristide publia ensuite un prospectus, dans lequel il proposait, par souscription, l'armement de deux petits bâtiments. Dès que son frère, qui servait dans le régiment de la Couronne, eut connaissance de son projet, il vint s'associer à lui. Entraîné depuis plusieurs années par le goût de la botanique, il désirait ardemment l'occasion d'employer les connaissances qu'il avait acquises dans cette science, en parcourant des pays lointains qui n'eussent point encore été visités par les naturalistes. Les deux frères ainsi réunis se livrèrent aux préparatifs de cet armement.

Cependant à peine Aristide eut-il fait paraître son plan, que l'Assemblée nationale décréta l'armement de deux vaisseaux pour la recherche de La Peyrouse, et le commandement fut donné à M. d'Entrecasteaux. Cet habile navigateur, loin de voir avec envie un autre vouloir courir la même carrière que lui, crut, au contraire, qu'une pareille concurrence ne pouvait qu'assurer son succès. Il encouragea Aristide, et voulut être son premier souscripteur. Louis XVI, qui avait un goût particulier pour la géographie et la navigation, lui donna 10,000 francs; mais les circonstances où l'on se trouvait alors devenant de plus en plus difficiles, le plus grand nombre de ces souscriptions ne furent point réalisées.

Du Petit-Thouars acheta deux bâtiments : un seul, qu'il nomma le *Diligent,* se trouvant disponible, il fit voile du Havre pour Brest, d'où il devait définitivement partir avec son frère le botaniste, qui avait, comme lui, sacrifié toute sa légitime aux avances de cette expédition. Il éprouva, dans cette courte traver-

sée, des contre-temps et des pertes considérables, et eut de plus le malheur de devenir suspect à Brest, où on l'avait d'abord très bien accueilli. C'était en 1791; tous les jours on faisait quelques dénonciations contre son armement; on peut juger des autres par celle-ci: Etant à Paris, et voyant toutes les boutiques garnies d'habits de livrées qui venaient d'être réformées, il pensa que leur bigarrure pourrait être du goût des sauvages, et il en avait acheté une pacotille. Comme ils avaient été mouillés dans la traversée du Havre à Brest, il les avait fait étaler sur un quai pour les faire sécher. Cela suffit pour mettre l'alarme dans la ville, et pour faire croire à des intentions criminelles; les habits furent saisis et enlevés par la police. Aristide, tourmenté tous les jours, aurait été arrêté, s'il n'eût imprimé une sorte de respect par son dévouement dans toutes les occasions où il pouvait être utile. En voici un exemple : Il était sur le port, assailli par des émissaires du club et occupé à répondre à leurs inculpations, lorsqu'on crie : *Un homme à la mer !* Aussitôt il quitte son habit, se jette dans l'eau, parvient à sauver ce malheureux, et revient tranquillement reprendre sa discussion. Cependant celui qui vient d'exposer si généreusement sa vie ne peut plus trouver de refuge qu'en gagnant la pleine mer. Il mit à la voile le 2 septembre 1792.

Son bâtiment était de près de cent tonneaux, d'abord armé en chasse-marée, puis mâté en brick; trente-six hommes composaient tout son équipage. Après avoir relâché à Madère, à cause de la maladie d'un de ses officiers, il se dirigea vers les îles du Cap-Vert, croyant y trouver abondance de provisions et à bon marché.

Il toucha d'abord à l'île de Sel, qu'il trouva désolée par une sécheresse qui durait depuis trois ans. A peine fut-il descendu à terre, que quarante malheureux Portugais se jetèrent à ses pieds, pour le prier de les tirer de cette affreuse solitude, dans laquelle, ayant été déposés pour faire la pêche, ils avaient été oubliés. Aristide fit taire sa raison, et n'écouta que son cœur généreux; il les entassa sur son petit bâtiment, et les transporta sur l'île de Saint-Nicolas, où il comptait trouver des rafraîchissements. Il n'y vit, au contraire, qu'un pays désolé par la famine. Il donna tout ce qu'il avait de vivres au-dessus du strict nécessaire, et partit comblé des bénédictions de l'évêque et de tous les habitants.

Aristide relâcha ensuite à Saint-Yago. Il y trouva peu de ressources, et, pour comble de malheur, une maladie contagieuse, fruit de l'intempérie de ce climat, se développa sur son bâtiment. C'est en vain qu'il gagne la pleine mer pour en arrêter les progrès; il voit, en peu de temps, périr le tiers de son équipage. Forcé d'aborder la terre la plus voisine, l'île Fernand de Norôna, laquelle était depuis longtemps destinée, par le gouvernement portugais, à recevoir les malfaiteurs, Aristide demande au commandant la permission de débarquer son monde, de faire de l'eau, et de se procurer, s'il le peut, des provisions fraîches. Sa demande lui est accordée; mais à peine il est à terre, qu'on lui déclare qu'il est prisonnier, ainsi que son équipage. Surpris et indigné d'une telle violation du droit des gens, il réclame en vain auprès de l'autorité. Après avoir été détenu quelque temps dans l'île, il est envoyé comme prisonnier à Fernambouc,

sur la côte de Brésil, dont cet établissement dépendait.

Voilà toutes les espérances de du Petit-Thouars évanouies, le but de son expédition manqué, tous ses projets de découverte, sur lesquels depuis si longtemps il fondait sa gloire, détruits pour jamais, et sa fortune, celle de son frère, entièrement anéanties. Après avoir essuyé les plus mauvais traitements à Fernambouc, il est renvoyé en Portugal, d'où il parvient enfin, mais avec des fatigues et des peines infinies, à revenir en France.

Il était depuis quelques années dans sa famille, au château de Boumois, vivant dans la détresse et se dérobant à tous les regards, lorsqu'il apprit, par la voie des journaux, qu'il se préparait, dans un des ports de la Méditerranée, une grande expédition maritime. Cette nouvelle le fit bientôt sortir de sa profonde retraite, et ranima son amour pour les voyages de mer. Il part pour Toulon, et s'y voit accueilli avec ces distinctions flatteuses qu'on doit, mais qu'on n'accorde pas toujours au mérite modeste. On se rappelle encore tous les détails de cette célèbre et merveilleuse expédition d'Egypte. Du Petit-Thouars commande le vaisseau le *Tonnant* à la bataille d'Aboukir. Il oppose aux Anglais la résistance la plus opiniâtre, et combat avec un courage, une intrépidité qu'il communique à tout son équipage. Ce n'est point en vain qu'il a juré de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense et la gloire de la patrie. Un boulet lui emporte une cuisse; les chirurgiens veulent le descendre pour le panser; il s'y refuse, dans la crainte de perdre un temps précieux qu'il veut employer à combattre. Par

son ordre, on apporte sur le pont une futaille remplie de son; il se fait mettre dedans pour étancher le sang, et dans cette position, la tête et les bras libres, il continue de commander avec une présence d'esprit admirable. Cependant il sent qu'il va bientôt rendre le dernier soupir, il rassemble ce qui lui reste de forces, et s'écrie d'une voix ferme encore : *Équipage du Tonnant, n'amène jamais ton pavillon!* Les matelots, dignes d'un tel capitaine, jurent de suivre son dernier commandement. Seuls, ils tiennent en échec, le reste de la nuit, l'escadre victorieuse, et, comme un orage qui s'éloigne et s'affaiblit, on entend encore par intervalle quelques coups de canon sortir du *Tonnant*, mais enfin le dernier de ceux qui le montaient succombe, et bientôt le vaisseau, rempli de cadavres, est jeté sur la côte et devient un des plus glorieux trophées de l'ennemi [1].

Pour honorer la mémoire de cet illustre marin, on donna son nom à la principale rue du Caire, en vertu d'un décret du général en chef.

Ainsi mourut, à la fleur de l'âge, à trente-huit ans, le capitaine du Petit-Thouars. Au premier abord, rien ne prévenait en sa faveur; une figure et des manières totalement dépourvues de noblesse, une démarche mal assurée, un air distrait, une mise qu'on jugerait trop favorablement par l'idée d'un simple négligé, tel était Aristide à l'extérieur. Mais doué du plus heureux, du

1 Si dans le conseil qui précéda cette célèbre bataille, on eût suivi l'avis du capitaine du Petit-Thouars, qui était qu'on levât l'ancre pour combattre à voiles libres, nous n'aurions peut-être pas à regretter la perte de notre escadre; mais l'opinion contraire prévalut, et on garda l'embossage.

plus charmant caractère, plein d'esprit, de douceur et de bonté, d'une gaîté inaltérable, même au milieu des plus grands dangers, il faisait le bonheur et la joie de sa famille et de tous ceux qu'il fréquentait. Généreux jusqu'à la prodigalité, on le voyait toujours vider sa bourse en faveur du premier malheureux qu'il rencontrait; pour tout dire, en un mot, son humanité, son amabilité, égalaient son courage.

Lors de son dernier séjour à Saint-Martin-de-la-Place, il s'amusait souvent à naviguer dans un canot sur le petit lac de la Brèche de Boumois, près le château de ce nom. Il forma, au milieu de cette pièce d'eau, un îlot de 12 à 15 pieds de diamètre, au milieu duquel il planta un saule pleureur peu de temps avant de partir pour l'Egypte. Ce saule, devenu grand, produisait un effet très pittoresque et fixait souvent l'attention des voyageurs qui passaient sur la Levée; ses branches s'étendaient au-delà des limites étroites de l'île, et leurs longs rameaux pendaient jusque dans l'eau tranquille du petit lac, qui les réfléchissait comme une glace. Mais depuis un an, ce bel arbre est renversé, l'îlot commence à se dégrader, et bientôt il ne restera plus de traces de cette espèce de monument funèbre, qui rappelle encore à des parents, à des amis, à des compatriotes, le souvenir du capitaine du Petit-Thouars et de sa fin glorieuse.

CHAPITRE LXXI.

État de la Levée de la Loire au commencement du XIXe siècle. — Pont de Sorges.

La plupart des grands monuments, soit de luxe, soit d'utilité publique, ont été, dans tous les temps, l'objet de l'admiration des peuples, des éloges des historiens et des poètes. Les noms des princes qui les ont ordonnés, des artistes qui les ont exécutés, sont parvenus jusqu'à nos jours, écrits dans les livres ou gravés sur le marbre ou sur le bronze. Mais les auteurs de la Levée de la Loire sont restés inconnus au public, qui met à peine, au rang des ouvrages de l'art, cette belle digue protectrice de la plus riche partie de la Touraine et de l'Anjou. En effet, au premier coup-d'œil on voit qu'elle ne doit son origine ni aux architectes, ni aux ingénieurs, mais bien à l'homme qui n'a encore aucune connaissance des sciences et des arts, à l'*homme-castor*, qui, dans ses travaux, n'a pour objet que de mettre sa personne et ses propriétés en sûreté contre les débordements des fleuves et des rivières. Mais, aux yeux de ceux qui jugent les travaux publics moins sous le rapport de l'art que sous celui de leur utilité, la Levée doit tenir le premier rang parmi les entreprises qui font le plus d'honneur à la seconde race de nos rois.

Nous avons dit, dans la première partie (chap. LXXII), que l'on commença vers la fin du dix-septième siècle

à substituer, aux murs en talus qui soutenaient la levée du côté de la Loire, des perrés en pierre de taille de tuf, formant de larges empatements, appuyés à leur extrémité inférieure sur deux rangs de pilotis liés entr'eux par de fortes pièces de charpente. Depuis cette époque, elle s'est élevée presque partout d'environ trois pieds, et a pris chaque année une nouvelle consistance; sa largeur, à la base, est actuellement de 80 à 100 pieds, et de 18 à 36 sur la voie. Aux abords des villes et des bourgs, on a fait, des deux côtés de la voie, des murs en forme de parapets, qui, en se prolongeant peu à peu, finiront par se réunir et préserver de tout danger les personnes qui voyagent la nuit sur cette belle route. Des ouvriers, qu'on nomme *cantonniers*, sont distribués par brigade de distance en distance, et travaillent sans cesse à l'entretien qu'elle exige. Anciennement elle se terminait au port de Sorges, et là on était arrêté par l'Authion qu'il fallait passer dans un bac; mais en 1732 on a fait cesser cette incommodité, en construisant un beau pont de pierre, de trois arches, lesquelles se ferment avec des vannes pendant les grandes crues de la Loire, afin de l'empêcher de s'étendre dans la Vallée. La longueur de la Levée, depuis le coteau de Saint-Patrice jusqu'à la Pyramide, à une lieue d'Angers, où elle finit, est de 37,971 toises; mais celle des perrés en glacis, qui devrait être égale, n'est que de 20,837. Ainsi il reste encore à faire 17,134 toises de longueur de ces perrés, pour que ce grand ouvrage soit entièrement achevé dans cette contrée.

Le terrain protégé par la Levée, ce sol fertile qui ressemble moins à des champs qu'à un prodigieux en-

semble de vergers et de jardins, entrecoupés de bourgs et de villages, se nomme aujourd'hui *la grande Vallée de la Loire*; on en porte le revenu annuel à près de 4,000,000. Mais ces richesses n'arrivent presque jamais dans les mains des propriétaires et des fermiers qu'après leur avoir causé les plus vives inquiétudes. Chaque grande crue de la Loire, chaque débâcle des glaces leur fait craindre la rupture de cette digue, et oblige quelquefois les habitants de la Vallée à quitter leurs maisons, leurs champs, pour venir, la pelle ou la pioche à la main, travailler, soit à la fortifier, soit à l'exhausser momentanément sur quelques points qui sont restés au niveau où ils étaient au quatorzième siècle, et sur lesquels on a vu, avec effroi, le fleuve porter ses vagues en 1799. Les traditions locales, qui transmettent le souvenir de quelques ruptures et des grands désastres qu'elles ont occasionnés dans la Vallée, justifient toutes les mesures de précaution que prennent les habitants. L'auteur des *Antiquités d'Anjou* et celui du *Déluge de Saumur*, qui écrivaient au commencement du dix-septième siècle, nous ont aussi conservé la mémoire de plusieurs de ces ruptures; mais j'ai cru que, pour compléter l'histoire de la Levée, il fallait rechercher et faire connaître toutes celles qui ont eu lieu depuis l'apparition des ouvrages dont je viens de parler, et réunir ici les unes et les autres par ordre chronologique.

Il ne sera pas hors de propos de dire auparavant comment je suis parvenu à recueillir ces faits. Peu importants pour la plupart des lecteurs, ils ne peuvent cependant manquer d'être utiles aux habitants de la Vallée, qui connaîtront mieux toutes les localités où il

y a eu des ruptures et surtout celles où elles ont eu lieu plusieurs fois; car c'est là qu'ils doivent plus particulièrement porter leur attention.

Après avoir inutilement feuilleté et parcouru un grand nombre de volumes et de titres dans les archives et les dépôts publics, où nous croyions découvrir les renseignements que nous cherchions, nous les avons trouvés où nous l'espérions le moins, dans un registre de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, sur la Levée, à deux lieues au-dessous de Saumur. Ce registre est celui des actes de baptême, mariages et sépultures, dans lequel les curés de cette paroisse ont eu le soin de consigner, par ordre de date, depuis plus de deux cents ans, tous les événements qui peuvent intéresser les habitans de la Vallée : nous en avons extrait ce qui était relatif à nos recherches.

RUPTURES DE LA LEVÉE.

Époques.	*Indication des lieux.*
1496.	3 janvier. L'auteur du *Déluge de Saumur*, qui parle de cette rupture (p. 61), dit seulement, *les levées rompirent*, et n'indique point en quel endroit.
1527.	L'auteur des *Antiquités d'Anjou*, qui nous a fait connaître cette seconde rupture (p. 475), ne dit point non plus où elle se fit.
1561.	Janvier. Auprès de Saumur, sans autre indication. (*Déluge de Saumur*, p. 61.) Les deux ponts de bois, l'un près de la ville et l'autre du faubourg des Ponts, furent emportés par les eaux.
1586.	25 septembre. Sans indication de lieu. (HIRET, *Antiquités d'Anjou*, p. 507.)
1608.	« Sans les levées qui se rompirent la ville de Tours allait être submergée. » (*Mém. pour servir à l'Hist. de France*, t. II, p. 257.) Les habitants de la Vallée éprouvèrent des pertes considérables par cette rupture de la levée. Sully en ayant informé Henri IV par une

Epoques. lettre, ce prince répondit sur-le-champ en ces ter-
1608. mes : « Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu » m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes » enfants; que mon conseil les traite avec charité : les » aumônes sont très agréables à Dieu, particulière- » ment en cet accident, j'en sentirois ma conscience » chargée : que l'on les secoure donc de tout ce que » l'on jugera que je pourrai faire. » *Mém. de Sully*, t. III.

1615. 15 mars. C'est l'époque de cette grande crue de la Loire que Bourneau nomme le déluge de Saumur. L'eau resta quinze jours dans la ville et les faubourgs, et s'éleva de deux pieds au-dessus du seuil de la porte de l'église des Capucins. La levée fut rompue en cinq endroits; 1° un peu au-dessus du bourg de Villebernier; 2° au-dessous de celui de Saint-Lambert-des-Levées, près la limite de Saint-Martin-de-la-Place; 3° dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place, vis-à-vis le château de Boumois; 4° en la commune des Rosiers; 5° en la succursale de Saint-Mathurin. Le registre ne contient pas de renseignements plus précis sur ces deux dernières ruptures.

1618. 10 février. En la paroisse des Rosiers, sans autre indication. (*Registre de Saint-Martin.*)

1628. 2 décembre. Entre Chouzé et la Chapelle-Blanche. (*Idem.*)

1629. 13 février. Dans le même endroit que la précédente. (*Idem.*)

1649. 12 janvier. Entre Varennes-sous-Montsoreau et Villebernier, au lieu nommé Pitot, que l'on nomme aujourd'hui Brèche-Pitot. (*Idem.*)

1651. 17 janvier. 1° Au-dessus du bourg de Saint-Martin-de-la-Place, entre les Fontaines et la rue Thibault, 2° à la Brèche-Pitot pour la seconde fois. (*Idem.*)

1661. 11 janvier. 1° Dans la paroisse de Saint-Martin-de-la-Place, vis-à-vis les Varennes; en cet endroit la Loire emporta deux maisons en se précipitant dans la Vallée; 2° dans la paroisse de Saint-Lambert-des-Levées, vis-à-vis la Marmillonière; 3° dans la paroisse de Chouzé, un peu au-dessus de la chapelle de Saint-Médard; il y avait eu une rupture, en ce dernier endroit, cent ans auparavant (janvier 1561). (*Idem.*)

1707. 9 octobre. Dans la paroisse de la Chapelle-Blanche, aux Trois-Volets. (*Idem.*)

Epoques. 1710.	11 novembre. Dans la même paroisse; 1° pour la seconde fois, aux Trois-Volets; 2° au-dessus du bourg de la Chapelle-Blanche.
1711.	15 février. Aux mêmes endroits qu'en 1710. (*Idem.*)

Plusieurs de ces ruptures sont marquées par de petits lacs que la Loire a creusés au pied de la Levée, en se précipitant dans la Vallée, comme à la Brèche-Pitot, à celle de Boumois et ailleurs; ils ne tarissent point, même pendant les plus grandes sécheresses. Au résultat, on voit que, depuis 1496 jusqu'à 1711, la Levée a été rompue, depuis Tours jusqu'à Angers, vingt-cinq fois par les grandes crues de la Loire; et que, depuis un siècle, elle a résisté à tous les efforts du fleuve, qui cependant s'est élevé, le 5 février 1799, à neuf pouces au-dessus des plus grandes eaux dont on ait conservé la mémoire : preuve incontestable de l'amélioration et même du perfectionnement de cette grande et belle digue.

L'année 1711, époque des dernières ruptures de la Levée, fut aussi celle d'un grand tremblement de terre qui se fit plus particulièrement sentir à Saumur que dans les autres parties de la France. Si nous avions le malheur d'en éprouver un autre semblable, une grande partie des côteaux de la rive gauche de la Loire s'affaisserait et entraînerait la chute de presque toutes les maisons qui sont dessus et dessous, parce que depuis un siècle on a considérablement agrandi les carrières de tuf dont ces coteaux sont formés, et qu'elles sont exploitées par des personnes qui n'ont aucun intérêt à la conservation des propriétés qui sont placées dessus. Il serait à désirer que ces exploitations fussent dirigées par les ingénieurs des mines, qui obligeraient les car-

riers à laisser des piliers à des distances convenables, et à en faire construire où ils auraient dû en laisser [1].

Voici comment Mme de Maintenon, dans une de ses lettres à la princesse des Ursins, en date du 18 octobre 1711, parle du tremblement de terre de cette année : « Il y a eu, dit-elle, un terrible tremblement de » terre à Saumur, je ne sais point précisément le jour; » il a duré quatre jours avec un bruit épouvantable » et souterrain, comme des vents et des cris; des clo- » ches ont tombé avec des cheminées. On ne dit point » qu'il y ait eu quelqu'un de tué [2]. »

CHAPITRE LXXII.

Jacques Desjardins. — Sa carrière militaire. — Sa mort.

Je ne puis rattacher le nom de celui auquel je consacre ce chapitre, ni à la description d'un château, ni même à celle de la plus modeste maison; tout ce que je puis dire sur l'origine de Jacques Desjardins, c'est qu'il était fils d'un pauvre voiturier, qui ne put lui donner aucune espèce d'éducation, et qu'il naquit à Angers le 18 février 1759. Mais si la fortune le traita d'abord avec une excessive rigueur, la nature le traita très généreusement; un jugement sain, une figure

1 En 1826 j'ai adressé, à M. Martin de Puiseux, préfet de Maine et Loire, une pétition à ce sujet, en mon propre et privé nom; il s'est contenté de m'en accuser réception.

2 Lettres de madame de Maintenon à la princesse des Ursins, t. II, p. 227.

noble et agréable, des cheveux noirs, des yeux de la même couleur et pleins de feu, une taille de cinq pieds six pouces, bien prise, de la grâce et de l'aisance dans toute sa personne, tels furent les avantages dont elle le pourvut. Dès l'âge de quinze ans et demi, il s'engagea dans le régiment de Vivarais; la caserne fut son lycée; ce fut là qu'il apprit à lire, l'écriture et l'arithmétique. Il devint caporal, puis sergent, et il était parvenu à être instructeur en chef lorsque la Révolution commença. On sait avec quel enthousiasme la jeunesse française, en 1792, se forma en bataillons pour voler à la défense de la patrie. Le département de Maine et Loire en fournit trois à l'armée; le second s'organisa le 17 août, et les volontaires qui le composaient en décernèrent le commandement à Jacques Desjardins, qui se trouvait alors à Angers, où il donnait des leçons d'escrime.

Bientôt ce bataillon partit pour la frontière du Nord; il se fit remarquer pendant sa route par sa belle tenue, l'ordre et la discipline que le chef avait su y introduire en quelques semaines. Il prit part à la glorieuse bataille de Jemmapes, presqu'en arrivant à l'armée; la contenance du chef inspira de la confiance aux volontaires, qui montrèrent dès le début ce dont ils étaient capables. Ce bataillon fit toute la campagne de Dumouriez, en 1792, dans la division aux ordres du général d'Harville, qui fut détachée, à Bruxelles, pour aller se joindre à la division Valence et faire le siége du château de Namur. Après la reddition de cette forteresse, le bataillon alla prendre ses cantonnements à Durbury, sur la rivière d'Ourthe. A la retraite de Dumouriez, il fut oublié, et ne dut son salut qu'à la

sagesse et aux talents de son chef, qui, lui faisant traverser la ligne ennemie, parvint, en un jour et deux nuits de marches forcées, à rejoindre l'arrière-garde de notre armée.

Le 20 février 1793, le second bataillon de Maine et Loire fut attaqué par des forces très supérieures, dans la plaine de Linois, près l'abbaye de Grand-Pré, à quatre lieues de Namur. Par suite des bonnes dispositions que prit le commandant Desjardins, l'ennemi fut complétement battu et chassé du champ de bataille, sur lequel il abandonna ses blessés à la discrétion du vainqueur, qui pendant l'action avait fait une centaine de prisonniers.

A la retraite qui eut lieu après la bataille de Nerwinden, le second bataillon de Maine et Loire était dans l'arrière-garde. Lorsque l'ennemi fit des démonstrations pour s'emparer de nos places fortes, Valenciennes, Condé, Le Quesnoy et Landrecies, le commandant Desjardins reçut l'ordre de se rendre avec son bataillon dans cette dernière place, où, quelques jours après, il fut promu au grade de général de brigade.

Lorsque l'armée du Nord se mit en mouvement pour reprendre l'offensive, le général en chef Pichegru donna au général Desjardins le commandement de l'aile droite, sous Maubeuge, laquelle était composée de deux divisions formant ensemble trente-cinq mille hommes. Desjardins avait l'ordre de marcher sur la ville de Beaumont, de s'en emparer et de faire sa jonction avec l'armée des Ardennes. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, après plusieurs combats très meurtriers, dans lesquels Desjardins obtint toujours l'avantage. Ce brillant succès ne fut point sans récom-

pense; Desjardins fut aussitôt nommé général de division. Mais, non moins modeste que brave, il refusa ce grade, comme il avait d'abord refusé celui de général de brigade, en disant qu'il n'avait pas les talents nécessaires pour occuper dignement un poste aussi élevé. Il fallut en quelque sorte lui faire violence, pour le décider à recevoir cet honorable témoignage de confiance, et il ne le reçut même que comme un ordre auquel il se croyait obligé d'obéir.

L'aile droite de l'armée du Nord et l'armée des Ardennes se réunirent entre Philippeville et Barbançon. Les deux généraux marchèrent de concert et dirigèrent leurs opérations sur Charleroy; il y eut plusieurs engagements très sérieux avec l'ennemi. Cependant le passage de la Sambre s'exécuta, la place de Charleroy fut bloquée. L'armée de la Moselle, commandée par le général Jourdan, vint renforcer celles des Ardennes et du Nord, et ce général prit le commandement en chef de toutes ces forces réunies sous la dénomination d'armée de Sambre et Meuse. Alors le général Desjardins reçut l'ordre d'aller prendre le commandement en chef de ce qui restait de l'armée des Ardennes, c'est-à-dire des troupes qui en avaient formé le centre et l'aile gauche et qui se trouvaient devant Carignan, entre Sedan et Montmédy. Il était spécialement chargé de contenir la garnison de Luxembourg et les troupes qui, cantonnées dans les environs, faisaient de fréquentes incursions sur notre territoire. Peu de temps après, Luxembourg fut investi. La division du général Desjardins fit partie de l'armée de blocus, qui, après la reddition de cette place, se rendit sur le Rhin, où ce général reçut l'ordre d'aller prendre le commande-

ment des troupes stationnées dans les îles de Walcheren, de Schouwen-Sud, de Beveland-Nord, de Beveland-Sud et d'une partie du Brabant batave. Pendant tout le temps que Desjardins resta en Hollande, il y commanda en chef, par intérim. Il en fut détaché avec deux divisions qu'il conduisit à l'armée d'Allemagne, et fit avec elles la campagne du général Moreau. Il rentra en Hollande, passa ensuite au camp sous Brest, pour prendre le commandement d'une division du septième corps d'armée, qui partit bientôt après pour aller rejoindre la grande armée d'Allemagne. Ce fut au camp sous Brest que Desjardins reçut la décoration et le titre de commandant de la Légion-d'Honneur

Après la fameuse bataille d'Austerlitz, tous les corps de l'armée entrèrent en cantonnement, et y restèrent jusqu'à l'ouverture de la campagne de Prusse. Pendant ce temps, Desjardins eut, par intérim, le commandement du septième corps.

A la bataille d'Iéna, ce même corps, sous les ordres du maréchal Augereau, et dont la première division était commandée par Desjardins, se couvrit de gloire. Il fut toujours attaché à la grande armée, prit part à toutes les affaires jusqu'à celle d'Eylau, qui eut lieu le 8 février, et dans laquelle le septième corps fut entièrement détruit. Tous les officiers-généraux y furent tués ou mis hors de combat. Le général Desjardins y reçut à la tête une blessure mortelle; son aide-de-camp, Gaultier, l'enleva du champ de bataille, et le fit transporter dans la petite ville de Lansberg, où il mourut le 11 du même mois.

Desjardins n'eut jamais cette morgue insolente que l'on reproche justement à tant de parvenus, les uns

portés par les suffrages du peuple aux premières places de l'administration et de la justice; les autres, élevés, par le courage des soldats, aux premiers grades de l'armée. Il n'eut point l'orgueil de ces enfants ingrats de la Révolution, qui croient faire oublier leur origine en désavouant leur mère. Jamais Desjardins n'oublia l'état d'où il était sorti; toujours simple et modeste, sa noblesse n'était point dans un vain titre féodal, mais bien dans l'élévation de ses sentiments; soldat, sous-officier, il s'était toujours fait estimer de ses supérieurs par son exactitude à remplir tous ses devoirs; devenu général, il se fit aimer et respecter de tous ceux qui servaient sous ses ordres. Le brave Desjardins descendit dans la tombe avec le regret de n'avoir point encore assez fait pour sa patrie : il est probable qu'il serait parvenu à la dignité de maréchal de France, si la mort ne l'avait pas arrêté trop tôt dans sa noble carrière.

CHAPITRE LXXIII.

Le château de Serrant. — Origine du bourg de Saint-Georges-sur-Loire. — Tombeau du marquis de Vaubrun. — La terre de Serrant érigée en comté.

L'élégant et gracieux auteur de Paul et Virginie nous apprend qu'il avait eu le projet d'écrire une histoire générale de la nature, mais qu'ayant examiné un fraisier, venu, par hasard, dans un pot de terre placé sur sa croisée, il aperçut une si grande quantité d'insectes de différentes espèces qui vivaient, les uns sur ses

feuilles, les autres dans ses racines, que la vue de cette innombrable population lui fit abandonner son projet. L'histoire complète du fraisier, dit-il, suffirait pour occuper tous les naturalistes du monde. Cette remarque de Bernardin de Saint-Pierre peut s'appliquer à toutes les histoires complètes, même à celles des villes, des châteaux, des monastères, etc. S'il est difficile de connaître tous les édifices qui existent ou ont existé dans une province, il est bien plus difficile encore de connaître tous les événements, tous les personnages notables qui les ont rendus célèbres. Ne pouvant tout dire, il faut donc faire un choix et ne s'occuper que des monuments et des personnes qui offrent le plus d'intérêt : c'est ce que j'ai fait, ou du moins ce que j'ai voulu faire. Si j'ai omis des établissements plus dignes, soit sous le rapport de l'art, soit sous celui de l'histoire, de fixer l'attention du lecteur, que ceux dont j'ai parlé, c'est une faute que mes successeurs pourront réparer. J'ai pu me tromper en cela comme en beaucoup d'autres choses, et je n'hésite point à en faire l'aveu. Je n'ai point eu la prétention de donner une histoire d'Anjou, j'ai seulement voulu en rassembler les principaux éléments. J'ai placé çà et là quelques jalons sur une route à peine ouverte; des ingénieurs plus habiles en adouciront les pentes, en perfectionneront l'alignement, et, d'un sentier tortueux et rude, ils sauront faire un chemin droit, commode et agréable à parcourir.

L'ordre chronologique que j'ai suivi dans cet ouvrage m'a conduit à placer le dernier un château, qui, par sa magnificence, l'importance et l'ancienneté de la terre dont il porte le nom, figure au premier rang.

Une charte de donation, extraite par D. Housseau du cartulaire de l'abbaye de Saint-Serge, et qui se rapporte à l'année 1111, nous prouve que la seigneurie de Serrant existait alors et nous donne quelques détails sur ses possesseurs.

Il arriva un jour qu'un chevalier, nommé Hugues de Serrant, étant monté sur un cheval qui prit le mors aux dents, fit une chute terrible et fut mis au lit à Mathefelon, tout couvert de contusions et hors d'état de pouvoir parler. Cet accident fut l'effet, dit le moine qui rédigea la charte, d'un jugement occulte de la Providence, mais non injuste (*nunquàm tamen injustum*). Cela devait naturellement lui sembler ainsi; car les pieux cénobites tirèrent un excellent parti de cette chute de cheval. En effet, ils envoyèrent un des leurs, nommé Pierre, près du lit du mourant, et comme celui-ci était dans l'impossibilité de s'exprimer intelligiblement, on eut soin de lui nommer plusieurs de ses domaines, et ses frères, qui étaient présents, en firent don à Saint-Serge. En retour, le nom de Hugues de Serrant fut inscrit au nécrologe de l'abbaye, pour y être recommandé tous les ans à l'église.

Cependant des témoins vinrent affirmer au chapitre de Saint-Serge que les prétendus frères d'Hugues, qui étaient apparemment entrés en possession des terres du défunt, n'y avaient aucun droit, attendu qu'ils n'étaient pas fils du père d'Hugues, qui possédait ces biens à titre héréditaire. On apprit qu'ils s'étaient fait livrer, par le seigneur de Sablé, une nièce d'Hugues, nommée Théophanie, encore enfant, et son héritière, afin que l'un d'eux l'épousât lorsqu'elle serait nubile. Barbot, qui l'avait élevée dans cette intention, la des-

tinait à son frère Gaudin, dans le cas où lui-même viendrait à mourir avant de l'avoir épousée; or, Barbot fut bientôt atteint de sa dernière maladie. Le moine Pierre ne manqua pas de venir assister le moribond, qui pleura ses péchés et donna à Saint-Serge, du consentement de ses frères et de la jeune fille, les trois quarts d'un domaine nommé *les Gascalognes*. Cela fait, il mourut en bonne confession, et fut enterré devant le portique de Saint-Serge.

Alors Gaudin, aux termes de la convention, épousa Théophanie. Mais, dit l'acte, suivant l'usage de certains séculiers, il ne voulut pas maintenir la donation. Il déclara qu'il s'était réservé le quart du domaine, et que sa femme n'avait rien donné. Il en coûta cent sous à l'abbé de Saint-Serge, plus cinq sous pour la dite dame Théophanie, afin d'obtenir le consentement de celle-ci, et de terminer le différend. Nouvel incident. Un jugement canonique déclara que Théophanie, ayant reçu la bénédiction nuptiale avec Barbot, devait être séparée d'avec Gaudin, son frère. Elle épousa alors un autre seigneur, nommé Lupel de Daumeray, qui revendiqua de nouveau les terres. La contestation dura longtemps, et le moine Pierre, devenu abbé de Saint-Serge, fut obligé de payer à Lupel quatre livres de deniers, dix sous à la dame Théophanie, et cinq sous à Aimeric, leur fils. Enfin, longtemps après, celui-ci vint avec son père, dans le chapitre de Saint-Serge, reconnaître la validité de ce que ses parents avaient fait. Parmi les témoins mentionnés dans cette charte, on trouve un Girard d'Echarbot [1].

[1] *Manuscrits* de la Bibliothèque du roi, matériaux de l'histoire d'Anjou.

Ces détails prouvent que si les moines se rendaient aisément donataires des biens laïques, ils étaient aussi très souvent troublés dans leur possession.

Les seigneurs de Serrant firent, dans tous les temps, des dons considérables aux églises; je n'en citerai plus qu'un. A je ne sais quelle époque, un d'eux donna de beaux bois et plusieurs autres domaines à l'abbaye de Pontron, ordre de Cîteaux, fondée l'an 1130. Les moines, par reconnaissance de ce bienfait, accordèrent, à perpétuité, à la dame de Serrant le droit de faire ouvrir, une fois l'an, les portes de leur abbaye, pour elle et les dames de sa suite : c'étaient les seules femmes qui pussent y entrer. Ce droit fut amorti, en 1529, moyennant vingt livres tournois à chaque mutation d'abbé. On estime que les seigneurs des différentes terres qui composent actuellement celle de Serrant ont donné au clergé, en fondant diverses abbayes, prieurés, etc., plus de cent mille livres de rente. Ce fut un seigneur du Plessis-Macé qui, au douzième siècle, fonda l'abbaye de Saint-Georges; cette fondation fut l'origine de la paroisse et du bourg de Saint-Georges-sur-Loire, que l'on voit à un quart de lieue de Serrant. Le sacristain de l'abbaye fut nommé curé perpétuel de cette paroisse. Les moines de Saint-Georges, qui depuis devinrent chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, conservèrent toujours les différentes cures qui leur furent données, et les prêtres séculiers ne pouvaient les posséder qu'en vertu d'une dispense du pape.

Le château de Serrant est placé dans un site très agréable, entre la rive droite de la Loire et la grande route d'Angers à Nantes, à quatre lieues d'Angers. C'est

un vaste édifice, composé de plusieurs corps de bâtiments élevés dans les trois derniers siècles, et ce mélange de différents genres d'architecture, loin d'offrir à la vue des disparates désagréables, sert, au contraire, à donner à l'ensemble un caractère imposant et pittoresque. La façade qui donne sur la Loire, que l'on voit des croisées du premier étage, est flanquée à ses extrémités de deux belles tours couronnées d'un entablement qui règne tout autour du château; elles sont couvertes en forme de dôme. La façade principale est du côté de la route d'Angers à Nantes; elle se trouve entre deux grandes ailes qui forment deux des côtés de la cour d'honneur. La tour du nord, la moitié du corps de logis qui y est attenant et partie de l'aile gauche, furent bâtis par de Brie en 1545; la tour du midi, ainsi que l'autre partie de l'aile gauche et le reste du corps de logis, le furent par Guillaume Bautru en 1656; les deux ailes furent prolongées et achevées en 1704. La façade du principal corps de bâtiment, du côté de la cour d'honneur, est ornée d'un fronton triangulaire, dont l'entablement, qui lui sert de base, est porté par quatre cariatides. Cette façade offre une singularité remarquable; les ouvertures, contre l'usage, sont en nombre pair, en sorte qu'un trumeau, au lieu d'une porte ou d'une croisée, occupe le milieu. Ce château est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, chacun desquels est décoré d'un ordre d'architecture en pilastres qui règne sur toutes les faces; l'ionique au rez-de-chaussée, le corinthien au premier, et le composite au second. Je ne parlerai point des appartements, ces détails seraient fastidieux; je dirai seulement que le grand escalier est

magnifique, et qu'il dut être un des plus beaux de France à l'époque où il fut construit. Un fossé, large de quatre-vingts pieds, environne ce château, qu'on peut appeler moderne, puisqu'il ne reste plus rien de l'ancien que ce même fossé, revêtu de murs solidement construits par Ponthus de Brie, auquel Louis XI avait accordé, en 1421, la permission de faire fortifier Serrant, qui avait été bâti par Jean de Brie, quatrième du nom, un des ancêtres de Ponthus.

Après avoir été longtemps possédée par la famille de Brie, la terre de Serrant fut saisie, en 1603, sur Charles de Brie, et vendue; Scipion Sardini, ce riche partisan, dont j'ai parlé page 207, en fut l'adjudicataire. Elle rentra dans la famille par retrait lignager, fut vendue, en 1620, à Rohan de Montbazon, qui la revendit, en 1636, à Guillaume Bautru. Plusieurs autres terres, Savennières, Bécon, le Plessis-Macé, etc., furent successivement réunies à celle de Serrant, et, quoiqu'elle ne fût point encore érigée en comté, Guillaume Bautru prit néanmoins le titre de comte de Serrant, s'y croyant suffisamment autorisé, parce qu'il avait reçu de Louis XIV une lettre dont la suscription lui donnait cette qualité.

Guillaume Bautru, né à Angers en 1588, d'une famille de robe, était une des nombreuses créatures du cardinal Mazarin. Sa gaîté, la vivacité de ses reparties, que l'on trouvait spirituelles et plaisantes, réjouissaient la cour et surtout la reine. Ses prétendus bons mots étaient alors à la mode, et tout le monde s'empressait de les citer ou de les recueillir; en voici un pour exemple. Un jour, en jouant au piquet, Bautru, ayant mal écarté, s'écria : « Je suis un vrai gous-

» sault. » Un abbé de ce nom, qui se trouvait là par hasard, croyant qu'il avait voulu l'insulter, lui répondit : « Vous êtes un sot. — C'est ce que je voulois dire, » répartit Bautru : en Anjou, goussault signifie sot [1]. »

Ce fut par de semblables moyens que Bautru parvint à se faire une réputation et à se frayer, à lui et à sa famille, le chemin de la fortune. Il devint conseiller d'Etat, introducteur des ambassadeurs et membre de l'Académie française. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, et alla, en qualité d'ambassadeur, en Flandre, en Espagne, en Savoie et en Angleterre. Son frère, Nicolas Bautru, n'avait que huit cents livres de rente lorsqu'il arriva à Paris; mais, admis à la cour, il y mit à profit le talent singulier qu'il avait de ranimer les conversations languissantes, et, lorsqu'il mourut, il s'appelait le comte de Nogent, et jouissait de cent quatre-vingt mille livres de revenu. Celui-ci eut deux fils qui prirent le parti des armes; l'aîné, Armand de Bautru, comte de Nogent, maréchal-de-camp, fut tué, en 1672, au passage du Rhin. Le cadet, Nicolas de Bautru, marquis de Vaubrun, parvint au grade de lieutenant-général. C'était un homme studieux, instruit et en relation avec les gens de lettres, comme on le voit par ce billet de Sorbière : « J'attends le bonheur de vous revoir dans cette cham- » bre du Louvre où je vous ai si souvent trouvé sur » votre Tacite, tandis que les autres courtisans, que » je venois de quitter, employoient la matinée à pou- » drer leurs cheveux et à nouer des rubans. »

Le marquis de Vaubrun se distingua par sa valeur

1 Vigneul de Marville, *Mél. d'hist*, t. III, p. 322.

et ses talents militaires. Il eut l'honneur de commander l'armée, en l'absence de Turenne, après la bataille de Turkheim. Pendant ce commandement temporaire, il s'empara de plusieurs places en Allemagne. A la mort de Turenne, les deux lieutenants-généraux, le comte de Lorges et le marquis de Vaubrun, se disputèrent le commandement, et les différends qui s'élevèrent entr'eux, à ce sujet, furent sur le point d'être funestes à l'armée; mais enfin ils s'accordèrent à commander alternativement. Les Français, découragés par la perte de leur illustre général, harcelés dans leur retraite par les Allemands, furent obligés de soutenir plusieurs combats, dans l'un desquels le marquis de Vaubrun fut tué, à Altenheim, le 1er août 1675, âgé de quarante-deux ans.

Marguerite de Bautru, sa veuve et sa nièce, suivant la coutume de Bretagne, après avoir pleuré sa mort pendant près de trente ans, lui fit ériger, dans la chapelle du château de Serrant, un superbe tombeau. Cette chapelle, digne d'un tel monument et bâtie exprès par l'architecte Jules Hardouin Mansard [1], est décorée d'un ordre corinthien en colonnes et pilastres de marbre noir; les murs sont en belles pierres blanches, ainsi que la voûte en berceau, laquelle est ornée de caissons à rosaces et de rinceaux très bien exécutés. Le tombeau est du célèbre Coyzevox [2]; il est placé dans un renfoncement revêtu en marbre noir et dont

[1] Mansard neveu; c'est celui qui a bâti le château de Versailles et le dôme des Invalides. Il a bâti aussi le petit château de Chevigné, que l'on voit à trois quarts de lieue de Serrant et qui appartient actuellement à M. O'Diette.

[2] C'est à ce maître que l'on doit les deux belles renommées

les angles sont occupés par deux colonnes du même marbre, avec bases et chapiteaux de bronze. Le sarcophage, dont la face principale offre un bas-relief en plomb doré, représentant le combat dans lequel le marquis de Vaubrun perdit la vie, est élevé sur un piédestal dont le dé est orné de l'épitaphe gravée en lettres d'or. Ce sarcophage sert de support aux statues des deux époux. Le marquis, prêt à rendre le dernier soupir, est à demi-couché sur un trophée d'armes; il s'appuie sur le bras droit et tient encore dans sa main le bâton de commandement; il est vêtu à la romaine. Devant lui, la marquise à genoux, la tête appuyée sur la main droite, est en partie couverte d'un grand manteau. Ces deux figures, plus grandes que nature, sont très belles: la douleur profonde qui consume Marguerite de Vaubrun est exprimée avec beaucoup de force et de vérité. A quelques pieds au-dessus de ce beau groupe, on voit la Victoire, qui descend du ciel, tenant d'une main un trophée et de l'autre une couronne qu'elle va poser sur la tête du guerrier. Cette figure, qui semble se soutenir en l'air par le mouvement de ses ailes, est admirable par sa grâce et sa légèreté; elle donne à l'ensemble une forme pyramidale, qui, sous tous les rapports, offre le caractère le plus imposant. Tout ce monument est en marbre blanc; il honore à la fois et l'épouse inconsolable qui le fit élever et l'artiste habile qui l'exécuta. Il est étonnant que les historiens n'en aient point fait mention dans la vie de Coyzevox; c'est ainsi que la plupart des ou-

montées sur des chevaux ailés qui décorent l'entrée du jardin des Tuileries du côté de la place Louis XV, le tombeau du cardinal Mazarin, celui de Turenne, etc.

vrages de peinture et de sculpture, disséminés dans les départements éloignés de la capitale, restent inconnus au public et perdus pour la gloire de leurs auteurs.

On voit, dans la chapelle de Serrant, une belle copie du saint Michel de Raphaël. On y admirait autrefois un tableau de Murillo, représentant le Père éternel, l'Enfant Jésus, la Vierge, saint Jean et sainte Elisabeth; c'est un des beaux tableaux de l'école espagnole: on l'estime quarante mille francs. Louis XV, en ayant entendu parler, témoigna le désir de le posséder, et le comte de Serrant le lui envoya. Il fut placé dans la chapelle de Versailles; on le voit actuellement au musée, à Paris.

La marquise de Vaubrun, digne modèle des épouses et des mères, laissa deux enfants, l'un connu sous le nom de l'abbé de Vaubrun; l'autre, Madeleine-Diane de Bautru, qui avait épousé le duc d'Estrées. Celle-ci, devenue, par la mort de son frère, seule héritière de Serrant, vendit cette terre, en 1730, à François-Jacques Walsh, petit-fils d'un Walsh, Irlandais, capitaine de la marine royale anglaise, lequel avait transporté le roi Jacques en France sur son vaisseau. Un autre membre de la famille Walsh arma, en 1745, dans un port de Bretagne, un vaisseau, pour transporter en Ecosse le prince Charles-Edouard. Ce fut sans doute en considération des importants services que cette famille avait rendus à ses souverains, que Louis XV érigea la terre de Serrant en comté, au mois de mars 1755. Les lettres patentes, relatives à cette érection, portent : « Que les frères Walsh, nés en France, mais » Irlandais d'origine, ont justifié, par des titres au- » thentiques, qu'ils étoient d'une ancienne famille

» noble d'Irlande, laquelle remonte à leur dix-neu-
» vième aïeul Philippe Walsh, surnommé le Breton,
» lequel, en 1174, tua de sa main l'amiral de la flotte
» danoise qui avoit envahi le pays, et s'acquit par là
» une gloire immortelle et de grandes possessions en
» Irlande, dont les descendants ont joui et qu'ils ont
» même augmentées par des alliances illustres; et que
» la splendeur et les richesses des Walsh, en Irlande,
» ont subsisté tant qu'il a été permis à des sujets fidè-
» les à Dieu et au roi de conserver leurs possessions et
» leurs titres. »

Les Walsh furent du nombre de ceux qui, ayant suivi le parti de Charles Ier et partagé l'exil de Charles II pendant douze ans, perdirent tous leurs biens. Cromwell les distribua à ses partisans, afin que l'usufruit leur tînt lieu des intérêts des sommes qui leur étaient dues par le trésor public pour leurs services. Ces biens devaient être rendus à leurs propriétaires retirés dans les pays étrangers, aussitôt que les détenteurs seraient payés; mais il en arriva autrement. Charles II, rétabli sur son trône, accorda seulement à cinquante-quatre familles, du nombre desquelles était celle de Walsh, un acte qui les autorisait à reprendre chacune sa maison seigneuriale avec deux mille arpents de terre autour. Mais il fut statué en même temps, par une loi, que, s'il s'élevait quelque doute touchant les clauses insérées dans cet acte, elles seraient toujours expliquées en faveur des protestants, comme étant ceux qu'on avait principalement en vue de fixer et d'assurer. Les possesseurs ne manquèrent point de moyens pour faire naître des doutes sur l'interprétation des clauses de l'acte; ils furent maintenus

dans les biens dont Cromwell ne leur avait accordé que la jouissance temporaire, et les émigrés anglais et irlandais en furent à jamais dépouillés.

Les dehors du château de Serrant répondent à sa magnificence; le parc, qui l'environne presque de toutes parts, vient d'être considérablement agrandi et changé en un vaste jardin dans le genre anglais; il contient près de trois cents arpents. On y voit une futaie, des taillis, une belle pièce d'eau dans laquelle se reflètent le château et une partie du paysage qui l'encadre. Des prairies naturelles et artificielles, des terres bien cultivées, des vergers, des jardins potagers, une serre, une des plus belles orangeries de France après celles des maisons royales, occupent aujourd'hui dans ce vaste enclos la place des chênes séculaires, des broussailles et des buissons qui servaient anciennement de retraite aux cerfs, aux daims, aux sangliers. Là, les bûcherons, les journaliers, ne trouvaient de l'ouvrage qu'une fois en cent ans; maintenant ils en trouvent tous les jours, et ce nouveau parc, par ses produits annuels et les dépenses de son entretien, fait plus vivre d'hommes laborieux et d'animaux utiles qu'il ne pouvait autrefois nourrir de bêtes fauves. Cet heureux changement, si favorable à la prospérité des campagnes, est dû à celui qui s'est opéré dans nos mœurs. Les donjons, les hautes tours des châteaux n'inspirent plus d'effroi, parce que l'on sait que leurs possesseurs n'ont plus que le pouvoir de faire du bien, et que la plupart, se plaisant à orner leurs demeures et à améliorer leurs domaines, procurent, aux ouvriers de toute espèce, des travaux utiles, en même temps qu'ils préviennent ou soulagent les besoins des mal-

heureux. La passion effrénée de la chasse a disparu avec le régime féodal; elle a fait place à des goûts plus paisibles, moins dangereux et surtout beaucoup plus utiles à la société. Le bruit assourdissant du cor ne retentit plus que rarement dans nos modernes châteaux; mais les sons harmonieux de la harpe, du piano, de la flûte et du violon s'y font entendre tous les jours. La littérature, la musique, le dessin, la peinture, font actuellement les délices des descendants de ceux qui croyaient ajouter à leur illustration en déclarant avec orgueil qu'ils ne savaient pas écrire. C'est ainsi qu'en se livrant à la culture des lettres et des arts, la noblesse peut conserver, par ses talents et ses lumières, un rang honorable parmi les supériorités de notre nouvel ordre social, et, loin d'exciter l'envie de la classe qui s'élève et se confond avec elle, entretenir chez celle-ci une utile émulation.

CHAPITRE LXXIV.

Suite du précédent. — Louis XIV à Serrant. — L'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine à Serrant, à Angers, à Saumur [1].

Jusqu'à présent nous avons parlé de l'ancienneté et de la magnificence du château de Serrant, mais nous

[1] Lorsque le second volume des *Recherches sur Saumur* parut en 1814, quelques lecteurs furent surpris de ne pas y trouver le voyage de Napoléon et de Joséphine dans ce département; je n'ai que deux mots à répondre : à cette époque, ces noms n'appartenaient pas encore à l'histoire.

n'avons encore rien dit de ce qui peut lui donner une empreinte historique ; voyons-le maintenant sous ce rapport. La première de ces empreintes, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est due au hasard. Louis XIV, poursuivant le surintendant Fouquet jusqu'à Nantes, où il le fit arrêter, s'embourba dans un chemin creux, près de Serrant. Bautru, qui était alors à son château, eut l'honneur d'y recevoir le roi et toute sa suite, et de le traiter aussi bien que cette circonstance imprévue pouvait le permettre. C'est par une relation de ce voyage, faite en détestables vers, que le souvenir de cet événement nous a été conservé ; voici ceux qui y sont relatifs :

Dans un assez grand bois qui Serrant environne,
Maison digne du maître, aussi belle que bonne,
Dans un vieux chemin creux, un maladroit cocher,
Qui ne doutoit de rien, nous fit tous embourber,
Accident qui pouvoit devenir plus nuisible,
Si monsieur d'Armagnac [1], avec un air terrible,
N'eût pas heureusement arrêté l'étourdi.

Parmi les étrangers de marque qui ont visité Serrant, il faut citer l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, sœur de la reine Marie-Antoinette. Cette princesse accepta le déjeûner qui lui fut offert, en 1788, par feu le comte de Serrant. Les ambassadeurs de Tippoo-Saëb, et le jeune prince qu'ils accompagnaient, s'y sont aussi arrêtés la même année. Mais les personnages les plus marquants, qui y aient été attendus et reçus, sont l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine, lorsqu'ils revinrent de Nantes à Paris par la Levée, au mois d'août 1808.

[1] M. d'Armagnac, grand écuyer.

Quelque temps avant d'entreprendre le voyage qu'il fit cette année dans la Vendée, Napoléon s'enquit près d'une personne de sa cour, dont les terres étaient situées dans l'un des départements qu'il devait traverser, si, lorsqu'elle assistait aux offices de sa paroisse, on lui donnait l'encens, et si on la recommandait aux prônes. Cette personne ayant répondu que ce n'était plus l'usage, et qu'il y aurait une vanité ridicule à l'exiger ou même à le souffrir, il ajouta : « Sous ce » rapport vous avez raison; mais tout cela reviendra » et encore plus. » Et, là-dessus, il lui développa son projet des grands et petits majorats.

Cette anecdote, que je tiens d'un témoin digne de foi, pourrait servir de preuve, s'il en était besoin, que le rétablissement de l'ancien régime était moins improbable en 1808 qu'il ne l'est en 1822.

On sait qu'après avoir visité la Vendée, Napoléon et Joséphine firent quelque séjour dans le chef-lieu du département de la Loire-Inférieure, d'où l'Empereur alla visiter la belle fonderie d'Indret. Joséphine, restée à Nantes, s'occupa du soin de distribuer des secours aux malheureux et surtout aux créoles, qui, en lui rappelant son pays natal, avaient toujours droit les premiers sur son cœur compatissant. Jamais personne, mieux qu'elle, ne sut soulager les infortunés sans les humilier; chacun de ses dons était accompagné de ces expressions de douceur et de bonté qui formaient son langage habituel et qui ajoutaient tant de prix à ses bienfaits.

Les illustres voyageurs allaient partir de Nantes, lorsqu'un des écuyers de l'Empereur y arriva d'Espagne, apportant la nouvelle de la déplorable capitula-

tion de Baylen. Cette nouvelle, qui ne transpira pas d'abord dans le public, retarda de quelques heures leur départ. Ils devaient dîner et coucher à Serrant le 11 août. Le château était rempli des personnes les plus considérables du département de Maine et Loire, et les cours pleines des habitants de Saint-Georges et communes environnantes. L'heure fixée pour l'arrivée de l'Empereur était passée, on fit distribuer des vivres et des rafraîchissements à tout le monde; des danses s'établirent, et le château fut illuminé. Malgré la pluie qui survint et tomba en abondance, la multitude dansante et chantante ne désempara point, et continua de former le tableau le plus vivant d'une fête champêtre, aussi animée que pittoresque, sans se douter que celui qui en était l'objet venait d'éprouver un revers dont les conséquences ne devaient pas tarder à rétentir dans toute l'Europe, et à précipiter le conquérant du faîte de la grandeur et de la puissance où l'avaient élevé sa fortune et la valeur française.

Les courriers, les officiers attachés aux différents services, se succédaient rapidement, s'arrêtaient un moment pour dîner, et continuaient leur route; enfin Napoléon et Joséphine arrivèrent à huit heures du soir, et furent reçus par M. et Mme de Serrant. Bientôt la cause du retard fut connue, mais seulement de ceux auxquels on pouvait en confier le secret. C'était un mauvais moment pour recevoir un homme du caractère de Napoléon et lui donner des fêtes. Cependant il sut se composer, et parut très affable aux personnes qui lui furent présentées par Mme de Serrant, en sa qualité de dame du palais. Il lui exprima son regret de ne pouvoir rester comme il le lui avait promis;

puis il lui adressa diverses questions sur l'origine du château, sur l'époque de sa construction, et, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'ensemble des bâtiments qui renferment la cour d'honneur, il dit : « Je vois enfin un château en France; cette architec- » ture me rappelle l'Italie. » Un moment après, les célèbres voyageurs partirent pour se rendre à Angers où ils arrivèrent à dix heures du soir.

Cette ville avait tout disposé pour leur donner une fête magnifique, à laquelle ils n'assistèrent point; ils descendirent à l'hôtel de la préfecture, où ils furent reçus par M. Bourdon de Vatry, alors préfet de Maine et Loire. Le lendemain 12 août, les autorités seules furent admises; l'Empereur accorda au maire, M. de la Besnardière, la permission qu'il lui demanda de faire démolir les fortifications de la ville. L'Impératrice aurait bien voulu pouvoir accueillir les personnes qui devaient lui être présentées; mais Napoléon n'était pas assez libre d'esprit, et il était trop pressé pour le permettre; elle n'eut que le temps de faire venir les enfants de madame Gaspard de Contades, morte depuis quelques années, et avec qui elle avait été très liée. Elle les reçut avec cette amabilité et cette sensibilité touchantes qui peignaient si bien son heureux caractère. Bientôt après, Napoléon et Joséphine prirent la route de Saumur, où ils arrivèrent à cinq heures du soir.

A la Croix-Verte, faubourg de Saumur, sur la Levée, l'Empereur trouva le conseil municipal et le maire, M. Sailland-Vachon, qui lui présenta les clefs de la ville, en le priant de vouloir bien l'honorer de sa présence. « Je ne puis m'arrêter », répondit sèche-

ment Napoléon. Mais, s'apercevant aussitôt que sa réponse avait mortifié tous ceux qui l'avaient entendue, il ajouta, d'un ton moins dur : « Combien la ville » contient-elle d'habitants? — Douze mille, répondit M. » Sailland. — « Et maintenant cinquante mille accourus » des environs avec leurs maires, ajouta M. Cailleau, » membre du conseil municipal. — J'entrerai, répliqua » l'Empereur. »

Les illustres voyageurs descendirent à la maison Blancler [1], qui avait été préparée pour les recevoir. Les fonctionnaires, qui presque tous étaient à la Croix-Verte, et qui croyaient que Napoléon et Joséphine feraient leur entrée dans la ville au pas, ne purent arriver dans l'appartement de l'Empereur qu'un quart-d'heure après lui. Heureusement que, pour ne pas perdre patience à attendre, il y trouva l'ingénieur des ponts et chaussées, qui lui présenta le projet du nouveau pont que l'on construit actuellement. Il n'y avait point de table dans l'appartement pour étendre ce plan; Napoléon le déroula, le posa sur le plancher, s'agenouilla dessus à un bout, l'ingénieur étant à l'autre, et, dans cette position, il se fit expliquer toutes les parties du projet. L'Empereur parut ensuite sur le balcon, d'où le maréchal Berthier lui indiqua, de la main, de quel côté les Vendéens étaient entrés dans la ville lorsqu'ils la prirent en 1793. A cette époque, Berthier était un des généraux républicains qui défendaient Saumur. L'Impératrice parut aussi sur le balcon de son appartement, et salua les spectateurs trois fois,

[1] Cette maison, située place des Bilanges, a été bâtie sur l'emplacement de l'auberge où descendit l'empereur Joseph II.

avec autant de grâce que de dignité. Les autorités ayant été présentées, on pourrait dire en masse, la salle se trouva bientôt tellement pleine, qu'on ne pouvait plus faire aucun mouvement pour laisser un passage à Napoléon, qui, au milieu de cette foule, adressait des questions à tous ceux qui se trouvaient près de lui. Enfin, après avoir passé environ une heure à Saumur, Napoléon et Joséphine en sortirent, à six heures du soir, pour se rendre à Tours.

Je n'ai rien dit des préparatifs qui furent faits dans toutes les villes, bourgs et villages de Maine et Loire, à l'occasion de ce voyage, ni des sentiments que manifestèrent leurs habitants; ces choses sont encore trop récentes pour qu'il soit nécessaire de les rappeler à la mémoire.

Pour perpétuer le souvenir de cette visite, la ville de Saumur donna le nom de *Napoléon* à la place des Bilanges, et celui de *Joséphine* à la rue que l'on devait ouvrir entre le Pont-Fouchard et cette place. Cette nouvelle rue n'est pas encore à moitié bâtie, et déjà elle est à son troisième nom; tel est l'inconvénient de décerner ce genre d'honneur à des personnages vivants. C'est dans son histoire qu'une ville doit chercher les noms de ses nouvelles rues et de ses places publiques; c'est ainsi que, sans frais, elle peut honorer la mémoire des hommes célèbres qu'elle a vus naître ou de ceux qui lui ont rendu d'importants services.

CHAPITRE LXXV.

Nouveaux ponts de Saumur et de Montreuil-Bellay.

Les ponts de Saumur, construits, l'un sur le Thouet, vers le septième siècle, les autres, sur la Vienne et la Loire, vers le milieu du douzième, avaient été, à diverses époques, ruinés par les glaces et les inondations, et toujours rétablis à peu près dans la place qu'ils occupaient depuis leur origine. En 1752, deux arches de l'un des ponts sur la Loire s'étant écroulées, l'ingénieur chargé de les reconstruire, après en avoir élevé les piles au tiers de la hauteur qu'elles devaient avoir, se contenta de les couvrir de travées de bois, et proposa ensuite au gouvernement un vaste projet pour l'établissement de nouveaux ponts sur une seule ligne droite, depuis le village du Pont-Fouchard jusqu'à la Croix-Verte.

A cette époque, la Loire, devant Saumur, se partageait en six bras ou canaux, sur lesquels il y avait autant de ponts, qui étaient tous dans un état de ruine imminent, particulièrement celui qui était sur le principal bras de la Loire. Par le projet, ces six ponts devaient être réduits à deux, dont l'un serait sur les deux canaux dans lesquels coulait autrefois la Vienne, et l'autre sur les quatre qui étaient dans l'ancien lit de la Loire. Ces ponts devaient être placés à 140 toises au-dessous des anciens, afin de pouvoir prolonger leur alignement au-delà des deux rives du fleuve par une

grande route, et former une seule ligne droite de 5,091 toises, traversant au sud la rivière du Thouet, et au nord celle de l'Authion, sur lesquelles rivières devaient être aussi construits de nouveaux ponts. Le gouvernement adopta ce magnifique projet, et M. de Cessart fut chargé, sous la direction de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours, de commencer à l'exécuter par l'un des ponts, celui qui devait être placé sur l'ancien lit de la Vienne.

Ce pont, composé de douze arches de 60 pieds d'ouverture, surbaissées au tiers, et dont le dessus est le niveau, a 142 toises de longueur, six de largeur entre les deux parapets, dont quatre pour la chaussée destinée au passage des voitures, et une pour chaque trottoir. Son exécution offrait une grande difficulté. Le lit de la Loire, composé de sable fin et de couches de gravier de diverses épaisseurs, depuis 10 jusqu'à 25 pieds au-dessous des plus basses eaux, présentait un sol sur lequel il était difficile, sans les plus grandes précautions, d'obtenir toute la solidité convenable, pour soutenir, pendant une longue suite de siècles, un poids évalué à plus de 106,000,000 de livres, distribué sur treize points d'appui. On avait sous les yeux l'exemple de l'ancien pont de pierre, construit sur treize piles qui se trouvaient toutes affouillées et renversées les unes sur les autres.

Les fondations de la première culée et de la première pile du côté du faubourg furent commencées le 5 mai 1756, avec les moyens alors en usage, les bâtardeaux et les épuisements. Mais cette année les eaux furent toujours si élevées dans la Loire, par les crues successives du Cher, de la Creuse et de la Vienne, que

45 pompes à chapelets, servies par 600 hommes qui se relevaient par tiers de deux heures en deux heures, ne pouvaient suffire à l'épuisement complet des bâtardeaux, ce qui entravait considérablement les travaux de construction. Cet obstacle, sans cesse renaissant, loin de rebuter M. de Cessart, ne fit qu'exciter son génie; il renonça aux bâtardeaux et aux épuisements, et proposa au conseil des ponts et chaussées un moyen dont on ne s'était point encore servi en France; celui des caissons suivant la méthode dont le savant Labeyly, ingénieur suisse, avait fait usage, en 1758, pour fonder le pont de Westminster à Londres.

Tous les ingénieurs français, admirateurs des talents de Labeyly, n'avaient point encore regardé sa méthode comme immanquable; ses caissons, abandonnés sur le terrain naturel, étaient exposés aux *affouillements*; on voulait, avec raison, des pilotis, à la profondeur convenable, pour l'établissement des plates-formes des caissons, et pour parvenir à ce but, il fallait trouver un moyen de receper ces pilotis sous l'eau; le génie créateur du célèbre de Cessart inventa ce moyen.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que nos ponts de Saumur, anciens et modernes, doivent avoir place dans l'histoire de l'art, à raison des belles découvertes auxquelles ils ont donné lieu. 1° Le pont des Sept-Voies, construit dans le treizième siècle, est fondé sur un *enrochement* continu, composé de blocs de grès de dix à vingt pieds cubes, jetés sans ordre les uns sur les autres dans toute l'étendue de ce pont; c'est cet *enrochement* qui a donné la première idée du radier général dont les ingénieurs se servent aujourd'hui. 2° C'est pour le grand Pont Neuf qu'on a fait

en France les premiers caissons de fondation, et c'est à leur emploi que M. de Cessart dut l'invention des fameux cônes de Cherbourg [1]. 3° C'est aussi pour le grand pont de Saumur que le même ingénieur a composé cette machine qui coupe avec la plus grande précision, à 12 ou 15 pieds dans l'eau, les pilotis sur lesquels on place ces mêmes caissons lorsqu'ils contiennent les premières assises des culées ou des piles.

Cette nouvelle manière de fonder avec des caissons présentait beaucoup plus de difficultés sur la Loire que sur la Tamise. Labeyly avait eu la facilité de saisir les heures de la haute mer pour mettre ses caissons à flot, et les lancer, à peu près, comme on le fait pour les navires. On n'avait pas cet avantage à Saumur; la Loire étant souvent très basse, il était impossible d'y lancer des caissons autrement que sur leur largeur, moyen qui donnait très peu de chasse à cette lourde machine de quatre-vingts pieds de longueur sur vingt de largeur et de dix-huit de hauteur, et qui faisait courir le risque de la voir chavirer.

L'ingénieur en chef, M. de Voglie, voulant prévenir les critiques qu'on pourrait faire de ses opérations si elles n'étaient pas couronnées de succès, pria M. de Trudaine, conseiller d'état, intendant des finances, ayant le département des ponts et chaussées, d'envoyer un inspecteur-général pour être présent à la fondation de la première pile, afin qu'il pût en rendre un compte exact au conseil : d'après cette demande, M. de Bayeux, inspecteur-général, eut ordre de se rendre à Saumur, et il y arriva peu de temps après.

[1] Le poids de chacune de ces énormes machines est de 90,000,000 livres.

Tout fut bientôt préparé. Les pilotis enfoncés au refus d'un mouton pesant 1,200 livres, recépés de niveau avec la machine à scier dans l'eau, on procéda à la pose de la première assise au fond du caisson; il fut mis à flot, et conduit dans l'endroit où devait être la première pile. On commença la pose de la seconde assise, ce qui fit prendre au caisson soixante-un pouces d'eau, et ne laissa plus que vingt-cinq pouces de distance entre la tête des pilotis et le fond du caisson. Cette seconde assise cramponnée et arasée comme la première l'avait été, on travailla à la pose de la troisième, et, avant qu'elle fût achevée, le caisson se trouva descendu et placé parfaitement de niveau sur les cent seize pieux destinés à le porter. On posa successivement les autres assises jusques et y compris la huitième, à laquelle commençait la première retombée de la naissance des voûtes; on fit ensuite les ragréments, et les joints des pierres furent renouvelés avec un mortier de sable fin et de chaux de Brossay, des environs de Saumur, qui durcit dans l'eau comme la pouzzolane dont on se sert en Italie. Cette opération terminée, on enleva les côtés ou bords du caisson, et on les fit servir à un autre fond qui avait été préparé pour la seconde pile.

En 1762, le célèbre Perronnet, premier ingénieur des ponts et chaussées, vint à Saumur pour être présent à la fondation de la sixième pile et pour voir le jeu de cette machine qui sciait les pieux dans l'eau. On en coupa devant lui plusieurs, avec intention, de quatre ou cinq lignes trop haut, afin d'avoir occasion de les receper une seconde fois et d'en relever une espèce de rouelle, de trois à quatre lignes d'épaisseur,

que la machine allait scier à quinze pieds dans l'eau ; ce que les plus habiles charpentiers n'auraient pu faire à terre avec une scie ordinaire. M. Perronnet, après avoir témoigné à MM. de Voglie et de Cessart sa satisfaction de l'invention de la machine à scier et de l'emploi des caissons, dont le septième fut placé devant lui, dit, en présence des ingénieurs qui étaient alors à Saumur, que l'on ne connaissait point en Europe une maçonnerie régulièrement faite dans l'eau à une aussi grande profondeur que celle de cette sixième pile, et qui se trouve plus basse que les plus profonds *affouillements* connus dans la Loire. La première assise de cette pile est de quinze pieds au-dessous de l'étiage de 1755, c'est-à-dire, des plus basses eaux de cette année ; les plus hautes étant de dix-neuf pieds, il s'ensuit que les affouillements devraient agir à trente-quatre pieds pour arriver à cette grande fondation, ce qui paraît impossible [1].

En 1766, M. de Cessart fut remplacé, dans la direction des travaux du pont de Saumur, par M. le Creulx, mort, en 1812, inspecteur-général des ponts et chaussées ; c'est ce dernier qui a terminé, en 1770, tous les travaux de ce superbe monument, dont la dépense s'est élevée à 1,700,000 livres.

Les habitants de Saumur, voulant donner un témoignage authentique de leur reconnaissance à M. de Trudaine, qui avait si puissamment contribué à l'exécution de cette grande entreprise, arrêtèrent, d'une voix unanime, dans une assemblée des notables tenue à l'hôtel-de-ville, le 2 janvier 1772, qu'il serait placé, aux

1 *Travaux hydrauliques de M. de Cessart*, t. I.

frais de la ville, au-dessus de la pile du milieu, en amont, une table de marbre noir, sur laquelle serait gravée, en lettres d'or, cette inscription :

Ludovici XV, regis optimi,
Providentiâ
Pontem hunc suprà Ligerim,
Soliditate, structurâ, elegantiâ spectabilissimum,
Augendo commercio,
Daniel Trudaine, regi à secretioribus consiliis,
Præf. œr. Curator viarum, de re omni publicâ
Benè merentissimus, perfecit,
An. M. DCC. LXVIII.
Ediles Salm. beneficii memores ita testantur [1].

Ce pont, fondé dans l'eau, comme nous l'avons dit, par un moyen jusqu'alors ignoré en France, peut être considéré comme un chef-d'œuvre de construction ; il a été exécuté dans toutes ses parties, avec tant de soin, par MM. Cailleau père et fils, entrepreneurs, que, depuis quarante ans qu'il est achevé, il n'a pas fléchi d'une seule ligne. Cependant M. le Doux, dans son traité d'architecture imprimé à Paris en 1804, tome Ier, page 45, dit : « Le pont de Saumur s'est écroulé » avant d'être ragréé. »

En 1774, M. le Creulx jeta les fondements du joli pont Fouchard, qui fut achevé par M. Aubert en 1778, et dont M. Cailleau fils fut l'entrepreneur. Ce pont, bâti sur des pilotis de près de trente pieds de hauteur, est composé de trois arches de soixante-dix-huit pieds d'ouverture, et dont les arcs n'ont que sept pieds de flèche. Il peut être comparé, pour l'élégance, à ceux de Neuilly et de Saint-Maxence, construits par M. Perronnet, à qui la France doit ses plus beaux monuments

[1] *Archives de la ville*, registre 103, Fo 54.

en ce genre; il n'a point de trottoirs; sa largeur, entre les deux parapets, est de vingt-sept pieds : il a coûté environ 400,000 francs.

Le nouveau pont Fouchard, sous lequel passe la petite rivière du Thouet, forme la seconde partie du projet présenté au conseil des ponts et chaussées par M. de Voglie; la troisième et dernière, qui reste à faire, est le pont sous lequel doivent être réunis, dans un seul canal, les quatre bras de la Loire qui coulent entre le Pont-Neuf et la Levée. M. Normand, ingénieur ordinaire à Saumur, vient de présenter les plans de ce troisième pont, qui doit être semblable au Pont-Neuf; mais, au lieu d'avoir douze arches comme ce dernier, il n'en aura que dix [1]. On peut assurer que, lorsque cette dernière partie du projet sera exécutée, la rue de Mornay, la place de la Bilange et les quais achevés, Saumur sera une des plus jolies villes des départements de l'Ouest.

Sur cette ligne de ponts, prolongée au midi et au nord par une grande route qui est celle de Dunkerque à Bayonne, on a construit, depuis quarante ans, entre La Flèche et Montreuil-Bellay, cinquante-cinq ponceaux en pierre de taille et deux ponts. L'un de ces ponts, celui de Baugé, construit par M. Cailleau, sous la direction de M. Normand, a été achevé en 1815; il n'a qu'une seule arche de trente-six pieds d'ouverture; l'autre, celui de Montreuil-Bellay, que construit actuellement M. Guignard, est fondé sur un roc calcaire; il est composé de trois arches de cinquante-quatre pieds d'ouverture; sa largeur, entre les deux

[1] La première pierre de ce pont a été posée le 15 juillet 1825.

parapets, sera de vingt-un pieds. Les travaux de ce dernier pont ont commencé en 1810; mais ce n'est que le 10 octobre 1811 que la cérémonie de la pose de la première pierre a été faite par M. le baron Hély d'Oissel, préfet de ce département, en présence de M. Le Père, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, de M. Havet, ingénieur en chef du département, de M. Normand, ingénieur ordinaire à la résidence de Saumur, chargé de la direction des travaux, de M. Saillant-Vachon, maire de Saumur, remplissant les fonctions de sous-préfet, de M. Gain, maire de Montreuil-Bellay, de M. le chevalier Noyelle, lieutenant de gendarmerie, et de plusieurs autres fonctionnaires publics de l'arrondissement, au nombre desquels j'étais moi-même.

CHAPITRE LXXVI.

Chassebeuf, dit Volney. — Ses voyages. — Ses ouvrages. — Il est élu député aux États-généraux, à l'Assemblée Législative. — Il est fait sénateur; élevé à la dignité de pair de France. — Son caractère. — Son tombeau.

Il n'y a peut-être pas de plus douce jouissance pour un père que celle d'entendre donner des éloges à ses enfants, surtout lorsqu'il est persuadé lui-même que ces éloges sont mérités. Vers la fin du dernier siècle, dans une petite ville du Bas-Anjou, un bon père éprouva cette agréable satisfaction; des lettres lui avaient annoncé qu'après de grands succès obtenus, son fils allait revenir au sein de sa famille. Les amis,

les voisins en sont bientôt avertis; tous s'empressent de féliciter cet heureux père, et pendant plusieurs jours les talents du fils sont le sujet de toutes les conversations de la ville et des environs. Un festin est préparé pour célébrer ce retour tant désiré; les convives sont choisis parmi les personnes les plus capables d'apprécier le mérite du jeune savant qui vient d'arriver; les mères pensent déjà à son futur établissement, et donnent en conséquence des instructions à leurs filles. On se met à table; on adresse des compliments au jeune homme; on lui fait des questions pour l'encourager à parler: il ne répond que par des monosyllabes; il sort au dessert; on croit qu'il va chercher quelqu'un de ses ouvrages pour en faire la lecture, mais il tarde à revenir; le père, affligé, monte dans la chambre de son fils, où il le trouve très occupé; à quoi? à ressemeler ses bas [1]. Ce fils était Volney.

Constantin-François Chassebeuf était fils d'un notaire de Craon, où il naquit en 1757. Après avoir achevé ses humanités au collége de cette ville, il vint à Angers suivre les cours de philosophie et de médecine. Solitaire, taciturne, il ne prit jamais aucune part aux amusements de ses condisciples, et ne se lia intimement avec aucun d'eux. Il donna peu d'attention aux leçons de philosophie, s'appliqua davantage à l'étude de la médecine; mais il suivit avec ardeur les cours des langues orientales, c'est-à-dire de l'arabe et de l'hébreu. Les professeurs de ces idiomes ne pouvaient guère alors faire autre chose à Angers que d'en

[1] Jusqu'à la fin de ses jours, il a cultivé cette branche d'économie domestique; il raccommodait non-seulement ses bas, mais aussi tous ses autres vêtements.

nommer les caractères à leurs élèves; la persévérance et les talents de ceux-ci faisaient le reste. Cependant le jeune Chassebeuf se persuada dès lors que les traductions des livres arabes et hébreux étaient non-seulement imparfaites, mais infidèles, et il prétendit qu'étant toutes à refaire, il était indispensable d'approfondir la connaissance et le génie de ces langues, comme moyen unique de détruire les erreurs graves dans lesquelles on était tombé, au sacré comme au profane : il a persévéré pendant toute sa vie dans cette opinion de sa première jeunesse.

Ayant achevé son cours de médecine à Angers, il se rendit à Paris, où il continua de se livrer à l'étude de cette science et à celle des langues orientales. Il sut mettre à profit tous les moyens d'instruction que lui offrait la capitale, en livres et en professeurs; il avait soin de rechercher les hommes instruits, il les écoutait attentivement, et ne les interrompait guère que par des questions dont la solution pouvait lui être utile.

Il avait formé un livre des principaux résultats de ses recherches dans les anciens auteurs grecs et arabes; il voulut en négocier l'impression en Hollande; mais les libraires auxquels il s'adressa le dégoûtèrent de cette entreprise, en lui déclarant qu'un tel ouvrage, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, resterait sans débit Quoique désappointé par cette déclaration, il n'en persista pas moins dans ce genre d'étude, et il lui sacrifia même bientôt celle de la médecine, qu'il n'a jamais exercée que pour lui-même.

Persuadé qu'il ajouterait à la solidité de ses connaissances en parcourant les contrées de l'Orient les plus célèbres dans nos annales, il saisit avidement les

moyens qu'une petite succession lui procura de passer en Syrie. En y débarquant, il comprit qu'avant de parcourir le pays, il fallait en étudier la langue, les mœurs et les usages, se mettre en mesure de converser avec les habitants de toutes les classes, et se ployer à la manière de vivre des hommes qu'il voulait fréquenter. Dans cette vue, il sollicita et obtint la permission d'être reçu à titre de pensionnaire dans un monastère du Mont-Liban. Ce fut alors qu'il prit le nom de Volney, qui n'est autre que celui de Chassebeuf traduit en arabe. Ses entretiens avec les religieux, la lecture du petit nombre de livres qui se trouvaient dans leur bibliothèque, ses conversations au dehors, contribuèrent beaucoup à perfectionner sa nouvelle éducation. Tout le monde connaît les précieux avantages qu'il retira de ces utiles préliminaires; on leur doit le *Voyage en Syrie*, le meilleur ouvrage que nous ayons sur cette contrée. Volney eut la gloire d'avoir, le premier, tracé la route à suivre, et par conséquent d'être devenu modèle pour les auteurs de voyages, en traitant, le premier en Europe, avec exactitude et profondeur, cette branche si importante de nos connaissances. Quinze ans après la publication de ce voyage, un des membres les plus distingués de l'Institut d'Egypte, le savant Denon, dit, en parlant d'Alexandrie : « En traversant cette ville, je me rappelai et je crus lire la description qu'en a faite Volney; forme, couleur, sensation, tout y est peint à » un tel degré de vérité, que, quelques mois après, » relisant ces belles pages de son livre, je crus que je » rentrais de nouveau à Alexandrie. Si Volney eût décrit ainsi toute l'Egypte, personne n'aurait jamais

» pensé qu'il fût nécessaire d'en tracer d'autres ta-
» bleaux, d'en faire des dessins. »

Le voyage en Syrie acquit une grande considération à Volney, et les traductions qui en furent faites dans les principales langues de l'Europe le répandirent avec rapidité dans toutes les classes de la société. Les Angevins en témoignèrent leur satisfaction à l'auteur, en le nommant député du tiers-état aux États-généraux. Cette circonstance retarda la publication de son livre intitulé *les Ruines*, qui ne parut qu'à la fin de 1791, et accrut encore la réputation de Volney. Ces éclatants succès lui procurèrent l'avantage d'être accueilli dans les salons les plus recherchés de la capitale, spécialement dans celui de madame Helvétius, et, par suite, des liaisons plus ou moins étroites avec Franklin, le baron de Grimm, Cabanis, le comte de Tracy, Jefferson, alors ambassadeur des Etats-Unis, etc.

Volney essaya de parler à la tribune de l'Assemblée constituante; mais le défaut d'habitude et d'organe l'obligèrent bientôt d'y renoncer. Il fut un de ceux qui demandèrent l'organisation des gardes nationales, celle des communes et des départements. A l'issue de cette Assemblée, il alla voir un de ses amis à la campagne. Il parut d'autant plus frappé de la vie paisible dont cet ami jouissait dans cette solitude, qu'il était fatigué lui-même, pour ne pas dire rebuté, des travaux auxquels il avait été forcé de se livrer pendant la longue durée de la session. Il voyait d'ailleurs l'avenir sous un voile lugubre; il aurait volontiers quitté la France, s'il eût pu croire à une plus grande tranquillité dans un autre pays civilisé. Mais enfin, dans l'examen des moyens de se soustraire à la violence des se-

cousses dont nous étions menacés, il s'arrêta à l'idée de passer en Corse, et d'y former un établissement agricole. Des rapports avec quelques-unes des principales familles de l'île l'avaient mis à portée de se procurer les renseignements nécessaires à son but, qui était de se livrer aux différentes cultures dont le pays était susceptible, et de concourir par ce moyen, le plus efficace de tous, à opérer insensiblement la civilisation de cette malheureuse contrée, si favorisée d'ailleurs par la nature.

Les contrariétés et même les dangers auxquels Volney se trouva exposé en Corse, le contraignirent à tout abandonner dès l'année suivante et de revenir à Paris. De nombreux dangers l'y attendaient; c'était en 1793. Pour s'y soustraire, il sollicita et obtint un emploi de consul aux Etats-Unis; mais en sortant du comité où il venait de prendre ses instructions, il fut arrêté par ordre du comité de sûreté générale et conduit à la Force. Il a dit depuis qu'il devait la vie aux conseils et à l'assistance d'un membre de la commune de Paris, qui l'engagea à demander souvent, sous prétexte de maladie, sa translation d'une maison de détention dans une autre; lors du 9 thermidor, il se trouvait à celle de Picpus.

Rendu à la liberté, il ne songea plus qu'à reprendre le cours de ses études de prédilection, et à fixer les moyens de faciliter aux autres celle de la langue arabe. Il publia même quelques essais de grammaire d'après sa manière d'envisager la théorie de l'enseignement [1]. Il fut ensuite chargé de professer l'histoire à l'Ecole

[1] Son système est développé dans trois ouvrages qui ont paru

normale, et, malgré le peu de temps qui lui fut accordé pour préparer ses leçons, il sut cependant les rendre très intéressantes; elles ont été imprimées, et forment un de ses meilleurs ouvrages.

Quoiqu'il n'eût sollicité un emploi aux Etats-Unis que dans l'espoir de trouver une tranquillité dont il ne pouvait se flatter de jouir sous le régime conventionnel, et que rien ne parût devoir la troubler sous celui du Directoire, il se détermina néanmoins à entreprendre ce voyage, et ne tarda point à l'exécuter. Il porta dans cette vaste contrée l'esprit d'observation dont il était doué et qu'une longue expérience avait perfectionné. On peut assurer d'ailleurs que, dans toutes les positions, Volney n'a jamais pu être détourné du but qu'il s'était proposé, et l'on peut lui appliquer, avec justice, le *tenacem propositi virum*.

Pendant le séjour de Volney en Amérique, on créa en France l'Institut, et le nom de notre illustre voyageur fut inscrit dans la classe qui, au sein de ce corps littéraire et savant, remplaçait l'Académie française. Vers la même époque, le département de Maine et Loire le nomma député au Corps législatif; mais il n'y siégea pas, la session ayant été terminée avant son retour.

Volney revint en France, et l'époque de son arrivée à Bordeaux est à peu près la même que celle du départ de Bonaparte pour l'expédition d'Egypte. Le mérite du Voyage en Syrie, qui fut justement apprécié pendant cette glorieuse campagne, valut dans la suite à son auteur, de la part de Bonaparte, devenu premier consul,

à différentes époques; 1° *de la Simplification des langues orientales*, 1795; 2° *l'Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, 1819; 3° *l'Hebreu simplifié*, 1820.

l'accueil le plus flatteur. On lui offrit le ministère de l'intérieur, qu'il ne crut pas devoir accepter; il se contenta d'une place au Sénat et des avantages qu'il croyait trouver à vivre dans l'intimité du chef de l'Etat, qui paraissait avoir pour lui les plus grands égards, l'écoutant, le consultant dans les affaires importantes. On prétend que Volney jouait avec lui le rôle d'un vrai courtisan. Mais cela ne dura pas longtemps. Le refroidissement commença par son opposition à l'expédition de Saint-Domingue, qu'il combattit en déclarant qu'on ne réussirait pas avec le sacrifice de cent mille hommes et de cent millions [1]. La rupture devint complète à l'occasion du concordat, qu'il regardait comme inutile et dangereux. Bonaparte lui ayant objecté que la France entière le lui demandait, il se permit de dire : « Mais si elle demandait les Bour- » bons, que feriez-vous? »

Non moins ennemi du despotisme que de la démocratie, Volney sut apprécier alors à sa juste valeur la nature du gouvernement imposé le 18 brumaire. Il donna sa démission de sénateur, qui ne fut point acceptée; depuis il l'offrit encore plusieurs fois verbalement et par écrit, mais, n'ayant jamais pu parvenir à la faire agréer, il se détermina à ne plus en exercer les fonctions. Dans cette circonstance, il se serait fait honneur, s'il s'était déterminé de même à n'en plus recevoir le traitement.

Rendu à lui-même, Volney s'occupa de l'impression de son Voyage aux Etats-Unis, qu'il divisa en deux

[1] L'événement a justifié la prévision de Volney. On sait que la malheureuse expédition du général Leclerc à coûté à la France quarante mille hommes et près de deux cents millions.

parties; l'une comprend l'état physique, c'est la seule qu'il ait publiée; l'autre est relative à l'état moral et politique de ce peuple, dont l'émancipation si récente présente à l'Europe les motifs de tant de craintes et d'espérances. Outre le fruit de ses propres observations et les résultats d'entretiens multipliés avec les hommes les plus éclairés, il avait recueilli une foule de mémoires particuliers, dont l'importance et l'authenticité auraient suffi à tout autre voyageur pour traiter un sujet aussi neuf qu'intéressant. On croit qu'il n'a point mis au jour cette partie morale et politique par deux raisons principales : la première pour ne pas heurter une nation respectable, mais fière et vindicative, en la peignant telle qu'il l'avait vue; la seconde pour ne pas irriter le chef violent et ombrageux du gouvernement français par des tableaux et des faits qui eussent trop visiblement fait la satire de ses principes. Ce qui est certain, c'est que ni les sollicitations des hommes les plus recommandables, ni les offres les plus séduisantes des libraires français et anglais ne purent le déterminer à changer de résolution.

Volney avait repris avec tant d'ardeur les travaux du cabinet, qu'il s'aperçut bientôt que sa santé en était altérée; il voulut, pour les tempérer, les partager avec ceux de l'agriculture et les soins qu'entraîne l'habitation de la campagne. Il acheta une propriété rurale à Sarcelles, à quatre lieues de Paris, et y trouva en effet, pendant les premières années de possession, les agréments et les distractions dont il avait senti le besoin. Ce fut là qu'il composa ses *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, ouvrage qui ne peut avoir en France qu'un petit nombre de lecteurs, mais

qui en a beaucoup en Angleterre et en Allemagne, où l'on est plus versé dans les matières que notre auteur y a traitées ; aussi aborde-t-il cet important sujet avec une supériorité d'aperçus peu commune à notre époque et qu'il doit à la connaissance approfondie des langues dans lesquelles sont écrits les livres originaux dont il entreprend la critique, soit sous le rapport des altérations faites au texte, soit sous celui des infidélités des traductions.

Elevé en 1814 à la dignité de pair de France avec le titre de comte, Volney fut obligé de revenir habiter la capitale, et, peu après la seconde Restauration, il délaissa sa campagne, pour se livrer entièrement et sans distraction à son goût favori, l'étude des langues orientales et les moyens d'en répandre la connaissance en Europe. Il s'est adonné presque sans relâche à cette occupation pendant vingt-cinq ans, et dans la crainte que ses essais, justement appréciés des savants, ne fussent perdus, il a fondé, à l'Institut, un prix annuel de douze cents francs pour stimuler le zèle de ceux qui voudraient continuer ses utiles travaux.

Par son savoir et ses talents, Volney est, sans contredit, un des hommes les plus distingués qu'ait produits l'Anjou ; mais, trop occupé d'un vain fantôme de gloire, il ne connut point l'art d'être heureux ; il oublia tous ceux qu'il avait autrefois nommés ses amis, et mourut sans avoir connu le bonheur d'aimer et d'être aimé. On voit son tombeau au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, où il fut inhumé en 1820 ; c'est une très petite pyramide en pierre fragile ; elle ne pourra indiquer que pendant quelques années le lieu de sa sépulture. Mais il s'est élevé, lui-même, un monument

bien plus durable : ses *Ruines*, qui depuis plus de trente ans exerce une si grande influence sur les esprits, défiera tous les efforts du temps, comme les pyramides d'Egypte au pied desquelles il a été écrit.

CHAPITRE LXXVII.

Suite du précédent. — Lettres de Volney.

Volney ne pouvait prévoir que les lettres dont nous publions le contenu, seraient imprimées un jour; elles sont donc d'autant plus intéressantes qu'elles sont l'expression plus sincère de la pensée et des sentiments de l'illustre voyageur à chacune des époques où elles ont été écrites.

Au Havre, 24 messidor an III.

*Au citoyen ***, à Paris.*

« C'est, un pied déjà dans le vaisseau, mon cher ***, que je vous adresse mes adieux et mes remerciements; le temps m'a manqué pour aller vous les faire de vive voix : d'ailleurs, j'avoue que les compliments d'adieu à mes meilleurs amis n'ont jamais eu de charmes pour moi; et, dans cette occasion, ils en eussent eu moins que jamais; c'est par cette raison que je n'ai point été embrasser toute l'estimable famille ****. Veuillez le leur dire et leur annoncer que je leur écrirai de l'autre monde, sans leur faire peur, j'espère. Puissiez-vous tous jouir d'une tranquillité pour laquelle je fais bien

des sacrifices, mais qui les mérite, puisqu'elle est le premier des biens de la vie.

» Vous connaissez les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués. C. VOLNEY. »

Philadelphie, 14 janvier 1797.

Au même.

« J'arrive d'un voyage qui a duré sept mois et embrassé près de neuf cents lieues de pays, et avec plus de fatigues et même de dangers que je n'en essuyai en Turquie. Ma route a embrassé, en général, la Virginie, le Kentucky, la Delaware, le Michigan, le lac Erié et un peu de ce qu'on appelle ici le Nord-Est, par le pays de Tennessee, le Maine et l'Hudson; elle a cela de particulier dans son résultat, qu'elle m'a donné un échantillon des quatre contrées les plus diverses de ce grand continent; j'y ai vu, dans le Sud, *le régime des esclaves* et ses effets moraux; dans l'Ouest, l'état d'une société naissante; dans le Canada, les Français de Louis XIV devenus demi-Indiens; dans l'Est, les Anglais du dernier siècle, déjà vieille nation, la seule qui ait ici un caractère formé. Voilà, mon ami, des connaissances acquises pour vous et pour notre Institut national; mais tandis que je fais les affaires d'autrui, comment vont les miennes? Ceci commence à me donner du souci.

» Vous savez mieux que personne que le gouvernement n'a rien fait pour moi; je suis venu ici avec mes seules ressources, et elles ne peuvent tarder à s'épuiser. J'ai des revenus arriérés dans notre pays, mais ce sera peu de chose dans nos circonstances; j'ai une ré-

clamation assez forte sur mon domaine de Corse, que le gouvernement doit me retirer, d'abord par justice, parce qu'il n'a pas tenu ses engagements; ensuite par politique, parce qu'il n'est pas d'une bonne démocratie de laisser quatorze cents acres de terrain en une seule main en un petit pays, où il y a peu de propriétaires et où la plupart n'en ont pas cinquante. Je vous préviens que quiconque possédera mon domaine *la Confina* d'Ajaccio, aura une influence majeure sur le peuple de cette ville et sur deux gros villages de la montagne. Je m'attends à quelqu'intrigue pour cet objet, pour me spolier pendant mon absence; mais quiconque l'exécutera en aura de mauvais rapports; car je n'ai pas perdu de vue mon *Tableau de la Corse*, et j'y marquerai cette injustice à mon égard d'un sceau d'infamie qui laissera de longs repentirs. Maintenant que cette île nous est revenue, l'on va s'occuper d'en rétablir l'administration. J'aurais de bons avis à donner à cet égard; mais si je les offrais, ils perdraient tout leur prix. Une autre ressource à mes finances, peut-être la plus expédiente, serait d'être choisi l'un des voyageurs de l'Institut. Mais quand nommera-t-on ces voyageurs, et serai-je choisi? Voilà deux questions, et en attendant je vis sur l'incertain. Cependant si, faute de moyens, il me fallait repasser la mer cette année, je regarderais mon voyage comme imparfait; car il me semble impossible d'avoir une idée nette de ce grand pays à moins de trois ans, surtout pour un Français. La langue seule arrière d'une année : les Anglais ont en cela un immense avantage sur nous. Maintenant voyez s'il convient à vous, gouvernement, et à l'Institut de perdre mes avances.

» Vous avez vu ma lettre au citoyen ***, et j'en suis bien aise, car chaque jour vous prouvera la justesse de mes aperçus. Partout dans mon voyage j'ai observé que l'on commence à vous craindre, et c'est une fâcheuse disposition à vous aimer. Vos agents disent que les habitants des campagnes sont pour nous. Oui, jusqu'à ce qu'ils sentent qu'en prenant les vaisseaux des marchands on prend leur propre blé. Et les Américains calculent trop bien pour ne pas sentir cela. L'idée de votre expédition au Canada a alarmé tout l'*Est;* la cession de la Louisiane tient tous les esprits inquiets. Vous pouvez beaucoup par la force en ce moment : mais j'ai peur que sous peu cette force ne diverge ou ne se distraie, et celle de ce pays va croissant et se concentrera. Vos agents, depuis trois légations, pour se rendre importants, n'ont tendu qu'à diviser et brouiller; ils vous ont brouillés avec les chefs et les riches, et je vous prédis que, si cela continue, ils vous brouilleront avec le peuple. Je vous parle de ceci à mon aise, parce que vous savez que je n'ai point envie de leur succéder, et qu'en aimant ce pays, je crois servir le mien et ma nation; c'est bien mériter de la liberté, que de lui désirer un asile double et fraternel dans les deux mondes. L'Europe désormais est dévouée à de longues convulsions pour la refonte totale de ses opinions et de ses systèmes tant politiques que religieux; et si la France, par sa situation, doit participer à ces secousses, ne serait-il pas heureux qu'il y eût en ce pays une seconde France, une portion de nous-mêmes, une France paisible quand l'autre est guerrière et victorieuse? Or cela, mon ami, est moins difficile à exécuter qu'on ne le pense.

On a ici du penchant pour nos arts, nos mœurs, notre langage; il faut donc le cultiver et non l'effaroucher. Croyez-vous amener les gens à votre marché en les rudoyant? Songez donc sérieusement aux moyens que je vous ai proposés; songez à une ambassade parfaitement composée; car, encore une fois, tout dépend de vos agens. La Luzerne en a laissé ici une preuve frappante. Il y étendit notre commerce plus que personne, et sa mémoire y est chère, comme d'un homme sage et aimable. Ayez ici des artistes, des gens de lettres distingués, un papier français, un collége français, une bibliothèque; soutenez-y un spectacle, un bon concert, et que l'hôtel de l'ambassadeur soit un rendez-vous de bonne société. L'on dépense des millions à tuer les gens pour les conquérir. Eh bien! la centième partie employée à les amuser ferait de plus sûres conquêtes. Vos rigoristes crieront à l'intrigue; moi, je crois que les pires intrigants sont ceux qui ont besoin d'argent. On est toujours mieux servi par ceux qui en ont déjà assez pour aimer la gloire.....

».... Cela ne les empêche pas (les dilapidateurs) d'être des patriotes, et moi d'être un aristocrate, parce que je vois des fédéralistes et que je dîne à New-York avec Alexandre Hamilton et le gouverneur Jay. Reste à savoir qui d'eux ou de moi connaît mieux le pays, et qui, en résultat, aura mieux servi le nôtre.

» C. VOLNEY. »

Philadelphie, 12 floréal an v.

Au même.

« L'ouverture du congrès, le 15 mai, a donné aux

affaires politiques de ce pays une tournure neuve et inattendue. M. Adams, dans un discours qui respire les dispositions les plus haineuses et les plus hostiles, a mis à découvert cet esprit de parti qui depuis quatre ans attaque et mine notre considération et notre crédit. Vous verrez le discours et le jugerez. Mais je dois vous informer de cet effet remarquable, qu'ayant surpris tout le monde, même dans son parti, tout le monde cependant a pris l'attitude de le soutenir, parce qu'il a parlé à l'amour-propre national d'offenses et de mépris reçus. Voilà, mon ami, l'effet du discours du citoyen *** et de tous les actes et discours qui portent le caractère de la morgue et de la prédominance. L'idée d'un affront reçu dans la personne de M. Pinckney a plus refroidi d'esprits que la prise de cinquante vaisseaux. La comparaison, d'ailleurs fausse, de ce pays aux républiques de Gênes et de Lucques, a produit la même sensation, et vous pouvez compter que l'intérêt général pour notre nom est sensiblement diminué. Le parti anglais ne perd aucune occasion d'aigrir les esprits, et la conduite des pirates des Antilles en fournit de graves. Quand je dis le parti anglais, je ne prétends pas indiquer tous vos adversaires. Il n'y a que très peu de gens qui soient ici dévoués à l'Angleterre; mais il y en a un très grand nombre qui ont du goût pour sa constitution, et M. Adams est à la tête. A le bien prendre, c'est la querelle des principes anglais contre les principes français. Les uns veulent une monarchie, un roi, des nobles, un clergé; les autres ne veulent rien de tout cela : mais plus j'étudie l'esprit général, plus je m'aperçois que presque personne ne veut des Anglais ou des Français pour maîtres.

Chaque parti se servira au besoin de l'influence étrangère pour prédominer; le besoin passé, il la repoussera et deviendra *l'ennemi même* de ce qu'on appellera son bienfaiteur. Souvenez-vous bien de cette phrase, qui est la clef de ce que vous avez déjà éprouvé à l'occasion de G*. Il n'y a qu'un bon système à suivre ici, c'est d'être ferme et juste; de respecter les droits de ce peuple, qui saura les défendre, en soutenant les vôtres, sans les exagérer par votre pouvoir, mais aussi sans les diminuer par complaisance ou par amitié. — Vos agents ont ulcéré les cœurs par ces reproches. — Tenons-nous quittes; parlons d'intérêts, c'est la boussole de ce pays qui entend les siens. Entendons les nôtres, et suivons-les. — L'amitié nous a été ruineuse. Plus de faveur dans nos ports, dans nos colonies. Nous n'avons qu'à y perdre. — Nos colonies! Voilà la pomme secrète de discorde qui tôt ou tard vous brouillera spécialement avec *la Nouvelle Angleterre*. Je conçois comment le Sud, depuis le Potomack, composé de planteurs, cultivant du riz, du tabac, de l'indigo, du coton, que vous n'avez pas, peut vivre en harmonie avec vous; mais le Nord, depuis New-York jusqu'au Maine, qui n'a que du blé, de la viande et du poisson à vous offrir pour vos vins et toutes vos denrées, le Nord ne peut vous porter des objets d'échange qu'en les tirant de l'Inde et des Antilles. — Toute son activité se portera donc là, et déjà il dévore vos îles et les possessions espagnoles. — L'heureuse étourderie d'un orateur de ces messieurs a dévoilé à cet égard les idées des meneurs; tracez-vous donc de bonne heure un plan de conduite, et suivez-le constamment. Assurez-vous que la Nouvelle Angle-

terre a tout le génie de l'ancienne et sera plus dangereuse, qu'elle tend à prendre l'ascendant sur le reste de la confédération, et qu'elle est prête à l'obtenir sur le Sud, comparativement faible. — Si vous voulez garder des colonies insulaires, donnez-vous-en de continentales qui les approvisionnent; ayez l'œil sur celles de vos alliés espagnols, dont l'indolence perdra les leurs et entraînera les vôtres. Etablissez de bonne heure une balance d'états et de puissances dans ce continent, qui, en l'occupant de lui-même, l'empêche d'ajouter aux troubles de l'ancien. — Le caractère du président actuel, vieillard irascible, jaloux, défiant et faible, va vous mettre à l'aise. — Déjà il dégoûte son propre parti, et tout prend la tournure de la conciliation. — On vous enverra des ministres; quels qu'ils soient, traitez-les avec politesse; cela est si facile quand on est vainqueur de l'Europe! — Mais en étant polis, ne soyez pas dupes. — Ces messieurs sont fins. — Vous aurez à votre tour des ministres à envoyer. — Rappelez-vous alors ce que je vous ai écrit, et n'envoyez ici ni des *jacobins*, ni des *capucins*.

» J'ai vu Boston dernièrement. — Pour tout voir, il faudrait voir Quebec et la Nouvelle-Orléans; mais je me lasse et me dégoûte. Si je ne travaille que pour moi, j'en ai assez. — Si c'est pour vous, gouvernement ou Institut, du moins dites quelque chose. Mes finances se lassent aussi. C. VOLNEY. »

Bordeaux, 19 messidor an VI.

Au même.

« Me voici enfin à bon port, non sans danger et

sans peine. Je quittai Philadelphie le 19 prairial, menacé par les papiers publics de la colère du président, et par des bruits sourds d'une arrestation et d'une fouille de mes journaux. — Le prompt départ de notre parlementaire (le *Benjamin Franklin*) me tira d'embarras. Le 20, nous perdîmes de vue la terre d'Amérique, et le 15 du présent nous vîmes celle de France. Le jour précédent, un corsaire de Jersey était à notre bord, mais nous en fûmes quittes pour la peur du pillage; le jour suivant, nous échouâmes près de Royan; mais, grâce à l'activité des transports stationnés là, nous en fûmes quittes pour douze heures d'angoisse et de travail; ainsi, tout calculé, vingt-six jours de trajet d'un monde à l'autre, sain et sauf, le bien passe le mal. Si cela continue, j'espère être en huit ou neuf jours à votre porte; comme homme public vous n'avez point besoin de moi, puisque votre consul-général vous arrive, refusé d'un *exequatur*. Mais comme homme privé, si vous me croyez utile, ce que je possède et ce que je connais vous appartiendra. — Depuis l'affaire d'x, y, z, la marche a été si brusque, qu'on n'entend plus rien au caractère prétendu phlegmatique de ces messieurs. Bill d'armement de trois frégates et de dix petits navires. — Bill d'un corps de volontaires de dix mille hommes à simple appel du président. — Bill de deux millions de dollars sur les propriétés foncières avec clause d'extension. — Bill qui autorise à saisir, prendre et amener tout corsaire français sur la côte des Etats-Unis. — Bill qui donne au président le pouvoir de chasser, emprisonner tout étranger (c'est-à-dire tout Français ou Irlandais), pour écrits ou discours séditieux (sans dire ce qui constitue

la sédition), et saisir leurs biens à discrétion. — Bill qui interdit, au 1er juillet, tout commerce avec la France et ses colonies. — Bill, *sur chantier,* qui interdira la publication de tout papier séditieux et injurieux au président, etc. — Entrer dans les détails accessoires serait trop long, et je dois attendre vos questions. — En résumé, l'objet est d'obtenir de vous une rupture formelle. — Mais j'ai la satisfaction de voir que le ministre des relations extérieures n'a pas un instant pris le change, et que nous ne lui apportons peut-être rien de neuf. — Je ne vous dirai rien du sentiment que j'éprouve ici en voyant notre situation, l'esprit et la marche du gouvernement et tous nos triomphes. — Malte m'a paru un rêve. Mais en se trouvant réel, je crois vous avoir deviné. — Vous allez à la ville de mon nom de baptême [1], pour prendre à revers les gens à fourrure, les enfants des Huns et leur suzerain, etc., etc. — Gare à la presqu'île de la mer inhospitalière. — Méditeriez-vous un cadeau? — Par justice, il faudra que l'on vous en rende un... et ce doit être l'E... Maintenant je pourrai mourir content. — Mais j'oublie que je parle à... et que je dois respecter chaque minute de son temps. — Par respect encore, je ne dois dire mot à... — A la bonne heure, j'attendrai que vous redeveniez ce que je suis, pour reprendre le ton de l'amitié; aussi bien ne puis-je être courtisan.

» C. VOLNEY. »

[1] Volney croyait que l'expédition était concertée avec les Turcs, qu'elle avait pour objet de contraindre la Russie à leur rendre la Crimée, et que, par reconnaissance de ce service, la Porte nous céderait l'Egypte.

Paris, 2 janvier 1818.

*A M. B***, à....* (Maine et Loire.)

« Voilà l'hiver enfin venu avec un caractère décidé, et jusqu'ici très heureux : des gelées fermes, sans excès, sur un tapis de neige suffisant ; un beau soleil trois jours sur quatre ; un ciel clair par vent d'est et nord ; que demander de mieux ? Aussi sens-je mes rhumatismes se dégager, et libérer ma tête et mon genou des vives douleurs et des pesanteurs dont ils m'ont affecté en décembre. J'ai bonne idée de cette année 1818. Les arbres sont magnifiquement boutonnés ; les semailles ont été parfaites. J'ai spéculé en *grains* à souhait ; tout mon blé était vendu et livré le 15 décembre.

« C'est pour moi un bonheur d'apprendre le haut prix des biens fonds et le morcellement des grandes propriétés ; cela enrichit l'Etat : c'est pour moi une risée d'entendre qu'en votre pays les *ultrà* et les *extrà* aient reviré de bord bout pour bout. Ils comptaient donc qu'il n'y avait à attendre que *cailles rôties !* Pauvre monde ! tout aux apparences, tout aux passions. Passez en revue nos bourgeois, nos nobles : quel que soit le parti, combien, par douzaine de perruques, comptez-vous de têtes posées ?

» C. VOLNEY. »

Paris, 6 avril 1819.

Au même.

« Votre dernière, Monsieur, reçue avant-hier, me rappelle une anecdote que je tiens du baron d'Holbach, qui en savait d'instructives. On venait de vanter le bonheur de la campagne devant Diderot ; sa tête se

monte; il veut aller passer du temps à la campagne; où ira-t-il? Le gouverneur du château de Meudon arrive en visite; il connaît Diderot; il apprend son désir; il lui assigne une chambre au château : Diderot va la voir, en est enchanté; il ne sera heureux que là; il revient en ville, l'été se passe sans qu'il y retourne; second été, pas plus de voyage. En septembre, il rencontre le poète Delille, qui l'aborde en disant : — Je vous cherchais, mon ami; je suis occupé de mon poème; je voudrais être solitaire pour y travailler. Mme d'Houdetot m'a dit que vous aviez à Meudon une jolie chambre, où vous n'allez point. — Mon cher abbé, écoutez-moi; nous avons tous une chimère que nous plaçons loin de nous; si nous y mettons la main, elle se loge ailleurs; je ne vais point à Meudon, mais je me dis chaque jour : j'irai demain; si je ne l'avais plus, je serais malheureux.

» Vous, monsieur, qui vivez à la campagne, vous avez placé votre chimère à la ville; mais que l'exemple de Diderot vous serve. D'après ce que vous me dites de votre vie si douce, de vos jours si pleins, si courts, même en hiver, de votre souci à l'idée du moindre voyage, prenez bien garde à ce que vous ferez. Pour un avenir chimérique, sacrifier un présent certain et doux! La ville n'a-t-elle pas aussi ses inconvénients? Aurez-vous toutes ces douceurs de chaque jour, de chaque heure, cet exercice réglé que vous avez? Aurez-vous un seul domestique fidèle, attentif? C'est ici la pierre philosophale; tandis qu'à la campagne il reste de la moralité, et qu'en faisant un bon sort *de son vivant*, on peut trouver serviteur d'attache. *De son vivant*, ai-je dit, parce que promettre

après sa mort, c'est donner une prime pour la faire souhaiter. Je le répète, prenez y bien garde et ne vous faites pas esclave d'un vieil engagement pris en d'autres circonstances, dans d'autres dispositions d'esprit. Ceci me rappelle encore un singulier Hollandais, jadis ambassadeur au Japon, et que j'ai connu à Paris, Titsingh; il me disait en février : « Je partirai le 6 sep» tembre prochain, à sept heures du matin, pour aller » voir ma sœur à Amsterdam; j'arriverai le 12, à qua» tre heures. » Si cela manquait de demi-heure, il était malheureux. J'ai un peu été de cette étoffe, jadis; j'étais un homme précis : j'en suis bien revenu. Les projets sont à mon ordre, je ne suis plus au leur. Chaque année, quand l'hiver m'attriste, je parle d'aller en Provence, et quand je songe au départ, je m'enfonce dans mon fauteuil, et je fais plus grand feu pour remplacer le soleil. La bonne chose que d'être en un bon chez soi!.... Usons de chaque jour sans trop de prévoyance du lendemain. La prudence est bien quelque chose dans la vie; mais combien le hasard n'y est-il pas davantage! « Je suis le plus jeune du Sénat, me » disait Fargue, je ferai, je ferai, etc., etc.; » nous l'enterrions dix jours après. Moi, j'ai compté mourir chaque année, de 1802 à 1805, et me voilà en 1819. A la providence! Prêt à tout. C. VOLNEY. »

Fragment d'une autre lettre au même.

« Aussi, comme vous le remarquez très bien, la société, loin d'être une distraction, est devenue un trouble-tête, et la solitude un bonheur, un besoin. Celle où je vis me rappelle quelquefois un mot de Franklin, que j'entendis à trente ans, sans le cempren-

dre, mais que je comprends bien maintenant. Nous étions chez madame Helvétius, dont le mari, comme vous savez, a fait un poème assez faible. On raisonna beaucoup; Franklin écouta plus qu'aucun. — Mon cher Franklin, lui dit madame Helvétius, j'aime à croire que vous êtes heureux. — Je le deviens chaque jour davantage, répondit-il, je n'ai jamais eu la maladie de me trouver malheureux. D'abord pauvre, puis riche, j'ai toujours été content de ce que je tenais, sans regarder ce que je ne tenais pas; mais depuis que je vieillis, depuis que les passions se sont éteintes, je sens un bien-être d'esprit et de cœur que je n'avais point connu et qu'il est impossible de connaître à l'âge de ces jeunes gens, dit-il, en nous montrant, Cabanis et moi. A cet âge, l'*âme est en dehors*; au mien, elle *est en dedans*, elle regarde par la fenêtre le bruit des passants, sans prendre part à leurs querelles. »

CHAPITRE LXXVIII.

Coup-d'œil sur Angers à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième.

Raoul de Diceto nous a donné une description d'Angers au douzième siècle [1]; Bourdigné nous en a donné une autre au seizième, et Péan de la Thuilerie en a fait une nouvelle au dix-huitième. Pour compléter ce que j'ai dit, dans le cours de cet ouvrage, des accroissements successifs d'Angers, je me bornerai à jeter un

[1] Voyez t. I, p. 310.

coup-d'œil sur cette ville à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

Avant la révocation de l'Édit de Nantes, la population d'Angers s'élevait à cinquante mille âmes; en 1726, elle était déjà réduite à trente-six mille [1]; en 1789, elle en avait à peine trente mille, et aujourd'hui (1822), elle en compte près de trente-cinq mille. Placée entre les villes de Tours et de Nantes, qui depuis soixante ans se sont considérablement embellies, celle d'Angers était restée stationnaire; elle paraissait indifférente aux changements avantageux qui s'étaient opérés dans ces villes voisines, et conservait toujours sa gothique et rébarbative physionomie du treizième siècle. Sa vieille et noire muraille d'enceinte, ses tours et ses créneaux en ruines, offusquaient surtout les regards du voyageur qui, venant de visiter Tours et Saumur, en suivant la route si riante de la Levée, arrivait devant la porte Saint-Aubin [2]. En passant sous la sombre voûte de cette porte, on croyait entrer, non dans la capitale d'une des plus jolies provinces de France, mais bien dans un triste donjon féodal. Des rues étroites, tortueuses et obscures, formées par de chétives maisons, la plupart en pans de bois revêtus ou plutôt plaqués en ardoises (ce qui avait fait surnommer Angers *Ville Noire*); des boutiques enfoncées de deux à trois pieds au-dessous du pavé, et portant en dehors l'enseigne de la misère que ne démentait point un coup d'œil jeté dans l'intérieur : tel était l'aspect d'une grande partie des rues de la ville et des

[1] Boulainvilliers, *État de la France*, t. II.

[2] Les fortifications de la porte Saint-Aubin ont été démolies en 1775, et leur emplacement a formé la *place Monsieur*.

faubourgs d'Angers vers le milieu du dernier siècle, et on en voit encore quelques-unes restées dans le même état. Cependant peu de provinces ont été, aussi généreusement que l'Anjou, pourvues par la nature de toutes les choses nécessaires aux plus belles constructions. Le grès, pour le pavage et les bornes; le schiste pour les fondations; le granit, pour les soubassements; la pierre de rairie, pour les rez-de-chaussée; le tuf blanc, pour les étages supérieurs; le tuf gris, pour les murs de refend; le marbre, pour les chambranles de cheminées, les pilastres, les colonnes; les pierres de Champigné et de Montreuil-Bellay, pour les quais, les ponts, les fontaines; la plus belle ardoise connue, pour les couvertures; des mines de fer et de charbon de terre; enfin la chaux, le sable et le bois se trouvaient partout en abondance, et plusieurs rivières en auraient facilité le transport dans sa capitale. Les architectes des provinces limitrophes venaient enlever ces divers matériaux, que les Angevins se contentaient d'exploiter dans leurs carrières, sans, pour ainsi dire, songer à les mettre en œuvre. Vers la fin du dix-huitième siècle, la ville d'Angers n'offrait encore aux regards du voyageur qu'un seul monument moderne digne de remarque, l'Académie royale d'équitation. Ce superbe édifice fut bâti, en 1755, aux frais de la ville, sous la direction de M. de Voglie, ingénieur de la généralité de Tours, par un architecte d'Angers, René Lointier. Cet établissement attirait dans cette ville beaucoup d'étrangers de distinction et particulièrement des Anglais. On doit regretter que, depuis la suppression de l'Académie d'équitation, on n'ait pas donné une utile destination à ces vastes bâtiments, en y plaçant le haras.

Il fallait une grande et violente secousse politique, telle que celle qui a terminé le dix-huitième siècle, pour changer l'aspect d'Angers. Dès le commencement de la Révolution, l'apathie de la bourgeoisie de cette ville se changea en activité. Les Angevins, qui, depuis des siècles, vivaient et mouraient dans les tristes et sombres demeures de leurs pères, sentirent enfin tous les agréments que procure une habitation commode, bien aérée et bien distribuée. Les églises, les monastères, qui étaient, il faut en convenir, en trop grand nombre, furent en partie renversés; les vastes enclos de l'Oratoire, des Ursulines, des Cordeliers, de la Fidélité, furent détruits; des rues nouvelles furent tracées sur leurs emplacements; des hôtels, de beaux bâtiments, s'y élevèrent et formèrent de nouveaux quartiers. Parmi ces récentes constructions, il faut distinguer l'hôtel de M. Joûbert-Bonnaire, bâti par M. François, architecte, et l'hôtel Flore, élevé par M. Desnoyers. Les deux églises de Saint-Pierre, qui n'étaient séparées que par un mur de refend, les églises de Saint-Maurille et de Saint-Mainbœuf, qui ne l'étaient que par une ruelle de cinq pieds de largeur, ont été démolies, et leurs emplacements ont formé la place du Ralliement. C'est au bas de l'un des côtés de cette place que M. Binet, élève de MM. Percier et Fontaine, bâtit aujourd'hui une jolie salle de spectacle, sur les fondements de l'école de droit. Une autre entreprise, beaucoup plus importante, est celle du nouveau quai construit sur la rive gauche de la Maine. Ce grand ouvrage, le seul qui pût embellir l'intérieur de la ville, a été commencé en 1790 par Jean Miet (de Saumur), architecte; il n'est point encore terminé, mais il est

assez avancé pour que l'on puisse juger dès à présent du bon effet qu'il produira. Les nouvelles maisons qui bordent ce quai, presque toutes destinées au commerce, sont bâties en belles pierres blanches, sur un plan uniforme, d'un goût simple, mais qui n'exclut point une certaine élégance. L'église de Sainte-Croix et les masures qui environnaient son cimetière ont été rasées, et leur emplacement a formé un dégagement très commode pour communiquer de la rue Saint-Aubin à la cathédrale. Les églises de Saint-Michel-la-Palud, de Saint-Aubin, des Minimes, de Saint-Michel-du-Tertre, des Carmes, etc., ont été également démolies; mais, parmi ces dernières, on doit regretter la belle basilique de Saint-Aubin, qui, sous plus d'un rapport, méritait d'être conservée.

En 1809 et années suivantes, la vieille et haute muraille, flanquée de tours, qui s'étendait de la porte Saint-Aubin à la porte Cupif, a été détruite; le large et profond fossé, qui était au pied, a été comblé; de jolies maisons se sont élevées, comme par enchantement, sur les fondements de l'antique enceinte tracée par les comtes d'Anjou. La butte du Pélican a été abaissée pour faciliter aux voitures l'entrée de la ville par la porte Saint-Michel. Le Champ de Mars, terminé d'un bout par la belle manufacture de toiles à voiles de MM. Joûbert-Bonnaire et Giraud, a été nivelé; de belles plantations d'ormeaux en dessinent le vaste contour et bordent le nouveau boulevard qui remplace si agréablement les anciennes fortifications; enfin la riante promenade du Mail a été replantée et agrandie par l'emplacement du couvent et de l'enclos des Minimes. Mais il manque encore une chose essentielle à la

ville d'Angers, c'est de l'eau potable. Il est vrai que les habitants aisés font venir de l'eau de la Loire; mais le plus grand nombre est réduit à boire de l'eau des puits ou l'eau plus mauvaise encore de la Maine. En payant un juste tribut d'éloges aux administrateurs municipaux qui depuis un tiers de siècle ont fait de si heureux efforts pour assainir et embellir cette ville, qu'il me soit permis de former un vœu, celui de voir s'élever des fontaines sur les places publiques, où tous les habitants pourraient puiser l'eau salubre des sources peu éloignées d'Angers, ou, ce qui serait encore mieux, celle de la Loire. Que ces fontaines soient des monuments historiques, qu'elles transmettent à la postérité les traits, les noms et les actions de nos plus illustres compatriotes et surtout ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

Maintenant on travaille à transformer le bâtiment du collége d'Anjou en hôtel-de-ville, et à faire les changements nécessaires dans l'ancien hôtel-de-ville pour y placer la cour royale. Ces divers travaux s'exécutent sous la direction de M. Lenoir, architecte de la ville. D'importantes réparations ont été faites au palais épiscopal, à l'église cathédrale et à presque toutes les autres églises, qui sont beaucoup plus belles et mieux décorées qu'elles ne l'ont jamais été. Tels sont les principaux changements que la Révolution a opérés dans l'état physique de la ville d'Angers : ceux qu'elle a produits, quant au moral de ses habitants et à leur situation, ne sont peut-être pas moins remarquables.

On sait qu'une très grande partie de cette ville appartenait au clergé, et que par là presque toute la partie laborieuse de la population se trouvait dans la

dépendance de ce corps privilégié. On comptait dans la ville et les faubourgs dix-sept paroisses [1], huit chapitres, cinq abbayes, deux séminaires, deux colléges, vingt-sept couvents, trois hôpitaux et plusieurs chapelles et oratoires particuliers. Partout on ne voyait que prêtres, moines de tous les ordres, frères quêteurs, sacristains, sonneurs, bedeaux, et des foules de mendiants à toutes les portes des églises et des couvents. Tout tendait au repos et à la paresse; chacun, à l'exemple de son patron, moine ou religieuse, chapelain ou chanoine, voulait vivre sans travailler; l'industrie et le commerce étaient presque nuls. Il n'y avait alors à Angers que deux manufactures de toiles à voiles, une de toiles peintes, une raffinerie de sucre et une petite fabrique de bas de fil; on y comptait à peine quelques négociants. Dès qu'un artisan ou un marchand avait amassé la plus mince fortune, il abandonnait son état, afin de jouir de la considération attachée alors à la qualité de bourgeois. Le travail était un déshonneur; ainsi le voulaient la coutume et le préjugé, soigneusement maintenus par les privilégiés. Mais depuis la Révolution tout a changé; nul maintenant, quelles que soient sa naissance ou sa fortune, ne rougit de s'occuper. Aussi, depuis que le travail est en honneur, quels progrès n'ont pas faits les Angevins dans le commerce et l'industrie? Les stériles richesses de leurs nombreux monastères servent actuellement à nourrir, par le labeur, ceux qui naguère ne vivaient que d'aumônes. La vaste et opulente abbaye du Ronceray a été transformée en une école

[1] Il n'y a plus actuellement que trois paroisses et cinq succursales.

d'arts et métiers, entretenue aux frais du gouvernement, et d'où sortent, tous les ans, d'excellents chefs d'ateliers destinés à accélérer la marche et le perfectionnement de tous les arts mécaniques. Une nouvelle manufacture de toiles peintes ou indiennes a été établie dans le couvent des Capucins; une filature de laine dans celui des Récollets; une filature de coton dans celui des Carmes; une imprimerie à l'Oratoire. Partout le travail a succédé à l'oisiveté, les producteurs utiles aux consommateurs désœuvrés; partout on aperçoit les rapides progrès de l'industrie, de l'aisance et de la richesse qui la suivent : le mouvement, imprimé aux Angevins par la Révolution, s'est étendu à tout ce qui peut contribuer à améliorer le sort de l'homme et à le faire jouir de toutes ses facultés. Le superbe établissement de la Rossignolerie est devenu un lycée, puis un collége royal; une école gratuite de dessin a été établie; des écoles d'enseignement mutuel et des frères des écoles chrétiennes propagent dans tous les quartiers de la ville l'instruction primaire. Le désir de s'instruire a pénétré dans toutes les classes de la société, et les administrations départementale et municipale n'ont rien épargné pour seconder de tout leur pouvoir cette heureuse disposition des esprits. Les restes des riches bibliothèques des abbayes et des couvents, échappés au vandalisme de 1793, ont été soigneusement recueillis, et forment aujourd'hui une belle bibliothèque publique. Un vaste musée, qui renferme un grand nombre de tableaux, dont plusieurs sont de nos principaux maîtres; un cabinet d'histoire naturelle; un jardin des plantes [1], où l'on fait un

[1] Ce jardin doit son origine au zèle éclairé de MM. Luttier de

cours de botanique; une école secondaire de médecine [1]; tels sont les moyens d'étude et de succès offerts à la jeunesse angevine, et l'on peut dire qu'elle les met à profit avec une ardeur digne d'éloges. C'est, en effet, vers des entreprises nobles et utiles, qu'il faut diriger l'activité des générations laborieuses et instruites qui nous suivent. A vingt ans, on admire les trophées des batailles; mais l'âge et l'expérience dissipent les illusions, et l'on apprend, souvent trop tard, qu'il y a aussi de l'honneur à acquérir par les créations du génie et par les services rendus à l'humanité.

Ici doit finir la tâche que je m'étais imposée. J'ai passé en revue les principaux événements de l'histoire d'Anjou, mon pays natal; j'ai dit ses malheurs et sa gloire; je me félicite de terminer cet ouvrage en voyant naître l'aurore de son bonheur et de sa prospérité.

la Richerie, propriétaire, et Burolleau, docteur-régent de la faculté de médecine. Il fut d'abord établi, en 1777, faubourg Bressigny, au fond de l'allée Saint-Christophe; ensuite transféré, en 1789, dans le faubourg Saint-Samson, par les soins de M. Pilastre, depuis maire d'Angers.

[1] Quoique l'École centrale n'existe plus, elle n'en doit pas moins être placée au premier rang des établissements qui ont si puissamment contribué à répandre le goût d'une solide instruction dans le département de Maine et Loire. C'est de cette école que sont sortis MM. Béclard et Chevreul, que l'on compte aujourd'hui au rang des professeurs les plus éminents de la capitale, le premier pour l'anatomie, le second pour la chimie. M. David, statuaire, M. Bastard, auteur de divers ouvrages sur la botanique, et plusieurs autres élèves, dont les talents honorent aussi leur patrie, sont également sortis de cette savante école.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

Pages

CHAPITRE Ier. — Charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers. — Origine de la mairie. — Noblesse angevine. — Hôtel-de-Ville. — Ses armoiries. — Priviléges accordés aux habitants d'Angers. — Les offices municipaux mis en vente. I

CHAP. II. — Abbaye de Saint-Florent fortifiée. — La châsse de Saint-Florent trouvée à Roye en Picardie. — Procès singulier. 11

CHAP. III. — Oratoire de Louis XI à Nantilly. 18

CHAP. IV. — Le château de Dampierre. — Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, y finit ses jours. 20

CHAP. V. — Origine du théâtre d'Angers. — Jean Michel, médecin et poète. — Entrée de Charles VIII à Angers. — Présents de la ville. 24

CHAP. VI. — Le logis Barrault. — Louis XII et la reine Anne de Bretagne à Angers. — César Borgia. — Son faste. 27

CHAP. VII. — Le château du Verger. — L'hôtel d'Anjou. — La chapelle de la Bourgonière. — Louis XII malade à Blois. — Précaution que prend la reine. — Disgrâce du maréchal de Gié. — Tombeau du chien du Verger. 31

CHAP. VIII. — Le donjon du château d'Angers. — Reculée. — Louise de Savoie, duchesse d'Anjou. — Entrée solennelle de François Ier à Angers. — Peste. 39

CHAP. IX. — La ville et le château de Durtal. — Magnificence du maréchal de la Vieuville. — Le pont de Durtal. — Le ban et l'arrière-ban d'Anjou. 48

Pages

CHAP. X. — Le château du Bellay. — Notice sur les hommes célèbres qui y sont nés ou qui ont porté son nom. — Tombeau de Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent. 52

CHAP. XI. — Le château de Gonnord. — Suite de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Langage. 64

CHAP. XII. — Fin de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Tombeaux de René et de Martin du Bellay, à Gizeux. 73

CHAP. XIII. — Assemblée des États d'Anjou. — Journée des Mouchoirs. — Profanation des églises. — Première organisation de la milice bourgeoise. — Contagion. — Aliénation des biens du clergé. 76

CHAP. XIV. — Introduction du calvinisme à Saumur. — Pillage de l'abbaye de Saint-Florent et des églises de Saumur. — Itinéraire de Charles IX et de Catherine de Médicis en Anjou. — Entrée de Charles IX à Angers. 84

CHAP. XV. — Priviléges de l'Église d'Angers. — Mœurs du clergé. — Colonne monumentale. — Premiers juges-consuls d'Angers. — Palais des marchands. 90

CHAP. XVI. — Combat sur la Levée. — Passage de la Loire par les réformés. — La paix boiteuse. — Saumur retiré des mains du duc de Guise. — Le maréchal de Cossé restreint les assemblées des calvinistes. 95

CHAP. XVII. — Cruautés des catholiques. — Cruautés des protestants. — Les roturières prennent le chaperon de velours. — On permet aux roturiers de manger du pain blanc. — Députés aux Etats-Généraux. — Monnaie de parchemin. 103

CHAP. XVIII. — Le château de Montsoreau. — La Saint-Barthélemy en Anjou. 109

CHAP. XIX. — Jacques du Bellay, gouverneur d'Anjou. — Henri, roi de Navarre, fait abjuration de la religion catholique à Saumur. — Bussy d'Amboise remplace du Bellay dans le gouvernement d'Anjou. — Saumur lui ferme ses portes. — Vexations de ce gouverneur. — Députés aux Etats de Blois. — Monnaie de parchemin. 115

CHAP. XX. François de Valois prend possession du duché d'Anjou. — Insolence de ses courtisans. — Son entrée solennelle dans la ville d'Angers. — Naumachie sur la Maine. 121

CHAP. XXI. — Le château de la Coutancière. — Le gouverneur d'Anjou assassiné par le gouverneur de Saumur. 128

Pages

CHAP. XXII. — Dernier concile tenu en Anjou. — Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours. 131

CHAP. XXIII. — Charles de Cossé, comte de Brissac, gouverneur d'Anjou. — Tentatives des calvinistes pour s'emparer de Saumur. — Surprise du château d'Angers. — Supplice du capitaine du Hallot. — Peste. — Angevins à la bataille de Coutras. — Dévouement des magistrats. — Bannis. — Visites domiciliaires. 135

CHAP. XXIV. — Le roi de Navarre exclu, comme hérétique, de la succession à la couronne. — Un ecclésiastique angevin ose démontrer que les droits de ce prince sont indépendants de son hétérodoxie. 147

CHAP. XXV. — La ville de Saumur reste fidèle au roi. — Henri, roi de Navarre, demande un passage sur la Loire. — Il obtient la ville de Saumur. — Duplessis-Mornay en est nommé gouverneur. — Entrée de Henri IV à Saumur. 151

CHAP. XXVI. — Mort d'Henri III. — Angers se déclare de nouveau pour la Ligue. — Les tribunaux vont s'établir à Châteaugontier. — Reddition de plusieurs petites places d'Anjou. — Prédicateurs fanatiques bannis. — Siége de Brissac. — Prise de Chemillé. 158

CHAP. XXVII. — Siége de Craon. — L'armée royale défaite par les ligueurs. — Peste. — Famine. — Gentilshommes angevins ennemis d'Henri IV. — Prétextes et causes des guerres civiles. 165

CHAP. XXVIII. — Sénéchaussée d'Anjou. — Présidial. — Palais de Justice. — Supplices des Angevins. — Cause célèbre. — La belle Angevine. 171

CHAP. XXIX. — Le château de Saumur fortifié à la moderne. — Henri IV à Saumur. — Temple des protestants. — Siége du château de Tigné. — Conspiration contre Duplessis-Mornay. — Synode national à Saumur. 180

CHAP. XXX. — Duplessis-Mornay assassiné à Angers par Saint-Phal, seigneur de Beaupreau. 186

CHAP. XXXI. — Jean Bodin. — Il est élu député aux États-Généraux. — Ses ouvrages. — Jugements que divers auteurs en ont portés. 193

CHAP. XXXII. — La ville de Saint-Symphorien. — Châteaux de Rochefort et de Dieuzie. — Châteaux de la Possonnière et de la Roche-Serrant. — Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue. — Les capucins. — Prédicateur célèbre. 201

Pages

CHAP. XXXIII. — Arrivée d'Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue en Anjou. — Édit de Nantes. — Sully et Gabrielle d'Estrées à Angers. — Contrat de mariage du duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV. 213

CHAP. XXXIV. — Académie de Saumur. — Notice sur la vie de Duplessis-Mornay son fondateur. — Couvents des capucins et des récollets. 222

CHAP. XXXV. — La ville et le collège de La Flèche. 228

CHAP. XXXVI. — Mort d'Henri IV. — Assemblée générale des réformés à Saumur. — Ouvrages satiriques publiés pendant la tenue de cette assemblée. 231

CHAP. XXXVII. — Louis XIII et Marie de Médicis visitent le château de Saumur et jettent un coup-d'œil sur la belle vallée d'Anjou. 244

CHAP. XXXVIII. — Combat et prise de la ville des Ponts-de-Cé par l'armée royale. — Entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis à Brissac. 246

CHAP. XXXIX. — Louis XIII ôte à Duplessis-Mornay le gouvernement de Saumur. 252

CHAP. XL. — La ville et le château de Vihiers. — Le château de Vezins. — Le mauvais père. — Le fils du baron de Vezins réduit à l'état de cordonnier. — Les fortifications du château de Vezins détruites. — Trait de générosité. 257

CHAP. XLI. — Université d'Angers. — Son origine. — Ses plus célèbres professeurs. — Récompenses que plusieurs d'entr'eux ont obtenues. — Fondation du collège de la Porte-de-Fer. 263

CHAP. XLII. — Suite de l'histoire de l'Université. — Collége de Fongères. — Collége de Bueil. — Collége de la Fromagerie. — Collége d'Anjou. — Des Formules angevines. 276

CHAP. XLIII. — Suite du précédent. — Mœurs des étudiants et des gens d'église. — Fêtes de l'Université. — Processions. 290

CHAP. XLIV. — Eglise du Puy-Notre-Dame. — La sainte Ceinture. — Naissance de Louis XIV. 301

CHAP. XLV. — Tombeaux découverts dans l'église de Nantilly. — Concile général tenu dans cette église. 311

CHAP. XLVI. — Les châteaux de Brézé et de Milly. — Le maréchal de Brézé, gouverneur de Saumur. 315

Pages

CHAP. XLVII. — Couvent des religieuses de la Fidélité. — Peste. — Famine. — Guerre civile, dite *de la Fronde.* 319

CHAP. XLVIII. — Couvent de la Visitation à Saumur. — Mlle de Melun veut s'y faire religieuse. 325

CHAP. XLIX. — Mlle de Melun sort du couvent de la Visitation. Elle fonde l'hôpital de Baugé. — Suite de la guerre civile. 333

CHAP. L. — Suite de la guerre civile. — Angevins réfugiés à Saumur. — Louis XIV et Anne d'Autriche visitent le couvent de la Fidélité. 340

CHAP. LI. — Origine des habitants des Mauges. — Le Pin-en-Mauges. — Chêne druidique. — La ville de Beaupreau. — Le cardinal de Retz. — Guerre de la Fronde. — Sièges d'Angers et des Ponts-de-Cé. — La noblesse et les paysans des Mauges prennent les armes. 344

CHAP. LII. — Suite du précédent. — Le château et le collége de Beaupreau. — Montrevault. — Mœurs des paysans des Mauges. 356

CHAP. LIII. — La ville de Chemillé. — La ville et la fabrique de Cholet. 362

CHAP. LIV. — Le château du Fresne. — Le baron de Charnacé. — Le marquis de Charnacé. — La maison du Tailleur. 367

CHAP. LV. — La ville et le château du Lude. — Les habitants obligés de fournir des meubles au seigneur. — Angevins à la bataille de Ravenne. — Le duc de Roquelaure, seigneur du Lude. 374

CHAP. LVI. — Dernière convocation du ban et de l'arrière-ban d'Anjou. — La charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers, violée deux fois par Louis XIV. 383

CHAP. LVII. — Révocation de l'édit de Nantes. Ses effets à Saumur. — Dôme de Notre-Dame-des-Ardilliers. — Tableau de Philippe de Champagne. — Maison bâtie par Mme de Montespan. 385

CHAP. LVIII. — Ermitage des Gardelles. — Histoire du père Jean-Baptiste, ermite. 394

CHAP. LIX. — Gilles Ménage. — Ses ouvrages. 407

CHAP. LX. — Hospice de la Providence à Saumur. — Son origine. Il est transféré à Notre-Dame-des-Ardilliers. 415

CHAP. LXI. — Maison dans laquelle est née madame Dacier. — Notice sur cette femme célèbre. 421

Pages

CHAP. LXII. — Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers. — Ses talents, sa disgrâce. — Jean de Vaugirault, évêque d'Angers. — Sa nomination imprévue. — Séminaire Saint-Charles. — Les Frères des écoles chrétiennes. 436

CHAP. LXIII. — Révolution dans les mœurs et les usages des Saumurois. — Caserne bâtie pour le corps royal des carabiniers. — Ecole de cavalerie. 441

CHAP. LXIV. — Suite du précédent. — Joseph II, empereur d'Allemagne, à Saumur. — Salle de spectacle. — Fête donnée par les carabiniers aux habitants de Saumur. 447

CHAP. LXV. — Notice sur M. Foulon. — Fontaine de Doué. — Château de Soulanger. 456

CHAP. LXVI. — Le château de Brissac. — Portraits de famille. — Mort du duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. — Chapelle sépulcrale. — Ferme remarquable. 463

CHAP. LXVII. — Guerre de la Vendée. — Tombeau du marquis de Bonchamps à Saint-Florent-le-Vieil. 478

CHAP. LXVIII. — La cure de Saint-Pierre à Angers. — Claude Robin. — Ses ouvrages. — Son tombeau. — Elégie. 482

CHAP. LXIX. — Le maréchal de Contades. — Le château de Montgeoffroy. 489

CHAP. LXX. — Le château de Boumois. — Notice sur Aristide du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau. 494

CHAP. LXXI. — État de la Levée de la Loire au commencement du XIXe siècle. — Pont de Sorges. 506

CHAP. LXXII. — Jacques Desjardins. — Sa carrière militaire. — Sa mort. 512

CHAP. LXXIII. — Le château de Serrant. — Origine du bourg de Saint-Georges-sur-Loire. — Tombeau du marquis de Vaubrun. — La terre de Serrant érigée en comté. 517

CHAP. LXXIV. — Suite du précédent. — Louis XIV à Serrant. — L'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine à Serrant, à Angers, à Saumur. 530

CHAP. LXXV. — Nouveaux ponts de Saumur et de Montreuil-Bellay. 537

CHAP. LXXVI. — Chassebeuf, dit Volney. — Ses voyages. — Ses ouvrages. — Il est élu député aux États-généraux, à l'Assemblée Législative. — Il est fait sénateur; élevé à la dignité de pair de France. — Son caractère. — Son tombeau. 545

Pages

CHAP. LXXVII. — Suite du précédent. — Lettres de Volney. 555

CHAP. LXXVIII. — Coup-d'œil sur Angers à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. 56

DC 611 A605B6 t.2

Bodin, Jean François
Recherches historiques sur l'Anjou [i.e. 2.] éd.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY